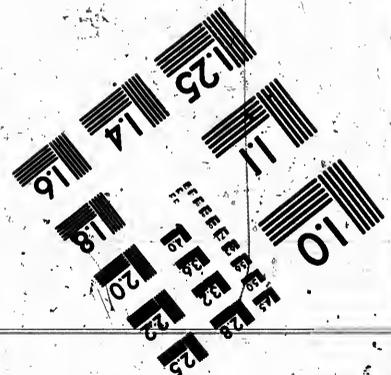
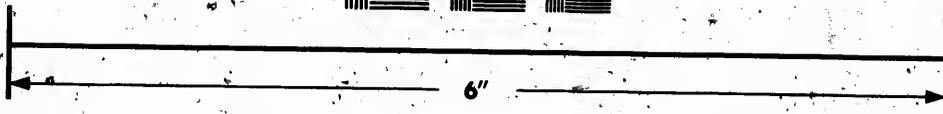
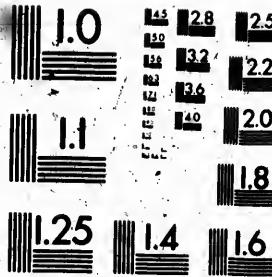


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1987

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institut has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Pagination irrégulière.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Général (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

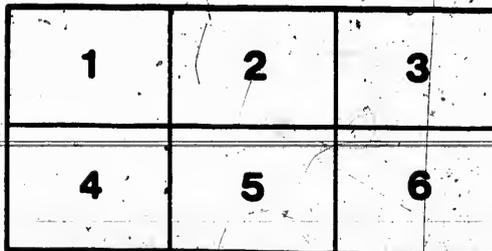
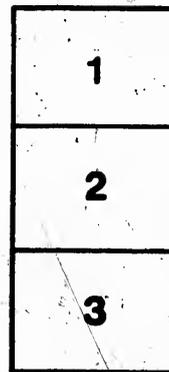
Library of the National Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

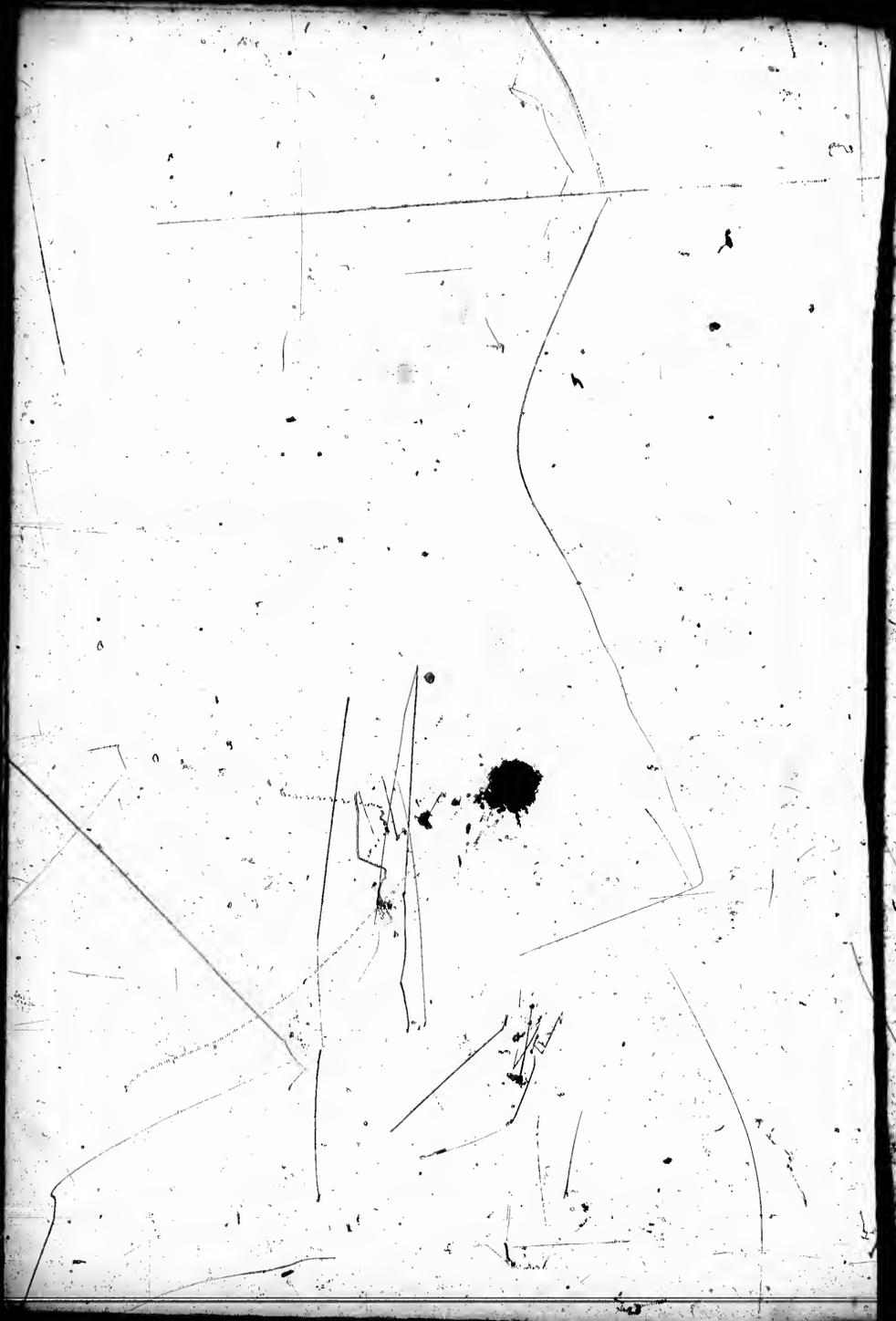
La bibliothèque des Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



VOYAGES DE LA NOUVELLE FRANCE OCCIDENTALE, DICTE CANADA,

FAITS PAR LE S^r DE CHAMPLAIN

Xainxongcois, Capitaine pour le Roy en la Marine de
-Ponant, de toutes les Descouvertes qu'il a faites en
ce pays depuis l'an 1603. jusques en l'an 1629.

*Où se verra comment ce pays a esté premierement descouvert par les François,
sous l'authorité de nos Rois très-Chrestiens, jusques au Roy
de sa Majesté presentissime Louis le XIII.
Roy de France & de Navarre.*

Avec un traité de l'origine de ce pays, des vents, du climat, de la situation
pour connoître le lieu où les Indes qui se font en la Nouvelle France
Marques de ce pays, & de la grande Baye de St. Louis & toutes les
poix rouges les Indes de ce pays, & les Indes de la Nouvelle
de grands fleuves, de la grande Baye de St. Louis, de la grande Baye
Porte, de la grande Baye de St. Louis, de la grande Baye de St. Louis.

*Ensemble un catalogue de tous les lieux qui ont esté nommez par les François
la découverte de ce pays, & de la grande Baye de St. Louis, & de toutes les
poix rouges les Indes de ce pays, & les Indes de la Nouvelle
de grands fleuves, de la grande Baye de St. Louis, de la grande Baye de St. Louis.*

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU

Paris



A
MONSEIGNEUR
L'ILLVSTRISS^{ME} CARDINAL
DVC DE RICHELIEV, Chef, Grand
Maistre & Sur-Intendant General du
Commerce & Nauigation de France.



ONSEIGNEUR,

*Ces Relations se presentent
à vous, comme à celuy au-
quel elles sont principale-
ment deues, tant à cause de
l'eminentte Puissance que vous auetz en l'Eglise,
es en l'Estat, comme en l'aushorité de toute la
Nauigation, que pour estre informé ponctuelle-
ment de la grandeur, la bonté, & la beauté des
lieux qu'elles vous rapportent. Passant que ce*

A 15

n'est pas sans grandes & preignantes causes que
 les Roys Predecesseurs de sa Majesté, & elle, non
 seulement y ont arboré l'estendart de la Croix,
 pour y planter la foy comme ils ont fait, ains en-
 cores y ont voulu adiouster le nom de la Nouvelle
 France. Vous y verrez les grands & perilleux
 Voyages qui y ont esté entrepris, les Descouvertes
 qui s'en sont ensuiuies, l'estendue de ces terres, non
 moins grandes quatre fois que la France, leur dis-
 position, la facilité de l'asseuré et important Com-
 merce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en
 peut retirer, la possession que nos Roys ont prise
 d'une bonne partie de ces Pays, la mission qu'ils y
 ont faite de diuers Ordres de Religieux, leur pro-
 grez, en la conuersion de plusieurs Sauvages, celle
 du defrichement de quelques vnes de ces Terres,
 par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cedent en
 aucune façon en bonté à celle de la France, et en fin
 les habitations et forts qui y ont esté construits
 sous le nom François. A la conseruation desquels,
 comme en une bonne partie de ces Descouvertes
 ayant ainsi que j'ay esté assiduement employé de-
 puis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-
 rois, que de celle de vostre Grandeur, c'est Monse-
 gneur, ce qui excusera s'il vous plaist la liberté
 que ie prends de vous offrir ce petit Traitté: en ce-
 ste assurance qu'il ne vous sera point desagre-
 able. Non pour ma consideration propre: Mais

bi
 re
 m
 m
 na
 co
 iu
 a
 he
 tée
 ses
 du
 gn
 ref
 M
 ue
 ma
 qu
 l'E
 gn
 red
 ren
 sou
 pa
 ne
 ex
 etu
 con

8
bien seulement pour celle du public: qui fait desirer
resenter vostre nom en toute l'estendue des rimages
maritimes de la Terre habitable, par les accla-
mations des effets qu'il se promet de la conti-
nuation de la gloire de vos actions: es que
comme vostre Grandeur les a esleuees en terre
iusques au dernier degre, par la Paix qu'elle
a procurée en ce Royaume, apres tant & de si
heureuses victoires, aussi ne sera elle moins por-
tée à se faire admirer durant la Paix aux cho-
ses qui la concernent. Sur tout au reestablishement
du Commerce de France: dans les pays plus esloy-
gnez; comme le moyen plus assure qu'elle ait pour
resflorir de nouveau sous vos heureux auspices.
Mais entre ces nations estranges celles de la Nou-
uelle France vous tendent principalement les
mains: se figurants avec toute la France que puis-
que Dieu vous a constitué d'un costé Prince de
l'Eglise, et de l'autre esleué aux preminantes di-
gnitez que vous tenez, non seulement vous leur
redonnerez la lumiere de la foy, laquelle ils respi-
rent continuellement, mais encores releuerez &
soustiendrez la possession de ceste Nouvelle Terre,
par les Peuplades et Colonies qui s'y trouuerront
necessaires, et qu'en fin Dieu vous ayant choisy
expressément entre tous les hommes pour la perfe-
ction de ce grand Oeuure, il sera entierement ac-
comply par vos mains. C'est le souhait que ie fais

*sans cesse, auquel ie ioinctz encores les offres que
 ie vous presente du reste de mes ans, que ie i'endray
 tres-heureusement et necessairement employez en
 un si glorieux dessein, si avec tous mes labours pas-
 sez ie puis estre encores honoré des commandemens
 qui attend de vostre Grandeur,*

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-
 affectionné seruiteur

CHAMPLAIN.

ffras que
s'endray
ployez en
vrs pas-
ndemens

7

SVR LE LIVRE DES
VOYAGES DV SIEVR
de Champlain Capitaine
pour le Roy en la Marine.



*V*ex tu Voyageur hazardeux
Vers Canada tenter fortune?
Veux tu sur les flots esumeux
Recevoir l'ordre de Neptune?

Bien équipé fay chois soudain
D'un temps propice à ton dessain,
Et tu verras qu'en son empire
Le vent plus violent & fort
Pressant les flancs de ton navire
Te fera tost surgir au port.

Que si le Pilote est mal duiſt
Aux routes qu'il luy conuiens suivre
Il pourra estre mieux conduict,
Sil se gouverne par le Liure
Qu'en sa faueur a fait Champlain,
A qui les Graces ont à plain
Prodigué tous leur heritage:
De qui Pisbon a prins le soing
D'orner son elegant langage,
Afin qu'il r'aide à ton besoing.

le & tres-
uiteur
AIN.

8
Va donc Pilote sans frayeur
Ancrer en la Nouvelle France;
Ne crain de Thetis la fureur
Ny des Autans la violence:
Châmpplain comme s'il estoit fils,
Ou de Neptune, ou de Tiphys
Rendra ta nef si assurrée,
Que ny les monstres de la mer,
Ny tous les efforts de Borée
Ne la pourront faire abysser.

Que si quelqu'un par vanité
Estime auoir cet aduantage
De porter quelque Deité
Et ne pouuoir faire naufrage,
Reproche luy qu'en ce qu'il croit
Tu es fondé en meilleur droit,
Si la raison trouue en soy placé,
Car deserant aux bons aduis
DIEU favorise de sa grace
Ceux qui tousiours les ont suivis.

PIERRE TRICHET
Aduocat Bourdelois.

TABLE DES CHAPITRES

contenus en la premiere Partie.

LIVRE PREMIER.



Stenduë de la Nouvelle France, & la bonté de ses terres. Sur quoy fondé le dessein d'establiir des Colonies à la Nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs, bois, prairies, & Isles de la Nouvelle France, sa fertilité, ses peuples. Chap. I.

P. 1.
Que les Roys & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyage des François faits es Terres neufues, depuis l'an 1704. Chap. II.

P. 7.
Voyage en la Floride sous le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus. Fit bastit vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riuere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des Soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Recompense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassez de la R. uiere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere, François tuez, & pendus avec des ecruteaux. Chap. III.

P. 13.
Le Roy de France dissimule pour vn temps l'injure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reservée au Sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuee aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il desfit, & les traite comme ils auoient fait les François. Ch. IIII. pag.

P. 19.
Voyage que fit faire le sieur de Robernal. Enuoye Alphonse Xain-Brongois vers Labrador. Son partement: son arriuee. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Nord, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprisse. Chap. V.

P. 26.
Voyage du Sieur Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour dudit Sieur Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin: son entreprisse blasmable. Chap. VI.

P. 34.
Quatriesme entreprisse en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le sieur de Pont Graué esleu pour le voyage de Tadoussac.

L'Auteur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur. Leur arriuée au Grand Sault Saint Louis. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage. Chap. VII. p. 38

Voyage du Sieur de Mons. Veut pour suiure le dessein du feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller descourir plus auant vers Midy. S'associe avec les marchands de Rouën & de la Rochelle. L'Auteur voyags avec luy. Arriuent au Cap de Héue. Descourent plusieurs ports & riuieres. Le sieur de Poirincourt va avec le sieur de Mons. Plaintes dudit sieur de Mons. Sa commission reuouquée. Chap. VIII. p. 42

Liure Second.

Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie. Chap. I. p. 49

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux Mines. De la grande baye Françoisse. De la riuere saint Jean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Mines iusques à icelle. De l'isle appelée par les Sauvages Manchane. De la riuere des Etechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Chap. II. pag. 54

De la coste, peuples, & riuere de Norembegue. Chap. III. p. 61

Descouuertes de la riuere de Quinibequy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer. Chap. IIII. p. 67

Riuere de Chouiacoct. Lieux que l'Auteur y recognoist. Cap aux isles. Canaux de ces peuples faits d'escorte de bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope. Se seruent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu de nous. Chap. V. p. 74

Continuation des descouuertes de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier. Chap. VI. p. 80

Continuation des susdites descouuertes iusques au port Fortuné, & quelque vingt lieues par de là. Chap. VII. p. 88

Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, soit particulièrement. Chap. VIII. p. 94

Livre Troisième.

Voyages du sieur de Poittrincourt en la Nouvelle France, où il laisse son fils le sieur de Biencourt. Peres lesuistes qui y sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisant fleurir la Foy Chrestienne. Chap. I. p. 98

Seconde entreprisedu sieur de Mons. Conseil que l'Auteur luy donne. Oubriest Commission du Roy. Son partement. Bastimens que l'Auteur fait au lieu de Québec. Crieries contre le sieur de Mons. Chap. II. p. 114

Embarquement de l'Auteur pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans. Chap. III. p. 118

Descouuerte de l'Isle aux Lievres. De l'Isleaux Coudres: & du fault de Montmorency. Chap. IIII. p. 121

Arriuee de l'Auteur à Quebec, où il fit seslogemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là. Chap. V. p. 124

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Auteur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages. Chap. VI. p. 128

Partement de Québec iusques à l'Isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algonquins & Ochataiguins. Chap. VII. pag. 132

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages iusques au fault de la riuere des Hiroquois. Chap. VIII. p. 136

Partement du fault de la riuere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vrent en allant attaquer les Hiroquois. Chap. IX. pag. 141

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin. Ch. X. p. 152

Desfaire des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite riuere des Hiroquois. Chap. XI. p. 156

Description de la pesche des Balceines en la Nouvelle France. Chap. XII. p. 164

Partement de l'Auteur de Québec: du Mont Royal, & ses Recherchers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de sainte Helene. Chap. XIII. p. 167

Deux cents Sauvages ramenent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre. Chap. XIII. p. 173

Livre Quatriesme.

- P**artement de France : & ce qui se passa iusques à nostre arriuee au Sault sain& Louys. Chap. I. p. 182
- Continuation. Arriuee vers Tellouar , & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me monstrans les difficultez. Responſe à ces difficultez. Tellouat arguë mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire veritable. Le les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession. Chap. II. p. 194
- Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France. Chap. III. p. 206
- Changement de Viceroy de feu Monsieur le Mareſchal de Themin, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la Nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du sieur de Mons à la Cōpagnie. Troubles qu'eut l'Auther par ses enuieux. Ch. IIII. p. 211
- L'Auther va trouuer le sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la societé. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Auther s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection, Chap. V. p. 219
- Embarquement de l'Auther pour aller en la Nouvelle France. Nouvelles descouuertes en l'an 1615. Chap. VI. p. 239
- Nostre arriuee à Cahigué. Description de la beauté du pays : naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receusmes. Chap. VII. p. 250
- Comme les Sauvages trauersent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appelez la nation neutre. Chap. VIII. pag. 270

TABLE DES CHAPITRES contenus en la Seconde Partie.

LIVRE PREMIER.



Voyage de l'Auteur en la Nouvelle France avec sa famille. Son arriüée à Québec. Prend possession du pays, au nom de Monsieur de Montmorency. Chap. I. p. 1

Arriüée des Capitaines du May & Guers en la Nouvelle France. Rencontred'un vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de France apportées au sieur de Champlain. Chap. II. p. 7

Arriüée du sieur du Pont à la Nouvelle France. Le sieur de May mis au Fort. Arriüée des Commis du sieur du Pont à Québec, & ce qui se passa sur ce qu'ils pretendoient. Chap. III. p. 14

Arriüée du sieur du Pont à Québec & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despêches. Enuoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Auteur pour aller à Tadoussac. Differents entr'eux. Sur l'arrest de sa Maïeste. Magazin de Québec acheué par l'Auteur. Armes pour le fort de Québec. Chap. IIII. p. 19

L'Auteur fait travailler au fort de Québec. Voye assurée qu'il prépare aux Entrepreneurs des decouuertes. Est expedient d'attirer quelques sauvages. Arriüée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Réunion des deux societés. Chap. V. p. 32

L'Auteur s'est acquis vne parfaite cognoissance aux decouuertes. Auis qu'il a souüent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuleroient de ces decouuertes. Paix que ces sauvages traitent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux. Chap. VI. p. 40

Arriüée du sieur du Pont & de la Ralde avec viures. L'Auteur leur raconte la paix faite entre les sauvages. Lettre du Roy à l'Auteur. Arriüée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623. Chap. VII. p. 45

Arriüée de l'Auteur deuant la riuere des Yroquois. Auis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Bagues trouuez en Pisse-Jéan. Plaintes des Sauvages accordés. De meurtres pardonné. Cereñonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauvages & les François. Retours du sieur du Pont en France. L'Auteur fait faire de Nouveaux ediffices. Chap. VIII. p. 56

Liure Second.

Monsieur le Duc de Ventadour Viceroy en la Nouuelle France, continué la Lieutenance au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier. Retour du sieur de Caen de la Nouuelle France Trouble qu'il eut avec les anciens associez. Chap. I. 79

Description de l'Isle de terre Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Iean, Enticosty, & de Gaspey, Bonauenture, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui environne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & delà à Québec, sur le grand fleuue S. Laurent. Chap. II. p. 88

Les François sont sollicités de faire la guerre aux Yroquois. L'Autheur enuoye son beau frere aux trois riuieres. Chap. III. p. 119

Mort, & assassinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Réconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du pere l'Allemand à Québec. Nécessitez en la Nouuelle France. Chap. IV. p. 127

Guerre declarée par les Yroquois. Assemblée des sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Autheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. L'Autheur veut venger ce meurtre. Chap. V. p. 135

Défauts obseruez par L'Autheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa résolution contre tout euénement. Le Sauvage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yrocois. Chap. VI. p. 164

Liure Troiesime.

Rapport du combat fait entre les François & les Anglois, Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Autheur l'entretient. Chap. I. 185

Arrivée de Desdames de Gaspey. Un Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. quelques discours qu'eut l'Autheur avec luy, & ce que firent les Anglois. Chap. II. p. 199

Le sieur de Champlain, ayant eu aduis de l'arrivée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux.

DES CHAPITRES

15

Lettre qu'un Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa response. Arrivée de leur composition: Infidèles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec. Chap. III.

pag.

213

Combat des François avec les Anglois. On fait parler L'Auteur au sieur Emery. Voyage des François pour secourir Québec. Le beau frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery talchoit de se retirer. Chap. IV.

p. 226

Voyages de quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauvais dessein de Marsoler. Response de l'Auteur au General quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvages par luy instruites en la Foy. Chap. V. p. 241

Le General quer demande à l'Auteur certificar des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort malheureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General quer. Chap. VI. p. 255

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General quer craint l'arrivée du sieur de Raillé. Arrivé en Angleterre. L'Auteur y va trouver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arrivé de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend pere l'Allemand de la compagnie de Jesus. Arrivé de l'Auteur à Paris. Ch. VII. p. 265

Relation du Voyage fait par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouvelle France, la presente année 1629. p. 271

A Brege des descouvertes de la Nouvelle France, tant de ce que nous auons descouvert come aussi les Anglois, depuis les Virgines jus qu'au Freton Davis, & de ce qu'eux & nous pouuons pretendre, suivant le rapport des Histotiens qui en ont descrit, que ie rapporte cy dessous, qui seront iuger à vn chacun du tout sans passion. p. 290

uuelle France,
Commission
uuelle France

79

eaux. Ramees
cou, Baye de
uec les Costes,
sur le grand

p. 88

quois. L'Au-

III. p. 119

chef des Sau-

tour d'Emery

la Nouvelle

p. 127

uages. Assa-

erche de l'Au-

uages offrent

er ce que entre.

p. 135

Roquemont.

Le Sauvage

ision Diuine

aux Yrocois.

p. 164

Anglois, Des
nos gens de
fidelle amy
es Sauvages.

185

nadien offre
l'Auteur

p. 199

es Anglois,

succ eun.

TABLE DV TRAITE

de la Marine, & du deuoir d'vn bon Marinier.

D E la Navigation.

Que les cartes pour la navigation sont necessaires.	P. 3.
Comme l'on doit vser de la carte marine.	P. 17.
Comme les cartes sont necessaires à la navigation, pour tous Mariniers qui peuuent scauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon come l'on y doit proceder selon la Bouffole des Mariniers.	P. 19.
Des accidens qui arriuent à beaucoup de navigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.	P. 20.
premier que rapporter les diuerses estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euites les perils de la plus part des navigations qui se treuuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien asseurée, non plus qu'en l'estime du marinier.	P. 24.
Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour au papier journal.	P. 27.
S'ensuit comme l'on peut scauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.	P. 36.
De pointer la carte.	P. 38.
Autre maniere d'estimer & arrester le poin& sur la carte.	P. 40.
Autre maniere d'estimer que font beaucoup de navigateurs	P. 44.
Autre maniere de pointer apres l'estime faite.	P. 46.
Autre maniere d'estimer, que l'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons navigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.	P. 47.
Autre maniere de scauoir le lieu où se treuve vn vaisseau cinglant par quelque vent que ce soit.	P. 49.
Autre façon d'estimer par fantaisie.	P. 53.
	P. 54.

F I N.

p. 3.
 res. p. 17
 p. 19
 ur tous Mari-
 s'en ayder, en
 a façon cōme
 p. 20
 s pour ce qui
 p. 24
 ne chose re-
 la donné aux
 ations qui se
 sien asséséc.
 p. 27
 a iour au pa-
 p. 36
 it son estima-
 p. 38
 p. 40
 te. p. 44
 uteurs p. 46
 p. 47
 y aucuns An-
 respect des
 p. 49
 eau cinglant
 p. 53
 p. 54



LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN. LIVRE PREMIER.

*Estendue de la nouvelle France, & la bonté de ses terres.
 Sur quoy fondé le dessein d'establir des Colonies à la
 nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs,
 bois, prairies, & Isles de la nouvelle France, sa fer-
 tilité, ses peuples.*

CHAPITRE PREMIER.



Es travaux que le Sieur de Cham-
 plain a soufferts aux descouvertes
 de plusieurs terres, lacs, riuieres, &
 isles de la nouvelle France depuis
 vingt-sept ans, ne luy ont point
 fait perdre courage pour les diffi-

cultez qui s'y sont rencontrées: mais au contraire les
 perils & hazards qu'il y a courus, le luy ont redoublé
 le lieu de l'en destourner: & surtout, deux puissances

Au lieu que
 ont peus
 l'ambition
 reconner
 en la nou-
 velle France

2 LES VOYAGES DV SIEVR

considerations l'ont fait resoudre d'y faire de nouveaux voyages. La premiere, que souz le regne du Roy Louis le Iuste, la France se verra enrichie & acereue d'vn pais dont l'estenduë excede plus de seize cents lieues en longueur, & de largeur pres de cinq cents. La seconde, que la bonte des terres, & l'vtilité qui s'en peut tirer, tant pour le commerce du dehors, que pour la douceur de la vie au dedans, est telle, que l'on ne peut estimer l'auantage que les François en auront quelque iour, si les Colonies Françoises y estans establies, y sont protegées de la bien-veillance & authorité de sa Majesté.

Ces nouvelles descouuertes ont causé le dessein d'y faire ces Colonies, lesquelles quoy que d'abord elles ayent esté de petite consideration, neantmoins par succession de temps, au moyen du commerce, elles égalent les Estats des plus grands Rois. On peut mettre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont edificées au Perou, & autres parties du monde depuis six vingts ans en ça, qui n'estoient rien en leur principe. L'Europe peut rendre tesmoignage de celle de Venise, qui estoit à son commencement vne retraitte de pauures pescheurs. Gennes, l'vne des plus superbes villes du monde, edificée dedans vn pais enuironné de montagnes, fort desert, & si infertile, que les habitans sont contrains de faire apporter la terre de dehors pour cultiuer leurs iardinages d'alentour, & leur mer est sans poisson. La ville de Marseille, qui autre-fois n'estoit qu'vn marecage, enuironné de collines & montagnes assez facheuses, neantmoins par succession de temps a rendu son territoire fertile, & est de-

Dicoques
accruës en
grandes vil-
les.

menuë fameuse, & grandement marchande. Ainsi plusieurs petites Colonies ayans la commodité des ports & des havres, se sont accreuës en richesses & reputation.

Il se peut dire aussi, que le pays de la nouvelle France est vn nouveau monde, & non vn royaume, beau en toute perfection, & qui a des situations tres-commodés, tant sur les riuages du grand fleuve Saint Laurent (l'ornement du pays) qu'és autres riuieres, lacs, estangs, & ruisseaux, ayant vne infinité de belles isles accompagnées de prairies & bocages fort plaisans & agreables, où durant le Printemps & l'Esté se voit vn grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps & saison: les terres tres-fertiles pour toutes sortes de grains, les pasturages en abondance, la communication des grandes riuieres & lacs, qui sont comme des mers trauersant les contrées, & qui tendent vne grande facilité à toutes les descouuertes, dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, & s'estendre iusques au Midy.

Le pays est rempli de grandes & hautes forests, peuplé de toutes les mesmes sortes de bois que nous auons en France; l'air salubre, & les eaux excellentes sur les mesmes paralleles d'icelle: & l'utilité qui se trouuera dans le pais, selon que le Sieur de Champlain espere le représenter, est assez suffisant pour mettre l'affaire en consideration, puis que ce pays peut produire au service du Roy les mesmes aduantages que nous auons en France, ainsi qu'il paroistra par le discours suivant.

Les peuples
sont diffé-
rés en leurs
mœurs, &
forme de
vivre.

Dans la nouvelle France y a nombre infiny de peuples sauvages, les vns sont sedentaires amateurs du labourage, qui ont villes & villages fermez de pallissades, les autres errans qui vivent de la chasse & pesche de poisson, & n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a esperance que les Religieux qu'on y a menez, & qui commencent à s'y establir, y faisant des Seminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progresz pour la conuersion de ces peuples. C'est le principal soin de sa Majesté, laquelle leuât les yeux au ciel, plustost que les porter à la terre, maintiendra, s'il luy plaist, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des Ecclesiastiques, pour trauailler à ceste sainte moisson, & qui se proposent d'y establir vne Colonie, comme estant le seul & vniue moyen d'y faire recognoistre le nom du vray Dieu, & d'y establir la Religion Chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de trauailler au labourage de la terre, auant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France: & cela estant, le pays fournira avec abondance, tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la necessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit cy-aprés.

Dessein d'y
faire fleurir
la vraye Re-
ligion.

Chasse aux
oiseaux.

Si on desire la vollerie, il se trouuera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proye, & autant qu'on en peut desirer: les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, esperniers, autours, esmerillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits & grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies grisches, pinettes, & autres sortes d'oiseaux de proye, bien que rares au respect des

autres, d'un plumage gris sur le dos, & blanc sous le ventre, estans de la grosseur & grandeur d'une poule, ayans vn pied comme la serre d'un oiseau de proie, duquel il prend le poisson: l'autre est comme celuy d'un canard, qui luy sert à nager dans l'eau lors qu'il sy plonge pour prendre le poisson: oiseau qu'on croit ne festre veu ailleurs qu'en la nouvelle France.

Oiseaux
d'estrange
espece,

Pour la chasse du chien couchant, les perdrix sy trouuent de trois sortes; les vnes sont vrayes gelinottes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hyuer, & qui ont la chair comme les ramiers, & d'un très-excellent goust.

Chasse du
chien.

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y a bode grande quantité d'oiseaux de riuere, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyes blanches & grises, outardes, petites oyes, beccasses, beccassines, alloüettes grosses & petites, pluuiers, herons, gruës, cygnes, plongeurs de deux ou trois façons, poulles d'eau, huarts, courlieux, griues, mauues blanches & grises; & sur les costes & riuages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, & autres en nombre infiny, qui y viennent selon leur saison.

De gibbier,

Dans les bois, & en la contrée où habitent les Huronnois, peuples de la nouvelle France, il se trouue nombre de coqs d'Inde sauuages, & à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'Esté, merles, fauuis, alloüettes de terre, autres sortes d'oiseaux de diuers plumages, qui sont en leur saison de tres-doux ramages.

Bestes qui
se mouuent
de bois.

Après ceste sorte de chasse, y en a vne autre non moins plaisante & agreable, mais plus penible, y ayâ audit pays des renards, loups communs, & loups cer-

Chasse aux
bestes sau-
uages.

uiers, chats sauvages, porcs-espics, castors, rats mus-
quez, loutres, martres, fouines, especes de blereaux,
lapins, ours, ellans, cerfs, dains, caribous de la gran-
deur des asnes sauvages, chevreux, escurieux vollans,
& autres, des hermines, & autres especes d'animaux
que nous n'auons pas en France. On les peut chasser,
soit à l'affus, ou au piege, par huées dans les isles, où ils
vont le plus souuent, & comme ils se jettent en l'eau
entendant le bruit, on les peut tuer aisément, ou ainsi
que l'industrie de ceux qui voudront en prendre le
plaisir, le fera voir.

Pesche du
poisson.

Si on aime la pesche du poisson, soit avec les lignes,
filets, parcs, nasses, & autres inuentions, les riuieres,
ruisseaux, lacs, & estangs sont en tel nombre que l'on
peut desirer, y ayant abondance de saumons, truittes
tres-belles, bonnes & grandes de toutes sortes, estur-
geons de trois grandeurs, aloses, bars fort bons, & tel
se trouue qui pese vingt liures: carpes de toutes sor-
tes, dont y en a de tres-grandes; & des brochets, au-
cuns de cinq pieds de long, barbus qui sont sans es-
caille, de deux à trois sortes grands & petits; poisson
blanc d'un pied de long: poisson doré, esplan, ran-
che, perche, tortuë, loup marin, dont l'huile est fort
bonne, mesme à frire, maisoïins blancs, & beaucoup
d'autres que nous n'auons en France, & ne se trouuent de-
dans nos riuieres & estangs. Toutes ces especes de
poissons se trouuent dans le grand fleuve Sain & Lau-
rent: & d'auantage, molluës & balaines se peschent
tout le long des costes de la nouvelle France presque
en toute saison.

Ainsi de là on peut en prendre le plaisir que les François

auront en ces lieux y estans habituez, vians dans vne vie douce & tranquille, avec toute liberté de chasser, pescher, se loger & s'accommoder selon la volonté, y ayans dequoy occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des iardinages, y planter, enter, & faire pepinieres, semer de toutes sortes de grains, racines, legumes, fallades, & autres herbes potageres, en telle estenduë de terre, & en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauuagé, laquelle estant transplantée, & labourée, portera des fruiets en abondance. Et celuy qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays là, avec vn peu de bestail, la chasse, la pesche, & la traitte avec les Sauuages, conformément à l'establissement de la Compagnie de la nouvelle France, il y pourra viure luy dixième, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil liures de rente.

Que les Rois & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmi les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues: depuis l'an 1504. iusques à present.

CHAPITRE II.

LE s palmés & les lauriets les plus illustres que les Rois & les Princes prouent acquerir en ce monde, est que méspriant les biens temporels, porter leur desir à acquerir les spirituels: ce qu'ils ne peuvent faire plus

utilement, qu'en attirant par leur travail & pieté vn nombre infiny d'ames sauuages (qui viuent sans foy, sans loy, ny cognoissance du vray Dieu) à la profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Car la prise des forteresses, ny le gain des batailles, ny la conqueste des pays, ne sont rien en comparaison ny au prix de celles qui se preparent des couronnes au ciel, si ce n'est contre les Infidèles, où la guerre est non seulement necessaire, mais iuste & sainte, en ce qu'il y va du salut de la Chrestienté, de la gloire de Dieu, & de la defense de la foy, & ces travaux sont de foy louables & tres-recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit, *Que la conuersion d'un infidele vaut mieux que la conqueste d'un Royaume.* Et si tout cela ne nous peut esmouuoir à rechercher les biens du ciel aussi passionnément du moins que ceux de la terre, d'autant que la conuoitise des hommes pour les biens du monde est telle, que la plus-part ne se soucient de la conuersion des infideles, pourueu que la fortune corresponde à leurs desirs, & que tout leur vienne à souhait. Aussi est-ce ceste conuoitise qui a ruiné, & ruine entierement le progres & l'aduancement de ceste sainte entreprise, qui ne s'est encores bien auancée, & est en danger de succomber, si sa Majesté n'y apporte vn ordre tres-sainct, charitable, & iuste, comme elle est, & qu'elle mesme ne prenne plaisir d'entendre ce qui se peut faire pour l'accroissement de la gloire de Dieu, & le bien de son Estat, repoussant l'envie qui se met par ceux qui deuroient maintenir ceste affaire, lesquels en cherchent plustost la ruine que l'effect.

DE CHAMPLAIN.

Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous sçavons assez que la descouverte des Terres neuves, & les entreprises generèuses de mer ont esté commencées par nos deuanciers.

Ce furent les Bretons & les Normands, qui en l'an 1494. descouurent les premiers des Chrestiens, le grand Banc des Moluques, & les Isles de Terre neuve, ainsi qu'il se remarque és histoires de Nislet, & d'Antoine Maginus.

*Voyages
des Bretons
& Normans.*

Il est aussy tres-certain que du temps du Roy François premier en l'an 1523. il enuoya Verazzano Florentin descouurer les terres, costes, & havres de la Floride, comme les relations de ses voyages font foy : où après auoir recognu depuis le 33. degré, iusques au 47. de pays, ainsi comme il pensoit s'y habiter, la mort luy fit perdre la vie avec les desseins.

Du depuis, le mesme Roy François, à la persuasion de Messire Philippes Chabot Admiral de France, descha Jacques Cartier, pour aller descouurer nouvelles terres: & pour ce luy il fit deux voyages és années 1534. & 35. Au premier il descouurit l'isle de Terre neuve, & le golphe de Saint Laurent, avec plusieurs autres Isles de ce golphe; & eust fait dauantage de progrès, n'eust esté la saison rigoureuse qui le pressa de s'en reuenir. Ce Jacques Cartier estoit de la ville de Saint Malo, fort entendu & experimenté au fait de la marine; auant qu'autre de son temps: aussy Saint Malo est obligé de conseruer la memoire; tout son plus grand desir estant de descouurer nouvelles terres: & à la sollicitation de Charles de Mouy sieur de la

*Voyages
de Jacques
Cartier.*

Maitres, lors Vice-Admiral, il entreprint le mesme voyage pour la deuxiesme fois : & pour venir à chef de son dessein, & y faire jeter par sa Majesté le fondement d'une Colonie, afin d'y accroistre l'honneur de Dieu, & son autorité Royale, pour cét effect il donna ses commissions, avec celle dudit sieur Admiral, qui avoit la direction de cét embarquement, auquel il contribua de son pouvoit. Les commissions expediées, sa Majesté donna la charge audit Cartier,

Le Roy donna la charge de la flotte à Cartier.

720 Arrivee de Cartier au golfe de S. Laurent.

Iste d'Orleans.

Iste de sainte Croix.

Riviere de S. Charles.

Grand Sault de S. Louis.

qui se met en mer avec deux vaisseaux le 16. May 1535. & nauige si heureusement, qu'il aborde dans le golfe Sainct Laurent, entre dans la riviere avec les vaisseaux du port de 800. tonneaux, & fait si bien qu'il arriva iusques à vne isle, qu'il nomma l'isle d'Orleans, à cent vingt lieues à mont le fleuve. De là va à quelque dix lieues du bout d'amont dudit fleuve hyuerner à vne petite riviere qui asseche presque de basse mer, qu'il nomma Saincte Croix, pout y estre arriué le iour de l'Exaltation de saincte Croix: lieu qui s'appelle maintenant la riviere sainct Charles, sur laquelle à present sont logez les Peres Recollots, & les Peres Iésuites, pour y faire vn Seminaire à instruire la ieunesse.

De là ledit Cartier alla à mont ledit fleuve quelques soixante lieues, iusques à vn lieu qui s'appelloit de son temps *Ochelaga*, & qui maintenant s'appelle Grand-Sault sainct Louis, lesquels lieux estoient habitez de Sauvages, qui estans sedentaires, cultiuoient les terres. Ce qu'ils ne font à present, à cause des guerres qui les ont fais retirer dans le profond des terres.

Cartier ayant reconnu, selon son rapport, la difficulté de pour passer les Saults, & comme estant im-

possible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps & la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hyuerner en la riuiere Sainte Croix, en vn endroit où maintenant les Peres Iesuites ont leur demeure, sur le bord d'vne autre petite riuiere qui se discharge dans celle de Sainte Croix, appelée la riuiere de Jacques Cartier, comme ses relations font foy.

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont les gens la plus-part moururent, que le printemps reuenu il s'en retourna en France assez triste & fâché de ceste perte, & du peu de progrès qu'il s'imaginoit ne pouuoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'avec beaucoup de peine, pour auoir esprouué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait sa relation au Roy, & audit Sieur Admiral, & de Mailleres, lesquels n'approfondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu iuger les causes de sa maladie, & le remede salutaire & certain pour les euitter, bien que luy & ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'vne herbe appelée *aneda*, comme nous auons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dès lors n'auoit pas negligé d'assister ce dessein, comme il auoit desia fait: car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à present: qui occasionna sa Majesté à faire ce second voyage, & poursuire ceste entreprise, ayant vn saint desir d'y enuoyer des peuples. Voila ce qui en est arrivé.

Riuiere de Jacques Cartier,

La plus-part de ses gens morts.

S'en remiet en France,

Mal de scurbut frequent aux Indes.

D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, & n'eussent pour cela laissé de poursuiure l'entreprise, estant si bien commécée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduite des descouuertes, sont souuentefois ceux qui peuuent faire cesser vn loüable dessein, quand on s'arreste à leurs relations: car y adioustant foy, on le iuge comme impossible, ou tellement trauerse de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despenses & difficultez presque insupportables. Voila le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect: outre que dans vn Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celles-cy se negligent pour vn temps: ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuiure, viennent à mourir, & ainsi les années se passent sans rien faire.

Relations
qui empeschent la
poursuite
de ce bon
dessein.

Voyage en la Floride souz le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus. Fait bastir vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riuere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldatz. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Re-compense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassés de la riuere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des escriueaux.

R
entrepren-
omptement
poursuiure
à dire vray,
rtures, sont
vn louïable
s: car y ad-
le, ou telle-
peut venir à
presque in-
sché dès ce
ect: outre
is des affai-
e negligent
bonne vo-
, & ainsi les

CHAPITRE III.

SOVZ le regne du Roy Charles IX. & à la poursuite de l'Admiral de Chastillon, Iean Ribaus se met en mer le 18. Feurier 1562. avec deux vaisseaux equipez de ce qui luy estoit necessaire pour aller jeter les fondemens d'une Colonie. Passant par les Isles du golphe de Mexique, vint ranger la coste de la Floride, où il recognut vne riuere, qu'il appella la riuere de May, & y fit edifier vn fort, qu'il noma du nom de Charles, y laissant pour y cōmander le Capitaine Albert, fourny & muny de tout ce qu'il iugeoit estre necessaire. Cela fait, il met la voile au vent, & s'en reuint en France le 20. de Iuillet, & fut près de six mois à son voyage.

Voyage de Iea Ribaus.

Son retour en France.

Cependant le Capitaine Albert ne se soucie de faire défricher les terres, pour ensemencer & euites les necessitez, mangent leurs viures sans y apporter l'ordre necessaire en telles affaires: ce que faisant, ils se trouuerent courts de telle façon, que la disette fut extreme. Sur ce, les soldats & autres qui estoient souz son obeissance, ne voulans luy obeir, en fit pendre vn pour vn bien petit sujet, ce qui fut cause que quelques iours après la mutinerie s'y esmeut si violente, & la desobeissance fut telle, qu'ils tuerent leur chef, & en elleurent vn autre, appellé Nicolas Barré, homme de conduite. Et voyans que nul secours ne leur venoit de France, ils firent edifier vne petite barque pour s'y en retourner, & se mettent en mer avec fort peu de viures. L'histoire dit que la famine fut si cruelle, qu'ils

Albert Capitaine tuc.

Charles IX.
llé le Fort de
pitaine qu'il
soldats. Sont
Voyage du
estre tué des
famine. Re-
qui firent la
la riuere de
niere. Fran-

Femine ex-
treme, qui
leur fait m̄
per vn de
leurs com-
pagnons.

mangerēt vn de leurs compagnons. Mais Dieu ayant pitié de ceste troupe miserable, leur fit tant de grace, qu'ils furent rencontrez d'vn Anglois, qui les secourut & emmena en Angleterre, où ils se rafraischirent. Voila le peu de soin que l'on eut à les secourir, pour les guerres qui estoient entre la France & l'Espagne.

Cependant c'estoit vne grande cruauté de laisser mourir des hommes de faim, & reduits à tel poinct que de s'entre-manger, faute d'enuoyer vne petite barque au risque de la mer, qui les pouuoit secourir. Ce fut vn retardement pour la Colonie, & vn presage d'vne plus mauuaise fin, puis que le commencement auoit esté mal conduit en toutes choses.

La paix se fait entre la France & l'Espagne, qui donne loisir de faire nouveaux desleins & embarquemēs. Ledit Sieur Admiral de Chastillon fit equipper d'autres vaisseaux souz la charge du Capitaine Laudonniere, qui fut accommodé de routes choses pour sa peuplade. Il partit le 22. d'Auril 1564. & arriva à la coste de la Floride par le 32. degré, au lieu de la riuiera de May, où estant, & ayant mis tous ses compagnons à terre, & autres commoditez, il fit edifier vn fort, qu'il nomma la Caroline.

Voyage du
Capitaine
Laudonniere
l'an 1564.

Fait vn fort
à la riuiera
de May.

Pendant le temps que les vaisseaux estoient en ce lieu, se firent des conspirations contre Laudonniere, qui furent descouuertes: & toutes choses remises, Laudonniere se delibera de renuoyer ses vaisseaux en France, & laissa pour y commander le Capitaine Bourdet, lequel singlant en haute mer pour acheuer son voyage, laissant la Laudonniere, avec ses compagnons, partie de meuis se mutinerent de telle façon,

Retourne
en France.

R
 Dieu ayant
 ant de grace,
 ui les secou-
 fraischirent.
 urir, pour les
 pagne.
 té de laisser
 à tel poinct
 r vne petite
 it secourir.
 v n presage
 nencement

ne, qui don-
 parquemés.
 ipper d'au-
 é Laudon-
 ses pour sa
 iua à la co-
 le la riuere
 pagnons à
 fort, qu'il

stoient en
 Laudon-
 ses remi-
 s vaisseaux
 Capitaine
 r acheuer
 es compa-
 elle façon,

qu'ils menacèrent de faire mourir leur Capitaine, s'il ne leur permettoit d'aller rauager vers les Isles des Vierges, & Saint Dominique, force luy fut leur permettre, & donner congé. Ils se mettent en mer en vne petite barque, font quelque proye sur les vaisseaux Espagnols, & après qu'ils eurent bien couru toutes ces Isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de la Caroline, où estans arriuez, Laudonniere fit prendre quatre des principaux seditieux, qui furent executez à mort. En suite de ces malheurs, les viures venans à leur manquer, ils souffrirent beaucoup iusques en May, sans auoir aucun secours de France; & estans contraints d'aller chetcher des racines dans les bois l'espace de six semaines, en fin ils se resolurent de bastir vne barque pour estre presté au mois d'Aoust, & avec icelle retourner en France.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, & ces hommes deuenoient si foibles & debiles, qu'ils ne pouuoient presque paracheuer leur travail; qui les occasionna d'aller chercher à viure parmy les Sauvages, qui les traittoient fort mal, leur suruendant les viures beaucoup plus qu'ils ne valloient, se rians & moquans des François, qui ne souffroient ces moqueries qu'à regret. Laudonniere les appaisoit le plus doucement qu'il pouuoit: mais quoy qu'il fist, il fallut venir à la guerre avec les Sauvages, pour auoir dequoy se substantier, & firent si bien qu'ils recouurerent du bled d'Inde, qui leur donna courage de paracheuer leur vaisseau: cela fait, ils se mirent à ruiner & demolir le fort, pour s'en retourner en France. Comme ils estoient sur ces entre-faites, ils aperceurent quatre

Laudonniere
 couru risque
 d'estre tué
 des Indes

En fait per-
 dre quatre

Famine ex-
 treme

Le fort
 fut ruiné
 & l'Inde

Sont foulagez des Anglois en leur retour.

voiles; & craignans au commencement que ce ne fussent Espagnols, en fin ils furent recognus estre Anglois, lesquels voyans la necessité des François, les assisterent de commoditez, & mesmes les accommoderent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable fut faite par le chef de cét embarquement, qui s'appelloit Ieán Hanubins. Les ayant accommodés au mieux qu'il peut, leue les anchres, met à la voile, pour paracheuer le dessein de son voyage.

Comme Laudonniere estoit prest de s'embarquer avec ses compagnons, il apperçeut des voiles en mer; & estant en impatience de sçavoir qui ils estoient, on recognut que c'estoit le Capitaine Ribaus, qui venoit donner secours à Laudonniere. Les resiouissances de part & d'autre furent grâdes, voyas renaiître leur esperance, qui sembloit auparauant estre du tout perduë, mais fort faschez d'auoir fait démolir leur fort. Ledit Ribaus fit entêdre à Laudonniere que plusieurs mauvais rapports auoient esté faits de luy, ce qu'il reconnoissoit estre faux, & eust eu sujet de faire ce qui luy estoit commandé, s'il en eust esté autrement.

C'est tousiours l'ordinaire que la vertu est opprimée par la mesdisance des meschans, qui en fin les fait reconnoistre pour tels, & mesprisez d'vn chacun: l'on sçait assez combié cela a apporté de troubles aux conquestes des Indes, tant enuers Christofle Colomb, que depuis cõtre Ferdinãd Cortais, & autres, qui blasmez à tort, se iustificerent en fin deuant l'Empereur. C'est pourquoy l'on ne doit adiouster foy legerement, premier que les choses n'ayent esté bien examinées, reconnoissant tousiours le merite & la valeur des gene-

reux

ceux courages, qui se sacrifient pour Dieu, leur Roy & leur patrie, comme firent ceux-cy, qui estans reconnus de l'Empereur, mal-gré l'enuie, les honora de biens, & de belles & honorables charges, pour leur donner courago de bien faire, à d'avers l'enuie de les imiter, & au meschant de s'amender.

l'Empereur Charles V. reconnoit la valeur de ceux qui firent la découverte des Indes,

Cependant que Laudonniere & Ribaus estoient à consulter pour faire descharger leurs viures, voicy que le 4. Septembre 1565. l'on apperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, & furent reconnus pour estre Espagnols, qui vinrent mouiller l'ancre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaus estoient, asseurant les François de leur amitié: & reconnoissans que partie des soldats estoient à terre, ils tirerent des coups de canon sur les nostres: qui fit qu'estans avec peu de force, couperent le cable sur les ecubiers, & metrent à la voile: ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voliers qu'eux, ils retournerent à la coste, prennent port à vne riuere distante de huit lieux du fort de la Caroline, & nos vaisseaux retournerent à la riuere de May. Cependant trois des vaisseaux Espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, viures, & munitions.

Les Espagnols chassent les François de leur rade.

Mais la reconnoissent.

Le Capitaine Ribaus, contre l'aduis de Laudonniere, qui luy representoit les inconueniens qui pouuoient arriuer, tant pour les grands vents qui regnoient ordinairement en ce temps-là, que pour autre sujet, quoy que ce soit vn traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonte, sans conseil, & sans mauuais conseil en telles affaires, il se delibera d'aller l'Espagnol, &

le combatre à quelque prix que ce fust. A cét effect il fit equipet ses vaisseaux d'hommes, & de tout ce qui luy estoit necessaire, s'embarqua le 8. Septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, & Laudonniere assez malade, qui ne laissoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, & les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroïent, pour resister aux forces de leur ennemy, lequel se mit en estat de venir attaquer Laudonniere le 10. Septembre, auquel temps il fit vne pluye fort violente, & si continuelle, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelle, se retirerent de leur faction, croyans aussi que les ennemis ne viendroient durant vn temps si mauuais & impetueux. Quelques-vns allans sur le rampart apperceuans les Espagnols venir à eux, crient *allarme, allarme, l'ennemy vient.* A ce cry Laudonniere se met en estat de les attendre, & encourage les siens au combat, qui voulurent soustenir deux bresches qui n'estoient encores remparées; mais en fin ils furent forcez, & tuez. Laudonniere voyant ne pouuoir plus soustenir, en esquiua pensa estre tuez, & se sauue dans les bois avec les Sauvages, où il trouua nombre de ses soldats, qu'il rallia avec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus & marecages difficiles, fait tant qu'il arriue à l'entree de la riuiere de May, où estoit vn vaisseau, y commandant vn Nepueu du Capitaine Ribaus, qui n'auoit peu gagner que ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus à la coste; comme aussi plusieurs soldats & mariniens, Ribaus pris, avec beaucoup d'autres, qu'ils firent mourir cruellement & inhumainement; & en pendi-

Espagnols
viennent at-
taquer Lau-
donniere.

François
tuez, & hé
ceuslement
traitez.

rent aucuns, avec vn escriquau sur le dos, portant ces mots: *Nous n'auons pas fait pendre ceux-cy comme François, mais comme Lutheriens, ennemis de la foy.*

Merisaut mis sur le dos des François;

Laudonniere voyant tant de desastres, delibera sen retourner en France, le 25. Septembre 1565. Il fait leuer les anchres, met souz voile le 11. de Nouembre, & arriue proche de la coste d'Angleterre, où se trouuant malade, se fit mettre à terre pour recouurer sa santé, & de là venir en France faire son rapport au Roy. Cependant les Espagnols se fortifient en trois endroits, pour s'asseurer contre tout euenement. Nous verrons au chapitre suiuant le chastiment que Dieu rendit aux Espagnols, pour l'iniustice & cruauté dont ils vserent enuers les François.

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il reçoit des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reseruée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuée aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il defait, & les traite comme ils auoient fait les François.

CHAPITRE III.

LE Roy scachant l'iniustice & les ignominies faites aux François ses subiects par les Espagnols, comme j'ay dit cy dessus, eut raison d'en demander iustice & satisfaction à Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, comme estant vn outrage fait au preiudice de ce que les Espagnols leur auoient promis. de ne les inquierer

Le Roy demande iustice à l'Empereur de la maniere de ses subiects.

ny molester en la conseruation de ce qu'auec tant de trauail ils s'estoient acquis en la nouvelle France, suivant les commissions du Roy de France leur maistre, que les Espagnols n'ignoroient point; & neantmoins les firent mourir ainsi ignominieusement, souz le pre-
 texte specieux qu'ils estoient Lutheriens; à leur dire, quoy qu'ils fussent meilleurs Catholiques qu'eux, sans hypocrisie, ny superstition, & initiez en la foy Chrestienne plusieurs siecles deuant que les Espagnols.

Sa Majesté dissimula ceste offense pour vn temps, pour auoir les deux Coronnes quelques differents à vuidier auparauant, & principalement avec l'Empereur, qui empescha que l'on ne tirast raison de telles inhumanitez.

Mais comme Dieu ne delaisse iamais les siens, & ne laisse impunis les traitemens barbares qu'on leur fait souffrir, ceux-cy furent payez de la mesme monnoye qu'ils auoient payé les François.

Voyage du
 Cheualier
 de Gour-
 gues l'an
 1567.

Car en l'an 1567. se presenta le braus Cheualier de Gourgues, qui plein de valeur & de courage, pour venger cet affront fait à la nation François; & reconnoissant qu'aucun d'entre la Noblesse, dont la France foisonne, ne s'offroit pour tirer raison d'vne telle iniure, entreprint de le faire. Et pour ne faire cognoistre du commencement son dessein, fit courir le bruit qu'vn embarquemét se faisoit pour quelque exploit qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique. Pour ce sujet nombre de matelots & soldats s'assemblent à Bourdeaus, où se faisoit tout l'appareil de mer: il se pourueur & fournit de toutes les choses qu'il iugea estre necessaires en ce voyage.

Son embarquement fait le 22. Aoult de la mesme
 année en trois vaisseaux, ayant avec luy 250. hommes.
 Estant en mer, il relascha à la coste d'Afrique, loit pour
 se rafraischir, ou autrement, mais ce ne fut pas pour
 long temps; car incontinent il fit voile, & fit publier
 par quelques siens amis affides, qu'il auoit changé son
 premier dessein en vn autre plus honorable que celuy
 de la coste d'Afrique, moins perilleux, & plus facile à
 executer; & au lieu où il auoit relasché, il eut aduis que
 ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens, qui
 croyoient que le voyage estoit rompu, & qu'il faudroit
 sen retourner sans rien faire: toutesfois ils auoient
 tous grand desir de tenter quelque autre dessein.

*Distimule
 son dessein.*

Le Sieur de Gourgues scachant la volonté de ses
 compagnons, qui ne perdoient point courage, & estant
 assuré de son equipage, trouua à propos d'assembler
 son conseil, auquel il fit entendre la raison, pourquoy
 il ne pouuoit executer ce qu'il auoit entrepris, qu'il ne
 falloit plus songer à ce dessein: mais aussi que de re-
 tourner en Frâce sans auoir rien fait, il n'y auoit point
 d'apparence. Qu'il scauoit vne autre entreprise non
 moins glorieuse que profitable, à des courages tels
 qu'ils en auoit en ses vaisseaux, & de laquelle la me-
 moire seroit immortelle, qui estoit vn exploit des
 plus signalez qui se puisse faire; chacun brusloit d'ar-
 deur, & de desir de voir l'effect de ce qu'il disoit, & leur
 fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste louable
 entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en
 l'executant. Et voulant ledit Sieur de Gourgues leur
 declarer son dessein, les ayant tous fait assembler, par-
 la ainsi

*Le declare
 aux siens.*

La remon-
strance qu'il
leur fait.

Mes compagnons & fideles amis de ma fortune,
vous n'estes pas ignorans combien ie cheris les braues
,, courages comme vous, & l'auetz assez tesmoigné par
,, la belle resolution que vous auez prise de me suiure
,, & assister en tous les perils & hazards honorables que
,, nous aurons à souffrir & essuyer, lors qu'ils se presen-
,, teront deuant nos yeux, & l'estat que ie fais de la con-
,, seruation de vos vies; ne desirant point vous embar-
,, quer au risque d'vne entreprise que ie scaurois reüssir
,, à vne ruine sans honneur: ce seroit à moy vne trop
,, grande & blasnable temerité, de hazarder vos per-
,, sonnes à vn dessein d'vn accez si difficile; ce que ie ne
,, croy pas estre, bien que i'aye employé vne bonne par-
,, tie de mon bien & de mes amis, pour equiper ces vais-
,, seaux, & les mettre en mer, estant le seul entrepreneur
,, de tout le voyage. Mais tout cela ne me donne pas
,, tant de sujet de m'affliger, comme i'en ay de me res-
,, iouir, de vous voir tous resolus à vne autre entreprise,
,, qui retournera à vostre gloire, scauoir d'aller venger
,, l'iniure que nostre nation a receüe des Espagnols, qui
,, ont fait vne telle playe à la France, qu'elle saignera à
,, iamais, par les supplices & traictemens infames qu'ils
,, ont fait souffrir à nos François, & exercé des cruantez
,, barbares & inouïes en leur endroit. Les ressentimens
,, que i'en ay quelquefois, m'en font ietter des larmes de
,, compassion, & me releuent le courage de telle force,
,, que ie suis resolu, avec l'assistance de Dieu, & la vostre,
,, de prendre vne iuste vengeance d'vne telle felonnie
,, & cruauté Espagnolle, de ces coeurs lasches & poltrons,
,, qui ont surpris mal-heureusement nos compatriotes,
,, qu'ils n'eussent osé regarder sur la defense de leurs ar-

mes. Ils sont assez mal logez, & les surprendrons aisément. J'ay des hommes en mes vaisseaux qui cognoissent tres-bien le pais, & pouuons y aller en seureté. Voicy, chers compagnons, yn subiect de releuer nos courages, faites paroistre que vous auez aurât de bonne volonté à executer ce bon dessein, que vous auez d'affection à me suiure: ne serez vous pas contents de remporter les lauriers triomphans, de la despoüille de nos ennemis?

Il n'eut pas plustost acheué de parler, que chacun de ioye s'escrierent: Allons où il vous plaira, il ne nous pouuoit arriuer vn plus grand plaisir & honneur que celuy que vous nous proposez, & mille fois plus honorable qu'on ne se peut imaginer, aimans beaucoup mieux mourir en la poursuite de ceste iuste vengeance de l'assront qui a esté fait à la France, que d'estre blesez en vne autre entreprise, tout nostre plus grand fouhait est de vaincre ou mourir, en vous tesmoignant toute sorte de fidelité: commandez ce que vous iugerez estre plus expedient, vous auez des soldats qui ont du courage de reste pour effectuer ce que vous direz: nous n'aurons point de repos iusques à ce que nous nous voyons aux mains avec l'ennemy.

La ioye creut plus que iamais dans les vaisseaux. Le sieur de Gourgues fait changer la route, & tirer quelques coups de canon, pour commencer la resioüissance, & donner courage à tous les soldats: & alors ce genereux Cheualier fait singler vers les costes de la Floride, & fut tellement favorisé du beau temps, qu'en peu de iours il arriua proche du fort de la Caroline, & le iour apperceu, les Sauvages du pais

Les soldats du sieur de Gourgues luy tesmoignent leur bonne volonté de le suiure.

Il fait tirer quelques coups de canon en resioüissance.

Sauuages
font voir
force fu-
mées.

Le Sieur de
Gourgues
s'informe
par eux de
l'estat des
Espagnols.

Ordonne
ses gens
pour les
assaillir.

Attaque les
deux forts.

Gaignent
le dessus
du rimpart.

fumées, iusques à ce que le Sieur de Gourgues eust fait abaisser les voiles, & mouiller l'anchre. Il enuoya à terre s'informer des Sauuages de l'estat des Espagnols, qui estoient fort aises de voir le Sieur de Gourgues résolu de les attaquer. Ils assurerent qu'ils estoient en nombre de 400. très-bien armez, & pourueus de tout ce qui leur estoit necessaire. Puis l'estant fait instruire de la façon en laquelle les Espagnols estoient campez, il commença d'ordonner ses gens de guerre pour les assaillir. Voyons s'ils auront le courage de soustenir le Sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonniere, mal pourueu de munitions, & de ce qui luy estoit necessaire.

Doncques le Sieur de Gourgues se faisant conduire par ses hommes, & de quelques Sauuages par l'espace des bois, sans estre apperceu des Espagnols, fait recognoistre les places, & l'estat auquel elles estoient: & le Samedi d'aparauant *Quasimodo*, au mois d'Auril 1668. attaque furieusement les deux forts, & se dispose de les auoir par escallade, en quoy il trouua grande resistance: & le combat s'eschauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui se jettoient à corps perdu parmy les coups, tantost repoussez, puis reprenans cœur retournent au combat avec plus de valeur qu'aparauant. Bien attaqué, mieux defendu. La mort ny les blesseures ne les fait point passer, ny ne leur fait perdre le sens, ny la vaillance.

Nostre genereux Cheualier de Gourgues le courtlas à la main, leur enflamme le courage, & comme un lion hardy à la teste des siens gaigne le dessus du rimpart, repousse les Espagnols, se fait voye parmy eux

gues eust fait
Il enuoya à
es Espagnols,
Gourgues ré-
s estoient en
rueus de tout
fait instruire
ient campez,
erre pour les
e soustenir le
audonniere,
uy estoit ne-

stant condui-
ages par l'es-
s Espagnols,
auquel elles
mas modo, au
es deux forts,
quoy il trou-
hauffant, ce
nçois, qui se
tantost re-
at au combat
taqué, mieux
les fait point
vaillance.
ues le coute-
& comme vn
essus du ram-
s parmy eux
Se

Ses soldats le suiuent, & combattent vaillamment,
entrent de force dans les deux forts, tuent tout ce
qu'ils rencontrent: de sorte que le reste de ceux qui y
moururent & s'enfuirent, demeurèrent prisonniers
des François; & ceux qui pensoient se sauuer dans les
bois, furent raillez en pieces par les Sauvages, qui les
traiterent comme ils auoient fait les nostres. Deux
iours après le Sieur de Gourgues se rend maistre du
grand fort, que les ennemis auoient abandonné, après
quelque resistance, desquels partie furent tuez, les au-
tres prisonniers.

Les deux
forts pris,
& les Espa-
gnols tuez,
& pris.

Prise du
grand fort.

Ainsi demeurant victorieux, & estant venu à bout
d'vne si glorieuse entreprise, se ressouenant de l'iniu-
re que les Espagnols auoient faite aux François, en fit
pendre quelques vns, avec des escriteaux sur le dos,
portans ces mots: *Le n'ay pas fait pendre ceux-cy comme
Espagnols, mais comme pirates, bandoliers, & escumeurs
de mer.* Après ceste execution, il fit démolir & ruiner
les forts, puis s'embarque pour reuenir en France, lais-
sant au cœur des Sauvages vn regret immortel de se
voir priuez d'vn si magnanime Capitaine. Son parte-
ment fut le 30. de May 1568. & arriua à la Rochelle le 6.
de Iuin, & de là à Bourdeaux, où il fut receu aussi ho-
norablement, & avec autant de ioye, que iamais Ca-
pitaine auroit esté.

Le Sieur de
Gourgues
fait pendre
quelques
Espagnols,
avec des es-
criteaux sur
le dos.

Fait ruiner
les forts, &
reuenir en
France.

Mais il n'est si tost arriué en France, que l'Empe-
reur enuoya au Roy demander iustice de ses subiects,
que le Sieur de Gourgues auoit fait pendre en l'Inde
Occidentale: dequoy la Majesté fut tellement irritée,
qu'elle menaçoit ledit Sieur de Gourgues de luy faire
trancher la teste, & fut contrain

L'Empereur
demande au
Roy iustice
de ses subiects
qui ont
tranché
par le Sieur
de Gourgues.

Qui est contraint de s'absenter.

quelque temps, pendant lequel la colere du Roy se passa: & ainsi ce genereux Cheualier repara l'honneur de la nation Françoise, que les Espagnols auoient offensée: ce qu'autrement eust esté vn regret à jamais pour la France, sil n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnolle. Entreprise genereuse d'vn Gentil-homme, qui l'executa à ses propres cousts & despens, seulement pour l'honneur, sans autre esperance: ce qui luy a reüssi glorieusement, & ceste gloire est plus à priser que tous les tresors du monde.

Defauts remarquez aux voyages de Ribaus & Lau-donnier.

Le premier

On a remarqué aux voyages de Ribaus & Lau-donnier de grands defauts & manquemens. Ribaus fut blasmé au sien, pour n'auoir porté des viures que pour dix mois, sans donner ordre de faire défricher les terres, & les rendre aptes au labourage, pour remedier aux disettes qui peuuent suruenir, & aux perils que courent les vaisseaux sur mer, ou bien pour le retardement de leur arriuee en saison conuenable, pour soulager les necessitez, qui en fin reduisent les entrepreneurs à de grandes extremitez, iusques à estre homicides les vns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causerent de grandes mutineries des soldats contre leur chef; & ainsi le desordre & la desobeissance regnant parmy eux, en fin ils furent contraints (quoy qu'avec vn regret incroyable, & après vne perte notable d'hommes & de biens) d'abandonner les terres & possessions qu'ils auoient acquises en ce pays, & tout cela, faite d'auoir pris leurs mesures avec iugement & raison.

Second

L'experience fait voir qu'en tels voyages & embarquemens les Rois & les Princes, & les gens de leur

e du Roy se
 ra l'honneur
 auoient of-
 ret à jamais
 receu de la
 d'vn Gen-
 usts & des-
 e esperance:
 te gloire est

 s & de Lau-
 ens. Ribaus
 s viures que
 e défricher
 pour reme-
 e aux périls
 pour le re-
 nable, pour
 t les entre-
 s à estre ho-
 de chair hu-
 ni caulerent
 eur chef; &
 ant parmy
 avec vn re-
 d'hommes
 sions qu'ils
 te d'auoir

 ges & em-
 gent de leur

conseil qui les ont entrepris, auoient trop peu de co-
 gnoissance és executions de leurs desseins. Que s'il y
 n'auoit eu d'experiencez en ces choses; ils ont esté en
 petit nombre; pource que la plus-part ont tenté telles
 entreprises sur les vains rapports de quelques cajo-
 neurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont
 ils estoient tres-ignorans, seulement pour se rendre
 considerables: car pour les commencer, & terminer
 avec honneur & vilité, faut consommer de longues
 années aux voyages de mer, & auoir l'experience de
 telles descouuertes.

Faux rap-
ports per-
nicieux.

La plus grande faute que fit Laudonniere, qui y
 alloit à dessein d'y hyuerner, fut de n'estreourny que
 peu de viures, au lieu qu'il se deuoit gouuerner sur
 l'exemple de l'hyuernement du Capitaine Albert à
 Charles-fort, que Ribaus laissa si mal pourueu de
 toutes choses; & ces manquemens arriuent ordinaie-
 ment en telles entreprises, pour s'imaginer que les
 terres de ces pays là rapportent sans y semer; joint à
 cela, qu'on entreprend mal à propos tels voyages sans
 pratique ny experience. Il y a bien de la difference à
 bastir de tels desseins en des discours de table, parler
 de l'imagination de la scituation des lieux, de la for-
 me de viure des peuples qui les habitent, des profits
 & vtilitez qui s'en retirent; enuoyer des hommes au
 delà des mers en des pays loingrains; trauerser des
 costes & des isles incognues, & se former ainsi telles
 chimeres en l'esprit, faisans des voyages & des navi-
 gations ideales & imaginaires; ce n'est pas là le che-
 min de sortir à l'honneur de l'execution des descou-
 uertes: il faut auparauant meurement considerer les

Faute de
Laudon-
niere.

Ce qu'il
faut faire
pour faire
réussir les
entreprises
avec hon-
neur.

Imprudence
de la plus-
part des en-
trepreneurs

Change-
mens étrā-
ges en la
nature.

choses qui se presentent en telles affaires, communi-
quer avec ceux qui s'en sont acquis de grandes co-
gnossances, qui scauent les difficultez & les perils qui
s'y rencontrent, sans s'embarquer ainsi incōsiderémēt
sur de simples rapports & discours. Car il sert de peu
de discourir des terres lointaines, & les aller habiter,
sans les auoir premierement descouuertes, & y auoir
demeuré du moins vn an entier, afin d'apprendre la
qualité des pays, & la diuersité des saisons, pour par
après y jeter les fondemens d'vne Colonie. Ce que
ne font pas la plus part des entrepreneurs & voya-
geurs, qui se contentent seulement de voir les costes
& les éléuations des terres en passant, sans s'y ar-
rester.

D'autres entreprennent telles navigations sur de
simples relations, faites à des personnes, qui, quoy
que bien entendues dans les affaires du monde, &
ayent de grandes & longues experiences, neantmoins
estans ignorans en celles cy, croyent que toutes cho-
ses se doiuent gouverner selon les éléuations des lieux
où ils sont, & c'est en quoy ils se trouuent grande-
ment trompez: car il y a des changemens si estranges
en la nature, que ce que nous en voyons nous fait
croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort di-
uerses & en grand nombre, qui est cause que ie les
passeray souz silence. l'ay dit cecy en passant, afin que
ceux qui viendront après nous, & qui bastiront de
nouveaux desseins, s'en seruent, & les considerent: de
sorte que lors qu'ils s'y embarqueront, la ruine &
la perte d'autruy leur serue d'exemple, & d'appren-
tissage.

en
vie
do
ris
la
tou
Lau
ceu
que
deu
sex
eust
auar
la vi
seils
que
tres-
D
porte
vne
plus
donn
que s
mal-
ils me
honn
voya
par la
l'estre
en acc

Le troisieme defaut, & le plus preiudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait descharger les viures & munitions qu'il auoit apportez pour Laudonniere & ses compagnons, auant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit (quoy qu'il n'y alast pas pour combattre l'ennemy) mais demeurer tousiours sur la defensiue, aider avec ses hommes à Laudonniere, se fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir: pouuant bien iuger que puis que son dessein estoit de prendre le Fort, qu'il deuoit estre plus fort que ceux qui le gardoient, sans s'exposer inconsiderement au peril & à la fortune; & eust mieux fait de recognoistre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allast attaquer, & qu'il ne fust assure de la victoire. Mais au contraire ayant mesprisé les conseils de Laudonniere, qui estoit plus experimenté que luy en la cognoissance des lieux, il luy en prit tres-mal.

Dauantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portent les viures & les munitions de guerre pour vne Colonie, doiuent tousiours faire leur route le plus droit qu'il est possible, sans se detourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau; d'autant que s'il se faut battre, & qu'ils viennent à se perdre, ce mal-heur ne leur sera pas seulement particulier, mais ils mettent la Colonie en danger d'estre perduë, & les hommes contrains d'abandonner toutes choses, se voyans reduits à souffrir vne mort miserable, causée par la faim, qui les assailliroit faute de viures, pour ne s'estre pourueus & munis du moins pour deux ans, en attendant que la terre soit defrichée, pour nourrir

ceux qui sont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui sont semblables à celles qu'ont faites ces nouveaux entrepreneurs, qui n'ont fait défricher aucunes terres, ny trouué moyen de le faire depuis vingt-deux ans que le pays est habité ; n'ayans eu autre pensée qu'à tirer profit des pelleteries : & vn iour arriuera qu'ils perdront tout ce que nous y possédons. Ce qui est aisé à iuger, si le Roy n'y fait ordonner vn bon reglement.

Ce sont les plus grands defauts qui se peuuent remarquer és premiers voyages, & les suiuaus n'ont esté gueres plus heureux.

Voyage que fit faire le Sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Saintongeois vers Labrador. Son partement: son arriuee. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruct. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprise.

CHAPITRE V.

Alphonse
de Saintongeois
ge enuoyé
vers Labra-
dor par le
Sieur de
Roberual.

L'AN 1541. le Sieur de Roberual ayant renouellé ceste sainte entreprise, enuoya Alphonse Saintongeois (homme des plus entendus au faict de la navigation qui fust en France de son temps) qui voulut par les descouertes voir & rencontrer plus au Nort vn passage vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaisseaux de ce qui luy estoit necessaire pour ceste descouerte, &

conseil qui les ont entrepris, auoient trop peu de con-
 gnoissance és executions de leurs desseins. Que sil y
 en a eu d'expérimentez en ces choses, ils ont esté en
 petit nombre; pource que la plus-part ont tenté telles
 entreprises sur les vains rapports de quelques cajo-
 leurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont
 ils estoient tres-ignorans, seulement pour se rendre
 considerables: car pour les commencer, & terminer
 avec honneur & utilité, faut consommer de longues
 années aux voyages de mer, & auoir l'experience de
 telles descouuertes; ce que n'ont pas les grands hom-
 mes d'estat, qui scauent mieux manier & conduire le
 gouvernement & l'administration d'un Royaume,
 que celle de la navigation, des expéditions d'outre-
 mer, & des pays loingtains, pour se l'auoir iamais pra-
 ctiqué.

*Gens de
 conseil des
 Roys sont
 ignorans
 des entre-
 prises de
 mer.*

*Faux rap-
 ports per-
 nicieux.*

La plus grande faute que fit Laudonniere, qui y
 alloit à dessein d'y hiberner, fut de n'estre sourny que
 de peu de viures, au lieu qu'il se deuoit mirer sur l'ex-
 emple de l'hyuernement du Capitaine Albert à Charles-
 fort, que Ruyter laisse serual pourueu de toutes cho-
 ses; & ce manquemens arriuent ordinairement en
 telles entreprises, pour s'imaginer que les terres de ces
 pays-là rapportent sans y semer; joint à cela, qu'on en-
 tend mal à propos tels voyages sans pratique ny
 experience. Il ya bien de la difference à bastir de tels
 desseins en des discours de table, parler par imagina-
 tion de la scituation des lieux, de la forme de viure des
 peuples qui les habitent, des profits & utilitez qui s'en
 retirent, enuoyer des hommes au delà des mers en des
 pays loingtains, traicter des costes & des isles inco-

*Faute de
 Laudon-
 niere.*

gnües, & se former ainsi telles chimeres en l'esprit, faisant des voyages & des nauigations ideales & imaginaires; ce n'est pas là le chemin de sortir à l'honneur de l'execucion des descouuertes: il faut auparauant meurement considerer les choses qui se presentent en telles affaires, communiquer avec ceux qui s'en sont acquis de grandes cognoissances, qui seuent les difficultez & les perils qui s'y rencontrent, sans s'embarquer ainsi inconsiderément sur de simples rapports & discours: Car il sert de peu courir les terres lointaines, & les aller habiter, sans les auoir premierement descouuer, & y auoir demeuré du moins vn an entier, pour apprendre la qualité des pays, & la diuersité des saisons, pour par après y jeter les fondemens d'une Colonie. Ce que ne font pas la plus-part des entrepreneurs & voyageurs, qui se contentent seulement de voir les costes & les éléuans des terres en passant, sans s'y arrester. D'autres en prennent telles nauigations sur de simples relations, faites à des personnes qui, quoy que bien entédües dans les affaires du monde, & qu'ils ayent de grandes & longues experiences, neantmoins estans ignorans en celles-cy, voyent que toutes choses se doiuent gouverner selon les éléuations des lieux où ils sont, & c'est en quoy ils se trouvent grandement trompez. Car il y a des changemens si estranges en la nature, que ce que nous en voyés nous fait croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort diuerses & en grand nombre, qui est cause que ie des passeray souz silence. Il y en a vcey en passant, afin que ceux qui viendront après nous, & qui bastiront de nouveaux desseins, s'en seruent, & les configarent; de

Ce qu'il
faut faire
pour faire
reussir les
entreprises
avec hon-
neur.

Imprudéce
de la plus-
part des en-
trepreneurs

Change-
mens estran-
ges en la
nature.

sorte que lors qu'ils sy embarqueront, la ruine & la perte d'autrui leur serue d'exemple, & d'apprentissage.

Le troisieme defaut, & le plus preiudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait descharger les viures & munitions qu'il auoit recherchez pour Laudonniere & ses compagnons, auant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit, quoy qu'il n'y allast pas pour combatre l'ennemy, mais demeurer tousiours sur la defensiue, aider avec ses hommes à Laudonniere, se fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir: pouuât bien iuger que puis que le dessein estoit de prendre le Fort, qu'il deuoit estre plus diligent que ceux qui le gardoient, sans s'exposer incontinent au peril & à la fortune. Il eust mieux fait de reconnoistre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allast attaquer, & si on n'estoit assuré de la victoire: mais au contraire, on mesprisé les conseils de Laudonniere, qui estoit plus expérimenté que luy en la cognoissance des lieux, il le prit tres-mal.

D'auantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portent les viures & les munitions de guerre pour vne Colonie, doruent tousiours faire le plus court route le plus droit qu'il seroit possible, sans se détourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau; d'autant que s'il se faut battre, & qu'ils viennent à se perdre, le malheur ne leur sera pas seulement particulier, mais ils mercent la Colonie en danger d'estre perdue, & les hommes contrainctz d'abandonner toutes choses, se voyans reduits à souffrir vne mort miserable, causée par la faim, qui les assailliroit faute de viures,

ou pour ne s'en estre pourueu que pour deux ans, iusques à ce qu'il aye veu la terre défrichée, pour nourrir ceux qui sont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui sont semblables à celles que font ces nouveaux soldats, qui n'ont défriché aucune terre, ny trouué moyen de le faire depuis deux ans que le pays seroit habité, n'ayans autre pensée qu'à tirer profit des castors, & un iour arriuera qu'ils perdront tout ce que les François y possèdent: ce qui est aisé à iuger, si le Roy n'y fait ordonner vn bon reglement.

Ce sont les plus grands defauts qui se peuent remarquer és premiers voyages, sur lesquels se sont mis rez les suiuaus, qui n'ont esté gueres plus heureux.

Voyage du Sieur de Roberual. Enuoyé par Alphonse Saintongeois vers Labrador. Son départ: son arriuée. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Nord, pour aller en Oriens. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Son retour. Defaut remarquable en son entreprise.

CHAPITRE V.

LAN 1541. le Sieur de Roberual ayant renouuellé ceste sainte entreprise, enuoyé Alphonse Saintongeois, vn des hommes des plus entendus au fait de la navigation qui fust en France de son temps, qui vouloit par ses descouuertes voir se rencontrer plus au Nord vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaisseaux de ce qui luy estoit necessaire pour ceste descouuerte,

Alphonse
de Saintongeois
enuyé
vers Labrador
par le
Sieur de
Roberual.

EV
deux ans, ius
ce, pour nourrir
s- grandes, qu
nouveaux fol
y troué moy
s seroit habit
es castors, & v
ue les Françoi
le Roy n'y fai

se peuvent re
uels se sont mi
us heureux,

ponse Sain
er: son arriue
es estrangers an
Marquis de la
remarquable en

rual ayant re
prise, enuoy
vn des hom
i& de la nau
s, qui voult
r plus au No
s vaisseaux d
es courtes,

DE CHAMPLAIN.

31

partit audit an 1541. Et après auoir nauigé le long des costes du Nort, & terres de Labrador, pour trouver vn passage qui peust faciliter le écomerce avec les Orientaux, par vn chemin plus court que celuy que l'on fait par le Cap de bonne esperance, & destroit de Magellan; les obstacles fortunez, & le risque qu'il courut à cause des glaces, le fit retourner sur ses brisées, & n'eut pas plus de quoy se glorifier que Cartier.

Son paruenent.

Arriue aux terres de Labrador.

Les glaces & les risques que le estraingé de retourner.

Ceste seconde entreprise n'estoit que pour descouurer vn passage, mais l'autre estoit pour lo profond des terres, & y habiter, sil se pouuoit; & ainsi ces deux voyages n'ont pas reüssi. Pour le passage, ie n'allegueray point le discours au long des nations estrangeres qui ont tenté fortune de trouuer passage par le Nort; pour aller aux Indes Oriëntales, comme es années 1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichez fit trois voyages: sept ans après Hunsfroy Gilbert y fut avec 5. vaisseaux, qui se perdit sur l'isle de Sable, où il demeura deux ans.

Estrangers qui ont troué le passage du Nort pour aller au Orient, 1576.

Aprés Iean Dauis Anglois fit trois voyages, penetra souz le 71. degré, passa par vn destroit appellé auourd'huy de son nom. Vn autre appellé le Capitaine Georges, en l'an 1590. fit ce voyage, & fut contraint à cause des glaces de s'en retourner sans effect: & quelques autres qui l'ont entrepris, ont eü pareille fortune.

Voyage de Martin Forbichez, & de Hunsfroy Gilbert.

Voyage de Iean Dauis Anglois: L'an 1590. Du Capitaine de Georges.

Quant aux Espagnols & Portugais, ils y ont perdu leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus certaine cognoissance par la nouvelle Zambie du costé de l'Est, pour trouuer ce passage, que les autres ont perdu tant de temps pour le chercher par l'Occident au dessus des terres dites Labrador.

Voyage de Iean Dauis Anglois: L'an 1590. Du Capitaine de Georges.

Bis qu'euft
causé le pas-
sage trou-
ué.

Tout cecy n'est que pour faire cognoistre que si ce passage tant désiré se fust trouué, combien cela eust apporté d'honneur à celuy qui l'eust rencontré, & de biens à l'Estat ou Royaume qui l'eust possédé. Puis donc que nous seuls auons iugé ceste entreprise d'un tel prix, elle n'est pas moins à mespriser en ce temps cy, & ce qui ne s'est peu faire par vn lieu, se peut recouurer par vn autre avec le temps, pourueu que sa Majesté vueille assister les entrepreneurs d'un si loüable dessein. Je laisseray ce discours, pour retourner à nos nouveaux conquerans au pays de la nouvelle France.

Voyage du
Marquis de
la Roche
sous le ra-
gac du feu
Roy Hen-
ry IIII.
l'an 1598.

Sans fruit.

Mes ses gés
en l'isle de
Sable.

Sont con-
trainctz de
demeurer
sur l'isle.

Le Sieur Marquis de la Roche de Bretagne poussé d'une sainte enuie d'arborer l'estédart de Iesus Christ, & y planter les armes de son Roy, en l'an 1598. prit commission du Roy Henry le Grand (d'heureuse memoire) qui auoit de l'amour pour ce dessein, fit equiper quelques vaisseaux, avec nombre d'hommes, & un grand attirail de choses necessaires à un tel voyage: mais comme ledit Sieur Marquis de la Roche n'auoit aucune cognoissance des lieux, que par un pilote de nauire appellé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens dudit Sieur Marquis sur l'isle de Sable, distante de la terre du Cap Breton de 25. lieues au Sud, où cependant les hommes qui resterét en ce lieu avec fort peu de commoditez, furent sept ans abandonnez sans secours que de Dieu, & furent contrainctz de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y auoir ny bois, ny pierre en ceste isle propre à bastir, que le débris & fracas des vaisseaux qui viennent à la coste de ladite isle; & y eurent seulement de la chair des

beufs

R
stre que sice
en cela eust
ontre, & de
ossede. Puis
reprise d'un
en ce temps
se peut re-
rueu que sa
l'un si loia-
retourner à
la nouvelle

gne poussé
esus Christ,
1392. prit
reue me-
in, fit equi-
mmes, & vn
tel voyage:
che n'auoir
vn pilote de
rmandie, il
de de Sable,
ues au Sud,
ce lieu avec
bandonnez
rains de se
nt n'y auoir
stir, que le
t à la coste
a chair des
bours

LE COMTE DE SAILLAIN.

bours & vaches, qu'ils y trouueront en quantité, & s'ils
estans sauen par la perte d'un vaisseau Espagnol qui
sestoit perdu voulans aller habiter l'isle du Cap Bre-
ton; & se vestirent de peaux de loup marins, ayans vsé
leurs habits, & conserueront les huiles pour leur vsa-
ge, ausch pecherent de poisson, qui est abondante au-
tour de ladite isle; iusques à ce que la Cour de Parle-
ment de Rouen par arrest condamna ledit Chédotel
d'aller repasser ces pauures miserables, à la charge qu'il
auroit la moitié des commoditez de ce qu'ils auroient
peu pratiquer pendant leur sejour en ceste isle, com-
me cuirs de bours, peaux de lous marins, huile, &
nards noirs, ce qui fut exccuté: & reuenans en France
au bout de sept ans; partire vint trouuer sa Majesté à
Paris, qui leur commanda au Duc de Sully de leur donner
quelques commoditez, comme il fit, iusques à la som-
me de 50. escus, pour les encourager de s'en retourner.

Cependant le Marquis de la Roche estant à pour-
suiure en Cour les choses que sa Majesté luy auoit
promises pour son dessein, elles luy furent deuillées
par la sollicitation de certaines personnes qui auoient
desir que le tray culte de Dieu s'accroust, & que
florist la Religion Catholique, Apostolique & Romai-
ne. Ce qui luy causa vn tel desplaisir, que pour
autre chose, il se trouua assailly d'vne forte maladie
quil emporta, apres auoir conlomme son bien & son
travail sans en ressentir aucun fruit.

En ce lieu de l'ain se remarquent
l'vn, en ce que ledit Marquis n'auoit
urir & reconnoistre la sainte
rendu en l'ain

Vient de
chairs de
bours & de
vaches.

se vend au
peux de
lous mar-
ins.

Chédotel
est condan-
né de les
repasser.

Le Roy leur
fais donner
quelque ar-
gent.

Le Marquis
de la Roche
ne pour
iour de sa
vie le Roy
luy auoir
promis.

Tombe au
l'ain, dont il
meurt.

l'ain
l'ain
l'ain

Isoluz des
b&des fins
reconnex
les Rois de
recongol-
fice les en-
trepreneurs

premier que s'obliger à yne despense excessiue. L'autre, que les enuieux qui estoient en ce temps près du Roy en son Conseil, empescherent l'effect & la bonne volonté qu'auoit sa Majesté de luy faire du bien. Voila comme les Roys sont souuent deceus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les histoires du temps passé le font assez cognoistre, & ceste-cy nous en peut fournir d'eschantillon. Voicy yn quatriesme voyage rompu, venons au cinquieme.

*Voyage du Sieur de Saint Chauuin. Son dessein. Remon-
strances que luy fait du Pont Graue: Le Sieur de Mons
voyage avec luy. Retour de S. Chauuin & du Pont en
France. Second voyage de Chauuin: son entreprise
blasnable.*

CHAPITRE VI.

Voyage du
Sieur de S.
Chauuin,
l'an 1599.



N an après, l'an 1599. le Sieur Chauuin de Normandie, Capitaine pour le Roy en la marine, homme tres-expert & entendu au fait de la nauigation (qui auoit seruy la Majesté aux guerres passées, quoy qu'il fust de la religion pretendue reformée) entreprit ce voyage, souz la commission de ladite Majesté, à la sollicitation du Sieur du Pont Graue, de Saint Malo (fort entendu aux voyages de mer, pour en auoir fait plusieurs) avec d'autres vaisseaux, allés vers Tadoussac, pour aller au lieu de la riuere, lieu où ils estoient allés l'année précédente avec les Sieurs du Pont, qui y estoient tous les printemps

A la solli-
citation de
du Pont Graue
l'an 1599.

R
essue. L'au-
près du
& la bonne
bien. Voi-
par ceux en
es du temps
ous en peut
me voyage

ein. Remon-
eur de Mons
du Pont en
on entreprise

ur Chauvin
r le Roy en
& entendu
i auoit seruy
fuit de là re-
voyage souz
ication du
ort entendu
lusieurs) ac-
Tadouillac,
lieu où ils
uer les Sau-
prin temps

DE CHAMPLAIN.

35

ledit du Pont desireux de trouuer moyen de rendre ce
trafic particulier, va en Cour rechercher quelqu'un
d'autorité & pouuoir eminent auprès du Roy, pour
obtenir vne commission, portant que le trafic de ceste
riuiere seroit interdit à toutes personnes, sans la per-
mission & consentement de celuy qui seroit pourueu
de ladite commission, à la charge qu'ils habiteroient
le pays, & y feroient vne demeure. Voila vn commen-
cement de bien faire, sans qu'il en cousté rien au Roy,
si ce qui est en ladite commission s'effectuë, ayant des-
sein d'y mener cinq cents hommes, pour s'y fortifier
& defendre le pays. Le Roy qui auoit grande con-
fiance en cét entrepreneur, qui neâtmoins pretendoit
n'y faire que la moindre despense qu'il pourroit, pour
souz le pretexte d'habiter, & executer tout ce qu'il
promettoit, vouloit priuer tous les sujets du Royau-
me de ce trafic, & retirer luy seul les castors. Et pour
donner vn esclat à ceste affaire, la met en deuoir de l'e-
xecuter. Les vaisseaux s'equipent de choses les plus
necessaires qu'il croit estre propres à son entreprise.
Tout ira assez bien, horsmis qu'il n'y aura que des Mi-
nistres & Pasteurs Calvinistes.

Ses vaisseaux hors, il met ledit Pont Grand pour son
Lieutenant en l'un d'iceux: tous estoient Catholiques,
mais le chef estant de contraire religion, ce n'estoit
pas le moyen de bien planter la foy parmy des pen-
ples qu'on veut reduire, & c'estoit à quoy l'on s'ingeroit
le moins. Ils nauigent iusques au port de Tadouillac,
lieu de la traitte, & fut ceste affaire assés mal conduite
pour y faire grand progrès. Ils se deliberoient de faire
vne habitatio; lieu le plus desiré de la contrée.

Vray Cour
pour obtē-
nir com-
mission de
Roy.

Dessein de
l'entreprē-
seur.

N'estant le
chef Ca-
tholique, ce
n'estoit le
moyen de
planter la
foy.

Froidures
excessives
qui y re-
garder.

qui soit en ce pays; qui n'estant rempli que de pins, sapins, bouldaux, montagnes, & rochers presque inaccessible, & la terre tres-mal disposée pour y faire aucun bon labourage, & où les froidures sont si excessives, que s'il y a vne once de froid à 40. lieues à mont la riuiere, il y en a là vne liure: aussi combien de fois me suis-ic estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps?

Remon-
strance du
Pont Graué
au Sieur
Chauuin.

Or cōme ledit Sieur Chauuin y vouloit bastir, & y laisser des hommes, & les courir cōtre la rigueur des froidures extremes, ayant sceu du Pont Graué que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir; remonstra audit Sieur Chauuin plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant este en vn autre voyage iusques aux trois riuieres, pour trouuer les Sauvages, afin de traiter avec eux.

Le Sieur de
Mons voya-
ge avec le
Sieur Chau-
uin.

Le Sieur de Mons fit le mesme voyage pour son plaisir, avec ledit Sieur Chauuin, qui estoit de la mesme opinion que Graué, qui recognoissant ce lieu estre fort defagreable, eust bien voulu voir plus à mont ledit fleuve. Mais quoy qu'il en soit, on le tēps ne le permettāt pour lors, ou autres considerations qui estoient en l'esprit de l'entrepreneur; fut cause qu'il employa quelques ouuiers à edifier vne maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huit pieds de haut, couverte d'as, & vne cheminée au milieu, en forme d'vn corps de garde, entouré de clayes, (laquelle j'ay veue en colion là) & d'vn petit fossé fait dans le bled. Car en ce pays là où il n'y a point de rochers, se font ces bleds fort maluais. Il y auoit vn petit

Maison de
plaisance.

ruisseau au dessous, où ils laisserent 16. hōmes, fournis de peu de cōmoditez, qu'ils pouuoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y auoit estoit à l'abandon des vns & des autres, ce qui dura peu. Les voilà bien chaudement pour leur hyuer. Ce qui fut cause que le Sieur Chauuin s'en retourna, ne voulant voir, ny discourir plus auant, comme aussy fit ledit du Pont.

Les Sieurs
Chauuin &
du Pont re-
uenirent au
Franç.

Pendant qu'ils sont en France, nos hyuernans cōsomment en bref ce peu qu'ils auoient, & l'hyuer suruenant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y auoit entre la France & Tadoussac: c'estoit la cour du Roy Peault, chacun vouloit commander; la paresse & faincantisie, avec les maladies qui les surprirent, ils se trouuerent reduits en de grandes necessitez, & contrains de s'abandonner aux Sauvages, qui charitablement les retirerent avec eux, & quisterent leur demeure; les vns moururent miserablement, les autres patif- sans fort, attendans le retour des vaisseaux.

Misere de
ceux qui y
passent l'hy-
uer.

Le Sieur Chauuin voyant ses gens humer le vent du Saguenay, fort d'agereux, pour lui les affaires pour refaire vn second voyage, qui fut aussi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troisieme mieux ordonné; mais il n'y demeure long temps sans estre saisi de maladie, qui l'enuoya en l'autre monde.

Le Sieur
Chauuin
desseigne
vn second
voyage au-
si vtile que
le premier.

Ce qui fut à blasmer en ceste entrepise, est d'auoir donné vne commission à vn homme de contraire religion, pour pululer la foÿ Catholique, Apostolique & Romaine, que les heretiques ont tant en horreur & abhominacion. Voila les defautes que i'auois à dire sur ceste entrepise.

Ce qui est
blasmable
en ceste en-
trepise.

Quatriesme entreprise en la nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le Sieur de Pont Graue esten pour le voyage de Tadoussac. L'Auteur se met en voyage avec ledit Sieur Commandeur. Leur arriuee à Grand-sault Saint Louys. Sa difficulte à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage.

CHAPITRE VII.

Quatrieme
entreprise
par le sieur
Comman-
deur de
Chaste.

LA quatrieme entreprise fut celle du Sieur Commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui estoit homme tres-honorable, bon Catholique, grand seruiteur du Roy, qui auoit dignement & fidelement seruy sa Majesté en plusieurs occasions signalées. Et bien qu'il eust la teste chargée autant de cheueux gris que d'années, vouloit encores laisser à la posterité par ceste loüable entreprise, vne remarque tres-charitable en ce dessein, & mesmes sy porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au seruite de Dieu & de son Roy, en y faisant vne demeure arrestée, pour y viure & mourir glorieusement, comme il esperoit, si Dieu ne leust retiré de ce monde plustost qu'il ne pensoit; & se pouuoit-on bien assurer que souz sa conduite l'heresie ne se fust iamais plantée aux Indes: car il auoit de tres-chrestiens desseins, dont ie pourrois rendre de bons tesmoignages, pour m'auoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose.

Ann. 1677
France et
pouuoir
pour le ra-
cine en la
nouuelle
France.

Où est
composé
le Roy.

Donc après la mort dudit Sieur Chauuin, il obtint nouvelle commission de sa Majesté. Et d'autant que

R

par le Com-
mande esleu pour
net en voyage
uee à Grand-
Leur retrai-
e 6. voyage.

elle du Sieur
uuerneur de
res-honora-
seruiteur du
eruy la Ma-
t bien qu'il
is que d'an-
té par ceste
ariable en
onne, pour
e Dieu & da
e, pour y vi-
élperoit, si
qu'il ne pen-
ous la con-
x Indes: car
ie pourtois
oir fait l'hô-
e.
n, il obtint
autant que

DE CHAMPLAIN.

la despense estoit fort grande, il fit vne societé avec plusieurs Gentils-hommes, & principaux marchands de Rotien, & d'autres lieux, sur certaines conditions. Ce qu'estant fait, ils font equiper vaisseaux tant pour l'execution de ceste entreprise, que pour descouurer & peupler le pays. Ledit Pont Graué avec commission de la Majesté (comme personné qui auoit desia fait le voyage, & recognu les defauts du passé) fut eleu pour aller à Tadoussac, & promet d'aller iusques au Sault Saint Louys, le descouurer, & passer outre, pour en faire son rapport à son retour, & donner ordre à vn second embarquement; & ledit Sieur Commandeur quitter son gouvernement, avec la permission de la Majesté, qui l'atmoit vniquement, s'en aller au pays de la nouuelle France.

Le Sieur de
Pont Graué
esleu pour
Ains le Roy
ge de Ta-
doulac.

Sur ces entre-faites, ie me trouuy en Cour, venu fraichement des Indes Occidentales, où i'auois esté près de deux ans & demy, après que les Espagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en France, où pendant les guerres i'auois seruy sadite Majesté sous Mes-seigneurs le Marechal d'Aumont, de Saint Luc, & Marechal de Brissac. Allant voir de fois à autre ledit Sieur Commandeur de Chaste, iugeant que ie luy pou-uois seruir en son dessein, il me fit ceste faueur, comme i'ay dit, de m'en communiquer quelque chose, & me demanda si i'aurois agreable de faire le voyage, pour voir ce pays, & ce que les entrepreneurs y feroient. Je luy dis que i'estois son seruiteur, que pour me licencier de moy mesme à entreprendre ce voyage, ie ne le pouuois faire sans le commandement de sadite Majesté, à laquelle i'estois obligé tant de maif-

Le Commandeur de Chaste
Ay de luy dit
qu'il luy
disoit, pour
faire voy-
ager avec luy.

Ne le pou-
uoir faire
sans le
commandement
de sa
Majesté.

fauce, que d'une pension de laquelle elle me devoit faire
 pour avoir moyen de m'entretenir près d'elle, & que
 luy en plairoit parler, & me le commandat, que ie
 l'aurois tres-agreable. Ce qu'il me promit, & fut de ma
 ceus commandemens de la Majesté pour faire ce voyage,
 & luy en faire fidel rapport: & pour cet effect M^{rs}
 sieur de Geivre Secretaire de les commandemens
 m'expedia avec lettre adressante audit Roy. Gravel
 pour me recevoir en son vaisseau, & me faire voir &
 reconnoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, &
 m'assistant de ce qui luy seroit possible en cette entre-
 prise.

Il est
 de Geivre
 Secrétaire
 des comman-
 demens.

Me voila expédié, ie part de Paris, & m'embarque
 dans le vaisseau dudit du Pont l'an 1605. nous faisons
 heureux voyage iusques à Tadoussac avec de moyes-
 nes barques de 12. à 15. tonneaux, & faisons iusques à
 vne lieue à mont le Grand sault Saint Louis Le Port
 Gravel & moy nous nous mettons dans vne petite ba-
 teau fort leger, avec six ou sept hommes, pour n'en pouvoit
 faire nsvir de plus grand, à cause des difficultez.
 Ayans fait vne lieue avec beaucoup de paine dans
 vne forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trou-
 vâmes, & estans parvenus au pied dudit sault, qui se
 descharge en ce lac, nous iugeâmes impossible de le
 passer avec nostre esquif, pour estre si furieux, & en-
 tre-melle de rochers, que nous nous trouuâmes con-
 trainct de faire presqut vne lieue par terre, pour voir
 le dessus de ce sault, n'en pouuans voir d'austrage. Et
 tout ce que nous peûmes faire fut de remarquer les
 difficultez pour le pais, & le lang de ladite riviere, avec
 le rapport des Sauvages de ce qui estoit dedans les ter-
 res, des

Il est
 son voyage
 pour Ta-
 doussac,
 l'an 1605.

Arrive près
 le grand lac
 S. Louis.

Le
 lac.

Il est
 de Geivre
 Secrétaire
 des comman-
 demens.

ses,
 rivie.
 le
 de te
 nous
 peu d
 faisoit
 nous
 iusqu
 où l'ce
 mand
 que m
 ceste
 Seigne
 l'enuie
 Le m
 i'allay
 dudit p
 en fia
 ser ce d
 Voila l
 Sieur C
 En c
 pour au
 rost plu
 trest es
 res de c
 pour de

ses, des peuples, des lieux, & origines des principales
ruieres, & notamment du grand fleuve S. Laurent.

Je fis des lors vn petit discours, avec la carec exacte
de tout ce que i'auois veu & reconnu, & ainsi nous
nous en retournasmes à Tadoussac, sans faire que fort
peu de progrès: auquel lieu estoient nos vaisseaux qui
faisoient la traite avec les Sauvages, ce qui estant fait,
nous nous embarquasmes, mettant les voiles au vent,
iusques à ce que nous fussions arriuez à Honneleur,
où sceusmes les nouvelles de la mort du Sieur Com-
mandeur de Chaste, qui m'affligea fort, recognoissant
que mal-aisément vn autre pourroit entreprendre
ceste entrepryse, qu'il ne fust trauersé, si ce n'estoit vn
Seigneur de qui l'autorité fust capable de repousser
l'enuie.

Remarque
sur une car-
te ou qu'il
auoit veu;

Leur retou-
te apres peu
de temps;

Reçois-
nouelles
au Sieur
de la mère
du Coman-
deur de
Chaste;

Je n'arresté gueres en ce lieu de Honneleur, que
i'allay trouuer la Majesté, à laquelle ie fis voir la carte
dudit pays, avec le discours fort particulier que ie luy
en fis, qu'elle eut fort agreable, promettant de ne lai-
ser ce dessein, mais de le faire poursuivre, & favoriser.
Voila le cinquiesme voyage rompu par la mort dudit
Sieur Commandeur.

Cinquiesme
voyage rom-
pu par la
mort dudit
Comman-

En ceste entrepryse ie n'ay remarqué aucun defaut,
pour auoir esté bien commençé: mais ie voy qu'auisi-
tost plusieurs marchands de France, qui auoient in-
terest en ce negoce, commençoient à faire des plain-
tes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pelleteries,
pour le donner à vn seul.

Nel de
ce trafic
trouue

res, des

Voyage du Sieur de Mons. Vient pour suivre le dessein du feu Commandeur de Chaste. Obtiens commission du Roy pour aller descouvrir plus auant vers Midy. S'associe avec les marchands de Rouen & de la Rochelle. L'Autheur voyage avec luy. Arriuent au Cap de Héue. Descouurent plusieurs ports & riuieres. Le Sieur de Palsrin court va avec le Sieur de Mons. Plaintes dudit Sieur de Mons. Sa commission renuquée.

CHAPITRE VIII.



APRÈS la mort du Sieur Commandeur de Chaste, le Sieur de Mons, de Sainctonge, de la religion pretendüe reformée, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, & Gouverneur de Pons, qui auoit rendu de bons seruices à la Majesté durant toutes les guerres passées, en qui elle auoit vne grande confiance, pour sa fidelité, comme il a tousiours fait paroistre iusques à sa mort; porté d'vn zeile & affectiõ d'aller peupler & habiter le pays de la nouvelle France, & y exposer sa vie & son bien, voulut marcher sur les brisées du feu sieur Commandeur audit pays, où il auoit esté, comme dit est, avec le sieur Chauuin, pour le recognoistre, bien que ce peu qu'il auoit veu, luy auoit fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleuue Saint Laurent, n'ayant veu en ce voyage qu'vn fascheux pays, luy qui desiroit aller plus au Midy, pour iouir d'vn air plus doux & agreable. Et ne s'arrestant aux relations

*Dessein du
Sieur de
Mons, de
poursuivre
celuy de
feu Com-
mandeur
de Chaste.*

*Il auct ja
esté au voia-
ge avec le
Sieur Chau-
uin.*

que l'on luy en auoit faites, vouloit chercher vn lieu duquel il ne scauoit l'assiette ny la temperature que par l'imagination & la raison, qui trouue que plus vers le Midy il y fait plus chaud. Estant en volonte d'ex-
 cuter ceste genereuse entreprise, il obtient commission du Roy l'an 1603. pour peupler & habiter le pays, à condition d'y planter la foy Catholique, Apostolique & Romaine, permettant de laisser viure chacun selon sa religion. Cela estant, il continuë la societe avec les marchands de Roüen, de la Rochelle, & autres lieux, à qui la traitte de pelleterie estoit accordée par ladite cõmission priuatiuemēt à tous les subiects de sa Majesté. Toutes choses ordonnées, ledit Sieur de Mons fait son embarquement au Hayre de Grace, faisant equiper plusieurs vaisseaux tant pour ledit trafic de pelleterie de Tadoussac, que des costes de la nouvelle France. Il assemble nombre de Gentils-hommes, & de toutes sortes d'artisans, soldats & autres, tant d'vne que d'autre religion, Prestres & Ministres.

Ledit Sieur de Mons me demanda si i'auois agreable de faire ce voyage avec luy. Le desir que i'auois eu au dernier s'estoit accru en moy, qui me sieloxy accorder, avec la licence que m'en donneroit sa Majesté, qui me le permit, pour tousiours en voyant & descouurant, luy en faire fidel rapport. Estant tous à Dieppe, on s'embarque, vn vaisseau va à Tadoussac, ledit du Põc avec la cõmissõ dudit sieur de Mons à Canisot, & le long de la coste vers l'Isle du Cap Breton, vers ceux qui cõtrediendroiet aux defences de sa Majesty. Le sieur de Mons prend la route plus à val vers les costes de l'Acadie, & le temps n'est pas si favorable,

Obtient cõmission du Roy pour aller descouuoir plus auant vers Midy.

S'associe avec des marchands de Roüen & de la Rochelle.

S'embarque au Hayre de Grace.

Assemble nombre de Gentils-hommes, d'artisans, & soldats.

L'Auantage que le Roy eut de ce voyage.

S'embarque à Dieppe.

Le sieur de Mons prend la route plus à val vers les costes de l'Acadie.

que nous ne fumes qu'un mois à paruenir iusques au Cap de la Héue; où estans, nous passames plus outre, cherchant lieu pour y habiter, ne trouuans celuy-cy agreable. Le Sieur de Mons me commit à la recherche de quelque lieu qui fust propre: ce que ie fis avec quelque pilote que ie menay avec moy; où descouuist mes plusieurs ports & riuieres, iusques à ce que le dit Sieur de Mons s'arresta en vne isle, qu'il iugea d'assiette forte, & le terroir d'alentour tres-bon, la temperature douce, sur la hauteur de 45. $\frac{1}{2}$ de latitude, comme Saincte Croix. Il y fait venir ses vaisseaux, employe chacun selon sa condition, & mestier, tant pour les delcharger, que pour se loger promptement. Ses vaisseaux delchargez, il les renuoye au plus tost, & le sieur de Poitrinecourt (qui estoit venu avec ledit sieur de Mōs pour voir le pays, afin de l'habiter, & auoir quelque lieu de luy, en versu de sa cōmissio) s'en retourna.

Ma.s laissons-le aller, en attendant si nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyuereront à Tadoussac. Nos vaisseaux estans retournez en France, ouïrent vn nombre infiny de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excez & mauuais traitement qu'ils receuoient aux costes, par les Capitaines dudie Sieur de Mons, qui les prenoit, & empeschoit de faire leur pesche, les priuant de l'usage des choses qui leur auoient tousiours esté libres: de sorte que si le Roy n'y apportoit vn reglement, toute ceste nauigation s'en alloit perdre, & les doüanes par ce moyen diminuées, leurs femmes & enfans pauures & miserables, & conuersins à mendier leurs vies. Rappo-
stes sont présenties à ce sujet, mais l'enuie & les enuies

Articent
Cap de la
Heue.

L'Authent
est commis
à recher-
che d'un
lieu propre
à habiter.

Descouuert
plusieurs
ports & ri-
uieres.

Employs
chacun selon
sa condition.

Le sieur de
Poirinecourt
est venu avec
le sieur de
Mōs.

Plaintes des
Bretons, du
Basques, &
autres, de
l'excez de
Mons.

riens eussent point; il ne manque en Cour de per-
 sonnes qui promettent que pour vne somme de de-
 niers l'on feroit passer la commission du Sieur de
 Mons. Ceste affaire se pratique en telle façon, que
 ledit Sieur de Mons ne sçeut si bien faire, que la vo-
 lonté du Roy n'est destournée par quelques per-
 sonnages qui estoient en crédit, qui luy auoient promis
 d'entretenir cent hommes audit pays. Donc-
 ques en peu de temps la commission de sa Majesté fut
 reuocquée, pour le prix de certaine somme qu'un cer-
 tain personnage eut, sans que sadite Majesté en sceust
 rien. Cependant, pour recompense de trois ans que
 le Sieur de Mons auoit consommé, avec vne despen-
 se de plus de 10000. liures, en la premiere desquelles
 trois années il souffrit beaucoup, & endura de gran-
 des incommoditez à cause des rigueurs du froid, & la
 longue durée des neiges de trois pieds de haut, durant
 cinq mois, bien que l'on puisse aborder en tout temps
 aux costes où la mer ne gele point, si ce n'est à l'entrée
 des riuieres qui charrient des glaces qui vont se des-
 charger en la mer. Outre cela, presque la moitié de ses
 hommes moururent de la maladie de la terre, & fut
 contraint de faire reuenir le reste de ses gens, avec le
 Sieur de Poitricourt, qui en ceste année estoit son
 Lieutenant: car le Pont Graué l'auoit esté l'an pre-
 cedent.

Voilà tous les desseins du Sieur de Mons rompus,
 lequel s'estoit promis d'aller plus au Midy pour faire
 vne habitation plus saine & temperée que l'Isle de
 Sainte Croix, où il auoit hyuerté. Le sieur de Mons fut
 au port Royal, où l'on se trouua vn peu mieux, pour

Crierles
 céduluy.

Commissi
 du Sieur de
 Mons re-
 uocqué par
 argent.

Le Sieur de
 Mons souff-
 rit beau-
 coup en la
 premiere
 année de
 son voyage.

Le plusant
 de son voyage
 fut de
 retourner
 de l'Isle de
 Sainte Croix.

1607.

Reuons de
 Sieur de Poit-
 ricourt.

Desseins du
 Sieur de
 Mons pour
 faire vne
 habitation
 plus saine
 que l'Isle de
 Sainte Croix.

Est recom-
pensé du
Roy.

n'auoir trouué l'hyuer si aspre, souz la hauteur de 48. degrez de latitude. Pour recompense de ses pertes, luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6000. liures; à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer des pelleteries.

Despense
excessive
qu'il a faite.

Mais quelle despense luy eust-il fallu faire en tous les ports & havres, pour recouurer ceste somme; s'informer de ceux qui auroient traité, & le departement qu'il faudroit, sur plus de quatre vingts vaisseaux qui frequentent ces costes? c'estoit luy donner la mer à boire, en faisant vne despense qui iust surmonté la recepte, comme il en a bien apparu. Car ledit Sieur de Mons n'en a presque rien retiré, & a esté contraint de laisser aller cet arrest comme il a peu. Voila comme ces affaires surét mesnagées au Conseil de sa Majesté: Dieu face pardon à ceux qu'il a appellez, & amender ceux qui sont viuans. Hé bon Dieu/ qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se reuoque de la façon, sans iuger meurement des affaires, premier que d'en venir là? ceux qui ont le moins de cognoissance erient le plus fort, & en veulent plus sçauoir que ceux qui en auront vne parfaite experience; & ne parlent que par cnuie, ou pour leur interest particulier, sur de faux rapports & apparences, sans s'en informer dauantage.

Grand mal
de s'entre-
tenir telles
affaires à
gens qui
ont peu de
cognois-
sance,

Deux reli-
gions con-
traires en
sont de
voyages,
sur quel
fruct, pour
la gloire de
Dieu.

Il se trouue quelque chose à redire en ceste entre-prise, qui est, en se que deux religions contraires ne sont iamais vn grand fruct pour la gloire de Dieu parmy les Infideles, que l'on veut conuertir. I'ay veu le Ministre & nostre Curé s'entre-battre à coups de poing, sur le differend de la religion. Je ne sçay pas qui estoit le plus vaillant, & qui donnoit le meilleur

R
uteur de 48.
e les pertes,
esté. 6000.
nt trafiquer

faire en tous
omme, s'in-
departemēt
vaisseaux qui
ner la mer à
surmonté la
edit Sieur de
contraint de
oila comme
e la Majesté:
& amender
ice que l'on
e de la façon,
nier que d'en
ssance crient
ceux qui en
lent que par
sur de faux
r davantage.
cette entre-
ontraires ne
pire de Dieu
tir. J'ay ven
e à coups de
ne seay pas
e le meilleur

DE CHAMPLAIN.

coup, mais icy ares-bié que le Ministre se plaignoit
quelquefois au Sieur de Mons d'auoir esté bati, &
uidoiēt en ceste façon les poincts de controuerse.
Le vous laisse à penser si cela estoit beau à voir; les Sau-
uages estoient tantost d'vn costé, tantost de l'autre, &
les François meslez selon leur diuerse croyance, di-
foient pis que pendre de l'vne & de l'autre religion,
quoy que le Sieur de Mons y apportast la paix le plus
qu'il pouuoit. Ces insolences estoient veritablement
vn moyen à l'infidèle de le rendre encore plus endur-
cy en son infidelité.

Or puis que ledit Sieur de Mons n'auoit voulu aller
habiter au fleuue Saint Laurent, il deuoit enuoyer re-
cognoistre vn lieu propre pour y jeter les fondemēs
d'vne Colonie, qui ne fust subiecte à estre delaissee,
comme celle de Sainte Croix, & Port Royal, où per-
sonne n'y cognoissoit rien, & deuoit faire vne despen-
se de quatre à cinq mille liures, pour estre assurez du
lieu, & mesme dōner charge d'y passer vn hyuer, pour
cognoistre ce climat. Cela estant, il n'y a point de
doute que le terroir, & la chaleur correspondans à
quelque bonne temperature, l'on s'y fust arresté. Et
bien que la commission dudit sieur de Mons eust esté
reuoquée, l'on n'eust pas laissé d'habiter le pays en
trois ans & demy, comme l'on auoit fait en l'Acadie,
& eust-on assez défriché de terre, pour se pouuoir pas-
ser des commoditez de France. Que si ces choses eus-
sent esté bien ordonnées, peu à peu l'on s'y fust habi-
tué, & les Anglois & Flamens n'auroiēt iony des lieux
qu'ils ont surpris sur nous, qui s'y sont establis à nos
despens.

Despens
nécessaire
au Sieur de
Mons, à
s'assurer
des lieux,
pour hy-
uerner.

48 LES VOYAGES DV RIEVR DE CH.

Il ne sera hors de propos pour contenter le lecteur curieux, & principalement les voyageurs de mer, de descrire les descouuertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus à l'Acadie, tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal, où i'eus moyen de voir & descourir le tout, comme il se verra au Liure suivant.

Fin du premier Liure.

D
cad
& i
aym
lien

DE CH.
ter le lecteur
de mer, de
pendant trois
l'habitation
icus moyen
se verra au

LES VOYAGES
DU SIEVR DE
CHAMPLAIN.
LIVRE SECOND.

*Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du
Cap Nègre. Du Cap & Baye de Sabir. De l'isle aux
Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la
Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite,
& de toutes les choses remarquables qui sont le long de
la coste d'Acadie.*

CHAPITRE PREMIER.

LE Cap de la Héue est vn lieu où il y a vne Baye, où sont plusieurs isles couvertes de sapins, & la grande terre de chesnes, ormeaux, & bouleaux. Il est à la coste d'Acadie par les 44. degrez, & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaison de la Guide, ayant, distant à l'Est nord Est du Cap Breton 75. lieues.

Port au
Mouton.

A sept lieues de ceſtoy cy ſon creux ou lieu ap-
pelle le Port au Mouton, où ſont deux petites baies
par la hauteur de 44. degrez, & quelques minutes de
latitude, dont le terroir eſt fort pitoyeux, remply de
taillis & de bruyeres. Il y a quantité de lapins, & bon
nombre de gibbier, à cauſe des eſtangs qui y ſont.

Cap Nègre.

Port San-
geraux.

Allant le long de la coſte, ſe voit auſſi vn port tres-
bon pour les vaiſſeaux, & au fonds vne petite riuere,
qui entre aſſez auant dans les terres, que ie nommay le
port du Cap Nègre, à cauſe d'vn rocher qui de loin en
a la ſemblance, lequel eſt eſleué ſur l'eau proche d'vn
cap où nous paſſaſmes le meſme iour, qui en eſt à qua-
tre lieues, & à dix du port au Mouton. Ce cap eſt fort
dangereux, à raiſon des rochers qui jettent à la mer.
Les coſtes que ie veis juſques là ſont fort baſſes, cou-
uertes de pareil bois qu'au cap de la Héne, & les iſles
toutes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous
fuſmes paſſer la nuit à la Baye de ſable, où les vaiſ-
ſeaux peuuent mouiller l'ancre, ſans aucune crainte
de danger.

Du Cap de
ſable.

Iſle des
Cormorans.

Le cap de ſable, diſtant de deux bonnes lieues de la
Baye de ſable, eſt auſſi fort dangereux, pour certains
rochers & batteures qui jettent preſque vne lieue à la
mer. De là on va en liſte aux Cormorans, qui en eſt à
vne lieue, ainſi appellée à cauſe du nombre inſini qu'il
y a de ces oiſeaux, & remplis d'vne barrique de leurs
œufs: & de ceſte iſle ſe fait l'ouelt environ ſix lieues
traverſant vne baye qui ſuit au nord deux ou trois
lieues, l'on rencontre pluſieurs iſles qui jettent deux ou
trois lieues à la mer, auxquelles peuuent contenir les
vnes deux, les autres trois lieues, & d'autres moins, ſe-

lon que l'on y va. Elles sont la plus part fort dan-
 gerousees à esloigner aux grands vaisseaux, à cause des
 grandes mers, & des rochers qui sont à fleur d'eau.
 Cestiles sont remplies de pins, sapins, bouleaux, & de
 trembles. Un peu plus outre, il y en a encores quatre.
 En l'une y a si grande quantité d'oiseaux appellez tan-
 gueux, qu'on les peut tuer aisément à coups de bâton.
 En vne autre y a des loups marins. Aux deux autres il
 y a vne telle abondance d'oiseaux de diferentes espe-
 ces, qu'on ne pourroit se l'imaginer, si l'on n'auoit
 veu, comme cormorans, canards de trois sortes, oyes,
 marmettes, outardes, perroquets de mer, becencifles,
 vaulgours, & autres oiseaux de proye: mauues, alloie-
 tes de mer de deux ou trois especes: herons, grillans,
 courlieux, pies de mer, plongsons, huars, oppois, cor-
 beaux, grües, & autres sortes, lesquels y font leurs nids.
 Je les nommay isles aux loups marins. Elles sont par
 la hauteur de 43, degrez & demy de latitude, distantes
 de la terre ferme, ou cap de Sables, de quatre à cinq
 lieues. De là l'on va à vn cap que j'appellay le port
 Fourchu, d'autant que sa figure est ainsi, distant des
 isles aux loups marins cipe à six lieues. Ce port est fort
 bon pour les vaisseaux en son entrée, mais au fonds il
 asseche presque tout de basse mer, fors le court vne
 petites riuere, toute environnée de peauxes, qui ren-
 dent ce lieu assez agreable. La pesche de morues y est
 bonne auprès du port, faisant le port dix ou douze
 lieues sans trouuer aucun port pour les vaisseaux, si ce
 n'est quant d'ances, du playe tres-belles, dans les terres
 semblent estre propres pour cultiuer, les bois y sont
 tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de sapins.

Des pen-
 ples de
 bouleaux,
 & de trem-
 bles.

Oyseaux en
 grande ab-
 ondance.

Leur hau-
 teur & lar-
 geur.

Port Four-
 chu.

Bois tres
 beaux.

Cette coste est fort saine, & les rochers ne bastent de sorte que selon mon iugement les vaisseaux y peuvent aller en assurance. Estans esloignez vn quart de lieue de la coste, se fus à vne isle, qui s'appelle isle Longue, qui gist nord nord est, & sur sud ouest, laquelle fait passage pour aller dedans la grande baye Françoisé, ainsi nommée par le lieu de Mons.

Cette isle est de six lieues de long, & a en quelques endroits près d'vne lieue de large, & en d'autres vn quart seulement. Elle est remplie de quantité de bois, comme pins, & bouleaux. Toute la coste est bordée de rochers fort dangereux, & n'y a point de lieu propre pour les vaisseaux, qu'au bout de l'isle quelques petites retraites pour des chaloupes, & trois ou quatre islets de rochers, où les Sauvages prennent force loups marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit passage de l'isle, qui est fort dangereux pour les vaisseaux, s'ils vouloient se mettre au hazard de se passer.

Du passage de l'isle Longue faisant le nordest deux lieues, y a vne anse où les vaisseaux peuvent anchrer en seureté, laquelle a vn quart de lieue ou environ de circuit. Le fonds n'est que vase, & la terre qui l'environne est toute bordée de rochers assez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent tres-bonne, selon le rapport d'vn Mineur nommé maistre Simon, qui estoit avec moy. A quelque lieues plus outre est aussi vne petite riuere, nommée Coulay, où la mer monte de moitié lieue dans les terres, & d'entrée de laquelle il y peut librement surgir des nauires du port de cent tonaux. A vn quart de lieue de celle il y a vn port bon pour les

Isle Longue

Abonde en bois & bouleaux.

Mine d'argent
dans l'isle
de l'Ance

vaisseaux, où nous trouuâmes vne mine de fer, que le Mineur iugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nordest, y a vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuere enuironnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encores vne autre riuere qui assèche de basse mer, horsmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui assèche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, & de bonnes terres pour cultiuer, toutes fois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que j'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds enuiron six lieues. Toute la coste des mines est terre assez haute, decoupée par caps, qui paroissent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au suest, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demie d'eau, & l'ayant passé, on en trouue trois, & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de cailloux qui sort de plainne mer. Ce lieu va demie lieue dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules, coques, & bregaux. Le terroir est des meilleurs que j'aye veu : & nommay ce port, le port Sainte Marguerite. Toute ceste coste du suest est terre beaucoup plus basse que celle des mines, qui ne sont qu'à vne lieue & demie de la coste du port de Sainte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieues en son entrée. Le

Mine de fer.

Terroir rouge comme sang.

Prairies pleines de beaux arbres.

Islet de cailloux.

Port de Sainte Marguerite.

pris la hauteur en ce lieu, & la longitude par les 29. de-
grés & demy, & un peu plus de latitude de 17. degrés
14. minutes de déclinaison de la Guide. & tant. Cette
baye fut nommée la baye Saint & Marie.

*Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy.
De l'isle Haute. Du port aux mines. De la grande baye
Françoise. De la riuere saint Jean, & ce que nous
auons remarqué depuis le port aux mines iusques d'icelle.
De l'isle appelée par les Sauvages Manshane. De la
riuere des Escchemins, & de plusieurs belles isles qui y
sont. De l'isle de Sainte Croix, & autres choses remar-
quables d'icelle coste.*

CHAPITRE II.

DV passage de l'Isle Longue, mettant le cap
au nord est 6. lieues, il y a vn ancoré où les
vaisseaux peuuent mouiller l'anchre à 4. 5.
6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est sable. Ce
lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme
vent deux lieues, l'on entre en l'un des beaux ports qui
soit en toutes ces costes, où il pouroit grand nombre
de vaisseaux en soureté. L'entrée est large de 200. pas,
& la profondeur de 23. brasses d'eau; à deux lieues de
long, & vne de large, que ie nommay port Royal, où
descendent trois riuieres, dont il y en a vne assez gran-
de, tirant à l'est, appelée la riuere de l'Esquille, qui est
vn petit poisson de la grandeur d'un esplan, qui s'y pes-
che en quantité, comme aussi on fait du hareng, &
plusieurs autres sortes de poissons qui y sont en aban-

Port royal,
où descendent
trois riuieres
d'icelle.

Riuere de
l'Esquille.

LES VOYAGES DV SIEVR

est par la hauteur de 45. degres de latitude, & 17. degrez 8. minutes de declinaison de la Guide-aimant.

Partant du port Royal, mettant le cap au nord est 8. ou 10. lieues longeant la coste du port Royal, ie tra-

uerfay vne partie de la Baye, comme de quelque 5. ou 6. lieues, iusques à vn lieu qu'ay nommé le Cap des

Cap des 2.
beyes.

Illes entour-
rees de gros
rochers.

deux Bayes, & passay par vne isle qui en est à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, esleuee de 40. ou

45. toises de haut, toute entourée de gros rochers, horsmis en vn endroit qui est en talus, au pied duquel y a vn estang d'eau salée, qui vient par dessous vne

pointe de cailloux, ayant la forme d'vn esperon. Le dessus de l'isle est plat, couuert d'arbres, avec vne fort belle source d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure.

Delà i'allay à vn port qui en est à vne lieue & demie, où il y a aussi vne mine de cuiure. Ce port est souz les

45. degrez deux tiers de latitude, lequel asseche de bal- le mer. Pour entrer dedás il faut ballizer & recognoi- stre vne batture de sable qui est à l'entrée, laquelle va

rangéant vn canal, suivant l'autre costé de terre fer- me, puis de entre dans vne Baye qui contient prés d'vne lieue de long, & demie de large. En quelques

endroits le fonds est vaseux & sablonneux, & les vais- seaux y peu enteschoyer. La mer y pert & croist de 2. à 3. brasses. Ce Cap des deux Bayes où est le port aux

mines est ainsi appellé, parce qu'au nord & sud dudit cap y a deux Bayes qui courent vers l'est nord est, & nord est quelques 12. à 15. lieues; & y a vn destroit à cha- que Baye qui ne contient pas plus de demie lieue de large. C'est passé, il se largit tout d'vn coup d'environ 2. à 3. lieues. Il y a aussi quelques isles en ceste Baye.

ou

où il y a des estangs, & deux ou trois petites riuieres qui y descendent avec les canaux des Sauvages, qui y vont à Tregaté, & Misamichy dans le golphe Sain & Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que j'ay veu depuis le petit passage de l'isle Longue fangeant la coste, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté, sinon le port Royal. Le pays est rempli de quantité de pins & bouleaux, & à mon aduis n'est pas trop bon.

Ce pays est
plein de
pins & de
bouleaux.

Nous fîmes l'ouest deux lieues iusques au Cap des deux Bayes, puis le nord cinq ou six lieues, & trauersâmes l'autre Baye. Faisant l'ouest quelques six lieues, y a vne petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a vn cap assez bas, qui aduance à la mer, & vn peu dans les terres vne montagne qui a la forme d'vn chapeau de Cardinal. En ce lieu y a vne mine de fer, & n'y a anchrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'ouest sur l'ouest y a vne pointe de rocher qui aduance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe y a vne anse qui a environ demie lieue de circuit, en laquelle est vne autre mine de fer, qui est tresbonne. A quatre lieues encores plus auant y a vne belle Baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois illes & vn rocher; deux sont à vne lieue du cap tirant à l'ouest, & l'autre est à l'emboucheure d'vne riuiere des plus grandes & profondes que i'eusse encores veu, que ie nommay la riuiere Sain & Jean, pource que ce fut ce iour là que j'y arrivay, & des Sauvages elle est appellée Ouygoudy. Ceste riuiere est dangereuse, si on ne reconnoist bien

certaines pointes & rochers qui sont des deux costez. Elle est estroite en son entrée, puis vient à s'ellargir, & ayant doublé vne pointe elle estreuit derechef, & fait comme vn sault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne si grande vistesse, qu'en y jettant du bois il enfonce en bas, & ne le voit on plus: mais attendant la plaine mer, l'on peut passer fort aisément ce destroit, & lors elle s'ellargit environ vne lieuë par aucuns endroits, où il y a trois isles, ausquelles y a grande quantité de prairies & beaux bois, comme chesnes, hestres, noyers, & lambruches de vignes sauvages. Les habitans du pays vont par icelle riuere iusques à Tadoussac, qui est dans la grande riuere de Saint Laurent, & ne passent que peu de terre pour y paruenir. De la riuere Saint Iean iusques à Tadoussac y a 65. lieues. A l'entrée d'icelle, qui est par la hauteur de 45. degrez deux tiers, y a vne mine de fer. Les chaloupes ne peuuent aller plus de quinze lieues dans ceste riuere, à cause des saults qui ne se peuuent nauiger que par les canaux des Sauvages.

Tadoussac est en la grande riuere saint Laurent.

De la riuere Saint Iean ie fus à quatre isles, en l'vne desquelles y a grande quantité d'oiseaux appelez margos, dont les petits sont aussi bons que pigeonneaux. Ceste isle est esloignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'ouest y a d'autres isles: entre autres vne contenant six lieues, qui s'appelle des Sauvages Menane, au sud de laquelle il y a entre les isles plusieurs ports, bons pour les vaisseaux. Des isles aux Margos ius à vne riuere en la grande terre, qui s'appelle la riuere des Brechemins, nation de Sauvages ainsi nommée en leur pays, & passe l'on par si grande quantité

Oiseaux appelez margos.

L'isle de Manhane.

deux costez.
 à s'élargir, &
 rechef, & fait
 ers, où l'eau y
 tant du bois
 : mais atten-
 e aisément ce
 lieu par au-
 elles y a gran-
 nme chesnes,
 sauvages. Les
 jusques à Ta-
 e Sain & Lau-
 r y paruenir.
 ouillac y a 65.
 auteur de 45.
 es chaloupes
 ns ceste riuie-
 uiger que par
 e isles, en l'v-
 eaux appellez
 que pigeon-
 ferme de trois
 tre autres vne
 sauvages Me-
 illes plusieurs
 aux Margosie
 s'appelle la ri-
 es ainsi nom-
 me qu'on dit

d'isles, assez belles, que ie n'en ay peu sçauoir le nom-
 bre; les vnes contenant deux lieues, les autres trois, les
 autres plus ou moins. Elles sont toutes en vn cul de Cul de sac
de quinze
lieues.
 sac, qui contient à mon iugemēt plus de quinze lieues
 de circuit, y ayāt plusieurs endroits bons pour y met-
 tre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour
 desquelles y a bonne pescherie de molluës, saulmons,
 bars, harancs, flaitans, & autres poissons en grand
 nombre. Faisant l'ouest norouest trois lieues par les
 isles, l'on entre dans vne riuieire qui a presque demie
 lieue de large en son entrée, où ayant fait vne lieue ou
 deux, il y a deux isles; l'vne fort petite proche de la ter-
 re de l'ouest; & l'autre au milieu, qui peut auoir huit
 ou neuf cents pas de circuit, élevée de tous costez de
 trois à quatre toises de rochers, fors vn petit endroit
 d'vne pointe de sable & terre grasse, laquelle peut ser-
 uir à faire briques, & autres choses necessaires. Il y a
 vn autre lieu à couuert pour mettre des vaisseaux de
 quatre vingts à cent tonneaux, mais il asseche de basse
 mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, crables, &
 chesnes. De soy elle est en fort bonne scituation, &
 n'y a qu'vn costé où elle baisse d'environ 40. pas, qui
 est aisé à fortifier: les costes de la terre ferme en estans
 des deux costez éloignées d'environ neuf cents à
 mille pas, les vaisseaux ne pourroient passer sur la
 riuieire qu'à la mercy du canon d'icelle, qui est le lieu
 que l'on jugea le meilleur, tant pour la scituation, bon
 pays, que pour la communication que l'on preten-
 doit avec les Sauvages de ces costes, & du dedans des
 terres, estans au milieu d'eux, lesquels avec le temps on
 esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les

vnse contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ser-
 uice, & les reduire à la foy Chrestienne. Ce lieu fut
 nommé par le sieur de Mons l'isle Sainte Croix. Pas-
 sant plus oultre, on voit vne grande baye en laquelle y
 a deux isles, l'vne haute, & l'autre platte, & trois riuie-
 res, deux mediocres, dont l'vne tire vers l'Orient, &
 l'autre au nord, & la troisieme grande, qui va vers
 l'Occident: c'est celle des Etechemins. Allant dedans
 icelle deux lieues, il y a vn sault d'eau, où les Sauvages
 portent leurs canaux par terre enuiron 500. pas, puis
 r'entrent dedans icelle, d'où en après en trauerfant vn
 peu de terre, on va dans la riuier de Norembegue &
 de Saint Iean. En ce lieu du sault les vaisseaux ne peu-
 uent passer, à cause que ce ne sont que rochers, & qu'il
 n'y a que 4. à 5. pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend
 si grande abondance de haranes & bars, que l'on y en
 pourroit charger des bateaux. Le ferroit est des plus
 beaux, & y a 15. ou 20. arpents de terre défrichée. Les
 Sauvages s'y retirent quelquefois cinq ou six semaines
 durant la pesche. Tout le reste du pays sont des bois
 fort espoisses. Si les terres estoient défrichées, les grains
 y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de
 43. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minutes
 de declinaison de la Guide-aymant. En cet endroit
 fut faite l'habitation en l'an 1604.

Isle de Saint
 de Croix.

Vaisseaux
 ne peuvent
 passer au
 sault d'eau
 de cette isle
 à cause des
 rochers.

De la coste, peuplas, & riuere de Norembeque.

CHAPITRE III.

DE ladite riuere de Sainte Croix conti-
nuant le long de la coste faisant environ
25. lieues, passames par vne grande quan-
tité d'isles, bancs, battures, & rochers, qui
jetent plus de 4. lieues à la mer par endroits, que ie
nommay les isles rangées, la plus-part desquelles sont
couuertes de pins & sapins, & autres meschans bois.
Parmes isles y a force beaux & bons ports, mais mal
agreables; & passay proche d'vne isle qui contient en-
viron 4. ou 5. lieues de long. De ceste isle iusques au
nord de la terre ferme il n'y a pas cent pas de large. Elle
est fort haute, & coupée par endroits, qui paroissent,
estant en la mer, comme 7. ou 8. montagnes rangées
les vnes proches des autres. Le sommet de la plus-part
d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que
rochers. Les bois ne sont que pins, sapins, & bouleaux.
Je l'ay nommée l'isle des Monts-deserts. La hauteur
est par les 44. degrez & demy de latitude.

Force ports
dans ces
isles.

Isle des
Monts-
deserts

Les Sauvages de ce lieu ayas fait alliance avec nous,
ils nous guiderent en leur riuere de Pemetegoit, ainsi
deux appellée, où ils nous dirent que leur Capitaine
nommé Bessabez, estoit chef d'icelle. Je croy que ceste
riuere est celle que plusieurs Pilotes & Historiens ap-
pellent Norembeque, & que la plus-part ont escrit
estre grande & spacieuse, avec quantité d'isles, & son
entrée par la hauteur de 43. & demy, & d'autres

Riuere de
Norem-
beque

par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaison; ie n'en ay leu ny ouy parler à personne. On décrit aussi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de Sauvages adroits & habiles, ayans du fil de cotton. Le m'assure que la plus-part de ceux qui en font mention ne l'ont veüe, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en sçauoient pas plus qu'eux. Je croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'emboucheure, à cause qu'en effect il y a quantité d'isles, & qu'elle est par la hauteur de 44. degrez de latitude en son entrée, comme ils disent: mais qu'aucun y ait iamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent décrit d'vne autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ce doute. Je diray donc au vray ce que j'en ay recognu & veu depuis le commencement iusques où i'ay esté.

Premierement en son entrée il y a plusieurs isles esloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues, qui sont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaison de la Guide-aymant. L'isle des Monts-deserts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est; & l'autre est vne terre basse appelée des Sauvages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'vne de l'autre neuf ou dix lieues & presque au milieu à la mer y a vne autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison i'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infiny de plusieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pesche du poisson de diverses sortes y est fort bonne, comme aussi la chasse du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe

L'isle des
Monts-de-
serts fait v-
ne pointe
de l'embou-
cheure de
cette riuie-
re.

La pesche
du poisson
y est fort
bonne.

de Bedabedec, rangeant la grande terre au nord, qui va dedans icelle riuere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au sud de l'isle haute, en la rangeât comme d'un quart de lieuë, où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouvre toutes les montagnes qui sont au nord d'icelle isle, vous vous pouuez asseurer qu'en voyant les huit ou neuf decoupées de l'isle des Monts-deserts, & celle de Bedabedec, l'on fera le trauers de la riuere de Norumbegue, & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nord, qui est sur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, & ne verrez aucunes isles deuant vous, & pouuez entrer seurement, y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les euitter la sonde en la main, pour plus grande seureté; & croy, à ce que j'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuere par autre endroit, sinon avec des petits vaisseaux ou chaloupes: car (comme i'ay dit cy-dessus) la quantité des isles, rochers, bafes, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte, que c'est chose estrange à voir.

Moyé d'entrer en cette riuere,

Or pour reuenir à la continuation de nostre route, entrant dans la riuere il y a de belles isles qui sont fort agreables comme des prairies. Le fus iusques à un lieu où les Sauvages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieuë de large, & à quelque deux cents pas de la terre de l'ouest y a un rocher à fleur d'eau, qui est dangereux. De là à l'isle haute y a quinze lieuës: & depuis ce lieu estroit (qui est la moindre largeur que nous eussions trouuée) après auoir fait enui-

Belles isles au large d'icelle.

ron 7. ou 8. lieues, nous rencontraſmes vne petite riuere; où auprès il fallut mouïller l'anchre; d'autât que deuant nous y viſmes quantité de rochers qui deſcouurent de baſſe mer; & auſſi que quand nous euſſions voulu paſſer plus auant, il eût eſté impoſſible de faire demie lieue, à cauſe d'vn fault d'eau qu'il y a, qui vient en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie veïs allant dedans vn canau, avec les Sauuages que nous auions, & n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau: mais paſſé le fault, qui a enuiron deux cents pas de large, la riuere eſt belle & plaiſante, iuſques au lieu où nous auions mouïllé l'anchre. Je mis pied à terre pour voir le pays, & allant à la chaffe ie le trouuaſ fort plaiſant & agreable en ce que j'y fis de chemin, & ſemble que les cheſnes qui y ſont ayent eſté plantez par plaiſir. I'y veïs peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la riuere; tous cheſnes à l'autre, & vn peu de bois taillis qui ſ'eſtendent fort auant dans les terres: & diray que depuis l'entrée où ie fus, qui ſont enuiron 25. lieues, ie ne veïs aucune ville, ny village, ny apparence d'y en auoir eu, mais bien vne ou deux cabannes de Sauuages, où il n'y auoit perſonne, lesquelles eſtoient faites de la meſme façon que celles des Souriquois, couuertes d'eſcoïces d'arbres; & à ce que j'ay peu iuger, il y a peu de Sauuages en icelle riuere, qu'on appelle auſſi Pemetegoit. Ils n'y viennent non plus qu'aux iſles, que quelques mois en eſté durant la peſche du poiſſon, & la chaffe du gibbier, qui y eſt en quantité. Ce ſont gens qui n'ont point de retraite arreſtée, à ce que j'ay recognu, & appris d'eux: car ils hyuernent tantost en vn lieu, & tantost à vn autre, où ils voyent que la chaffe

Ce que l'au
ſheur veit
au pays; où
il mouilla
l'ancere près
celle riuie-
re.

Sauuages
n'ont point
de retraite
arreſtée.

chasse des bestes est meilleure, dont ils vivent quand la nécessité les presse, sans mettre rien en reserue pour subuenir aux disettes qui sont grandes quelque fois.

Or il faut de nécessité qu'à ceste riuiera soit celle de Norembeguc : car passé icelle iusques au 41. degré que l'ay costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs cy dessus dites, que celle de Quinibequy, qui est pres- que en mesme hauteur, mais non de grande estendue. D'autre part, il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres, d'autant que la grande riuiera Saint Laurent costoye la coste d'Acadie & de Norembeguc, où il n'y a pas plus de l'vne à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large en droite ligne.

Riuiera de
Quinibe-
quy.

Or ie laisseray ce discours, pour retourner aux Sauuages qui m'auoient conduit aux faultz de la riuiera de Norembeguc, lesquels furent aduertir Bessabez leur chef, & d'autres Sauuages, qui allerent en vne autre petite riuiera aduertir aussi le leur, nommé Cabahis, & luy donner aduis de nostre arriuee.

Bessabez
chef des
Sauuages.

Le 16. du mois il vint à nous enuiron trente Sauuages, sur l'assurance que leur donnerét ceux qui nous auoient seruy de guide. Vint aussi ledit Bessabez nous trouuer ce mesme iour avec six canaux. Aussi tost que les Sauuages qui estoient à terre se veirent arriuer, ils se mirent tous à chanter, d'ancer, & sauter, iusques à ce qu'il eust mis pied à terre : puis après s'assirent tous en rond contre terre, suivant leur coustume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue, ou festin. Cabahis l'autre chef. peu après arriua aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se tetirent à part, & se relouirent fort de nous voir, d'aduant que c'estoit la

Sauuages
changent à
l'arriuee de
leur chef.

premiere fois qu'ils auoient veu des Chrestiens. Quelque temps après ie fus à terre avec deux de mes compagnons, & deux de nos Sauvages, qui nous seruoient de truchement, & donnay charge à ceux de nostre barque d'approcher près des Sauvages, & tenir leurs armes prestes pour faire leur deuoir s'ils apperceuoient quelque émotion de ces peuples contre nous. Bessabez nous voyant à terre nous fit asseoir, & commença à petuner avec les compagnons, comme ils font ordinairement auparauiant que faire leur discours, & nous firent present de venaison & de gibbier. Tout le reste de ce iour & la nuit suiuaute, ils ne firent que chanter, dancer, & faire bonne chere, attendant le iour. Par après chacun s'en retourna, Bessabez avec ses compagnons de son costé, & nous du nostre, fort satisfaits d'auoir eu cognoissance de ces peuples.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 45. de grez, & 25. minutes de latitude. Ce fait, ie partis pour aller à vne autre riuere appellée Quinibequy, distante de ce lieu de 35. lieues, & près de 15. de Bedabedec. Ceste nation de Sauvages de Quinibequy s'appelle Etechemins, aussi bien que ceux de Norembegue.

Voyage de
l'Auteur
en la riuie-
re de Qui-
nibequy.

Le 18. du mois ie passay près d'une petite riuere où estoit Cabahis, qui vint avec nous dedans nostre barque environ 12. lieues. Et luy ayant demandé d'où venoit la riuere de Norembegue, il me dit qu'elle passe le sault dont j'ay fait cy-dessus mention, & que faisant quelque chemin en icelle, on entroit dans vns lac par où ils vont à la riuere de Sainte Croix quelque peu par terre, puis entrét dans la riuere des Etechemins. Plus au lac descend vne autre riuere par où ils vont

quelques iours, en après entrent en vn autre lac, & passent par le milieu; puis estans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, & après entrent dans vne autre petite riuiere qui va se descharger dans le grand fleuue Saint Laurent. Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors, & autres fourrures, comme les Sauuages Canadiens & Souriquois, & ont mesme facon de viure.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des costes, peuples, que riuiere de Norembegue, & ne sont les merueilles qu'aucuns en ont escrites. Je croy que ce lieu est aussi mal agreable en hyuer, que celuy de Sainte Croix.

Descouuertes de la riuiere de Quinibeguy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degre de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer.

CHAPITRE IIII.

RAngeant la coste de l'ouest, l'on passe les montagnes de Bedabedec, & cogneusmes l'entrée de la riuiere, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut euter la sonde en la main. Faisant enuiron 8. lieues, rangeant la coste del'ouest, passames par quantité d'isles & rochers qui jettent vne lieue à la mer, iusques à vne isle distante de Quinibeguy dix lieues, où à l'ouuert d'icelle il y a vne isle assez

Situation
de l'isle de
la Tortue,
& de la ri-
uiere.

haute, qu'auons nommée la Tortuë, & entre icelle & la grãde terre y a quelques rochers espars, qui courent de pleine mer: neantmoins on ne laisse de voir briser la mer par dessus. L'isle de la Tortuë & la riuere sont sud suest, & nord norouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes isles, qui font l'entrée, l'une d'un costé, & l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillâmes l'anchre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Le me resolu d'entrer dedans pour voir le haut de la riuere, & les Sauvages qui y habitent. Ayans fait quelques lieues, nostre barque pensa se perdre sur vn rocher que nous frayâmes en passant. Plus ousté rencontra mes deux canaux qui estoient venus à la chasse aux oiseaux, qui la plus-part muent en ce temps, & ne peuvent voler. Nous accostâmes ces Sauvages, qui nous guiderent. Et allans plus auant pour voir leur Capitaine, appelé Manthoumermer, comme nous eûmes fait 7. à 8. lieues, nous passâmes par certaines isles, de stroits, & ruisseaux qui se delchargent dans la riuere, où ie vis de belles prairies: & costoyant vne isle qui a enuiron 4. lieues de long, ils nous menerent où estoit leur chef, avec 25. ou 30. Sauvages, lequel aussitost que nous eûmes mouillé l'anchre, vint à nous dedans vn canau vn peu separé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant près de nostre barque il fit vne harangue, où il faisoit entendre l'aisé qu'il auoit de nous voir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance, & faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoyeroit à

Harangue
du Capitai-
ne des Sau-
uages à nos
Francois.

& entre icelle
 ars, qui cou-
 laisse de voir
 è & la riuiere
 el'on y entre,
 ée, l'vne d'vn
 oo. pas au de-
 de bois, mais
 nes l'anchre à
 eau. le me re-
 de la riuiere,
 fait quelques
 n rocher que
 ncontrasmes.
 aux oiséaux,
 peuvent vo-
 nous guide-
 r Capitaine,
 eulmes fait 7.
 és, destroits,
 riuiere, où ie
 islé qui a en-
 ent où estoit
 ussroit que
 s dedans vn
 stoient ceux
 és de nostre
 entendre l'ai-
 ir auoir no-
 emis par no-
 enuoyeroit à

deux autres Capitaines Sauvages qui estoient dedans les terres, l'vn appellé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuiere de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuiere par vn autre chemin que n'estions venus, pour aller à vn lac; & passans par des isles, ils laisserent chacun vne fiesche proche d'vn cap, par où tous les Sauvages passent, & croient que s'ils ne le faisoient, il leur arriuroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & vivent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres.

Sauages
 grandement
 supersti-
 tieux.

Par delà ce cap nous passasmes vn sault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté: car encores qu'eussions le vent bon & frais, & que le fissions porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusmes nous passer de la façon, & fumes contraints d'attacher à terre vne haussiere à des arbres, & y tirer tous. Ainsi nous fismes tant à force de bras, avec l'aide du vent qui nous fauorisoit, que le passasmes. Les Sauvages qui estoient avec nous porterent leurs canaux par terre, ne les pouuans passer à la rame. Après auoir franchi ce sault, nous veismes de belles prairies. Je m'estonnay si fort de ce sault, que descendant avec la marée nous l'auions fort bonne, & estans au sault nous la trouuasmes contraire, & après l'auoir passé elle descendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement.

Belles prai-
 ries qui se
 descouurent.

Poursuiuans nostre route, nous vinsmes au lac, qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques isles, & y descend deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nord nord-est, & l'autre du nord-ouest, par où

Lac de 4
 lieues.

LES VOYAGES DV SIEVR

deuoient venir Marchin & Basinou, qu'ayant attendu tout ce iour, & voyant qu'ils ne venoient point, resolusmes d'employer le temps. Nous leuasmes donc l'anchre, & vint avec nous deux Sauvages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinsmes mouiller l'anchre à l'emboucheure de la riuere, où nous peschames quantité de plusieurs sortes de bons poissons: cependant nos Sauvages allerēt à la chasse, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous descendismes ladite riuere est beaucoup plus seur & meilleur que celuy par où nous auions esté. L'isle de la Tortuë, qui est deuant l'entrée de ladite riuere, est par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 19. degrez 12. minutes de declinaison de la Guide-aymant. Il y a enuiron 4. lieues de là en mer, vers le suest trois petites isles, où les Anglois font pesche de moluës. L'on va par ceste riuere au trauers des terres iusques à Quebec quelque 30. lieues, sans passer qu'un trajet de terre de 2. lieues, puis on entre dedans vne autre petite riuere qui vient descendre dedans le grand fleue Sain& Laurent. Ceste riuere de **Quinibequy** est fort dangereuse pour les vaisseaux à demie lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers, & bases qu'il y a, tant dehors que dedans. Il n'y laisse pas d'y auoir bon achenal. Il estoit bien recognu. Si peu de pais que i'ay veu le long des riuages est fort mauuais: car ce ne sont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits chesnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu est abondant en poisson, comme sont les autres riuieres cy dessus dites. Les peuples viuent comme ceux de nostre habitation, & nous dirent, que les Sauvages qui semoiēt

Riuere de
Quinibe-
quy fort
dangereu-
se.

VR
ayant atten-
oient point,
quasmes donc
ges de ce lac
ouïiller l'an-
ous peschaf-
poissons: ce-
mais ils n'en
s descendif-
& meilleur
de la Tortuë,
t par la hau-
z 12. minutes
a enuiron 4.
es isles, où les
par ceste ri-
bec que l'que
de 2. lieues,
ere qui vient
aurent. Ce-
euse pour les
e peu d'eau,
tant dehors
achenal fil
y veu le long
ont que ro-
rits chesnes,
st abondant
es cy dessus
e nostre ha-
qui semoiet

DE CHAMPLAIN.

le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaislé d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils auoient euee d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que ie peu apprendre de ce lieu, lequel ie croy ne pas si bon que les autres.

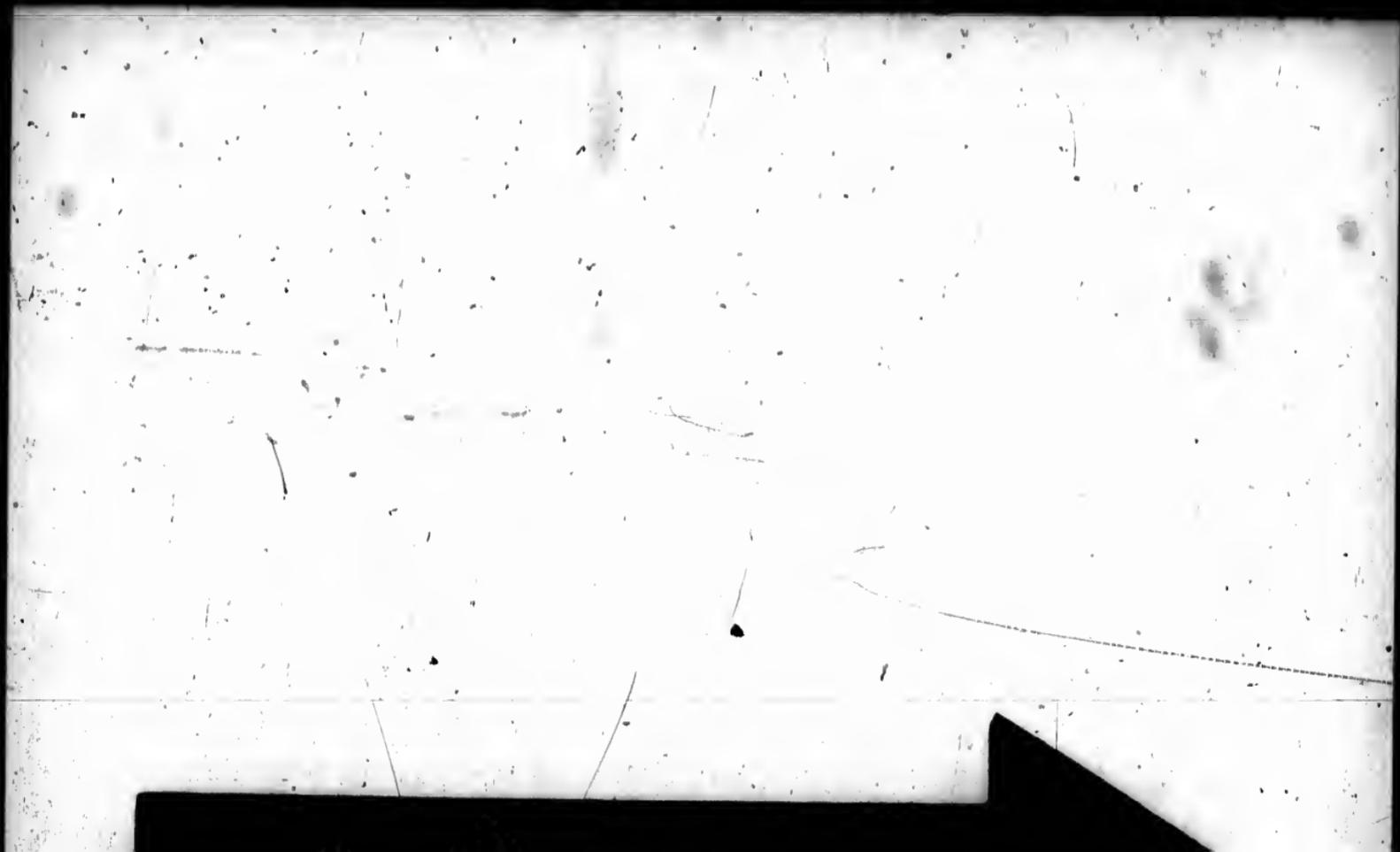
Les Sauvages qui habitent en toutes ces costes sont en petite quantité. En l'hyuer au fort des neges ils vont chasser aux ellans, & autres bestes, dequoy ils vivent la plus-part du temps: & si les neges ne sont grandes, ils ne font gueres bien leur profit, d'autant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'avec vn grandiffime traual, qui est cause qu'ils endurent & patissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils vivent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'hyuer de bonnes fourrures de castors & d'ellans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si proprement qu'on ne leur voye la chair au dessouz des aisselles, pour n'auoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquetes, deux fois aussi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent souz les pieds, & vont ainsi sur la neige sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la suiuent, iusques à ce qu'ils aperçoient la beste, & lors ils tirent dessus avec leurs arcs, ou la tuent avec coups d'espées emmanchées au bout d'vne demie pique, ce qui se fait fort aisément, d'autant que ces animaux ne peuuent aller sur les neges sans enfoncer dedans, & lors les femmes & enfans y viennent, & la cabannent, & se donnent la curée: après ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres.

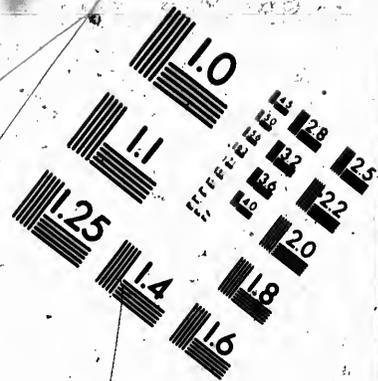
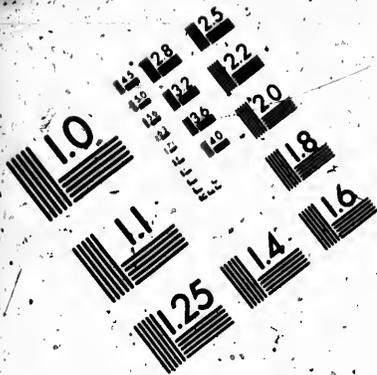
Chasse des
Sauages
qui habitent
ces costes
durant l'hy-
uer.

Vieus de
coque quand
ils ne chas-
sent.

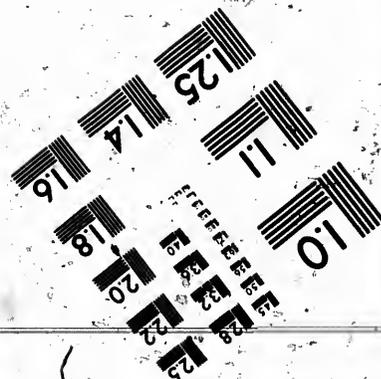
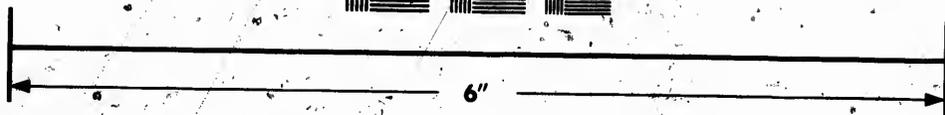
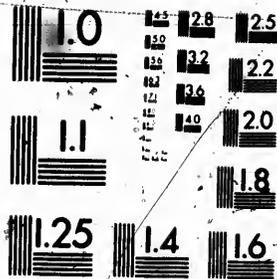
Forme de
leur chasser.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET, (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
18 20 22 25
18 20 22 25

10
10

Costoyant la coste, fusmes mouïllés l'anchre derriere vn petit islet proche de la grande terre, où nous veismes plus de quatre vingts Sauvages qui accouroient le long de la coste pour nous voir, dançans, & faisans signe de la resiouissance qu'ils en auoient. Je fus visiter vne isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes & noyers, la terre défrichée, & force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison: c'estoit les premiers que i'eusse veu en toutes ces costes depuis le cap de la Héue: nous la nommasmes l'isle de Bacchus. Estans de pleine mer nous leuâmes l'anchre, & entraâmes dedans vne petite riuere, où nous ne peusmes plustost, d'autant que c'est vn havre de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasse d'eau, de plaine mer brasse & demie, & du grand de l'eau deux brasses: quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq, & six. Comme nous eusmes mouïllé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauvages sur le bord de la riuere, qui commencerent à dâncer. Leur Capitaine pour lors n'estoit avec eux; qu'ils appelloient Honemechin. Il arriua enuiron deux ou trois heures après avec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se râzent le poil de dessus le crane assez haut, & portent la teste fort long, qu'ils peignent & tortillent par derrière en plusieurs façons fors proprement, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le visage de noir & rouge, comme les autres Sauvages que i'ay veus. Ce sont gens disposés, bien formés de leur corps. Leurs armes sont piques, massues, arcs, & fleches, au bout desquelles aucuns mettent la queue

Comme les
sauuages
de ces lieux
se râzent.

Se peignent
le visage de
noir & rouge.

Leurs ar-
mes.

queuë d'un poisson appellé signoc : d'autres y accom-
modent des os, & d'autres en ont routes de bois. Ils
labourent & cultiuent la terre, ce que n'auions enco-
res veu. Au lieu de charruës ils ont vn instrument de Instrument
bois fort dur, fait en façon d'une besche. Ceste riuere duquel ils
s'appelle des habitans du pays Chouacoer. labourent;

Le fus à terre pour voir leur labourage sur le bord
de la riuere, & veis leurs bleds, qui sont bleds d'Inde, Ont des
qu'ils font en jardinages, semâs trois ou quatre grains bleds d'In-
en vn lieu, après ils assemblent tout autour avec des de.
escailles du suldit signoc quantité de terre, puis à trois Comme ils
pieds de là en sement encore autant, & ainsi consecu- les sement.
tiuent. Parmy ce bled à chaque touffeau ils plan-
tent 3. ou 4. febves du Bresil, qui viennent de diuerses
couleurs. Estans grandes elles s'entrelacent autour du-
dit bled, qui leue de la hauteur de 5. à 6. pieds, & tien-
nent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y
veismes force citrouilles, courges, & petum, qu'ils cul-
tiuēt aussi. Le bled d'Inde que j'y veis pour lors estoit Hauteur de
de deux pieds de haut : il y en auoit aussi de trois. Ils le ce bled.
sement en May, & le recueillent en Septembre. Pour
les febves, elles commençoient à entrer en fleur, com- En quel
me aussi les courges & citrouilles. l'y veis grâde quan- temps se
tité de noix, qui sont petites, & ont plusieurs quartiers. seme.
Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en
trouuâmes assez dessous, qui estoient de l'année pre-
cedente. Il y a aussi force vignes, ausquelles y auoit de
fort beau grain, dont nous fîmes de tres-bon verjus,
ce que n'auions point encores veu qu'en l'isle de Bac-
chus, distante d'icelle riuere près de deux lieues. Leur
demeure arrestée, le labourage, & les beaux arbres,

me fit iuger que l'air y est plus temperé & meilleur que celui où nous hyuernasmes, ny que les autres lieux de la coste. Les forests dans les terres sont fort claires, mais pourtant remplies de chesnes, hestres, fresnes, & ormeaux. Dans les lieux aquatiques il y a quantité de saules. Les Sauvages se tiennent tousiours en ce lieu, & ont vne grande cabanne entourée de palissades faites d'assez gros arbres rangez les vns contre les autres, où ils se retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre; & couurent leurs cabannes d'escorce de chesnes. Ce lieu est fort plaisant, & aussi agreable que l'on en puisse voir: la riuere abondante en poisson, environnée de prairies. A l'entrée y a vn illet capable d'y faire vne bonne forteresse, où l'on seroit en seureté.

Les forests
dån les ter-
res sont fort
claires:

Saules en
quantité es
lieux aqua-
tiques.

*Riuere de Chouacoet. Lieux que l'Inchur y recognoist.
Cap aux Isles. Candès de ces plantes faits d'escorce de
bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là font reuenir
à eux ceux qui tombent en syncope. Se seruent de pierres
au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement recen-
de nous.*

CHAPITRE V.

LE Dimanche 12. du mois nous partismes de la riuere appellée Chouacoet, & rangeant la coste, après auoir fait enuiron 6. ou 7. lieues, le vent se leua contraire, qui nous fit mouiller l'anchre & mettre pied à terre, où nous veismes deux prairies, chacune desquelles con-

rie
Ch
sea
le b
vig
plu
nou
iuf
bor
my
M
de c
pass
entr
font
ges, c
nom
ne q
degr
Co
sur le
plus q
uage,
Soleil
nous l
re, &
choig
deux l
terre
fix lieu
quatre

tient vne lieue de long, & demie de large. Depuis
 Choüacoet iusques en ce lieu (où veismes de petits oi-
 seaux, qui ont le chant comme merles, noirs horsmis
 le bout des ailles, qui sont orangées) il y a quantité de
 vignes & noyers. Ceste coste est sablonneuse en la
 plus-part des endroits depuis Quinibequy. Ce iour
 nous retournaſmes 2. ou 3. lieues deuers Choüacoet,
 iusques à vn cap qu'auons nommé le port aux isles,
 bon pour des vaiſſeaux de cent tonneaux, qui est par
 my trois isles.

Oiſeaux
 qui chan-
 tent com-
 me les mer-
 les.

Port aux
 isles.

Mettant le cap au nordest quart du nort proche
 de ce lieu, l'on entre en vn autre port où il n'y a aucun
 passage (bien que ce soient isles) que celuy par où on
 entre, où à l'entrée y a quelques brifans de rochers qui
 sont dangereux. En ces isles y a tant de groifelles rou-
 ges, que l'on ne voit autre chose en la plus-part, & vn
 nombre infiny de tourtes, dont nous en priſmes bon-
 ne quantité. Ce port aux isles est par la hauteur de 43.
 degrez 27. minutes de latitude.

Coſtoyans la coste nous apperceuſmes vne fumée
 sur le riuage de la mer, dont nous approchaſmes le
 plus qu'il nous fut possible, & ne veismes aucun Sau-
 uage, ce qui nous fit croire qu'ils ſ'en eſtoient fuiſ. Le
 Soleil ſ'en alloit bas, & ne peuſmes trouuer lieu pour
 nous loger icelle nuit, à cause que la coste eſtoit plat-
 te, & sablonneuse. Mettant le cap au ſud pour nous
 eſloigner, afin de mouïller l'anchre, ayans fait environ
 deux lieues, nous apperceuſmes vn cap à la grande
 terre au ſud quart du ſueſt de nous, où il pouoit auoir
 fix lieues: à l'eſt deux lieues apperceuſmes trois ou
 quatre isles aſſez hautes, & à l'oudeſt vn grand ſul de

Cap qu'ils
 apperceuſ-
 ſent à la
 grande terre.

meilleur
 les autres
 sont fort
 hestres,
 qu'il y a
 ouſiours
 de pal-
 ns contre
 emis leur
 rabannes
 t, & auſſi
 ondante
 ée y a vn
 , où l'on

recoſnoiſt
 eſcorce de
 ent reuenir
 de pierres
 nent recen

partifmes
 , & ran-
 uiron &
 aife, qui
 ceter, où
 illes con-

fac. La coste de ce cul de sac toute rangée iusques au cap, peut entrer dás les terres du lieu où nous estions enuiron 4. lieues: il en a 2. de large nort & sud, & 3. en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resoluſmes d'aller au cap cy-dessus à petites voiles vne partie de la nuit, & en approchâmes à 16. brasses d'eau, où nous mouillâmes l'anchre attendant le point du iour.

Prés ce cap
sont 3. isles,
à cause de
ce appellé
cap aux il-
les.

Le lendemain nous fusmes au susdit cap, où il y a trois isles proches de la grande terre, pleines de bois de différentes sortes, comme à Chouïacoet, & par toute la coste; & vne autre platte, où la mer brise, qui jette vn peu plus bas à la mer que les autres où il n'y en a point. Nous nommasmes ce lieu le cap aux isles, proche duquel apperceusmes vn canau où il y auoit 5. ou 6. Sauvages qui vindrent à nous, lesquels estans près de nostre barque, s'en allerent danser sur le riuage. Je fis à terre pour les voir, & leur donner à chacun vn couteau, & du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancerent mieux qu'aparauant. Cela fait, ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me montrasſent comme alloit la coste. Après leur auoir dépeint avec vn charbon la baye & le cap aux isles, où nous estions, ils me figurerent avec le mesme crayon vne autre baye, qu'ils representoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'égale distance; me donnans par là à entendre que chacune de ces marques estoient auant de chefs & peuplades: puis figurerent dedans la dite baye vne riuere que nous auions passée, qui s'estend fort loin, & est batturiere. Nous trouuâmes en ces endroit des vigues en quantité, dont le verju

estoit vn peu plus gros que des pois, & force noyers, dont les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'harquebuz. Ces Sauvages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultivoient & ensemençoient la terre comme les autres qu'auions veus auparauant. Ce lieu est par la hauteur de 41. degrez, & quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entrâmes en vne anse où il y auoit force vignes, pois du Bresil, courges, citrouilles, & des racines qui sont bonnes, tirans sur le goust de cardes, que les Sauvages cultiuent.

Ce lieu, qui est assez agreable, est fertile en quantité de noyers, cyprés, chesnes, fresnes, & hestres, qui sont tres-beaux.

Nous veismes là vn Sauvage qui se blessa tellement au pied, & perdit tant de sang, qu'il en tomba en syncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantans quelque temps auant qu'ils le touchassent: puis faisans certaines gestes des pieds & des mains, luy remuoient la teste, & le soufflant il reuint à soy. Nostre Chirurgien le pensa, & ne laissa pour cela de s'en aller gayement.

Ayâs fait demie lieuë nous apperceusmes plusieurs Sauvages sur la pointe d'vn rocher, qui couraient le long de la coste, en dançant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de nostre venuë. Nous ayans monstré le quartier de leur demeure, ils firent signal de fumées, pour nous montrer l'endroit de leur habitation, & fusmes mouïller l'anchre proche d'vn petit islet, ou l'on enuoya nostre canau pour leur porteur des couteaux & des gallettes, & apperceusmes

Ancs font fertile.

Comme les Sauvages font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope.

à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions veus. Après auoir arresté deux heures pour considerer ces peuples, qui ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, & Erechemins, nous leuâmes l'anchre, & avec apparence de beau temps nous nous mismes à la voile. Pursuiuant nostre route à l'ouest surouest, nous y veismes plusieurs isles à l'vn & l'autre bord. Ayant fait 7. à 8. lieues, nous mouillâmes l'anchre proche d'une isle, où apperceusmes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de Sauvages qui accouroient pour nous voir. L'on enuoya 2. ou 3. hommes vers eux dedans vn canau, ausquels on bailla des couteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danserēt plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes scauoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre défrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant & agreable, y ayant force beaux bois. Ceux qui l'habitent ont leurs canaux faits tout d'une piece, fort sujets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouverner, & n'en auions point encores veu de ceste façon. voicy comme ils les font. Après auoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abatre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques vns d'eux en recourent par le moyen des Sauvages de la coste d'Acadie, ausquels on en porte pour traicter de pelletterie) ils ostent l'escorce, & l'arrondissent, & l'ont mis d'un costé, où ils mettent

Ces peuples
ont leurs
canaux faits
d'escorce
de bouleau.

Comme ils
font leurs
canaux.

du feu peu à peu tout le long de la piece; & prennent quelquefois des cailloux rouges & enflammiez, qu'ils posent aussi dessus, & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec vn peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canau ne brusle. Estant assez creux à leur fantasie, ils le raclent de toutes parts avec ces pierres. Les cailloux de quoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fuzil.

Se ferme
de pierres
au lieu de
courcaux,

Le lendemain 17. dudit mois nous leuâmes l'ancre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedent, qui nous demeuroit comme au sud sur-ouest. Ce iour nous ne peusmes faire que 5. lieues, & passâmes par quelques isles remplies de bois. Le recognus en la baye tout ce que m'auoient depeint les Sauvages au cap des isles. Pursuiuant nostre route, il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui sortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fusmes anchrer à vne lieue du cap qu'ay nommé **Saint Louys**, où nous apperceusmes plusieurs fumées; & y voulant aller, nostre barque eschoua sur vne roche, où nous fusmes en grand danger: car si nous n'y eussions promptement remedié, elle eust bouleuersé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 3. à 6. brasses d'eau: mais Dieu nous preserua, & fusmes mouiller l'ancre proche du fuzdit cap, où vindrent 15. ou 16. canaux de Sauvages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monstres grands signes de resiouissance, & faisoient plusieurs sortes de harangues, que nous n'entendions nullement. L'on en uoyas ou 6. hommes à terre dans nostre canau, tant pour auoir de la poudre pour voir leur chef nommé **Honobas**, qui est;

Les nostres
en grand
danger d'es-
tre perdus.

LES VOYAGES DU SIEVR

quelques couteaux, & autres jolietez, que le Sievr de Mons luy donna, lequel nous vint voir iusques en nostre bord, avec nombre de ses cōpagnons, qui estoient tant le long de la riue, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere: & y ayant esté quelque espace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyez deuers eux, nous apportèrent de petites citrouilles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en sallade comme concombres, qui sont tres-bonnes; & du pourpié, qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauuaises herbes. Nous veismes en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes, qui sont parmy les champs où ils sement leur bled d'Inde.

Chef des Sauvages honorablement receu de nous.

Citrouilles qui se mangent en forme de sallade.

Quantité de maisonnettes dans les champs.

Riuiere du Gas.

Plus y a en icelle baye vne riuiere qui est fort spacieuse, laquelle auons nommée la riuiere du Gas, qui, à mon iugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre ouuerte avec les montagnars qui sont en la grande riuiere Saint Laurent.

Continuation des descouuertes de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.

CHAPITRE VI.

Le lendemain doublasmes le cap S. Louys, que nous auons ainsi nommé, terre mediterraneenne basse, souz la hauteur de 42. degrez & un quart de latitude, & fismes ce iour plusieurs lieues de voie, & passant le long d'icelle, nous veismes

Sieur de
es en no-
estolent
L'on re-
n bonne
ps, il s'en
uers eux,
grosseur
e comme
urpié, qui
ont ils ne
es. Nous
s maison-
ment leur

fort spa-
Gas, qui,
ois, nation
ui sont en

Almouchi-
ulier.

S. Louys,
re medio-
42. degres
our 2. lieues
elle nous y
veismes

veismes quantité de cabannes & jardinages, & en-
traismes dedans vn petit cul de sac. Il vint à nous 2. ou
3. canaux, qui venoient de la pesche des moruës, & au-
tres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent
avec des haims faits d'vn morceau de bois, auquel ils
sichent vn os, qu'ils forment en façon de harpon, &
lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte, le tout
estant en forme d'vn petit crocher. La corde qui y est
attachée est de chanvre, à mon opinion, comme ce-
luy de France; & me dirent qu'ils en cueilloient l'her-
be dans leur terre sans la cultiuer, en nous montrant
la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Ledit canau s'en re-
tourna à terre aduertir ceux de son habitation, qui
nous firent des fumées, & apperceusmes 18. ou 20.
Sauuages qui vindrent sur le bord de la coste, & se mi-
rent à danser. Nostre canau fut à terre pour leur don-
ner quelques bagatelles, dont ils furent fort cõtents.
Il en vint aucuns deuers nous qui nous prièrent d'al-
ler en leur riuere. Nous leuasmes l'anchre pour ce
faire: mais nous ne peusmes entrer à cause du peu
d'eau que nous y trouuasmes estans de basse mer, &
fusmes contraints de mouiller l'anchre à l'entrée d'i-
celle. Je descendis à terre, où j'en veis quantité d'au-
tres qui nous receurent fort gracieusement, & fus re-
cognoistre la riuere, où ie n'y veis autre chose qu'vn
bras d'eau qui s'estend quelque peu dans les terres,
qui sont en partie desertées, dedans lequel il n'y a
qu'vn ruisseau qui ne peut porter bateaux, sinon de
pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieue de circuit
en l'yne des entrées duquel y a vne maniere d'isle
couuerte de bois, & principalement de pins, qui

Haims des-
quels ils se
seruent à la
pesche.

82 LES VOYAGES DV SIEVR

tient d'un costé à des dunes de sable, qui sont assez longues: l'autre costé est vne terre assez haute. Il y a deux islets dans ladite baye, qu'on ne voit point si l'on n'est dedans, & autour d'icelle la mer assèche presque toute de basse marée. Celieu est fort remarquable de la mer, d'autant que la coste est fort basse, hormis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé le port du cap Saint Louys, distant dudit cap deux lieues, & dix du cap aux isles. Il est enuiron par la hauteur du cap Saint Louys.

Nous partismes de ce lieu, & rangeâmes la coste comme au sud, nous fismes 4. à 5. lieues, & passâmes proche d'un rocher qui est à fleur d'eau. Continuant nostre route, nous apperceusmes des terres que iugions estre isles; mais en estans plus près, nous recogneusmes que c'estoit terre ferme, qui nous demeuroit au nord norouest, qui estoit le cap d'une grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrasmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auons veu, lequel nous nommasmes le cap Blanc, pource que c'estoient sables & dunes, qui paroissent ainsi. Le bon vent nous seruit beaucoup en ce lieu, car autrement nous eussions esté en danger d'estre jettés à la coste. Ceste baye est fort saine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes isles ny rochers que celui dont j'ay parlé, qui est proche d'une riuere, qui entre assez auant dans les terres, que nommasmes Sainte Suzanne du cap Blanc, d'où iusques au cap Saint Louys y a dix lieues de trauersé. Le cap Blanc est vne pointe de sable qui se enuironne par le sud

Deux isles
en cette
baye.

Cap d'une
grande baye.

Cap Blanc.

Deux isles
dans la
baye.

ent
de
ou
terr
ne à
sain
sur
bois
nou
Sau
min
baye
Està
danc
qui e
tour
de so
Le
auoie
dang
briser
lors q
d'eau
ses. C
assez s
cuit, t
les chi
la nou
assez b
my d'e
lieu est

en uiron six lieues. Ceste coste est assez haute esleuë de sable, qui sont fort remarquables venant de la mer, où on trouue la sonde à près de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 60. brasses d'eau, iusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est tres-saine. Il y a vne grande estenduë de pays descouuert sur le bord de la coste deuant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agreables, & plaisans à voir. Nous mouillâmes l'ancre à la coste, & veîmes quelques Sauuages, vers lesquels furent 4. de nos gens, qui cheminans sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Estans en uiron vne lieue & demie de nous, vint à eux dançant (comme ils nous rapportèrent) vn Sauuage, qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner aduis de nostre venue à ceux de son habitation.

Le lendemain nous fusmes en ce lieu que nos gens auoient apperceu, que trouuâmes estre vn port fort dangereux, à cause des basses & bancs, où nous voyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entraâmes, & n'y auoit que 4. pieds d'eau par la passée du nord; de haute mer il y a 2. brasses. Comme nous fusmes dedans, nous veîmes ce lieu assez spacieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autât de terre qu'il luy est necessaire pour la nourriture. Il y descend vne petite riuere qui est assez belle, où de basse mer y a en uiron 3. pieds de demy d'eau, & y a 1. ou 2. ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est tres-beau, si le havre estoit bon. Ben prins la

hauteur, & trouuay 42. degrez de latitude, & 18. degrez 40. minutes de déclinaison de la Guide. aymant. Il vint à nous quantité de Sauvages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dançant. Nous nommasmes ce lieu le port de Mallebarre.

Port de Mal
lebarre.

Le lendemain nous fusmes voir leur habitation avec nos armes, & fismes enuiron vne lieue le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entraimes dans vn champ semé de bled d'Inde, à la façon que nous auens dit cy-dessus. Il estoit en fleur, & auoit de haut 5. pieds & demy, & d'autre moins aduancé, qu'ils sement plus tard. Nous veismes aussi force fèves de Bresil, & des citrouilles de plusieurs grosseurs, bonnes à manger; du petum & des racines qu'ils cultiuent, lesquelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers, & de tres beaux cyprés, qui sont rougeastres, & ont fort bonne odeur. Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez, d'autant qu'ils laissent repoler les terres; & quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent avec leurs beches de bois. Leurs cabannes sont rondes, couuertes de grosses nattes faites de roseaux, & par en haut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de descouvert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup: ce que ne peusmes bien sçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signes, en prenant du sable en leur main, puis l'espendant sur la terre, & montrant estre de la couleur de nos habits, & qu'elle venoit sur la parre de

Bois peu-
pliez de ches-
nes, noyers,
& cyprés
rougeastres

Forme des
cabannes
des peuples
de ce pays
là.

la hauteur d'un pied, & d'autres nous monstroient moins; nous donnans aussi à entendre que le port ne geloit iamais: mais nous ne peusmes sçauoir si la neige estoit de l'ogée durée. le tiens neantmoins que le pays est temperé, & que l'hyuer n'y est pas rude.

Tous ces Sauvages depuis le cap aux isles ne portent point de robes, ny de fourrures, que fort rarement, & sont icelles robes faites d'herbe & de chanvre, qui à peine leur courent le corps, & leur vont iusques aux jarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, & les femmes aussi, qui leur descendent un peu plus bas qu'aux hommes par derrière, tout le reste du corps estant nud: & lors qu'elles nous venoient voir, elles prenoient des robes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste, comme ceux de la riuere de Chouïacoet. le vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porcelaine; vne partie de ses cheveux estoient pendans par derrière, & le reste entre-lacé de diuerses façons. Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, & jaulne. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist, & sont bien proportionnez de leurs corps. Je ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout, & ne sçauent adorer, ny prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs, & fleches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nord, mais à dire vray ils sont meschans, & si peu de fréquentation que l'on a avec eux, les fait aisément cognoistre.

Les robes
de ces Sau-
vages sont
faites d'her-
bes, & de
chanvre.

Vestement
des hommes
& des fem-
mes.

Ils se pein-
dent le visage.

Leurs ar-
mes.

26. LES VOYAGES DV SIEVR

Ils sont grands larrons, & s'ils ne peuuent attraper avec les mains, ils taschent de le faire avec les pieds, comme nous l'auons esprooué souuentefois: & se faut dōner garde de ces peuples, & viure en mēfiance avec eux, sans toutefois leur faire apperceuoir. Ils nous trouverent leurs arcs, flesches, & carquois, pour des espingles & des boutons; & s'ils eussent eu autre chose de meilleur, ils en eussent fait autant. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font secher, puis le reduisent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedās des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois, & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Il y a quelques terres défrichées, & en défrichoient tous les iours. en voicy la façon. Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font brusler les branchages sur le tronc, & sement leur bled entre ces bois coupez, & par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail. Ce port est tres-beau & bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, & où on se peut mettre à l'abry derriere des isles. Il est par la hauteur de 43. degrez de latitude, & l'auons nommé le Beau-port.

Le dernier de Septembre nous partismes du Beau-port, & passames par le cap Sain & Louys, & filmes porter toute la nuit pour gaigner le cap Blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuames à vau le vent du cap Blanc en la baye blanche à huit pieds d'eau, esloignez de la terre vne lieuë, où nous mouillames l'ancre, pour n'en approcher plus

Forme de
manger le
bled d'Inde
entr'eux.

Partement
des Ancours
du beau
port.

p
d
st
de
no
&
fan
car
pie
cro
L
de f
le ve
vers
beau
Nou
lasm
aller
bon p
elleu
y entr
mes d
ce hui
encore
stres, &
y vint
vent
mes l'a
de 5. lie
blasme
211

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder avec nostre chaloupe, & ne trouua on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 5. pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutesfois s'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau souz nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où on enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de fait on y en trouua 7. brasses. Nous y fismes mouiller l'anchre, & aussitost appareillasmes la chaloupe avec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entraimes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fismes dedans, nous en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huistres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huistres, & est par la hauteur de 42. degrez de latitude. Il y vint à nous trois canaux de Sauvages. Ce iour le vent nous fut favorable, qui fut cause que nous leuasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de 5. lieues, au nord vn quart du nordest, & le doub-

Descouure
vn beau
port.

Force huistres
tresbonnes en
ce port, ap-
pellé aussi
le port aux
huistres, 1709

le lendemain 14 d'Octobre arrivasmes deuant Ma-

lebarre, où sejournaſmes quelque temps, pour le mau-
vais vent qu'il faisoit, durant lequel nous fuſmes
avec la chaloupe, avec douze à quinze hommes, vi-
ſiter le port, où il vint au deuant de nous cent cinquante
Sauuages, en chantant & dançant, ſelon leur cou-
ſtume. Après auoir veu ce lieu, nous nous en retour-
naſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venant bon, fiſ-
mes voile le long de la coſte courant au ſud.

*Continuation des ſuſdites deſcouuertes inſques au port
Fortuné, & quelque vingt lieues par delà.*

CHAPITRE VII.



omme nous fuſmes à ſix lieues de Male-
barre, nous mouillaſmes l'ancre proche de
la coſte, d'autant que n'auions bon vent. Le
long d'icelle nous aduiſaſmes des fumées
que faiſoient les Sauuages, ce qui nous fit delibereſ de
les aller voir, & pour cét effect on equipa la chaloupe.
Mais quand nous fuſmes proche de la coſte qui eſt
areneuſe, nous ne peulmes l'aborder, car la houlle
eſtoit trop grande. Ce que voyans les Sauuages, ils
mirent vn canau à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9.
en chantant, & faiſans ſigne de la ioye qu'ils auoient
de nous voir, puis nous monſtrèrent que plus bas il y
auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre ba-
que en ſeureté. Ne pouuant mettre pied à terre, la
chaloupe ſ'en reuint à la barque, & les Sauuages re-
tournerent à terre. après les auoir traité humaine-
ment.

Port enſei-
gné aux no-
ſtres par les
ſauuages.

Le lieu

Le lendemain le vent estant fauorable, nous continuasmes nostre route au nord, lieues, & n'eusmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuasmes 3. & 4. brasses d'eau, estans esloignez vne lieue & demie de la coste. Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demie, & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que 4. pieds au plus, & vinsmes parmy ces brisans iusques à quatre pieds & demy. En fin nous fismes tant, avec la grace de Dieu, que nous passasmes par dessus vne pointe de sable, qui jette près de trois lieues à la mer, au sud suest, lieu fort dangereux. Doubtant ce cap, que nous nommasmes le cap Batturier, Cap Batturier. qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous mouillâmes l'anchre à deux brasses & demie d'eau, d'autant que nous nous voiyons entourez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouuer vn achenal, afin d'aller à vn lieu que iugions estre celuy que les Sauvages nous auoient donné à entendre; & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuere, où nous pourrions estre en secreté.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis reuindrent avec vn

Sauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu; & aussi tost leuâmes l'anchre, & fûmes par la conduite du Sauuage, qui nous pilota, mouïller l'anchre à vne rade qui est deuant le port à six brasses d'eau, & bon fonds: car nous ne peûmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprint.

Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'un banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la plaine mer venant y entraîmes à 2. brasses d'eau. Comme nous y fûmes, nous loüâmes Dieu d'estre en lieu de seurété. Nostre gouvernail l'estoit rompu, que l'on auoit accommodé avec des cordages, & craignons que parmy ces bases & fortes marées il ne rompist derechef, qui eust esté cause de nostre perte.

Dedans ce port il n'y a qu'une brasse d'eau, & de plaine mer deux; à l'est y a vne baye qui refuit au nord enuiron trois lieues, dans laquelle se voyent vne isle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays: là sont beaucoup de terres défrichées, & force petits costaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils vivent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprés, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu sont fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'hyuer, lequel ils conseruent en la façon qui ensuit.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable 5. à 6. pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains, qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils jettent dedans lesdites fosses, & les

Hazard que court l'Auteur avec les siens.

Peuples de ce pays amateurs du labourage.

Comment ils conseruent leurs bleds.

c
d
u
qu
ur
fer
fue
pei
re d
de l
plu
tez,
bro
sues
pesc
P
croy
ont p
nadic
aucun
ont-il
intelli
ce, les
encore
ils les ri
jauler
bônes g
sent en
loquels
que leur

couurent de sable 3. ou 4. pieds par dessus le superficie de la terre, pour en prendre à leur besoin, & se conserue aussi bien qu'il scauroit faire en nos greniers.

Nous veismes en ce lieu cinq à six cents Sauvages, Sauvages tous nus; qui estoient tous nus, horsmis leur nature, qu'ils couurent d'une petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes aussi couurent la leur avec des peaux, ou des sueillages, & ont les cheveux tant l'un que l'autre bien Leurs cheveux. peignez, & entrelacez en plusieurs façons, à la maniere de ceux de Chouacoe, & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teint oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porceline, & autres jolietez, Leur parure; qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches, & massets: & ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouvernement, & Leur police & croyance. croyance, ie n'en ay peu que iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos Sauvages Souriquois & Canadiens, lesquels n'adorent ny le Soleil, ny la Lune, ny aucune chose, & ne prient non plus que les bestes. Bien ont-ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir intelligence avec le diable, à qui ils ont grâde croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, encores qu'ils mentent le plus souuent: c'est pourquoy ils les tiennent comme Prophetes, bien qu'ils les enjaulent comme les Egyptiens & Bohemiens font les bônes gens de village. Ils ont des chefs à qui ils obeissent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, Leurs chefs de guerre. lesquels travaillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons.

Leurs loge-
mens.

Leur mes-
nage, &
vitenciles.

Sont fort
travaillez
de pulces
en esté.

Ports rem-
plis de pois-
son.

Le pays
est propre
pour y ba-
stir.

Port For-
tuné,

Leurs logemens sont separez les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couverts de natte, ou fucille de bled d'Inde, garnis seulement d'un liçt ou deux, esleuez vn pied de terre, faits avec quantité de petits boïs qui sont pressez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent vn estaire à la façon d'Espagne (qui est vne maniere de natte espoille de deux ou trois doigts) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesmes parmy les champs. En nous allans pourmener nous en fusmes remplis en telle quantité, que nous fusmes contraints de changer d'habits.

Tous les ports, bayes & costes depuis Choüiacœt sont remplis de toutes sortes de poisson; semblable à celui qui est aux costes d'Acadie, & en telle abondance, que ie puis assurez qu'il n'estoit iour ne nuit que nous ne veissions & entendissions passer aux costes de nostre barque plus de mille marsouïns, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huïstres. La chasse des oiseaux y est fort abondante.

C'est vn lieu fort propre pour y bastir, & jetter les fondemens d'une Republique, si le port estoit vn peu plus profond, & l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut nommé le port Fortuné, pour quelque accident qui y arriva. Il est par la hauteur de 41. & vn tiers de latitude, à 13. lieues de Mallebarre. Nous visitasmes tout le pays circonuoisin, lequel est fort beau, comme j'ay dit cy-dessus, où nous veismes quantité de maisons nettes çà & là.

Partis du port Fortuné, ayans fait six ou sept lieues, nous eufmes cognoissance d'une isle, que nous nommasmes la Soupçonneuse, pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust autre chose qu'une isle. Rangeant la coste au surouest près de douze lieuës, passames proche d'une riuere qui est fort petite, & de difficile abord, à cause des bafes & rochers qui sont à l'entrée, que j'ay nommée de mon nom. Ce que nous veismes de ces costes sont terres basses & sablonneuses, qui ne laissent d'estre belles & bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayans aucunes retraites, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à près de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuames, ce fut en quelques fosses sept à huit brasses, encores cela ne duroit que la loigneur du cable, aussitost l'on reuenoit à deux ou trois brasses, & ne sy fie qui vouldra qu'il ne l'aye bien recognie la sonde à la main.

Voila toutes les costes que nous descouuismes tant à l'Acadie, que és Etechemins & Almouchiquois, desquelles ie fis la carte fort exactement de ce que ie veis, que ie fis grauer en l'an 1604. qui depuis a esté mise en lumiere aux discours de mes premiers voyages.

*Desconuerture depuis le Cap de la Héne, iusques à Cau-
seau, fort particulièrement.*

CHAPITRE VIII.



*Isles des
Martyrs,
pourquoy
ainsi appel-
les.*

*Riuere de
Sainte
Margue-
rite.*

*Port de
Sainte
Helene.*

Arrant du cap de la Héne iusques à Se-
sambre, qui est vne isle ainsi appellée par
quelques Mallouins, distante de la Héne
de 15. lieuës, se trouuent en ce chemin
quantité d'isles, qu'auons nommées les Martyres,
pour y auoir eu des François autrefois tuez par les
Sauuages. Ces isles sont en plusieurs culs de sac &
bayes; en l'vne desquelles y a vne riuere appellée sain-
cte Marguerite, distante de Sefambre de 7. lieuës, qui
est par la hauteur de 44. degrez, & 25. minutes de lati-
tude. Les isles & costes sont remplies de quantité de
pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La
pesche du poisson y est abondante, comme aussi la
chasse des oiseaux.

De Sefambre passasmes vne baye fort saine conte-
nant 7. à 8. lieuës, où il n'y a aucunes isles sur le chemin
horsmis au fonds, qui est à l'entrée d'vne petite riuie-
re de peu d'eau, & fulmes à vn port distant de Sefam-
bre de 8. lieuës, mettant le cap au nord est quart d'est,
qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à
six vingts tonneaux. En son entrée y a vne isle de la-
quelle on peut de basse mer aller à la grande terre.
Nous auons nommé ce lieu le port Sainte Helene,
qui est par la hauteur de 44. degrez 40. minutes peu
plus ou moins de latitude.

De
routes
sont d
qu'il y
mesme
De l
stante c
te, pour
min qu
chers qu
fort, & e
titude.

De là
ou trois
te trois li
qui sont
nommas
de 6. à 7. lie
où il y a pl
trouuasme
entre des is
distances d
lieu le port
eau qui fait

Partant
mois, distan
nés par qu
uelles y a e
eur dire plu
Tous les
p de Sable

DE CHAMPLAIN.

De ce lieu fusmes à vne baye appellée la baye de ⁹⁵ Baye de toutes isles, toutes isles
routtes isles, qui peut contenir 14. à 15. lieues: lieux qui sont dangereux à cause des bancs, basés & battures qu'il y a. Le pays est tres-mauuais à voir, remply de mesmes bois que i'ay dit cy-dessus.

De là passasmes proche d'une riuere qui en est distante de six lieues, qui s'appelle la riuere de l'isle verte, pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est remply de quantité de rochers qui jettent près d'une lieue à la mer, où elle brise fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude.

De là fusmes à vn lieu où il y a vn cul de sac, & deux ou trois isles, & vn assez beau port, distant de l'isle verte trois lieues. Nous passasmes aussi par plusieurs isles qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les isles rangées, distantes de l'isle verte de 6. à 7. lieues. En après passasmes par vne autre baye où il y a plusieurs isles, & fusmes iusques à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des isles qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des isles rangées 4. lieues, & appellasmes ce lieu le port de Saualette, qui estoit le maistre du vaisseau qui faisoit pesche, qui estoit Basque. ^{Port de Saualette.}

Partant de ce lieu arriuasmes à Canseau le 27. du mois, distant du port de Saualette six lieues, où passasmes par quantité d'isles iusques audit Canseau, auxquelles y a telle abondance de framboises, qu'il ne se peut dire plus.

Tournasmes ces isles que nous arriuasmes deuis le cap de Sebale iusques au lieu, sans autres accidents.

ment hautes, & costes de rochers, en la plus-part des endroits bordées de nombre d'isles & brisans qui jettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauuais pour l'abord des vaisseaux: neantmoins il ne laisse d'y auoir de bons ports & rades le long des costes & isles. Pour ce qui est de la terre, elle est plus mauuaise, & mal agréable qu'en autres lieux où culsions veus, excepté en quelques riuieres ou ruisseaux, où le pays est assez plaisant: & ne faut douter qu'en ces lieux l'hyuer n'y soit froid, y durant près de six mois.

L'hyuer est long en ce pays là.

Port de Canseau quel.

Ce port de Canseau est vn lieu entre des isles, qui est de fort mauuais abord, si ce n'est de beau temps, pour les rochers & brisans qui sont autour. Il s'y fait pesche de poisson verd & sec.

Isle du cap Breton.

De ce lieu iusques à l'isle du cap Breton, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude, & 14. degrez 30. minutes de declinaison de l'Aymant y a huit & lieues, & iusques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye qui entre environ 9. ou 10. lieues dans les terres, & fait passage entre l'isle du cap Breton, & la grand' terre qui se veyt en la grande baye Saint Laurent, par où on va à Gaspé & ille Percée, où se fait pesche de poisson. Ce passage de l'isle du cap Breton est fort estroit. Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y aye de l'eau assez, à cause des grands courans & transports de marées qui y sont; & auons nommé ce lieu le passage courant, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Ceste ille du cap Breton est en forme triangulaire, qui a 30. lieues de cirouir, & est la plus-part terre maigne

ragn
Au m
tre p
quar
nom
entre
En ce
pesche
tant c
tre, Ni
autres
hyuer:
sirent a
les veu
quatre
port R

ragneuse, toutesfois en quelques endroits agreable.
 Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac, où la mer en-
 tre par le costé du nort quart du nord est, & du sud
 quart du suest, & y a quantité d'isles remplies de grand
 nombre de gibbier, & coquillages de plusieurs sortes, A quantité
d'isles, &
ports.
 entre autres des huïstres qui ne sont de grande saueur.
 En ce lieu y a plusieurs ports & endroits où l'on fait
 pesche de poisson, sçavoir le port aux Anglois, di-
 stant du cap Breton enuiron deux à trois lieues: & l'au-
 tre, Niganis, 18. ou 20. lieues plus au nort. Les portugais
 autrefois voulurent habiter ceste isle, & y passerent vn
 hyuer: mais la rigueur du temps & les froidures leur
 firent abandonner leur habitation. Toutes ces cho-
 ses veuës, ie repassay en France, après auoir demeuré
 quatre ans tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au
 port Royal.

Fin du second Livre.

N



LES VOYAGES
 DV SIEVR DE
 CHAMPLAIN.
 LIVRE TROISIEME.

*Voyages du Sieur de Poitrincourt en la nouvelle France, où
 il laisse son fils le Sieur de Biencourt. Peres lesuites qui y
 sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisans fleurir
 la Foy Chrestienne.*

CHAPITRE PREMIER.

LE feu Sieur de Poitrincourt pere ayant
 obtenu vn don du Sieur de Mons, en ver-
 tude la commission, de quelques terres
 adjacentes au port Royal, qu'il auoit aba-
 données, l'habitation demeurant en son entier, ledit
 Sieur de Poitrincourt fait tout deuoir de l'habiter, &
 y laisse son fils le Sieur de Biencourt, lequel pendant
 qu'il cogite les moyens de sy pouuoir establir, les
 Rochelois & les Basques l'assistent en la plus grande
 partie de leurs embarquemens, sous escortance d'auoir les

*Le Sieur de
 Poitrincourt
 ayant laissé
 son fils le
 Sieur de Biencourt en la
 Nouvelle
 France.*

pell
 reüs
 cheu
 faue
 le dif
 Le
 de M
 en do
 que da
 sy tra
 cultiu
 l'an 16
 confir
 qu'il ve
 uersion
 pour le
 mande
 res se pr
 si sain
 où il den
 uelles de
 L'an
 Roy en
 non de
 cha fort
 jetté, il
 lution le
 fur quoy
 meilleur
 qu'au
 Roy

DE CHAMPLAIN.

pelletteries par leur moyen ; mais son dessein ne luy
reüssit pas, comme il desiroit. Car Madame de Guer-
cheuille tres-charitable, s'entremet en ceste affaire on
faueur & consideration des Peres Iesuites: en voicy
le discours.

Ledit sieur Iean de Poitrincourt, auant que le sieur
de Mons partist de la nouvelle France, luy demanda
en don le Port Royal, qu'il luy accorda, à condition
que dans deux ans en suite ledit sieur de Poitrincourt
s'y transporterait avec plusieurs autres familles, pour
cultiuer, & habiter le pays ; ce qu'il promit faire, & en
l'an 1607. le feu Roy Henry le Grand luy ratifia &
confirma ce don, & dit au feu Reuerend Pere Coton
qu'il vouloit se seruir de leur Compagnie en la con-
uersion des Sauvages, promettant deux mille liures
pour leur entretien. Le Pere Coton obeit au com-
mandement de sa Majesté; & entre autres de leurs Pe-
res se presenta le pere Biard, pour estre employé en vn
si sain & vovage: & l'an 1608. il fut enuoyé à Bordeaux,
où il demeura long temps sans entredre aucunes nou-
uelles de l'embarquement pour Canada.

Le P. Biard
Iesuite
s'en vint
aller.

L'an 1609. le sieur de Poitrincourt arriua à Paris: le
Roy en estant aduerty, & ayant sceu que contre l'opi-
nion de sa Majesté il n'auoit bougé de France, se fal-
cha fort contre luy. Mais pour contenter sadite Ma-
jesté, il sequipe pour faire le voyage. Sur ceste reso-
lution le Pere Coton offre luy donner des Religieux
sur quoy ledit sieur de Poitrincourt luy dit qu'il seroit
meilleur d'attendre iusques en l'an suivant, promettant
qu'auant tost on le seroit arriué au port Royal: il ven-
dant son lieu, avec lequel les Peres Iesuites estoient

1609.
Arriuee de
sieur de Poi-
trincourt à
Paris.

1610.
Son retour
de la nou-
uelle Frâce.

De fait l'an 1610. ledit sieur de Roitrincourt s'embarqua sur la fin de Feurier, & arriua au port Royal au mois de Iuin suiuant, où ayant assemblé le plus de Sauvages qu'il peut, il en fit baptiser environ 25. le iour de saint Iean Baptiste, par vn Prestre appellé Messire Iosué Fleche, surnommé le Patriarche.

Rentroye
son fils en
France.

Peu de temps après il renuoya en France le sieur de Biencourt son fils, âgé d'environ 19. ans, pour apporter les bonnes nouvelles du baptesme des Sauvages, & faire en sorte qu'il fust en brief secouru de viures, dont il estoit mal pourueu, pour y passer l'hyuer.

Peres Iesu-
ites y en-
poyez.

Le Reuerend pere Christofle Balthazar Prouincial, commit pour aller avec le sieur de Biencourt, les peres Pierre Biart, & Remond Masse; le Roy Louys le Iuste leur ayant fait deliurer cinq cents escus promis par le feu Roy son pere, & plusieurs riches ornemens donnez par les Dames de Guercheuille & de Sourdis. Estans arriuez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les peres Iesuites, & des marchands, ce qui fut cause que lesdits peres se retirerent en leur College d'Eu.

Quelques
marchands
les offensé-
rēt à Dieppe.

Ce qu'ayant sceu Madame de Guercheuille, fut fort indignée de ce que de petits marchands auoient esté si outreuidez d'auoir offensé, & trauersé ces peres, dit qu'ils deuoient estre punis, mais tout leur chastiment fut qu'ils ne furent receus à l'embarquement. Et ayant sceu que l'equipage ne se monteroit qu'à quatre mil liures, elle fit vne queste en la Cour, & par cét office charitable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui auoient troublé lesdits peres, & les fit passer de toute association: & du reste de ceste somme, & d'autres grands biens, fit vn fonds pour l'entre-

Soin de la
Dame de
Guerche-
uille pour
cette entre-
prise.

tier
au
qui
nau
des
en C
Bien
Roy
A
Mad
profu
lumen
Bienc
Ce
de bru
suites,
tablem
& con
Le z
rent au
d'argen
grandes
gation;
rent & se
riuer au
la Pente
rent gran
que rapp
Capitain
tendue re
bono re

rien desdits peres, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de Roitrincourt; & faire en sorte que le profit qui reuiendroit des pelleteries & des pesches que le nauire remporteroit, ne reuiendroit point au profit des associez, & autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des Sieurs Robin & de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du port Royal & des François qui y resident.

A ce subiect fut conclu & arresté que cét argent de Madame de Guercheuille, ayant esté destiné pour le profit de Canada, les Iesuites auroient part aux emoluments de l'association desdits sieurs Robin & de Biencourt, & y participeroient avec eux.

C'est ce contrat d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes, & de crieries contre les peres Iesuites, qui en cela, & en toute autre chose se sont equitalement gouvernez selon Dieu & raison, à la honte & confusion de leurs enuieux & mesdisans.

Le 26. Ianuier 1611. les mesmes peres s'embarquerent avec ledit sieur de Biencourt, lequel ils assisterent d'argent pour mettre le vaisseau hors, & soulager les grandes necessitez qu'ils auoient enés en ceste nauigation; d'autant que costoyans les costes ils s'arresterent & sejournerét en plusieurs endroits auant qu'arriuier au port Royal, qui fut le 12. Iuin 1611. le iour de la Pentecoste; & pendant ce voyage lesdits peres eurent grande disette de viures, & d'autres choses, ainsi que rapporterent les pilotes David de Bruges, & le Capitaine Iean Daunc, tous deux de la religion protestanté reformée, confessans qu'ils auoient trouués ces bons peres contentes que l'on les tenoit déportés.

1611
 Le sieur de Poitrincourt desirât retourner en France, pour mieux donner ordre à ses affaires, laissa son fils le sieur de Biécourt, & les Peres Iesuites auprès luy, qui faisoient tous ensemble environ 20. personnes. Il partit la my-Iuillet de la mesme année 1611. & arriva en France sur la fin du mois d'Aoust.

Retour en France du sieur de Poitrincourt.

Pendant l'hyuernement led. sieur de Biencourt fit encores quelques fascherics aux gens du fils dudit Pontgraué, appellé Robert Graué, qu'il traita assez mal: mais en fin par le trauail des Peres Iesuites, le tout fut appaisé, & demeurèrent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France tous moyens d'aller secourir son fils, Madame de Guercheuille, picuse, vertueuse, & fort affectiōnée à la conuersion des Sauvages, ayant desia recueilly quelques charitez, en communiqua avec luy, & dit que tres-volontiers elle entreroit en la compagnie, & qu'elle enuoyeroit avec luy des peres Iesuites, pour le secours de Canada.

Contract de la Dame de Guercheuille avec le sieur Robin pour le secours de Canada.

Le cōtract d'associatiō fut passé avec lad. Dame, authorisée de M^e de Liencour, premier Escuyer du Roy, & Gouverneur de Paris, son mary. Par ce contract fut arresté, Que presentement elle donneroit mil escus pour la cargaison d'un vaisseau, moyennant quoy elle entretroit au partage des profits que ce nauire rapporteroit, & des terres que le Roy auoit données au sieur de Poitrincourt, ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitrincourt se reseruoit le port Royal, & ses terres; n'entendant point qu'elles entrassent en la communauté des autres Seigneuries, Caps, Havres, & prouinces qu'il dir auoir au dit pays

con
 cult
 ries &
 tant
 tres &
 Ce
 disoit
 stre su
 luy ret
 qu'il a
 de la d
 Dame
 presen
 luy est t
 depuis l
 seuleme
 de poitr
 chose.
 Ladit
 le mettre
 pe: mais
 mesmes
 cents.
 Il com
 appellé Si
 mal de l'ac
 Il partit de
 uer, & arri
 uant 1612.
 Le sieur
 pour ce

DE CHAMPLAIN.

contre le port Royal. Ladite Dame luy demanda qu'il eust à faire paroistre titres par lesquels ces Seigneuries & terres luy appartenoyent, & comme il possedoit tant de domaine. Mais il s'en excusa, disant que ses titres & papiers estoiet demeurez en la nouvelle Frâce.

Differend entre elle, & le sieur de Poitrincourt.

Ce qu'entendât ladite Dame, se mesiant de ce que disoit le sieur de poitrincourt, & voulant se garder de sa surprise, elle traicta avec le sieur de Mons, à ce qu'il luy retrocedast tous les droicts, actions, & pretentions qu'il auoit iamais eu en la nouvelle France, à cause de la donation à luy faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheuille obtient lettres de sa Majesté à present regnant, par lesquelles donation nouvelle luy est faite de toutes les terres de la nouvelle France, depuis la grande riuere, iusques à la Floride, horsmis seulement le port Royal, qui estoit ce que ledit sieur de poitrincourt auoit premierement, & non autre chose.

Elle traite avec le sieur de Mons.

Elle obtint lettres du Roy pour les terres de la nouvelle France.

Ladite Dame donna l'argét aux Peres Iesuites pour le mettre entre les mains de quelque marchand à Dieppe: mais ledit sieur de poitrincourt fit tant avec les mesmes Peres, que de ces mille escus il en tira quatre cents.

Il commit à cét embarquement vn sien seruiteur appellé Simon Lambert Sandrier, qui s'acquitta assez mal de l'administration de ce nauire equipé & freté. Il partit de Dieppe le 21. de Decembre au fort de l'hyuer, & arriua au port Royal le 23. de Ianuier l'an suivant 1612.

Simon Lambert Sandrier.

1612

Le sieur de Biencourt fort aise d'vne part de voir ce nauire au port Royal, & d'autre d'vne de voir M...

dame de Guercheuille hors de ceste compagnie, suivant ce que ledit Imbert luy auoit dit, & des plaintes que luy firent les peres Iesuites du mauuais mefnage fait en tel embarquement par cét Imbert, qui à tort & sans cause accusoit les peres, lesquels neantmoins le contraignirét de confesser qu'il estoit gaillard quand il parla audit sieur de Biencourt.

Maintes que les Iesuites font d'Imbert.

En fin toutes ces choses estans appaisées & pardonnées, le pere Masse estant avec les Sauuages pour apprendre leur langue, il deuint malade en vn lieu, où il eut grande disette, car tout estoit en desordre en ceste demeure. Le pere Biart demeura au port Royal, où il souffrit plusieurs fatigues, & de grandes necessitez quelques iours durant, à amasser du gland, & chercher des racines pour son viure.

Pendant ce temps on dressoit en France vn equipage pour retirer les Iesuites du port Royal, & fonder vne nouvelle demeure en vn autre endroit. Le chef de cét equipage estoit la Saussaye, ayant avec luy trente personnes qui y deuoient hyuerner, y compris deux Iesuites & leur seruiteur, qui se prendroient au port Royal. Il auoit desia avec luy deux autres peres Iesuites, sçauoir le pere Quentin, & le pere Gilbert du Thet, mais ils deuoient reuenir en France avec l'equipage des matelots, qui estoient 38. La Royne auoit contribué à la despense des armes, des poudres, & de quelques munitions. Le vaisseau estoit de cent tonneaux, qui partit de Honnefleu le 12. Mars l'an 1613, & arriua à la Héue à l'Acadie le 16. de May, où ils mirent pour marqué de leur possession les armes de Madame de Guercheuille. Ils vindrent au port Royal,

Equipage qui se fait en France, pour retirer les Iesuites du port Royal.

1613. Voyage de la Saussaye en l'Acadie.

ils n
Heb
Bien
dequ
qu'on
les P
blero
modi
Hebe
Ils
desertes
pilote
où les
uans v
& fut c
vn tiers
Là à p
desserter
bien d'au
Depu
nes, afin
de venir
monts de
pris des b
remetego
rent qu'il
estans en m
paure esta
diligemmen
ense conf
ent en es

ils ne trouuerent que 3. personnes, deux Peres Iesuites, Hebert Apoticaire (qui tenoit la place du Sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher de quoy viure) & deux autres personnes. Ce fut à luy qu'on presenta les lettres de la Royne, pour relascher les Peres, & leur permettre aller où bon leur sembleroit; ce qu'il fit: & ces peres retirerent leurs commoditez du pays, & laisserent quelques viures audit Hebert, afin qu'il n'en eust necessité.

Lettres de la Royne, pour relascher les Iesuites.

Ils sortirent de ce lieu, & furent habiter les monts deserts à l'entrée de la riuere de Pemtegoet. Le pilote arriua au costé de l'est de l'isle des monts deserts, où les peres logerent, & rendirent graces à Dieu, esleuans vne croix, & firent le saint sacrifice de la Messe: & fut ce lieu nommé Saint Sauueur, à 44. degrez & vn tiers de latitude.

V66 habités les monts deserts.

Là à peine commençoient-ils à s'accommer, & desferter le lieu, que l'Anglois survint, qui leur donna bien d'autre besongne.

Sont surpris des Anglois.

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourueoir de moluës, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieuës de l'isle des monts deserts: & ainsi y arriua l'an 1613. estans surpris des bruïnes, & jettez à la coste des Sauvages de pemtegoet, estimans qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en auoit à Saint Sauueur. Les Anglois estans en necessité de viures, & tous leurs hommes en pauvre estat, deschirez, & à demy nuds, s'informerent diligemment des forces des François: & ayans eu résolu de se conformer à leur desir, ils vont droit à eux, & se mettent en estat de les combattre. Les François voyans

Vont surpris les François.

venit vn seul nauire à pleines voiles, sans sçauoir que dix autres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussitost le sieur de la Motte le Vilin, Lieutenant de la Saussaye, & quelques autres, accoururent au bord pour le defendre. La Saussaye demeure à terre avec la plus part de ses hommes: mais en fin l'Anglois estant plus fort que les François, après quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient en nombre de 60. soldats, & auoient 14. pieces de canon. En ce combat Gilbert du Thet fut tué d'un coup de mousquet, quelques autres blesez, & le reste furent pris, excepté Lamets, & quatre autres, qui se sauuerent. Par après ils entrent au vaisseau des François, s'en saisissent, pillent ce qu'ils y trouuent, desrobent la Commission du Roy que la Saussaye auoit en son coffre. Le Capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

Les ennemis mettent pied à terre, cherché la Saussaye, qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouuer l'Anglois, qui luy fit bonne reception: & luy demandant sa Commission, il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouuert. Il y trouue toutes ses hardes & commoditez, horsmis la Commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le fasché, luy dit: *Quoy? vous nous donnez à entendre que vous auez Commission du Roy vostre Maistre, & ne la pouuez produire? vous estes donc des forbanis & pirates, qui meritez la mort.* Dés lors les Anglois partirent le butin entr'eux.

Les Peres Iesuites voyas le peril auquel les François estoient reduits, font en sorte avec Argal, qu'ils appai-

Sont partie
tuez, & par-
tie prison-
niers des
Anglois.

Desrobent
la Commission
du Roy.

La Saussaye
les vient
prouer.

L'Anglois
demande la
Commission
desrobée.

seren
luy c
mes
Maje
cord
sieur.
ainsi p
Peres
Il
mais c
qu'ils
costes.
possibl
sans pe
dient po
promet
religion
passer e
sieur de
senty de
glois, le
lon deuo
fins auc
sçauoir d
aux isles
& qu'il le
ser en Fra
datres-vo
De cest
porter les
estoient a

serent les Anglois, & par des raisons puissantes que luy donna le Pere Biart, il prouue que tous leurs hommes estoient gens de bien, & recommandez par sa Majesté Tres-chrestienne. L'Anglois fit mine de s'accorder, & croire aux raisons des Peres, & dirent au sieur de la Saussaye; *Il y a bien de vostre faute de laisser ainsi perdre vos lettres.* Et par après firent disner lesdits Peres à leur table.

*Les Iesuites
appaies les
Anglois.*

Il fut parlé de renvoyer les François en France, mais on ne leur vouloit donner qu'une chaloupe à 30. *Anglois firent une chaloupe pour les François* qu'ils estoient, pour aller trouver passage le long des costes. Les Peres leur remonstrerent qu'il estoit impossible qu'une chaloupe peust suffire à les conduire sans peril. Et alors Argal dit: *l'ay trouué vn autre expedient pour les conduire aux Virgines.* Les artisans, souz promesse qu'on ne les forceroit point au faict de leur religion, & qu'après vn an de seruire on les feroit repasser en France, trois accepterent cét offre: aussi le sieur de la Motte auoit dès le commencement consenty de s'en aller à la Virgine, avec ce Capitaine Anglois, lequel l'honoroit pour l'auoir trouué faisant son deuoir; & luy permit d'amener quelques vns des siens avec luy, & le pere Biart: que quatre qu'ils estoient, sçauoir deux Peres, & deux autres, fussent conduits aux isles où les Anglois faisoient la pesche des mouës, & qu'il leur mandast que par leur moyen il peust passer en France: ce que le Capitaine Anglois luy accorda tres-volontiers.

De ceste façon la chaloupe se trouua capable de porter les hommes diuisez en trois bandes. Quinze estoient avec le pilote qui s'estoit eschapé: quinze

avec l'Anglois, & quinze en la chaloupe accordée, où estoit le pere Masse, & fut deliurée entre les mains de la Saussaye, & du mesme pere Masse, avec quelques viures, mais il n'y auoit aucuns mariniers, & de bonne fortune le pilote la rencontra, qui fut vn grand bien pour eux, & furent iusques à Selembre, par delà la Héue, où estoit le vaisseau de Robert Graué, & vn autre. Ils diuiserent les François en deux bandes, pour les repasser en France, & arriuerét à Saint Malo, sans auoir couru aucun peril par les tempestes.

François diuisés en deux bandes pour retourner en France.

Les François menés par Argal aux Virgines.

Le Capitaine Argal mena les quinze François & les Peres Iesuites aux Virgines, où estans, le chef d'icelle appelé le Marechal, commandant au pays, menaçoit de faire mourir les Peres, & tous les François: mais Argal se banda contre luy, disant qu'il leur auoit donné la parole. Et se voyant trop foible pour les soutenir & defendre, se resolut de monstrier les Commissiōs qu'il auoit dérobes, & le Marechal les voyant s'appaisa, & promit que la parole qu'on leur auoit donnée leur seroit tenuë.

Marechal Gouverneur de ces Isles résolu d'aller ruiner l'Acadie.

Ce Marechal fait assembler son conseil, & se resolut d'aller à la coste d'Acadie, & y razer toutes les demeures & forteresses iusques au 46. degré, pretendant que tout ce pays luy appartenoit.

Sur ceste resolution du Marechal, Argal reprend la route avec trois vaisseaux, dinise les François en iceux, & retourne à Saint Sauueur; où croyas y trouuer la Saussaye, & vn nauire nouvellement arriué, ils sceurent qu'il estoit retourné en France. Ils y plantent vne croix, au lieu de celle que les Peres y auoient plantée, qu'ils rompirent, & sur la leur ils escriuirent le

Anglois résolu de la ruiner.

1613.

le no
pren
De
tes le
du sel
Par
ge qu
seign
re, & r
butin
en cen
y auoi
rent ce
aller au
Vn
ceux q
du bor
menter
qu'y ay
Biar, v
qui vous
sible qu
stres d'h
lomniau
Les A
1613. po
contrari
les trois v
six Angl
vaisseau
qui fit en

le nom du Roy de la grand' Bretagne, pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

De là il fut à la Sainte Croix, qu'il brussa, osta toutes les marques qui y estoient, & print vn morceau du sel qu'il y trouua.

Par après il fut au port Royal, conduit d'vn Sauvage qu'il print par force, les François ne le voulant enseigner; met pied à terre, entre dedans, visite la demeure, & n'y trouuant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brusler, & en deux heures le tout fut reduit en cendres, & osta toutes les marques que les François y auoient mises: de sorte que ceux qui y estoient furent contraints d'abandonner ceste demeure, & s'en aller avec les Sauvages.

Bruslent
tout au
port royal.

Vn François meschant & desnature, qui estoit avec ceux qui s'estoient sauuez dans les bois, approchant du bord de l'eau, cria tout haut, & demanda à parler, ce qui luy fut accordé, & lors il dit: *le m'estonne qu'y ayant avec vous vn Iesuite Espagnol, appelle le Pere Biart, vous ne le faites mourir comme vn meschant homme, qui vous fera du mal s'il peut, si le laissez faire.* Est-il possible que la nation Françoisise produise de tels monstres d'hommes detestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Peres?

François
desloyal,
qui calomnie les PP.

Les Anglois partent du port Royal le 9. Novembre 1613. pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrarieté des vents & des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se separerent. La barque où estoient six Anglois, ne s'est peu recouurer du depuis; & le vaisseau du Capitaine Argal abordant les Virgines, qui fit entredre au Marchal ce qu'estoit le Pere Biart.

1613

Pere Biart
Espagnol.

HO LES VOYAGES DV SIEVR

qu'il tenoit pour Espagnol, & qui l'attendoit pour le faire mourir. Il estoit alors au troisieme vaisseau, où commandoit vn Capitaine nommé Turnel, ennemy morrel des Iesuites; & ce vaisseau fut tellement battu du vent de surouest, que mettant à contre-bord, il fut contraint de relascher aux Efores, à 300. lieus des Virgines, où l'on tua tous les cheuaux qui auoient esté pris au port Royal, qu'ils mangerent au defaut d'autres viures. En fin ils arriuerent à vne isle des Efores, & alors il dit au Pere: *Dieu est courroucé contre nous, & nous contre vous, pour le mal que nous vous auons fait souffrir iniustement. Mais ie m'estonne comme des François estans dans les bois, au milieu de tant de miseres & apprehensions, ayent fait courir le bruit que vous estes Espagnol: & l'ont non seulement dit & asseuré, mais l'ont signé? Monsieur (dit le Pere) vous sçauiez que pour toutes les calomnies & mesdisances, ie n'ay iamais mal parlé de ceux qui m'accusoient, vous estes tesmoin de la patience que i'ay eue contre tant d'aduersitez, mais Dieu cognoist la verité. Non seulement ie n'ay iamais esté en Espagne, ny aucun de mes parents, mais ie suis bon & fidele François pour le seruice de Dieu, & de mon Roy, & feray tousiours paroistre au peril de ma vie que c'est à tort que l'on m'a calomnié, & que l'on m'appelle Espagnol. Dieu leur pardonne, & qu'il luy plaise nous deliurer d'entre leurs mains, & vous particulierement, pour nostre bien, & oublions le passé.*

De là ils vont mouïller l'anchre à la rade de l'isle du Fayal, qui est vne des Efores, & furent contraints d'anchrer en ce port, & cacher les Peres en quelque endroit au fonds du vaisseau, & tirerent parole d'eux qu'ils ne se descouueroient point, ce qu'ils firent.

Ce que
l'Anglois
dit au Pere
Biar.

La respon-
se.

L
desce
voyo
fussen
esté a
mais
veiren
terre;
qu'ils
qui leu
en mer
cresse
gnols,
admire
paroles
veillanc
à ce qu
par là qu
mis de l
qu'ils leu
ne faut g
En fi
en la Pro
sonné, p
General
son Vice-
Les Pe
stait passé
& retour
à terre, ain
le discours

La visite du vaisseau fut faire par les Portugais, qui descendirent au bas où les Peres estoient, & qui les voyoient sans faire aucun signe; & neantmoins s'ils se fussent donnez à cognoistre aux Portugais, ils eussent esté aussli tost deliurez, & tous les Anglois pendus: mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne veirent point les Peres Iesuites, & s'en retournerent à terre; & ainsi les Anglois furent deliurez du hazard qu'ils couroient d'estre pendus, allerent querir tout ce qui leur estoit necessaire, puis leuans l'anchre, mettent en mer, & font mille remerciemens aux Peres, qu'ils caressent; & n'ayans plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traittent le plus humainement qu'ils peuuet, admirent leur grande constance & vertu à souffrir les paroles qu'ils auoiét dites d'eux, & ne furent que bienveillances & tesmoignages de bonne amitié, iusques à ce qu'ils fussent arriuez en Angleterre: leur montrâs par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs ennemis de l'Eglise Catholique & au préiudice de la verité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foy aux Heretiques.

Anglois en danger d'estre pendus par les Portugais;

Traittent fort bien les Iesuites.

En fin Argal arriue au port de Milhier l'an 1614. 1614. en la Prouince de Galles, où le Capitaine fut emprisonné, pour n'auoir passe-port, ny commission, son General l'ayant, & s'estant esgaré, comme auoit fait son Vice-Admiral. Leur arriuee en Angleterre,

Les Peres Iesuites racontèrent comme le tout s'estoit passé, & par après le Capitaine Argal fut deliuré, & retourna en son vaisseau, & les Peres furent retenus à terre, aimez & caressés de plusieurs personnes. Et sur le discours que le Capitaine de leur vaisseau faisoit de

Handwritten text, possibly a title or header, located at the top of the page. The text is heavily obscured by dark ink smudges and is illegible.

Small handwritten mark or characters, possibly a page number or a specific reference, located in the middle of the page.

Small handwritten mark or characters, possibly a signature or a specific reference, located on the left side of the page.

Small handwritten mark or characters, possibly a signature or a specific reference, located near the bottom left of the page.

Delivrance
des Peres.

ce qui se passa aux Efores, la nouvelle vint à Londres à la Cour du Roy de la grand' Bretagne, l'Ambassadeur de sa Majesté Tres-chrestienne poursuiuit la delivrance des Peres, qui furent conduits à Douure, & de là passerent en France, & se retirerent en leur College d'Amiens, après auoir esté neuf mois & demy entre les mains des Anglois.

Le sieur de la Motte arriva aussi au mesme temps en Angleterre, d'as vn vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fut pris en son vaisseau, & arresté, mais delivré par l'entremise de Monsieur du Biseau, pour lors Ambassadeur du Roy en Angleterre.

La Saussaye
enuyé à
Londres,
pour faire
rendre le
vaisseau du
sieur de la
Motte.

Madame de Guercheuille ayant aduis de tout cecy, enuoya la Saussaye à Londres, pour solliciter la restitution du nauire, & fut tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virginie, & 4. y resterét, pendát qu'on traualloit à leur delivrance.

Les Peres y baptilerent 30. petits enfans, excepté trois, qui furent baptilisez en necessité.

Cette en-
treprise sui-
ue de plu-
sieurs mal-
heurs.

Il faut aduouier que ceste entreprise fut trauersée de beaucoup de malheurs, qu'on eust bien peu euitter au commencement, si Madame de Guercheuille eust donné trois mil six cents liures au sieur de Mons, qui desiroit auoir l'habitation de Quebec, & de toute autre chose. l'en portay parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mesnageoit cét affaire, lequel eust bien desiré que le traité se fust fait avec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouuoit estre à l'auantage dudit sieur de Mons, qui fut le sujet pourquoy rien ne se fit, quoy que ie peusse représenter au dit Pere, avec les auantages qu'il pourroit auoir en la conuersion

conuersion des infideles, que pour le commerce & trafic qui sy pouuoit faire par le moyen du grand fleuve Saint Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conseruer, à cause du nombre infiny de ses ports, qui ne se pouuoient garder que par de grandes forces; ioint que le terroir y est peu peuplé de Sauvages; outre que l'on ne pourroit penetrer par ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitans sedentaires, comme on pourroit faire par ladite riuere Saint Laurent, plustost qu'aux costes d'Acadie.

D'auantage, que l'Anglois qui faisoit alors ses pesches en quelques isles esloignées de 13. à 14. lieues de l'isle des monts deserts, qui est l'entrée de la riuere de Pemeregoet, seroit ce qu'il pourroit pour endomager les nostres, pour estre proche du port Royal & autres lieux. Ce que pour lors ne se pouuoit esperer à Quebec, où les Anglois n'auoient aucune cognoissance. Que si ladite Dame de Guercheuille eust en ce temps là entré en possession de Quebec, on se fust peu asseurer que par la vigilance des Peres Iesuites, & les instructions que ie leur pouuois donner, le pays se fust beaucoup mieux accommodé, & l'Anglois ne l'eust trouué dénué de viures & d'armes, & ne s'en fust emparé, comme il a fait en ces dernieres guerres. Ce qu'il a fait par l'industrie de quelques mauvais François, ioint qu'alors lesdits Peres n'auoient avec eux aucun homme pour conduire leur affaire, excepté la Saufrage, peu experimenté en la cognoissance des lieux. Mais on a beau dire & faire, on ne peut euitter ce qu'il plait à Dieu de disposer.

Ce que l'Ad-
theur re-
presenta au
Père Corb.

Voila comme les entreprises qui se font à la haste, & sans fondement, & faites sans regarder au fonds de l'affaire, rejussissent tousiours mal.

Seconde entreprise du Sieur de Mons. Conseil que l'Auteur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son parlement. Bastimens que l'Auteur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le Sieur de Mons.

CHAPITRE II.

Retournons & poursuiuons la seconde entreprise du Sieur de Mons, qui ne perd point courage, & ne veut demeurer en si beau chemin. Le R. P. Coton ayant refusé de conuenir avec luy des 3600. liures, il me discourut particulièrement de ses desseins. Je le conseillay, & luy donnay aduis de s'aller loger dans le grand fleuue Saint Laurent, duquel i'auois vne bonne cognoissance par le voyage que j'y auois fait, luy faisant goster les raisons pourquoy il estoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il s'y resolut; & pour cét effect il en parle à sa Majesté, qui luy accorde, & luy donne Commission de s'aller loger dans le pays. Et pour en supporter plus facilement la despense, interdit le trafic de pelletterie à tous ses subjects, pour vn an seulement.

Pour cét effect il fait equiper 2. vaisseaux à Monseigneur, & me donna sa lieu-tenance au pays de la nouvelle France l'an 1608. Le Port Gravé prit le deuant pour aller à Tadoussac, & moy après luy dans vn vais-

Conseil que
l'Auteur
donne au
Sieur de
Mons.

Obtient
Commission
du Roy.

1608

Voyage de
l'Auteur.

seu
habi
nous
fac; a
ditez,
aller à
prop
de la r
bec, j'y
des ter
que no
qui se p
treprise

Le S.

quelque
luy cont
pas beau
mais qu'
Rochelo
estans où
que c'est
reconnoi
demandé
me il se ve

Quoy c

Commissi
s'en faudra
chain; de
perdu, con
quel inter
luy de rec

seau chargé des choses nécessaires & propres à vne habitation. Dieu nous favorisa si heureusement, que nous arrivâmes dans ledit fleuve au port de Tadoussac; auquel lieu ie fais descharger toutes nos commoditez, avec les hommes, manouvriers, & artisans, pour aller à mont ledit fleuve trouver lieu commode & propre pour habiter. Trouvant vn lieu le plus estroit de la riviere, que les habitans du pays appellent Quebec, j'y fis bastir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques jardinages. Mais pendant que nous travaillons avec tant de peine, voyons ce qui se passe en France pour l'execution de ceste entreprise.

Fait bastir à
Quebec,

Le Sieur de Mons qui estoit demeuré à Paris pour quelques siennes affaires, & esperant que sa Majesté luy continueroit sadite Commission, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que jamais qu'il faut aller au Conseil. Les Bretons, Basques, Rochelois & Normands renouellent les plaintes; & estans ouïs de ceux qui les veulent favoriser, disent que c'est vn peuple, c'est vn bien public. Mais l'on ne reconnoist pas que ce sont peuples enuieux, qui ne demandent pas leur bien, ains plustost leur ruine, comme il se verra en la suite de ce discours.

Quoy qu'il en soit, voila pour la seconde fois la Commission reuëquée, sans y pouvoir remedier. Il s'en faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de sorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme sera sans doute ledit Sieur de Mons, lequel me rescriut ce qui l'estoit passé, qui me donna sujet de retourner en France voir ces remuemens, &

comme l'habitation demeueroit au sieur de Mons, qui en conuint quelque temps de là avec ses associez; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines cōditions, pour leur seruir de retraitte à retirer leurs marchandises, & traicter avec les Sauvages. C'estoit en ce temps là que ie fis l'ouuerture aud. Reuerend Pere Cotton, pour Madame de Guercheuille, si elle le vouloit auoir, ce qui ne se pût, comme i'ay dit cy-dessus, puis que la traicte estoit permise, iusques à ce qu'il renouuellast vne autre commission, qui apportast vn meilleur reglement que par le passé.

L'Authour
represente
au sieur de
Mons son
hyuerne-
ment en la
nouuelle
France.

I'allay trouuer le Sieur de Mons, auquel ie representay tout ce qui s'estoit passé en nostre hyuernement, & ce que i'auois peu cognoistre & apprendre des commoditez que l'on pouuoit esperer dans le grand fleuve Sainct Laurent, qui m'occasionna de voir sa Majesté pour luy en faire particulièrement le recit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons porté d'affection d'embrasser cēt affaire à quelque prix que ce fust, fait derechef ce qu'il peut pour auoir nouvelle commission. Mais les enuieux, au moyen de la faueur, auoient mis si ben ordre, que son trauail fut en vain. Ce que voyant, pour le desir qu'il auoit de voir ses terres peuplées, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, & faire recognoistre plus particulièrement le dedans des terres à mont ledit fleuve. Et pour l'exécution de ceste entreprise, il fait equiper avec la Societé des vaisseaux, comme font plusieurs autres, qui le trafic n'estoit pas interdit, qui courtoient sur

Le sieur de
Mons pour-
suir vne
nouuelle
commission.

Mais les en-
uieux de ió
bien le pri-
uent des
moyens de
l'obtenir.

nos
nost
entr
L
nous
avec
sez d
fac, d
bonn
P
seroit
grand
faites
té & f
res cor

DE CHAMPLAIN,

117

nos brisées, qui emporterent le sacre des peines de
nostre trauail, sans qu'ils voulussent contribuer à ses
entreprises.

Les vaisseaux estans prests, le Pont Graué & moy
nous embarquasmes pour faire ce voyagel'an 1610.
avec artisans & autres manouuiers, & fusmes trauer-
sez de mauuais temps. Arriuans au port de Tadous-
sac, & de là à Quebec, nous y trouuasmes chacun en
bonne disposition.

Premier que passer plus outre, i'ay pensé qu'il ne
seroit hors de sujet de descrire la description de la
grande riuere, & de quelques descouertes que i'ay
faites à mont ledit fleuue Saint Laurent, de sa beau-
té & fertilité du pays, & de ce qui s'est passé és guer-
res contre les Hiroquois.

P iij

1610.

*Embarquement de l'Auteur pour aller habiter la grande
riuiere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac.
De la riuiere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans.*

CHAPITRE III.



Près auoir raconté au feu Roy tout ce que
i'auois veu & descouuert, ie m'embarquay
pour aller habiter la grande riuiere Saint
Laurent, au lieu de Quebec, comme Lieu-
tenant pour lors du sieur de Mons. Je partis de Hon-
nesteur le 13. d'April 1608. & le 3. de Iuin arriuasmes
deuant Tadoussac, distant de Gaspé 80. ou 90. lieues,
& mouillasmes l'ancre à la rade du port de Tadoussac,
qui est à vne lieue du port, qui est comme vne an-
ce à l'entrée de la riuiere du Saguenay, où il y a vne
maréc fort estrange pour sa vistesse, où quelquefois se
leuent des vents impetueux qui amencent de grandes
froidures. L'on tient que ceste riuiere a 45. ou 50. lieues
du port de Tadoussac iusques au premier fault, qui
vient du nord norouest. Ce port est petit, & n'y pour-
roit qu'environ 20. vaisseaux. Il ya de l'eau assez, & est
à l'abry de la riuiere de Saguenay, & d'vne petite ille
de rochers qui est presque coupée de la mer. Le reste
sont montagnes hautes escuées, où il ya peu de ter-
re, sinon rochers & sables remplis de bois, comme sa-
pins & bouleaux. Il ya vn petit estang proche du port
renfermé de montagnes couuertes de bois. A l'entrée
sont deux pointes, l'vne du costé du surouest, conte-
nant près d'vne lieue en la mer, qui s'appelle la pointe

Port de Ta-
doussac, &
sa descrip-
tion.

1608.

SUX
tenar
aux re
qui ne
guena
chent

En
venus
vindre
de 8. ou
my de l
les deux
les scait
leau, ren
blanc, b
qu'vn ho
porter la
uerfer la
affaire; ils
long de la
tous semb
le fus vi
guenay, qu
fondeur, c
l'entrée du
d'eau, qui
impetuosité
fort desertes
sapis & bru
en des endro
courant si gr

DE CHAMPLAIN.

aux Alloüettes; & l'autre du costé du nordouest, con-
tenant demy quart de lieuë, qui s'appelle la pointe
aux rochers. Les vents du sud suest frapent dans le port,
qui ne sont point à craindre, mais bien celuy du Sa-
guenay. Les deux pointes cy dessus nommées, asse-
chent de basse mer.

Pointe aux
Alloüettes

Pointe aux
Rochers

En ce lieu y auoit nôbre de Sauvages, qui y estoient
venus pour la traicte de pelleterie, plusieurs desquels
vindrent à nostre vaisseau avec leurs canaux, qui sont
de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas & de-
my de large par le milieu, & vont en diminuant par
les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner si on ne
les sçait bië gouuerner, & sont faits d'escorce de bou-
leau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre
blanc, bien proprement arrangez, & sont si legers,
qu'vn homme en porte aisément vn. Chacun peut
porter la pesanteur d'vne pipe. Quand ils veulent tra-
uerfer la terre pour aller en quelque riuierete ou ils ont
affaire, ils les portent avec eux. Depuis Choüacoer le
long de la coste iusques au port de Tadoussac, ils sont
tous semblables.

Nombre de
Sauvages
venus près
le port à
cause des
pelleteries.

Canaux de
Sauvages
comment
faits.

le fus visiter quelques endroits de la riuierete du Sa-
guenay, qui est vne belle riuierete, & d'vne grande pro-
fondeur, comme de 80. & 100. brasses. A 50. lieues de
l'entrée du port, comme dit est, y a vn grand sault
d'eau, qui descend d'vn fort haut lieu, & de grande
impetuosité. Il y a quelques isles dedans ceste riuierete
fort desertes, n'estans que rochers, couuertes de petits
sapins & bruyeres. Elle contient de large demie lieuë
en des endroits, & vn quart en son entrée, où il y a vn
courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru

Riuierete de
Saguenay

Isles d'eau
près ceste
riuierete sont
fort deserts.

grande
adons-
ins.

ce que
rquay
Saint
Lieu-
Hon-
mes
lieues,
adous-
ne an-
a vne
fois se
grandes
lieues
t, qui
pour-
, & est
ite ille
e reste
de ter-
me sa-
u port
entrée
onte-
pointe

dedans la riuere, qu'elle porte encores hors: & en toute la terre que j'y aye veüé, ce ne sont que montagnes & promontoires de rochers, la plus-part couuerts de sapins & bouleaux; terre fort mal plaisante, rant d'un costé que d'autre: en fin ce sont de vrais deserts inhabitez. Allant chasser par les lieux qui me sembloient les plus plaisans, ie n'y trouuois que de petits oiselets, comme arondelles, & quelques oiseaux de riuere, qui y viennent en esté; autrement il n'y en a point, pour l'excessiue froidure qu'il y fait. Ceste riuere vient du norouest.

Rapport des
Sauuages à
l'Auteur.

Les Sauuages m'ont fait rapport qu'ayans passé le premier fault ils en passent huit autres, puis vont vne journée sans en trouuer, & derechef en passent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées, & en chacune ils peuuent faire à leur aise dix lieues en montant. Au bout du lac y a des peuples qui viuent errans. Il y a 3. riuieres qui se deschargent dans ce lac, l'vne venant du nord, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples Sauuages errans, qui ne viuent aussi que de la chasse, & est le lieu où nos Sauuages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme castors, martres, loups ceruiers, & loutres, qui y sont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaisseaux. Ces peuples Septentrionaux disent aux nostres qu'ils voyent la mer salée; & si cela est, comme je le tiens pour certain, ce ne doit estre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du nord. Les Sauuages disent qu'il

Peuples qui
viuent er-
rans, & ne
se nourris-
sent que de
la chasse.

Voyez la
mer salée.

qu'il
doubl
chem
plus g
vray c
ré faire
les Sau
aucuns

Descom
& d'n



du nord, &
aux Liev
che de bas
y a deux fa
aux Saulm
la fosse du
ce à la mer,
de la riuere
vn autre cap
du cap Dau
le anse, où
de basse mer
le est quel

qu'il peut y auoir de la mer du nord au port de Tadoussac 40. à 50. iournées, à cause de la difficulté des chemins, riuieres, & pays qui est fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neiges. Voila au vray ce que i'ay appris de ce fleuve. I'ay souuent desiré faire ceste descouuerte, mais ie ne l'ay peu faire sans les Sauvages, qui n'ont voulu que j'allasse avec eux, ny aucuns de nos gens; toutesfois ils me l'auoiét promis.

*Descouuerte de l'isle aux Lievres. De l'isle aux Couldres.
& du sault de Montmorency.*

CHAPITRE IIII.

LE partis de Tadoussac pour aller à Quebec, & passasmes près d'une isle qui s'appelle l'isle aux Lievres, distante de 6. lieues L'isle aux Lievres dudit port, & est à deux lieues de la terre du nord, & à près de 4 lieues de la terre du sud. De l'isle aux Lievres, nous fusmes à vne petite riuere qui affeche de basse mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux sauts d'eau. Nous la nommasmes la riuere Riuere aux Saulmons aux Saulmons, à cause que nous y en prismes. Costoyant la coste du nord, nous fusmes à vno pointe qui aduanche à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin, distant Cap Dauphin de la riuere aux Saulmons trois lieues: De là fusmes à vn autre cap que nommasmes le cap à l'Aigle, distant Cap à l'Aigle du cap Dauphin 2. lieues. Entre les deux y a vno grande anse, où au fonds y a vne petite riuere qui affeche de basse mer, & pour tenir en vn lieu, & demie. Il est quelque peu vn, venant en diminuant par

les deux bouts. A celuy de l'ouest y a des prairies & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuere: & du costé du surouest elle est fort battuerie, toutesfois assez agreable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nord d'environ demie lieuë, où il y a vne petite riuere qui entre assez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuere platte, ou malle baye, d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleusement: & bien qu'il face calme, elle est tousiours fort emueë, y ayant grande profondeur: mais ce qui est de la riuere est plat, & y a force rochers en son entrée, & autour d'icelle. De l'isle aux Coudres costoyans la coste, fusmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de Tourmente, qui en est à sept lieuës, & l'auons ainsi appellé, d'autat que pour peu qu'il face de vent, la mer y esleue comme si elle estoit pleine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fusmes à l'isle d'Orleans, où il y a deux lieuës, en laquelle du costé du sud y a nombre d'isles, qui sont basses, couuertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prairies, & force gibbier, contenans à ce que i'ay peu iuger, les vnës deux lieuës, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers, & bases fort dangereuses à passer, qui sont esloignes d'environ deux lieuës de la grande terre du sud. Toute ceste coste, tant du nord, que du sud, depuis Tadoussac, iusques à l'isle d'Orleans, est terre montueuse, & fort mauuaise, où il n'y a que des pins, sapins, & bouleaux, & des rochers tres-mauuais, & ne scauroit-on aller en la plus part de ces endroits.

Or nous rangeasmes l'isle d'Orleans du costé de

L'isle aux
Coudres.

L'isle d'Or-
leans.

sud,
du c
lieu
droi
la qu
fort
roche
quand
endroit
comm
Ce
de la g
Aup
que l'a
d'un lac
descend
haut, au
re à voir
montag

sud, distante de la grande terre vne lieue & demie; & du costé du nord demie lieue, contenant de long six lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie par endroits. Du costé du nord elle est fort plaisante, pour la quantité des bois & prairies qu'il y a, mais il y fait fort dangereux passer, pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grand terre & l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, & des noyers en quelques endroits, & à l'emboucheure des vignes & autres bois comme nous auons en France.

Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuere, où il y a de son entrée 120. lieues. Au bout de l'isle y a vn torrent d'eau du costé du nord, que i'ay nommé le sault de Montmorency, qui vient d'vn lac qui est environ dix lieues dedans les terres, & descend de dessus vne coste qui a près de 21. toises de haut, au dessus de laquelle la terre est vnie & plaisante à voir, bien que dans le pays on voye de hautes montagnes, qui paroissent de 15 à 20. lieues.

Sault de
Montmo-
rency

Qij

Arrivée de l'Anhour à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de vivre des Sauvages de ce pays là.

CHAPITRE V.

DE l'isle d'Orleans iusques à Quebec y a vne lieuë, & y arriua y le 3. Iuillet, où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation: mais le n'en peus trouuer de plus cõmode, ny mieux scisue que la pointe de Quebec, ainsi appellé des Sauvages, laquelle estoit réplie de noyers & de vignes. Aussi tost, j'employay vne partie de nos ouriers à les abbatre, pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre à fouiller la caue, & faire des fossez, & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La premiere chose que nous fismes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'vn chacun, & le soin que j'en eu. Proche de ce lieu est vne riuere agreable, où anciennement hyuerna Jacques Cartier.

Pendant que les Charpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouriers trauailloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & graines, pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre paroissoit fort bonne.

Cependant quantité de Sauvages estoient cabanez proche de nous, qui faisoient pesche d'anguilles, qui commencent à venir comme au 15. de Septembre,

L'Anhour
Cie défricher le lieu
de leur demeure.

& fin
se no
l'hyu
grand
pour
les, &
modè
au con
chasse
les riu
leurs a
aux est
trouue
les entr
particu
Tou
ils font
& mang
urent co
leur en
choses,
assez qui
sur ce qu'
en eux, qu
teurs, &
avec raiso
sez, mais
de loy, sel
faulces cro
ceremonie
qu'ils n'en

& finit au 15 Octobre. En ce temps tous les Sauvages se nourrissent de ceste manne, & en font secher pour l'hyuer iusques au mois de Feurier, que les neges font grandes, comme de deux pieds & demy, & trois pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles, & autres choses qu'ils font chercher, sont accom- modées, ils vôt chasser aux castors, où ils sont iusques au commencement de lanuier. Ils ne firent pas grand chasse de castors, pour estre les eautés trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs anguilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux ellans & autres bestes sauuages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où j'eus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je consideray fort particulièrement leurs coustumes.

Sauuages se
nourrissent
de manne.

Temps de
leurs chas-
se

Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contraints de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens, & peaux, dequoy ils se cou- uurent contre le froid. Qui leur monstreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, n'y prendroient fort bien: car il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est d'vser de vengeance, d'estre grands men- teurs, & ausquels il ne se faut pas trop asseurer, sinon avec raison, & la force en la main. Ils promettent af- fez, mais ils tiennent peu, la plus-part n'ayans point de loy, selon que j'ay peu voir, avec tout plein d'autres faulses croyances. Je leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils vsoient à prier leur Dieu; ils me dirent qu'ils n'en vsoient point d'autre, sinon qu'vn chacun

Ces peu-
ples patis-
sent fort.

Ils sont ca-
pables d'ap-
prendre.

Sont vindic-
atifs, &
mechans.

Facile de
leur parler.



le prioit en son cœur comme il vouloit. Voila pour-
 quoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne sçauent que
 c'est d'adorer & prier Dieu, viuās comme bestes bru-
 tes; mais ie croy qu'ils seroient bien tost reduits au
 Christianisme, si on habitoit & culriuoit leur terre, ce
 que la plus-part desirent. Ils ont parmy eux quelques
 Sauvages qu'ils appellent Pilotois, qu'ils croyent par-
 ler au diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils
 fassent, tant pour la guerre, que pour autres choses; &
 s'ils leur commandoier qu'ils allassent mettre en exe-
 cution quelque entreprisse, ils obeiroient aussitost à
 son commandement. Comme aussi ils croyent que
 tous les songes qu'ils ont, sont veritables: & de fait, il
 y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé cho-
 ses qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en
 parler avec verité, ce sont visions diaboliques, qui les
 trompe & seduit. Voila tout ce que j'ay peu appren-
 dre de leur croyance bestiale.

Sauvages
 appelez
 Pilotois.

Croyent au
 diable.

Ont le
 corps bien
 propor-
 tionné.

Leurs ha-
 bits.

Tous ces peuples sont bien proportionnez de leurs
 corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont
 aussi bien formées, potelées, & de coulent bazannée, à
 cause de certaines peintures dont elles se frotent, qui
 les fait paroistre oliuastres. Ils sont habillez de peaux:
 vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie
 descouuerte: mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils
 sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux
 d'ellan, loutres, castors, ours, loups marins, cerfs, & bi-
 ches, qu'ils ont en quantité. L'hyuer quand les neiges
 sont grandes, ils font vne maniere de raquettes, qui
 sont grâdes deux ou trois fois plus que celles de Fran-
 ce, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans

neg
 cha
 vne
 est e
 uiteu
 semb
 luy p
 à la fin
 que t
 l'hom
 me, di
 sont p
 Dep
 chastes
 donne
 qu'ils o
 dont il
 Pour
 me ou v
 tent tou
 rures, ha
 puis ils n
 de terre,
 dessus, &
 par en ha
 lent qu'ils
 parents &
 ou autres
 l'an faire v
 Ils sont
 leurs enner

DE CHAMPLAIN.

neges, sans enfoncer: car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille est en l'age de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs ser-

Marchent parmy les neges avec des raquettes aux pieds.

uiteurs, elle a compagnie avec tous ceux que bon luy semble: puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaist pour son mary, & vivent ensemble iusques à la fin de leur vie: sinon qu'après auoir demeuré quel-

Leurs mariages estranges.

que temps ensemble, & elles n'ont point d'enfans, l'homme se peut démarier, & prendre vne autre femme, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Filles sont plus libres que les hommes.

Depuis qu'elles sont mariées elles sont vn peu plus chastes. Leurs maris sont la plus part ialoux, lesquels donnent des presens aux peres ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voila les ceremonies & façons dont ils vsent en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudières, four-

Leurs enterremens.

rures, haches, arcs, flesthes, robbes, & autres choses: puis ils mettent le corps dans la fosse, & le couurent de terre, & mettent quantité de grosses piécés de bois dessus, & vne autre debout, qu'ils peignent de rouge par en haut. Ils croyent l'immortalité des ames, & disent qu'ils vont se resiouir en d'autres pays, avec leurs parents & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines

Enterremens tous leurs vitancilles avec le corps.

ou autres d'auctorité, ils vont après leur mort vne fois l'an faire vn festin, chantans & dancans sur leur fosse.

Croyent l'immortalité des ames.

Ils sont fort craintifs, & appréhendent infiniment leurs ennemis, & ne dorment presque point en repos.

quelque lieu qu'ils soient, bien que ie les asscurasse tous les iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remonstrant de faire comme nous, sçauoir, veiller vne partie, tandis que les autres dormirot, & chacun auoir ses armes prestes, comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se reposent. Mais peu leur seruoient ces remonstrances, & disoient que nous sçauions mieux nous garder de toutes ces choses qu'eux, & qu'avec le temps si nous habitons leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Autheur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages..

CHAPITRE VI.

1608

L'Autheur
fait semer
du bled, &
planter des
vignes.



E premier Octobre ie fis semer du bled, & au 13. du seigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches; & les fueilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais après que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en auoir eu soin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18 de Nouembre tomba quantité de neiges, mais elles ne durerent que deux iours sur la terre.

Le 7. Fevrier il negea fort.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques Sauvages qui estoient au delà de la riuere, qui ordoient que nous

1609

nou
stre
gran
pau
resol
de pa
ie les
prins
drent
sans g
que le
lie
sçau
qu'ils s
portoie
me ils e
que c'e
mourir.
serables
sté de ce
à terre. E
avec aut
que gran
à nostre
bloient c
soustenir
qu'ils auo
biles. Ie le
n'eurent p
mâger. & l
urir leurs c

1609

nous les allassions secourir : mais il estoit hors de nostre puissance, à cause de la riuere qui charroit vn grand nombre de glaces. car la faim pressoit si fort ces pauvres miserables, que ne sçachans que faire, ils se résolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de passer la riuere, pour l'esperance qu'ils auoient que ie les assisterois en leur extrême necessité. Ayant donc prins ceste resolutiõ, les hommes & les femmes prendrent leurs enfans, & se mirent en leurs canaux, pensans gaigner nostre coste par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faite: mais ils ne furent si tost au milieu de la riuere, que leurs canaux furent prins & brisés entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien qu'ils se jetterent avec leurs enfans, que les femmes portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Comme ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand pitié, n'esperans pas moins que de mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauvres miserables, qu'une grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement, qu'elle les jettá à terre. Eux voyans ce coup si fauorable, furent à terre avec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelle que grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres & defaits, qu'ils sembloient des anatomies, la plus part ne se pouuans soutenir. Je m'estonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & debiles. Je leur fis donner du pain & des febves, mais ils n'eurent pas la patience qu'elles fussent cuites pour les manger: & leur prestay des escorces d'arbres pour couvrir leurs cabanes. Cõme ils se cabanoient, ils aduierent

Misere de
ces peuples
en hyuer.

Charité de
l'Auteur
enuers eux

vne charongne qu'il y auoit près de deux mois que j'auois fait jeter pour attirer des regards, dont nous en preniôs de noirs & de roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien, qui auoient esté exposés durât la chaleur & le froid. Quand le temps s'adoucissoit, elle pouoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprès; neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussi tost ils la deuorèrent à demy cuite, & jamais viande ne leur sembla de meilleur goût. L'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mâgeassent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils penserent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arrestèrent gueres. Je ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit pour la quantité qu'ils estoient, & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eus en leur pouuoir, tant ils sont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere entiere iour & nyict, puis après ils meurent de faim.

Ils firent encorés vne autre chose aussi miserable que la premiere. L'auois fait mettre vne chienne au haut d'vn arbre, qui seruoit d'appast aux martes & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autât qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre, & ne pouvant monter dessus à cause de leur foiblesse, ils l'abbatirent; & aussi

Haluent
vne charo-
gne puante,
qu'ils deu-
orant.

Sont fort
gloutons.

Haluent
vne charo-
gne puante,
qu'ils deu-
orant.

toit
les o
deuo
V
car e
des p
necef
se d'o
prop
la pei
leurs v
qui ne
pour y
qu'ils o
de ces
font le
mois su
Iulques
tes fond
Breton,
& neges
Iulques
l'entrée d
à Quebec
differece
car l'entré
de latitude
Pour ce q
porte tou
ayant de r
na nos for

cost enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teste puante & infecte, qui fut incontinct deuoré.

Voilà le plaisir qu'ils ont le plus souuent en hyuer: car en esté ils ont assez de quoy se maintenir, & faire des provisions, pour n'estre assaillis de ces extremes necessitez, les riuieres abondantes en poisson, & chasse d'oiseaux, & autres bestes sauuages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils uoloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algomequins, Hurons, & Hiroquois, qui ne sont atraquez d'un si cruel assaut de famine, pour y sçauoir remedier par le soin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils vivent heureusement au prix de ces Montaigners, Canadiens, & Souriquois, qui sont le long des costes de la mer. Les neges y sont 5. mois sur la terre, qui est depuis le mois de Decembre, iusques vers la fin d'Augil, qu'elles sont presque toutes fondues. Depuis Tadoussac iusques à Gaspé, cap Breton, isle de terre neufue, & grand baye, les glaces & neges y sont encores en la plus part des endroits iusques à la fin de May: auquel temps quelquefois l'entrée de la grande riuere est scellée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui montre vne estrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude: car l'entrée de la riuere est par les 49. 30. & 31. degré de latitude, & nostre habitation par les 46. & demy. Pour ce qui est du pays, il est beau & plaisant, & apporte toutes sortes de grains & graines à maturité, & ayant de toutes les especes d'arbres que nous auons en nos forests par deçà, & quantité de fruits, bien

Il y ont les
neges cinq
mois de
l'année.

qu'ils soient sauuages, pour n'estre cultiuez: comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles vertes & rouges, & plusieurs autres petite fruiçts qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La pesche de poisson y est en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibbier, qui est en nombre infiny.

Pesche de
poisson y
abonde.

Le 8. d'Auril en ce temps les neges estoient toutes fonduës, & neantmoins l'air estoit encores assez froid iusques en May, que les arbres commencent à jeter leurs fucilles.

Partement de Quebec iusques à l'isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauuages Algamequins & Ochataignins.

CHAPITRE VII.

1609

Pour cét effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuere commence à s'elargir quelquefois d'une lieuë, & lieuë & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riuere, & terres vnies sans rochers que fort peu. Pour la riuere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons par deçà, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons ven

nost
qui t
ruiff
des c
& C
que p
dellu
dées c
qui p
est fon
qui se
achen
me vn
le pass
qui cre
pour n
trouué
bas, on
mal-ail
grand c
tiers de
6.8.10.12
Cont
riere qu
Croix de
mée la ri
puis Sain
Conti
ou trois c
che d'vne
& de Marie

nostre habitatiō. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bord de la riuere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nauigeables qu'avec des canaux. Nous passasmes proche de la pointe Sainte Croix. Ceste pointe est de sable, qui aduancée quelque peu dans la riuere, à l'ouuert du norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prairies, mais elles sont inondées des eaux à toutes les fois que viēt la plaine mer, qui peit de près de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour la quantité de rochers qui sont au trauers de la riuere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel est fort tortu, où la riuere court comme vn ras, & faut bien prédre le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir passer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal: maintenant nous auons trouué le contraire: car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer: mais de monter, il seroit mal aisé, si ce n'estoit avec vn grand vent, à cause du grand courant d'eau; & faut par necessité attendre vn tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant 6. 8. 10. 12. 14. brasses d'eau en l'achenal.

Pointe de
S. Croix.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à vne riuere qui est fort agreable, distante du lieu de Sainte Croix de neuf lieues, & de Quebec 24. & l'auos nommée la riuere Sainte Marie. Toute ceste riuere depuis Sainte Croix est fort plaisante & agreable.

Riuere de
Sainte Ma-
rie fort a-
greable.

Continuant nostre route, ie fis rencontre de deux ou trois cents Sauvages, qui estoient cabannez proche d'vne petite isle appellée S. Eloy, distante de Sainte Marie d'vne lieue & demie, & là les fusmes rece-

Isle de S.
Eloy.

Sauuages
Ochate-
guins & Al-
goume-
quins.

gnoistre, & trouuastes que c'estoit des nations de Sauuages appelez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux decouuertes du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Leur chef.

Après les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirēt qu'il y en auoit deux, l'vn appellé Yroquet, & l'autre Ochasteguin, qu'ils me monstrent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Ie commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis, & après plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelletterie, en me montrant plusieurs signes de resiouissance, & de la s'en retournerent à terre.

Les deux
chefs vien-
nēt trouuer
l'Autheur.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrēt me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant tousiours. Après auoir bien pensé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riuaige avec leurs armes en la main, escoutans fort ententiuement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils auoient des long temps la guerre, pour beaucoup de cruautéz qu'ils auoient exercées contre leur nation, sous pretexte d'amitie: & qu'ayans tousiours depuis desiré la vengeance, ils

auoir
uiero
& qu
auoir
leurs
drois.

gens q
ge. sca
Hiroq
tourne
que tro
tous en
resiouis
busés, &
jetter en
palemen

Après
leur plain
bitation
qu'ils po
que d'alle
des armes
me on le
n'estoit q
& si j'eusse
se de mal;
les leur me
& que iam
estoit le
qui le diso
occasion
chose qu'il

auoient sollicité tous les Sauvages sur le bord de la ri-
 uiere, de venir à nous, pour faire alliance avec nous,
 & qu'ils n'auoient iamais veu de Chrestiens, ce qui les
 auoit aussi meus de nous venir voir, & que d'eux & de
 leurs compagnons j'en ferois tout ainsi que ie vou-
 drois. Qu'ils n'auoient point d'enfans avec eux, mais
 gens qui scauoient faire la guette, & pleins de coura-
 ge, sachans le pays & les riuieres qui sont au pays des
 Hiroquois, & que maintenant ils me prioient de re-
 tourner en nostre habitation, pour voir nos maisons:
 que trois iours après nous retournerions à la guerre
 tous ensemble: & que pour signe de grande amitié &
 resiouissance ie fisse tirer des mousquets & harque-
 buses, & qu'ils seroient fort satisfaits: ce que ie fis. Ils
 jetterent de grands cris avec estonnement, & princi-
 palement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Sujet pour
 quoy ils le
 veuldi voir

Veulés en-
 tendre les
 coups de
 mousquets,
 & d'harque
 buses,

Aprés les auoir ouïs, ie leur fis responce, que pour
 leur plaisir, ie desirois bien m'en retourner à nostre ha-
 bitation, pour leur donner plus de contentement, &
 qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention
 que d'aller faire la guerre, ne portant avec moy que
 des armes, & non des marchandises pour traicter, com-
 me on leur auoit donné à entendre. Que mon desir
 n'estoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis:
 & si j'eusse sceu qu'on leur eust rapporté quelque cho-
 se de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que
 les leur mesme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoiēt rien,
 & que iamais ils n'en auoient ouy parler, non moins
 estoit le contraire: car il y auoit quelques Sauvages
 qui le disoient sur nostres. Le me contentay, attendant
 l'occasion de leur pouuoir monstrer par effect autre
 chose qu'ils n'eussent peu esperer de moy.

Responce
 qu'il leur
 fait.

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages jusques au faule de la riuere des Hiroquois.

CHAPITRE VIII.

Lendemain nous partistes tous ensemble pour aller à nostre habitation, où ils se resiouirent cinq ou six iours, qui se passerent en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Arriuee du Pont avec des barques pleines d'hommes.

Le Pont vint aussi tost de Tadoussac avec deux petites barques pleines d'hommes, suivant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les Sauvages le voyans arriuer se resiouirent encore plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous irions ensemble.

Le 28. du mois ie partis de Quebec pour assister ces Sauvages. Le premier iuin arriuasmes à sainte Croix, distant de Quebec de 15. lieues, avec vne chaloupe equipée de tout ce qui m'estoit necessaire.

Parcament de l'Auith de sainte Croix.

Ie partis de sainte Croix le 3. de iuin avec tous les Sauvages, & passasmes par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à sainte Croix y a 15. lieues. A l'entrée de celle riuere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaisantes à voir: & proche du lac Saint Pierre faisant enuiron deux lieues dans la riuere y a vn

faule
Celle
nutes
donne
vn lac
on pa
lacs de
font 4.
vn autre
la source
lac. Les
& disent
qui sont
& qu'ils
nées. Ce
lez esse
sapins sur
terre enu
beaux & c
Contin
Sainte Pier
trauersant
contenir d
mort nous
qui va dan
de Suzann
ppollée la
ont tres be
se dorman
u costé de
qui fo

faute d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer.
 Ce lieu est par la hauteur de 40. degrés, quelques mi-
 nutes moins de latitude. Les Sauvages du pays nous
 donnerent à entendre, qu'à quelques iournees il y a
 vn lac par où passe la riuiere, qui a dix iournees, & puis
 on passe quelques sauts, & après encore 3. ou 4. autres
 lacs de 3. ou 6. iournees: & estans paruenus au bout, ils
 font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent derechef dans
 vn autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de
 sa source. Les Sauvages viennent dudit lieu à Tadou-
 sac. Les trois riuieres vont 20. iournees des Sauvages,
 & disent qu'au bout d'icelle riuiere il y a des peuples
 qui sont grands chasseurs, n'ayàs de demeure arrestée,
 & qu'ils voyent la mer du nord en moins de six iour-
 nées. Ce peu de terre que j'ay veu est sablonneuse, af-
 sez estuée en costaux, chargée de quantité de pins &
 sapins sur le bord de la riuiere: mais entrant dans la
 terre environ vn quart de lieue, les bois y sont tres-
 beaux & clairs, & le pays vny.

Continuant nostre route iusques à l'entrée du lac
 Saint Pierre, qui est vn pays fort plaisant & vny, &
 trauersant le lac à 3. & 4. brasses d'eau, lequel peut
 contenir de long 8. lieues, & de large 4. Du costé du
 nord nous veismes vne riuiere qui est fort agréable,
 qui va dans les terres 50. lieues, & l'ay nommée Saint-
 Suzanne: & du costé du sud il y en a deux, l'vne
 appellée la riuiere du Pont, & l'autre de Genties, qui
 sont tres-belles, & en beau & bon pays. L'eau est pres-
 que dormante dans le lac, qui est fort poissonneux.
 Du costé du nord il paroist des terres à 12. ou 15. lieues
 qui sont vn peu montueuses. L'ayant traoué,

Lac de St
 Pierre, où
 est vn lieu
 fort plaisant

Riuiere de
 Sainte Su-
 zanne, & de
 Genties.

nous passâmes par vn grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers, & vignes, & de belles prairies, avec force gibbiet, & animaux sauvages, qui vont de la grande terre aux dites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuiere qu'eussions veu. De ces isles fustmes à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, où nous sejournaâmes deux iours, & nous rafraichismes de bones venaisons, oiseaux & poissons, que nous donnoient les Sauvages, & où il se mouit entre eux quelque differend sur le sujet de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'vne partie qui se relolurent de venir avec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays avec leurs femmes & marchandises, qu'ils auoient traités.

Partant de ceste entrée de riuiere (qui a environ 4. à 500. pas de large, & est fort belle, courant au sud) nous arriuaâmes à vn lieu qui est par la hauteur de 47. degrez de latitude, à 2. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuiere depuis son entrée iusques au premier fault, où il y a 15. lieues, est fort platte & environnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy-dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a neuf ou dix belles isles iusques au premier fault des Hiroquois, lesquelles tiennent en vint lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuiere tient en des endroits près de demie lieue de large, qui est fort poissonneuse. Nous ne trouuaâmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du fault est vne riuiere de lac où l'eau descend, qui contient environ trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il

Riuiere des
Hiroquois.

Premier
fault des
Hiroquois.

habi
à for
ste
les S
au re
pays
Augu
ques e
à mon
Aut
mes, &
lieu, &
cune ap
de impo
tité de p
d'eau. L
voyant c
vn chem
resolus a
se que ce
les Sauva
aitez: ma
dit cy- de
nâmes en
hommes p
Sauvages c
allez desco
Après au
en retour
Sauvages,
nous auion

habito aucuns Sauvages, pour le surs des guerres. Il y a fort peu d'eau au fault, qui court d'une grande vitesse, de quanoité de rochers & cailloux, qui font que les Sauvages ne les peuvent surmonter par eau: mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores paruenus iustques en cedit lieu, nous, qui eusmes assez de peine à monter la riuere.

Aussi tost que nous arriué au fault, ie prins 7 hommes, & fusmes à terre voir si nous pourrions passer ce lieu, & filmes enuiron lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'vne grande impetuosié, où d'vn costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, & avec peu d'eau. Le fault peut contenir 400 pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible couper les bois, & faire vn chemin avec si peu d'hommes que i'auois, ie me resolus avec le conseil d'vn chacun de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les Sauvages m'auoiet assureé que les chemins estoiet aillez: mais nous trouuasmes le contraire, comme i'ay dit cy-dessus, qui fut l'occasion que nous en retour-nasmes en nostre chaloupe, où i'auois laissé quelques hommes pour la garder, & donner à entendre aux Sauvages quand ils seroient arriuez, que nous estions allez descouurir le long dudict fault.

Combien ce fault conuient

Aprés auoir veu ce que desirions de ce lieu, en nous en retournant nous filmes rencontre de quelques Sauvages, qui venoient pour descouurir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs com-

Sauvages
arruez à la
chaloupe
de l'Auth.

pagnons estoient arriuez à nostre chaloupe, où nous les trouuâmes fort contents & satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide; sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Estant de retour, & voyât le peu d'apparence qu'il y auoit de passer le fault avec nostre chaloupe, cela m'affligea, & me donna beaucoup de des plaisir de m'en retourner sans auoir veu vn grand lac remply de belles isles, & quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Après auoir bien pensé en moy mesme, ie me ressolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que i'auois, & m'embarquay avec les Sauvages dans leurs canaux, & prins avec moy deux hommes de bonne volonté. Car quand ce fut à bon escient que nos gens virent que ie me deliberois d'aller avec leurs canaux, ils saignerent du nez, ce qui me les fit renvoyer à Tadoussac.

Ses gens ne
le veulent
suivre.

L'Auteur
parle aux
Capitaines
des Sauvages.

Aussi tost ie fis parler aux Capitaines des Sauvages, & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que j'auois veu au fault, (sçauoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouuoir passer avec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empescheroit de les assister comme ie leur auois promis. Ceste nouvelle les attrista fort, & voulurent prendre vne autre resolution: mais ie leur dis, & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, & que moy troisieme, ie m'en irois à la guerre avec eux dans leurs canaux, pour leur montrer que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que ie fusse seul, & que pour lors ie ne voulois forcer per-

Il les con-
sola.

son
ceu
ué d
Il
tend
iours

Parce
pri
non
vser



lieu, pe
qui fut
Aussi
mes en
hommes
que peut
comme
chers qu
trois à qu
le fault, e
estoient a
pays vny
barqueroc

sonne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auroient la volonté, dont j'en auois trouués deux, que ie menerois avec moy.

Ils furent fort contents de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que j'auois, me promettant tousiours de me faire voir choses belles.

Parremont du sault de la riuere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois.

CHAPITRE IX.

LE partis dudit Sault de la riuere des Hiroquois le 2. Iuillet. Tous les Sauvages commencerent à apporter leurs canaux, armes & bagage par terre environ demi lieu, pour passer l'impetuosité & la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Aussi tost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun, avec leur bagage, & firent aller un des hommes de chaque canot par terre environ 1. lieu que peut contenir ledit sault, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuere, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Après que nous eusmes passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauvages qui estoient allez par terre, par un chemin assez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, s'embarquerent dans leurs canaux. Les hommes que j'auois

1609
Son embarquement avec les Sauvages.

furent aussi par terre, & moy par eau, dedans vn canau. Ils firent reueuë de tous leurs gens, & se trouua 24. canaux, où il y auoit 60. hommes. Après auoir fait leur reueuë, nous continuasmes le chemin iusques à vne isle qui tient trois lieues de long, remplie des plus beaux pins que j'eusse iamais veu. Ils firent la chasse, & y prindrent quelques bestes sauuages. Passant plus outre environ trois lieues de là, nous y logeasmes pour prendre le repos la nuit ensuiuant.

Les Sauuages coupent du bois pour se mettre à couuert.

Incontinent vn chacun d'eux commença l'vn à couper du bois, les autres à prendre des escorces d'arbre pour couvrir leurs cabanes, pour se mettre à couuert: les autres à abbatre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la riuere autour de leurs cabanes; ce qu'ils sçauent si proprement faire, qu'en moins de deux heures cinq cents de leurs ennemis auroient bien de la peine à les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le costé de la riuere où sont leurs canaux arrangez, pour s'embarquer si l'occasion le requeroit.

Après qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canaux avec neuf bons hommes, comme est leur coustume, à tous leurs logemens, pour descouvrir deux ou trois lieues s'ils n'apperceuroient rien, qui après se retirent. Toute la nuit ils se reposent sur la descouuerture des avant-coueurs, qui est vne tres-mauuaise coustume en eux: car quelquefois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour se defendre.

Reconnoissant cela, ie leur remonstroi la faute

qu'il
nous
hom
perce
me. b
qu'ils
que q
pes en
en plu
font to
uant-c
fils ne
ou aye
cogno
se don
iours se
quand
sent si e
chasse
uant-c
ordre, m
hendent
ce qu'ils
mis, qu'il
horis
des bois, o
nifaire au
tune leurs
manger du
ocuter; &
e, qu'ils de

qu'ils faisoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient vau faire toutes les nuits, & auoir des hommes aux aguets, pour escouter & voir s'ils n'ap- perceuroient rien; & ne point viute de la façon, com- me bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils traouilloient assez de iour à la chasse; d'autant que quand ils vont en guerre ils diuisent leurs trou- pes en trois, sçauoir, vne partie pour la chasse separée en plusieurs endroits: vne autre pour faire le gros, qui sont tousiours sur leurs armes: & l'autre partie en a- uant-coureurs, pour descouurer le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognoissent par de certaines marques que les Chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont touf- iours semblables, s'aduertissans de temps en temps quand ils en changent; & par ce moyen ils recognoi- sent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent iamais de l'auant du gros, ny des auant-coureurs, pour ne donner d'allarme ny de des- ordre, mais sur la retraite & du costé qu'ils n'ap- prehendent leurs ennemis, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils soient à deux ou trois iournees de leurs enne- mis, qu'ils vont de nuit à la desrobée, tous en corps, hormis les coureurs, & le iour se retirent dans le fort des bois, où ils reposent, sans s'esgarer ny mener bruit, ni faire aucun feu, afin de n'estre apperceus, si par for- tune leurs ennemis passoiēt, ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour se chauffer; & mangent de la farine de bled d'Inde cui- te, qu'ils destrempent avec de l'eau, comme bottillie.

Ils conseruent ces farines pour leur nécessité, & quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils sont retraitte après leurs charges, ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.

Ont leur
Pilotois:

Comme ce
Pilotois s'en
abuse.

A tous leurs logemés ils ont leur Pilotois, ou Ostemouy (qui sont manieres de gens qui sont les deuins, en qui ces peuples ont croyance) lequel fait vne cabanne entourée de petits bois, & la couure de sa robe. Après qu'elle est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de sa cabanne, & la fait bransler, marmotant certaines paroles entre ses dents, par lesquelles il dit qu'il inuoque le diable, & qu'il l'apparoist à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable; puis aussi tost se leue sur les pieds, en parlant & se tourmentant d'vne telle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nud. Tout le peuple est autour de la cabanne assis sur leur cul comme des singes. Ils me disoient souuent que le branlement que ie voyois de la cabanne, estoit le diable qui la faisoit mouuoir, & non celuy qui estoit dedans, bien que ie veisse le contraire: car c'estoit (comme j'ay dit cy-dessus) le Pilotois qui prenoit vn des bâtons de la cabanne, & la faisoit ainsi mouuoir. Ils me dirent aussi que ie verrois sortir du feu par le haut, ce que ie ne veis point. Ces drolles contrebont aussi leur voix grosse & claire, parlant en langage incogneu aux autres Sauvages; & quand ils se representent rallée, ils croyent que c'est le diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, &c.

qu'il

qu'il
mens
pas d
comm
quelq
uent c
qu'ils
Or
doit su
gueur c
lent par
vont da
six pied
jor, met
semble;
nét tous
deuront
mis: ce
ment, ren
ces bâton
à se mett
rons, puis
tourne
ou trois se
qu'il soit b
rangs, qu'i
en confusi
uerre.
Nous pr
semin dan
elle y a nô

qu'il faut qu'ils facent. Neantmoins tous ces garnimens qui font les deuins, de cent paroles n'en disent pas deux veritables, & vont abusans ces pauvres gens, Sont fort menteurs, & abuseurs. comme il y en a assez parmy le monde, pour tirer quelque dentée du peuple. Le leur remonstrois souvent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouster foy.

Or après qu'ils ont sceu de leurs deuins ce qui leur doit succeder, les Chefs prennent des bâtons de la longueur d'un pied autâr en nombre qu'ils sont, & signallent par d'autres un peu plus grands, leurs Chefs: puis vont dans le bois, & esplanadent une place de cinq ou six pieds en quarré, où le chef, comme Sergent major, met par ordre tous ces bâtons comme bon luy semble; puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, & leur montre le rang & ordre qu'ils deuront tenir lors qu'ils se batront avec leurs ennemis: ce que tous ces Sauvages regardent attentivement, remarquans la figure que leur chef a faite avec ces bâtons, & après se retirent de là, & commencent à se mettre en ordre; ainsi qu'ils ont veu lesdits bâtons, puis se meslent les uns parmy les autres, & retournent de chef en leur ordre, continuans deux ou trois fois, & font ainsi à tous leurs logemens, sans qu'il soit besoin de Sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils scauent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voila la regle qu'ils tiennent à leur guerre.

Nous partisans le lendemain, continuant nostre chemin dans la riuere iusques à l'entrée du lac. En elle y a nôtre de belles illes, qui sont basses, remplies

Ce qu'ils font pour voir ce qui leur doit succeder.

Regle qu'ils tiennent à la guerre.

1609

3 juillet

de tres-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibbier, & chasse d'animaux, comme cerfs, daims, faons, chevreuils, ours, & autres sortes d'animaux qui viennent de la grande terre au sud d'icelles. Nous y en prismes quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la rivière, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habités d'aucuns Sauvages, bien qu'ils soient prochains, pour éviter leurs guerres, & le retour des rivières le plus court se peuent au profond des terres, afin de n'estre point surpris.

Le lendemain entra mes dans le lac, qui est de grande estendue, comme de 50. ou 60. lieues, où j'y veis 4. belles isles, contenans 10. 12. & 15. lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauvages, comme aussi la rivière des Hurquois: mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres: aussi a-t-il plusieurs rivières qui viennent tomber dedans le lac, environnées de nombre de beaux arbres, de mesmes especes que nous auons en France, avec force vignes, plus belles qu'en aucun lieu que j'eusse veu: force chasteigniers, & n'en auois encotes point veu que dessus le bord de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs especes. Entre autres y en a un, appellé des Sauvages de pays *choua*, qui est de plusieurs longueurs, mais les plus grands contiennent à ce que m'ont dit les peuples, huit à dix pieds. l'en ay veu qui estoient si gros, qu'ils estoient de la grosseur de la cuisse d'un homme, & de la grosseur de me les deux poings, avec une longueur de deux pieds & demy de long, & de double largeur, & de double épaisseur.

4. lies

Rivieres des Hurquois abandonnées depuis leurs guerres.

Poisson appelé choua, de la grosseur de la cuisse d'un homme, & de la grosseur de me les deux poings.

dan
broc
coup
leur
me v
tres q
metu
est, q
dedan
lac en
se bou
se repo
bois, il
uert, il
men de
dilans
avec les
qui se pa
Cont
l'Occido
l'Orient
y auoit d
lieux esto
que c'esto
belles, & il
j'en ay me
& que il s
sont est
y nettes
ains h
voit par

dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'escailles si fortes, qu'un coup de poignard ne les scauroit percer, & est de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extremité du bec comme vn cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs & riuieres, & a vne industrie metueilleuse, à ce que m'ont asseuré ces peuples, qui est, que quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des jones ou roseaux, qui sont sur les rives du lac en plusieurs endroits, & met le bec hors l'eau sans se bouger: de façon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensans que ce soit vn tronc de bois, il est si subtil, que serrant le bec qu'il tient enrouuert, il les tire par les pieds souz l'eau. Les Sauvages m'en donnerent vne teste, dont ils font grand estat, disans que lors qu'ils ont mal à la teste, ils se saignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain.

Y a le grand
re aux au-
tres.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de l'Occident, considerant le pays, ie vis du costé de l'Orient de fort hautes montagnes, où sur le sommet y auoit de la neige. Je m'enquis aux Sauvages si ces lieux estoient habitez: ils me responderent qu'ouy, & que c'estoient les Hurons, & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en bled, comme j'en ay mangé au d. pays, avec infinite d'autres fructs; & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient estre esloignées de nous, à un iugement, de plusieurs lieues. J'en vis en vne d'elles, qui estoient de tres hautes que les premières, & disans qu'il n'y auoit point de neige. Les Sauvages disoient que c'estoit

Lieux où
habitez les
Hurons.

Les Sauages mon-
trent à l'Au-
cheur le lieu
propres pour
aller aux
Hiroquois.

stois où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles estoient fort peuplées, & qu'il falloit passer par vn fault d'eau que ie veis depuis, & de là entrer dans vn autre lac qui contient trois à quatre lieues de long, & qu'estans paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire 4. lieues de chemin par terre, & passer vne riuiere, qui va tóber en la coste des Almouchiquois, tenât à celle des Almouchiquois, & qu'ils n'estoier que deux iours à y aller avec leurs canaux, comme ie l'ay seu depuis par quelques prisonniers que nous prîmes, qui me discoururent fort particulièrement de tout ce qu'ils en auoient recogneu, par le moyen de quelques truchemens Algoumequins, qui sçauoient la langue des Hiroquois.

Or comme nous commençâmes à approcher à deux ou trois iournees de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous reposons, neantmoins ne laissoient tousiours de faire leurs superstitions accoustumées, pour sçauoir ce qui leur pourroit succeder de leurs entrepri- ses, & souuent me venoient demander si i'auois songé, & auois veu leurs ennemis. Je leur respondois que non, & leur donnois courage, & bonne esperance. La nuit venue, nous nous milmes en chemin iusques au lendemain, où nous nous retirâmes dans le fort de bois, pour y passer le reste du iour. Sur les dix ou onze heures, après m'estre quelque peu promené autour de nostre logement, ie me fus reposer, & endormant, en songeay que ie voyois les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'une montagne, qui se voyoit de nostre veue; & les voyant se courir, nous sçauant

Seigneur de l'Au-
cheur.

alliez
& qu
rent e
uois l
j'auois
qu'ils
nir po
Le
nos can
me nou
le ving
des Hir
esp qui
lesquels
calmes à
armes.
quois m
canaux l
abbate
gnent qu
le barrica
Aussi
naux arra
perches p
semble sil
tes d'vne
cades.
Comme
deux ca
lours en p
lors qu'il

aliez me disoient qu'il les falloit tous laisser mourir, & qu'ils ne valloient rien. Estant elucillé, ils ne faillirent comme à l'accoustumé, de me demander si j'avois songé quelque chose. Je leur dis en effect ce que j'avois songé. Cela leur apporta vne telle croyance, qu'ils ne douterent plus de ce qui leur devoit aduenir pour leur bien.

Leur crainte
son songe.

1609

Le soir estant venu, nous nous embarquasmes en nos canaux pour continuer nostre chemin: & comme nous allions fort doucement, & sans mener bruit, le vingt-neufiesme du mois nous fismes rencontre des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'un esp qui aduance dans le lac du costé de l'Occident, lesquels venoient à la guerre. Eux & nous commençasmes à jetter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirasmes vers l'eau; & les Hiroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canaux les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois avec de meschantes haches qu'ils gagnent quelquefois à la guerre, & d'autres de pierre, & le batticaderent fort bien.

Il rencontra
les Hiro-
quois ve-
nans à la
guerre.

Abbatent
du bois.

Aussi les nostres tindrent toute la nuit leurs canaux arrangez les vns contre les autres attachés à des perches pour ne s'elgarer, & combattre tous ensemble sil en estoit de besoin; & estions à la portée d'une fleche vers l'eau du costé de leurs barricades.

Canaux ar-
rangez de
part d'autre.

Comme ils furent armez & mis en ordre, ils enuoyèrent deux canaux separés de la troupe, pour sçavoir de leurs ennemis s'ils venoient combattre, & s'ils estoient prêts à se battre. Mais ils ne leur firent aucune réponse.

l'heur de l'adieu pas beaucoup d'apparence, & qu'il
 falloir attendre le jour pour le cognoître, & qu'aussi
 tost que le Soleil se leueroit, ils nous iureroient le cō-
 bat: ce qui fut accordé par les nostres, & en attendant
 toute la nuit se passoit en danses & chançons, tant d'un
 costé que d'autre, avec vne infinité d'iniures, & autres
 propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient,
 avec le peu d'effect & resistance contre leurs armes, &
 que le iour venant ils le sentiroient à leur ruine. Les
 nostres aussi ne manquoient de repartie, leur disant
 qu'ils verroient des effects d'armes que iamais ils n'a-
 uoient veus; & tous plein d'autres discours, comme
 on a accoustumé à vn siege de ville. Après auoir bien
 chanté, dancé & parlementé les vns aux autres, le iour
 venu, mes compagnōs & moy estions tous iours cou-
 uerts, de peur que les ennemis ne nous veissent; pre-
 parans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible,
 estans toutesfois separez, chacun en vn des canaux
 des Sauvages montagnars. Après que nous fumes
 armés d'armes legeres, nous prismes chacun vne har-
 quebuse, & descendismes à terre. Le vey sortir les en-
 nemis de leur barricade, qui estoient près de 200. hom-
 mes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit
 pas au deuant de nous, avec vne grauité & assurance,
 qui me contredisa fort, à la teste desquels y auoit trois
 chefs. Les nostres aussi estoient en mesme ordre, & me
 dirent que ceux qui auoient trois grands pennons
 estoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que trois, &
 que les autres estoient de complais, que estoient beau-
 coup plus grandes, que celles de tous mes compagnons,
 qui se faisoient par la poursuite pour les vaincre. Le

S'iniurent.

C'est
 l'athour
 sur les
 sent.

Les chefs
 portent de
 grands pen-
 nons.

pron
 l'esto
 tendr
 leurs
 rions
 tres-a
 bonne
 comba
 Aut
 courir
 estoient
 mes cor
 quelque
 peller à
 l'ouuire
 uiron 20
 des enne
 alte en m
 veis esbr
 barquebu
 duquel co
 compagn
 en mouru
 buse. Les n
 eux, ils com
 n'eust pas
 manquoier
 fort estoit
 moient de
 suite de s
 l'heure: es

DE CHAMPLAIN.

promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que
l'estois bien-faché qu'ils ne me pouuoient bien en-
tendre, pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer
leurs ennemis, & qu'indubitablement nous les desfer-
rions tous, mais qu'il n'y auoit remede: que i'estois
tres-aise de leur donner courage, & leur monstrier la
bonne volonté qui estoit en moy, quand serions au
combat.

Aussi tost que fusmes à terre ils commencerent à
courir enuiron deux cenes pas vers leurs ennemis qui
estoient de pied ferme, & n'auoient encores apperceu
mes compagnons, qui sen allerent dans les bois avec
quelques Sauvages. Les nostres comencèrent à m'ap-
peller à grands cris; & pour me donner passage ils
fourirent en deux, & me mis à la teste, marchant en-
uiron 20. pas deuant, iusqu'à ce que ie fusse à 30. pas
des ennemis, où aussi tost ils m'apperceurent, & firent
alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les
veis esbranler pour tirer sur nous, ie couchay mon
barquebuse en joue, & visay droit à un des leurs chefs,
duquel coup il en tomba deux par terre, & vne de leurs
compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après
en mourut. L'auois mis 4. balles dedans mon barque-
buse. Les nostres ayans veu ce coup si favorable pour
eux, ils commencerent à jeter de si grands cris, qu'on
n'eust pas ouy tonner; & cependant les flottes ne
manquoient de part ne d'autre. Les Miris ou chefs
fort ebonnes, que si peu de temps auparavant
moyens de s'auoir, ont esté si bien
d'ité de si de...
chets: ce qui leur donna...

151

L'auoir fait
marcher les
flottes en
bat.

En l'un des
d'une flotte
barquebu-
sade.

Piroques
d'Espa-
gne.

Se mirent
en fuite.

Comme ie rechargeois, l'un de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna de rechef de telle façon, voyans leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les poursuivant, j'en fis demeurer encores d'autres. Nos Sauvages en tuerent aussi plusieurs, & en prindrent dix ou douze prisonniers. Le reste le sauua avec les blessez. Il y en eut des nostres quinze ou seize de blessez de coups de fleches, qui furent promptement gueris.

Après que nous eufmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & aussi leurs armes, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Et ayans fait bonne chere, dansé & chanté, trois heures après nous en retournâmes avec les prisonniers.

Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes de latitude, & le nommay le lac de Champlain.

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin.

CHAPITRE X.

Près auoir cheminé hui& lieues, sur le soir ils prindrent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruautés que luy & les siens auoient exercées en leur pays, sans auoir eu aucun regard, & qu'on sembloit de uous se refonder à en recevoir aucun, & luy com-

derent

derent
mais a

Ce

me il

zon, &

pour lu

quelqu

rachere

tremite

escorch

ter dessu

percerer

cons tire

comme i

les coups

estranges

con; toute

ne sentoie

fort de pre

leur remoi

tez, & que

que s'ils vo

quebuze,

qu'il ne sen

tux comme

soient sur

sois conte

ny domail

qu'il en verif

entrent pa

en les entr

DE CHAMPERIN.

dèrent de chanter, s'il auoit du courage; ce qu'il fit, mais avec vn chant fort triste à ouïr.

Cependant les nostres allumerent vn feu, & comme il fut bien embrazé, ils prindrent chacun vn tison, & faisoïent bruster ce pauvre miserable peu à peu pour luy faire souffrir plus de tourmens. Ils le laissoïent quelquefois, luy jettant de l'eau sur le dos, puis luy arracherent les ongles, & luy mirent du feu sur les extrémités des doigts, & de son membre. Après ils luy escorcherent le haut de la teste, & luy firent degouter dessus certaine gomme toute chaude: puis luy percerent les bras près des poignets, & avec des bâtons tiroient les nerfs, & les arrachoiert à force: & comme ils voyoiert qu'ils ne les pouuoient rauoir, ils les coupoïent. Ce pauvre miserable jettoït des cris estranges, & mé faisoit pitié de le voir traitter de la façon; toutesfois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoït par fois aucune douleur. Ils me sollicitoïent fort de prendre du feu, pour faire comme eux; mais ie leur remōstrois que nous n'vïons point de ces cruautés, & que nous les faisons mourir tout d'vn coup, & que s'ils vouloïent que ie luy donnasse vn coup d'harquebuzé, j'en serois content. Ils dirent que non, & qu'il ne sentiroit point de mal. Je m'en allay d'avec eux comme fasché de voir tāt de cruautés qu'ils exerceïent sur ce corps. Comme ils veïrent que ie n'estois content, ils m'appellerent, & me dirent qu'il y donnoït vn coup d'harquebuzé: ce que ie ne ferois point, si il en venoit rien. Après qu'il fut mort, ils ne se contentèrent pas: car ils luy ouuïrent le ventre, & jetterent les entrailles dedans le feu, puis luy couperent la

Prisonnier que les Anglois traînent tout mal,

L'Authour leur remōstre,

teste, les bras, & les jambes, qu'ils séparerēt d'un costé & d'autre, & reseruerēt la peau de la teste, qu'ils auoient escorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge.

Autre meschanceté qu'ils firent.

Ils firent encores vne autre meschanceté, qui fut, de prendre le cœur, qu'ils couperent en plusieurs piéces, & le donnerent à manger à vn sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels en mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurēt aualer. Quelques Sauvages Algoumequins qui les auoient en garde, le firent recracher à aucuns, & le jetterent dans l'eau. Voilà comme ces peuples traittent ceux qu'ils prennent en guerre, & vaudroit mieux pour eux mourir en combatant, ou se faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoup qui font, plustost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Apres ceste execution faite, nous nous mismes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient tousiours chantās, sans autre esperance d'estre mieus traittez quel'autre. Estans aux sauts de la riuier de Hiroquois, les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & aussi les Ochatequins, avec vne partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'estoit passé en la guerre, & de ce que librement j'estois allé avec eux. Nous nous departismes donc les vns des autres avec de grandes protestations d'amitié, & me dirent si je ne desirois pas aller en leur pays, pour les assister tousiours comme frere: ie le leur promis, & m'en retournai avec les Montagnets.

Retour de l'Auch, de cette guerre.

Après m'estre informé des prisonniers de leur pays, & de ce qu'il pouuoit leur auoir, nous ployastim

bag
dili
dan
fsm
quel
les p
Siege
cause
ser la r
lac Sa
arriva
du pai
derent
re des r
fus avec
leurs cer
chacun
testes de
les vns &
mes se de
l'eau, alla
testes, po
chaisne p
présent d'
leurs enne
du Roy: ce

bagage pour nous en reuenir, ce que fistmes avec telle diligence, que chacun iour nous faisons 25. & 30. lieues dans leurs canaux, qui est l'ordinaire. Comme nous fusmes à l'entrée de la riuiere des Huroquois, il y eut quelques Sauuages qui songerent que leurs ennemis les poursuioient. Ce songe leur fit aussi tost leuer le siege, encores que ceste nuit fust fort mauuaise, à cause des vents & de la pluye qu'il faisoit, & furent passer la nuit dedans de grands roseaux, qui sont dans le lac Saint Pierre, iusqu'au lendemain. Deux iours après arriuasmes à nostre habitation, où ie leur fis donner du pain, des pois, & des patenostres, qu'ils me demanderent pour parer la teste de leurs ennemis, pour faire des resioiissances à leur arriuée. Le lendemain ie fus avec eux dans leurs canaux à Tadoussac, pour voir leurs ceremonies. Approchans de la terre, ils prindrēt chacun vn baton, où au bout estoient pendues les testes de leurs ennemis, avec ces patenostres, chantans les vns & les autres. Comme ils en furent près, les femmes se despoüillerent toutes nuës, & se jetterent en l'eau, allans au deuant des canaux pour prendre ces testes, pour après les pendre à leur col, comme vne chaisne precieuse. Quelques iours après ils me firent present d'vne de ces testes, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conseruer, afin de les monstrer au Roy: ce que ie leur promis, pour leur faire plaisir.

Songe des
Sauuages

L'Authent
leur voir
leurs cere-
monies.

*Desfaite des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite ri-
uiere des Hiroquois.*

CHAPITRE XI.

L'AN 1610 estant allé dans vne barque & quelques hommes de Québec à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, attendre 400. Sauvages qui deuoient me venir trouuer pour les assister en vne autre guette qui se presenta plus proche que nous ne pensions, vn Sauvage Algonmequin avec son canot vint en diligéce aduertir que les Algonmequins auoient fait rencontre des Hiroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barricadez, & qu'il seroit mal aisé de les emporter, si les Misthigosches ne venoient promptement, (ainsi nous appellent-ils.)

Aussi tost l'allarme commença parmy quelques Sauvages, & chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estar, mais avec confusion; car ils se precipitoient si fort, qu'au lieu d'auancer ils se retardoient. Ils vindrēt à nostre barque, me prians d'aller avec eux dans leurs canaux, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort, que ie m'y embarquay moy cinquieme. Je priay la Route, qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores 4. ou 5. de mes compagnons.

Ayant fait enuiron demie lieue en trauersant la riuiere, tous les Sauvages mirent pied à terre, & abandonnans leurs canaux prindrēt leurs rondaches, arcs

Sauages
mirent pied
à terre, &
prirent
leurs
mes.

flece
degr
cour
mes l
nous
mes t
ron d
& mar
mez cl
portur
quites
mettoi
ne, tant
c'estoit
sans de
sans le b
estoit m
guider &
tremont
ce qu'ils
ceulmes
chercher
ment qu'
les Algon
cer la barr
repoussez
tuez, & plu
rez en nou
tout en no
lieu avec
quin que

fleches, massues, & espèces, qu'ils emmanchèt au bout
 de grands batons, & commencerent à prendre leur
 course dans les bois de telle façon, que nous les euf-
 mes bien tost perdus de veüe, & nous laissèrent, que
 nous estions sans guide: neantmoins nous les suivis-
 mes tousiours. Comme nous eulmes cheminé enui-
 ron demie lieue par l'espois des bois, dans des pallus
 & marecages, tousiours l'eau iusques aux genoux, ar-
 mez chacun d'un corcellet de piquier, qui nous im-
 portunoit beaucoup, & aussi la quantité des mouf-
 quites qui estoient si espoisses qu'elles ne nous per-
 mettoient point presque de reprendre nostre halei-
 ne, tant elles nous persécutoient, & si cruellemēt, que
 c'estoit chose estrange, & ne scauons où nous estions
 sans deux Sauvages que nous apperceusmes trauer-
 sans le bois, lesquels nous appellasmes, & leur dy qu'il
 estoit necessaire qu'ils fussent avec nous pour nous
 guider & conduire où estoient les Hiroquois, & qu'au-
 trement nous n'y pourrions aller, & nous esgarerions;
 ce qu'ils firent. Ayans vn peu cheminé, nous apper-
 ceusmes vn Sauvage qui venoit en diligence nous
 chercher, pour nous faire aduancer le plus prompte-
 ment qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que
 les Algoumequins & Montagnets auoient voulu for-
 cer la barricade des Hiroquois, & qu'ils auoient esté
 repoussez, & les meilleurs hommes des Montagnets
 tuez, & plusieurs autres blessez. Qu'ils estoient reti-
 rez en nous attendant, & que leur esperance estoit du
 tout en nous. Nous n'eulmes pas fait demy quart de
 lieue avec ce Sauvage, qui estoit capitaine Algoume-
 quin, que nous entendions les heurlemens & cris des

Laisser
 l'Auteur
 sans guide.

Sauvage
 vient vers
 l'Auteur
 en diligence.

vns & des autres, qui s'entre-disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Aussi tost que les Sauvages nous apperceurent, ils comencèrent à s'escrier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Je donnay charge à mes compagnons de me suivre tousiours, & ne m'escarter point.

L'Authcur s'approche de la barricade des ennemis.

Je m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissans arbres arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses.

Fait tirer son arquebuse.

Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous comencâmes à tirer force coups d'arquebuse à trauers les fucillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Je fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade,

Est blessé d'un coup de fleche.

d'un coup de fleche qui me fendit le bout de l'oreille, & entra dâs le col. Je la prins, & l'arrachay: elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aiguë. Un autre

Et un sien compagnon.

de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'une autre fleche, que ie luy arrachay. Neanmoins ma blessure ne m'empescha de faire le deuoir, & nos Sauvages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les fleches de part & d'autre menu comme grelle.

Hiroquois estonné du bruit des arquebuses.

Les Hiroquois festonnoient du bruit de nos arquebuses, & principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs fleches, & eurent tellement l'espouuente de l'effet qu'elles faisoient, voyans plusieurs de leurs compagnons tombez morts, & blessés, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre sans remede, ils se jettoient par terre quand ils entendoient le bruit.

aussi ne fissions nous gueres à faulte, & deux ou trois
 balles à chacun coup, & auions la plus-part du temps
 nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barri-
 cade. Comme ie vey que nos munitions commen-
 çoient à manquer, ie dis à tous les Sauvages qu'il les
 falloit emporter de force, & rompre leurs barricades;
 & pour ce faire, prendre leurs rondaches & s'en cou-
 urir, & ainsi s'en approcher de si près, que l'on peust
 lier de bonnes cordes aux pilliers qui les sustenoient,
 & à force de bras tirer tellement qu'on les renuersast,
 & par ce moyen y faire ouuerture suffisante pour en-
 trer dedans leur fort, & que cependant nous à coups
 d'harquebuzes repousserions les ennemis qui vien-
 droient se presenter pour les en empescher; & aussi
 qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de
 grands arbres qui estoient proches de ladite barri-
 cade, afin de les renuerser dessus pour les accabler. Que
 d'autres couuroient de leurs rondaches, pour em-
 pescher que les ennemis ne les endommageassent, ce
 qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit
 en train de paracheuer, la barque qui estoit à vne lieue
 & demie de nous, nous entendoient battre par l'echo
 de nos harquebuzades qui retentissoit jusques à eux;
 qui fit qu'un ieune homme de Saint Malo, plein de
 courage, appellé des Prairies, qui auoit la barque près
 de nous pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux
 qui estoient, que c'estoit vne grande honte à eux de
 me voir battre de la façon avec des Sauvages, sans
 qu'ils me vinsset secourir, & que pour luy il auoit trop
 l'honneur en recommandation, & ne vouloit point
 qu'on luy peust faire ce reproche: & sur cela delibera

L'Auht. est
 courage les
 Sauvages.

Des Prai-
 ries em-
 pte aux no-
 tres le peu
 d'honneur
 de comba-
 tre avec les
 Sauvages.

de me venir trouver dans vne chaloupe avec quelques siens compagnons, & des chiens, qu'il amena avec luy. Aussi tost qu'il fut arriué, il alla vers le fort des Hiroquois, qui estoit sur le bord de la riuere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le veis, ie fis cesser nos Sauvages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priay le sieur des Prairies & ses compagnons de faire quelque salve d'harquebuzades, auparauant que nos Sauvages les emportassent de force, comme ils auoient delibéré: ce qu'ils firent, & tirerent plusieurs coups, où chacun se cōporta selon son deuoir. Après auoir assez tiré, ie m'adresse à nos Sauvages, & les incitay de paracheuer. Aussi tost s'approchans de ladite barricade, comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs ailles, pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre, ils se comporterent si bien & si vertueusement, qu'à la faueur de nos harquebuzades ils y firent ouuerture, neant moins difficile à passer, car il y auoit encores la hauteur d'un homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatus, qui nuisoient fort: toutesfois quand ie veis l'entrée assez raisonnable, ie dis qu'on ne tirast plus: ce qui fut fait. Au mesme instant vingt ou trente, tant des Sauvages, que de nous autres, entrasmes dedans l'espée à la main, sans trouver gueres de resistance. Aussitost ce qui restoit sain commença à prendre la fuite, mais ils n'alloient pas loin, car ils estoient defaits par ceux qui estoient à l'entour de ladite barricade, & ceux qui eschaperent se noyerent dans la riuere. Nous prismez prisonniers, & le reste fut tué à coups d'harque-

L'Authent
le prie
tirer quel-
que salve.

Les cano-
mis pren-
nent la fai-
te.

buz,

buz
vne
gnon
pour
chose
morts
prend
ceux q
chalou
Dieu, il
Ces
mis mō
trophée
retourn
dits Mo
leurs pri
des bâto
coupé pa
ce qu'ils c
où estoie
des Hiroc
Mes co
vne chalo
demanday
quel ils me
ments qu'i
pagnons, a
esperent
dits. Ced
en amen
cherent se

buzes, de fleches, & d'espées. Quand ce fut fait, il vint
 vne autre chaloupe, & quelques vns de nos compa-
 gnons dedans, qui fut trop tard, toutesfois assez à temps
 pour la despoüille du butin, qui n'estoit pas grand'
 chose: car il n'y auoit que des robbes de castor, des
 morts pleins de sang, que les Sauvages ne vouloient
 prendre la peine de despoüiller, & se moquoient de
 ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la dernière
 chaloupe. Ayans obtenu la victoire, par la grace de
 Dieu, ils nous donnerent beaucoup de louüage.

Ces Sauvages escorcherent les testtes de leurs enne- Les Sauua-
ges escor-
cherent les
testtes des
morts.
 mis morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour
 trophée de leur victoire, & les emporterent. Ils s'en
 retournerent avec 50. blesez des leurs, & 3. morts des-
 dits Montagnets & Algoumequins, en chantant, &
 leurs prisonniers avec eux. Ils pendirent ces testtes à
 des bâtons deuant leurs canaux, & vn corps mort
 coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à
 ce qu'ils disoient, & vindrent en ceste façon iusques
 où estoient nos barques, au deuant de ladite riuere
 des Hiroquois.

Mes compagnons & moy nous embarquasmes dans
 vne chaloupe, où ie me fis penser de ma blessure. Je L'Auch. de:
mande vn
prisonnier
Hiroquois.
 demanday aux Sauvages vn prisonnier Hiroquois, le-
 quel ils me donnerent. Je le deliuray de plusieurs tour-
 mens qu'il eust soufferts, comme ils firent à ses com-
 pagnons, auxquels ils arracherent les ongles, puis leur
 couperent les doigts, & les bruslerent en plusieurs en-
 droits. Cedit iour ils en firent mourir trois de la façon
 qu'ils en amenerent d'ailleurs sur le bord de l'eau, & les at-
 tacherent tous droict à vn bâton, puis chacun venant

Comme les
Sauuages
traictent les
prisonniers

avec vn flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur vne partie, tantost sur l'autre; & ces pauvres miserables sentans ce feti, jettoiet des cris si haur, que c'estoit chose estrange à oïr. Après les auoir bien fait languir de la façon, ils prenoient de l'eau, & leur versoient sur le corps, pour les faire languir dauantage; puis leur remettoient derechef le feu de tulle façon, que la peau rôboit de leurs corps, & continuoient avec grands cris & exclamations, dançans iusques à ce que ces pauvres mal-heureux tombassent morts sur la place.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapoyent dessus à grands coups de bâton, puis luy coupoient les bras & les jambes, & autres parties d'iceluy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celuy qui ne coupoit vn morceau de sa chair, & ne la donnoit aux chiens. Neantmoins ils endurent tous ces tourments si constâment, que ceux qui les voyent en demeurent tout estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui resterent, tant aux Algoumequins, que Montagnets, ils furent conseruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstrét pas moins inhumaines que les hommes, & les surpassent encores en cruauté: car par leur subtilité elles inuentent de supplices plus cruels, & prennent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquer, avec une Ouatagin, qui auoient 80. hommes, & estoient bien fâchez de ne s'estre trouuez à la desfaire. En toutes ces nations il y auoit bien près de 200. hommes

Les
sauuages
traictent
les
prisonniers

qui
ils fin
N
uers
sen r
qui au
desir d
la lang
marqu
semble
ces lieu
gnoiffa
l'auoir a
té. le fu
fort affec
mener ce
hyuerner
le faire, &
mequins,
crainte qu
Leur ay
dirent: Q
roient, & l
geant aussi
pour mene
y auroit veu
aise. Il estoit
rons. Cela
çon, lequ
& promisi
de Iuin.

quin'auoient jamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fumes trois iours ensemble à vne isle le trauers de la riuere des Hiroquois, puis chacune nation sen retourna en son pays. I'auois vn ieune garçon, qui auoit hyuerné deux ans à Quebec, lequel auoit desir d'aller avec les Algoméquins, pour apprendre la langue, cognoistre leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, & quels peuples y habitent: ensemble descouuir les mines, & choses plus rares de ces lieux, afin qu'à son retour il nous peust donner cognoissance de toutes ces choses. Je luy demanday s'il l'auoit agreable, car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté. Je fus trouuer le Capitaine Yroquet, qui m'estoit fort affectionné, au quel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon avec luy en son pays pour y hyuerner, & le ramener au printemps. Il me promit le faire, & le tenir comme son fils. Il le dit aux Algoméquins, qui n'en furent pas trop contents, pour la crainte qu'il ne luy arriuaist quelque accident.

Capitaine
Yroquet
fort affectionné à
l'Auteur,

Leur ayant remonstré le desir que j'en auois, ils me dirent: Que puis que j'auois ce desir, qu'ils l'emmeneroient, & le tiendroient comme leur enfant; m'obligant aussi de prendre vn ieune homme en sa place, pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il y auroit veu. Je l'acceptay volontiers, & en fut fort aise. Il estoit de la nation des Ocheaguins, dits Hurons. Cela donna plus de sujet de mieux traiter mon garçon, lequel j'equipay de ce qui luy estoit necessaire, & promis mes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de Iuin.

Prisonnier
Hiroquois
de l'Auch.
se sauue.

Quelques jours après ce prisonnier Hiroquois que ie faisois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois, s'enfuit, & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit; nonobstant les assurances que luy donoit vne femme de sa nation, que nous auions en nostre habitation.

Description de la pesche des Baleines en la nouvelle France.

CHAPITRE XII.

Comme on
prend les
Baleines



L m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veüe & croyent qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudens menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en scauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Basques
tres-adroits
à pescher
les Baleines.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire, mettent leurs vaisseaux en vn port de seurreté, où proche de là ils iugent y auoir quantité de Baleines, & equipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes & haussieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouurer, ayât de longueur pour le moins cent cinquante bralles, & ont force pertuisanes longues de demie pique, qui ont le fer large de six pouces, d'autres d'vn pied & demy, & deux de long, bien trenchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux, aussi tire-t'il les plus grands salaires après le

maistr
Ladit
toute
balein
voyan
monte
urir de
nelle, c
tant pa
éuans, c
teur de
gent ce
lon en p
tres mo
Or ve
quent p
de rames
dellus. I
l'harpon
harpon,
large par
guour d'v
ou l'attach
neur voit
ne, le que
sont blessé
en se retrou
contre la ch
facilemēt c
rent d'estre
qu'ils ont j

DE CHAMPLAIN.

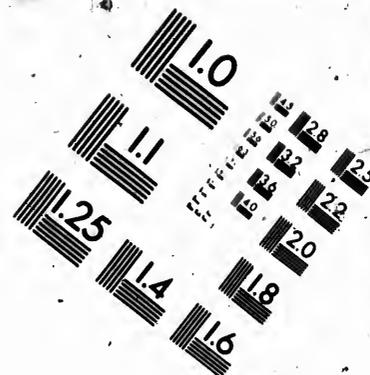
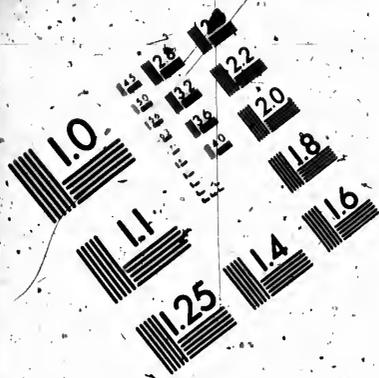
maîtres, d'autant que c'est l'office le plus hazardeux. Ladite chaloupe estant hors du port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront descouvrir quelque baleine allant à la balence, & d'autre; & ne voyans rien, ils vont sur vn promontoire le plus haut, & attendent sur vn pourrir de plus loing, où ils meurent, pour descouvrir vn homme en sentinelle, qui apperceuant la baleine, qu'ils descourent tant par la grosseur, que par l'eau qu'elle jette par les éuans, qui est plus d'vn poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle jette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut titer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyans cét espouventable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames, ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eaux, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chaloupe avec vn harpon, qui est vn fer long de deux pieds & demy de large par le bas, emmanché en vn baston de la longueur d'vne demie pique, où au milieu il ya vn trou où s'attache la haussiere; & aussitost que ledit harponneur voit son temps, il jette son harpon sur la baleine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle se sent blessée, elle va au fonds de l'eau. Et si d'auanture en se retournant quelquefois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'vn verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'estre tuez en la harponnant. Mais aussitost qu'ils ont jetté le harpon dessus, ils laissent filer leur

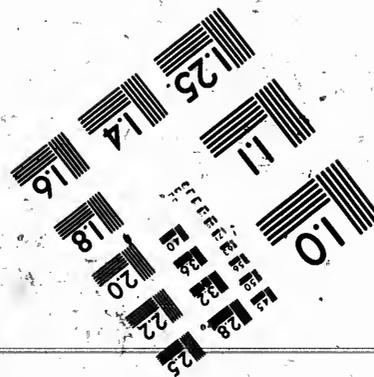
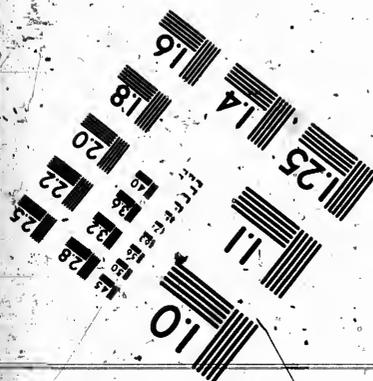
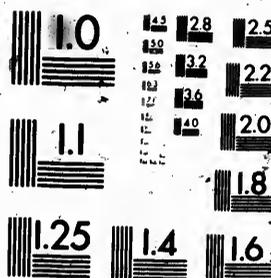
Hazard
qu'ils courent







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28 25
22



7.5

87

hausiere, iusques à ce que la baleine soit au fonds : & quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraîne la chaloupe plus de huit ou neuf lieues, & va aussi viste qu'un cheval, & sont le plus souuent contraints de couper leur hausiere, craignant que la baleine ne les attire souz l'eau. Mais aussi quand elle va tout droit au fonds, elle y repose quelque peu, & puis reuiet tout doucement sur l'eau ; & à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur hausiere peu à peu, & puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertuisanes, desquelles ils luy donnent plusieurs coups ; & se sentant frappée, elle descend derechef souz l'eau en perdant son sang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ny de vigueur, & reuenant sur l'eau, ils acheuent de la tuer. Quand elle est morte, elle ne va plus au fonds de l'eau : & lors ils l'attachent avec de bonnes cordes, & la traient à terre, au lieu où ils font leur degat, qui est l'endroit où ils font fondre le lard de la dite baleine, pour en auoir l'huile.

Voilà la façon comme elles se peschent, & non à coups de canon, ainsi que plusieurs pensent, comme i'ay dit cy-dessus.

oit au fonds: &
 oir, elle entraî-
 eues, & va aussi
 ment contraints
 ue la baleine ne
 le va tout droit
 & puis reuiet
 qu'elle monte,
 eu, & puis com-
 u trois chalou-
 squelles ils luy
 ent frappée, elle
 ent son sang, &
 s de force ny de
 uent de la tuer.
 fonds de l'eau:
 ordes, & la trai-
 rar, qui est l'en-
 e baleine, pour
 hent, & non à
 nsent, comme

*Partement de l'Auteur de Quebec: du Mont Royal, &
 ses rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de
 Sainte Helene.*

CHAPITRE XIII.



An 1611. ie remenay mon Sauvage à ceux
 de sa nation, qui deuoient venir au grand
 Sault Sain& Louys, & retirer mon seruiteur
 qu'ils auoier pour ostage. Ie partis de Que-
 bec le 20. de May, & arriuy audit grand sault le 28.
 où ie ne trouuay aucun des Sauvages, qui m'auoient
 promis d'y estre au 20. dudit mois. Aussi tost ie fus
 dans vn meschant canot avec le Sauvage que i'auois
 mené en France, & vn de nos gens. Après auoir visité
 d'vn costé & d'autre, tant dans les bois, que le long du
 riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la scituation
 d'vne habitation, & y preparer vne place pour y ba-
 stir, ie cheminay 8. lieuës par terre tostoyant le grand
 sault par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à
 vn lac, où nostre Sauvage me mena, où ie consideray
 fort particulièrement le pays. Mais en tout ce que ie
 veis, ie ne trouuay point de lieu plus propre qu'vn pe-
 tit endroit, qui est iusques où les barques & chaloupes
 peuuent monter aisémét, neantmoins avec vn grand
 vent, ou à la cirque, à cause du grad courant d'eau: car
 plus haut que ledit lieu (qu'auons nommé la Place roya-
 le) à vne lieuë du Mont royal, y a quantité de petits
 rochers & bases, qui sont fort dangereuses. Et proche
 de ladite Place Royale y a vne petite riuere, qui

Quantité
 de rochers
 près le sault
 Royal

1611

Mai 20-28

va affez auant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpents de terre defertées qui font comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, & y faire des jardinages. Autrefois des Sauuages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra, & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça, avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, & autres sortes qui sont tres-bonnes à manger; entre autres vne qui est fort excellente, qui a le goult sucrain, tirant à celuy des plantaines (qui est vn fruit des Indes) & est aussi blanche que nege, & la fueille ressemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons: comme aussi la chasse des oiseaux de différentes especes; & celle des cerfs, daims, chevreals, caribous, lapins, loups ceruiers, ours, castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durans que nous fulmes audit fault, nous n'en manquasmes aucunement.

Quantité
de belles
prairies.

Pesche &
chasse y
sont fort
abondantes.

Ayant donc recogneu fort particulièrement, & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fust en cesteri-
uiere, ie fis aussi tost couper & défricher le bois de la
dite place Royale, pour la rendre vnie, & presté à y
battir, & peut-on faire passer l'eau autour aisément
& en faire vne petite isle, & s'y establir comme l'on
voudra.

Il y

VR

de laquelle y
qui sont com-
grains, & y fai-
ages y ont la-
s guerres ordi-
ande quantité
cel nombre de
s sortes de bois
ec quantité de
& autres sortes
autres vne qui
n, tirant à celuy
des) & est aussi
lant aux orties,
erre, comme le
abondante, &
en France, & de
point, qui sont
oiseaux de diffé-
chevreuls, cari-
ors, & autres pe-
ité, que durant
en manqua mes-
culierement, &
fust en cesteri-
her le bois de la
nie, & presté à y
utour aisément
blit comme l'on

Hy

DE CHAMPLAIN.

Il y a vn petit islet à 20. toises de ladite Place roya-
le, qui a enuiron cent pas de long, où l'on peut faire
vne bonne & forte habitation. Il y a aussi quantité de
prairies de tres. bonne terre grasse à potier, tant pour
brique, que pour bastir, qui est vne grande commo-
dité. l'en fis faire vn bon essay, & y fis vne mu-
raille de quatre pieds d'espoisseur, & 3. à 4. de haut, &
10. toises de long, pour voir comme elle se conserue-
roit durant l'hyuer quand les eaux descendroient, qui
à mon opinion ne pouuoit paruenir iusques à ladite
muraille, d'autant que le terroir est de 12. pieds esleué
dessus ladite riuier, qui est assez haut. Au milieu du
fleuve y a vne isle d'enuiron trois quarts de lieuë de
circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, &
l'ay nommée l'isle de Sainte Helene. Ce fault des-
cend en maniere de lac, où il y a deux ou trois isles, &
de belles prairies.

Isle près la
Place royale
le, où se
trouue de la
terre à pot-
tier.

Isle de sain-
te Helene.

En attendant les Sauvages ie fis faire deux iardins,
l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis deser-
ter; & le deuxiesme iour de luin j'y semay quelques
graines, qui sortirent toutes en perfection, & en peu
de temps, qui demontre la bonté de la terre.

L'Auth. fait
faire deux
iardins.

Le me resolus d'enuoyer Saignon nostre Sauvage
avec vn autre, pour aller au deuant de ceux de son
pays, afin de les faire haster de venir, & se deliborent
d'aller dans nostre canoe, qu'ils doutoient, d'autant
qu'il ne valloit pas beaucoup.

Enuoye Sa-
ignon Sau-
uage au de-
uât de cour-
re de son pais.

Le 7. iour ie fus reconnoistre vne petite riuier par
où vont quelquefois les Sauvages à la guerre, qui se
entend au fault de la riuier des Huroquois: elle est
fort plaisante, y ayant plus de trois lieuës de circuit de

Y

prairies, & force terres, qui se peuuent labourer. Elle est à vne lieuë du grand fault, & lieue & demie de la Place Royale.

Retour du
Sauuage.

Louis François
est fort amateur de
la chasse.

Le 9. iour nostre Sauvage arriua, qui fut quelque peu pardelà le lac, qui a enuiron dix lieues de long, lequel j'auois veu auparauant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & ne peurent passer plus loin à cause de leur canot qui leur manqua, & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que passant le fault ils veirent vne isle où il y auoit si grande quantité de herons, que l'air en estoit tout couuert. Il y eut vn ieune homme appellé Louys, qui estoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, & pria fort instammēt nostre dit Sauvage de l'y mener: ce que le Sauvage luy accorda, avec vn Capitaine Sauvage Montagnet, foit gentil personnage, appellé Outetoucos. Dès le matin ledit Louys fut appeller les deux Sauvages, pour s'en aller à ladite isle des Herons. Ils s'embarquerent dans vn canot, & y furent. Ceste isle est au milieu du fault, où ils prirent telle quantité de heronneaux, & autres oiseaux qu'ils voulurent, & se s'embarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté de l'autre Sauvage, & de l'instance qu'il peut faire, voulut passer par vn endroit fort dangereux, où l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y auoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long temps à débattre contre nostre Sauvage, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand terre, par où le plus souuent ils ont accoustumé de passer: ce que Outetoucos refusa, disant qu'il n'y auoit point de danger. Contre

abourer. Elle
& demie de la

ai fut quelque
eues de long,
e fit rencontre
us loin à cause
ent contrains
que passant le
grande quanti-
ouuert. Il y eut
stait fort ama-
a, voulut y aller
ammét nostre
auage luy ac-
ontagner, soit
os. Dés le matin
ages, pour s'en
parquerent dans
milieu du fault,
neaux, & autres
rquerent en leur
té de l'autre Sau-
voulut passer par
tomboit près de
res fois il y auoit
temps à debatre
t mener du costé
où le plus souuent
e Outetoucou
d'anger. Car

DE CHAMPLAIN. I

nostre Sauvage le veit opiniastre, il condescendit à sa
volonté: mais il luy dit qu'à tout le moins on deschar-
geast le canot d'une partie des oiseaux qui estoient
dedans, d'autant qu'il estoit trop chargé, ou qu'infail-
liblement ils empliroient d'eau, & se perdroient: ce
qu'il ne voulut faire, disant qu'il seroit assez à temps
s'ils voyoient qu'il y eust du peril pour eux. Ils se lais-
serent donc tomber dans le courant.

Comme ils furent dans la theutte du fault, ils en
voulurent sortir, & jeter leurs charges, mais il n'estoit
plus temps, car la vistesse de l'eau les maistrisoit ainsi
qu'elle vouloit, & emplirent aussi tost dans les boüil-
lons du fault, qui leur faisoient faire mille tours haut
& bas, & ne l'abandonnerent de long temps. En fin
la roideur de l'eau les lassa de telle façon, que ce pau-
vre Louys qui ne scauoit aucunement nager, perdit
tout iugement, & le canot estant au fonds de l'eau, il
fut contraint de l'abandonner; & reuenant au haut,
les deux autres qui le renoient tousiours ne vei-
rent plus nostre Louys, & ainsi mourut miserable-
ment.

Les deux
Sauvages
tombent
dans le cou-
rant de l'eau.

Estans sortis hors dudit fault, ledit Outetou-
cos estant nud, & se fiant en son nager, abandonna le
canot, pour gagner la terre, si que l'eau y courant de
grande vistesse, il se noya: car il estoit si fatigué &
rompu de la peine qu'il auoit eüe, qu'il estoit impossi-
ble qu'il se peust sauuer.

Nostre Sauvage Saaignon mieux aduilé, tint touf-
iours fermement le canot, iusques à ce qu'il fut dans
vn remoul, où le courant de l'eau l'auoit porté, &
leur si bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eust

cuë, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arrivé il jetta l'eau du canot, & s'en revint avec grande apprehension qu'on ne se vengeast sur luy, comme ils font entr'eux, & nous conta ces tristes nouvelles, qui nous apportèrent du desplaisir.

L'Auth. va voir où les deux Sauvages s'estoient perdus.

Le lendemain ie fus dans vn autre canot aud. fault avec le Sauvage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus, & aussi si nous trouverions les corps. Je vous aiseure que quand il me monstra le lieu, les cheveux me herisserent en la teste, & m'estonnois comme les defuncts auoient esté si hardis & hors de jugement de passer en vn endroit si effroyable, pouuans aller ailleurs, car il est impossible d'y passer, pour auoir sept à huit cheutes d'eau, qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frein & bouillonnement estrange, & vne partie dudit fault estoit toute blanche d'escume, avec vn bruit si grand, que l'on eust dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces cataraques. Après auoir veu & considéré particulièrement ce lieu, & cherché le long du riuage lesdits corps, cependant qu'vne chaloupe assez legere estoit allée d'vn autre costé, nous nous en reuinmes sans rien trouuer.

Deux cents Sauvages ramènent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre.

CHAPITRE XIII.

LE 13. iour dudit mois, deux cents Sauvages Hurons, avec les Capitaines Ochateguin, Yroquet, & Tregouaroti, frere de nostre Sauvage, amenerent mon garçon. Nous fusmes fort contents de les voir, & fus au deuant d'eux avec vn canot, & nostre Sauvage. Cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'appareillerent de leur faire vne escopeterie d'harquebuzes & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous loioient fort, & nous re-
nant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouver au-
dir fault. Après auoir fait trois autres cris, l'escopete-
rie tira par deux fois, qui les estonna de telle façon, qu'ils me prierēt de dire que l'on ne tirast plus, & qu'il y en auoit la plus grand part qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fist mal, & furent fort contents de voir nostred. Sauvage sain, qu'ils pensoient estre mort, sur des rapports que leur auoient faits quelques Algoumequins, qui l'auoient ouy dire à des Sauvages Montagnets. Le Sauvage se loia grande-

1661
JuinGarçon de
l'Auteur
ramené.Sauvages le
tiennent
pour verigi
table.

ment du bon traitemēt que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il y auoit veuës, dont ils entrèrent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement, attendant le lendemain que ie leur monstrasse le lieu où ie desirois qu'ils se logeassent. Aussi ie veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauvage, qui se loüa aussi du bon traitement des Sauvages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son hyuernement, & ce qu'il auoit appris avec eux.

Il leur mon-
stre vn lieu
pour caba-
ner.

Le louët du
bon traite-
ment qu'il
leur faisoit.

Luy font
present de
leurs ca-
stors.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les anciens & principaux deuiserent fort ensemble. Et après auoir esté vn long temps en cēt estat, ils me firent appeller seul avec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient contracter vne estroite amitié avec moy, veu les courtoisies que ie leur auois faites par le passé, en se loüant tousiours du traitement que i'auois fait à nostre Sauvage, comme à mon frere, & que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie desirerois d'eux, ils essayeroient à me satisfaire. Après plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Je leur donnay en eschange d'autres sortes de marchandises, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. Sauvages qui deuoient venir de leur pays, & ce qui les auoit retardez, fut vn prisonnier Hiroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschapé, & s'en estoit retourné en son pays. Qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté, & des marchandises, & que ie deuois aller audir fault avec 600. Hiroquois attendre les Algonnequins, & les tuer tous

fait en Fran-
s, dont ils en-
rent cabaner
le lendemain
ois qu'ils se lo-
stait habillé à
aitrement des
endre tout ce
ce qu'il auoit

y vn lieu pour
aux deuiferent
ong temps en
c mon garçon,
, & luy dirent
te amitié avec
ois faites parle
ement que i'a-
on frere, & que
oir du bien, que
eroient à me fa-
e firent vn pre-
eschange d'au-
ent qu'il y auoit
nir de leur pays,
isonnier Hiro-
eschapé, & sen-
oit donné à en-
& des marchan-
avec 600. Hiro-
& les tuer tou-

DE CHAMPLAIN.

173

Que la crainte de ces nouuelles les auoit arrestez, & que sans cela ils fussent venus. Le leur fis response, que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse donné congé, & que nostre dit Sauvage scauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre avec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié; & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenuë, le confirmoit encores. Ils me respondirent, Que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cents Algoumequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Hiroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroient sans la faire. Je les entretins fort sur le sujet de la source de la grande riuere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulièrement, tant des riuieres, sauts, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'assurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'hyuer precedant il estoit venu quelques Sauvages du costé de la Floride, par derriere le pays des Hiroquois, qui voyoient

Il les des-
abuse de ce
qu'ils croy-
oient les
vouloir des-
laisser.

Luy voyant
s'auoir les
Sauvages
qui deuoient
venir.

En fin ils m'en discoururent fort exactement, me demonstrans par figures tous les lieux où ils auoient esté, prenans plaisir à me raconter toutes ces choses, & moy ie ne m'ennuyois à les entendre, pour scauoir d'eux ce dōt j'estois en doute. Après tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils mesnageassent ce peu de commoditez qu'ils auoient, ce qu'ils firent.

L'appellent
en leur ca-
banne.

Luy desmoi-
gnēt le biē
qu'ils luy
yeulent.

Le lendemain après auoir traitté tout ce qu'ils auoient, qui estoit peu de chose, ils firent vne barricade autour de leur logement, du costé du bois, & disoient que c'estoit pour leur seureté, afin d'euiter la surprise de leurs ennemis: ce que nous prîmes pour argent comptant. La nuit venue, ils appellerent nostre Sauvage, qui couchoit à ma parache, & mon garçon, qui les furent trouuer. Après auoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeller enuiron sur la my-nuit. Estant en leurs cabanes, ie les trouuay tous assis en conseil, où ils me firent asseoir près d'eux, disans que leur coustume estoit que quand ils vouloient proposer quelque chose, ils s'assembloient de nuit, afin de n'estre diuersis par l'aspect d'aucune chose, & que le iour diuertissoit l'esprit par les objets: mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fians en moy, comme ils me donnerent à entendre depuis, me disans qu'ils eussent biē desiré me voir seul. Que quelques vns d'entr'eux auoient esté bar-rus. Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs en-fans, ayans telle fiance en moy, que ce que ie leur di-rais ils le feroient, mais, qu'ils se mesfioient fort de autres Sauvages. Que si ie retournois, que j'amenaisselle quantité de gens que ie voudrois, pour auer qu'ils
fussent

fussent souz la conduite d'un chef; & qu'ils m'envoyoient querir, pour m'assurer d'avantage de leur amitié, qui ne se romproit jamais, & que ie ne fusse point fâché contre eux. Que sçachans que j'avois pris deliberation de voir leur pays, ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assistans d'un bon nombre d'hommes qui pourroient passer par tout, & qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussi tost ils firent venir 30 castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaisnes d'or.) Que ces presens estoient d'autres Capitaines, qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyent, & qu'ils desiroient estre tousiours de mes amis: mais que s'il y auoit quelques François qui voulussent aller auec eux, qu'ils en eussent esté fort contents, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié.

Luy en-
uoyent 30.
castors, &
4. carquans
de porce-
laine.

Après plusieurs discours, ie leur proposay, Qu'ayâs la volonté de me faire voir leur pays, ie supplerois sa Majesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armés de choses nécessaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois auec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage. Que ie leur apporterois de quoy faire des presens aux chefs qui sont dans ces pays par où nous passerions, puis nous nous en rendrions hyuerner en nostre habitation. Que si ie cognoissois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitations, & que par ce moyen auiôs communication les vns avec les autres, viuâs heureusement à l'auanture en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

uiron, de mon capot, & quelques petites bagues
l'encourageois nos gens, qui estoient vn peu plus
chargez, & plus greuez des moufquites, que de leur
charge.

L'Authœur
& les siens
sont fati-
guez.

Ainsi après auoir passé quatre petits estangs, &
cheminé deux lieues & demie, nous estions tant fati-
guez, qu'il nous estoit impossible de passer outre, à
cause qu'il y auoit près de 24. heures que n'auions man-
gé qu'vn peu de poisson rosty, sans autre saulce, car
nous auions laissé nos viures, comme i'ay dit cy-de-
sus. Nous nous reposasmes sur le bord d'vn estang
qui estoit assez agreable, & fismes du feu pour chasser
les moufquites qui nous molestoient fort, l'importun-
nité desquelles est si estrange, qu'il est impossible de
pouuoir faire la description. Nous tendismes nos filets
pour prendre quelques poissons.

Le lende

ils estoient cabannez sur le bord d'vn lac, où i'auois
esté auparauant. Comme ils me veirent, ils furent fort
contents, & commencerent à l'escrier selon leur cou-
stume, & nostre Sauvage s'en vint au deuant de moy
me prier d'aller en la cabanne de son frere, où auant
roist il fit mettre de la chair & du poisson sur le feu
pour me festoyer.

L'Authœur
se trouua
leur festin.

Durant que ie fus là il se fit vn festin, où tous les
principaux furent inuitez, & moy aussi. Et bien que
j'eusse desia pris ma refection honnestement, neant-
moins pour ne rompre la coustume du pays j'y
restay. Après auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois

n peu plus
 que de leur
 estangs, &
 ns tant fait
 sser ourre, à
 i auiois man
 e saulce, ca
 y dit cy-del
 d'vn estang
 pour chasser
 rt, l'importu
 possible d'e
 nes nos file
 Lelende

Luy presen
 tent du pe
 turp.

Le commencement de la guerre des Iroquois, il commença à haranguer les compagnons, leur disant; Qu'il falloit que fusliôs tombez des nuës, ne sçachant cōment nous auions peu passer, & qu'eux demeurans au pays auoient beaucoup de peine à tra- uerser ces mauuais passages; leur faisant entendre que ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit. Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauuages nuy en auoient dit. Et sçachans que nous auiois fait, ils nous donnerēt du poisson, que nous mangeames: Donnent du poisson aux nostres après disné ie leur fis entendre par Thomas mon frere, l'aïse que i'auois de les auoir rencontrez. Que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guerres, & que ie desirois aller plus auant voir quelques autres Capitaines pour mesme effect, dequoy ils furent ioyeux, & me promirent assistance. Ils me monstrerēt Monstrent leurs jardins & champs. leurs jardins & champs, où il y auoit du mais. Leur

B B

, où i'auois
 furent fort
 n leur cou
 ant de moy
 ere, où au
 n sur le fe
 , où tous
 Et bien q
 ent, ne
 pays j'y
 des bois

quois, & i'estoit sauué fort heureusement, qui resolut d'aller à la guerre luy dixiesme, pour se venger des cruautez que ses ennemis luy auoient fait souffrir. Tous les Capitaines me prierent de l'en destourner si ie pouuois, d'autant qu'il estoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageast si auant parmy les ennemis avec sa petite troupe, qu'il n'en reuint iamais. Je le fis pour les contenter, par toutes les raisons que ie luy peus alleguer, lesquelles luy seruirent peu, me montrant vne partie de ses doigts coupez, & de grandes blessures & bruslures qu'il auoit sur le corps, & qu'il y estoit impossible de viure, si il ne faisoit mourir de

Les Capitaines le supplient de ne laisser aller à la guerre vn sauuage fort vaillant, trois fois prisonnier des Iroquois.

Z ij

mon conducteur de mensonge, & de mensonge.
Il leur maintint son dire veritable. Le les presse de me
donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur
conuaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE II.

Nibachis
mene l'Autheur voir
vn autre
Capitaine.



l bachis fit equiper deux canaux pour me
mener voir vn autre Capitaine nomme
Tessouat, qui demouroit à 8. lieues de luy
sur le bord d'vn grand lac, par où passe la
riuiere que nous auions laissée qui refuit au nord. Ain
nous trauersasmes le lac à l'ouest norouest près de
lieues, où ayans mis pied à terre, fismes vne lieue
nordest parmy d'assez beaux pays, où il y a de pet
sentiers battus, par lesquels on peut passer aisément

eux: ce que ie n'auois iamais fait, ny aucun Chretien,
horsmis mon garçon: & vinsmes à nos barques, où
j'en logeay vne bonne partie.

Il me h
me des ho
mes qui
voulent aller
avec les
sauuages.

Il y eut vn ieune homme des nostres qui se delibe
ra d'aller avec les Sauuages, qui sont Hurons, eslo
gnez du fault d'environ 180. lieues, & fut avec le frere
de Sauignon, qui estoit l'vn des Capitaines, qui me
promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit.

Il me firent
se. cañons
l'Autheur

Le lendemain vindrent nombre de Sauuages Al
goumequins, qui traitterent ce peu qu'ils auoient, &
me firent encores present particulièrement de trent
castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent qu

...resse de me
...conducteur

...coup bonne.
...ne il y est pas beau-

Ainsi comme ie visitois l'isle, j'apperceus leurs ci-
metieres, où ie fus grandement estonné, voyant des se-
pulchres de forme semblable aux bieres, faits de pie-
ces de bois, croisées par en haut, & fichées en terre, à la
distance de 3. pieds ou enuirō. Sur les croisées en haut
ils y mettent vne grosse piece de bois, & au deuant
vne autre tout debout, dans laquelle est gravé gros-
sièrement (comme il est bien croyable) la figure de
celuy ou celle qui y est enterré. Si c'est vn homme, ils
mettent vne rondache, vne espee emmanchée à leur
mode, vne masse, vn arc, & des fleches. S'il est capi-
taine, il aura vn pennache sur la teste, & quelque autre
paragatelle ou joliveté. Si vn enfant, ils luy baillent
vn arc & vne fleche. Si vne femme, ou fille, vne chau-

Cimetieres
des Sauua-
ges de ceste
isle.

Leurs se-
pulchres.

BB ij

Chrestien,
...rques, où
...se delibe-
...ons, esloi-
...uec le frere
...es, qui me
...t.
...uages Al
...auoient,
...ot de trent
...rierent q

Fin du troiesme Livre.

Z iij

leur demanday comment
vn si mauuais pays, veu qu'il y en auoit de beaucoup
meilleur qu'ils laissoient desert & abandonné, com-
me le Saulx Saint Louys. Ils me respondirent qu'ils
en estoient contrains, pour se mettre en seureté, &
que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart con-
tre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne ha-
bitation de François au Saulx Saint Louys, comme
j'auois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour
se venir loger près de nous, estans assurez que leurs
ennemis ne leur feroient point de mal pendant que
nous serions avec eux. Le leur dis que ceste année nous
ferions les preparatifs de bois & pierres, pour l'année
suiuante faire vn fort, & labourer ceste terre. Ce qu'ay
entendu, ils firent vn grand cry en signe d'applaudis-
sement. Ces propos finis, ie priay tout les Chefs

*Aspreté des
lieux sert de
bouleuart
aux cano-
niers.*

Mars - Mai

Honneur, où ie m'embarquay, & le 7. de
May j'arriuy à Quebec, où ie trouuay
ceux qui y auoient hyuerné en bonne
disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous di-
rent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la ri-
uiere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient
aussi à se reuestir de fucilles, & les champs à s'esmailler
de fleurs.

*Mai 21
Montreal.*

Le 13. ie partis de Quebec pour aller au Saulx Saint
Louys, où j'arriuy le 21. Or n'ayant que deux canaux,
ie ne pouuois mener avec moy que 4. hommes, entre
lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignan, le plus

poillon
qu'ils r
belle ca
entrete
La T
pas aux
meuren
cun de c
nir son
autres,
cét exer
stume.
Après
petuné,
sujet d

ie le cor
Roy; &
songe à
que si sa
ror d'est
serment
son rooi
soit auoi
L'assura
de la que
dressée,
deuant d

e beaucoup
onné, com-
diront qu'ils
n seuretè, &
uleurs con-
faire vne ha-
nys, comme
demeure pour
rez que leur
pendant que
te année no
s, pour l'ann
rre. Ce qu'ay
e d'applaud
ur les Chefs

poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de belle eau claire. T'essouat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suivant leur coustume.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, sortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurez commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employasmes vne grande demie heure à cet exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Après auoir parmy vn si long silence amplement fortuné, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour

L'Auch. dit
cutend
s'adonne
sujets de son
voyage

BB ij

le 7. de
trouuy
n bonne
nous di-
que la ri-
ençoient
smailler
le Sain
canaux,
es, entre
n, le plus

pres ce que ie cherchois bien loin. Ainsi ie le conjuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy; & luy remōstray que s'il donnoit quelque men- songe à entendre, il se mettoit la corde au col: aussi que si sa relation estoit veritable, il se pouuoit asse- rer d'estre bien recompensé. Il me l'assura encor avec serments plus grands que iamais. Et pour mieux jouer son roolle, il me bailla vne relation du pays, qu'il di- soit auoir faite au micux qu'il luy auois esté possible. L'assurance donc que ie voyois en luy, la simplicité de laquelle ie le iugeois plein, la relation qu'il auoit dressée, le bruit & fracas du vaisseau, & les choses qu'il auoit dites, auoient grande apparence, avec le voy-

cerini, ils sembloient m'écouter avec plus grande attention.

Desirent ensemble sur ses propositions.

Mon discours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuifer tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessouat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectiõné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuues qu'ils en auoient euës par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ie monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligeoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutes fois l'année dernière ie leur auois manqué de promesse.

iy endu
qu'ils au
fort & e
amis. A
d'eux, d'a
lans dest
sujet.
Moy
voir ces p
mer du n
qu'il n'y a
pour les m
acheux
sur le reg

En la Roche vers une occasion parueu de leurs
taires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste, aux prieres desquels ie me recommandoie, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il m'auoit cy deuant dit n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il Assura encores derechef tout ce qu'il auoit dit, au peril de sa vie.

Les port
de la
Mines.

Ainsi nos canaux chargez de quelques viures, de nos armes & marchandises, pour faire present aux Sauvages, ie partis le lundy 27 May de l'Isle de Saint
de Heleine,

ges) vic
leur son
d'eux.
Celac
font que
son & le
que le po
grandes fo
dit lac, & f
qui rodè
& m'asseur
lent fait le
ni & nous

... de leur entreprise, pour les peines que
j'y endurerois. Que ces peuples estoient sorciers, &
qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par
sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient
amis. Au surplus, que pour la guerre ie n'auois affaire
d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me vou-
lans destourner, avec plusieurs autres propos sur ce
sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de
voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la
mer du nord, facilitois leurs difficultez, leur disant,
qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. Que
pour les mauuais passages, ils ne pouuoient estre plus
malchieux que ceux que i'auois passé par cy deuant, &
sur le regard de leurs sortileges, qu'ils n'auoient au-

Desir de
l'Auteur
de voir ces
peuples

... rapport des Sauua-
leur sont incogneus, distans enuiron de 300. lieues
d'eux.

Ce lac est remply de belles & grandes isles, qui ne
sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venai-
son & le gibbier y estans en abondance, aussi bien
que le poisson. Le pays qui l'enuironne est remply de
grandes forests. Nous fulmes coucher à l'entrée du
dit lac, & fistmes des barricades, à cause des Hiroquois
qui rodēt par ces lieux pour surprēdre leurs ennemis,
& m'assure que si ils nous eussent tenu, ils nous eus-
sent fait le mesme traitemēt, c'est pour quoy toute la
nuict nous fistmes bon guet. Le lendemain ie pris la

Ce lac est
remply de
belles isles.

AA

luy donne
son truche-
ment.

tez, auoient longé que n'y auoit
que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me pouuoie
bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit au-
cun d'entr'eux qui me voulust conduire; mais que ie
remisse ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y
meneroient en bon equipage, pour se defendre d'i-
ceux, s'ils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont
mauuais.

Ceste nouvelle m'affligea fort, & soudain m'en al-
lay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques à ce
iour estimez hommes, & veritables, & que maintenant
ils se monstroient enfans & mensongers; & que s'ils
ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me fa-
roient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils
fentoient incommodez de quatre canaux, qu'ils
me

rent de
lent vou
& Tello
bien que
mes enfa
vers ces p
esté si im
des menti
vie parmi
tr deuroit
faisons no
importun
heure iel
été en ces

qu'il est impossible de plus, cherchans les deitours &
lieux plus aisez qu'ils cognoissent à l'œil.

Le Samedy premier de Iuin nous passames encor
deux autres sauts: le premier contenant demie lieue
de long, & le second vne lieue, où nous eufmes bien
de la peine: car la rapidité du courant est si grande,
qu'elle fait vn bruit effroyable; & descendant de de-
gré en degré, fait vne escume si blanche par tout, que
l'eau ne paroist aucunement. Ce sault est semé de ro-
chers, & quelques isles qui sont çà & là, couuertes de
pins & cedres blancs. Ce fut là où nous eufmes de la
peine: car ne pouuans porter nos canaux par terre,
cause de l'espoisseur du bois, il nous les falloie tira

Saults semé
de rochers.

Il en cou-
uertes de
pins & ce-
dres blancs.

ueurs tou
té nous p
reposasm
Nous
Sauuages
ayans pass
lesquels au
qui auoien
des Hiroqu
aussi, qui se
& avec vn s
mode du pa
eclarer ma

e pouuoit
y auoit au
mais que ie
z qu'ils m'y
fendred'
qu'ils sont

ain m'en al
usques à ce
maintena
, & que s'il
ils ne me se
s que s'il
z, qu'il
me

ment, Unuy sy ay esté aussi tost il le regarde-
rent de trauers, & se jectans sur luy, comme s'ils l'eus-
sent voulu manger ou deschirer, firent de grands cris,
& l'essoua luy dire: Tu es vn homme menteur, ne fais
bien que tous les soirs tu touchois à mes costez avec
mes enfans, & tous les matins tu y leuois: situ as esté
vers ces peuples, ç'a esté en dormant, Comment as tu
esté si impudent d'auoir donné des ordres à ton chef
des menfonges, & si méchamment de vouloir hazarder sa
vie parmy tant de dangers? tu es vn homme perdu, &
tu deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne
faisons nos ennemis. Je ne m'estonne pas s'il nous
importunoit tant sur l'assurance de tes paroles. A
heure ie luy dis qu'il eust à respondre, & que s'il auoit
esté en ces terres qu'il en donna des esloignemens

Ce que luy
theur die
vn impo-
neur adit
Nicolas

CC

itours
nes encor
mie lieue
mes bien
si grande,
nt de de-
tout, que
mé de re-
uertes de
mes de la
ar terre,
alloit tire

ieurs fois pensoiét estre perdus: mais la diuine bon-
té nous preserua tous. Le reste de la iournée nous nous
reposasmes, ayans assez trauaillé.

Nous rencontraimes le lendemain 19. canaux de
Sauuages appelez Quenongebin, dans vne riuiere,
ayans passé vn petit lac long de 4. lieues, & large de 2.
lesquels auoient esté aduertis de ma venue par ceux
qui auoient passé au fault S. Louis, venans de la guerre
des Hiroquois. Je fus fort aise de leur rencôtre, & eux
aussy, qui s'estonnerent de me voir avec si peu de gens,
& avec vn seul Sauuage. Après nous estre sauez à la
mode du pays, ie les priay de passer outre pour leur
declarer ma volonté, & fusmes cabaner dans vne ille.

Rencon-
s. canaux
de Sauu-
ges.

AA ij

firont responte, auans que le leuue...
que ie me ferois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braves Capitaines qui estoient mes amis, & qui cherissoient ma vie. le leuue repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessouat, & auoit veu la mer, le bris & fracas d'vn vaisseau Anglois, ensemble six rottes que les Sauuages auoient, & vn leuue garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendans parler de la mer, des vaisseaux, des restes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent ils depuis, comme la plus grande iniure qu'il luy eussent peu faire, disans vous ensemble qu'il le fa

estoit plus
son igno
terrogat
des Ang
soit pas e
de la titude
latitude, &
la difficulte
remplies
aucune co
tousiours
que 3500
en, endro
de: mais

Ainsi nous nous separames: & continuant nostre route à mont ladite riuere, en trouuâmes vne autre fort belle & spacieuse, qui vient d'vne nation appelée Ouescharini, lesquels se tiennent au nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceste riuere est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contiend, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent: & la terre est bonne pour le labourage.

Le 4. nous passâmes proche d'vne autre riuere qui vient du nord, où se tiennent des peuples appelés Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint Laurent, trois lieux auant le Saule Saint Louys, qui fait vne grande isle contenant près de 40

20018 de
avec Ouescharini.

Les peuples appelés Algoumequins.

Les Hiro
prendre a
Nous
large de d
haut. Il y a
chers aspre
bois. L'ea
sur vn roch
vn large &
à dedans e
gros bouill
qui veut de
ou tel bruy

estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne luy permettoit de respondre aux interrogations des Sauvages: mais aussi que si la relation des Anglois est veritable, il faut que la mer du nord ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieues de latitude: car i'estois souz la hauteur de 47. degrez de latitude, & 296. de longitude: mais il se peut faire que la difficulté de passer les fants, l'aspect des montagnes remplies de neiges, soit causé que ces peuples n'ont aucune cognoissance de ceste mer: bien m'ont ils tousiours dit, que du pays des Ouhataignins il n'ya que 35 ou 40. iournees iusques à la mer, qu'ils voyent en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encores assure ceste année: mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nord,

CC ij

Les Hiroquois y viennent aussi quelquefois les surprendre au passage.

Nous passasmes vn sault à vne lieue de là, qui est large de demie lieue, & descend de 6. à 7. brasses de haut. Il y a quantité de petites isles, qui ne sont que rochers aspres & difficiles, couverts de meschans petites bois. L'eau tombe à vn endroit de telle impetuositè sur vn rocher, qu'il s'y est caué par succession de temps vn large & profond bassin: si bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faisant de gros bouillôs, a fait que les Sauvages l'appellent *asticon*, qui veut dire chaudiere. Ceste chute d'eau meins vn tel bruit dans ce bassin, que l'on entend de plus

AA ij

Qui le fait
peindre.

te de coire le le m'aurait pas le p...
uant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerr
de tout particulièrement: auquel il acheua de dis
qu'il ne croyoit pas que ie drusse entreprendre le voya
ge, à cause des dangers, croyant que quelque difficul
té se pourroit presenter, qui m'empescherois de pas
ser, comme celle de ces Sauvages, qui ne me vouloit
bailler des canaux: ainsi que l'on rometroit le voya
ge à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit
recompense pour sa descouuerture, & que si ie le vou
lois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouue
roit, quand iby diroit mourir. Ces sont les paroles
qui me furent rapportées par Thomas, qui ne me con
tenteroit pas beaucoup; estant esmerueillé de l'effron
terie & malchance de ces menes, ne pouuant m'

Parole que
Thomas
m'y rapporte

1150

par quelques ruis remplis de p...
neule, & s'y trouue vne racine qui est en couleur
cramoisie, de laquelle les Sauvages se peignent le vi
sage, & mettent de petits affiquets à leur vsage. Il y a
aussy vne coste de montagnes... de ceste riuere,
& le pays des enuirs semble... sicheux. Le reste
du iour nous le passasmes dans vne isle fort agreable.
Le lendemain nous continuasmes nostre chemia
usques à vn grand sault, qui contient près de 3. lieues
de large, où l'eau descend comme de 10. ou 12. brasses
de haut en talus, & fait vn merueilleux bruit. Il est
remply d'vne infinité d'isles couuertes de pins & de
cedres; & pour le passer il nous fallut resoudre de

lois ren
& qu'e
Mon
aucune
par con
temps
me fallu
té d'vn
jeusse e
autre fo
N'aya
nit, le c
puis, o
urent se

me get qu
beaux cy
ce pays,
bour de l
mes de F
nous auo
Le 6. m
a riuere e
ou 10. lieu
quantité d
ages laiss
moins nec
ar terre,

e'enquer
ena de dis
dre le voya
que difficul
rons de pal
me vouloit
oit le voya
nce, il auroit
e si ie le vou
il la trouue
o ses patola
i ne me con
é du'effron
pourent m'

lois remener au fault pour luy faire son rapport,
& qu'estant là, j'aduiferois ce que j'en ferois.

Mon voyage estant acheué par ceste voye, & sans
aucune esperance de voir la mer de ce costé là, sinon
par coniecture, le regret de n'auoir mieux employé le
temps me demeura, avec les peines & trauaux qu'il
me fallus toller patiemment. Si ie me fusse transpor
té d'vn autre costé, suivant la relation des Sauvages,
jeusse esbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne
autre fois.

N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en reue
nir, ie conuay les Sauvages de venir au Sault Saint
Louis, où ils recuroient bon traitement: et qu'ils
furent sçauoir à tous leurs voisins.

Il eut le
Sault
de Saint
Louis

n couleur
dent le vi
sage. Ilya
ste ruiere
Le reste
agreceable
tre chemia
de 3. lieues
10. brasses
ruit. Il est
pins & de
esoudre de

beaux cyprès rouges, les premiers que j'eusse veu en
ce pays, desquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn
bour de l'isle, en lieu eminent, & en vedle, avec les ar
mes de France, comme l'ay fait aux autres lieux où
nous auons posé. le nommay ceste isle, l'isle S^m Croix.

Le 6. nous partismes de ceste isle saincte Croix, où
la ruiere est large d'vne lieue & demie, & ayans fait 8.
ou 10. lieues, nous passames vn petit sault à la rame, &
quantité d'isles de differentes grandeurs. Icy nos Sau
uages laisseret leurs sacs avec leurs viures, & les choses
moins necessaires, afin d'estre plus legers pour aller
sur terre, & culter plusieurs saults qu'il falloit passer.

Partenoy
de l'Arche
de l'isle de
S. Croix

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the upper left quadrant of the page.

Small handwritten mark or characters, possibly initials, located in the middle right section of the page.

Small handwritten mark or characters, possibly initials, located on the left side of the page.

Contesta-
tion entre
les Sauua-
ges, & vn
impoiteur.

Il y eut vne grande contestation entre nos Sauvages & nostre impoiteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les sauts, & qu'il y falloit passer. Nos Sauvages luy dirent, Tu es las de viure. Et à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne disoit pas verité. Ainsi ayant remarqué plusieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoissance desdits lieux, ie suiuis l'aduis des Sauua- ges, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficul- tez pour me perdre, ou pour me dégouster de l'entre- prise, comme il confessa depuis (dequoy sera parlé cy- après.) Nous traversasmes donc la riuiera à l'ouest, qui couroit au nort, & pris la hauteur de ce lieu, qui estoit par $46 \frac{2}{3}$ de latitude. Nous eusmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, estant chargé seule- ment pour ma part de trois harquebuzes, autant d'a- uirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles. L'encourageois nos gens, qui estoient vn peu plus chargez, & plus greuez des mousquites, que de leur charge.

L'Authéur
& les siens
sont fati-
guez.

Ainsi après auoir passé quatre petits estangs, & cheminé deux lieues & demie, nous estions tant fati- guez, qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y auoit près de 24. heures que n'auions man- gé qu'vn peu de poisson rosty, sans autre saulce, car nous auions laissé nos viures, comme i'ay dit cy- des- sus. Nous nous reposasmes sur le bord d'vn estang qui estoit assez agreable, & fismes du feu pour chasser les mousquites qui nous molestoient fort, l'importun- ité desquelles est si estrange, qu'il est impossible de pouuoir faire la description. Nous tendismes nos filets pour prendre quelques poissons.

Lelend

VR
nos Sauvages
il n'y auoit au-
it passer. Nos
Et à moy, que
as verité, Ainsi
n'auoit aucune
duis des Sauua-
oit des difficul-
uster de l'entre-
y sera parlé cy-
uiere à l'ouest,
de ce lieu, qui
es beaucoup de
nt chargé seule-
uzes, autant d'a-
petites bagatelles
ent vn peu plus
ites, que de leur
petits estangs, &
estions tant fati-
e passer outre, à
que n'auions man-
autre faulce, car
e i'ay dit cy-des-
oord d'vn estang
a feu pour chasser
nt fort, l'importe-
st impossible de
ndimes nos file

DE CHAMPLAIN.

Le lendemain nous passasmes cet estang, qui pou-
uoit contenir vne lieue de long, & puis par terre cho-
minasmes; lieues par des pays difficiles plus que n'a-
uions encor veu, à cause que les vents auoient abbatu
des pins les vns sur les autres, qui n'est pas petite in-
commodité, car il faut passer tantost dessus, & tantost
deffouz ces arbres. Ainsi nous paruinmes à vn lac,
ayant 6. lieues de long, & 2. de large, fort abondant en
poisson, aussi les peuples des enuironns y font leur pes-
cherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauvages
qui cultiuent la terre, & recueillent du maïs. Le chef
se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa
troupe, esmerueillé comment nous auions peu passer
les sauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour parue-
nir à eux. Et après nous auoir présenté du petum selo
leur mode, il commença à haranguer ses compagnons,
leur disant; Qu'il falloit que fustions tombez des nuës,
ne sçachant cōment nous auions peu passer, & qu'eux
demeurans au pays auoient beaucoup de peine à tra-
uerfer ces mauuais passages, leur faisant entendre que
ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit.
Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauvages
uy en auoient dit. Et sçachans que nous auions faim,
ils nous donnerēt du poisson, que nous mangeasmes:
Après diné ie leur fis entendre par Thomas mon
fruchement, l'aide que i'auois de les auoir rencontrez.
Que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guer-
res, & que ie desirois aller plus auant voir quelques au-
tres Capitaines pour mesme effect, de quoy ils furent
reueux, & me promirent assistance. Ils me monstrerēt
leurs jardins & champs, où il y auoit du maïs. Leur

*Nibachis
chef des
Sauvages
vint trou-
uer l'Auili*

*Luy presen-
tent du pe-
tun.*

*Donnent
du poisson
aux nostres*

*Monstrent
leurs iardi-
nages.*

Le lende

BB

terroir est sablonneux, & pource s'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ocharaiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils coupent & bruslent les arbres, & ce fort aisément: car ce ne sont que chesnes & ormes. Le bois bruslé, ils remuent vn peu la terre, & plantent leur maïs grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

Continuation. Arriuée vers Tessonat, & le bon conseil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrans les difficultez. Response à ces difficultez. Tessonat argüe mon conducteur de mensonge; & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintint son dire veritable. Le les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE II.

Nibachis
mene l'Au-
theur voir
vn autre
Capitaine.



Nibachis fit equiper deux canaux pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessonat, qui demouroit à 8. lieues de luy sur le bord d'vn grand lac, par où passe la riuiere que nous auions laissée qui refuit au nord. Ain nous trauersasmes le lac à l'ouest norouest près de 8. lieues, où ayans mis pied à terre, fismes vne lieue nordest parmy d'assez beaux pays, où il y a de petits sentiers battus, par lesquels on peut passer aisément

IVR
nent plus à la
decharaiguins.
bourable, ils
aisément: car
s brulé, ils re-
r mais grain à
uoit pour lors

le bon deuil
Les Sauvages me
uer mon chemin.
rue des Sauvages
e remonstrans les
Tessouat arguë
oir esté où il disoit.
e les presse de me
Mon conducteur
ion.

L.
canaux pour me
apitaine nomme
it à 8. lieues de luy
ac, par où passe
fuit au nord. Ain
orouest près de
ismes vne lieue
où il y a de pet
ut passer aisem

DE CHAMPLAIN.

& arriuasmes sur le bord de ce lac, où estoit l'habita-
tion de Tessouat, qui estoit avec vn autre chef sien-
voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pen-
soit que ce fust vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce
qu'il voyoit. De là nous passasmes en vne isle, où leurs
cabanes sont assez mal conuertes d'escorces d'arbres, Illes d'ice
cabanes s'ice
mal con-
uertes. qui est remplie de chesnes, pins & ormeaux, & n'est
subiecte aux inondations des eaux, comme sont les
autres isles du lac.

Cette isle est forte de scituatió: car aux deux bours
d'icelle, & à l'endroit où la riuieré se jette dans le lac, il
ya des sauts fascheux, & l'aspreté d'iceux la rendent
forte, & s'y sont logez pour cuiten les courses de leurs
ennemis. Elle est par les 47. degrez de latitude, com-
me est le lac, qui a 10. lieues de long, & 3. ou 4. de lar-
ge, abondât en poisson, mais la chasse n'y est pas beau-
coup bonne.

Ainsi comme ie visitois l'isle, j'apperceus leurs ci-
metieres, où ie fus grandement estonné, voyant des se-
pulchres de forme semblable aux bieres, faits de pie-
ces de bois, croisées par en haut, & fichées en terre, à la
distance de 3. pieds ou enuiron. Sur les croisées en haut
ils y mettent vne grosse piece de bois, & au deuant
vne autre tout debour, dans laquelle est gravé gros-
sierement (comme il est bien croyable) la figure de
celuy ou celle qui y est enterré. Si c'est vn homme, ils
y mettent vne rondache, vne espée emmanchée à leur
mode, vne masse, vn arc, & des flesches. Si est capi-
taine, il aura vn pennache sur la teste, & quelque autre
paragarelle ou joliveté. Si vn enfant, ils luy baillent
vn arc & vne flesche. Si vne femme, ou fille, vne chau-

Cimetieres
des Sauua-
ges de cette
isle.

Leurs se-
pulchres.

Comme ils
en seuelif-
sent leurs
morts.

diere, vn pot de terre, vne cueillier de bois, & vn auiron. Tout le tombeau a de l'ogueur 6. ou 7 pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont points de jaulne & rouge, avec plusieurs ourrages aussi delicats que le tombeau. Le mort est enseuely dans la robbe de castor, ou d'autres peaux, desquelles il se seruoit en sa vie, & luy mettent toutes ses richesses auprès de luy, comme haches, couteaux, chaudieres, & aleines, afin que ces choses luy seruent au pays où il va: car ils croyent l'immortalité de l'ame, comme j'ay dit autre part. Ces sepulchres de ceste façon ne se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, aussi s'en retrouve-il peu entr'eux.

leur

Après auoir consideré la pauureté de ceste terre, ie leur demanday comment ils s'amusoient à cultiuer vn si mauuais pays, veu qu'il y en auoit de beaucoup meilleur qu'ils laissoient desert & abandonné, comme le Sault Saint Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contrains, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Sault Saint Louys, comme j'auois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour se venir loger près de nous, estans assurez que leurs ennemis ne leur feroient point de mal pendant que nous serions avec eux. Ie leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres, pour l'année suivante faire vn fort, & labourer ceste terre. Ce qui fut entendu, ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie pray tous les Chefs

Aspreté des
lieux sert de
bouleuart
aux cano-
nais.

pting
la gra
youlo
tencio
rent ce

Le
cun so
ordre
bane d
bouilli
de la ch
le tout
chair ro
part, qu
tant que
qu'ils cu
poisson
qu'ils me
belle eau
entreten

La Ta
pas aux h
meurent
cun de ce
nir son pe
autres, &
cet exerci
stume.

Après a
otuné, ie
sujet de

principaux d'entr'eux, de se trouver le lendemain en la grand' terre, en la cabane de Tessoüat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & dès lors enuoyèrent conuier leurs voisins pour sy trouver.

Le lendemain tous les conuiez vinrent avec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier, lesquels sans ordre ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessoüat, qui leur distribua vne maniere de bouillie faite de maïs, escrazé entre deux pierres, avec de la chair & du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoient aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson bouilly à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort salement, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de belle eau claire. Tessoüat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suivant leur coustume.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, sortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurez commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employasmes vne grande demie heure à cet exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Après auoir parmy vn si long silence amplement entendu, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour

L'Auteur prie les Chef de se trouuer en la grande terre.

Bouillie faite de maïs escrazé entre deux pierres.

L'Auteur entendre par son truchement le sujet de son voyage.

les assurez de mon affection, & du desir que j'auois de les assister en leurs guerres, comme j'auois fait auparauant. Que ce qui m'auoit empesché l'année derniere de venir, ainsi que ie leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les assurez de ces choses, & que pour cet effect j'auois nombre d'hommes au fault Sainct Louys. Que ie m'estois venu promener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres & mer, qu'ils m'auoient dit estre en leur pays. Que ie desirois voir vne nation distante de 8. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre; & pour ce ie les priay de me donner 4. canaux, avec 8. Sauvages, pour me conduire es dites terres. Et d'autant que les Aloumequins ne sont pas grands amis des Nebicerini, ils sembloient m'escouter avec plus grande attention.

Desirent ensemble sur ses propositions.

Mon discours acheué, ils commencerent de rechef à petuner, & à deuiser tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessouat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectiõné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuues qu'ils en auoient eues par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ie monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligeoient à me vouloir de bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfoi l'année derniere ie leur auois manqué de promesse

& qu
tentie
faire
tristez
vns les
au sau
qu'ils t
auoien
que cel
voir) d'
leurs y
guerrier
la partie
cela à to
quatre
rent, mai
desplais
j'y endur
qu'ils auo
fort & em
amis. Au
d'eux, d'au
lans destor
sujet.
Moy d'
voir ces pe
mer du no
qu'il n'y au
pour les ma
s'acheux qu
sur le rega

& que 100. Sauvages estoient venus au fault, en intention de me trouver, pour aller à la guerre, & me faire des presens; & ne m'ayans trouué, furent fort attristez, croyans que ie fusse mort, comme quelques-uns leur auoient dit: aussi que les François qui estoient au fault ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traittez par aucuns, de sorte qu'ils auoient resolu entr'eux de ne plus venir au fault, & que cela les auoit occasionnez (n'esperans plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de fait 200. des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus-part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuiante, & qu'ils feroient sçauoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre Canaux que ie desirandois, ils me les accordèrent, mais avec grandes difficultez, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient sorciers, & qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis. Au surplus, que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulans destourner, avec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la mer du nord, facilitois leurs difficultez, leur disans, qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. Que pour les mauuais passages, ils ne pouuoient estre plus facheux que ceux que j'auois passé par cy-deuant: & sur le regard de leurs sortileges, qu'ils n'auoient au-

Desir de
l'Auteur
de voir ces
peuples.

cune puissance de me faire tort, & que mon Dieu m'en preseruoit. Que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger. Que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cét effect, m'assurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Avec ces raisons ils m'accorderent, comme j'ay dit, ces quatre canaux, de quoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que j'auois de voir ceste mer tant desirée.

Luy accordé quatre canaux.

Wa se pourmener par leurs iardins.

Aduis que luy donne son truchement.

Pour passer le reste du iour, ie me fus promener par les iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue, me vint trouuer, pour m'aduertir que ces Sauvages, après que ie les eus quittez, auoient songé que si j'entreprendois ce voyage, que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me pouuoient bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entr'eux qui me voulust conduire; mais que ie remisse ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equipage, pour se defendre d'eux, s'ils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont mauuais.

Ceste nouvelle m'affligea fort, & soudain m'en alay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques à ce iour estimez hommes, & veritables, & que maintenant ils se monstroient enfans & men songers; & que si ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils estoient incommodez de quatre canaux, qu'ils

m'en
Il
sage
ples
perd
ie, qu
mes
vn ga
esté d
ficul
uais q
gardé
avec le
nom,
tu as di
sans pa
aucune
rent de
sont voi
de Tello
bien qu
mes enf
vers ces
esté si im
des men
vie parm
deuor
faisons n
importur
heure ie
est en ce

m'en baillasse que deux, & 4 Sauvages, & seulement.
 Ils me représenterent de rechef la difficulté des passages, le nombre des sauts, la meschanceté de ces peuples, & que s'estoit pour crainte qu'ils auoient de me perdre qu'ils me faisoient ce refus. Il leur fit response, que j'estois fâché de ce qu'ils se monstroient si peu mes amis, & que je ne l'eusse iamais creu. Que j'auois vn garçon (leur monstrant mon imposteur) qui auoit esté dans leur pays, & n'auoit recogneu toutes les difficultés qu'ils faisoient, ny trouué ces peuples si mauvais, & spécialement Tessotiat vieux Capitaine, avec lequel il auoit hiberné; & l'appellant par son nom, luy dit en son langage: Nicolas, est il vray que tu as dit auoir esté aux Nebicerini? Il fut long temps sans parler, puis il leur dit en leur langue, qu'il parloit auantement. *Quoy? ay esté? Aussi n'est il la regarderent de trauers, & se jettant sur luy, comme s'ils eussent voulu manger ou deschirer, firent de grands cris, & Tessotiat luy dit: Tu es vn homme menteur, ne sais bien que tous les soirs tu touchois à mes costez avec mes enfans, & tous les matins tu te leuois; si tu es esté vers ces peuples, ça est en dormant. Comment es tu esté si impudent d'auoir donné conseil à ton chef des mensonges, & si meschant de vouloir hazarder sa vie parmy tant de dangers? tu es vn homme perdu, & te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faisons nos ennemis. Je ne m'estonne pas, si luy nous importunoit tant sur l'assurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il eust à respondre, & que s'il auoit esté en ceste terre, qu'il en donnast des enseignemens*

Luy représenterent les difficultés des passages.

Sa response.

Ce que l'heureux dieu vn imposteur adonné Nicolas.

pour me le faire croire, & me tirer de la paine où il m'auoit mis, mais il demeura muet & tout esperdu. Alors ie le tiray à l'escart des Sauvages, & le coniu-ray de me declarer s'il auoit veu ceste mer, & s'il ne l'auoit veuë, qu'il me le dist. Derechef auec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy deuant dit, & qu'il me le feroit voir, si ces Sauvages vouloient bailler des canaux.

Aduis que
luy donne
Thomas
son truche-
ment.

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les Sauvages de l'isle enuoyent secrettement vn canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuee. Et pour me seruir de l'occasion, ie fus trouuer lesd. Sauvages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuit qu'ils vouloient enuoyer vn canot aux Nebicerini, sans m'en aduertir; dequoy j'estois aduertý, veu qu'ils scauoient que j'auois volonte d'y aller. A quoy ils me firent responce, disant que ie les offensais fort, en ce que ie me ferois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braves Capitaines qui estoient mes amis, & qui cherissoient ma vie. Ie leur repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessouat, & auoit veu la mer, le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, ensemble si tost que les Sauvages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendans parler de la mer, des vaisseaux, des restes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande injure qu'il luy eussent pou faire, disant tous ensemble qu'il les

lois
auoi
par l
auoi
l'eust
deuan
descri
presen
qu'il u
le, ain
ceté.

Mo
part, &
des Ang
menteu
d'appar
qu'il n'e
estoit pl
son igno
terrogat
des Ang
loit pas e
de la titude
latitude, &
la difficulte
remplies
aucune ce
m'oups
que y uou
en y endro
de: mais

lois faire mourir, ou qu'il dist, celui, avec lequel il y
 auoit esté, & qu'il declarast les lacs, riuieres & chemins
 par lesquels il auoit passé. A quoy il fit responce, qu'il
 auoit oublié le nom du Sauvage, combien qu'il me
 l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de
 deuant. Pour les particularitez du pays, il les auoit
 descrites dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie
 presentay la carte, & la fis interpreter aux Sauvages,
 qui l'interrogèrent, sur icelle: à quoy il ne fit respon-
 se, ains par son morne silence manifesta sa meschan-
 ceté.

Mon esprit voguant en incertitude, ie me retiray à
 part, & sans representay les particularitez du voyage
 des Anglois cy-deuant dites, & les discours de nostre
 menteur estre assez conformes; aussi qu'il y auoit peu
 d'apparence que ce garçon eust inuenté tout cela, &
 qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage; mais qu'il
 estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que
 son ignorance ne luy permettoit de responce aux in-
 terrogations des Sauvages: ains aussi que si la relatiō
 des Anglois est veritable, il faut que la mer du nord ne
 soit pas estoignée de ces terres de plus de 100. lieues
 de latitude: car i'estois souz la hauteur de 47. degrez de
 latitude, & 296. de longitude: mais il se peut faire que
 la difficulté de passer les fants, l'aspreté des montaignes
 remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont
 aucune cognoissance de ceste mer: bien m'ont ils
 tousiours dit, que du pays des Ouhataiguins il n'ya
 que 35. ou 40. journées en suuant la mer, qu'ils voyent
 en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encore assuré ceste an-
 née: mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nord,

L'Arch. de
 la ville de
 Paris.

que ce monteur, qui m'auoit fort ressiouy à cause de la briefuesé du chemin.

Or comme ce canot s'apprestoit, ie le fis appeller deuant ses compagnons; & en luy representant tout ce qui s'estoit passé, ie luy dis qu'il n'estoit plus question de dissimuler; & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choses dites, ou non. Que ie me voulois seruir de la commodité qui se presentoit. Que j'auois oublié tout ce qui s'estoit passé, mais qu'ou si ie passois plus outre, ie le ferois pendre & ostranger.

L'impo-
neur de
suaude par-
don à l'As-
cheur.

Après auoir songé à luy, il se jeta à genoux, & me demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dit, tant en France, qu'en ce pays, touchât costé mer, estoit faux. Qu'il ne s'auoit iamais veu, & qu'il n'auoit pas esté plus auant que le village de Tessouat; & auoit dit ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transporté de colere ie le fis retirer, ne le pouuant plus voir deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulierement: auquel il acheua de dire qu'il ne croyoit pas que ie deusse entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit presenter, qui m'empescherois de passer, comme celle de ces Sauvages, qui ne me vouloit bailler des canaux: ainsi que l'on romeroit le voyage à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit recompense pour la descouuerture, & que si ie le voulois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouueroit, quand iby deuiroit mourir. Ces sont les paroles

Paroles que
Thomas
me fit

qui me furent rapportées par Thomas, qui ne me contenta pas beaucoup, estant émeruillé de l'effronterie & de la hardiesse de ce mentem, ne pouvant m'

magn
sino
ment
compe
mettre
Peu
mon gr
m'auoi
me rep
qui esto
iours ve
qui esto
tu pas q
nous te p
ie veis qu
ie leur de
pescher l
lois reme
& qu'esta
Mon v
aucune ab
par conje
temps me
me fallus
té d'un au
jeusse esba
autre fois
N'ayan
is, ie con
ouis, ou
urent l'anc

imaginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné, & que sur l'esperance d'auoir quelque recompense, comme il disoit, il auoit eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps après ie fus aduertir les Sauuages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, & qu'il m'auoit confessé la verité, dequoy ils furent joyeux, me reprochâs le peu de confiance que j'auois en eux, qui estoient Capitaines, mes amis, qui disoient tousiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement malicieux, me disans: Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir? donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira jamais. Comme ie veis qu'eux & leurs enfans crioient tous après luy, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & aussi d'empecher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le uolois remener au sault pour luy faire faire son rapport, & qu'estant là, j'aduiferois ce que j'en ferois.

Mon voyage estant acheué par ceste voye, & sans aucune esperance de voir la mer de ce costé là, sinon par conjecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps me demeura, avec les peines & travaux qu'il me fallut tollerer patiemment. Si ie me fusse transporté d'vn autre costé, suivant la relation des Sauuages, ieusse esbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne autre fois.

N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en retourner, ie conuay les Sauuages de venir au Sault Saint Louis, où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent sçauoir à tous leurs voisins.

Sauuages
l'aduertis-
sent de la
malice de
l'imposteur

L'Authent
leur defend
de luy faire
aucun mal,

Suiv-

Il eût été
saché
de venir au
Sault Saint
Louis.

Auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay sur le bord du lac en vn lieu eminent, avec les armes de France, & priay les Sauvages la vouloir conferuer, comme aussi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous auions passé. Ils me promirent ainsi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux.

Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France.

CHAPITRE III.

LE 10. Iuin ie prins congé de Tessoûr, auquel ie fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me conferuoit on santé, de venir l'année prochaine en equipage, pour aller à la guerre: & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant, que le ne uerois que Sauvages, & armes, qui me donneroient contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec 4. canaux, & passames par la riuere que nous auions laissée, qui couroit au nord, où nous mismes pied à terre pour trauerser des lacs. En chemin nous rencontrames, grands canaux de Ouescharini, avec 40. hommes forts & puissans, qui venoient aux nouvelles qu'ils auoient eues de d'autres que rencontrames nulli, qui faisoient semblable canaux, de 10. autres qui estoient partis deuant nous, ayans chacun assez de marchandises.

10 Iuin 1612

L'Auteur
prend congé de Tessoûr.

No
Algou
agreab
nus pa
ne, & n
sans rai
stre me

Con
deffouz
vne ille
nous fili
arriva d
loin; let
de leurs
pour les
rien veu.
excepté l
dans leur
Vne heu
ennemis
à courir v
Ceux de
croyans e
en l'eau; cō
qu'on l'ass
alloignez,
querir acc
arant qā d
poursumis
tre. Apres
de ceste

Nous passâmes six ou sept sauts depuis l'isle des
Algoumequins iusques au petit sault, pays fort des-
agreable. Je recogneuz bien que si nous fussions ve-
nus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de pei-
ne, & mal aisément eussions nous passé: & ce n'estoit
sans raison que les Sauvages contrestoient contre no-
stre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Continuant nostre chemin dix ou douze lieuës au
deffouz d'illa des Algoumequins, nous posâmes dans
vne ille fort agreable, remplie de vignes & noyers, où
nous fîmes pescherie de beau poisson. Sur la minuit
arriva deux canaux qui venoient de la pesche plus
loin; lesquels rapportèrent auoir veu quatre canaux
de leurs ennemis. Aussi tost on dépescha trois canaux
pour les recognoistre, mais ils retournerent sans auoir
rien veu. En ceste assurance chacun print le repos,
excepté les femmes, qui se resolurent de passer la nuit
dans leurs canaux, ne se trouuans assurées à terre.
Vne heure auant le iour vn Sauvage songeant que les
ennemis le chargeroient, se leua ca sur saut, & se print
à courir vers l'eau pour se sauuer, criant, *On me tue.*
Ceux de sa bande se sveuillerent tout estourdis; &
croyans estre poursuivis de leurs ennemis se jetterent
en l'eau; cōme aussi fit vn de nos François, qui croyoit
qu'on l'assomast. A ce bruit nous autres qui estions
elloignez, fûmes aussi tost esueillez, & sans plus son-
quer accourus mes vers eux. Mais les voyans en l'eau
errans çà & là, estions fort estonnez, ne les voyans
poursuivis de leurs ennemis, ny en estat de se defen-
dre. Après que j'eus enquis nostre François de la cau-
se de ceste émotion, & m'auoir raconté comme cela

Chemine
au deffouz
de l'isle des
Algoume-
quins.

ob blanc,
eu ami-
uages la
trouue-
passé. Ils
ouuerois

ie du sault
ur deuant

Teffoüat,
e luy pro-
santé; de
equipage,
assembler
le ne ve-
roïent con-
re compa-
, & passâ-
qui cour-
rtraucit
grands ca-
rn & puis-
oient eue-
stoient en
spartis de
difes.

estoit arriué, tout se passa en risée & moquerie.

Ceremonie
des Sau-
ges.

En continuant nostre chemin, nous parvinsmes au fault de la Chaudiere, où les Sauvages firent la ceremonie accoustumée, qui est telle. Apres auoir porté leurs canaux au bas du fault, ils Passemblerent en vn lieu, où vn d'entr'eux avec vn plat de bois va faire la queste, & chacun d'eux met dans ce plat vn morceau de petum. Là queste faite, le plat est mis au milieu de la troupe, & tous dancent à l'entour, en chantant à leur mode: puis vn des Capitaines fait vne harangue, remonstrant que dés long temps ils ont accoustumé de faire telle esvande, & que par ce moyen ils sont garentis de leurs ennemis: qu'autrement il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & viuent en ceste superstition, comme en plusieurs autres, comme nous auons dit ailleurs. Cela fait, le harangueur prend le plat, & va jeter le petum au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous ensemble. Ces pauures gens sont si superstitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'auoient fait ceste ceremonie en ce lieu, d'aurant que leurs ennemis attendent à ce passage, n'osans pas aller plus auant, cause des mauuais chemins, & les surprennent là quelquefois.

L'Authcur
& les siens
reçoient
vne alarme.

Le lendemain nous arriuasmes à vne îlle qui est à l'entrée du lac, distante du grand fault Saint Louis de 7. à 8. lieues, où reposans la nuit, nous eulmes vne autre alarme, les Sauvages croyans auoir veyu des troupes de leurs ennemis: ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que ie leur fis esteindre, leur remonstrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, sçauoir, qu'il

lieu de
Le
où ie
traite
permis
si tost
sans qu
chemin
liez de
nos Sau
nez, n'ay
à terre, N
seport d
leus veu
d'iccluy,
qu'ils pe
Ayant
laritez de
teur, n
bler, s
compagn
rent volon
venir, & l
tiré la mer
sa respons
autat qu'
desir de fan
si il ne cro
s'prioit is
suffisant
vollois lais

lieu de se cacher ils se manifestoient.

Le 17. Iuin nous arriuasmes au Sault Sain & Louys, où ie leur fis entendre que ie ne desirois pas qu'ils traitassent aucunes marchandises que ie ne leur eusse permis; & que pour des viures ie leur en ferois bailler si tost que ierions arriuez, ce qu'ils me promirent, disans qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuivat nostre chemin, nous arriuasmes aux barques, & fusmes saluez de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos Sauvages estoient ioyeux, & d'autres fort estonnez, n'ayan jamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neue me vint trouuer avec le passage de Montaignour le Prince. Aussitost que ie l'eus veu, le le saluai par les sens iour du benedice d'iceluy, comme nous auons & le dire aux Sauvages qu'ils pouuoient faire le lendemain.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particularitez de mon voyage, & la malice de nostre men-teur, ils furent fort estonnez, & les priay de s'assembler, ainsi qu'en leur presence, des Sauvages, & de ses compagnons, il declarast sa melchancete; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblez, ils le firent venir, & l'interrogeret pour quoy il ne m'auoit mon-stré la mer du nord, comme il m'auoit promis. Il leur fit responce, qu'il auoit promis vne chose impossible, & aurat qu'il n'auoit jamais veu ceste mer: mais que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que ie le deusse entreprendre. Parquoy il prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy, confessant auoit grandement failly: mais que si ie le uollois laisser au pays, qu'il seroit tant qu'il repare-

Maison-
neue vint
trouuer
l'Auteur
avec pas-
sage de M.
le Prince.

1612

roit la faute, verroit ceste mer, & en rapporteroit certaines nouvelles l'année suiuite. Pour quelques considerations ie luy pardonnay, à ceste condition.

L'Authent
prie les Sau
tages de
mener 2.
jeunes ho
mes avec
eux.

Après que les Sauvages eurent traité leurs marchandises, & qu'ils eurent resolu de sen retourner, ie les priay de mener avec eux deux ieunes homes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me representas la peine que m'auoit donné nostre menteur, craignant, qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit fait. Le leur fist responce, que s'ils ne les vouloier emmener ils n'estoient pas mes amis, & pour ce ils l'y resolurent. Pour nostre menteur, aucun de ces Sauvages n'en voula, nous priere que ie leur fis, & le laissasmes à la garde de Dieu.

Retour de
l'Authent
en France.

Voyant n'auoir plus rien à faire en ce pays, ie me resolus de passer en France, & arrivas à Redoubic le 6. Iuillet.

1612

Le 2. Aoust le temps se trouua si court, qu'il ne fut paruir, & le 26. du mesme mois nous arrivasmes à Saint Malo.

Chang
min
Ro
des
l'A



leur poit
faire aup
bre ne p
res chang
Vice-roy
quell'add
questes, le
de Themi
ge de Lieut
dans la det
obrint de
cur va trou
uy fait vou
us à Monle
noir vn de c
nil luy dir
quelque gra
ire les a
retaire. H

Changement de Vieilles de son Ais le Marechal de Themines, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du Sieur de Mons à la Compagnie. Troubles qu'eus l'Auteur par ses ennemis.

CHAPITRE III.

ESTANT arrivé en France, nous eusmes nouvelles de la detention de Monseigneur le Prince, qui me fit juger que nos ennemis ne m'avoient gueres à vomir leur poison, & qu'ils faisoient ce qu'ils n'avoient osé faire auparavant: car le chef estant malade, les membres ne peuvent estre en faulte. Aussi dès lors les affaires changèrent de face, & furent naistre un nouveau Vice-roy, par l'entremise d'un certain personnage, lequel s'adresse au Sieur de Beaumont Maître des Requêtes, lequel estoit amy de Monsieur le Marechal de Themines, qui donne auides de demander la charge de Lieutenant de Roy de la nouvelle France, pendant la detention de mond. Seigneur le Prince: lequel obtint de la Royne-mere Regente. Cét entremetteur va trouver Monsieur le Marechal de Themines, luy fait voir que l'on donnoit un cheval de mille escus à Monseigneur le Prince, & qu'il en pourroit bien avoir un de quatre mil cinq cents liures, par les moyes qu'il luy dita, moyennant que mond. sieur luy face quelque gratification, & le continué en la charge de secretaire des affaires de la Compagnie, & pouvoit estre son secretaire. Il luy dit qu'en consideration de l'aduis

DE CHAMPLAIN.

219

fait connoître à aduances le progres de l'habitation,
de qu'il n'y auoit chose plus capable de rompre leur
focieté, siluy rendoient par quelque augmen-
tation de fruits bastin, de enuoyer quelques familles pour
defricher les terres.

Ils se resolurent donc d'y remedier, & pour cet ef-
fect le sieur de Mons desirant de voir de plus en plus
fructifier ce deffois, prit la plume à la main, fait quel-
ques articles, par lesquels lad. Compagnie s'obligeoit
à l'augmentation des hommes pour la conforation
du pays, auuinent de guerre, & des viures necessaires
pour deux ans; accablant que la terre peult fructifier.

Articles
que dressa
le sieur de
Mons.

Ces articles furent mis entre les mains de Mon-
sieur de Montcalm, pour estre rapportez au Conseil.
Voyez sur ce quel conseil en fut fait, par le tout
furent enuoyez par le sieur de Montcalm, &
Dieu ne permist pas que ces articles fussent lieu. Neau-
moins Monsieur de Montcalm trouua tout cela iuste,
de faire le bien, grandement pour l'aduancement de
cette affaire.

Sont mis en
mains de
Monsieur
de Montcalm.

Pendant ce temps le sieur de Montcalm pour aller
à son voyage, ou ailleurs, vint de son pays, avec un
deux ou trois grands chiens, appellez Bo-puy, compa-
rissans pour nous iuste. Ces chiens, ne font signi-
fier un aspect de Monsieur de la Cour de Parlement,
par lequel il dit que le sieur de Montcalm plus pro-
che l'honneur de la charge de Lieutenant de la Cour
gouverneur de la Province, & de la Cour auoir ordonné
que les Seigneurs Princes de Condé, de Montmorency,
& de Thémures, sans prendre à leurs qualitez,
ne pouuoient recevoir aucuns deniers de ce qu'ils

L'Arch. va
à l'Escole
des
Boyer luy
fut signi-
ficat de la
Cour.

pouuoient pretendre, & deſenſe aux aſſociez de rien donner, ſur les peines du quadruple. Tout cela ne me touchoit point; car ayant ſeruy comme j'auois fait, ils ne me pouuoient oſter ny la charge, ny moins les appointemens, à quoy volontairement ils ſeſtoient obligez lors que ie les aſſociai. Voila la recompenſe de ces Meſſieurs les aſſociez, qui ſe deſchargeoient ſur ledit Boyer, que ce qu'il auoit fait eſtoit de ſon mouuement. Ie proteſtay au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Les Aſſociez ſe deſchargeſt ſur Boyer.

1667

Ie m'embarquay donc pour le voyage de l'an 1617. où il ne ſe paſſa rien de remarquable. Eſtant de retour à Paris, ie fus trouuer mond. ſieur de Themines, duquel i'auois eu la commiſſion de ſon Lieutenant pendant la detention de mond. Seigneur le Prince. Il obtient lettres du Conſeil de ſa Maieſté pour y faire reuoyer l'affaire, qui n'auoit pas eſté ingte à ſon profit. Eſtant au Conſeil, la Compagnie ne demando maintenant que la deſcharge de ce qu'elle doit payer, & qu'ils ne payét point à deux. Ordonné que l'on donnera l'argét à mond. ſieur de Themines. Neantmoins led. ſieur Vignier Intendant de Monſieig le Prince, dit que les Aſſociez regardent ce qu'ils font, à ce qu'un iour ils ne payét de rocheſ. Cette Compagnie ſe trouue en peine, & euſt voulu qu'ils ſe fuſſent accordez. Quoy que c'en ſoit, ils payent à M^r de Themines, en vertu de l'arrest du Conſeil. Or c'eſt à faire à payer encore vne autre fois, l'ay ſe charge de ce. Il y a deſormais tous deuroient contribuer à ce ſainct deſſein, ou en oſte le moyen. Car les aſſociez diſent qu'ils ne ſont pas venus faire aucun ſeruiſement au pays, & on ne les

Monſieur de Themines fait euequer la cauſe au Conſeil.

Arrest du Conſeil à ſon profit.

Ce que dit Monſieur Vignier pour M^r de Themines.

vous a
meſme
aider à
occuſ
Eſte
touro
ils ne ſy
d'affaire
les de G
le moye
ttes voy
En cét
effets du
toient me
ſeigneur li
& par com
font tant
en la fore
ſier; & de
brapour
présent
quels lam
arties, qui
iront en pa
est pour le
iſſent les
ſeigneur qu
y trouuer
deſſein
à ce
ſeigneur

veus assister, & employer le peu d'argent qu'ils don-
nent annuellement, ou le donner aux Religieux pour
aller à faire leur Seminaire: lesquels perdirent ceste
occasion enuers mond. Seigneur le Prince.

Estans pour lors empeschés à des affaires qui leur
touchoient d'auantage que celles de ceste entreprise,
ils ne s'y voulurent employer, disans qu'ils auoient assez
d'affaires pour eux en France, sans solliciter pour cel-
les de Canada. Cecy fut froidement sollicité, qui est
le moyen de ne rien faire, si Dieu n'eust sulcité d'au-
tres voyes.

En ceste mesme année arriue vn autre assaule des
effets du malin esprit. Les enuieux croyent qu'ils au-
roient meilleur marché pendant la detention de Mon-
seigneur le Prince, pour faire rompre la compassion,

Enuieux
qui tachés
de faire rom-
pre l'union
milieu de
l'Archeueq.

& par consequent celle de Monsieur de Themines; &
font tant que Messieurs des Estats de Bretagne ten-
nent la fortune pour la seconde fois, afin de les fango-
niser, & de cotercher en leurs articles celui de la traite
libre pour la Prouince de Bretagne. Ils viennent à Pa-

ris, presentent leurs cahiers à Messieurs du Conseil,
lesquels leur accordent cet article, sans auoir euy les
parties, qui estoient engagées bien auant en ceste af-
faire, en parlay au Roy leur Eueque de Nantes, de

à Monsieur de Setaur,
des Estats de Bretagne, lequel
le luy raportant, Mon-

seigneurs du Conseil, qui ordonnerent des

Cōmissai-
res ordon-
nez du Cō-
seil pour
iuger cēt
affaire.

Commissaires pour iuger l'affaire. Cependant l'article est sursis, iusques à ce qu'il en eue esté autrement ordonné, & que les parties seroient appellées & oïes sur ce fait. L'escriis aultost à nos associés à Roan, qu'ils eussent à venir promptement, ce qu'ils firent, car la chose leur touchoit de près. Estans venus, les Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Chasteau-neuf. Messieurs les Deputés des Estats & moy s'y trouvent avec nos associés, pour decider de ceste affaire. L'on fut long temps à debattre sur ce que les Bretons preendoient la preference de ce negoce aux autres subjects de ce Royaume, & plusieurs raisons furent agitées d'un costé & d'autre. Je n'y oubliay rien de ce que j'en scauoy, & auoy peu apprendre par des Autheurs dignes de foy. Le tout bien considéré, fut dit, que l'article seroit rayé, iusques à ce que plus plain il en fust ordonné, & cependant defenses faites aux Bretons, de par le Roy, de trafiquer en aucune maniere que ce soit de pelletterie, avec les Sauvages, sans le consentement de lad. Société: & sans l'adu que j'en euy, & sans ce que est rompu pour lors. Car combien de querelles & procès se font en tant en la nouvelle France, que par Quasi de la Majesté.

Cōmissai-
res s'assem-
blent chez
Mōsieur de
Chasteau-
neuf.

Arrest des
Commissai-
res.

Defenses
aux Bretons
de trafiquer
en pelletterie.

1618.

A quoy
Monsieur
de la Roche
a esté.

En la mesme année 1618. les Indiens craignant d'estre démis de la traite de pelletterie, pour se en quelque chose de plus que ce qu'ils estoient obligés par leurs articles, comens de parler des hommes de la Compagnie de la Roche & de leur malice, à quoy je print le plus qu'il m'estoit possible de leur faire.

perfo
les m
voit à
progr
fait.
Fran
& qu'i
roient
qui ne
sembla
de voir
cher les
des vnu
de desp
des nec
me il est
de de
vne éme
autres.
A tou
de Franc
de despe
syans ve
Mons. I
dece tem
til-homin
maintenu
la Majest
pour prom
protégé
son plain

personnes, fussent d'en mener, en leur accordant
 les mesmes privilèges qu'ils auoient. Que de moy j'a-
 uois à informer lad. Majesté & Monseig. le Prince, du
 progrès qui se faisoit de temps en temps, cōme j'auois
 fait. Que les troubles ordinaires qui auoient esté en
 France auoient empesché lad. Majesté d'y remedier,
 & qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement, ils pour-
 roient estre deposez de toutes leurs pretentions,
 qui ne tendoient qu'à leur profit particulier, bien dis-
 semblable aux miens, qui n'auois autre dessein que
 de voir le pays habité de gens laborieux, pour défricher
 les terres, afin de ne point faillir à porter
 des viures annuellement de France, avec beaucoup
 de despense, & laisser les hommes tomber en de gran-
 des necessitez, pour n'auoir de quoy se nourrir, com-
 me il estoit aduent, les vaisseaux ayans retardé près
 de deux mois plus que l'ordinaire, & pensa y auoir
 vne émotion & seualte à ce sujet les vns contre les
 autres.

Dessein
 louable de
 l'Auteur.

A tout cecy nosd. Associez disoient, que les affaires
 de France estoient si muables, qu'ayans fait vne gran-
 de despense, ils n'auoient lieu de seureté pour eux,
 ayans veu ce qui s'estoit passé au sujet du Sieur de
 Mons. le leur dis, qu'il y auoit bien de la difference
 de ce temps là à cestuy cy, entant que c'estoit vn Gen-
 til-homme qui n'auoit pas assez d'autorité pour se
 maintenir en Court contre l'enuie dans le Conseil de
 sa Majesté. Que maintenant ils auoient vn Prince
 pour presider, & Viceroy de pays, qui les pouoit
 protéger & defendre enuers & contre tous, sous le
 bon plaisir du Roy. Mais j'apperceuois bien qu'vne

Le Sieur de
 Mons. n'a
 uoir moy
 de se main-
 tenir en
 Court con-
 tre l'enuie.

plus grande crainte les tenoit, que si le poyz s'habitoit leur pouuoir se diminueroit, ne faisant en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, & seroient frustréz de la plus grand' partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitans du pays, & peu après seroient chasséz par ceux qui les auroient installez avec beaucoup de despense. Considerations pour iamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblables desseins; & ainsi souz de beaux pretextes promettent des merueilles pour faire peu d'execution, & empêcher ceux qui eussent eu bonne enuie de s'habiruer en ces terres, qui volontiers y eussent porté leur bien, & leur vie, s'ils n'en eussent esté empêchez. Et si cela eust reüssi, iamais l'Anglois n'y eust esté, comme il a fait, par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter lesd. Associez, ils s'assemblerent, & firent vn estat du nombre d'hommes & familles qu'ils y deuoient enuoyer, outre celles qui y estoient duquel estat j'en pris copie pardeuant Notaires, comme il s'en suit.

Etat des personnes qui doiuent estre menez & entretenus en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.

1619

Il y aura 80. personnes, y compris le Chef, trois Peres Recollers, commis, officiers, ouuriers, & labou-reurs.

Deux personnes auront vn materas, paillasse, deux couuettes, trois paires de linceulx neufs, deux habits à chacun, six chemises, quatre paires de souliers, & vn capot.

Po-
licres
pieds,
canon
liers de
Pour
manch
les, 24.
de fer,
n'en au
l'on a fa
mille de
four & c
ne sy on

Pour
d'estuelle
sias, 6. po
nes, 6. den
de napper
Pour la
ure, 6. pair
Sera au
ces, & des
de graines
Il y eust
qui manqu
lé peu, si
De plus
ton, se ch
de celles q
ra.

DE CHAMPLAIN.

219

Pour les armes, 40. mousquets avec leurs bandolieres, 24. piques, 4. harquebuzes à roüet de 4. à 5. pieds, 1000. liures de poudre fine, 1000. de poudre à canon, 1000. liures de balles pour les pieces, six milliers de plomb, vn poinçon de mesche.

Pour les hommes, vne douzaine de faux avec leur manche, marteaux, & le reste de l'equipage, 12. faucilles, 24. besches pour labourer, 12. picqs, 4000. liures de fer, 2. barils d'acier, 10. tonneaux de chaulx (l'on n'en auoit encore point trouué audit pays comme l'on a fait depuis) dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte, dix milliers de brique pour faire vn four & des cheminées, deux meules de moulin, car il ne s'y en estoit trouué que depuis trois ans.

Pour le seruice de la table du Chef, 36. plats, autant d'estuelles & d'affiettes, 6. salieres, 6. aiguieres, 2. bassins, 6. pots de deux pintes chacun, 6. pintes, 6. chopines, 6. demy-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt-quatre douzaines de seruiettes.

Pour la cuisine, vne douzaine de chaudières de cuire, 6. paires de chofnets, 6. poisses à frire, 6. grilles.

Sera aussi porté deux taureaux d'vn an, des genisses, & des brebis ce quel'on pourra: de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce memoire: mais ce n'eust pas esté peu, si il eust esté accompli comme il estoit.

De plus y auid: Celuy qui commandera à l'habitation, se chargera des armes & munitions qui y sont, & de celles qui y seront portées, durant qu'il y demeu-



Et le Commis qui sera à l'habitation pour la traite des marchandises, se chargera d'icelles, ensemble des meubles & vstensiles qui seront à la compagnie; & de tout il enuoyera par les nauires vn estat, lequel il signera.

Sera aussi porté vne douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui seront mis dans le magazin, pour aider aux malades & blesez.

Il sera besoin aussi que le nauire qui pourra estre acheté pour la compagnie, ou freté, aille à Quebec, & qu'il soit porté par la chartre partie, & selon la facilité qui se trouuera, il faudra aussi faire monter le grand nauire de la compagnie.

Fait & arresté par nous souz signez, & promettrés accomplir en ce qui sera possible le contenu cy dessus. En telmoin dequoy nous auons signé ces presentes. A Paris le 21. Decembre 1619. Ainsi signé, Pierre, Dages, Le Gendre, tant pour luy, que pour les Vermullés, Bellois, & M. Dufrelot.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les Notaires souz-signez, l'ans 1619 le 11. iour de lanuier.

GVERREAV. FOYREY.

Je portay cét estat à Monsieur de Marillac, pour le faire voir à Messieurs du Conseil, qui trouuerent tres-bon qu'il s'executast, recognoissans la bonne volonté qu'auoient lesdits Associez de se porter au bien de ceste affaire; & ne voulurent entendre d'autres propositions qui leur estoient faites par ceux de Bretagne, la Rochelle, & Saint Iean de Lus. Quoy que ce soit, ce fut vn bruit & vne demonstratió de bien augmenter la peuplade, qui ne sortit pourtát à nul effect.

L'ann
uante
cette
effect

Vo

tous o
cher q
Dieu.

Vne
preten
que la
entret
c'estoit

estoien
partie:

dauante
lissent t

tendus r
feroit n

noit en p
tre les au

loit pas,
cun auoi

se passero
se. Et de p

Rochelo
des passe

contribu
mer à la d

defenses
auc une ra

L'année fescoula, & ne se fit rien, non plus que la suivante, que l'on recommença à crier, & se plaindre de ceste Societé, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voilà comme ceste affaire se passa, & sembloit que tous obstacles se mettoient au deuant, pour empêcher que ce saint dessein ne reüssist à la gloire de Dieu.

Vne partie de celsdits associez estoient de la religion pretendue reformée, qui n'auoient rien moins à cœur que la nôtre s'y plantast, bien qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils scauoient que c'estoit la volonté de sa Majesté. Les Catholiques en estoient tres contents; & c'estoit la chambre my-partie: car au commencement on n'y auoit peu faire d'auantage, & ne se trouuoit des Catholiques qui voulussent tant hazarder, qui fit que l'on receut les pretendus reformez, à la charge neantmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de diuisions & procez les vns contre les autres, que ce que l'un vouloit, l'autre ne le vouloit pas, viués ainsi avec vne telle mesfiance, que chacun auoit son commis, pour auoir égard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despende. Et de plus, combien ont ils eu de procez contre les Rochelois, qui n'en vouloient perdre leur part, souz des passe-ports qu'ils obtenoient par surprise, sans rien contribuer, & autres sans commission se mettoient en mer à la delrobée pour aller voler & piller contre les defences de sadite Majesté, & ne pouuoit-on auoir aucune raison ny iustice en l'enclos de leur ville: car

Trouble
que caufoit
le mélange
de religion
en ceste so-
ciété.

Nulle iusti-
ce à la Ro-
chelle pour
les esplai-
gans.

quand on alloit pour faire quelque exploit de iustice, le Maire disoit : *le croy ne vous faire pas peu de faueur & de courtoisie; en vout conseillant de ne faire point de bruit, & de vous retirer au plustost. Que si le peuple sçait que veniez en ce lieu, pour executer les commandemens de Messieurs du Conseil, vous courrez fortune d'estre noyez dans le port de la Chaisne, à quoy ie ne pourrois remedier.*

Si faut-il que ie dise encore, que ce qui sembloit n'estre à leur aduantage, l'estoit plus qu'ils ne pensoient; d'autant que c'est chose certaine, qu'outre le bien spirituel, le temporel s'accroist infiniment par les peuplades, & plus il y a de gens laborieux, plus de commoditez peut-on esperer, lesquels ayât leur nourriture & logement, se plaisent à faire valloir les commoditez qui y sont, & le debit ne se peut faire que par les vaisseaux qui y vont porter des marchandises qui leur sont necessaires, pour les eschanger en celles du pays: & par ainsreux qui ont les commissions de la Majesté, d'aller seuls trafiquer priuatiuement à tous autres avec les François habituez, pour subuenir à la despense qu'ils pourroient auoir faite à y mener des hommes de toutes conditions, avec ce qui leur seroit necessaire, ils peuvent s'asseurer que pendant le temps de leur commission les habitans de ces lieux seroient contrains & forcez de porter au magazin des associez ce qu'ils pourroient auoir de pelletterie, qui sont de mauuaise garde pour vn long temps, pour les inconueniens qui en peuvent arriuer: en les faisant valloir vn honneste prix, pour receuoir de France beaucoup de choses qui leur seroient necessaires. Que les vouloit contraindre à ne traicter avec les Sauvages,

cela le
cheron
magazin
penser
de pelle
pour au
se peuu
ciant, en
rage de
ce nego
aduanta
L
neaux eq
mers en e
sçauoir, le
mandent
moient a
demeurer
gens, & me
stant de m
toie en vn
ment à eux
eur fantaisi
esté pour et
onne qui le
on bout de
oient bien
tout ce qu
nsideration
pens pas d
, & à quoy

cela leur donneroit tel mescontentement, qu'ils tas-
 cheroient à perdre le tout, plustost que les porter au
 magazin, comme j'ay veu plusieurs fois. Car à quoy
 penseroit-on que ces peuples voulussent faire amas
 de pelletterie que pour leur vsage, & traiter le reste
 pour auoir des commoditez du magazin, dont ils ne
 se peuuent passer? Au contraire, trafiquant & nego-
 ciant, en leur laissant la traite libre, ils prendrôt cou-
 rage de traualler, & d'aller en plusieurs contrées faire
 ce negoce avec les Sauvages, pour trouuer quelque
 auantage en ce commerce.

Les Indoz ayans leur arrest en main, font nou-
 ueaux equipages, & apprestent leur vaisseau. Le me-
 mes en estat de partir avec ma famille, & leur fais
 sçauoir, les quels entrent en doute: neantmoins ils me
 mandent qu'ils me feront bonne reception, & qu'ils
 auoient aduisé entre eux que le Sieur du Pont deuoit
 demeurer pour commander à l'habitation sur leurs
 gens, & moy à m'employer aux descouuertes, comme
 estant de mon fait, & à quoy ie m'estois obligé. Ce-
 luy en vn mot, qu'ils pensoient auoir le gouuerne-
 ment à eux seuls, & faire là comme vne Republique à
 leur fantaisie, & se seruir des Commissions de la Ma-
 jesté pour effectuer leurs passios, sans qu'il y eust per-
 sonne qui les peust controller, pour tousiours tirer le
 bon bout deuers eux, sans y rien adiouster, s'ils n'e-
 uoient bien pressez. Ils n'ont plus affaire de personne,
 tout ce que j'auois fait pour eux n'entre point en
 consideration. Le suis honnestre homme, mais ie ne
 pens pas d'eux. Ils ne considerent plus leurs arri-
 ues, & à quoy ils s'estoient obligez au enuoir le Roy.

L'Auth. se
 joint en es-
 pagnie pour
 aller en
 voyage.

Dessein del
 la cōpagnie
 à son prin-
 cipal

qu'euers Monseigneur le Prince, & moy. Ils n'estiment rien leurs contrats & promesses qu'ils auoient faites souz leur seing, & sont sur le haut du paté. Je ne sçay pas en fin ce qui en sera, mais je sçay bien qu'ils n'auoient point de raison ny de justice de plaider contre leur seing. Tout cecy s'esmouuoit à la sollicitation de Boyer, qui dans le tracas vivoit des chicane-ries qu'il exerceoit; car sil despensoit vn sol, il en comptoit pour le moins quatre à chacun, ainsi que j'ay ouy dire depuis.

L'Auteur
dresse son
equipage.

Voyant ce qu'ils m'auoient mandé, je leur escriuis, & m'achemine à Roüen avec tout mon equipage. Je leur montre les articles, & comme Lieutenant de Monseigneur le Prince, que j'auois droit de commander en l'habitation, & à tous les hommes qui seroient, fors & excepté au magasin où estoit leur premier Commis, qui demouroit pour mon Lieutenant en mon absence. Que pour les descouuertes, ce n'estoit point à eux de me donner la loy: que ie le faisois, quand ie voyois l'occurrence des temps propres à cet effect, comme j'auois fait par le passé. Que ie n'estois pas obligé à plus que ce que les articles portoi-ent, qui ne disoient rien de tout cela. Que pour le Sieur du Pont i'estois son amy, & que son age me feroit respecter comme mon pere: mais de content qu'on luy donnast ce qui m'appartenoit par droit & raison, ie ne le souffrirois point. Que les peines & fortunes de la vie que j'auois couru aux descouuertes des terres & peuples amenez à nostre congnissance, dont ils en recouuoient le bien, m'auoient acquis l'honneur que ie possedois. Que le Sieur du Pont

Pont
té, ie
faire le
uois en
tous de
se de ma
cette let

CH
dom
establissem
l'habitation
ce, Nous
desir que n
venir: & y
assistez, au
de Champla
cution du con
les hommes
pouuir, hab
es, & faire
establissem
dis pays, p
sbiects, sans
bitations, v
est du trafic
aucune faço
vous auon
re plaisir. L
si signé, L
Pot

DE CHAMPLAIN.

225

Pont & moy ayans vescu par le passé en bonne amitié, ie desirois y perseverer. que ie n'entendois point faire le voyage qu'avec la mesme auctorité que j'avois eüe auparavant : autrement, que ie protestois tous despens, dommages & interests contre eux à cause de mon retardement. Et sur cela, ie leur presentay ceste lettre de sa Majesté.

DE PAR LE ROY.

CHers & bien-amez, Sur l'aduis qui nous a esté donné, qu'il y a eu cy-deuans du mauuais ordre en l'establissement des familles & ouuriers que l'on a menéz en l'habitation de Quebec, & autres lieux de la nouuelle France, Nous vous escriuons ceste lettre, pour vous declarer le desir que nous auons que toutes choses villent mieux à l'aduenir : & vous mander, que nous auons à plaisir que vous assistiez, autant que vous le pourrez commodément, le sieur de Champlain, des choses requises & necessaires pour l'exécution du commandement qu'il a receu de Nous, de choisir les hommes experimenez & fideles pour employer à descouvrir, habiter, desfricher, cultiuer, & ensemençer les terres, & faire tous les ouurages qu'il iugera necessaires pour l'establissement des Colonies que nous desirons de planter en ce pays, pour le bien de nostre seruiçe, & l'vtilité de nos subiects, sans que pour raison desdites descouuertes & habitations, vos Facteurs, Commis, & Entremetteurs auant du trafic de la pelleterie, soient troublez ny empeschez d'aucune façon & maniere que ce soit, durans le temps que nous vous auons accordé. Et à ce ne faites faulte. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 12. iour de Mars, 1618.

En plus bas, LOUIS. Et plus bas, POTIER.

FF

Ils ne voulurent rien dire dauantage que ce qu'ils m'auoiet escrit; ce qui m'ocasionna de faire ma protestation, & m'en retournay à Paris. Ils font leur voyage, & ledit du Pont hyuerna ceste année à l'habitation, pendant que ie plaide mon droit au Conseil de sa Majesté.

La copie que fait son voyage 54

Ie presente requeste avec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voila à chicaner, & Boyer qui n'en deuoit rien à perlonne, cecy me donna sujet de suiure le Conseil à Tours, où ie fais voir la malice de leur plaidoyé, assez recogneü d'vn chacun. Et après auoir bien debattu, j'obtiens vn arrest de Messieurs du Conseil, par lequel il estoit dit que ie commanderois tant à Quebec, qu'autres lieux de la nouvelle France, & defenes aux Associez de ne me troubler, ny empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages & interests, & d'amende arbitraire, & hors de despens: Lequel arrest ie leur fais signifier en plaine Bourfe de Rouen. Ils s'excusent sur ledit Boyer, & disent qu'ils n'y auoient pas consenty: mais j'estois tres-assuré du contraire.

L'arche fait le Conseil à Tours.

Obtient arrest.

Leur fait signifier.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, on luy donne mille escus, desquels il en donna cinq cents aux Peres Recollers, pour aider à faire leur Seminaire, qui ne firent pas grand'chose. Estant r'entré en possession de sa commission pour la nouvelle France, Monsieur le Marschal de Thonnin hors de ses pretentions, le Sieur de Villemene qui dés long temps auoir desir que ceste affaire tombast entre les mains de Monseigneur l'Admiral, pour ce qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux

glées a
dudit
tout se
seigne
par les
donna.
Prince
fait en
rency v
met sou
mission
qui en d
Audiano
regleme
brillant
ment de
stre Socie
uoit fait.
stre ce qu
pour sen
Mond.
en l'honne
ce, me com
bec m'y fo
luy donner
apporter l'o
ma famille,
stant à He
rie sur le c
ys, & ceste
ce change

glées à l'honneur de Dieu, du service du Roy, & bien
 dudit pays; & qu'ayant l'intendance de l'Admirauté,
 tout se feroit avec aduancement; Il en parle à Mon-
 seigneur de Montmorency, qui monstroit le desirer
 par les ouuertes que led. Sieur de Villemenon luy
 donna. Mond. Seigneur en parle à Monseigneur le
 Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier, qui
 fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmo-
 rency vnze mille escus pour ses pretentions, & pro-
 met souz le bon plaisir du Roy, luy donner la com-
 mission de Vice-roy aud. pays de la nouvelle France,
 qui en donne l'intendance à Monsieur Dolu, grand
 Audiancier de France, pour y apporter quelque bon
 reglement: lequel s'y employe de toute son affectiō,
 bruslant d'ardeur de faire quelque chose à l'aduance-
 ment de la gloire de Dieu, & du pays, & mettre no-
 stre Societé en meilleur estat de bien faire qu'elle n'a-
 uoit fait. Le le veis sur ceste affaire, & luy fis cognoi-
 stre ce qui en estoit, & luy en donnay des memoires
 pour s'en instruire.

Monsieur
 Vignier
 mené cete
 affaire.

Intendance
 de la nou-
 uelle Fran-
 ce donnée
 à Monsieur
 Dolu.

L'Authen-
 tique
 voir Mon-
 sieur Dolu.

Mond. Seigneur de Montmorency me cōtinuant
 en l'honneur de sa Lieutenance en lad. nouvelle Fran-
 ce, me commande de faire le voyage, & d'aller à que-
 bec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible, &
 luy donner aduis de tout ce qui se passeroit, pour y
 apporter l'ordre requis. Doncq. partis de Paris avec
 ma famille, equipé de tout ce qui m'estoit necessaire.
 Estant à Honnesteur, il y eut encore quelque brouil-
 lerie sur le commandement que ie deuois auoir audit
 pays, & ceste compagnie receut vn extreme desplaisir
 de ce changemens. l'en escriis à Monseigneur, & aud.

Est cōtinué
 en la lie-
 uenance de
 Mons. de
 Montmo-
 rency.

Son parte-
 ment.

Sieur Dolu, qui l'est mandent que le Roy & Monseigneur entendoient que i'euſſe l'entier & absolu commandement en toute l'habitation, & sur tout ce qui y seroit, horsmis pour ce qui estoit du magazin de leurs marchandises, desquelles leurs commis ou facteurs pouuoient disposer. que sa Majesté auoit promis de nous donner armes & munitions de guerre, pour la defense du fort que ie ferois bastir. Et s'ils ne vouloient obeïr aux volontez de sa Majesté, & de mond. seigneur, que ie fesse arrester le vaisseau, iusques à ce que cela fust executé. On en r'escrit au sieur de Brecourt, Maistre d'hostel de mond. Seigneur, & Receueur de l'Admirauté, & aux Officiers nos associez, bien faschez de tout cecy, mais en fin ils acquiescerent à la raison. Au meſme temps sa Majesté me fit l'honneur de m'escire ceste lettre sur mon partemēt.

Lettre du
Roy, au
Sieur de
Champlain

CHAMPLAIN, *Ayant ſeuſe commandement que vous auez receu de mon Couſin le Duc de Montmorency, Admiral de France, & mon Vice-roy en la nouuelle France, de vous acheminer audir pais, pour y eſtre ſon Lieutenant, & auoir ſoin de ce qui ſe preſentera pour le bien de mon ſeruire, l'ay bien voulu vous eſcrire ceste lettre, pour vous aſſeurer que i'auray bien agreables les ſeruices que me rendrez en ceste occaſion, ſur tout ſi vous maintenez led. pais en mon obeiſſance, faiſant viure les peuples qui y ſont, le plus conformemēt aux loix de mon Royaume, que vous pourrez, & y ayant le ſoin qui eſt requis de la Religion Catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la benediſtion diuine ſur vous, qui fera reuſſir vos entrepriſes & actions à la gloire de Dieu, que ie prie (Champlain) vous auoir en ſa ſanté*

et dig
Signe,

L'A
cbar
ſieur
L'A
en ſa



faire, &
bon tou
uant per
poursuiv
ration d'
jaduifero
ien dressa
à ſeu Mo
tres. iuste
mes voulu
d'edits m
voyant bi
trouble tr
cherotene
fait par le p
tre les bras
repouſſer l'

Et digne garde. Escrit à Paris le 7. iour de May, 1620.
 Signe, LOUIS. *Es plus bas,* BRVLART.

L'Auteur va trouver le Sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la societé. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Auteur s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.

CHAPITRE V.



Prés mon retour en France, ie fus trou-
 uer le Sieur de Mons à Pons en Xain-
 tonge, d'où il estoit gouverneur, au-
 quel ie fis entendre le succéz de toute l'af-
 faire, & le remede qu'il y falloit apporter. Il trouua
 bon tout ce que ie luy en dis; & ses affaires ne luy pou-
 vant permettre de venir en Cour, il m'en commit la
 poursuite, & m'en laissa toute la charge, avec procu-
 ration d'entrer en ceste societé, de telle somme que
 j'aduiserois bon estre pour luy. Estât arriué en Cour,
 ien dressay des memoires, les quels ie communiquay
 à feu Monsieur le President Jeannin, qui les trouua
 tres iustes, & m'encouragea à la poursuite, & mes-
 mes voulut me faire ceste faveur que de se charger
 desdits memoires, pour les faire voir au Conseil. Et
 voyant bien que ceux qui aimeroiét à poscher en eau
 trouble trouueroiét ces reglemens facheux, & recer-
 cheroiét les moyens de l'empescher, côme ils auoiét
 fait par le passé, il me sembla à propos de me ietter en-
 tre les bras de quelque grand, du quel l'auctorité peust
 repousser l'enuie.

*L'Auth. va
trouver le
Sieur de
Mons.*

*Luy raconte
le succéz
de son voya-
ge.*

*Le Sieur de
Mons luy
commet la
charge d'en-
trer en la
societé.*

*Communi-
que ces me-
moires à
M. le Prési-
dent Jeannin.*

*Qui pro-
met les fai-
re voir au
Conseil.*

L'Auch. re-
monstré à
Monseigneur
le Comte
de Soissons
l'importun-
ité de l'af-
faire.

Ayant eu cognoissance avec feu Monseig. le Comte de Soissons (Prince pieux & affectionné entoutes vertueuses & saintes entreprises) par l'entremise de quelques miens amis qui estoient de son conseil, ie luy monstray l'importance de l'affaire, le moyen de la regler, le mal que le desordre auoit apporté par le passé, & apporteroit vne ruine totale, au grand deshonneur du nom François, si Dieu ne suscitoit quelqu'un qui le voulust releuer.

Ruy promet d'en
prendre la
protection.

Comme il fut instruit de toute l'affaire, il veit la carte du pays, & me promit souz le bô plaisir du Roy d'en prendre la protection. Cependant mond. Sieur le President Leanin fait voir les articles à Messig. du Conseil, par lesquels nous demandions à sa Majesté qu'il luy pleust nous donner mond. Seigneur le Comte pour protecteur. Ce qui fut accordé par nosdits Seigneurs de son Conseil; lequel renuoya neâtmoins les articles à feu Monseig. le Duc d'Anuille, Pair & Admiral de France, qui approuua grandement ce dessein, promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroit du sien en faueur de ceste entreprise. Comme i'estois sur le point de faire publier les patentés de sa Commission par tous les ports & havres du Royaume, & m'ayant honoré de sa Lieutenance, pour faire telle société qui me sembleroit bonne, ainsi qu'il se voit par sad. Commission icy inserée, vne grietue maladie surprit mond. Seigneur à Blandy, dont il mourut, qui recula ceste affaire, ausquelles choses nos enuieux n'auoient osé attenter, ausques après sa mort, qu'ils pou-
soient que tout fust décheu.

Le Conseil
renuoye les
articles au
Duc d'An-
uille Admiral
de Fran-
ce.

C
le Roy
tenant
quices
sons qu
fiance q
Champl
& de se
de la mar
pays, pon
tions qu's
L'iceluy
du pouuo
donné &
tes presen
personne a
luy auons
appelle Q
tremement ap
la nouvelle
dis Sieur de
& bastir re
& necessair
fort, ou fors.
Quebec, &
& sans y
faire cognois
& à ce
peuples de

CHARLES DE BOVRBON Comte de Soissons, Commissé de M^{seig.} le Comte de Soissons donnée à l'Auteur.
 Pair & grand Maître de France, Gouuerneur pour le Roy es Pays de Normandie & Dauphiné, & son Lieutenant general au pays de la nouvelle France. A tous ceux qu'icelles presentes Lettres verront, Salut. Sçauoir faisons à tous qu'il appartiendra, que pour la bonne & entiere con fiance que nous auons de la personne du Sieur Samuel de Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, & de ses sens, suffisance, pratique & experience au fait de la marine, & bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diuerses negociations, voyages & frequentations qu'il y a faits, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy Sieur de Champlain pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, Auons commis, ordonné & depute, commestons, ordonnons & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne audit pays de la nouvelle France: & pour cét effect luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu appelle *Quebec*, estant dedans le fleuue Saint Laurent, autrement appelle la grande riuier de Canada audit pays de la nouvelle France: & audit lieu, & autres endroits que ledit Sieur de Champlain aduisera bon estre, y faire construire & bastir tels autres forts & fortresses qui luy sera besoin & necessaire pour sa conseruation, & de sesdits gens, lequel fort, ou forts, nous gardera à son pouuoir: pour audit lieu de *Quebec*, & autres endroits en l'estendue de nostre pouuoir, & sans en sçauoir auant que faire se pourra, establir, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance, & autorité de sa Majesté, & à icelle assubiection, soumettre, & faire obeir tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle, & par

le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmonnoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la lumiere de la foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, la y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux souz l'obeissance & auctorité de sad. Majeste. Et pour y auoir regard & vacquer avec plus d'asseurance, Nous auons en vertu de nostre dit pouuoir, permis audit Sieur de Champlain commettre, establir, & constituer tels Capitaines & Lieutenans que besoin sera. Et pareillement commettre des Officiers pour la distribution de la Justice, & entretien de la police, reglemens & ordonnances, traiter, contracter à mesme effect, paix, alliance, & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdits peuples, & leurs Princes, ou autres ayans pouuoir & commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances dont il conuendra avec eux, pouruen qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce default, leur faire guerre ouuerte, pour les contraindre & amener à telle raison qui iugera necessaire, pour l'honneur, obeissance, & seruice de Dieu, & l'establissement, manutention & conseruation de l'auborité de sadue Majeste parmi eux; du moins pour viure, demeurer, hanter, & frequenter avec eux en toute assurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier, & trafiquer amiablement & paisiblement: faire faire à ceste fin les descouuerures & recognoissances desdites terres, & notamment depuis ledit lieu appelle *Quebec*, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'icelui, dedans les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuue *Saint Laurent*, pour essayer de trouuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais au

pais de
& si au
ferme; f
tes sortes
& mine
ner, pou
est presc
ainsi que p
plain trou
cians, & c
depuis led.
sus est dit,
auons perm
semble leur
era à eux
en France d
be, es mains
en la rigue.
ste accordé
y se compor
lad. charg
estre à l'ad
us, pour le t
sme pouuo
us y esions
près & pla
tous ce qu
mis & per
sonnes, &
estre pour
laquelle, mes

pais de la Chine & Indes Orientales, ou autrement, sans
 & si auant qu'il se pourra, le long des costes, & en la terre
 ferme: faire soigneusement rechercher & recognoistre tou-
 tes sortes de mines d'or, d'argent, cuiure, & autres metaux,
 & mineraux; les faire faire fouiller, s'irer, purger, & affi-
 ner, pour estre conuertis, & en disposer selon & ainsi qu'il
 est prescrite par les Edicts & Reglemens de sa Majesté, &
 ainsi que par nous s'ensuyuent. Et où led. Sieur de Cham-
 plain trouueroit des mines, & autres, trafiquans, nego-
 cians, & communiquans avec les Sauvages, & peuples estans
 depuis led. lieu de Quebec, & au dessus d'iceluy, comme des-
 sus est dit, & qui n'ont esté reservez par sa Majesté, Luy
 auons permis & permettons s'en saisir & apprehender, en-
 semble leurs vaisseaux, marchadises, & tout ce qui sy trou-
 uera à eux appartenans, & iceux faire conduire & amener
 en France es havres de nostre Gouvernement de Norman-
 die, es mains de la Iustice, pour estre procedé contre eux se-
 lon la rigueur des Ordonnances Royaux, & ce qui nous a
 esté accordé par sad. Majesté: Et ce fait par led. Sieur de Cham-
 plain se comporter par led. Sieur de Champlain en la fonction
 de lad. charge de nostre Lieutenant, pour tout ce qu'il iugera
 estre à l'advancement desd. conqueste & peuplement: Le
 tout, pour le bien, service, & auctorité de sad. Majesté, avec
 le mesme pouuoir, puissance & auctorité que nous ferions se-
 nous y estions en personne, & comme si le sont y eston par
 nous & plus particulièrement specifié & declare. Et ou-
 tre tout ce que dessus, Auons audis Sieur de Champlain
 permis & permettons d'associer & prendre avec luy telles
 personnes, & pour telles sommes de deniers qu'il aduisera
 estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'exécution
 laquelle, mesme pour faire les embarquemens, & autres

choses necessaires à cet effect qu'il fera es villes & havres de Normâdie, & autres lieux où iugerez estre à propos, Vous auons de tout donné & donnans par ces presentes, toute charge, pouuoir, commission, & mandement special; & pour ce vous auons substitué & subrogé en nostre lieu & place, à la charge d'observer & faire observer par ceux qui seront souz vostre charge & commandement, tout ce que dessus, & nous faire bon & fidel rapport à toutes occasions de tout ce qui aura esté fait & exploicté, pour en rendre par Nous prompte raison à sadite Majesté. Si prions & requerons tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, leurs Lieutenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Prouinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes & forts maritimes, ports, costes, havres, & destroits, donner audit Sieur de Champlain pour l'entier effect & execution de ces presentes, tout support, secours, assistance, retraité, main-forte, faueur & aide, si besoin en a, & en ce qu'ils pourront estre par luy requis. En tesmoin de ce nous auons cesdites presentes signées de nostre main, & fait contre-signer par l'un de nos Secretaires ordinaires, & à icelles fait mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le quinziésme iour d'Octobre, mil six cents douze.

Signé, CHARLES DE BOVRBON.
Et sur le reply, Par Monseigneur le Comte,

BRESSON

Mais ceste affaire ne dura que le moins qu'il me fut possible; car ie me resolus de m'adresser à Monsieur le Prince; auquel ayant remonstré l'importance, & le merite de ceste affaire, que mond. Seigneur le Comte auoit embrassée, comme protecteur d'icelle, il e

L'Auteur
s'adresse à
Monsieur
le Prince.

pour tr
té; qui r
sa Maje
mission
l'honne
Comte,
petsonn
der à l'ex
Com
ports &
mond. S
n'auoien
de la faire
terest de t
aucun suj
receu en l'
iustement
reconnu
ment d'en
Pendan
faire pour
ter pour cel
qu'avec pa
pour cinq v
de la Roche
que chacu
qui leur sero
ertes que i'e
ingriésme c
pour estre en
qui fen alloit

pour tres-agreable de la continuer souz son autorité; qui m'occasionna de faire dresser les Commissions de sa Majesté luy ayant donné la protection. Ses Commissions scellées, mondit Seigneur me continua en l'honneur de la Licutenance de feu Monseigneur le Comte, avec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que j'aduiferois bon estre, & capables d'aider à l'execution de ceste entreprife.

Comme ie moyenois de faire publier en tous les ports & havres du Royaume les Commissions de mondit Seigneur le Prince, quelques broüillons qui n'avoient aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisans entendre le pretendu interest de tous les marchands de France, qui n'avoient aucun sujet de se plaindre, attêdu qu'un chacun estoit receu en l'association, & par ainsi l'on ne se pouvoit iustement offenser: c'est pourquoy leur malice estant recognuë, ils furent rejettez, avec permission seulement d'entrer en la Societé.

Pendant ces alteratiōs, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebec, & le fallut conten-ter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'avec passe-port de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, scauir trois de Normandie, & de la Rochelle, & vn autre de Saint-Malo; à condition que chacun me fourniroit six hommes, avec ce qui leur seroit necessaire, pour m'assister aux descouvertes que j'esperois faire par delà le grand Saule, & le plus grand regret de ce qu'ils pourroient faire de pelletterie, pour estre employé aux reparations de l'habitation, qui sen alloit en decadence. C'est donc tout ce qui se

Qui est agreable de le proteger

Il le continue en la licutenance de feu M. le Comte.

L'Auth. fait publier les commissions en tous les havres de France.

Enuieux qui tachent à les faire casser.

Mais ils furent rejettez.

Resolution de l'Auth.

Obtiēt passe-port de M. le Prince pour 5. vaisseaux.

peut faire pour ceste année, en attendant que la société se formast.

Tous ces vaisseaux s'apprestèrent chacun en son port & havre, & moy ie m'en allay embarquer à Honneleur avec led. sieur du Pont-graue, qui faisoit pour les anciens associez qui ne l'estoient des vnis. Nous voila embarquez iusques à arriuer à Tadoussac, & de là à Quebec, où tous estoient en bonne santé, qui fut l'an 1613.

Delà continuant nostre voyage iusques au grand Sault Saint Louis, où chacun faisoit sa traitte de pellerie, ie cherchay le vaisseau le plustost prest, pour m'en retourner, qui fut celuy de Saint Malo, dans lequel ie m'embarquay; & leuant les anchres, & mettir souz voile, nous singlames si fauorablement, qu'en peu de iours nous arriuasmes en France, où estant, ie donnay à entendre à plusieurs marchands le bien & utilité qu'apportoit vne compagnie bien reglée, & conduite souz l'authorité d'un grand Prince, qui les pouuoit maintenir contre toute sorte d'enuie, & qu'ils eussent à cōsiderer ce que par le dereglemēt du passé ils auoiet perdu, & mesme en la presente année, à l'enuie les vns des autres. Et iugeas bien tous ces defauts, ils me promirēt venir en Cour pour former leur compagnie, souz de certaines conditions. Ce qu'estant accordé; ie m'acheminay à Fontainbleau, où estoit le Roy, & Monseigneur le Prince, ausquels ie fis fidele rapport de tout mon voyage.

Quelques iours après ceux de Saint Malo & de Normandie se trouuerent prests, mais ceux de la Rochelle manquerent. Cependant ie ne laissay de faire

M'embarque
que Hon-
meur.

Leur arri-
uee à Ta-
doussac & à
Quebec,
l'an 1613.

Vont au
grand sault
S. Louys.

Retour de
l'Auth. en
France.

Bis qu'ap-
porte vne
compagnie
bien reglee.

Marchands
formēt leur
compagnie

societé
que de
ils n'y s
ceste aff
mis, & c
moitié p

En ce
les impo
sion noit
commen
fait, lequ
la Majest

Ceste

quillité, i
chelois, e
mis, pou
qu'ils eur
crocq, ius

le Prince
qui par la
à val de T
fortune,

bien armé
port iniust
Scig. Sobh
de nostre S

tenus en q
les declaro
pourquoy

ce qui ne se
d'hommes.

société à Paris, relegués le tiers aux Rochelois, qu'au cas que dedans vn certain temps ils n'y voulussent entrer, ils n'y seroient plus receus. Ils furent si long temps en ceste affaire, que ne venans pas au temps ils furent démis, & ceux de Rouën & Saint Malo prirent l'affaire moitié par moitié.

L'Auth. fait la cōpagnie à Paris.

Ceux de S. Malo & de Rouën entreprennent l'affaire.

En ce temps il falloit de tout bois faire fleches, car les importunitez qu'auoit Monseig. le Prince, occasionnoit que ie faisois beaucoup de choses par son commandement. Voila donc la société & le contract fait, lequel ie fais ratifier à mond. Seig. le Prince, & de la Majesté, pour vñze années.

Ceste Société ayans vescu quelque temps en tranquillité, il y eut quelque dissention entr'eux & les Rochelois, qui estoient fachez de ce qu'on les auoit démis, pour ne s'estre trouuez au temps prescrit, qui fit qu'ils eurent vn grand procez, lequel est demeuré au crocq, iusques à ce qu'ils obtindrent de mond. Seign. le Prince vn passe-port par surprise pour vn vaisseau, qui par la permission de Dieu se perdit à quinze lieues à val de Tadoussac, à la coste du nord. Car sans ceste fortune, il n'y a point de doute que comme il estoit bien armé, il se fust battu, voulans iouir de son passe-port iniustement acquis contre les nostres, où mond. Seig. s'obligeoit ne donner passe-port autre qu'à ceux de nostre Société, & que sil sen trouuoit d'autres obtenus en quelque maniere & façon que ce fust, qu'il les declaroit nuls dès à present comme dès lors. C'est pourquoy il y eust eu raison de se saisir des Rochelois; ce qui ne se pouoit faire qu'avec la perte de nombre d'hommes. Parmi des marchandises de ce vaisseau fu-

Grand pro-
cez entre
ceux de S.
Malo, de
Rouën, &
les Rochelois.

Leur vais-
seau se perd

rent sauuées, & prises par les nostres, qui en firent tres-bien leur profit avec les Sauvages, qui leur causa vne tres-bonne année : aussi à leur retour eurent ils vn grand procez contre les Rochelois, qui fut en fin iugé au benefice de lad. Societé.

Procez entre les Rochelois.

Continuant tousiours ceste entreprise souz l'authorité de mond. Seign. le Prince, & voyant que nous n'auions aucun Religieux, nous en eusmes par l'entremise du sieur Houel, qui auoit vne affection particuliere à ce saint dessein, & me dit que les Peres Recollets y seroiét propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conuersion des infideles. Ce que ie iugeay à propos, estans sans ambition, & du tout conformes à la regle saint François. l'en parlay à mond. Seig. le Prince, qui l'eut pour tres-agreable; & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendat qu'ils peussent auoir vn Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumosnes qui leur seroiét faites, pour prendre & instruire la iu nesse.

L'Auth re-
goir les Pe-
res Recol-
lets. pour
emener
quec luy.

La compa-
gnie s'offre
de les nour-
rir.

Quelques particuliers de Saint Malo pouffiez par d'autres aussi enuieux qu'eux, de n'estre de la Societé, (bien qu'il y en eust de leurs compatriotes) voulurent tenter vne chose: mais n'osans se presenter deuant mond. Seig. le Prince, ny trouuer des Conseillers d'Etat qui se voulussent charger de leur requeste, contre son autorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier general des Estats, qu'il fust permis d'auoir la traite de pelleterie libre en toute la Prouince, comme chose tres-importante. C'estoit vn article fort serieux, & ceux qui l'auoient fait couacher deuoient estre par-

Brigue de
ceux de S.
Malo pour
gagner la
compagnie

donne
ceste a
traire

Vo

comm

ge. Ce

qu'en c

roit de

eu autr

parlay

l'interer

& que

ouir, ie

cela, qu

rents au

l'auoien

seret ced

me dit qu

fait, où ie

se que l'an

Embarque
ce. No

N

autres haz

donnez, car ils ne scauoient pas bien ce que c'estoit de ceste affaire, qu'on leur auoit donné à entendre, contraire à la verité.

Voila comme par les plus celebres assemblees il se commet souuent des fautes, sans s'informer dauantage. Ces enuieux pensent auoir fait vn grand coup, & qu'en ceste assemblee des Estats tenus à Paris il se feroit des merueilles sur ce sujet, comme s'ils n'eussent eu autre fil à deuider. Ayant ouy le vent de ceey, j'en parlay à Monseigneur le Prince, & luy remonstray l'interest qu'il auoit en la defense si iuste de cet article, & que s'il luy plaisoit me faire l'honneur de me faire ouïr, ie ferois voir que la Bretagne n'a nul interest en cela, que ceux de Saint Malo, dont des plus apparens auoient entré en ladite societé, & que d'autres l'auoient refusée, & pour ce desplaisir auoient fait inserer cedit article au cahier general de la Prouince. Il me dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs; ce qui fut fait, où ie fis entendre la verité de l'affaire, & fut cause que l'article estant recogneu, il ne fut mis au neant.

L'Auch. re-
publique fait
interest à
Monseigneur
le Prince

Embarquemēt de l'Ausheur pour aller en la nouvelle France. Nouuelles descouuertes en l'an 1615.

CHAPITRE VI.

Nous partismes de Honnefleu le 24. iour d'Aoust 1615. avec quatre Religieux, & fismes voile avec vent fort fauorable, & voguâmes sans rencontre de glaces, ny autres hazards, & en peu de temps arrivâmes à Ta-

1615.

1615.

Leur arri-
uée à Ta-
dousac.

dousac le 25. iour de May, où nous rendîmes graces à Dieu, de nous auoir conduit si prompt au port de salut.

Arrivée
à Tadousac.

On commença à mettre des hommes en besongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à quebec, lieu de nostre habitation, & au grand Saule Saint Louis, où estoit le rendez-vous des Sauvages qui venoient traicter. Incontinent que ie fus arriué au port, ie visitay ces peuples, qui estoient fort desireux de nous voir, & ioyeux de nostre retour, sur l'esperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remonstrans que mal aisémer ils pourroient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Yroquois leurs anciens ennemis, estoient toujours sur le chemin, qui leur fermoient le passage; outre que ie leur auois tousiours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoy j'aduisey qu'il estoit tres-necessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises, & descouuertes, qui ne se pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & aussi que cela leur seroit comme vn acheminement & preparatiõ pour venir au Christianisme, en faueur dequoy ie me resolus d'y aller recognoître leurs pays, & les assister en leurs guerres, & les obliger à me faire voir ce qu'ils en auoient de fois promis.

Je les fist tous assembler pour leur dire ma volonté, laquelle entendüe, ils promirent nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui seroient mer-

uelles,

uelles,
d'hommes
mis faire

Lors ie
falloit
singulier
esperance
nous no
pour l'ex
uant que
dre que d
ie fuisse vn
ordre, pen
necessaire

retourner
de Sauuag

Le 9. du
sçauoir l'vr
dix Sauuag
qu'ils pouu
chargez &
choit de me

Nous cor
de Saint La
uire des P
tant le sau
mont, à la ma
cits faits p
lequel pas
e autrefois
uns, de St

ueilles, & qu'à ceste fin ie menasse de ma part le plus d'hommes qu'il me seroit possible: ce que ie leur promis faire, estant fort aise de les voir si bien deliberez. Lors ie commençay à leur descourir les moyes qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn singulier plaisir, avec demonstration d'vne bonne esperance de victoire. Toutes ces resolutions prises, nous nous separasmes, avec intention de retourner pour l'execution de nostre entreprise. Mais aupara- vant que faire ce voyage, qui ne pouuoit estre moins de que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que ie fisse vn voyage à nostre habitation, pour donner ordre, pendât mon absence, aux choses qui y estoient necessaires. Et le iour ensuiuant, ie partis de là pour retourner à la riuere des Prairies, avec deux canaux de Sauvages.

Le 9. dudit mois ie m'embarquay moy troisieme, à scauoir l'vn de nos truchemens, & mon homme, avec dix Sauvages, dans lesdits deux canaux, qui est tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils estoient fort chargez & embarrassez de hardes, ce qui m'empeschoit de mener des hommes dauantage.

Nous continuasmes nostre voyage amont le fleu- Fleuve S. Laurent
 de Saint Laurent enuiron six lieues, & fusmes par la riuere des Prairies, qui discharge dans ledit fleue, Sault S. Louis.
 auant le sault saint Louys cinq ou six lieues plus à mont, à la main senextre, où nous passasmes plusieurs saults par ceste riuere, puis entraasmes dans vn sault, lequel passé, r'entraasmes dans la riuere, où i'auois autrefois, laquelle va & conduit aux Algonquins, distâtes du sault saint Louis de 8. lieues, de

laquellorivière i'ay fait ample description cy-dessus. Continuant mon voyage iusques au lac des Algo-
 mequins, r'entrasmes dedans vne riuere qui descend
 dedans ledit lac, & fusmes à mont icelle enuiron tren-
 te cinq lieuës, & passasmes grande quantité de sauts,
 tant par terre, que par eau, & en vn pays mal agrea-
 ble, remply de sapins, bouleaux, & quelques chelines,
 force rochers, & en plusieurs endroits vn peu monra-
 gneux. Au surplus fort desert, sterile, & peu habitè, si
 ce n'est de quelques Sauvages Algoumequins, appel-
 lez Otaguortouemin, qui se tiennent dans les terres,
 & viuent de leurs chasses & pescheries qu'ils font aux
 riuieres, estangs, & lacs, dont le pays est assez muni.
 Il est vray qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces
 terres affreuses & desertes quelque chose en la saison,
 pour seruir de rafraischissement à l'homme, & aux
 habitans de ces lieux. Car ie vous assure qu'il se trou-
 ue le long des riuieres si grande quantité de bluës, qui
 est vn petit fruit fort bon à manger, & force fram-
 boises, & autres petits fruits, & en telle quantité, que
 c'est merueille: desquels fruits ces peuples qui y ha-
 bitent en font seicher pour leur hyuer, comme nous
 faisons des pruneaux en France, pour le Careme.
 Nous laissasmes icelle riuere qui vient du nord, & celle
 par laquelle les Sauvages vont au Sacquenap
 pour traiter des peloteries, pour du petum. Celle
 est par les 46. degrez de latitude, assez agreable à
 veüe, encores que de peu de rapport.

Poursuiuant nostre chemin par terre, en laissant
 dite riuere des Algoumequins, nous passasmes
 plusieurs lacs, où les Sauvages portent leurs cano-

Lac des Al-
 goume-
 quins.

Pays des
 Algoume-
 quins.

Arbres du
 pays.

Viure des
 Algoume-
 quins.

Abondance
 de framboi-
 ses, & au-
 tres fruits.

iusque
 fierini
 quart
 après a
 cinq lie
 cabann
 iours au
 & estoie
 riuent la
 de ces pe
 qui ne di
 gomme
 dans les t
 Chef de
 festoyer
 & merto
 nous trait
 ils estoie
 ames, qui
 grand non
 vne qui a p
 quatre bea
 avec de tres
 de abondan
 its estangs,
 Le costé
 y a de belle
 & plusieurs
 ils faisoie
 ant de par
 rs - bon, qui

jusques à ce que nous entrâmes dans le lac des Nip-
 tierinij, par la hauteur de quarante-six degrez & vn Lac des Ni-
pistierinij.
 quart de latitude. Et le vingt-sixiesme iour dud. mois,
 après auoit fait tant par terre, que par les lacs vingt-
 cinq lieues, ou enuiron. Ce fait, nous arriuasmes aux
 cabannes des Sauvages, où nous seiournasmes deux
 iours avec eux. Ils nous firent fort bonne reception,
 & estoient en bon nombre. Ce sont gens qui ne cul-
 tiuent la terre que fort peu. *A*, vous montre l'habit
 de ces peuples allans à la guerre. *B*, celuy des femmes,
 qui ne differe en rien de celuy des montagnars, & Al-
 gommequins, grands peuples, & qui s'estendent fort
 dans les terres. Durant le temps que ie fus avec eux, le
 Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous
 festoyerent en plusieurs festins, selon leur coustume,
 & mettoient peine d'aller pescher & chasser, pour
 nous traiter le plus delicatement qu'ils pouuoient.
 Ils estoient bien en nombre de sept à huit cents
 ames, qui se tiennent ordinairement sur le lac, où il y a
 grand nombre d'isles fort plaisantes, & entr'autres
 vne qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou
 quatre beaux estangs, & nombre de belles prairies,
 avec de tres-beaux bois qui l'environnent, & y a gran-
 de abondance de gibbier, qui se retire dans cesdits pe-
 tits estangs, où les Sauvages y prennent du poisson.
 Le costé de Septentrion dudit lac est fort agreable.
 Il y a de belles prairies pour la nourriture du bestail,
 & plusieurs petites riuieres qui se deschargét dedans.
 Ils faisoient lors pescherie dans vn lac fort abon- Pesche des
Sauages.
 dant de plusieurs sortes de poisson, entre autres d'vn
 tres-bon, qui est de la grâdeur d'vn pied de lög, come
 III

de toutes sortes d'especes, que les Sauvages peschent pour faire secher, & en font prouisiõ. Ce lac a en son estenduë enuiron 8. lieues de large, & 25. de long, dans lequel descend vne riuiere qui vient du norouest, par où ils vont traicter les marchandises que nous leur donnons en trocq, & retour de leurs pelletteries, & ce avec ceux qui y habitent, lesquels viennent de chasse, & de pescheries; parce que ce pays est grandement peuplé tant d'animaux, oiseaux, que poisson.

Nipissini
viuent de
chasse & de
pesche.

Lac Atti-
gouantan.

Après nous estre reposez deux iours avec le Chef desdits Nipissini, nous nous embarquasmes en nos canaux, & entrasmes dans vne riuiere par où ce lac se descharge, & fismes par icelle enuiron 15. lieues, & descendismes par plusieurs petits sauts, tant par terre, que par eau, iusques au lac Attigouantan. Tout ce pays est encores plus mal agreable que le precedent, car il n'y ay point vau le long d'iceluy dix arpens de terre labourable, sinon rochers, & montagnes. Il est bien vray que proche du lac des Attigouantan nous trouuasmes des bleds d'Inde, mais en petité quantité, où nos Sauvages prirent des vitrouilles, qui nous semblerent bonnes; car nos viures commençoient à nous faillir, par le mauvais mesnage des Sauvages, qui mangerent si peu au commencement, que sur la fin il en restoit fort peu, encores que ne fissions qu'un repas le iour; & nous aiderent beaucoup ces bluës & framboises (comme j'ay dit cy dessus) tellement nous eussions esté en danger d'aouir de la necessité.

Sauuages
nommes
les cheueux
releues.

Nous fismes rencõtre de 300. hommes d'une nation que nous nommasmes les cheueux releuez, pour auoir fort releuez & ageancez, & mieux peign

pour armer
voyez dépe

que no
ques se
semble
stre la f

DE CHAMPLAIN.

245

que nos Courtifans, & n'y a nulle comparaiſon, quel-
ques fers & façons qu'ils y puiſſent apporter: ce qui
ſemble leur donner vne belle apparence. A. C. mon-
ſtre la façon qu'ils ſ'armēt allant à la guerre. Ils n'ont



C. 113067

C. 103129

pour armes que l'arc & la fleche, faits en la façon que
voycz dépeints, qu'ils portent ordinairement, & vne

rondache de cuir bouilly, qui est d'un animal comme le buffle. Quand ils sortent de leurs maisons ils portent la massuë. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decoupez par le corps, en plusieurs façons de compartimēt: & se peignent le visage de diuerses couleurs, ayans les narines percées, & les oreilles bordées de parenostres. Les ayant visitez, & contracté amitié avec eux, ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut aussi content & resiouy, que si ie luy eusse fait quelque riche present. Et m'enquerant sur ce qui estoit de son país, il me le figura avec du charbon sur vne escorce d'arbre: & me fit entendre qu'ils estoient venus en ce lieu pour faire secherie de ce fruit appellé blues, pour leur seruir de manne en hyuer, lors qu'ils ne trouvent plus rien.

Le lendemain nous nous separasmes, & continuasmes nostre chemin le long du riuage de ce lac des Artigouantá, où il y a vn grand nombre d'isles, & símes environ 45. lieues, costoyant tousiours cedit lac. Il est fort grád, & a prés de quatre cents lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante lieues; & à cause de sa grande estendue, ie l'ay nommé la mer douce. Il est fort abondant en plusieurs especes de tres-bons poissons, tant de ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des truites qui sont monstrueusement grandes, en ayant veu qui auoient iusques à quatre pieds & demy de long, & les moindres qui se voyent sont de deux pieds & demy. Comme aussi des brochets au semblable, & certaine maniere d'esturgeon, poisson fort grand, & d'une merueilleuse bonté. Le pays qui borne celac en

Artigouantá
est un lac de
quatre cents
lieues de
long.

Les abon-
dant en
truites.

C113064

partie
inhab
de che
qui fai
sept lie
tree de
cha, qu
vn gran
beau, &
force co
etroir a
estoiene

Ces li
d'une si
tir. Le let
maron, e
rent fort
pain, citr
fort rare.
journer, e
tournay à

Le len
autre, app
Tequenon
bitans des
meilleure
de en plusi
par lequel
Delà, ie
triple palli
cinq piés

partie est aspre du costé du nord, & en partie plat, & inhabité de Sauvages, quelque peu couuert de bois, & de chesnes. Puis après nous trauersasmes vne baye, qui fait vne des extremités du lac, & fismes enuiron sept lieues, iusques à ce que nous arriuasmes en la cō-
 trée des Attigouantan, à vn village appellé Otoua-
 cha, qui fut le premier iour d'Aoult, où trouuasmes vn grand changement de pays, cestuy-cy estant fort beau, & la plus grande partie deserté, accompagné de force collines, & de plusieurs ruisseaux, qui rendent ce terroir agreable. Le fus visiter leurs bleds d'Inde, qui estoient lors fort aduancez pour la saison.

C 113 063

Village nommé Otouacha.

Pays des Indes.

Ces lieux me semblerent tres-plaisans, au regard d'vne si mauuaise contrée d'où nous venions de sortir. Le lendemain ie fus à vn autre village appellé Car-
 maron, distant d'iceluy d'vne lieue, où ils nous receurent fort amiablement, nous faisans festin de leur pain, citrouilles, & poisson. Pour la viande, elle y est fort rare. Le Chef dudit village me pria fort d'y séjourner, ce que ie ne peus luy accorder, ains m'en retourmay à nostre village.

Village nommé Carmaron.

Le lendemain ie partis de ce village pour aller à vn autre, appellé Touaguainchain, & à vn autre appellé Tequenonquiay, lesquels nous fusmes receus des habitans desdits lieux fort amiablement, nous faisans la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est beau & bon, par lequel il fait beau cheminer.

Autre village appellé Touaguainchain.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente-cinq piéds; pour leur défense & leur conseruation.

Estant en ces lieux le 12. d'Aoust, j'y trouuay 13. à 14. François qui estoient partis deuant moy de ladite riuere des Prairies. Et voyant que les Sauvages apportoient vne telle longueur à faire leur gros, & que l'aurois du temps pour visiter leur pays, ie delibray de m'en aller à petites iournées de village en village à Cahiaqué, où deuoit estre le rendez-vous de toute l'armée, distant de Carantouan de 14. lieues, & partis de ce village le 14. d'Aoust avec dix de mes compagnons. Ie visitay cinq des principaux villages, fermez de pallissades de bois, iusques à Cahiaqué, le principal village du pays, où il y a deux cents cabannes assez grandes, où tous les gens de guerre se deuoient assembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort courtoisement & humainemēt. Ce pais est tres-beau, souz la hauteur de quarante quatre degrez & demy de latitude, & fort désereté, où ils sement grande quantité de bleds d'Inde, qui y vient tres-beau, comme aussi des citrouilles, herbe au Soleil, dont ils font l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la tēte. Il est fort trauersé de ruisseaux qui se déchargent dedans le lac: & y a force vignes & prunes, qui sont tres-bonnes; framboises, fraises, petites pommes sauages, noix, & vne maniere de fruit qui est de la forme & couleur de petits citrōs, cōme de la grosseur d'un œuf. La plante qui le porte a de hauteur deux piēds & demy, & n'a que trois à quatre feuilles pour le plus, de la forme de celle du figuier, & n'apporte que deux pommes chaque plante. Les chesnes, ormeaux, & hestres y sont en quantité, comme aussi force sapinieres, qui est la retraite ordinaire des perdrix & lapins. Il y a aussi quantité

ouay 13. à 14.
 y de ladite ri-
 uages appor-
 os, & que i'au-
 deliberey de
 e en village à
 vous de toute
 eues, & partis
 mes compa-
 llages, fermez
 é, le principal
 abannes assez
 deuoient as-
 recèrent soit
 est tres beau,
 grez & demy
 grande quan-
 beau, comme
 ont ils fait
 ortent la teste.
 elchargent de-
 s, qui sont tres-
 mès sauuages,
 de la forme &
 fleur d'un œuf.
 ux pieds & de-
 ur le plus, de la
 que deux pom-
 eaux, & heustes
 sapinieres, qui
 pins. Il y a aussi
 quantité

quantité de petites cerises, & merises; & les mesmes
 especes de bois que nous auons en nos forests de Fran-
 ce, sont en ce pays là. A la verité ce terroir me semble
 vn peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon
 pour cét espece de froment. Et en ce peu de pays i'ay
 reconnu qu'il est fort peuplé d'vn nombre infiny
 d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées, où
 ie n'ay pas esté, qui sont (au rapport commun) autant
 ou plus peuplées que ceux cy-dessus: me representant
 que c'est grand pitié que tant de creatures vivent &
 meurent, sans auoir la cognoissance de Dieu, & mes-
 mes sans auéune religion, ny loy, soit diuine, politi-
 que, ou ciuile, establie parmy eux. Car ils n'adorent &
 ne prient en aucune façon, ainsi que i'ay peu reco-
 gnoistre en leur conuersation. Ils ont bien quelque
 espece de ceremonie entr'eux, que ie descriroy en son
 lieu, comme pour ce qui est des malades, ou pour sça-
 uoir ce qui leur doit arriuer, mesme touchât les morts;
 mais ce sont de certains personnages qui s'en veulēt
 faire accroire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du
 temps des anciens Payens, qui se laissoient emporter
 aux persuasions des enchanteurs & deuin: néant-
 moins la plus part de ces peuples ne croyent rien de
 ce qu'ils font, & disent. Ils sont assez charitables en-
 tre eux, pour ce qui est des viures, mais au reste fort auar-
 cicieux, & ne donnent rien pour rien. Ils sont cou-
 uerts de peaux de cerfs, & castors, qu'ils traittent avec
 des Algommequins & Nipisierini, pour du bled d'In-
 de & farines d'iceluy.

Nostre arrivée à Cahiaqué. Description de la beauté du pays: naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receûmes.

CHAPITRE VII.

Arrivée à
Cahiaqué.

Hiroquois
ennemis.

LE dix-septiesme iour d'Aoust i'arrivay à Cahiaqué, où ie fus receu avec grande allegresse, & recognoissance de tous les Sauvages du pays. Ils receurent nouvelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entouhonorons, ausquels les Hiroquois font aussi la guerre, les vouloient assister en ceste expedition de cinq cents bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié avec nous, ayans grand desir de nous voir, & que nous fissions la guerre tous ensemble, & tesmoignoier avoir du contentement de nostre cognoissance: & moy pareillement d'avoir trouvé ceste opportunité, pour le desir que i'avois de sçavoir des nouvelles de ce pays là. Ceste natiõ est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouotans. Il n'y a que trois villages qui sont au milieu de plus de vingt autres, ausquels ils font la guerre, ne pouans avoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays des Chouontouarouion, qui est fort peuple, & bien faudroit prédre vn bien grand tour de chemin. Arrivé que ie fus en ce village, où il me conuint séjourner, attendant que les hommes de guerre vinsent des villages enconvoisins, pour nous en aller au plus

estoit qu'il nous seroit possible; pendant lequel temps on estoit tousiours en festins & dances, pour la resiouissance en laquelle ils estoient de nous voir si resolu de les assister en leur guerre, & comme s'asseurans desia de la victoire.

La plus grande partie de nos gens assemblez, nous partismes du village le premier iour de Septembre, & passasmes sur le bord d'un petit lac, distant dudit village de trois lieues, où il se fait de grandes pescheries de poisson, qu'ils conseruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a 26. lieues de circuit, descendât dans le petit par vn endroit où se fait la grande pesche dudit poisson, par le moyen de quantité de pallissades, qui ferment presque le deffroit, y laissant seulement de petites ouuertures où ils mettent leurs filets, où le poisson se prend, & ces deux lacs se deschargent dans la mer douce. Nous sejournasmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reste de nos Sauvages, où estât tous assemblez avec leurs armes, franges, & choses necessaires, on se delibera de choisir des hommes des plus resolus qui se trouueroient en la troupe, pour aller donner aduie de nostre partement à ceux qui nous deuoient assister de cinq cents hommes pour nous ioindre, & qu'en vn mesme temps nous nous trouuassions deuant le fort des ennemis. Ceste deliberation prinse; ils depeschèrent deux canaux, avec douze Sauvages des plus robustes, & par mesme moyé vn de nos truchemens, qui me pria luy permettre faire le voyage; ce que ie luy accorday facilement, puis qu'il en auoit la volonte, & par ce moyen verroit son pays, & recognoistre les peuples qui y habitent.

Le danger n'estoit pas petit, d'autant qu'il falloit passer par le milieu des ennemis. Nous continuâmes nostre chemin vers les ennemis, & fîmes environ cinq à six lieues dans ces lacs, & de là les Sauvages porterent leurs canaux enuiron dix lieues par terre, & rencontrâmes vn autre lac de l'estendue de six à sept lieues de long, & trois de large. C'est d'où sort vne riuere qui se va descharger dans le grand lac des Entouhonorons. Et ayans trauersé ce lac, nous passâmes vn sault d'eau, continuant le cours de ladite riuere, tousiours à val, enuiron soixante-quatre lieues, qui est l'entrée dudit val des Entouhonorons, & passâmes cinq saults par terre, les vns de quatre à cinq lieues de long, où y a plusieurs lacs qui sont d'assez belle estendue; comme aussi ladite riuere qui passe parmy, est fort abondante en bons poissons, & est tout ce pays fort beau & plaisant. Le long du riuage il semble que les arbres y ayent esté plantez par plaisir en la pluspart des endroits: aussi que tous ces pays ont esté autrefois habitez de Sauvages, qui depuis ont esté contraincts de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes & noyers y sont en grande quantité, & les raisins y viennent à maturité, mais il y reste tousiours vne aigreur acre; ce qui prouient à faute d'estre cultiuez: car ce qui est deserté en ces lieux est assez agreable.

Beauté &
fertilité
du pays.

Inuention
de prendre
& chasser
les ours,
cerfs, &
route forte
de venais.

La chasse des cerfs & des ours y est fort frequente. Nous y chassâmes, & en prîmes bon nombre en descendant. Pour ce faire, ils se mettoient quatre ou cinq cents Sauvages en haye dans le bois, iusques à ce qu'ils eussent attainc certaines pointes qui donnent dans la

VR
il falloit pas-
continualmes
mes environ
auuages por-
terre, & ren-
de fix à sept
u fort vne ri-
d lac des En-
pas
adite riuere,
lieues, qui est
& passasmes
cinq lieues de
ez belle esten-
se parmy, est
est tout ce pays
e il semble que
sist en la plus-
ys ont esté au-
ont esté con-
te de leurs en-
grande quanti-
mais il y reste
ouient à faute
en ces lieux est
fort frequente.
nombre en des
quatre ou cinq
ques à ce qu'ils
onnent dans la

DE CHAMPLAIN.

233

riuere, & puis marchans par ordre ayans l'arc & la
flesche en la main, en criant & menât vn grand bruit
pour estonner les bestes, ils vont tousiours iusques à
ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les
animaux qui se trouuent entre la pointe & les chas-
seurs, sont contrainsts de se jeter à l'eau, sinon qu'ils
passent à la mercy des flesches qui leur sont tirées par
les chasseurs, & cependant les Sauuages qui sont dans
les canaux posez & mis exprés sur le bord du riuage,
s'approchent des cerfs, & autres animaux chassés &
harassez, & fort estonnez. Lors les chasseurs les tuent
facilement avec des lames d'espées emmanchées au
bout d'un bois, en façon de demie pique, & font ainsi
leur chasse; comme aussi au semblable dans les isles,
où il y en a à quantité. Je prenois vn singulier plaisir à
les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en
fut tué beaucoup de coups d'harquebuzes, dont ils
estonnoient fort. Mais il arriua par malheur qu'en
tirant sur vn cerf, vn Sauuage se rencontra deuant le
coup, & fut blessé d'une harquebuzade, n'y pensant
nullement, comme il est à presupposer; dont il sen-
suiuit vne grande rumeur entre eux, qui neantmoins
s'appaisa, en donnant quelques presens au blessé, qui
est la façon ordinaire pour appaiser & amortir les que-
relles. Et où le blessé decederoit, on fait les presens &
dons aux parens de celuy qui aura esté tué. Pour le
gibbiet, il y est en grande quantité lors de la saison.
Il y a aussi force grües blanches comme les cygnes, &
plusieurs autres especes d'oiseaux semblables à ceux
de France.

Accidés par
vne harque-
buzade.

Forme d'ap-
paiser les
indignitez.

Abondance
d'oiseaux
de France.

Nous fumes à petites journées iusques sur le bord du

lac des Entouhonorons, toujours chassant, comme dit est cy-dessus, où estans, nous fîmes la trauesse en l'yn des bouts, tirant à l'Orient, qui est l'entrée de la grande riuiere Saint Laurent, par la hauteur de quarante-trois degrés de latitude, où il y a de belles isles fort grandes en ce passage. Nous fîmes enuiron quatorze lieues pour passer iusques à l'autre costé du lac, tirant au sud, vers les terres des ennemis. Les Sauvages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage. Nous fîmes par terre enuiron 4. lieues sur vne playe de sable, où ie remarquay vn pays fort agreable & beau, trauersé de plusieurs petits ruisseaux, & deux petites riuieres qui se deschargent audit lac, & force estangs & prairies, où il y auoit vn nombre infiny de gibbier, force vignes, & beaux bois, grand nombre de chastaigners, dont le fruiet estoit encore en son escorce, qui est fort petit, mais d'vn bon goust. Tous les canaux estans ainsi cachez, nous laissasmes le riuage du lac, qui a 80. lieues de long, & 25. de large; la plus grande partie duquel est habité de Sauvages sur les costes des riuages d'iceluy, & continuasmes nostre chemin par terre 25. à 30. lieues. Durant quatre iournées nous trauersasmes quantité de ruisseaux, & vne riuiere, procedante d'vn lac qui se descharge dans celuy des Entouhonorons. Ce lac est de l'estendue de 25. ou 30. lieues de circuit, où il y a de belles isles, & est le lieu où les Hiroquois ennemis font leur pesche de poisson, qui y est en abondance.

Abondance
de vignes.

Chastai-
gners.

Sauuages
prennent
des femmes
prisonnie-
res.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauvages allans pour descouurir, rencontrerent vnze Sauvages qu'ils prindrent prisonniers, à sçauoir 4. femmes, trois garçons,

assant, comme
 s la trauerseen
 st l'entrée de la
 auteur de qua-
 a de belles illes
 s enuiron qua-
 re costé du lac,
 s. Les Sauuages
 bis, proches du
 4. lieues sur vne
 s fort agreable
 sseaux, & deux
 it lac, & force
 mbre infiny de
 and nombre de
 core en son es-
 goust. Tous les
 asmes le riuage
 e large; la plus
 auuages sur les
 uasmes nostre
 ne quatre iour-
 sseaux, & vne
 charge dans ce-
 e l'estendue de
 illes illes, & est
 leur pesche de
 ges allans pour
 ges qu'ils prin-
 , trois garçons,

vne fille, & trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de 4. lieues. Or est à noter que l'vn des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à vne de ces pauvres femmes pour commencer leur supplice ordinaire. Sur quoy ie Hurons sur ces entrefaites, & blasmay le Capitaine Hiroquet, luy representant que ce n'estoit l'acte d'vn homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel enuers les femmes, qui n'ont defense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecillité & foiblesse, on doit traiter humainement. Mais au contraire qu'on iugeroit cét acte. prouenir d'vn couragte vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruantez, il ne me donneroit courage de les assister, ny favoriser en leur guerre. A quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mesme façon. Mais puis que ceste façon m'apportoit du des- plaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Cruauté
 contre les
 femmes pri-
 sonnières.

Le lendemain sur les trois heures après midy nous arriuasmes deuant le fort de leurs ennemis, où les Sauuages firent quelques escarmouches les vns contre les autres, encores que nostre dessein ne fust de nous descourir iusques au lendemain: mais l'impatience de nos Sauuages ne le peut permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de voir tirer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques vns des leurs qui s'estoient par trop engagez. Lors ie m'approcbay, & y fus, mais avec si peu d'hommes que i'auois: neantmoins nous leur monstrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny ouy. Car aussi tost qu'ils nous veirent, & entendirent

Guerre es-
 tre les Hi-
 roquois.

Sauvages
craignent
les harque-
buzades.

les coups d'harquebuzes, & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirèrent promptement en leur fort, emportans leurs morts & blesez: & nous aussi semblablement fismes la retraite en nostre gros, avec cinq ou six des nostres blesez, dont l'vn y mourut.

Machine
de guerre.

Cela estant fait, nous nous retirâmes à la portée d'un cañon, hors de la veüe des ennemis, neantmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut à leur vser & dire des paroles assez rudes & fascheuses, afin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduite de leur conseil, il n'en pouoit reüssir que du mal à leur perte & ruine. Neantmoins ie ne laissay pas de leur enuoyer & proposer des moyens dont il falloit vser pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn cauallier avec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tireroient par dessus leurs pallissades & galleries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour couvrir & garder nos gens des coups de fleches & de pierres. Lesquelles choses, à sçauoir ledit cauallier, & les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes; & y en auoit vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit deuant le fort; & ceux qui seroient sur le cauallier feroient leur deuoir, avec quelques harquebuziers qui y seroient logez, & en ce

faisant

faisant
roient
pliquer
le lende
dresser
diligent
res. Ils e
més pro
doutoir,
dez-vous
uoient p
voyans c
leur fort,
tes affair
beaucoup
leur reme
leurs force
qui estoit
cadez & c
fort bien:
nes palliss
les vnes pa
demy pied
trente pied
appel, qu'ils
à l'espreue
d'un estang
avec quanti
deux, lesqu
toient par c
Voilà la face

faisant nous vous defendriés en sorte, qu'ils ne pour-
 roient approcher pour esteindre le feu que nous ap-
 pliquerions à leurs clostures. Ce que trouuans bon,
 le lendemain ils se mirent en besongne pour bastir &
 dresser lesdits caualliers & mantelers; & firent telle
 diligence, qu'ils furent faits en moins de quatre heu-
 res. Ils esperoient que ledit iour les cinq cents hom-
 mes promis viendroient, desquels neantmoins on se-
 doutoit, parce que ne s'estans point trouuez au ren-
 dez-vous, comme on leur auoit donné charge, & l'a-
 uoient promis, cela affligeoit fort nos Sauuages. Mais
 voyans qu'ils estoient bon nombre pour prendre
 leur fort, & iugeât de ma part que la longueur en tou-
 tes affaires est tousiours preiudiciable, du moins à
 beaucoup de choses, ie les pressay d'attaquer led. fort;
 leur remonstrant que les ennemis ayans recogneu
 leurs forces, & l'effect de nos armes, qui perçoient ce
 qui estoit à l'espreute des fleches, ils se seroient barri-
 cadez & couuerts, comme de fait ils y remedierent
 fort bien: car leur village estoit enclos de quatre bon-
 nes pallissades de grosses pieces de bois entrelassées
 les vnes parmy les autres, où il n'y auoit pas plus de
 demy pied d'ouuerture entre deux, de la hauteur de
 trente pieds, & les galeries comme en maniere de par-
 appel, qu'ils auoient garnies de double pieces de bois,
 à l'espreue de nos harquebuzes, & estoient proches
 d'un estang, où l'eau ne leur manquoit aucunement,
 avec quantité de goutieres qu'ils auoient mises entre
 deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, & la met-
 toient par dedans à couuerture pour esteindre le feu.
 Voilà la façon dont ils vsent tant en leurs fortifica-

Façon de
 guerroyer
 des Sauua-
 ges.

tions, qu'en leurs defenſes, & bien plus forts que les villages des Attigouantan, & autres.

Donc nous nous approchaſmes pour attaquer ce village, faiſant porter noſtre cauallier par deux cents hommes des plus forts, qui le poſerēt deuant à la longueur d'une pique, où ie fis monter quatre harquebuſiers, bien à couuert des fleſches & pierres qui leur pouuoient eſtre tirées & jettées. Cependant l'ennemy ne laiſſa pour cela de tirer & jeter grand nombre de fleſches & de pierres par deſſus leurs palliſſades. Mais la multitude des coups d'harquebuze qu'on leur tiroit, les contraignit de deſloger, & d'abandonner leurs galeries. Et comme on portoit le cauallier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous deuions mettre le feu, ils les abandonnerent, & ſe mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de fleſches dedans le fort, qui (à mon opinion) ne faiſoient pas beaucoup d'execution. Il les faut excuſer, car ce ne ſont pas gens de guerre, & d'ailleurs ils ne veulent point de diſcipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur ſemble bon. C'eſt pour quoy inconſidérément vn mit le feu contre le fort tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun eſſect. Le feu paſſé, la plus-part des Sauuages commencerent à apporter du bois contre les palliſſades, mais en ſi petite quantité, que le feu ne fit grand eſſect: auſſi le deſordre qui ſuruint entre ce peuple fut ſi grand, qu'on ne ſe pouuoit entendre. I'auois beau crier après eux, & leur remonſtrer au mieux qu'il me ſtoit poſſible, le danger où ils ſe mettoient par leur mauuaife intelligence, mais ils n'entendoient rien pour

Sauuages
ne veulent
point de di-
ſcipline mi-
litaire.

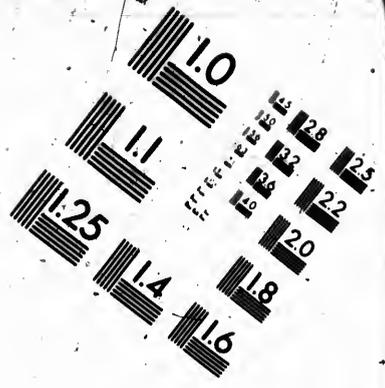
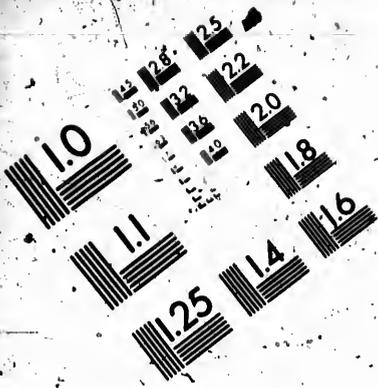


KK ij

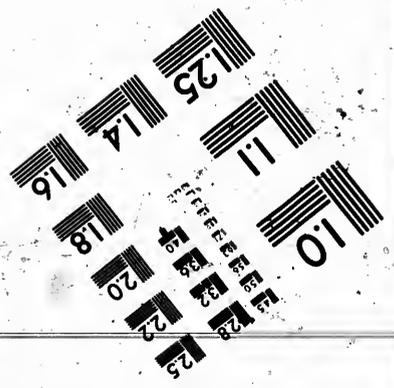
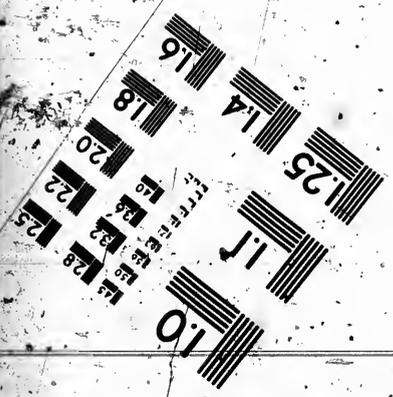
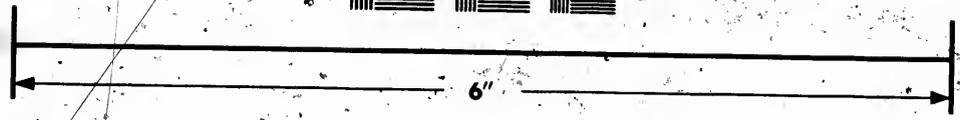
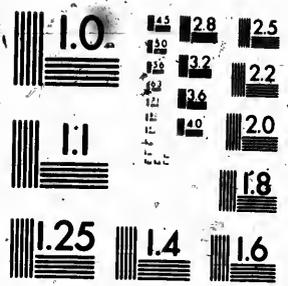
rts que les
raquer ce
eux cents
t à la lon-
arquebu-
s qui leur
l'ennemy
ombre de
des. Mais
n leur ti-
andonne
uallier, et
celuy qui
nerent, et
tirant de
a opini-
es faut
ailleurs
tion, & ne
rquoy
tout au re-
qu'il ne fit
Sauvages
les pallis-
e fit grand
peuple fut
uois beau
qu'il m'e-
r par leur
oient rien
pour







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
128
132
136
140
144
148
152
156
160
164
168
172
176
180
184
188
192
196
200
204
208
212
216
220
224
228
232
236
240
244
248
252
256
260
264
268
272
276
280
284
288
292
296
300

110

pour le grand bruit qu'ils faisoient. Et voyant que c'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & n'y auoit moyen de remedier à ce desordre, ie me resolus avec mes gens de faire ce qui me seroit possible, & tirer sur ceux que nous pourrions descouurir, & apperceuoir. Cependant les ennemis faisoient profit de nostre desordre: ils alloient à l'eau, & en jettoient en telle abondance, qu'on eust dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs goutieres, tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout esteint, & ne cessoient de tirer plusieurs coups de fleches, qui tomboient sur nous comme gresse. Ceux qui estoient sur le caualier en tuerent & estropierent beaucoup. Nous fusmes en ce combat environ trois heures. Il y eut deux de nos Chefs, & des principaux blesez, à sçauoir vn appellé Ochateguain, l'autre Orani, & environ quinze d'autres particuliers. Les autres de leur costé voyans leurs gens blesez, & quelques vns de leurs Chefs, commencerent à parler de retraite, sans plus combattre, attendât les cinq cents hommes, qui ne deuoient plus gueres tarder à venir, & ainsi se retirerent, n'ayans que ceste boutade de desordre. Au reste, les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruine toutes leurs affaires. Car ayans resolu quelque chose entr'eux, il ne faudra qu'un belistre, pour rompre leur resolution, & faire vn nouveau dessein. Ainsi les vns pour les autres ils ne font rien, comme il se peut voir par ceste expedition.

Ayant esté blessé de deux coups de fleche, l'un

Les Capitaines des Sauvages n'ont point d'autorité sur leurs soldats.

L'Authour est blessé.

dans
grand
être fo
remo
tous r
ment a
auoien
nerois
autres
tourne
propof
attendr
mes qui
encores
cuteroie
fait par le
regret. C
leurs villa
voir, que
ment fort
Le lenc
za deux for
chef le feu
fort: mais
sentans leu
rent rien fa
Nous fu
durant ce te
ne les enner
souuent eng
lance, que

dans la jambe, & l'autre au genouil, qui m'apporta vne
 grande incommodité, nous nous retirasmes en no-
 stre fort. Où estans tous assemblez, ie leur fis plusieurs
 remonstrances sur le desordre qui s'estoit passé, mais
 tous mes discours ne seruirent de rien, & ne les es-
 meut aucunemēt, disans que beaucoup de leurs gens
 auoient esté blesez, & moy-mesme, & que cela don-
 neroit beaucoup de fatigue & d'incommodité aux
 autres faisant la retraite, pour les porter. Que de re-
 tourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur
 proposois, il n'y auoit aucun moyen: mais bien qu'ils
 attendroiet encores quatre iours les cinq cents hom-
 mes qui deuoient venir, & estans venus, ils feroient
 encores vn second effort contre leurs ennemis, & exe-
 cuteroient mieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoiet
 fait par le passé. Il en fallut demeurer là, à mon grand
 regret. Cy deuant est representé comme ils fortifient
 leurs villes, & par ceste figure l'on peut entendre &
 voir, que celles des amis & ennemis sont semblable-
 ment fortifiées.

Le lendemain il fit vn vent fort impetueux qui du-
 ra deux iours, grandement fauorable à mettre dere-
 chef le feu au fort des ennemis; sur quoy ie les pressay
 fort: mais craignans d'auoir pis, & d'ailleurs se repre-
 sentans leurs blesez, cela fut cause qu'ils n'en voulu-
 rent rien faire.

Nous fusmes campez iusques au 16. dudit mois, où
 durant ce temps il se fit quelques escarmouches en-
 tre les ennemis & les nostres, qui demeueroient le plus
 souuent engagez parmy eux, plustost par leur impru-
 dence, que faute de courage; & vous puis certifier

qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller delgager de la presse, ne se pouuans retirer qu'en faueur de nos harquebuzades, que les ennemis redoutoient & apprehendoient fort. Car si tost qu'ils apperceuoient quelqu'un de nos harquebuziers, ils se retiroiēt promptement, nous disans par forme de persuasion, que nous ne nous messassions point en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister, avec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

La maniere
d'emmener
les bleffez.

Voyant que les cinq cents hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraite au plus tost, & commencerent à faire certains paniers pour porter les bleffez, qui sont mis là dedans, entassez en vn monceau, pliez & garrotez de telle façon, qu'il est impossible de se mouuoir, moins qu'un petit enfant en son maillot, & n'est pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. Je le puis certifier, ayant esté porté quelques iours sur le dos de l'un de nos Sauvages ainsi lié & garroté, ce qui me faisoit perdre patience. Aussi tost que je peus auoir la force de me soustenir, ie sortis de ceste prison, ou à mieux dire, de la gehenne.

Les ennemis nous poursuiuirent enuiron demie lieuë de loin, pour essayer d'attraper quelques vns de ceux qui faisoient l'arriere-garde: mais leurs peines furent inutiles, & se retirerent.

Prudente
façon de fai-
re la retrai-
te.

Tout ce que j'ay remarqué de bon en leur guerre, est qu'ils font leur retraite fort seurement, mettant tous les bleffez & les vieux au milieu d'eux, estans sur le deuant, aux aisselles, & sur le derriere bien armez, & arrangez par ordre de la façon, iusques à ce qu'ils soient

en li
traite
donn
les po
en ten

Le
rent fo
moda

arriua
& au li

ua tous

mis les
de se ret

nostre h
du com

chercher
possi ren

dessus) les
leurs com

ne font pa
estans pre

ayant affai
de conten

l'autant qu
conduire a

que i'estois

car autr
ces iours a

retenir, &
tréré, crai
qui se pass

en lieu de seureté, sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de 25. à 30. lieues, qui donna beaucoup de fatigue aux blesez, & à ceux qui les portoit, encores qu'ils se changeassent de temps en temps.

Le 18. dudit mois il tomba force neiges, qui durent fort peu, avec vn grand vent, qui nous incommoda fort: neantmoins nous fismes tant que nous arriuasmes sur le bord dudit lac des Entouhonons, & au lieu où estoient nos canaux cachez, que l'on trouua tous entiers: car on auoit eu crainte que les ennemis les eussent rôtis. Estans tous assemblez, & prests de se retirer à leur village, ie les priay de me remener à nostre habitation; ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement: mais en fin ils s'y resolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, lesquels offrirent volontairement. Car (comme i'ay dit cy-dessus) les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souuent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien. Ces 4. hommes estans prests, il ne se trouua point de canau, chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, au contraire cela m'affligoit fort, d'autant qu'ils m'auoient promis de me remener & de me conduire après leur guerre, à nostre habitation: outre que i'estois fort mal accommodé pour hyuerner avec eux, car autrement ie ne m'en fusse pas soucié. Quelques iours après i'apperceus que leur dessein estoit de me retenir, & mes compagnons aussi, tant pour leur seureté, craignans leurs ennemis, que pour entendre qui se passoit en leurs conseils & assemblées, que

pour refoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir.

Le lendemain 28. dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors; autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite & logement, il y eut vn des principaux Chefs appellé Darontal, avec lequel i'auois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du cerf, qui est tenuë pour la plus noble entr'eux. Après auoir trauersé le bout du lac de ladite isle, nous entraimes dans vne riuere environ 12. lieues, puis ils porterent leurs canaux par terre demie lieue, au bout de laquelle nous entraimes en vn lac qui a d'estenduë 10. à 12. lieues de circuit, où il y auoit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grües blanches, outardes, canards, sarcelles, mauuis, alloüertes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuay bon nombre, qui nous seruit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fumes en vn certain endroit esloigné de dix lieues, où nos Sauuages iugeoient qu'il y en auoit quantité. Ils s'assemblerent 25. Sauuages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accommodées les vnes sur les autres, & les calfeutrerent avec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entraist, les couurant d'escorces d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois, proche d'vne petite sapiniere, où ils firent vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallissades de bois fort pressé, de la hauteur de 8. à 9. pieds & de lon

Chasse du
cerf tenuë
la plus no-
ble.

Lac où il y
a grande
quantité de
gibbier.

Bastimens
des Sauua-
ges.

duvenir.
 mença à
 cerfs, les
 poisson,
 a retraite
 s appellé
 urité, qui
 oditez, le
 f, qui est
 ir trauer
 mes dans
 rent leurs
 uelle nous
 . lieues de
 bier, com
 ds, sarecl
 z plusieurs
 nombre,
 it bien,
 u nous fut
 t lieues, où
 uantité. Il
 bastir deux
 ommodés
 avec de la
 ast, les cou
 it, ils furent
 , où ils firent
 deux costes
 andes pallis
 8. à 9. pied
 & de lon



G. 113066

LL

& de long de chacun costé près de mil cinq cents pas, au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va tousiours en diminuant, couuert en partie de branchages, y laissant seulement vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'vn moyen portail, par où les cerfs deuoient entrer. Ils firent si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat. Cependant d'autres Sauvages alloient à la pesche du poisson, comme truites & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estans faites, ils partirent demie heure deuant le iour pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leur dit clos, s'esloignant les vns des autres de quatre vingts pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'vn sur l'autre, marchant au petit pas en cét ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les cerfs oyans ce bruit s'enfuyent deuant eux, iusques à ce qu'ils arriuent au clos, où les Sauvages les pressent d'aller, & se ioignent peu à peu vers l'ouuerture de leur triangle, où les cerfs coulent le long desdits pallissades, iusques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauvages les poursuient viuement, ayant l'arc & la fiesche en main, prests à descocher, & estant au bout de leur dit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangēt les cerfs: lesquels oyans ce bruit effroyable, sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouuerture, où ils sont poursuivis fort viuement à coups de fiesches, & là sont pris aisément: car ceste retraite est si bien close & fermée, qu'ils n'en peuuent sortir. Il y a vn grand plaisir en ceste chasse, qu'ils continuoïent de deux iours en deux

lours
vingt
uans
faison
porter
tr'oux,

Ils c
me au
que vo
se, clos
temps
ment,
geux.

Au c
ler chass
poursuiv
ge, ayant
grosleur
ge, & les
vne perdi
poursuiv
ce qu'il f
lus retour
de nos cha
iustiques à l
ce me sem
parmy les
autre, sans
nat, ie la pa
e commen
la soir, où i

lours, si bien qu'en trente-huict iours ils en prirent six vingts, desquels ils se donnent bonne curée, réservés la graisse pour l'hyuer, & en vsent comme nous faisons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maisons, pour faire des festins entre eux, & des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inuentiones à prendre les cerfs, comme au piège, dont ils en font mourir beaucoup, ainsi que voyez cy. deuant dépeinte la forme de leur chaste, clos, & pièges. Voila comme nous passames le temps attendant la gelée, pour retourner plus aisément, d'autant que le pays est grandement marécageux.

Au commencement que nous fortismes pour aller chasser, ie m'engageay tellement dans les bois à poursuivre vn certain oiseau, qui me sembloit estrange, ayant le bec approchant d'vn perroquet, & de la grosseur d'vne poule, le tout iaulne, fors la teste rouge, & les ailles bleuës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le desir que i'auois de le tuer me le fit poursuivre d'arbre en arbre fort long temps, iusques à ce qu'il s'enuolla. Et perdant toute esperance, ie voulus retourner sur mes brisées; où ie ne trouuay aucun de nos chasseurs, qui auoient tousiours gagné pays iusques à leur clos: & taschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit ledit clos, ie m'esgaray parmy les forests, allât tantost d'vn costé, tantost d'vn autre, sans me pouuoir recognoistre, & la nuit suruenant, ie la passay au pied d'vn grand arbre. Le lendemain ie commençay à faire chemin iusques sur les 3 heures du soir, où ie rencontray vn petit estang dormant, & y

L'Auteur
s'esgare dans
les bois.

apperceus du gibbier, & tuay trois ou quatre oiseaux. Las & recreu, ie commençay à me reposer, & faire cuire ces oiseaux, dont ie me repeus. Mon repas pris, ie pensay à par-moy ce que ie deuois faire, priant Dieu qu'il luy pleust m'assister en mon infortune dans ces deserts; car trois iours durant il ne fit que de la pluye entre-meslee de nege.

Remettant le tout en sa misericorde, ie repris courage plus que deuant, allant çà & là tout le iour sans apperceuoir aucune trace ou sentier que celuy des bestes sauuages, dont j'en voyois ordinairement bon nombre; & passay ainsi la nuit sans aucune consolation. L'aube du iour venu (après auois vn peu) ie pris resolution de trouuer quelque ruisseau, & le costoyer, iugeant qu'il falloit de necessité qu'il fallast descharger en la riuere, ou sur le bord où estoient nos chasseurs. Ceste resolution prise, ie l'executay si bien, que sur le midy ie me trouuay sur le bord d'vn petit lac, comme de lieue & demie, où j'y tuay quelque gibbier, qui m'accommoda fort, & auois encores huit à dix charges de poudre. Marchant le long de la riuere de ce lac pour voir où il deschargeoit, ie trouuay vn ruisseau assez spacieux, que ie suiuis iusques sur les cinq heures du soir, que i'entendis vn grand bruit: & prestant l'oreille, ie ne peus comprendre ce que cestoit, iusques à ce que i'entendis ce bruit plus clairement, & iugeay que c'estoit vn fault d'eau de la riuere que ie cherchois. M'approchant de plus près, j'apperceus vne escluse, où estant parueniu, ie me rencontray en vn pré fort grand & spacieux, où il y auoit grand nombre de boites sauuages. Et regardant à là ma

droit
cogn
renco
tent le
cogne
passé p
i'auois
sidera
tagnes
m'esto
estre au
que ie f
iustques
seurs: a
tement
& auoie
rent de
cadran
remette
fusses ven
serions p
sent accu
estoit for
me donn
gner.
Retou
refueria
faisoient
qu'il tom
os y fosse
de cerfs.

droite, ie veis la riuere large & spacieuse. Desirant recognoistre cét endroit, & marchant en ce pré, ie me rencontray en vn petit sentier, où les Sauvages portent leurs canaux. Ayant bien considéré ce lieu, ie recogneus que c'estoit la mesme riuere, & que i'auois passé par là. Bien aise de cecy, ie soupay de si peu que i'auois, & couchay là la nuit. Le matin venu, considerât le lieu où i'estois, ie iugeay par certaines montagnes qui sont sur le bord de ladite riuere, que ie ne m'estois point trompé, & que nos chasseurs deuoient estre au dessus de moy de quatre ou cinq bones lieues, que ie fis à mon aise, costoyant le bord de lad. riuere, iusques à ce que i'apperceus la fumée de nosd. chasseurs: auquel lieu i'arriuy avec vn ~~grand~~ de contentement, tant de moy, que de deux qui me cherchoient, & auoient perdu esperance de me rauoir, & me prièrent de ne m'escarter plus d'eux, ou que ie portasse mon cadran sur moy, lequel i'auois oublié, qui m'eust peu remettre en mon chemin. Ils me disoient: *Si tu ne fusses venu, & que nous n'eussions peute trouuer, nous ne serions plus allez aux François, de peur qu'ils ne nous eussent accusez de t'auoir fait mourir.* Du depuis Darontal estoit fort soigneux de moy quand i'allois à la chasse, me donnant tousiours vn Sauvage pour m'accompagner.

Retournant à mon propos, ils ont vne certaine resuerie en ceste chasse, telle, qu'ils croyent que s'ils faisoient rostir de la viande prise en ceste façon, ou qu'il tombast de la graille dans le feu, ou que quelques os y fussent jetez, qu'ils ne pourtoient plus prendre de cerfs. & pour ce sujet me prièrent de n'en point

faire rostir. Pour ne les scandaliser, ie m'en deportois, estant deuant eux : puis leur ayant dit que j'en auois fait rostir, ils ne me vouloient croire, disans que si cela eust esté, ils n'auroient pris aucuns cerfs, telle chose ayant esté commise.

Comme les Sauvages trauesent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appellez la nation neutre.

CHAPITRE VIII.

1615

LE quatrième iour de Decembre nous partismes de ce lieu, marchant sur la riuiera qui estoit gelée, & sur les lacs & estangs glacez, & par les bois, l'espace de dix-neuf iours, qui n'estoit pas sans beaucoup de peine & travail, tant pour les Sauvages qui estoient chargez de cent liures pesant chacun, comme de moy-mesme qui portois la pesanteur de 20. liures. Il est bien vray que i'estois quelquefois soulagé par nos Sauvages, mais nonobstant ie ne laissois pas de receuoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour traueser plus aisément les glaces, ils ont accoustumé de faire de certaines trainées de bois, sur lesquels ils mettent leurs charges, & les traissent après eux sans aucune difficulté, & vont fort promptement. Quelques iours après il arriua vn grand dégel qui nous tourmenta grandement: car il nous falloir passer par dedans des sapinieres pleines de ruisseaux, estangs, marais & palus, avec quantité de boîtes renuersées les vnes sur les

autres
barras
comm
au des
estat, à
glaces
riua
Capita
gnons,
na pour
se auoit
M'est
ler voir
m'auoit
lage le 14
mon hor
croyant
luy. Men
minay à l
mois de I
par deçà b
llec comm
villages le
tractasmes
nombre à
ne chere, &
pour faire
les peuples
voir, en no
& nous con
pays est rem

autres, qui nous donnoit mille maux, avec des embarrasemens qui nous apportoit de grandes incommoditez, pour estre tousiours mouillez iusques au dessus du genouil. Nous fusmes quatre iours en cét estat, à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point: & fist mestant, que nous arriuasmes à nostre village le 23. iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hyuerner avec ses compagnons, qui sont Algommequins, & son fils, qu'il amena pour faire traiter & penser, lequel allant à la chasse auoit esté fort offensé d'un ours, le voulant tuer.

M'estant reposé quelques iours, ie delibray d'aller voir les peuples en l'hyuer, que l'esté & la guerre ne m'auoient peu permettre de visiter. Je partis de ce village le 14. de Ianuier ensuiuant, après auoir remercié mon hoste du bon traitement qu'il m'auoit fait: & croyant ne le reuoir de trois mois, ie prins congé de luy. Menant avec moy quelques François, ie m'acheminay à la nation du petum, où j'arriuai le 17. dudit mois de Ianuier. Ces peuples sement le mais, appelé par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arrellée comme les autres. Nous fusmes en sept autres villages leurs voisins & alliez, avec lesquels nous contractasmes amitié, & nous promirent de venir vn bon nombre à nostre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & nous firent present de chair & poisson pour faire festin, comme est leur coustume, où tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faisant mille demonstrations d'amitié, & nous conduisoient en la plus-part du chemin. Le pays est remply de costaux, & petites campagnes, qui

1616.

1616

Leur forme
de viure.

rendent ce tertoir agreable. Ils commençoient à bastir deux villages, par où nous passasmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouuent d'y bastir & les enclorre. Ces peuples viuent comme les Attignouaatitans, & mesmes coustumes, & sont proches de la nation neutre, qui est puissante, qui tient vne grande estenduë de pays, à trois iournées d'eux.

Après auoir visité ces peuples, nous partismes de ce lieu, & fusmes à vne nation de Sauvages, que nous auons nommez les cheueux releuez, les quels furent fort ioyeux de nous reuoir, avec lesquels nous fistmes aussi amitié, & qui pareillement nous promirent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitation. En cét endroit il m'a semblé à propos de les dépeindre, & faire vne description de leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à vne autre nation de Sauvages, qui s'appellent Alistagueronon, qui veut dire gens de feu, esloignez d'eux de dix iournées. Ce fait, ie m'informay fort particulièrement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils sont, & en quelle quantité. Icelle nation sont en grand nombre, & la plus-part grâds guerriers, chasseurs, & pescheurs. Ils ont plusieurs Chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand' part sement des bleds d'Inde, & autres. Ce sont chasseurs qui vont par troupes en plusieurs regions & contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations esloignées de plus de quatre à cinq cents lieües: Ce sont les plus propres Sauvages en leurs ménages que i'aye veu, & qui travaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps cou-

Et la guerre aux Sauvages appellés Alistagueronon, c'est à dire, gens de feu.

uert,

uert, &
sinon
corps,
sent on
femme
voir de
bleroit
ris, & o
mois, e
d'auec le
lans en d
pendar
pagnie d
& comm
celles qu
gens qui
nations,
ceurent fe
assister cor
la mer dou
leur dis qu
commodé
Il y a au
renation c
font grand
nation neu
uerre, qu
quels assis
de feu. Mai
s, & dem
de voir ce

vert, & les hommes descouuert, sans aucune chose, Leurs corps mes ont le corps descouuert.
 sinon qu'une robe de fourrure, qu'ils mettēt sur leur corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils laissent ordinairement, & principalement en esté. Les femmes & les filles ne sont non plus émeuës de le voir de la façon, que si elles ne voyoient rien, qui sembleroit estrange. Elles vivent fort bien avec leurs maris, & ont ceste coustume que lors qu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'avec leurs maris, ou les filles d'avec leurs peres & meres, & autres parents, s'en allant en de certaines maisonnettes, où elles se retirent pendāt que le mal leur tient, sans auoir aucune compagnie d'hommes, lesquels leur font porter des viures & commoditez iusques à leur retour; & ainsi l'on scait celles qui les ont, & celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, & plus que les autres nations. Ils nous firent fort bonne chere, & nous receurent fort amiablement, & me prièrent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer douce, esloignée de deux cents lieuës; à quoy ie leur dis que ce seroit pour vne autre fois, n'estant accommodé des choses necessaires.

Comme elles vivent avec leurs maris.

Il y a aussi à deux ou trois iournées d'iceux vne autre nation de Sauvages, d'un costé tirant au sud, qui sont grand nombre de petum, lesquels s'appellent la nation neutre, qui sont grand nombre de gens de guerre, qui habitent vers le midy de la mer douce, Peuples appellez la nation neutre. lesquels assistent les Cheueux releuez contre les gens de leur. Mais entre les Yroquois & les nostres, ils ont paix, & demeurent comme neutres. I'auois grand desir de voir ceste nation, mais ils m'en dissuaderent, di- Ont paix avec les nostres, & les Yroquois.

1616

sans que l'année precedente vn des nostres en auoit
 tué vn, estant à la guerre des Entouhonrons, & qu'ils
 en estoient faschez: nous representans qu'ils sont fort
 subiects à la vengeance, ne regardans point à ceux
 qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencōtrent
 de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter
 la peine, quand ils en peuuent attraper, si auparavant
 on n'auoit fait accord avec eux, & auoir donné
 quelques dons & presens aux parens du defunct; qui
 m'empescha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns di-
 celle nation nous assurerent qu'ils ne nous feroient
 aucun mal pour cela. Ce qui nous donna sujet & oc-
 casion de retourner par le mesme chemin que nous
 estions venus: & continuât mon voyage, i'allay trou-
 uer la nation des Piferinij, qui auoient promis de me
 mener plus outre en la continuation de mes desseins
 & descouuertes: mais ie fus diuertiy pour les nou-
 uelles qui suruindrent de nostre grand village, & des
 Algommequins, d'où estoit le Capitaine Yroquet, à
 sçauoir que ceux de la nation des Attignouantans
 auoient mis & deposté entre les mains vn prisonnier
 de nation ennemie, esperant que ledit Capitaine Yro-
 quet deüst exercer sur ce prisonnier la vengeance or-
 dinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auoit non seu-
 lement mis en liberté, ains l'ayant trouué habile, ex-
 cellent chasseur, & tenu comme son fils, les Attigno-
 uantans seroient entrez en ialousie, & resolu de se ven-
 venger: & de fait auoient disposé vn homme pour
 entreprendre d'aller tuer ce prisonnier, ainsi allié qu'il
 estoit. Comme il fut executé en la presence des prin-
 cipaux de la nation Algommequine, qui indignes

Nation des
 Piferinij.

d'vnt
 ce tem
 les Attr
 iniurie
 gnons
 aux ten
 ner pro
 ledit Ca
 de flesch
 nes desc
 mettre e
 Neantm
 pas quitr
 pour au
 tans quel
 d'icelle, ce
 outre ce, r
 femmes p
 rent en gra
 quins de s
 penserent
 nonobstât
 en vn autre
 representar
 ant pour e
 Ce fait,
 nostre gran
 ller, pour le
 lois, aucu
 François, ay
 nous tena

1626.

d'un tel acte, & meus de colere, tuerent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantans se trouuans offensez, & comme iniuriez en ceste action, voyans vn de leurs compagnons mort, prirent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommequins (qui viennent hyuerner proche de leur dit village) lesquels offenserent fort ledit Capitaine Yroquet, qui fut blessé de deux coups de fleche; & vne autre fois pillerent quelques cabanes desdits Algommequins, sans qu'ils se peussent mettre en defense, aussi le party n'eust pas esté égal. Neantmoins cela, lesdits Algommequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour auoir la paix, de donner ausdits Attignouantans quelques colliers de pourceline, avec cent brasses d'icelle, ce qu'ils estiment de grand valeur entr'eux: & outre ce, nombre de chaudières & haches, avec deux femmes prisonnières en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (c'estoit ausdits Algommequins de souffrir patiemment ceste grande furie) & penserent estre tous tuez, n'estans pas bien en seureté, nonobstât leurs presens, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouvelles m'affligerent fort, me representant l'inconuenient qui en pourroit arriuer, tant pour eux, que pour nous, qui estiös en leur pays. Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauvages de nostre grand village, qui me solliciterent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disans que si ie n'y allois, aucuns d'eux ne reuiendroient plus vers les François, ayans guerre avec lesdits Algommequins, nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant, ie

1646.
 m'acheminay au plustost, & en passant ie visitay les Pisitinis pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du nord; que ie trouuay rompu pour le sujet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchement me fit entendre, & que ledit Capitaine Yroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouver, & m'attendre. Il les pria de se trouver à l'habitation des François, en mesme temps que luy, pour voir l'accord qui se feroit entr'eux, & les Arignouaanitans, & qu'ils remissent ledit voyage du nord à vne autre fois. Pour cét effect ledit Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledit voyage, & nous promirent de se trouver à nostred. habitatiō au mesme temps qu'eux. Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes i'auois recherché avec beaucoup de soing & de labour. Ces peuples vont negocier avec d'autres qui se tiennent en ces parties Septentrionales, estans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y a quantité de grands animaux, dont i'ay veu plusieurs peaux: & m'ayans figuré leur forme, i'ay iugé estre des buffles: aussi que la pesche du poisson y est fort abondante. Ils sont 40. iours à faire ce voyage, tant à aller, que retourner.

Je m'acheminay vers nostred. village le 15. iour de Feurier, menant avec moy six de nos gens, ou estant arriuez, les habitans furent fort aises, comme aussi les Algommequins, que i'enuoyay visiter par nostre truchement, pour sçauoir comme le tout estoit passant d'vne part que d'autre, n'y ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun sou-

Sujet de
 l'affliction
 de l'Auth.

çon. L
 des au
 cipau
 tous e
 estant
 cours,
 ble tou
 ce que
 tion. C
 tion de
 deman
 meilleu
 pour re
 tant ie
 faire, s
 point
 puis qu
 quoy il
 mon ret
 que si ie
 roient n
 pensant
 allez à le
 mesme
 nois com
 A cela ie
 tre inten
 m'auoit
 pourrois
 les Algor
 auoit que

con. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé: ce fait, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent avec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommequins, où estant en l'une de leurs cabannes, après quelques discours, ils demurerent d'accord de tenir, & auoir agréable tout ce que ie dirois, comme arbitre sur ce sujet; & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Colligeant & recherchant la volonté & inclination de l'une & de l'autre partie, & iugeant qu'ils ne demandoient que la paix, ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour resister plus facilement à leurs ennemis; & partant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de suivre de point en point l'aduis que ie leur donneroie sur ce differend, puis qu'ils m'auoient prié d'en dire mon opinion. Sur quoy ils me dirent derechef, qu'ils n'auoient desiré mon retour à autre fin. Moy d'autre part iugeat bien que si ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils sortiroient mal contents les vns des autres, chacun d'eux pensant auoir le meilleur droit, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si ie n'eusse esté avec eux, ny mesme vers les François, si ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & conduite de leur affaire. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auoie autre intention que de m'en aller avec mon hôte, qui m'auoit tousiours bien traité, & mal aisément ie pourrois le trouuer va si bon; car estoit en luy que les Algommequins mettoient la foy, disant qu'il n'y auoit que luy de Capitaine qui fist prendre les armes.

Sauvages
 sont l'arbitre
 de leurs differends.

1666
 Plusieurs discours se passerent tant d'une part que d'autre, & la fin fut, que ie leur dirois mon aduis, & ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, & me promettans en ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit; ie leur fis responce que i'estois tres-aise de les voir en vne si bone volonté de suiure mon conseil, leur protestât qu'il ne seroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'estois fort affigé d'auoir entendu d'autres tristes nouvelles, à sçauoir la mort de l'vn de leurs parents & amis, que nous tenions comme le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne grande desolation, dont il ne s'en fust ensuiuy que guerres perpetuelles entre les vns & les autres, avec plusieurs grands dommages; & alteration de leur amitié, & par consequent les François priuez de leur veüe & frequentation, & contrains d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autât que nous nous aimions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiment de ceux qui l'auroient merité.

Ie leur remonstray, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes brutes. D'ailleurs, qu'ils estoient assez empeschez à repousser leurs ennemis qui les poursuioient, les battans le plus souvent, & les prenant prisonniers iusques dans leurs villages: lesquels voyans vne telle diuision, & des guerres ciuiles entre eux, se resouiroient & en se-

roient
 roient
 l'esper
 ne, du
 vray &
 d'eux, &
 stans pe
 geoient
 pour la
 en dang
 petuelle
 grande c
 me il auc
 de propo
 ciuile par
 funct auc
 à-pens il
 chose tro
 fust enner
 Ce qui
 hôme si te
 auquel ils
 me vn d'er
 tude, & le
 rtes, se sero
 command
 me dont e
 loient nulle
 sein plus au
 auoit bien
 luy-mesme

roient leur profit, & les poufferoient & encourage-
roient à faire & executer de nouueaux desseins, sur
l'esperance qu'ils auroient de voir bien tost leur rui-
ne, du moins s'affoiblir par eux-mesmes, qui seroit le
vray & facile moyen pour les vaincre & triompher
d'eux, & se rendre les maistres de leurs contrées, n'e-
stans point secourus les vns des autres. Qu'ils ne iu-
geoient pas le mal qui leur en pouuoit arriuer. Que
pour la mort d'un homme ils en mettoient dix mille
en danger de mourir, & le reste de demeurer en per-
petuelle seruitude. Qu'à la verité vn homme estoit de
grande consequence, mais qu'il falloit regarder com-
me il auoit esté tué, & considerer que ce n'estoit pas
de propos délibéré, ny pour commencer vne guerre
civile parmy eux; cela estant trop euident que le de-
funct auoit premierement offensé, en ce que de guer-
à-pens il auoit tué le prisonnier dans leurs cabannes,
chose trop audacieusement entreprise, encores qu'il
fust ennemy.

Ce qui esmeut les Algommequins: car voyans vn
hôme si temeraire d'auoir tué vn autre en leur cabane,
auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoiet com-
me vn d'entreux, ils furent emportez de la prompti-
tude, & le sang esmeu à quelques-vns plus qu'aux au-
tres, se seroient aduancez, ne se pouuans contenir, ny
commander à leur colere, & auroient tué cét hom-
me dont est question: mais pour cela ils n'en vou-
loient nullement à toute la nation, & n'auoient des-
sein plus auant à l'encontre de cét audacieux, & qu'il
auoit bien meritè ce qu'il auoit eu, puis qu'il l'auoit
luy-mesme recherché.

1666
 Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonon se sentant frapé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa playe, que son ennemy auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié : de façon qu'on ne pouuoit sçauoir au vray si c'estoient Algommequins qui eussent tué. Et pour monstrier aux Attigouantan que les Algommequins n'aimoient pas le prisonnier, & que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algommequins estoient fort fâchez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose fust arriuée, ils leur eussent donné cet Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faite, (si ainli il la falloit appeller) avec de grands presens, & deux prisonniers, n'ayâs sujet à present de se plaindre, & qu'ils deuoient se gouverner plus modestement en leurs deportemens enuers les Algommequins, qui sont de leurs amis; & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priois les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny se porter aucune haine & mauuaise volonté, & ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, & les assister, comme i'auois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon aduis, ie les priois de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où deuant tous les Capitaines des vaisseaux on con-

firmeroit

firmer
 donne
 quoy

Lor
 auois d

nerer e
 delloge

selon m

n'estre p
 treux q

La mort
 sté, ie m'

le plus de
 mouuoir

tous ceux

Penda
 deloisir p

& façon e
 autres cho

rauant il e

païs, & con

que pour l

rant de l'O

tre cents cir
 endroits de

hauteur de e
 quarante-h

ne vne isle,
 int, passan

le rivage
 diuers la

firmeroit d'auantage ceste amitié, & aduiferoit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloit penser.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dit, & fort contents en apparence s'en retournerent en leurs cabanes, sinon les Algommequins, qui deslogerent pour faire retraite en leur village: mais selon mon opinion ils faisoient demonstration de n'estre pas trop contents, d'autant qu'ils disoient entre eux qu'ils ne viendroient plus hyuerner en ces lieux. La mort de ces deux hommes leur ayant par trop cousté, ie m'en retournay chez mon hôte, à qui ie donay le plus de courage qu'il me fut possible, afin de l'emouuoir à venir à nostre habitation, & d'y amener tous ceux du pays.

Pendant quatre mois que dura l'hyuer, j'eus assez de loisir pour considérer leur pais, mœurs, coustumes, & façon de viure, & la forme de leurs assemblées, & autres choses, que ie descriray cy-apres. Mais auparavant il est necessaire de parler de la scituation du pais, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quant à l'estendue, tirant de l'Orient à l'Occident, elle contient près de quatre cents cinquante lieues de long, & deux cents par endroits de largeur du Midy au Septentrion, sous la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iusques à quarante-huit & quarante-neuf. Ceste terre est contournée par le riuaige de la grande estendue, par lequel on con-
 Forme de viure des Algommequins.

les vns amateurs du labourage de la terre, & autres qui ne le sont pas, lesquels neantmoins ont diuerses façons de viure, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au costé vers le nord d'icelle grande riuere tirant au surouest enuiron cent lieuës par delà vers les Attigouantans, le pays est parrie montaigneux, & l'air y est assez temperé, plus qu'en aucun autre lieu desdites contrées, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude. Toutes ces parties & contrées sont abondantes en chasses, comme de cerfs, caribous, elans, daims, buffles, ours, loups, castors, regnards, fouïnes, martres, & plusieurs autres especes d'animaux que nous n'auons pas par deçà. La pesche y est abondante en plusieurs sortes & especes de poisson, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux costes de France. Pour la chasse des oÿseaux, elle y est aussi en quantité, & qui y viennent en leur temps & saison. Le pays est trauerlé de grand nombre de riuieres, ruisseaux & estangs, qui se deschargent les vns dans les autres, & en leur fin aboutissent dedus le fleuue Saint Laurent, & dans les lacs par où il passe. Le pays est fort plaisant, estant chargé de grandes & hautes forests, remplies de bois de pareilles especes que ceux que nous auons en France. Bien est-il vray qu'en plusieurs endroits il y a quantité de pays deserté, où ils sement des bleds d'Inde: aussi ce pays est abondant en prairies, pallus, & marescages, qui sert pour la nourriture desdits animaux. Le pays du nord de ceste grande riuere n'est si agreable que celuy du midy souz la hauteur de quarante-sept à quarante-neuf degrés de latitude, remply de forts rochers en quel-

Beauté de leur pays.

ques
bitez
ne lab
peu q
lieu, &
& ince
la hau
l'Orien
qui est
ce. Il y
viennes
fleuue, &
en la me
teur de c
de, sui
ceux qui
qui y ha
Quant
n'en pou
que les pe
de deux o
d'ou vien
lieux par v
de leurs ca
mer douce
rante iour
nous auon
tions, tiran
cause que r
ognoillan
leurs & di



ques endroits, à ce que i'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauvages, qui viuent errans parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambulatoires, estans ores en vn lieu, & rantsost en vn autre, le pays y estant assez froid & incommode. L'estendue d'icelle terre du nord souz la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoissance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé, & se deschargent dedans ledit fleuve, & d'autres qui (à mon opinion) se deschargent en la mer, par la partie & costé du nord, souz la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suivant le rapport & relation que m'en ont fait ceux qui vont negocier, & traiter avec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occident, nous n'en pouuons sçauoir bonnement le trajet, d'autant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladite grande riuere, qui passe entre autres lieux par vn lac qui contient près de trente iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la mer douce, eu esgard à sa grande estendue, ayant quarante iournées de canaux de Sauvages, avec lesquels nous auons atcez, qui ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouuons pas auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs & diuerses fois, que quelques prisonniers.

1616.

de ces lieux leur ont rapporté y auoit des peuples semblables à nous en blancheur, ayans veu de leur cheuelure, qui est fort blonde. Je ne puis que penser là dessus, sinon que ce soient gens plus civilisez qu'eux. Pour en bien sçauoir la verité, il faudroit les voir, mais il faut del'assistance, & n'y a que le temps & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent auueillent entreprendre ce dessein.

Pays de
Midy fort
peuplé.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuere, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Norr, de diuerses nations, ayans guerre les vns contre les autres. Le pays y est fort agreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruiets, qu'il n'y a pas au norr dudit fleuve; aussi n'est il pas de tant de profit & d'ueilité quant aux lieux où se font les traittes de pelleteries. Pour ce qui est des terres du costé del'Orient, elles sont assez cogneues, d'autant que la grand'mer Oceane borne ces endroits là, à sçauoir les costes de Labrador, Terre-neufue, Cap Breton, l'Acadia, Almouchiquois, comme aussi des peuples qui y habitent, on ayane fait ample description cy-dessus.

Ses bornes.

Nation &
pays des Ac-
tigouancé.

La contrée de la nation des Ac-tigouancé est souu la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, & 230. lieues de longitude à l'Occident. Il y a 18. villages dont 8. sont clos & fermez de pallissades de bois à triple rang, entrelacez les vns dans les autres, où au dedans y a des galeries qu'ils garnissent de pierres & d'os pour ruer & estoindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre. Ce pays est beau & plaisant la plus part deserté, ayant la forme & mesme sci-

tion q
ccine
font p
gomp
apoc
le, ou
gueur
laissant
large, c
vne ma
où ils c
pulces,
toucher
estre plu
& en em
ver. Au
constru
grandes
leur loge
ils mettré
des souris
bane y au
à bon eser
uent de g
sont sub
leur aage
que celle c
humée sou
dix ving
ou trois lie
du bled

1616

tion que la Bretagne, estant presque environné & en-
 ceint de la mer douce. Ces 18. villages (selon leur dire)
 sont peuplez de 2000. hommes de guerre, sans en ce
 comprendre le commun, qui peut faire en nombre
 4000. ames. Leurs cabanes sont en façon de tonnel-
 les, ou berceau, couuertes d'escorces d'arbres de la lon-
 gueur de 25. à 30 toises, plus ou moins, & six de large,
 laissant par le milieu vne allée de dix à douze pieds de
 large, qui va d'un bout à l'autre. Aux deux costez y a
 vne maniere d'establée, de la hauteur de quatre pieds,
 où ils couchent en esté, pour diuer l'importunité des
 pulces, dont ils ont grande quantité: & en hyuer ils
 touchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour
 estre plus chaudement. Ils font provision de bois sec,
 & en emplissent leurs cabanes, pour se chauffer en hy-
 ver. Au bout d'icelles cabanes y a vne espace, où ils
 conseruent leurs bleds d'Inde, qu'ils mettent en de
 grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de
 leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où
 ils metent leurs habits, viures, & autres choses, de peur
 des souris, qui y sont en grande quantité. En telle ca-
 bane y aura 12. feux, qui sont 24. ménages, où il fume
 à bon escient en hyuer, qui fait que plusieurs en recoi-
 uent de grandes incommodites aux yeux, à quoy ils
 sont subiects, iusques à en perdre la veue, si la fin de
 leur aage, n'y ayant fenestre aucune, ny ouverture,
 que celle qui est au dessus de leurs cabans, par où la
 fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de
 dix, vingt, ou trente ans, & le transportent d'une, deux,
 ou trois lieues, d'auant que leur terre se fasse d'appon-
 ter du bled sans estre amendée, & par ainsi vont de-

Souris in-
 commodité
 les Sauua-
 ges.

Sauages
 incomodes
 de la fumée

serter en autre lieu, & aussi pour auoir le bois plus à commodité, s'ils ne sont contrains par leurs ennemis de desloger, & s'esloigner plus loin, comme ont fait les Antouhonorons de quelque 40. à 50. lieues. Voila la forme de leurs logemens, qui sont separez les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu, qu'ils apprehendent fort.

Leur vie
misérable.

Leur vie est miserable au regard de la nostre, mais heureuse entr'eux qui n'en ont pas gousté de meilleure, croyans qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger & viure ordinaire est le bled d'Inde, & febves du Bresil, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent en des mortiers de bois, & le reduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyé de certains vans faits d'elcorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain avec des febves, qu'ils font premierement bouillir vn bouillon, comme le bled d'Inde, pour estre plus aisé à battre, & mettent le tout ensemble: quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboises seches; autrefois des morceaux de graisse de cerf: puis ayans le tout destrempe avec eautiede, ils en font des pains en forme de gallettes ou tourceaux, qu'ils font cuire souz les cendres, & estans cuites ils les lauent, & les enveloppent de sucilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, & mettent en l'eau bouillante, mais ce n'est pas leur ordinaire, ainsi ils en font d'une autre sorte qu'ils appellent migon, à scauoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, sans oster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font bouillir, en le remuant de fois à autre, de peur qu'il ne brulle

Comme ils
font le mi-
gon.

ou qu
peu d
ner ge
nent,
se mal
scauoi
la pein
allez b
son, led
la venat
l'esclase
les creste
faisons,
qui caus
ainsi fait
Ce migon
comme
il n'est po
de soy-m
uoir, ils f
soit à mat
entier aue
Vne autre
le font gre
duisent en
conseruen
ant d'une
çon est le
ont cuire f
par morcea
liers qu'ils

or qu'il ne se prenne au pot; puis mettent en ce pot un
 peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour don-
 ner goust audit migan, qui est le nom qu'ils luy don-
 nent, & en font fort souuent, encores que ce soit cho-
 se mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le
 scauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre
 la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodent
 assez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce pois-
 son, ledit migan ne sent pas mauuais, ains seulement à
 la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, &
 l'ecrasent bien menu, ne regardans de si près à oster
 les crestes, les escailles, ny les tripailles, comme nous
 faisons, & mettent le tout ensemble dedans le pot,
 qui cause le plus souuent le mauuais goust: puis estât
 ainsi fait, ils en départent à chacun quelque portion.
 Ce migan est fort clair, & non de grande substance,
 comme on peut bien iuger. Pour le regard du boire,
 il n'est point de besoin, estant ledit migan assez clair
 de soy-mesme. Ils ont vne autre sorte de migan, à sca-
 uoir, ils font greller du bled nouveau, premier qu'il
 soit à maturité, lequel ils conseruent, & le font cuire
 entier avec du poisson, ou de la chair, quand ils en ont.
 Vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec,
 le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le re-
 duisent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils
 conseruent pour les voyages qu'ils entreprennent,
 tant d'vne part que d'autre: lequel migan fait de ceste
 façon est le meilleur, à mon goust. Pour le faire, ils
 font cuire force viande & poisson, qu'ils decouperont
 par morceaux, puis la mettent dans de grandes chau-
 dieres qu'ils emplissent d'eau, la faisant force bouillir:

ce fait, ils recueillent avec vne cueillier la graisse de dessus, qui prouient de la chair & poisson, puis mettēt d'icelle farine grillée dedans, en la mouuāt tousiours iusques à ce que ledit migan soit cuit, & rendu espois comme bouillie. Ils en donnent & departent à chacun vn plat, avec vne cueillerée de ladite graisse: ce qu'ils ont coustume de faire aux festins. Or est-il que ledit bled nouveau grillé, est grandement estimé entre eux. Ils mangent aussi des febves, qu'ils font bouillir avec le gros de la farine grillée, y meslant un peu de graisse, & poisson. Les chiens sont de requēte en leurs festins, qu'ils font souuent les vns aux autres, principalement durant l'hyuer, qu'ils sont de loisir. Que s'ils vont à la chasse aux cerfs, ou au poisson, ils les reseruent pour faire ces festins, nē leur demeurāt rien en leurs cabanes que le migan clair pour ordinaire, lequel ressemble à de la branée que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde; & pour l'accommoder ils le prennent par espics, & le mettent dans l'eau, souz la bourbe, le laissant deux ou trois mois en cēt estat, iusques à ce qu'ils iugent qu'il soit pourry, puis ils l'ostent de là, & le font bouillir avec la viande ou poisson, puis le mangent: aussi le font-ils griller, & est meilleur en ceste façon que bouilly. Il n'y a rien qui sente si mauuais que ce bled fortāt de l'eau tout bouëux, & neantmoins les femmes & enfans le succent, comme on fait les cannes de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de meilleur goust, ainsi qu'ils le demonstrent. D'ordinaire ils ne font que deux repas le iour.

Chiens de
requēte en
leurs festins.

Engraissent
les ours.

Ils engraissent aussi des ours, qu'ils gardent deux

trois

trois :
auoien
ueroie
nourri
de bon
cheuau
peces :
il y a d
miseres
n'ont a
& sont p
forests,
citrouill
dres. Q
fortes &
rant de c
changen
& filets à
& autres
meures a
raisonnab
peau de c
bas de ch
estāt fort p
ours, & ca
ils ont vne
couuerte, q
ptienne, &
don par le c
rant l'hyuer
Quand ils v

1616

trois ans, pour se festoyer : & ay recognu que s'ils auoient du bestial, ils en seroient curieux, & le conserueroient fort bien, leur ayant monstré la façon de le nourrir; chose qui leur seroit aillée, attendu qu'ils ont de bons pasturages, & en grande quantité, soit pour cheuaux, bœufs, vaches, moutons, pores, & autres especes: à faute de quoy on les iuge miserables, comme il ya de l'apparence. Neantmoins avec toutes leurs miseres ie les estime heureux entreux, d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conseruer, & sont plus assurez que ceux qui sont errans par les forests, comme bestes brutes; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir, & rostir souz les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes & façons de diuerses peaux de bestes sauuages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'Inde, farines, pourcelines, & filets à pescher, avec les Algommequins, Piserinis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées. Ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux, faisant leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, & d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, estât fort plissé. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours, & castors, dont ils vident en bon nombre. Plus, ils ont vne robbe de mesme fourrure, en forme de couuerte, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Egyptienne, & des manches qui l'attachent avec vn cordon par le derriere. Voila comme ils sont habillez durant l'hyuer, ainsi qu'il se voit en la page 247. figure D.

Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur

comme ils
vont à la
campagne.

robbe autour du corps, mais estans à leur village, ils quittent leurs manches, & ne se ceignent point. Les passemens de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle, & de la raclure desdites peaux, dont ils font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'aduisent, y mettans par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmy celles de colle, qui paroissent tousiours blancheastres, n'y perdât point leurs façons, quelques sales qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à passer les peaux les vns que les autres, & ingenieux pour inuenter des compartimens à mettre dessus leurs habits. Sur tous autres nos Montagnais & Algommequins y prennent plus de peine, lesquels mettent à leurs robes des bandes de poil de porc-espy, qu'ils teignent en fort belle couleur d'escarlate. Ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les détachent pour les faire seruir à d'autres robes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace. Quand ils se veulent bien parer, ils se peignent le visage de noir & rouge, qu'ils démeillent avec de l'huile, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux. Comme aussi ils se teignent les cheueux, qu'ils portent les vns longs, les autres courts, les autres d'vn costé seulement. Pour les femmes & les filles, elles les portent tousiours d'vne mesme façon. Elles sont veuës comme les hommes, horsmis qu'elles ont tousiours leurs robes ceintes, qui leur viennent iusqu'au genoüil. Elles ne sont point honteuses de monstrier leur corps, à sçauoir depuis la ceinture en haut, & depuis la moitié des cuisses en bas

ayants
quanti
qu'elles

intures, b
cheueux bier
aux dan

DE CHAMPLAIN.

291
1616
ayans tousiours le reste couuert; & sont chargées de
quantité de pourceline, tant en colliers, que chaisnes,
qu'elles mettent deuant leurs robbes, pendant à leurs



C113065

illage, ils
oint. Les
bits sont
t ils font
aduifent,
re rouge-
ou siours
quelques
snations
x les vns
des com-
ou, autres
nent plus
es bandes
elle cou-
en cheres
ir à d'au-
plus pour
and ils se
de noir &
de la grai-
sse d'ours,
indent les
res courts,
femmes &
mesme fa-
s, horsmis
s, qui leur
oint hon-
uis la cein-
tes en bas

intures, bracelets, & pendans d'oreilles, ayans les
cheueux bien peignez, peints, & graiffiez; & ainsi s'en
t aux dances, ayans vn touffea de leurs cheueux

par derriere, qui sont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent & font seruir de cordon, où quelquefois ils attachent des platines d'un pied en quarré, couuertes de ladite porcelaine, qui pend par derriere, & en ceste façon vestuës & habillées poupinement, elles se montrent volontiers aux dances, où leurs peres & meres les enuoyent, n'espargnans rien pour les embellir & parer; & puis assurent auoir veu en des dances, telle fille qui auoit plus de douze liures de porcelaine sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées & atourées. Cy-dessous page 291. se voit comme les femmes sont habillées, comme monstre F. & les filles allans à la dance, G. Se voit aussi comme les femmes pilent leur bled d'Inde, lettre H.

Leur humeur iouiale.

Ces peuples sont d'une humeur assez iouiale (bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triste & saturnienne) Ils sont bien formez & proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts & robustes. Comme aussi il y a des femmes & des filles fort belles & agreables, tant en la taille, couleur (bien qu'oliuastré) qu'aux traits du visage, le tout à proportion, & n'ont point le sein rauulé que fort peu, si elles ne sont vieilles. Il s'en trouue parmy elles de fort puissantes, & de hauteur extraordinaire, ayans presque tout le soing de la maison, & du trauail: car elles labourent la terre, sement le bled d'Inde, font la prouision de bois pour l'hyuer, tillent la chanvre, & la filent, dont du filat il font les rets à pescher, & prendre le poisson, & autres choses nécessaires. Comme aussi de faire la cueillette de leurs bleds, les serer, accommoder à manger, & dresser leur mesnage. De plus, elles suivent leurs mar-

de lieu
à port
Qu
chasse
faire d
tes, ils
cogno
ce qu'il
retour
font les
qui est l
Ils on
tel, que
treize g
uiseurs,
& la den
elles ne p
qui sont
mettent
presente
celets de
elle reço
elle trois
cueillent
plus sou
iours en
tera son
ses collier
esperance
autre seru
no rencon

de lieu en lieu, aux champs, où elles seruent de mulles à porter le bagage.

Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du cerf, & autres animaux, pescher du poisson, faire des cabannes, & aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accez & cognoissance, pour traiter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, avec ce qu'ils n'ont point; & estans de retour, ils ne bougent des festins & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espee de mariage parmy eux, qui est tel, que quand vne fille est en l'age d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs, selon ses bonnes graces, qui la rechercheront, & la demanderont aux pere & mere, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se soumettent à leur volonté. Cét amoureux ou seruiteur presentera à la fille quelques colliers, chaisnes & bracelets de porceline. Si la fille a ce seruiteur agreable, elle reçoit ce present: ce fait, il viendra coucher avec elle trois ou quatre nuits sans luy dire mot, où ils recueillent le fruit de leurs affections. Et arriuera le plus souuent qu'après auoir passé huit ou quinze iours ensemble, s'ils ne se peuent accorder, elle quittera son seruiteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faits. Frustré de son esperance, il en recherchera vne autre, & elle aussi vne autre seruiteur, & continuent ainsi iusques à vne bonne rencontre. Il y en a telle qui aura passé ainsi sa teu-

Leurs mariages.

nessé avec plusieurs maris, lesquels ne sont pas seuls en la iouissance de la beste, quelques mariez qu'ils soient: car la nuit venue, les ieunes femmes courent d'une cabane à une autre, comme font les ieunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutesfois sans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mary fera le semblable à sa voisine, sans que pour cela il y ait aucune jalousie entr'eux, ou peu, & n'en reçoivent aucune infamie, ny iniure, la coustume du pays estant telle.

Quand elles ont des enfans, les maris precedents reuiennent vers elles, leur remonstrer l'amitié & l'affection qu'ils leur ont portée par le passé, & plus que nul autre, & que l'enfant qui naistra est à luy, & est de son fait. Vn autre luy en dira autant, & par ainsi il est au choix & option de la femme de prendre & d'accepter celuy qui luy plaira le plus, ayant en ses amours gagné beaucoup de pourceline. Elles demeureront avec luy sans plus le quitter, ou si elles le laissent, il faut que ce soit avec vn grand sujet, autre que l'impuissance, car il est à l'espeuue: neantmoins estans avec ce mary, elles ne laissent pas de se donner carrière, mais se tiennent & resident tousiours au mesnage, faisant bonne mine: de façon que les enfans qu'ils ont ensemble ne se peuvent asseurer legitimes: aussi ont-ils vne coustume, preuoyans ce danger, qu'ils ne succèdent iamais à leurs biens; mais font leurs heritiers & successeurs les enfans de leurs soeurs, desquels ils sont asseurez d'estre issus & sortis.

Pour la nourriture & esleuation de leurs enfans, ils les mettent durant le iour sur vne petite planche de

bois,
peaux
dresser
où l'en
mettre
qui pre
dire fue
l'eau de
gasté de
duer fa
de lièvre
le netto
nissent la
son col,
nuds ent
cela la pr
façon, san
sans son
stiez, & so
peres. & m
Dieu leur
Ils n'on
approche,
son à l'enc
pour le ma
entions &
Comme
& ne cro
uans com
diabie, ou
or qu'ils pr

1616

bois, & les vestent & enuoloppent de fourrures, ou peaux, & les bandent sur ladite planchette: puis la dressent debout, & y laissent vne petite ouuerture par où l'enfant fait ses petites affaires. Si c'est vne fille, ils mettent vne feuille de bled d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, & font sortir le bout de ladite feuille dehors, qui est renuersée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coule par ceste feuille, sans qu'il soit gasté de les eauës. Ils mettent aussi souz les enfans du duuet fait de certains roseaux, que nous appellôs pied de lièvre, sur quoy ils sont couchez fort mollement, & nettoient du mesme duuet: & pour le parer, ils garnissent lad. planchette de patenostres, & en mettent à son col, si petit qu'il soit. La nuit ils les couchent tout nus entre les peres & meres, où faut considerer en cela la prouidence de Dieu, qui les conserue de telle façon, sans estre estouffez, que fort rarement. Ces enfans sont grandemēt libertins, pour n'auoir esté chastiez, & sont de si peruerse nature, qu'ils bartent leurs peres & meres, qui est vne espeece de malediction que Dieu leur enuoye.

Leurs loix.
Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny chose qui en approche, n'y ayant aucune correction ny reprehension à l'encontre des mal-faicteurs, rendans le mal pour le mal, qui est cause que souuent ils sont en dissensions & en guerres pour leurs differents.

Ne chastier point les meschans.

Ne croyent en aucune Diuinité.
Comme aussi ils ne recognoissent aucune Diuinité, & ne croyent en aucun Dieu, ny chose quelcôque, auans comme bestes brutes. Ils ont quelque respect au diable, ou d'un nom semblable, parce que souz ce mot qu'ils prononcēt, sont entendus diuerses signi-

fications, & comprend en soy plusieurs choses: de façon que mal-aisément peut-on sçauoir & discerner s'ils entendent le diable, ou autre chose: mais ce qui fait croire que c'est le diable, est, que lors qu'ils voyent vn homme faire quelque chose extraordinaire, ou est plus habile que le commun, vaillant guerrier, furieux, & hors de soy-mesme, ils l'appellent Oqui, comme si nous disions vn grand esprit, ou vn grand diable. Il y a de certaines personnes entr'eux qui sont les Oqui, ou Manitous (ainsi appelez par les Algommequins & Montagnais) lesquels se meslent de guarir les malades, penser les blessez, & predire les choses futures. Ils persuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des festins, en intention d'y participer; & souz esperance d'vne prompte guérison, leur font faire plusieurs autres ceremonies, croyans & tenans pour vray tout ce qu'ils leur disent.

Ces peuples ne sont possédez du malin esprit comme d'autres Sauvages plus esloignez qu'eux, qui font croire qu'ils se reduiroient en la cognoissance de Dieu, si leur pays estoit habité de personnes qui prissent la peine & le soin de les enseigner par bons exemples à bien viure. Car aujourd'huy ont-ils desir de s'amender, demain ceste volonté leur chagera, quand il conuendra supprimer leurs sales coustumes, la dissolution de leurs mœurs, & leurs inciuilitez. Maintefois les entretenant sur ce qui estoit de nostre croyance, loix & coustumes, ils m'escoutoient avec grande attention en leurs conseils, puis me disoient: *Tu dis des choses qui surpassent nostre esprit & nostre entendement, & que ne pouuons comprendre par discours. Mais si tu de-*

fires q
femme
in mei
loix de
& non
drons p
ble, au p
d'un b
ont de

Quar
lequel
grand n
ou quat
ledit Oc
pant, ay
sur la tes
mela plu
vieilles c
l'est souu
ils sont b
pens de le
mettre en
qu'ils req
de la pou
sont bien
rien esper
ser: mais l
se guerisse
Les vieilles
presens, ch
châter: &c

1686
sires que les sçachions, il est necessaire d'amener en ce pays femmes & enfans, afin qu'apprenions la façon de viure que tu meines, comme tu adores ton Dieu, comme tu obeis aux loix de ton Roy, comme tu cultiues & ensemences les terres, & nourris les animaux. Car voyans ces choses, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt, iugeans nostre vie miserable, au prix de la tienne. Leurs discours me sembloient d'vn bon sens naturel, qui demonstre le desir qu'ils ont de cognoistre Dieu.

Quand ils sont malades, ils enuoyent querir l'Oqui, lequel après s'estre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes & filles, avec trois ou quatre vieilles femmes, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Oqui, lesquels entrent en leurs cabanes en dansant, ayās chacune vne peau d'ours, ou d'autres bestes sur la teste, mais celle d'ours est la plus ordinaire, comme la plus monstrueuse, & y a deux ou trois autres vieilles qui sont proches du patient ou malade, qui l'est souuent par imagination: mais de ceste maladie ils sont bien tost gueris, & font des festins aux despens de leurs parents ou amis, qui leur donnent de quoi mettre en leur chaudiere, outre les dons & presens qu'ils recoiuent des dancers & danceuses, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui fait qu'ils sont bien tost gueris. Car comme ils voyent, ne plus rien esperer, ils se leuent, avec ce qu'ils ont peu amasser: mais les autres qui sont fort malades, difficilement se guerissent-ils de tels jeux, dances, & façons de faire. Les vieilles qui sont proches du malade recoiuent les presens, chantans chacune à son tour, puis cessent de chäter; & lors que tous les presens sont faits, ils com-

mencent à leuer leurs voix d'un mesme accord, chantans toutes ensemble, & frapans à mesure avec des bâtons sur des escorces seiches d'arbres; puis toutes les femmes & filles se mettent au bout de la sabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'un ballet, les vieilles marchés les premières avec leurs peaux d'ours sur leurs testes. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque proportion, l'une de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le trioly de Bretagne, & ont assez bonne grace. Il sy entremet souuent avec elles de ieunes hommes, lesquels ayant dancé vne heure ou deux, les vieillies prendront le malade, qui se forme de se leuer mistement, puis se mettra en dante, où estant, il dancera & se fioüira comme les autres.

Quelques fois le Medecin y acquiert de la reputation, de voir si tost son malade guery & debout: mais ceux qui sont accablez & languissans, meurent plus tost que de receuoir guerison. Car ils font vn tel bruit & tintement depuis le matin, iusques à deux heures de nuict, qu'il est impossible au patient de le supporter, sinon avec beaucoup de peine. Que sil luy prend enuie de faire dancier les femmes & les filles ensemble, il faut que ce soit par l'ordonnance de l'Orqui: car luy & le Manitou, accompagnez de quelques autres, font des singeries & des conjurations, & le tourment de telle sorte, qu'ils sont le plus souuent hors d'eux-mesmes, & enuies de se consumer par la tabanne d'un costé & d'autre, mangeans des charbons ardens, les ayans tenus vn espace de temps en leurs mains, puis jettent des escaides toutes rouges

sur les
la forte
saur ap

forte. Ce b
chacun che
ceux de leu

1616

sur les yeux des spectateurs. L'on diroit les voyant de la sorte, que le diable Oqui, ou Manitou (si ainsi les faut appeller) les possèdent, & les font tourmenter de



sorte. Ce bruit & tintamarre ainsi fait, ils se retirent chacun chez soy: mais les femmes de ces possédez
 ceux de leurs cabanes sont en grande crainte, qu'ils

111

ne brusler tout ce qui est dedans, qui fait qu'ils ostent tout ce qui y est. Car lors qu'ils arriuent, ils viennent tout furieux, les yeux estincellans & effroyables, rantoist debout, & rantoist assis, ainsi que la fantasia les prend, & empoignans tout ce qu'ils trouuent & rencontrent, le jettent d'un costé & d'autre, puis se couchent & dorment quelque espace de temps; & se reueillans comme en sursault, ils prennent du feu & des pierres, qu'ils jettét de toutes parts, sans aucun égard. Ceste furie se passe par le sommeil qui les repréd, puis venans à suër, ils appellent leurs amis pour suer avec eux, croyans estre le vray remede pour recouuer leur santé. Ils se couurent de leurs robes, & de grandes escorces d'arbres, ayans au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantans tousiours durant qu'ils suent. Et d'autant qu'ils sont fort alterez, ils boiuent grande quantité d'eau, qui est l'occasion que de fols ils deuiennent sages. Il arriue par rencontre, plustost que par science, que trois ou quatre de ces malades se portent bien, ce qui leur confirme leur fausse croyance d'auoir esté gueris par le moyen de ces ceremonies, sans considerer qu'il en meurt dix autres.

Il y a aussi des femmes qui entret en ces furies, & marchét sur les mains & pieds come bestes, mais elles ne font tant de mal. Ce que voyant l'Orqui, il comence à chanter, puis faisant quelques mines il la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eaux, & qu'elle face vn festin, soir de chair, ou de poisson, qu'il faut trouver. La crierie faite, & le banquet finy, chacun se retire en sa cabane, iusques à yne autre fois qu'il la re-

uiend
autres
tortue
sonner
face tr
de char
uene p
gens d
prés du
long du
le prep
Pour
cun vit
avant c
serrent
ptopres
toutes si
pour le f
les arbre
merrene
continue
trois ou
leur arriu
deuise.

S'il y a
femme &
vn carda
nage est
qu'elle ne
menracc
& faison.

1616

viendra visiter, la soufflant & chantant avec plusieurs autres appelez pour cét effect, tenans en la main vne tortuë seiche remplie de petits cailloux, qu'ils font sonner aux oreilles du malade, luy ordonnant qu'elle face trois ou quatre festins tout de suite, vne partie de chanterie & dancierie, où toutes les filles se trouvent parées & peintes, avec des mascarades, & gens desguisez. Ainsi assemblez, ils vont chanter près du liét de la malade, puis se promonent tout le long du village, cependant que le festin s'appreste & se prepare.

Pour ce qui concerne leur meynage & viure, chacun vit de ce qu'il peut pescher & recueillir, ayant avant de terre comme il leur est necessaire. Ils la descendent avec grand' peine, pour n'auoir des instrumens propres pour ce faire, puis émondent les arbres de toutes ses branches, qu'ils brulent au pied d'iceluy, pour le faire mourir. Ils nettoient bien la terre entre les arbres, puis sement leur bled de pas en pas, où ils mettent en chacun endroit enuiron dix grains, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils en ayent assez pour trois ou quatre ans de prouision, craignans qu'il ne leur arriue quelque mauuaise année, sterile & infructueuse.

Leur forme
de viure en
leur meynage.

S'il y a quelque fille qui se marie en hyuer, chaque femme & fille est reuë de porter à la nouvelle mariée vn sarsan de bois pour sa prouision (car chaque meynage est fourni de ce qui luy est necessaire) durant qu'elle ne le pourroit faire seule, & aussi qu'il conuient acquirir d'autres choses qui sont lors de temps de saison.

Pour ce qui est de leur gouvernement, les anciens & principaux s'assemblent en vn conseil, où ils decident & proposent tout ce qui est de besoin pour les affaires du village; ce qui se fait par la pluralité des voix, ou du conseil de quelques vns d'entr'eux, qu'ils estiment estre de bon iugement; lequel conseil ainsi donné, est exactement suiuy. Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillans, qu'ils nomment Capitaines.

Quant aux chastiemens ils n'en vsent point, ains font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues & remonstrances, & non autrement. Ils parlent tous en general, & là où il se trouue quelqu'un de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le seruiue du commun, si on le iuge capable d'exercer ce qu'il promet, on luy remonstre & persuade par belles paroles qu'il est homme hardy, propre à telles entreprises, & qu'il y acquerra beaucoup de reputation. S'il veut accepter, ou refuser ceste charge, il luy est permis, mais il s'en trouue peu qui la refusent.

Comme ils
entrepren-
nent leurs
guerres.

Quand ils veulent entreprendre des guerres, ou aller au pays de leurs ennemis, deux ou trois des anciens ou vaillans Capitaines entreprendront ceste conduite pour ceste fois, & vont aux villages circonuoisins faire entédre leur voloté, en leur donnât des presents, pour les obliger de les accôpagner. puis ils delibèrent le lieu où ils veulent aller, disposans des prisonniers qui seront pris, & autres choses de consideration. S'ils font bien, ils en reçoient de la loüange, s'ils font mal

ils en so
chacun
Ambass
festins &
selon qu
amitié,
tion de le
autres. Co

Quant
corps de
fort prop
sur les que
corces d'a
sont inhur
me de huié
sont le lieu
pour mieu
sistent. Ce
prenant to
oyent & re
ment; puis l
colliers, sou
e valeur, au
stiné, où e
rs où ceux
ns & danc
re la feste
courer de t
sont; par l
quelle am
s'ont gou

1666

ils en sont blâmez. Ils font des assemblées generales
chacun an en vne ville qu'ils nomment, où il vient vn
Ambassadeur de chaque Prouince, & là font de grâds
festins & dances durant vn mois ou cinq sepmaines,
selon qu'ils aduisent entr'eux, contractans nouvelle
amitié, decidans ce qu'il faut faire pour la conserua-
tion de leur pays, & se donnans des presens les vns aux
autres. Cela estât fait, chacun se retire en son quartier.

Quand quelqu'un est decedé, ils enuoloppent le
corps de fourrures, & le couurent d'escorces d'arbres
fort proprement, puis ils l'esleuent sur quatre pilliers,
sur lesquels ils font vne cabanne aussi couuerte d'es-
corces d'arbres, de la longueur du corps. Ces corps ne
sont inhumez en ces lieux que pour vn temps, com-
me de huiet ou dix ans; ainsi que ceux du village adui-
sent le lieu où se doiuent faire leurs ceremonies, ou
pour mieux dire, conseil general, où tous ceux du païs
assistent. Cela fait, chacun s'en retourne à son village,
amenant tous les ossemens des deffuncts, qu'ils net-
toyent & rendent fort nets, & les gardent soigneuse-
ment; puis les parens & amis les prennent, avec leurs
colliers, fourrures, haches, chaudieres, & autres choses
de valeur, avec quantité de viures qu'ils portēt au lieu
destiné, où estans tous assemblez, ils mettent ces vi-
ures où ceux de ce village ordonnent, y faisant des fe-
stins & dances continuelles l'espace de dix iours que
dure la feste, pendant lesquels les autres nations y
courent de toutes parts, pour voir les ceremonies qui
sont; par le moyen desquelles ils contractent vne
nouuelle amitié, ainsi que les es de leurs parens &
sont pour estre réunis ensemble, posans vne

304 LES VOYAGES DV SIEVR
 figure, que tout ainsi qu'ils sont assemblez en vn mes-
 me lieu, aussi doiuent-ils estre vnis en amitié & con-
 corde, comme parents & amis, sans s'en pouuoir sepa-



rer. Ces os estans ainsi meslez, ils font plusieurs
 cours sur ce sujet, puis après quelques mines ou fa-
 de faire, ils font vne grande fosse, dans laquelle ils
 jettent

jetterent
 ches, c
 bagate
 le tout
 bois, au
 ture sur
 des ame
 lieu où i
 Reste
 leurs pes
 glac, de
 ron cinq
 cent par
 attachent
 long, & la
 de trou en
 mains par
 bout du fil
 nettire de
 rets au fon
 taines petit
 au fonds d
 deux bouts
 prins dedan
 Après au
 stumes, gou
 tages, nous
 air avec nou
 artismes de
 les 20. jour
 quantité de j

jetent, avec les colliers, chaines de poutreline, ha-
ches, chaudieres, lames d'espées, couteaux, & autres
bagatelles, lesquelles ils prisent beaucoup, & conuras
le tout de terre, y mettent plusieurs grosses picces de
bois, avec quantité de piliers à l'entour, & vne couver-
ture sur iceux. Aucuns d'eux croyent l'immortalité
des ames, disans qu'après leur decedz ils vont en vn
lieu où ils chantent comme les corbeaux.

Reste à declarer la forme & maniere qu'ils vsent en Leurs pes-
ches.
leurs pesches. Ils font plusieurs trous en rond sur la
glace, & celui par où ils doivent tirer la seine a enui-
ron cinq piéds de long, & trois de large, puis cōmen-
cent par ceste ouuerture à mettre leur filer, lequel ils
attachent à vne perche de bois de six à sept piéds de
long, & la mettent dessous la glace, & la font courir
de trou en trou, où vn homme ou deux mettent les
mains par iceux, prenant la perche où est attaché vn
bout du filer, iusques à ce qu'ils viennent rompre l'ou-
uerture de cinq à six piéds. Ce fait, ils laissent couler le
retz au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de cer-
taines petites pierres qu'ils attachent au bout, & estans
au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par les
deux bouts, & ainsi amènent le poisson qui se trouue
prins dedans.

Après auoir discouru amplement des mœurs, cou-
stumes, gouuernement, & façon de viure de nos Sau-
uages, nous reciterons qu'estans assemblez pour ve-
nir avec nous, & reconduire à nostre habitation, nous
partismes de leur pays le 20. iour de May, & fus-
mes 40. iours sur les chemins, où peschames grande
quantité de poisson de plusieurs especes. comme aussi

nous prifmes plusieurs sortes d'animaux, & gibbier, qui nous donna vn singulier plaisir, outre la commodité que nous en receufmes, & arriuasmes vers nos François sur la fin du mois de Iuin, où ie trouuay le sieur du Pont, qui estoit venu de France avec deux vaisseaux, qui desesperoit presque de me reuoir, pour les mauuais nouvelles qu'il auoit entéduës des Sauvages que i'estois mort.

Nous veifmes aussi tous les Peres Religieux, qui estoient demeurez à nostre habitation, lesquels furent fort contents de nous reuoir, & nous aussi eux: puis ie me disposay de partir du Sault Saint Louis, pour aller à nostre habitation, menât avec moy mon hofte Darontal. Parquoy prenant congé de tous les Sauvages, & les assureât de mô affectiõ, ie leur dis que ie les reuerrois quelque iour, pour les assister, comme j'auois fait par le passé, & leur apporterõis des presens pour les entretenir en amitié les yns avec les autres, les priant d'oublier les querelles qu'ils auoient eues ensemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partifmes le 8. iour de Iuillet, & arriuasmes à nostre habitation le 11. du dit mois, où trouuasmes chacun en bon estat, & tous ensemble, avec nos Peres Religieux, rendifmes graces à Dieu, en le remerciant du soin qu'il auoit eu de nous conseruer & preseruer de tant de perils & d'âgers où nous estions trouuez.

Pendant cecy, ie faisois la meilleure chere que ie pouuois à mon hofte Darontal, lequel admirât nostre bastiment, comportement, & façon de viure, me dit en particulier, Qu'il ne mouuroit iamais content qu'

ne ve
nix f
serui
inhor
ne po
droit
quent
cemen
tion au
té du p
nemis,
nous p
mis fair
après au
ayant d
content
où les co
Penda
bled com
esté fem
ter en Fr
tres bonn
fort beau
porté.
le m' en
let, & arriu
sieur du P
& appareil
& partifme
culmes le v

ne veist tous les amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, afin d'apprendre à servir Dieu, & la façon de nostre vie, qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouvoit comprendre par le discours, il l'apprenoit beaucoup mieux & plus facilement par la fréquentation qu'il auroit avec nous. Que pour l'advancement de cét oeuvre nous fissions vne autre habitation au Sault Saint Louys, pour leur donner la sécurité du passage de la rivière, pour la crainte de leurs ennemis, & qu'aussi tost ils viendroient en nombre à nous pour y viure comme freres: ce que ie luy promis faire le plustost qu'il me seroit possible. Ainsi après auoir demeuré 4. ou 5. iours ensemble, & luy ayant donné quelques honnestes dons (desquels il se contenta fort) il sen retourna au Sault Saint Louys, où ses compagnons l'attendoient.

Pendant mon séjour à l'habitation, ie fis couper du bled commun, à sçauoir du bled François qui y auoit esté semé, lequel estoit tres-beau, afin d'en apporter en France, pour tesmoigner que ceste terre est tres-bonne & fertile. Aussi y auoit-il du bled d'Inde fort-beau, & des entes & arbres que nous y auions porté.

Ie m'embarquay en nos barques le 20 iour de Juillet, & arriuy à Tadoussac le 23. iour dudit mois, où le sieur du Pont nous attendoit avec son vaisseau prest & appareillé, dans lequel nous nous embarquasmes, & partismes le troisieme iour du mois d'Aoust, & eusmes le vent si à propos, que nous arriuasmes à Ho-

Nostre-
riue à Ta-
doussac.

Nostre re-
tour en
France.

ne fleur le 10. iour de Septembre 1616. où nous rendis-
mes loüange & action de graces à Dieu de nous auoir
preseruez de tant de perils & hazards où nous auions
esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans
nostre patrie. A luy donc soit gloire & honneur à
iamais. Ainsi soit-il.

Fin de la premiere Partie.

S

P

Voyage
familial
Paris

L

24. nous p
ue saint L

s rendif.
ous auoir
s auions
nté dans
onneur à



S E C O N D E
P A R T I E D E S
V O Y A G E S D V S I E V R
de Champlain.

L I V R E P R E M I E R.

*Voyage de l'Auteur en la Nouvelle France avec sa
famille. Son arriuée à Québec. Prend possession du
Païs, au nom de monsieur de Montmorency.*

C H A P I T R E P R E M I E R.



An 1620. ie retournay avec 1620.
ma famille à la Nouvelle
France ; où arriuasmes au
mois de May. No^r trauerfames
plusieurs Isles, & entr'au-
tres celles aux Oyseaux, où
il y en a tel nombre, qu'on
lestuë à coups de bastons. Le
24. nous passames proche Gaspey, entrée du fleu-
ue saint Laurent.

1620
7 Juillet

Le 7. de Juillet no' mouillâmes l'anchre au moulin Baudé, à vne lieuë du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la traaverse de nostre voyage, ou vn chacun loüa Dieu de nous voir à port de salut, & principalement moy, pour le sujet de ma famille, qui auoit beaucoup endure d'incommoditez en cette fascheuse traaverse.

Bateau qui vient à leur bord, où estoit le frere de la femme de l'Autheur.

Le lendemain vn petit bateau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le Sieur Deschesnes, party vn mois auparauant nous, estoit arriué, qui fut prés de deux mois à sa traaverse. Le Sieur Boullé, mon beau frere estoit en ce bateau; qui fut fort estonné de voir sa sœur, & comme elle s'estoit résoluë de passer vne mer si fascheuse, & fut grandement resiouy, & elle & moy auprealable; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'vn du port de 70. tonneaux, l'autre de 45. estoient venus proche de Tadoussac traaitter; nonobstant les deffences du Roy, & auoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes proche du Bicq, à 15. lieuës de Tadoussac, neantmoins se sauuerent comme meilleurs voilliers. Ils emporterent cette année nombre de peleteries, & auoient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mesche, aux Sauvages; chose très-pernicieuse & prejudiciable, d'armer ces infideles de la façon, qui s'en pourroyët seruir cõtre nous aux occasions. Voila comme tousiours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé, desobeissant aux commandemens de sa Majesté, qui le defend par ses Commissions, sur peine de la vie. Telles personnes meriteroiët d'estre chastiez seueremët, pour enfrain-

Vaisseaux Rochelois venus pres de Tadoussac nonobstant les deffences du Roy.

Armerent les Sauvages.

dre le
lois,
ou il
chastu
qu'il v
vont
tienne
nicieu
plus oc
Nou
ne esto
fleuve
Hiroq
barque
ment, a
uoir de
en enuo
pour no
ttere Pa
ble, & c
tout le r
estoit en
Ouuriers
Recollet
bord de l
mens, vn
proche d
ger, qui n
Locquin
chargée d
Pont.

DE CHAMPLAIN.

dre les Ordonnances: mais quoy, dit on, sont Rochelois, c'est à dire tres mauuais & desobeissans subjects, où il n'y a point de iustice: prenez les si pouuez & les chastiez, le Roy vous le permet par les commissions qu'il vous donne. D'auantage ces meschans larrons qui vont en ce pais subornent les sauuages, & leurs tiennent des discours de nostre Religion, tres-pernicieux & meschans, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit.

Nous apprismes que les sieurs du Pont & Deschene estoient partis de Québec pour aller à mont ledit fleuve affin de traiter à vne isle deuant la riuere des Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes barques pour nous attendre, & les depescher promptement, afin de leur porter marchandises, auat que scauoir de nos nouuelles; ce qui fut fait ce iour mesme, & en enuoyerēt vne deuant l'autre, que nous retinismes pour no^r en aller à Québec. Nous sceusmes la mort de frere Pacifique, bon Religieux, qui estoit tres charitable, & celle de la fille de Hebert en travail d'enfant, tout le reste se portoit bien: & pour l'habitation, elle estoit en tres mauuais estat, pour auoir duerry les Ouuriers à vn logement que l'on auoit fait aux Peres Recollers, à demy lieuë de l'habitation, sur le bord de la riuere saint Charles, & deux autres logemens, vn pour ledit Hebert à son labourage, vn autre proche de l'habitation pour le Serrurier & Boulenger, qui ne pouuoient estre en l'enclos des logemens. Locquin partit promptement dans vne chaloupe chargée de marchandises, pour aller treuuer ledit du Pont.

Les sieurs
du Pont &
Deschene
partis pour
aller à Qué-
bec.

1620

LES VOYAGES DV SIEVR

4

Parlement
de l'Au-
thour de
Tadouffac

Son arri-
uée à Qué-
bec.

Exhortati-
on que fait le
Pere Recol-
let.

L'Auteur
prend pos-
session du
Pays.

Le II. ie partis de Tadouffac avec ma famille, & les Religieux que nous auions menez, au nombre de trois, mon beau-frere, qui auoit hyuerné deux ans & demy, & Guers, arriuâmes à Québec, où estât fusmes à la Chapelle rēdre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous esperions. Le lendemain ie fis charger le canō, ce qu'estât fait, apres la saincte Messe dite vn Pere Recollet fit vn sermō d'Exhortation, où il remōltoit à vn chacun le deuoir où l'on se deuoit mettre pour le seruice de sa Majesté, & de celuy de mōdit seigneur de Montmorency, & que cha-
cun eût à se cōporter en l'obeissance de ce que ie leur commanderois, suiuant les patentes de sa Majesté, données à mondit seigneur le Viceroy, & la Commission à moy donnée de son Lieutenant, lesquelles seroient leuēs publiquement en presence de tous, à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorāce. Apres ceste exhortation l'on sortit de la Chappelle, ie fis assembler tout le monde, & commanday à Guers Commissionnaire, de faire publique lecture de la Commission de sa Majesté, & de celle de Monseigneur le Viceroy à moy donnée. Ce fait chacun cria *Vive le Roy*, le Canon fut tiré en signe d'allegresse, & ainsi ie pris possession de l'habitation & du Pays au nom de mondit seigneur le Viceroy. Ledit Guers en fit son procès verbal pour seruir en temps & lieu.

Ie resolus d'enuoyer ledit Guers avec six hommes aux trois riuieres où estoit le Pont & les Commis de la societé, pour sçauoir ce qui se passeroit par delà, & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les bestimēts dont on m'auoit parlé, & en effect ie treuay

ceste h
pité l
tes j
de tern
cour
tombé
bandon
& m'est
cecy est
habitat
à repare
ouuriers
& toutes
en peu de
d'ouurier
terent vn
aduenir,
pays elloi
demeure
tagne qui
Laurent, q
uier, & t
nécessité d
Pays & de l
plaisoit po
d'effectuer
ceroy, & ce
d'affrōt, po
que des co
ence perdu
perdre ses

DE CHAMPLAIN.

ceste habitation si desolée & ruinée qu'elle me faisoit
 pitié Il y pleuuoit de toutes parts, l'air entroit par tou-
 res les jointures des planchers, qui s'estoient restressis
 de temps en temps, le magasin s'en alloit tomber, la
 court si sale & orde, avec vn des logemens qui estoit
 tombé, que tout cela sembloit vne pauvre maison a-
 bandonnée aux champs où les Soldats auoient passé,
 & m'estorinois grandemēt de tout ce mesnage: tout
 cecy estoit pour me dōner de l'exercice à reparer ceste
 habitation. Et voyāt que le plustost qu'on se mettroit
 à reparer ces choses estoit le meilleur, i'employay les
 ouuriers pour y trauailler, tant en pierre, qu'en bois,
 & toutes choses furēt si bien mesnagées, que tout fut
 en peu de temps en estat de nous loger, pour le peu
 d'ouuriers qu'il y auoit, partie desquels commen-
 cerent vn Fort, pour euitier aux dangers qui peuuent
 aduenir, veu que sans cela il n'y a nulle seurētē en vn
 pays esloigné presque de tout secours. I'establis ceste
 demeure en vne scituation tres bonne, sur vne mon-
 tagne qui commandoit sur le trauers du fleuue saint
 Laurent, qui est vn des lieux des plus estroits de la ri-
 uiere, & tous nos associez n'auoient peu gouster la
 necessitē d'vne place forte, pour la conseruation du
 Pays & de leur bien. Ceste maison ainsi bastie ne leur
 plaisoit point, & pour cela il ne faut pas que ie laisse
 d'effectuer le commandement de Monseigneur le Vi-
 ceroy, & cecy est le vray moyen de ne point receuoir
 d'affrōt, pour vn ennemy, qui recognoissant qu'il n'y
 a que des coups à gagner, & du temps, & de la des-
 pence perduē, se gardera bien de se mettre au risque
 de perdre ses vaisseaux & ses hōmes. C'est pourquoy

5
 Treuve
 l'habitation
 forte deto-
 lée.

Il fut creu
 uaillet.

Choisir le
 lieu de tres
 bonne scitu-
 tion.



il n'est pas touliours à propos de fuiure les passions des personnes, qui ne veulent regner que pour vn temps, il faut porter la consideration plus auant.

Les gens de du Pont & Descheffnes descendent des trois Riuieres avec leurs barques.

Le sieur du Pont repassa en France.

Quelques iours apres lesdits du Pont & Descheffnes descendirent des trois riuieres avec leurs barques, & les peleteries qu'ils auoiét traitées. Il y en auoit la pluspart à qui ce changemét de Viceroy & de l'ordre ne plaisoit pas; ledit du Pont se resolut de repasser en France qui auoit hyuerné, & laissa Iean Caumont, dit le Mons, pour commis du magazin & des marchandises pour la traitte. Ledit du Pont s'en alla à Tadooufac, & nous fit apporter le reste de nos viures, & manda Roumier sous-commis, qui auoit aussi hyuerné, lequel s'en retourna en France, sur ce qu'on ne luy vouloit rehausser ses gages, & moy demeurat visitay les viures, pour les mesnager iusques à l'arriuée des vaisseaux, faisant touliours fortifier & continuer les reparations ja commencées, attendant d'en faire vne nouvelle de pierre: car nous auions treuue de bonnes pierres à chaux, qui estoit vne grãde commodité. Ils demurerent ceste année à hyuerner 60. personnes, tant hommes, que femmes, Religieux, & enfans, dont il y auoit dix hommes pour traualler au Seminaire des Religieux & à leurs despens: tout l'Automne & l'hyuer fut employé à reparer l'habitation, & les maisons d'auprés, & nous fortifier: chacun se porta tres-bien, horsmis vn homme qui fut tué par la cheute d'vn arbre qui luy tomba sur la teste, & l'estrafa, & ainsi mourut miserablement.

ARR
Ma
d'vn
ce ap



qua en ic
rencontr
May, & G
Montmo
vn garçon
sur la rou
tation. Lec
part de mo
me dit est
d'environ t
en tout, po
rance, &
rencontre d
le quarant
e si pres,
& l'autre so
toit meilleu
on perdué
toient trait

ARRIVEE DES CAPITAINES DV
*May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre
 d'un vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de Frã-
 ce apportees au sieur de Champlain.*

CHAPITRE II.

LE quinziesme de May, vne barque estant prestel'on la mit à l'eau, qui fut chargée de viures, pour traiter avec les Sauvages de Tadoussac. Le Mons commis s'embarqua en icelle luy huitiesme, & en son chemin fit rencontre d'une chaloupe, où estoit le Capitaine du May, & Guers, Commissionnaires de mōseigneur de Montmorency, avec cinq matelots, trois soldats, & vn garçon, qui fut cause que nostrē commis retourna sur la route, & s'en reuinrēt ensemble à nostre habitation. Ledit du May fut tres-bien receu, venant de la part de mondit seigneur de Montmorency, lequel me dit estre venu deuant, en vn vaisseau du port d'environ trente cinq tōneaux, avec trente personnes en tout, pour me donner aduis de ce qui se passoit en France, & que proche de Tadoussac, il auoit fait rencontre d'un petit vaisseau volleur de Rochelois, de quarante cinq tonneaux, & en auoit approché de si pres, qu'ils s'entendoient parler, estans l'un & l'autre sous voiles: Mais comme le Rochelois estoit meilleur voilier, il se sauua. Ce fut vne belle occasion perdue, par ce que ceux qui estoient dedans auoient traitté nombre de peleteries.

1620. 1

Arrivée
 des Capitaines du
 May &
 Guers à la
 nouvelle
 France

Du May
 fait rencontre
 d'un
 vaisseau
 Rochelois
 qui se sauua.

Guers ap-
porte let-
tres de Frã
ce à l'Au-
cheur.

Ledit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy & à Monseigneur me faire l'honneur de m'escrire, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, & autres, des sieurs Dolu, de Villemenon & de Caca. Voicy celle du Roy.

Lettre du
Roy au
sieurs de
Châplain.

Champlain, i'ay veu par vos lettres du 15 du mois d'Aoust, avec quelle affection vous travaillez par delà à vostre establissement, & à ce qui regarde le bien de mon service, dequoy, comme ie vous sçay tres-bon gré, aussi auray-ie à plaisir de le reconnoistre à vostre advantage, quand il s'en offrira l'occasion: & ay bien volontiers accordé quelques munitions de guerre, qui m'ont esté demandées, pour vous donner tousiours plus de moyen de subsister, & de continuer en ce bon deuoir, ainsi que ie me le promets de vostre soing & fidelité. A Paris le 24. iour de Fevrier 1621. signé LOVIS, & plus bas, Brulart.

En suite de celle de sa Majesté, i'en receus vne autre de Monsieur de Puisieux, Secretaire de ses cōmandemens, par laquelle entr'autres choses, il me madoit que le sieur Dolu auoit demandé des armes pour m'enuoyer; à laquelle chose on auoit pourueu, & icelles enuoyées. Auparauant Monseigneur le Duc de Montmorency m'ecriuit la presente.

Lettre de
Monseign
de Mont-
morency
au sieur de
Châplain.

Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons i'estimé à propos, d'exclure les anciens Associez de Rouen, & de saint Malo, pour la traite de la Nouvelle France, d'y retourner. Et pour vous faire secourir, & pourvoir de ce qui vous y est necessaire, i'ay choisi les sieurs

de Ca
Marc
sçaura
de delà
fister, e
les main
corde
pays, de
afin que
recuer,
mis. Je
me
ainsi que
Vostre pl.
RANCY,

LEs le
La fer
tes les ma
les intere
tendoient
stre acqui
gée, & que
religion ce
donnoit es
ce qui esto
qu'il n'en o
tant le reste
de Villem
à la mes
ormant au

DE CHAMPLAIN.

de Caën oncle & nepueu, & leurs Associez, l'un est bon Marchand, & l'autre bon Capitaine de mer, comme il vous sçaura bien ayder & faire recognoistre l'authorité du Roy de delà sous mon gouuernement. Je vous recõmande de l'assister, & ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que ie leur ay accordé. Iay chargé le sieur Dolu Intendant des affaires du pays, de vous enuoyer coppie du traité par le premier voyage, afin que vous scachiez à quoy ils sont tenus, pour les faire exccuter, comme ie desire leur entresenir ce que ie leur ay promis. Je me suis au soing de faire conseruer vos appointements, comme vous continuerez au desir de bien seruir le Roy, ainsi que continue en la bonne volonté, Monsieur Champlain, Vostre plus affectionné & parfait amy, signé, MONTMORANCY, De Paris le 2. Feurier. 1621.

Les lettres du sieur Dolu me mandoient que i'eusse à fermer les mains des Cõmis, & me saisir de toutes les marchandises tant traitées que à traiter, pour les interrests que le Roy & mondit Seigneur pretendoient contre ladite Societé ancienne, pour n'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, & que pour le sieur de Caën, bien qu'il fust de la religion contraire, on se promettoit tant de luy, qu'il donnoit esperance de se faire Catholique, & que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que ie luy die qu'il n'en deuoit faire ny en terre ny en mer, remettant le reste à ce que i'en pouuois iuger. Celle du sieur de Villemenon Intendant de l'Admiraulté, ne tendoit qu'à la mesme fin: la lettre dudit sieur de Caën se conforment aussi à la sienne, & qu'il venoit avec deux bõs

Ce que le sieur Dolu mandoit à l'Auteur.

Ce que portoit la lettre du sieur de Villemenon.

vaisseaux bien armez & munitionez de toutes les choses nécessaires, tât pour luy que pour nostre habitatiõ, avec de bons arrests qu'il esperoit apporter en sa faueur. Dauantage ayât fait assembler le sieur de May & Guers cõmissionnaire, & le pere George, auquel Monseigneur, & les sieurs Dolu, & Villemenon, luy auoient escrit des lettres à mesme fin que celles qu'ils m'escrivoiẽt, m'en chargeãt de ne rien faire sans luy cõmuniquer, & resolu que rien ne se perderoit en quelque facon que ce fut, & qu'il ne falloit innouer aucune chose attendant ledit sieur de Caën, qui estoit assez fort, ayât l'arrest en main à son auantage, pour se saisir des vaisseaux & marchandises, & ce pendant ie conseruois toutes les pelleteries, iusqu'à ce que l'on vit de quoy les pouuoir prendre & saisir iustement.

De plus qu'il falloit considerer les inconueniens qui en pourroient arriuer d'autre part, ne voyant aucun pouuoir du Roy, à quoy ledit commis vouloit obeir, & non aux aduis que nous auions receus de Frãce. Ledit cõmis fut aduertý de ce, par les Matelots du sieur de May, qui faisoient courir vn bruit que ledit sieur de Caën, se feroit de tout ce qui leur appartenoit, quand il seroit arriué: ils donnerent tellemẽt en l'esprit du Commis & de tous, qu'ils deliberoient entr'eux de ne permettre de se saisir de leurs marchandises, iusques à ce que ie leur fisse apparoir lettre ou commandement de sa Maiesté, ce que ie ne pouuois, & tous les hommes qui dependoient des associez & gagez, craignans de perdre leurs gages, comme on leurs donnoit à entendre, pretendoiet comme les plus forts de l'empecher s'ils eussent peu, quand i'eusse eu la volonte d'

De Caen
pouuoit
saisir les
vaisseaux
& marchan-
dises.

Resolusio
du commis
& des ma-
telots, de
ne laisser
saisir leurs
marchan-
dises.

saisir
qu'vn
boure
ceux c
beis, n
plaisir
Les per
comm
voye &
portem
nes en
leur cõ
la neces
leurs pa
leur ren
arriuer,
crainte
ils seroi
dant ces
proye du
n'estant e
escruiuis
ner ordre
seulemẽt
leur maga
mes qui d
nãt du Ro
geroit estr
tẽ, qu'à se
aux famin
aux vai

saisir leurs marchandises. C'est pourquoy pendant
 qu'une société, en un pais comme cettuy-cy, tient la
 bourse, elle paye, donne & assiste qui bon luy semble:
 ceux qui commander pour sa Majesté sont fort peu o-
 beis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon
 plaisir de la Compagnie, qui n'a rien tant à cõtre cœur: q;
 les personnes qui sont mis par le Roy ou les Vice-rois,
 comme ne dependant point d'eux, ne desirant que l'on
 voye & iuge de ce qu'ils font, ny de leurs actions & de-
 portemens en telles affaires, veulent tout attirer à eux,
 n'en souciét ce qu'il arriue, pourueu qu'ils y trouuēt
 leur cõte. De forts & forteresses, ils n'en veulent q; quand
 la necessité le requiert, mais il n'est plus tēps. Quand ie
 leur parlois de fortifier, s'estoit leur grief, i'auois beau
 leur remonstrer les inconueniens qui en pourroient
 arriuer, ils estoient sourds; & tout cela n'estoit que la
 crainte en laquelle ils estoient, que s'il y auoit un fort
 ils seroient maistrisez & qu'on leur feroit la loy. Ce pan-
 dant ces pensées, ils m'ettoient tout le pays & nous en
 proye du Pirate ou ennemy, qui pensant faire du butin
 n'estant en estat de se deffendre ira tout rauager. Pen-
 descriuois assez à messieurs du Conseil, il falloit y don-
 ner ordre, qui iamais n'arriuoit: & si sa Majesté eust
 seulement donné le commerce libre aux associés auoir
 leur magazin avec leur commis. Pour le reste des hõ-
 mes qui deuoient estre en la plaine puissance du Lieute-
 nant du Roy audit pays, pour les employer à ce qu'il iu-
 geroit estre necessaire, tant pour le seruice de sa Maje-
 sté, qu'à se fortifier, & defricher la terre, pour ne venir
 aux famines qui pourroient arriuer s'il arriuoit fortu-
 ne aux vaisseaux. Si cela se pratiquoit, l'on verroit plus

d'aduancement & de progres en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait: & permettre aussi qu'à ceux qui iroient pour habiter en desertant les terres, qu'ils pourroient traiter avec les Sauvages de peleteries, & des commoditez que le pays produit: en les liurant au commis à vn pris raisonnable, pour donner courage à vn chacun d'y habiter; & ne pouuât traiter que ce qui viédroit du pays, sur les peines portées qu'il plairoit à sa Majesté, il n'y a point de doute que la Societé en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouuoit esperer par autre voye, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'vn pays de pouuoir empescher de s'accommoder de ce qui croist au lieu: Car dire qu'on ne les pourra cōtraindre à vne certaine quantité pour vne necessité: c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deueroient perdre ce qu'ils en auroient, plustost qu'on s'en saisit sans leur payer: l'experience a fait assez cognoistre ces choses. Voila ce que j'auois à vous dire sur ce sujet.

Sommaire
des aduis de
l'Autheur.

Pour reuenir à la suite du discours, ledit commis & tous les autres ensemble, commencerent à murmurer: disant, Qu'on leur vouloit faire perdre leurs salaires, & qu'il valloit autant qu'ils perdissent la vie que de les traiter de la façon: ce qui donna sujet audit commis de m'en parler de rechef, & me faire ses plaintes, que si j'auois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le montrer pour le contenter, & maintenir chacun en paix. Je luy dis qu'on ne luy feroit point de tort, ny à ses marchandises, & qu'il pouuoit traiter avec autant d'assurance comme il auoit fait par le passé: il se contenta, & vn chacun. Je fis vne reprimande

Le commis
se plaint
à luy.

Ce qu'il
luy dit.

Fait vne
reprimande

aux m
cette
rassen
fut arr
dre à t

D'a
au sieur
pour es
arresté
mettre
uoir de
Conseil
& que l'a
ges que
de mon
tremet
donnoier
profit de
rien, puis
prometto
de traiter
roit la fact
uoyées, &
hors du ma
suivant la r
barque ne p
endre, pou
du Conseil.
ainsi fut arr
uers, fais
Ce delib

DE CHAMPLAIN.

aux matelots du sieur de May, qui leur auoient donné ¹³ aux matelots.
 cette crainte, & semé ce bruit, & de plus qu'ils s'assu- Leur promit de ne rien mouez,
 rassent que ie n'innouerois rien que ledit de Caen ne
 fut arriué avec arrest de sa Majesté, qui donneroit or-
 dre à toute chose, auquel il faudroit obeir.

D'auantage fut aduisé si l'on permettoit la traite Auis pour la traite des marchandises.
 au sieur de May, qui auoit apporté des marchandises
 pour eschanger à des castors avec les sauuages: il fut
 arresté que pour leuer tout ombrage l'on ne le per-
 metteroit point, & aussi qu'ils n'auoient aucun pou-
 uoir de ce faire, les deux Societez estant en procez au
 Conseil de sa Majesté, quand ils partirent de France,
 & que l'ancienne pouuoit tousiours iouir des priuile-
 ges que le Roy leur auoit accordez sous l'autorité
 de monseigneur le Prince, attendant qu'il en fut au-
 trement ordonné: mais que si messieurs du Conseil
 donnoient vn arrest si fauorable qu'il confiscast au
 profit de la Nouvelle Societé, que cela ne seruoit de
 rien, puisque le tout luy demeureroit, comme il se
 promettoit, & que si autrement il auoit permission
 de traiter comme l'ancienne Societé, que l'on ver-
 roit la facture des marchandises que l'on auoit en-
 uoyées, & que suuant icelles l'on donneroit des ca-
 sors du magazin pour la valeur des marchandises,
 suuant la traite qui se faisoit lors, & par ain ladite
 barque ne perdroit rien de ce qu'elle pouuoit pre-
 tendre, pour ne traiter iusques à ce qu'on eust l'arrest
 du Conseil, que deuoit apporter ledit sieur de Caen:
 ainsi fut arresté en la présence dudit sieur de May &
 autres, faisant pour ladite nouvelle Societé.
 Ce deliberé, ie fais partir le Capitaine du May, le

25. de May, pour donner auis audit sieur de Caen de tout ce qui c'estoit passé, de l'Etat en quoy il nous auoit laissé, & m'enuoyer des hommes de renfort.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT
à la Nonuelle France, & de Hallard avec l'equipage du sieur de Caen. L'Auteur fait aduertir les sauuages de la venue dudit de Caen. Arrest du Conseil permettant le traficq aux deux Compagnies. De Caen saisit par force le vaisseau du sieur du Pont.

CHAPITRE III.

1621
Arriué
du sieur du
Pont.



Il estoit
les commis
de l'ancien
ne Societé.

LE 3. de Iuin arriua ledit de May dans vne chaloupe luy onzième, qui me donna auis de l'arriué du sieur du Pont, en vn vaisseau de cent cinquante tonneaux nommé la Salemande, avec soixante cinq hommes d'equipage, accõpagnés de tous les commis de l'ancienne Societé, & sçauoir en quoy ie le voudrois employer. Voicy qui rejouit grandement les commis de l'ancienne Societé, & vn chacun des hommes qui dependoient d'eux : c'est vn renfort qui leur vient, & si nous les eussions desobligez sans vn pouuoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la saisie de leurs marchandises, ils pouuoient nous nuire grandement car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à Tadoussacq pouuoit estre pris, où il n'y auoit que dix-huit hommes, & quelque douze que j'auois à Quebe

suec
l'occa

C
dit du
tre le

Boull

Recoll

mes de

ues, a

faires, a

de la pl

cheual,

pour le

Pou

avec tro

des peres

reste des

tout, avec

du May.

Le Lu

nostre hab

associez au

dre les arm

blablement

tation : le p

sur le bort

vinssent à t

oient, que

point ce qu

ous auion

rdre que de

DE CHAMPLAIN.

avec moy, lesquels auoient fort peu de viures qui fut l'occasion que i'en secourus ledit du May.

15

Accidens
qui furent
arriuez
pour auoir
saisi les
marchan-
dises.

Ce qu'ayant entendu ie me deliberé de mettre le dit du May en vn petit fort, ia commencé; com-
tre le sentiment dudit commis, avec mon beau-frere
Boullé, & huit hommes, & quatre de ceux des peres
Recollers qui me donnerent: & quatre autres hom-
mes de l'ancienne société, faisant porter quelques vi-
ures, armes, poudre, plomb, & autres choses neces-
saires, au mieux qu'il me fut possible, pour la defence
de la place: en ceste façon nous pouuions parler à
cheual, faisant tousiours continuer le traual du fort
pour le mieux mettre en defence.

l'Autheur
met du
May au
fort com-
mencé.

Pour mon particulier ie demeuray en l'habitatio,
avec trois hommes dudit du May, & quatre autres
des peres Recollers, & Guers commissionnaire, & le
reste des hommes de l'habitation: le fort assureoit
tout, avec l'ordre que i'auois donné audit Capitaine
du May.

Le Lundy 7. iour du mois arriua la barque de
nostre habitation, où estoient les commis des anciens
associez au nombre de trois, ce que voyant ie fais pren-
dre les armes, donnant à chacun son quartier, & sem-
blablement au fort, & fis leuer le pont-leuis de l'habi-
tation: le pere George accompagné de Guers furent
sur le bord du riuage, attendant que lesdits commis
vinssent à terre, & sçauoir avec quelle ordre ils ve-
noient, quelle commission ils auoient, n'ignorant
point ce qui se passoit en France, sur les aduis que
nous auions receus. Ils dirent qu'ils n'auoient autre
ordre que de leur compagnie, pour estre ençore au

Arriuée
de la bar-
que & com-
me l'Au-
theur fait
mettre ses
gens en de-
fense.

Caen de
nous a-
fort.

PONT
quipage de
auuages de
permettant
n saisis par

May dans
e, qui me
r du Pont,
tonneaux
q hommes
nis de l'an-
udrois em-
commis de
ommes qui
leur vient
ouuoir ab-
isie de leur
grandemé-
it à Tadou-
ne dix-huit
s à Quebe

droict du contract & articles que ie leurs auois donnez, sous le bon plaisir de Monseigneur le Prince, attendat vn arrest de Nosseigneurs du Conseil, qu'ils esperoient auoir fauorable contre la nouvelle societé, qui les vouloit demettre de leur societé, deuant que leur temps fut fini. De plus qu'ils auoient protesté contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs auoient pas voulu donner de congé, & que voyant les dangers euidents où toutes les affaires deuoient aller, tant pour les hommes qui estoient icy, comme pour receuoir leurs marchandises, que l'on ne pouuoit pretendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout deuoir d'obeir au Roy:

Commis
protestent
contre ceux
de l'admi-
rauté.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, avec plusieurs autres discours, montrant auoir vn grand desplaisir de se voir receus ainsi extraordinairement, ce qu'ils n'auoient accoustumé.

Ledit pere ayant ouy vne partie de leurs plaintes, il leur demanda s'ils nous apportoit des viures pour nous maintenir, ils dirent que ouy, & qu'ils croyoient assurement estre d'accord avec mondit seigneur, ou qu'ils auroient vn arrest fauorable: Tous ces discours passez ledit pere leur dit, qu'il me venoit treuuer, pour me donner aduis, & sçauoir ce que ie voudrois faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils disoient, nous aduisasmes pour le mieux ce qu'il falloit faire.

Le pere
George
rapporte à
l'auteur
ce que dis-
soient les
commis.

Il fut conclud en suite de la première resolution voyant que ledit sieur de Caen n'estoit encore venu, pour esuiter aux dangers qui pouuoient au-
riuer.

Il fu

Il
nôbre
ses, po
& les
accept
Ils
ie leurs
qu'ils a
qui me
sous son
qui les a
qu'ils ne
main de
venü de
dre, on le
traites, c
sans tirer
que ie ne
uoient pas
ques, & m
l'habitation
pouuoient
des viures
du Roy, en
sieur de Ca
des viures
qui estoient
pour les auc
ce que ie
pi que ie
les homm

Il fut arresté qu'on laisseroit entrer les commis au
 s'obredre cinq, qu'on leur liureroit leurs marchandises, pour traicter amont ledit fleuve saint Laurent, & les assister de ce qu'ils auroient affaire, ce qu'ils accepterent.

Resoluë de laisser entrer au fort cinq commis.

Ils entrerent en l'habitation, où particulieremēt
 ie leurs fis entendre la volonté de sa Maieſté, & ce
 qu'ils auoient commis contre l'intention du Roy,
 qui me commandoit de maintenir le pays en paix, &
 sous son obeissance, comme faisoit aussi mōseigneur,
 qui les auoit exclus de la societé par vne nouvelle:
 qu'ils ne deuoient pas venir sans vn bon arrest en
 main de Nosseigneurs du Conseil, & attendant la
 reuë des autres vaisseaux, qui apporteroiēt tout or-

Ce que l'Auteur leur dit.

dre, on leur liureroit en bref des marchandises pour
 traittes, ce qu'ils accepterent, & leurs furent liurées
 sans tirer à la rigueur: ils demanderent des armes, ce
 que ie ne leurs pus accorder, leur disant qu'ils ne de-
 uoient pas venir sans cela: ils chargerent deux bar-

Le sieur de Caen deuoit esperer tout ordre.

ques, & me demanderent les castors qui estoient en
 l'habitation: ie leur refusay, leurs disant, qu'ils ne
 pouuoient partir de l'habitation, que nous n'eussions
 des viures pour maintenir parmy nous l'authorité
 du Roy, en cas qu'il arriuaſt quelque accident audit
 sieur de Caen, & qu'ayant des peleteries nous aurions
 des viures que nous apporteroient les vaisseaux
 qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent
 pour les auoir, menaçant de faire des protestations,

Veulac que le Ca-

pire du May foree du fort, ce que l'Auteur ne veul faire.

sans commandement du Roy: Ie leur dis que sadite Maieité me commandoit de maintenir le pays, & conseruer la place: que le mandement que i'auois de Monseigneur suffisoit, qui estoit celuy du Roy, & qu'à cela i'obeissois, receuant ledit Capitaine du May pour y auoir toute fiance. Cela seroit bon, dirēt ils, s'il auoit apporté vn arrest du Conseil, ce qu'il n'auoit fait, en attendant ie me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible, & qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Le pere
George les
renuoie a
uec leur
protesta-
ions.

Quand il fut question de les faire, ie les sçeus bien rembarer sur leurs protestations, leurs monstrant qu'ils ne sçauoient pas en quelle forme il la falloit faire, ce qui leur fit changer d'aduis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peu nuire: & ainsi ils s'embarquerent pour aller aux trois riuieres, & y traiter: qui fut le 9. de Iuin.

L'Auther
enuoie de-
mander des
hommes au
sieur de
Caen.

Ce mesme iour, ie fis esquiper la chaloupe du dit Capitaine du May, avec six hommes, pour aller à Tadoussac aduertir ledit sieur de Caen, qu'aussi tost qu'il seroit arriué il ne manquast à nous enuoyer des hommes pour nous s'enforcer: me persuadant qu'il auroit arrest en sa faueur, comme il m'auoit fait espérer par ses lettres.

AR

O

app

à T

que

renu

sben

fait ente

Roy que

ce, & la r

choses en

que attēd

venir, po

seroit pass

qu'ils auo

toit exclu

uelle Socie

d'accord,

Honnesteu

auoit quiet

esté bien re

pondit que

que l'ordre

ARRIVEE DV SIEUR DV PONT

du Canan d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despêches. Envoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Auteur pour aller à Tadoussac. Différens entr'eux. Arrivée de Québec achevé par l'Auteur. Armes & fort de Québec.

CHAPITRE III.

LE Dimanche 13. Avril arriva ledit du Pont, dans vne moyenne barque, luy treizième avec marchandises de traite, lequel fut reçu comme les précédents, luy ayant fait entendre le commandement que j'avois tant du Roy que de mondit Seigneur, de conserver ceste place, & la maintenir en son obeissance, & tenir toutes choses en paix, faisant reconnoître son autorité: & que attendant nouvelle desdits vaisseaux, qui devoient venir, pour voir & sçavoir particulièrement ce qui se seroit passé au Conseil de sa Maiesté, sur les différens qu'ils auoient eus avec mondit Seigneur, qui les avoit exclus de la société, pour y adjoindre la Nouvelle société. Il me dit qu'il croyoit que tout seroit d'accord, estant sur lesdits termes quand il partit de Honnesteur. Le luy dis que ie m'estonnois comme il avoit quitté son vaisseau, puisque sa présence y eust esté bien requise à la venue dudit sieur de Caen: il respondit que pour y estre il n'auroit pas mieux fait, & que l'ordre qu'il avoit laissé à vn appelé la Vigne, du

Arrivée du sieur du Pont.

Ce que l'Auteur luy dit.

dit Honneſſeur, qui commandoit en ſon abſence, eſtoit tel que ſi l'on apportoit vn arreſt du Conſeil en bonne forme, qu'il euſt à y ſubir ſans aucune reſiſtance, que s'ils eſtoient d'accord avec leur ſocieté, qu'il euſt à l'aſſiſter de tout ce qui ſeroit en ſon poſſible & pouuoir, ſi autremēt qu'il ſe cōſeruaſt du mieux qu'il pourroit ſuiuā l'ordre qu'il luy auoit laiſſé, & que l'on ne pouuoit rien pretendre, que l'on ne vit l'arreſt de Meſſeigneurs du Conſeil: ce qu'attendant ie leurs rendiſſe la iuſtice, laquelle m'auoit eſté enchargée; ce que ie promis faire. Ie luy fis auſſi entendre comme i'auois retenu les peleteries qui eſtoient en ceſte habitation, pour ſubuenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer; il me dit que c'eſtoit bien fait: le lendemain ils'en alla aux trois riuieres, pour traiter avec les ſauuages.

*L'Auteur
eſt chargé
de rendre
la iuſtice
à tous.*

*Arriuée
du Canau
d'Halard.*

Le 15. dudit mois arriua vn Canau où il y auoit vn homme appelé Halard, de l'eſquipage dudit ſieur de Caen, qui m'apporta vne lettre, par laquelle il me donnoit aduis de ſon arriuée, & la contrarieté du temps qu'il auoit eu au paſſage, ayant choſe importante à me communiquer, de la part de Monſieur le Vice-roy, qui ne pouuoit eſtre ſi toſt par delà: d'autant qu'il croit auoir affaire avec ledit ſieur du Pont, & de plus me prioit d'enuoyer vne chaloupe aduertir les ſauuages de ſa venue, & du nombre des marchandises qu'il leur apportoit, qu'il m'enuoyeroit le ſieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renuoyant ledit du May: que ſi ie pouuois l'aller treuuer que ie le fiſſe, mais alors le temps, & les affaires, ne me le peurent permettre: Car ce n'eſtoit pas

la faiſſe
de dan
choſes

Le
deliber
vn gen
dudit d
uertir l

Le
Rommi
qu'il an
avec led
peſches,
& dudit
coppie d
l'on enue
mes, que
Caen, eſt
lequel au
blié ſon
autres lieu

Après
avec l'adu
que ſur le
Maieſté a
preſentez,
nés, y eſtre
ciétés, ou p
dant perm
traſiquer, &
ant par les

la saison de laisser l'habitation ny le fort, veu tant de dangers arriuez à ceux qui ont fait semblables choses.

Le Vendredy 16. n'ayant point de chaloupe, ie deliberé d'enuoyer vn Canau avec ledit Halard, & vn gentilhomme appellé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, avec vn autre de l'habitation, aduertir les sauages de la venue dudit sieur de Caen.

Le 17. de Iuillet arriua vne chaloupe, où estoit Rommier, l'vn des Commis de la nouvelle société: quil an precedé auoit hyuerné en ceste habitation, avec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs despèches, avec lettres des sieurs Dolu, de Villemenon, & dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, avec coppie de l'arrest, en faueur des anciens Associez, que l'on enuoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vismes, que l'arrest auoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en son vaisseau, à la rade de Dieppe: lequel auoit protesté de nullité, & fut ledit arrest publié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, & autres lieux où besoin a esté.

Après auoir veu & considéré toutes ses choses, avec l'aduis de ceux que ie trouuay à propos, & voyant que sur le procès aduenu entre les deux sociétés, Sa Maiesté a ordonné, que lesdits articles seroient representez, pour apres iceux estant veus & examinés, y estre pourueu, soit par la reünion des deux sociétés, ou par l'establissement d'vne nouvelle, cependant permis aux associez des deux compagnies, de trafiquer, & faire traite, pour l'année 1621. seulement par les deux vaisseaux ia partis, que par deux au-

L'Auteur
peut a-
bandonner
le fort.

Donne
aduis aux
sauages de
l'arriuer de
Caen.

Arriuee
d'vn sien
Commis.

Apporte
plusieurs
despèches.

Arrest du
Conseil si-
gnifié à de-
Caen.

Teneur
dudit Ar-
rest.

Trafic
permis aux
deux com-
pagnies.

tres à eux appartenans, chargés & prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ny user d'aucune violence, à peine de la vie: à la charge qu'ils seront tenus de contribuer pour la presente année, esgale- ment & par moitié, à l'entretienement des Capitaines, soldats, & des religieux establis & residens en l'habitation: & neantmoins deffences sont faictes ausdits Porée, & à tous autres, de sortir à l'aduenir aucuns vaisseaux des ports & haures de ce Royaume, ny faire embarquement, sans prendre congé dudit sieur Admiral, en la maniere accoustumée, à peine de confiscation des vaisseaux & marchandises, & autres plus grandes peines s'il y eschet. Signifié le 26. dudit mois. Voila l'arrest du Conseil de sa Maiesté. Lesdits articles dudit sieur Dolu, furent cōfirmes par le Cōseil, le 12. de Ianuier 1621 hormis quelques vns.

Enuoy du
Pere Geor-
ge à Ta-
douffac.

Il fut resolu que ledit pere George prendroit la peine d'aller à Tadouffac en diligence, & Guers avec luy, dans la mesme chaloupe, pour treuuer ledit de Caen, & apporter le remede requis à toutes ces affaires, sçachant bien que ledit du Pont voudroit iouir du benefice dudit arrest, ou il y alloit de la vie, à ce- luy des deux qui vseroit de violence: & pour ce qui estoit de la faute qu'ils auoient commise, de partir sans congé de l'Admirauté: ledit arrest monstroir qu'on en auoit fait mention, & instance au Conseil, où estoit porté, que si à l'aduenir ils partoient sans congé, il y auroit confiscation du vaisseau, & marchandises, avec autres punitions, sans despens, & que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habitation, aux hyuernans, & que chacun iouiroit du be-

notice

Le
avec p
choses

moyen

Paul &

lettres,

ge, talc.

auoit tra

fût fait,

quelque

autre qu

de ce qu

selon l

de compl

faire voir

Le 24.

me dit qu

seau dudit

de l'execut

sieur de Ca

dant ma ve

derant ledi

de nes inqu

Guers, & le

uy sis enter

noit en la ch

dans neuf ie

de despesche

du Pont qu

aller à Tado

notice de la traitte à son proffit.

Ledit Pere partit ce mesme iour 17. de Iuillet, avec plain pouuoir de moy, d'accommoder toutes choses à l'amiable, avec le sieur de Caen, & par mesme moyen le satisfaire des plaintes qu'il faisoit, des Peres Paul & Guillaume, qui auoient esté saisis de quelques lettres, vsé de paroles & de menaces à son desauantage, taschant le mettre mal avec son esquipage: qu'il les auoit traittez fauorablement, selon le rapport qui en fut fait, & ne peut on si bien faire, qu'il ne tombast quelque lettre entre les mains dudit du Pont, & vne autre que ie receus de leur part, où il me faisoit entendre ce qui c'estoit passé, & que i'eusse à rendre la justice selon la volonté du Roy, & quelqu'autres discours de compliment: je donne les lettres au Pere, pour les faire voir au sieur de Caen.

Lettre tombée es mains du sieur du Poat.

Le 24. de Iuillet, arriua ledit pere George, lequel me dit que ledit sieur de Caen, se vouloit saisir du vaisseau dudit du Pont, en son arriuee: & estât sur le point de l'exceuter, comme le confirmoient les lettres dudit sieur de Caen, & qu'il ne passeroit plus outre, attendant ma venue, ce qui m'estonna grandement, considerant ledit arrest, qui defendoit sur peine de la vie, de ne s'inqueter: je renuoyay la chaloupe avec ledit Guers, & lettres adressantes audit sieur de Caen, où ie luy fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y auoit en la chaloupe, que ie n'y pouuois aller, & que dans neuf iours au plus tost, ie serois audit Tadoussac. Je despesché promptement vn canau, & mandé audit du Pont qu'il m'enuoyast vne de ses barques pour m'aller à Tadoussac, ce qu'il fit, que dans six iours la bar-

Dessein du sieur de Caen.

L'Authour luy escrit.

que fût à Québec, & ledit du Pont dedans, pour sçavoir ce qu'il auroit à faire, avec ledit sieur de Caen, estant arriué à Québec: ie embarquay à la sollicitation dudit Pere, n'estant pas mon dessein de partir de l'habitation, & mander seulement ce qui me sembloit, de la volonté qu'il auoit de se saisir dudit vaisseau.

Mais les persuasions avec les raisons que me donnoit ledit Pere, m'y firent resoudre, ayant laissé ledit du May, en ma place pour commander, & enchargé tous mes compagnons de luy obeir, comme à moy mesme, ie m'embarquay le dernier de Iuillet; ce mesme iour nous fîmes telle diligence, que le lendemain au soir arriuasmes à demie lieuë de Tadoussac, pres la poincte aux alloüettes, où ie fis mouiller l'ancre. Aussi-tost ledit sieur de Caen me vint trouuer, où il me fit entendre ce qui estoit de son dessein: ie luy dis que le service du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, m'auoit amené en ce lieu pour luy donner les conseils que ie croyois qui luy seroient necessaires, & raisonnables, s'il les vouloit suiure, qui estoient de rien alterer au service de sa Majesté, ny de ses arrests; & que l'autorité de Monseigneur demeurast en son entier: il me dit, qu'il n'auoit autre intention.

Le lendemain 3. d'Aoust nous entraimes audict Port de Tadoussac, ou ledit sieur de Caen me receut avec toutes sortes de courtoisies, m'offrant son vaisseau pour m'y retirer, le remerciant de tout mon cœur & le priant me permettre de demeurer en ma barque, pour ne me montrer passionné a vn party, ny à l'autre, puisqu'il estoit question de rendre iustice; & voyant qu'il estoit à propos de ne m'en aller que tout

Seoir embarquer
pour aller à
Tadoussac.

Conseil
qu'il donne
au sieur de
Caen.

sur en
Caen
rie; qu
raison
partic
il m'en
ble, &
dit qu'i
aller à l
riuière:
nir à l'a
s'en dist
mis, il a
bles de c
hommes
il persiste
de donne
refus, ie
ponse au
Il auoit
contenan
sur ledit du
Pont me p
Caen conti
manifeste
fraine, bien
rien attente
eurent plus
l'alteratiō, q
sur luy, ie
Roy, ie m'o
ne

fut en paix. Il fut question de traiter d'affaire, ledit de
 Caen fit quelque proposition sur le fait de la pelete-
 rie; que l'on ne treuua à propos, & luy en donna-on les
 raisons: il s'opiniastre & dit auoir des commandemets
 particuliers, ie le somme de les monstrer pour y obeir, ^{Dispute ca-}
 il m'en fait refus, ie luy offre de mettre papiers sur ta- ^{ueaux.}
 ble, & qu'il en fit de mesme, ce qu'il ne voulut, &
 dit qu'il desiroit auoir le vaisseau dudit du Pont, pour
 aller à la guerre, contre les ennemis qui estoient en la
 riuiere: ie luy remonstre, qu'il regarde de ne contrecue-
 nir à l'arrest, ie luy dis des raisons qui l'oblignoient de
 s'en distraire: & pour ce qui estoit de chasser les enne-
 mis, il auoit trois vaisseaux, deux entr'autres capa-
 bles de couvrir toutes les costes, avec cent cinquante
 hommes, & qu'il auoit plus de force qu'il n'en faillloit:
 il persiste de vouloir auoir ledit vaisseau, ie le somme
 de donner ses aduis, il le fait; apres auoir fait quelque
 refus, ie luy respons par articles: ie luy enuoye la res-
 ponse avec les articles, qu'il ne trouue à s'acatisier.
 Il auoit fait faire vne protestation audit du Pont,
 contenant vn grand discours, des interests qu'il auoit
 sur ledit du Pont, & veut auoir son vaisseau: ledit du ^{De Caen}
 Pont me presete requeste sur ce que veut faire ledit de ^{veut auoir}
 Caen contre les arrests du Roy, & preuoyant la ruine ^{du vaisseau}
 manifeste qui pouuoit arriuer, de voir vn arrest en- ^{par force.}
 frainre, bien que ledit sieur de Caen dit, qu'il n'y veut
 rien attenter au cōtraire. Le pere & ledit sieur de Caen,
 eurent plusieurs parolés, qui apportoient plustost de
 l'alteratiō, que la paix, voyant ne pouuoir rien gagner
 sur luy, ie fais des ouuertures, comme il peut seruir le
 Roy, ie m'offre d'aller dans le vaisseau dudit du Pont,

Offres que luy fut l'Auteur.

courir sur les ennemis, le suivre par tout, non seulement dans des vaisseaux, mais dans des barques, pirogues, ou canaus, par terre s'il en est besoin. Le luy dis qu'il ne peut refuser l'offre que ie luy fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despende de ma charge, & luy remonstre qu'en ce faisant, co sera seruir le Roy, de mondit Seigneur, & qu'ainsi il n'y a point de violence, & ne contreviendra aux arrests de sa Majesté, & mondit Seigneur y fera seruy, & que s'il a des pretensions, il les vudra en France.

Il n'en veut rien faire, il s'attache à sa charge, & aux particuliers commandemens qu'il auoit du Roy, & de mondit Seigneur. Le le prie & conjure de rechef, me les monstre pour y satisfaire: il s'opiniastre plus que iamais; le voyant ainsi resolu, ie prens le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauuegarde, & voulant le confeser pour l'autorité du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, deuant tout son esquipage, & apres qu'il en vseroit comme bon luy sembleroit, ayant la force à la main; mais que pour obseruer la forme de iustice, qu'il falloit que ie fisse ainsi.

Resolusion de l'Auteur sur l'opiniastre de seur de Caen.

Ledit sieur de Caen, proteste deuant tout son esquipage, des'aller saisir dudit vaisseau, & qu'il chastiera ceux qui voudront resister, & tant qu'il ne reconnoisse de iustice en ce lieu.

Ledit sieur de Caen se saisit du vaisseau de du Pont.

Il vovey prendre possession dudit vaisseau, & ledit sieur de Caen y enuoya un homme, pour faire inventaire de ce qu'il y auoit, ainsi s'en saisit; comme ayant la force en main: voyant l'homme se passa cette affaire. Or premier que ledit sieur de Caen entrast au vaisseau dudit du Pont, ie leuc l'ancre le 12. d'Aou

& me
à la pr
me vic
l'ordre
de ladi
ques C
mencé
tre aucu
de ses h
vouloit
autres li
sa barqu
hommes
Il me
vendus a
ner de leu
hors, &
esté estim
soit avecq
interdit la
dessus. A
du vaisseau
disant dui
dit père fu
re deliurer
mes.
Le lende
protestatio
leil que ie lu
rien alcer
ests pour

& m'en allay passer le Saguenay, pour ne mē trouuer à la prise que feroit ledit de Caen, lequel le lendemain me vient trouuer avec sa chaloupe, pour traicter de l'ordre que nous deuionstenir, pour la conseruation de ladite habitation : ie le priay de me donner quelques Charpentiers pour acheuer le magazin encomencé, & qu'il n'y auoit aucun lieu où l'on peust mettre aucune chose à couuert; il me dit qu'il auoit affaire de ses hommes, pour accommoder son vaisseau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, & autres lieux, courir sur l'ennemy, si lieu auoit, avec sa barque, & qu'il me l'enuoyeroit avec le reste des hommes, qui deuoient hiuerner à l'habitation.

Vient trouuer l'Auteur pour prendre ordre de luy.

Il me demande le payement des viures qu'il auoit vendus audit du Pont, pour ceux qui deuoient hyerner de leur part à l'habitiō, pour le prix de mille Castors, & sept cens pour les marchandises, qui auoient esté estimees en sa barque, suiuant la traicte qui se faisoit avecques les Sauuages, d'autant que nous auions interdit ladite traicte, pour les raisons que i'ay dit cy dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut fait du vaisseau dudit du Pont, il luy remit entre les mains, disant qu'il n'estoit point armé comme il falloit. Ledit sieur fut à Tadoussac, le 14. dudit mois, luy faire chasser les Castors, & ainsi nous nous separames.

Le lendemain, ledit sieur de Caen enuoya faire vne protestation par Hebert: s'il eust voulu suiure le conseil que ie luy voulus donner, il eust fait ses affaires, sans rien alerer, & avec sujet de pretendre de grands interets pour le Roy, & Monseigneur, d'autant que ledit

Protestation de de Caen.

du Pont n'auoit apporté aucuns viures pour les hyuer-
nans, & qu'à faute de ce, l'habitation pouuoit estre a-
bandonnée, & le seruice du Roy, alteré.

C'estoit à moy (à faute que ledit du Pont ne m'eust
fourny les commoditez) de les demander audit de
Caen, pour conseruer la place; & en me les deliurant,
auecques hommes pour hyuerner, i'estois tenu, par
la voye de Iustice, de renuoyer tous ceux de l'ancienne
societé, prendre ceux dudit de Caen, & retenir toutes
les marchadises, traictées ou à traicter, sans les deliurer
qu'à son retour, qu'indubitablement ils luy eussent
esté adiugees par voye de Iustice: Mais au contraire,
les viures que n'auoit ledit du Pont, pour fournir 23
hommes en leur part, ledit sieur de Caen luy vendit
les siens, ce qu'il ne deuoit faire; & fut ce qui m'eston-
noit, ne pouuant gouster ceste proposition, croyant
selon mon opinion, que mille Castors, qu'il tiroit
contant, luy estoient plus assurez en les apportant,
que ce qu'il eust peu esperer par iustice, de ceux qui
estoyent entre mes mains, qui neantmoins estoit cho-
se bien assuree.

Ce pendant que l'on s'amusoit à toutes les contesta-
tions, il y auoit vn petit vaisseau Rochelois, qui trait-
toit avec les sauages, à quelque cinq lieues de Ta-
douffac, dás vne Isle appellée l'Isle verte, où ledit sieur
de Caen enuoya apres nostre departement: mais s'es-
toit trop tard, les oyseaux s'en estoient allez vn tour
ou deux auparauant, & n'y treuuast on que le nid, qui
estoit quelque retranchement de pallissade qu'ils a-
uoiét fait, pour se garder de surprise, pendant qu'ils
traittoient, l'on mit bas les pallissades y mettant le feu

Vaisseau
Rochelois
qui trait-
toit en l'Isle
verte.

Le
comm
aux all
17. où e
gazin,
Roy n

S'en
tant du s
de Mon
lard, le M

12. Ha
noir. 2 H
& autres
bonne m
nes. 2. P
cun. Vn
2. Arme
mes de Pic
les à Mou

Ledit
contées &
plain Lieu
en la No
Varin, &
& de moy c
audit Qué
commi
l'ay sou
entre les ma

DE CHAMPLAIN.

39

Le Capitaine le Grand qui y auoit esté, s'en reuint, comme il estoit party. Nous fismes voilles de la pointe aux allouëttes le 15. d'Aoust, & arriuâmes à Québec le 17. où estant ie donnâ ordre à faire paracheuer le magazin, & ledit sieur de Caen enuoya les armes, que le Roy nous donnoit pour la defence du fort.

L'Auteur
fait para-
cheuer le
magazin de
Québec.

*S'ensuit les armes qui me furent liurées, par les commis-
saires du sieur de Caen & Guers, sçauoir de Monseigneur
de Montmorency, que par Jean Baptiste Varin, & Ha-
lard, le Mercredy 18. d'Aoust 1621.*

12. Hallebardes, le manche de bois blanc, peintes de
noir. 2. Harquebuses à rouët, de cinq à six pieds de lög.
2. autres à mesche de mesme longueur. 523. liures de
bonne mesche. 187. autre de pourrie. 50. Piques cõmu-
nes. 2. Petarts de fonte verre, pesant 44. liures cha-
cun. Vne tante de guerre en forme de pavillon.
2. Armets de Gens-d'armes, & vne senderiere. 64. Ar-
mes de Piquers sans brasards. 2. Barils de plomb en-
lés à Mousquets pesant 439 liures.

Lesdites armes & munitions cy-dessus ont esté
contées & receuës à Québec, par monsieur de Cham-
plain Lieutenant general de Monseigneur le Viceroy
en la Nouvelle France, present le sieur Jean Baptiste
Varin, & uoyé exprés en ce lieu par mōsieur de Caen,
& de moy commissionnaire de mondit seigneur. Fait
audit Québec, le susdit iour que dessus. Signé Guers
commissionnaire, & au dessous Jean Baptiste Varin.

J'ay sousigné Jaques Hallard, confesse auoir mis
entre les mains de monsieur de Champlain Lieutenant

de Montaigneur de Montmorency, Viceroy de ces terres, trois cens dix liures de Poudre à canon, en deux Barils, & 2479. liures de plomb, en balles à mousquet, en six barils, ~~ne sçait dire si cesdites munitions sont~~ du Roy ou de monsieur de Caen. A Québec ce iour d'huy dernier iour d'Aoust 1621. Signé Isaac Halard.

Je demanday ausdits commis, si ledit sieur de Caen ne m'enuoyoit point de mousquets, & d'auarage de poudre, & meilleure que celle à canon, pour les mousquets: il me dirent qu'ils n'auoient receu que les armes qu'ils m'auoient données. Je ne me pouois imaginer, que sadite Maiesté n'eust ordonné des armes à feu avec de la poudre, qui sont les choses principales & necessaires, pour la defence d'une place, & se maintenir contre les ennemis: & ainsi fallut s'en passer, à mon grand regret.

Je ne me pouois imaginer que la Maiesté nous eust enuoyé si peu de munitions de guerre, veu les lettres qu'elle m'auoit fait l'honneur de m'escire, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, comme i'ay dit cy deuant.

Quelques iours apres, ledit sieur de Caen enuoya des viures, pour la nourriture des hommes qui deuoient hyuerner au nombre de 25. comme i'auois demandé à chacun des deux societés, qui m'auoient esté promis pour la conseruation de la place, il n'en vint que 18. de sa part, & trente que laissa l'ancienne societé.

Ledit sieur de Caen ayant mis ordre à ses affaires, partit de Tadoussac le 29. iour d'Aoust.

Et le mardy 7. de Septembre, partit aussi ledit sieur

De Caen
enuoye des
viures pour
ceux qui
deuoient
hyuerner.

du Po
com
passé
à l'am
cours
sent ap
& oster
mesnag
noient
se donn
& s'en y
ie fis vis
de defert
avec le tr
noyay ce
qu'ils ne v
que'on n
au lieu d'
des boucl
ces homm
pour esuit
nances, po
ie fis publ

DE CHAMPLAIN.

du Pont, & le pere George, de Québec, qui me promit
 communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit
 passé & fait: ne dourât point, que ce faisant tout iroit
 à l'amiable, & auroit esté en paix, & que tant de dis-
 cours inutiles qui s'estoiét faits & passez par delà, se fus-
 sent appaisez; esperât auoir plus de repos à l'aduenir:
 & oster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux
 mesnages retournerent. Car depuis deux ans, ils n'a-
 uoient pas deserté vne vergée de terre, ne faisant que
 se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir,
 & s'enyurer avec ceux qui leurs en donnoiet le moyen:
 ie fis visiter ce qu'ils auoient fait, où il ne se trouua rien
 de deserté, sinon quelques arbres coupez, demeurans
 avec le tronc & leurs racines: c'est pour quoy ie les ren-
 uoyay comme gens de neant, qui despensoient plus
 qu'ils ne valloiet: s'estoient des familles enuoyées, à ce
 que l'on m'auoit dit, de la part dudit Boyer en ces lieux,
 au lieu d'y enuoyer des gens laborieux & de trauail, nō
 des bouchers & faiseurs d'aiguilles, comme estoient
 ces hommes qui s'en retournerent, il me sembla bon,
 pour esuiter aux chicaneries, de faire quelques ordon-
 nances, pour tenir chacun en son deuoir. Lesquelles
 ie fis publier le 12 de Septembre.

*L'Authheur
 renuoye les
 familles
 faineantes.*

*Ordon-
 nances que
 l'Authheur
 fit publier.*

y de ces
 en deux
 oufquer,
 ons sont
 ce iour.
 Ha-
 t sieur de
 l'auarage
 pour les
 u que les
 pouuois
 e des
 les prin-
 place, &
 fallut seu
 iesté nous
 eu les let-
 ire, accō-
 mme l'ay
 en enuoya
 ui deuoiet
 demandā
 té promis
 t que 18. de
 é.
 ses affaires,

i ledit sieur

L'AVTHEVR FAICT TRAVAILLER
*au fort de Québec. Voye assuree qu'il prepare aux En-
 trepreneurs des descouvertures. Est expedient d'attirer
 quelques sauvages. Arriuee du sieur Santin commis
 du sieur Dolu: Reünion des deux societés.*

CHAPITRE V.



E n'est pas peu que de viure en repos, & s'as-
 seurer d'un pais, en si fortifiant & y met-
 tant quelques soldats pour la garde d'ice-
 luy, qui apporteroit plus de gloire mille
 fois que n'en vaudroit la despence, & le Viceroy en
 receuroit du contentement, pour estre hors de dan-
 ger de l'ennemy.

Les sau-
 vages assi-
 stent les
 noüres.

Mal que
 causa la di-
 uision des
 deux so-
 ciétés.

Les sauvages nous assisterent de quelque Eslan,
 qui nous fit grand bien, car nous auions esté assez mal
 accõmodez de route chose, hormis de pain, & d'huil-
 le; les petites diuisions qu'il y auoit eües entre les
 deux societés l'année d'aparauat, auoit causé ce mal:
 & estés bien reüpies, il n'en pouuoit que bien arriuer,
 tant pour le peuplement, que descouvertures, que au-
 gmentation du traficq, ausquelles choses chacun y
 doit contribuer du sien en temps qu'il pourra.

L'une des choses que ie tiens en ceste affaire, &
 pour l'augmentation d'icelle, est les descouvertures, &
 comme elles ne se peuvent faire qu'avec de grande
 peines & fatigues, parmy plusieurs regions & cõtrees
 qui sont dans le milieu des terres, & sur les confins
 d'icelle

d'ice
 sieur
 il fau
 & con
 cest a
 bien
 nes se
 bien-f
 res, po
 d'entr
 se pe
 Pou
 y app
 leur en
 societé
 entrepr
 sté le m
 Et pour
 se prepa
 se, pour
 rage & a
 Qui est
 près de n
 ne puiss
 cet effect
 pellé Miri
 ticuliere à
 estoit des
 troupe, e
 plusieurs f
 tié qu'il m

d'icelle à l'occident de nostre habitatiō, parmy plu-
 sieurs natiōs, aux humeurs & forme de viure, desquels
 il faut que les entrepreneurs se conformēt. Il y a bien
 à considérer d'entreprēdre meurement, & hardimēt
 cest affaire, avec vn courage masse: mais aussi est il
 bien raisonnable, que le labour de telles person-
 nes soyent recogneus par quelques honneurs &
 bien-faits, comme sont les estrangers en telles affai-
 res, pour leurs donner plus d'affection & de courage
 d'entreprendre: & si on ne le fait, mal-aisement
 se peut il faire chose qui vaille.

Entrepre-
 neurs se
 doiuent es-
 former aux
 humeurs
 des nations
 des lieux
 qu'ils des-
 couurent.

La tero-
 gnissance
 du travail
 augmente
 le courage.

Pour la societē, se seroit elle qui deuroit autant
 y appporter du leur que personnes, car vn grand bien
 leur en reuiendroit, encores que ceux de l'ancienne
 societē jusques à present, n'ayent iamais gratifié les
 entrepreneurs d'aucune chose: au contraire ont o-
 sté le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peu.
 Et pour ouurir le chemin à cest affaire, i'auois pen-
 sé preparer quelque voye, qui fut seure & aduātageu-
 se, pour les entrepreneurs, afin qu'avec plus de cou-
 rage & assurance, ils entreprinsent ce dessein.

L'ancien-
 ne societē
 n'a point
 gratifié
 d'entrepre-
 neurs.

Voye que
 l'Auteur
 iuge estre
 necessaire
 aux entre-
 preneurs.

Qui estoit d'attirer quelques nombres de sauuages
 près de nous, & y auoir vne telle confiance, que nous
 ne puissions estre desleus ny trompez d'eux, & pour
 cet effect, i'auois pratiqué l'amitiē d'vn sauuage ap-
 pellé Miristou, qui auoit tout plein d'inclination par-
 ticuliere à aymer les François, & recognoissant qu'il
 estoit desireux de commander, & estre chef d'vne
 trouppes, comme estoit son feu pere, il m'en parla
 plusieurs fois, avec tout plein de protestations d'ami-
 tiē qu'il me dit nous porter, bien que ie iugeasse que

Attirer
 nombres
 de sauua-
 ges.
 L'Auteur
 pratique
 l'amitiē du
 sauuage
 Miristou.

ce n'estoit en partie que pour paruenir à son dessein, mais il faut tenter la fortune, & me dit que si ie pouuois faire en sorte qu'il peust obtenir ceste grade de Capitaine, qu'il seroit merueille pour nous: Je l'entretins vne bonne espace de temps, depuis l'Autonne iusques au Printemps, où conferant avec luy, ie luy dis, Si tu es esleu par les François, i'y feray consentir très compagnons, & retiendront pour leur chef, mais aussi qu'au prealable, il deuoit nous tesmoigner vne parfaite amitié, ce qu'il promit faire.

Ce que
l'Auteur
luy promet

Arriué
du sieur
Santein.
Société
réunie.

Le 8. de iuin arriua le sieur Santein, l'un des commis de la nouvelle société, qui me donna aduis de la réunion des deux sociétés, que l'ancienne ayma mieux entrer en la société nouvelle, que donner dix mille liures à la nouvelle ayant cinq douzième, & la nouvelle pour les sept durant quinze années, & ainsi que le Conseil par arrest l'auoit ordonné.

Ce que
l'Auteur
promit à
Miristou
sauuage.

La première chose que ie dis à ce sauuage, qu'avec ses compagnons ils cultiueroient les terres proches de Québec, faisant vne demeure arrestée, luy & ses compagnons, qui estoient au nombre de trente, qu'ayant mis les terres en labour, ils recueilleroient du bled d'Inde pour leurs nécessitez, sans endurer quelques fois la faim qu'ils ont, & par ainsi nous les tiendrions comme freres. De plus nous monstrions vn chemin à l'aduoir aux autres sauuages, que quand ils voudroient eslire vn chef, que ce seroit avec le consentement des François, qui seroit commencé à prendre quelque domination sur eux, & pour les mieux instruire en nostre langue.

Il me promit de faire ainsi, & de fait il fit si bien

avec
dion
ne v
com
à de
de b
méc
quell
pour
dire
rent
mes
seils
sixie
qui s
que l
strions
entend
toient
qu'il
fis don
festin
Il s'e
tous
entend
chef, il
gnere
ois.
Il s'
pour che
fait il me

avec ses compagnons (desquels il auoit gagné l'affection) que pour môstrer vn telmoignage de sa bonne volonté, premier que d'estre receu Capitaine. Ils commencerét à deserter tous ensemble au Printéps, à demie lieuë de nostre habitation, & s'ils eussent eu de bon bled d'Inde ceste année là, ils l'eussent emmené, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en vne partie, laquelle contient pres de sept arpents de terre, assez pour vne premiere fois. Quelques iours apres descendirent des sauages des trois riuieres, où ils se trouuerent trois à quatre competeurs, qui pretendoient la mesme charge, & y eut beaucoup de discours & conseils entr'eux, sur ce fait Miristou me vint treuuer, luy sixiesme des plus anciens, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé, ie l'assuray qu'il ne se mit en peine, que ie le ferois eslire chef, & que nous n'en cognoissions point d'autre que luy en sa troupe, & le ferois entendre à ses compagnons, & à ceux qui luy disputoient ceste charge: le contentement qu'il eut, fit quil me presenta quelques quarante castors, & luy en fis donner vne partie, pour auoir des viures pour le festin de ses compagnons.

Ils'en alla fort satisfait & content, ie parlay à tous ses compagnons & competeurs, leurs faisant entendre le sujet qui m'esmouuoit à desirer qu'il fut chef, ils m'entendirent patiemment, & tous tesmoignerent qu'ils en estoient contents. puis que ie le desirais.

Ils s'en retournerent avec volonté de l'eslire pour chef, & faire les ceremonies accoustumées. Cela fait il me vint treuuer, accompagné de tous les prin-

Sauages
commen-
cerent à
desirer
vers nostre
habitation.

Miristou
vint trou-
uer l'Au-
theur.

Promet
le faire esli-
re chef de
la troupe.

Presente
40 castors
à l'Auteur.

Qui parle
à ses com-
pagnons.

Miristou
vint trou-

ver l'Au-
theur avec
les prin-
cipaux des
sieurs & vn
present de
65 castors.

A quel fin
ce sauage
luy fit ces
presens.

Mahigan
aticq que
signifie.

Noms de
Mistou.

L'Antheur
leur fait
festin.

cipaux Sauvages, avec vn present de 65. Cas-
tors, disant, I ay esté esleu pour chef, comme tels
& tels que tu as cognus, l'vn estoit mon pere qui auoit
succedé à vn autre de qui il portoit le nom de *Aima-*
dabjion, il entretenoit le pais parmy les nations, &
les François, i'en desire faire de mesme, & me tenir
tellement lié avec vous que ce ne sera qu'vne mesme
volonté, & les presens qu'il m'auoit donnez n'e-
stoient à autre intention, que pour tousiours estre en
mon amitié, & me deuoit appeller son frere, pour
plus de tesmoignage d'affection, chose qui auoit esté
resoluë de l'aduis de ses compagnons.

Et le confirmé en tout & par tout, l'assurant
que tant qu'ils seroient bons nous les aymerions co-
menos freres, & que ie les assisterois contre ceux qui
voudroient leur faire du desplaisir: ils monstroient
signe d'vne grande resiouissance, & souuent se leuoient
en me venant mettre leurs mains dans les miennes, a-
uec inclination, pour montrer le contentement
qu'ils auoient.

Et me dit qu'il auoit changé son nom qui estoit
Mahigan aticq, qui veut dire loup & cerf, *aticq* veut
dire cerf, & *Mahigan loup*, ie luy demandé pour-
quoy ils luy donnoient ces deux noms si contraires,
il me dit qu'en leur pais il ny auoit beste si cruelle
qu'vn loup, & vn animal plus doux qu'vn cerf, &
qu'ainsi il seroit bon, doux, & paisible, mais s'il e-
stoit outragé & offensé il seroit furieux & vaillant.

Ie fus assez satisfait de ceste responce pour vn
sauage: voyant leur bonne volonté, ie me delibé-
ray leur faire vn festin, & à tous les compagnons tant

hommes que femmes & enfans, afin que deuant tous il fut receu capitaine: pour plus de marque ie fis le festin de la vailleur de 40. castors, où ils se remplirent bien leur ventre; sans quelque petit trouble qui survint, il y eut eu plus de plaisir, mais le pere & le meurtrier son fils se trouuerent à ce festin, ausquels i'auois defendu d'y assister, & mesme de venir à nostre habitation, mais l'effronterie & l'audace de ces coquins fut grande & extrême, ce que sçachant, ie parlé au chef, pour voir comme il s'acquiteroit en sa nouvelle charge, luy disant, qu'il sçauoit bien pourquoy nous ne le desirions voir, & qu'il eut à le renuoyer, ce que fit aussi tost ledit *Mahigan aticq*, le meurtrier fait semblant de s'en aller, & le chef me le vint dire, ie luy tésmoignay que ie n'estois bien content, & ne me trouuay point au festin, où tous nos sauages ne laissoient perdre vn moment de temps à festiner, pendant que *Mahigan aticq* maintretenoit vn peu. Apres vn de nos gens me vint dire que le meurtrier ne s'estoit point retiré, ie fais semblant d'estre plus en collere que ie n'estois, en me leuant ie fis prendre vne arme pour aller trouuer ledit meurtrier, ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, ie te prie de sursoir & ne l'aller chercher, & que c'estoit vn fol, ce qu'il fit, & luy dit rudement & en collere, qu'il se retirast, ce que firent le pere & le fils, qui fut le subiect que la ceremonie ne se passa pas comme ie me l'estois promis. Pour lors tous nos sauages s'en retournerent fort saouls & remplis de viandes, ayant fait faire le cuisin en vne chaudiere à brasser de l'obiere, qui estoit près d'vn tonneau.

A quoy le
Festin reue-
noit.

Le meur-
trier ne se
retire.

Les sauages
s'en retour-
nerent.

Apporté
cent castors
à l'Auteur.

Sauvage
qui vante
sa race.

Dit qu'il
a toujours
aimé les
François.

Le lendemain nos sauvages me vindrēt trouver, avec tous les principaux, faisant apporter cent castors, en me disant que ie n'eusse aucun des plaisir de ce qui s'estoit passé, & que cela n'arriueroit plus: entr'autre estoit vn sauvage, qui auoit pretendu d'estre chef, fils d'vn premier *Annadabigeou*, qui auoit esté capitaine de ces lieux là, me representant les grands biens qu'auoit son feu pere, & qu'il estoit descendu de l'vn des plus grands chefs qui fut en ces contrées, & autres discours sur ce suiet: & que quoy qu'il n'eust esté esleu chef avec la forme accoustumee, que neantmoins il estoit capitaine, ayant toujours porté vne affection particuliere aux François, qu'il venoit pour se faire recognoistre, non comme principal chef, mais comme le second après *Mahiganaticq*.

Mahiganaticq reprenant la parole, dit qu'il aduoüoit pour tel, & comme la seconde personne: & qu'à son defaut il commanderoit, & que nous deuions auoir la mesme confiance qu'en luy, & que se joignant ensemble ils tiendroient tout le monde en paix, que quand lesdits capitaines François seroient arriuez à Tadoussac, sçauoir les sieurs de Caen & du Pont, estans en ce lieu ils les assureroient de rechef de leur bonne affection & fidelité, donnant

Lesdits
sieurs de
Caen & du
Pont ont
leur part
des castors.
Responce
que l'Au-
teur rend
aux chefs
des Sauua-
ges.

lesdits cent castors à nous trois, pour estre bien vni-
nis ensemble, à les maintenir de nostre part. Le leur
fis responce que si par le passé, ils auoient veu quel-
que chose entre les François, ce n'estoit pas iusques là
pour en venir à vne guerre comme ils croyoient, es-
tant tous bons amis, & que maintenant ils ne ver-

roie
veu p
plus
auoi

qu'ils
des P
& d'h
leurs c
les rec
ie leur
que l'e
contre
promie
pour ag
il fallut

gnons,
& leur fi
valeur d
leret. Ai
vne parf
gnoistre
ou à leur
les peres à
à nostre F
leur con

les menoi
ne nous fa
ostages pr
parlans les
non delec

roient plus de dispute entreux comme ils auoient
 veu par le passé, entre lesdits de Caen & du Pont, de
 plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'eslection qui
 auoit esté faite.

Tous ces discours finis, ie m'imaginay que puis-
 qu'ils ne vouloient estre esleuz, que par consentement
 des François, & pour leur donner quelque forte d'enuie
 & d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour
 leurs descendans à l'aduenir: qu'il estoit à propos de
 les recevoir capitaines avec quelques formalitez que
 ie leurs fis entendre, que quand on receuoit vn chef,
 que l'on obligeoit tels capitaines, à porter les armes
 contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il
 promit faire. Je luy donnay deux espèces, qu'il eut
 pour agreables, & de ceste bonne reception & present,
 il fallut aller monstrier ces presens à tous ses compa-
 gnons, & leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé,
 & leur fis donner de quoy faire festin, ce que ie fis à la
 valeur de quelque nombre de castors: & apres s'en al-
 ler. Ainsi ie cherchois quelque moyen de les attirer à
 vne parfaite amitié, qui pourroit vn iour leur faire co-
 gnoistre en partie l'erreur où ils sont iusques à presēt,
 ou à leurs enfans qui seroient proche de nous: incitat
 les peres à nous enuoyer leurs enfans, pour les instruire
 à nostre Foy, & par ainsi estans habitez, si la volenté
 leur contraindroit, l'on pourroit estre assurez, que si on
 les menoit en quelque lieu aux descouuertes, qu'ils
 ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons
 ostages près de nous, comme leurs femmes & enfans:
 car sans les sauuages, il nous seroit impossible de pou-
 uoir descouuoir beaucoup de chose dans vn grand

*L'Auther
 cōsent que
 Mahigan
 soit receu
 capitaine.*

*A quelle
 condition.*

*Moyen de
 de s'assen-
 ter des sau-
 uages.*

*Les sau-
 ges s'assemb*

à decouvrir
dans vn
grand pays.

pays, & se servir d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seureté, & ne leurs faudroit que prendre vne quinte pour vous laisser au milieu de la courte.

○ L'AUTHEVR S'EST ACQUIS VNE parfaite cognoissance aux decouvertes. Auis quil a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui veniendroient de ces decouvertes. Paix que ces sauvages traitent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux.

CHAPITRE VI.



Ce qui a accreu le courage à l'Authcur d'avoir cognoissance parfaite des choses douteuses.

A cognoissance que de l'og temps j'ay eue, en la recherche & decouverte de ces terres, m'a tousiours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont esté possible, pour paruenir à mon dessein, de cognoistre par faitement les choses que plusieurs ont douté. Ce que ie tiens pour certain selon les relations des peuples, & ce que ie n'ay peu coniecturer de l'affiete du pays, qui sans doute me donne vne grande esperance, que l'on peut faire vne chose digne de remarque, & de loüange, estant assisté des peuples des contrées, iceux quels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, & à tout le moins arrive ce qui pourra, pourveu que Dieu conserve les Entrepreneurs, il ne peut qu'il n'en revienne de grandes commoditez, qui serviront beaucoup en cest

affaire

affa
mon
siou
lée c
re la
bien
mala
uenir
la péi
peine
ce sera
tousiour
l'entrep
Il y
nerent
ques à p
pour la
m'en on
prie d'en
treuvé b
autres, &
est questi
qui sont s
faire, pou
posay le
bien proc
decouue
e nos Sau
aller en d
ainte qu
ours trau

auroit pas
prendre vne
course.

S VNE
Auis quil
Des com-
ures. Paix
ois. Forme

ps i'ay eü,
ture de les
le courage
m'ont eüe
cognoistre
t douté. Ce
des peuples,
ete du pays,
erance, que
arque, & de
ontrées, i
n que ce soit,
out le moins
conserue le
ne de gran
oup en cest
affaire

DE CHAMPLAIN.

41

affaire. Il y a long temps que i'ay proposé & donné
mon auis à Nosseigneurs du Conseil, qui ont tou-
siours esté bien receus; mais la France a esté si broüil-
lée ces annees dernieres, que l'on recherche à fai-
re la paix, ne pouuant y faire despence. Je peux
bien assureur, que s'il ne se faict rien en ce temps,
malaisement se pourra-il faire quelque chose à l'ad-
uenir: tous hommes ne sont pas propres à risquer,
la peine & fatigue est grande; mais l'on a rien sans
peine: c'est cè qu'il faut s'imaginer en ces affaires; ce
fera quand il plaira à Dieu: de moy, ie prepareray
toufiours le chemin à ceux qui voudront apres moy,
l'entreprendre.

Auis de
l'Auteur
au Conseil
du Roy.

Tous hom-
mes ne sont
propres à la
fatigue.

Il y a quelque temps, que nos Sauvages moyen-
nerent la paix avec les Yrocois, leurs ennemis; & ius-
ques à present, il y a eu toufiours quelque accroche
pour la méfiance, qu'ils ont des vns & des autres; ils
m'en ont parlé plusieurs fois, & assez souuent m'ont
prié d'en donner mon auis, leurs ayant donné, &
trouué bon qu'ils vesquissent en paix les vns avec les
autres, & que nous les assisterions: mais quand il
est question de faire la paix avecques des Nations,
qui sont sans foy, il faut bien penser à ce quel'on doit
faire, pour y auoir vne parfaicte seureté. Je leur pro-
posay leur en donner des moyens, & seroit vn grand
bien proche de nous; l'augmentation du trafic, & la
descouuerture plus aysee, & la seureté pour la chasse
de nos Sauvages, qui vont aux Castors, qui n'osent
aller en de certains lieux, où elle abonde, pour la
peinte qu'ils ont les vns des autres; & y ont tou-
siours trauaillé iusques à present.

Sauuages
cherchent
la paix avec
les Yrocois.

Moyen de
faire la paix
avec les na-
tions estra-
geres.

Deux Yro-
cois aux
trois riuie-
res.

Le 6. dudit mois de Iuin, arriuerent deux Yrocois aux trois riuieres, pour traiter de ceste paix: le Capitaine m'en donna aussi tost aduis, & y enuoyerent deux Canaux, pour les amener à leurs Cabanes, proche de Quebec, où ils estoient logez.

L'Antheur
s'embarque
en la bar-
que des
Sauuages.

Le 9. ils vindrent aux Cabanes de nos Sauuages, lesquels ne manquerent de m'envoyer vne chaloupe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit: le m'enbarquay, accompagné dudit Sentein, & de cinq de mes compagnons, avec chacun son mousquet, où arriuant sur le bord du riuage, deuant leurs cabanes, Le Capitaine Mahigan Aticq, accompagné de ses compagnons, avec les deux Yrocois à son costé, se vient au deuant de nous, baisant leurs mains, & la mettant en la nostre, & en firent faire autant aux deux Yrocois, nous tenans chacun par la main, iusques à ce que nous fussions à la Cabane dudit Capitaine; où arriuant, nous trouuâmes nombre de peuples assis, chacun selon son rang. Ledit Chef, me tesmoigna estre fort satisfait, & tous ses cōpagnons, de ce que ie m'estois acheminé vers eux, pour voir les Yrocois, lesquels firent rapport, enuers les leur, de la bonne intelligence qui estoit entre nous, & eux. Ce fait, trois de nos Sauuages, avec les deux Yrocois, danterent, & apres m auoir demandé s'ie i'aurois agreable, ie leur tesmoignay estre content.

Chacun des
Sauuages
luy baisent
la main.

Ceste dance dura vne bone espace de temps; & acheuée qu'ils eurent de dâser, chacun d'eux baisa sa main, & me la vindrent mettre en la mienne, en signe de paix, & bien-vueillance. Le menuisier estoit l'un de ces trois danseurs, qui voulut mettre sa main dans

mienne, ie ne le voulus jamais regarder; ce qui luy donna vn grand desplaisir, de se voir ainsi mesprise deuant les Yrocois, & de toute l'assemblée: il n'arresta gueres qu'il ne sortist de la cabane. Ce pendant le Chef commanda à tous les hommes, femmes & filles, de danser; ce qu'ils firent quelque temps: La danse finie, il me remercia à sa façon, & me pria de toujours les maintenir en amitié: Je luy dis, qu'il ne deuoit point douter de mon affection, lors qu'il se comportera doucement avec nous.

L'Auteur ne veut voir le moustric.

Le Capitaine le remercie.

Le le priay de me venir voir le lendemain, & douze de ses principaux, & les deux Yrocois (nous traisterons du sujet de leur venue) ce qu'ils m'accorderent; & leur fis tirer quelques coups de mousquets: de là, nous nous rembarquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir avec les deux Yrocois; peu apres leur arriuee, ie leur fis festin, suiuant leur façon de faire: Apres qu'ils eurent repeu, nous entraimes en discours, sur ce qui estoit du traicté de paix avec les Yrocois, le leur demanday comment ils entendoient faire ce traicté: ils dirent que l'entreuë des vns aux autres, estoit avec amitié, tirant parolles de leurs ennemis, de ne les nuire ny empescher de chasser par tout le pais; & eux au semblable en feroient de mesme envers les Yrocois: & ainsi, ils n'auoient d'autres traictes à faire leur paix.

L'Auteur ne prie de le venir voir.

Il le traicte.

Leur entreuë est avec amitié.

Je leur dis que parlemeter, estoit veritablement faictes approches à vne paix, mais il falloit les seuretez sicelle; & puis qu'ils m'en demandoient mon aduis, ie leur en dirois ce qui m'en sembleroit, s'ils me vou-

Parlemeter est s'approcher de luy six.

Demandent son aduis pour la paix.

loient croire; à quoy ils accorderent, & me prièrent derechef, de leur en donner mon aduis qu'ils suivoient au mieux qu'il leur seroit possible; & qu'aussi bien, ils estoient las & fatiguez des guerres qu'ils auoient eues, depuis plus de cinquante ans; & que leurs peres n'auoient jamais voulu entrer en traicté, pour le desir de vengeance qu'ils auoient de tirer du meurtre de leurs parens & amis, qui auoient esté tuez; mais qu'ayant considéré le bien qui en pourroit reuenir, ils se resouoient, comme dit est, de faire la paix.

Responſe à la premiere question que ie leur fis ſçauoir, ſi ces deux Yrocois estoient venus pour leur particulier; où s'ils auoient esté enuoyez de leur nation.

Desir voir leurs parens prisonniers les fait venir vers nous.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre mouvement: & le desir qu'ils auoient de voir leurs parens & amis, qui estoient parmy eux detenus prisonniers de longue main, les auoit fait venir; & l'assurance qu'ils auoient du traicté de paix, commencé depuis quelque temps, estans comme en trefue les vns & les autres, iusqu'à ce que la paix fut du tout assurée ou rompuë. Ie leurs dis que puis que ces homes n'estoient deputez du pays, qu'ils les deuoient traiter amiablement, avec toute sorte de paix & amitié, non pas en la façon comme s'ils estoient deputez du pays; & qu'ils deuoient estre receuz, avec plus d'allegresse & de ceremonie. De plus puis qu'ils vouloient venir à une bonne paix, qu'il falloit qu'ils choisissent quelque homme d'esprit parmy eux, & l'enuoyer avec ces deux Yrocois, ayant charge de traiter de paix, & les incliner à enuoyer en ce lieu de Québec de leur part: lors qu'ils verroient que nous y assisterions, que cela seroit

occa
à les

I
luren
Yroco
& leun
difes, c
march
mis à l
s'en all
ment.

ARR
C de
paix f
theur
qui se
mois d

& ne trou
sieurs ne c
il ne ſçauo
caſion pou

DE CHAMPLAIN.

occasion de se mieux assurer, comme estans obligez à les maintenir.

Ils trouuerent ce... de fait ils se resolu-
rent d'y enuoyer... sçauoit deux aux
Yrocois, distans de... cinquante lieues,
& leur fis donner la val... castors de marchan-
dises, des cent dont ils leurs auoient fait presents, & ces
marchandises estoient pour faire present à leurs enne-
mis à leur arriüée, comme est leur coustume, & ainsi
s'en allerent fort contens. Voila vn bon achemine-
ment.

Trouués
mon addi-
tes bon.

Leur dé-
me p^l. en-
stors.

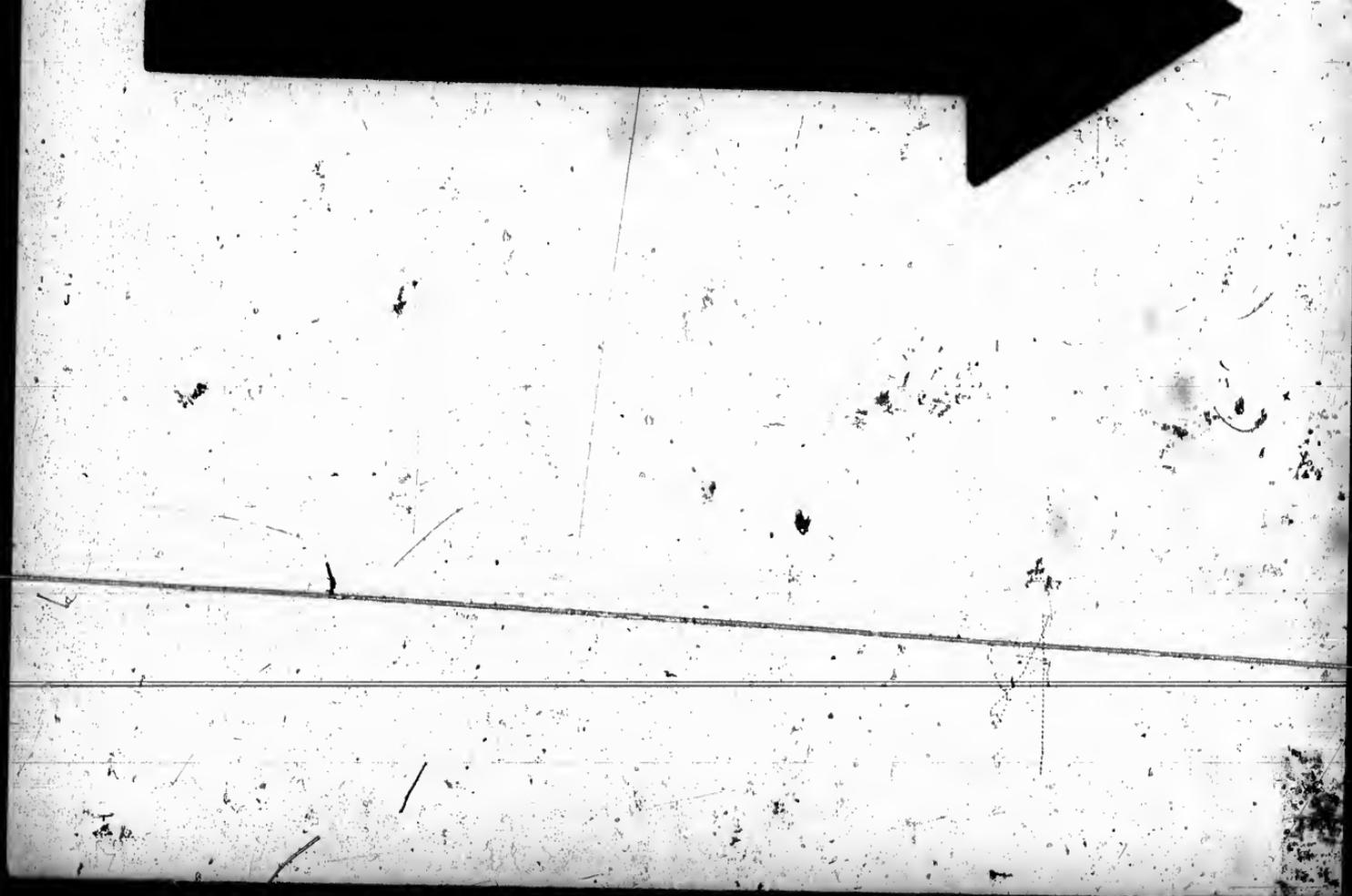
ARRIVEE DV SIEVR DV PONT

Et de la Ralde avec viures. L'Auteur leur raconte la
paix faicte entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Au-
teur. Arriüée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce
qui se passa le reste de l'année 1622. Et aux premiers
mois de 1623.

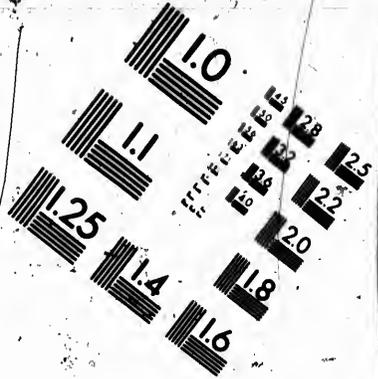
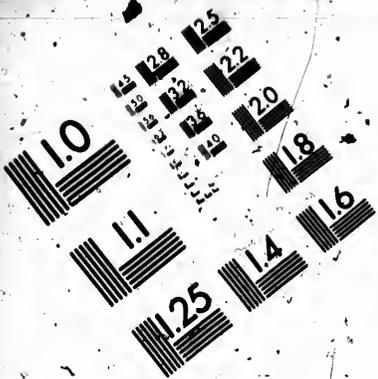
CHAPITRE VII.

IN LE 15. de Iuin arriuerent lesdits du Pont & 1622.
de la Ralde, avec 4. barques chargées de
viures & marchandises, auxquels ie fis la
meilleure reception qu'il me fut possible,
& ne trouuerent que toute sorte de paix, ce que plu-
sieurs ne croyoient pas, suiuant ce qui s'estoit passé.
Il ne sçauoient point que le subiect en estoit osté, oc-
casion pourquoy toutes choses s'estoient passées avec

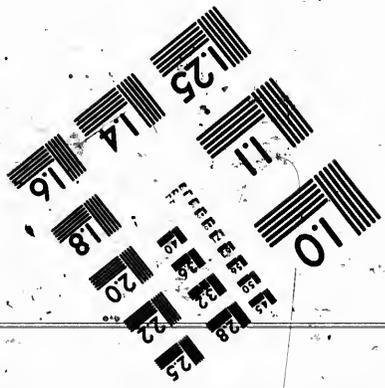
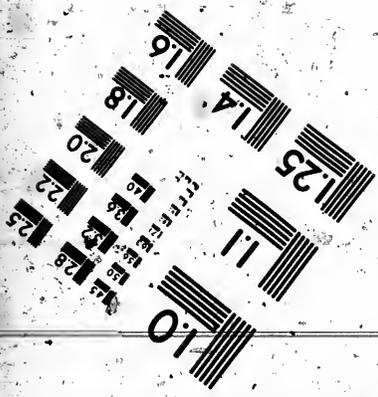
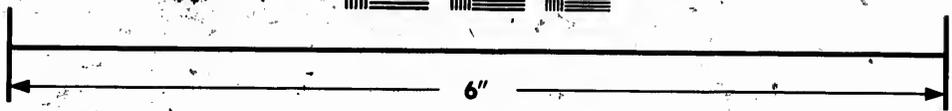
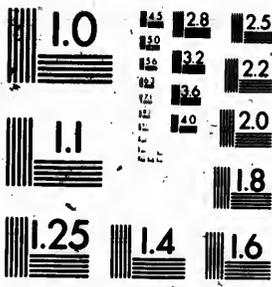
Arriüée
des sieurs
du Pont &
de la Ralde,
bien receus
par l'Au-
teur.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.6
14.1
15.8
17.6
19.6
21.7
24.0
26.5
29.2
32.0
35.0
38.1
41.4
44.9
48.6
52.5
56.6
60.8
65.2
70.0
75.0
80.0
85.0
90.0
95.0
100.0

10
100

douceur, ils furent quelques huit iours à faire leurs affaires, où durant ce temps, ie leurs fis entendre comme ces sauvages auoient esleu vn chef par nostre consentement, & le bien qui en pouuoit reüssir, pourueu qu'on l'entreiennne en ceste amitié.

Ce qu'il leur dit touchant le chef des sauvages.

Mahigan les vient visiter.

Mahigan aricq vient voit ces messieurs qui le receurent fort humainement sur ce que ie leurs en auois dit.

Lesdits du Pont & de la Ralde, partirent pour monter amont ledit fleuve aux trois riuieres, où ils treuuerent quelque nombre de sauvages, en attendant vn plus grand. Quelques iours apres arriua le Sire, commis, qui nous apporta nouvelle de l'arriuée dudit sieur de Caen à Tadoussac, qui m'escriuoit qu'en bref il s'achemineroit par deuers nous, apres sa barque montée: me priant luy enuoyer quelque seieurs d'aiz, & vn canau en diligence audit du Pont & de la Ralde, ce que ie fis, & ledit le Sire partit ce mesme iour pour retourner le treuuer à Tadoussac.

Arriuée du Sire commis.

L'Archeueq enuoye au deuant du sieur de Caen.

Trois iours apres arriua vne barque des trois riuieres, qui alloit audit Tadoussac, suiuant l'ordre qui luy auoit donné.

Son arriuée.

Le Vendredy 15. de Iuillet sur le soir, arriua ledit sieur de Caen dedans vne chaloupe, craignant n'estre assez à temps à la traitte des trois riuieres, ayant laissé charge de despescher sa barque à Tadoussac, pour l'aller treuuer aux trois riuieres, ie le receus au mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la Nouvelle que de l'ancienne société, à quoy ie satisface au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre suiuaute de sa Maicste.

Receptis que ie luy fit.

M
noirs q
suiuant
treuue
l'ancien
pour fai
stabilis pe
nelle soit
cienne qu
rest de m
suiuant le
avec le sdi
m y conse
service, à q
Dieu qu'i
garde, esc
& plus ba

Ledit
s'en alla au
riua de Tac
Le dern
Ralde, qui
des son vai
noit point d
de fr Ma
Ledit d
ses paroles
on laissé en

Monsieur de Champlain; voulant conseruer mon
 cousin le Duc de Montmorency aux droitz & pou-
 uoirs que ie luy ay cy-deuant accordez en la Nouvelle Frâce,
 suiuant les lettres patentes que ie luy ay fait expedier, & ay
 treuue bon que la contestation qui estoit à mon Conseil; entre
 l'ancienne compagnie, faite par les precedens Gouverneurs,
 pour faire les voyages audit pais de la Nouvelle France, es-
 tablis par mon cousin, suiuant son pouuoir; que ladite Nou-
 uelle soit conseruée au traicté, ioignant en icelle ceux de l'an-
 cienne qui y voudront entrer, ainsi que vous verrez par l'ar-
 rest de mon Conseil, qui vous sera enuoyé par le sieur Dolu,
 suiuant lequel ie veux & entend que vous vous gouverniez
 avec lesdits nouueaux associez, maintenant le pais en paix,
 m'y conseruant mon auctorité, en tout ce qui sera de mon
 seruice, à quoy m'asseurant que vous ne manquerez, ie prie
 Dieu qu'il vous ayt Monsieur de Champlain en sa sainte
 garde, escrit à Paris le 20. de Mars 1622. signé Loui,
 & plus bas Potier.

Lettre du
 Roy en-
 uoyée à
 Monsieur de
 Champlain.

Ledit de Caen fut deux iours à Québec, & delà
 s'en alla aux trois riuieres. Le lendemain sa barque ar-
 riva de Tadoussac, qui l'alla treuuer.

Le sieur
 de Caen est
 deux iours
 à Québec.

Le dernier dudit mois de Iuillet, passa ledit de la
 Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour appre-
 her son vaisseau, & delà aller à Gaspey, voir si n'y a-
 uoit point de vaisseaux, qui contreuinsent aux deser-
 ues de sa Majesté.

Ledit de la Ralde arriva à Tadoussac, & eut quel-
 ques paroles avec Hebert, que ledit sieur de Caen a-
 uoit laissé en sa place pour commander à son vaisseau

Le sieur
 de la Ralde
 arriva à
 Tadoussac

bien qu'arriuant ledit de la Ralde, le commandement estoit à luy comme lieutenant dudit de Caen, & l'autre estoit son enseigne, qui ne voulut cognoistre ledit de la Ralde, & leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion pretenduë reformée, faisoit faire les prieres sur le derriere en sa chambre, & les catholiques sur le deuant. & durant que ledit Hebert demeura au vaisseau, les prieres s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arriué comme lieutenant, & commandant audit vaisseau, il voulut que les catholiques vinssent faire leurs prieres en la chambre, & que les pretendus reformez fussent en leur rang, sur le deuant pour prier, ledit Hebert s'y opposa, disant, que son capitaine ne l'entendoit, & ne luy en auoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il entend, Mais quand i'y suis en son absence, ie fais comme il me semble, & sur ce suiet il s'esmeut vne grande dispute, qui s'appaissa par le moyen de quelques peres Recolets, comme d'autres personnes qui s'y treuuerent. Hebert eut le tort de ceste dispute, & n'auoit pas de raison.

Ledit sieur de Caen arriua des trois riuieres le 19. d'Aoust, & le mercredi 24. ie fis lire & publier les articles de messieurs les Associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

Le leudy 25. ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, & ie fus avec luy iusques à son departement qui fut le 5. iour de Septembre 1622.

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour prin-

L'enseigne de Caen ne le veut cognoistre.

Differenc pour les prieres.

Ce que dit le sieur de la Ralde.

Les peres Recolets appaisent le trouble.

Le sieur de Caen va à Tadoussac.

Laisse le

cipa

etpal
mes e

femm

Led

que ch
ancres

si mau

port au

ler: ma

nous ne

bec le 2

que, &

aussi to

ché avec

doussac

que l'on

la garder

d'autat q

per les de

Le 10. d

nous dit

riué à Ta

il n'auoit

& qu'il au

sieur de C

leur comm

sous comm

stait armé

d'environ

breueils,

2. pa

apital commis de Messieurs les Associez, & hyuernas-
mes ensemble.

En cet hyuernement estoient, tant hommes que
femmes, & enfans cinquante personnes.

Ledit de Caen estant patry, nous eschouasmes quel-
que chaloupe, & sur le soir, qui fut le 6. leuasmes les
ancres pour aller à Québec, où fusmes contrariez de
si mauuais temps, que nous nous pensasmes perdre au
port aux saumons sur nos ancres, ne pouuât appareil-
ler: mais le vent venant à s'appaier au 13. dudit mois,
nous nous mismes sous voilles, & arriuasmes à Qué-
bec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre bar-
que, & fismes descharger le reste des commoditez, &
aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despes-
ché avec vne chaloupe luy septiesme, pour aller à Ta-
doussac mener des matelots, & ramener vne barque
que l'on auoit laissée avec quelques cinq homes, pour
la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener,
d'autat qu'il n'y auoit point de matelots, pour esquip-
per les deux barques.

Nous fall-
lismes à
nous per-
dre au port
aux saumons

Desla-
me despes-
ché à Ta-
doussac.

Le 10. d'Octobre arriua la barque de Tadoussac, qui
nous dit qu'vn vaisseau de 50. à 60. tonneaux, estoit ar-
riué à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle
il n'auoit peu faire à la grande Baye, ny en autre port
& qu'il auoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par mō-
sieur de Grandmont, cōtme ils firent paroistre par
leur commission qu'ils monterent au Baillif ayde de
sous commis, qui estoit resté audit Tadoussac: il es-
toit armé de quatre pieces de canon de fonte verte,
d'environ de sept à huit cens pesant chacune, deux
breceuils, & le vaisseau bien armé avec vingt quatre

Arriué
de la bar-
que de Ta-
doussac

hommes, vn bon pont de corde bien poüessé, tout à l'espreue du mousquet, ayant à la valeur de six à sept cens escus de marchandises, pour traiter, au reste tres-mal amunitionnez de viures, qui les contraignit de prendre du Bailly deux barils de pois, demy baril de lard, qu'ils payerét en chaudiere de cuiure rouge, celuy qui y commandoit s'appelloit Guerard basque, qui s'estoit associé avec vn Flamant, pour ce qui touchoit la marchandise de traite.

Sont contraints de prendre des viures du Bailly.

Guerard escriit au sieur du Pont.

Aduis d'un vaisseau espagnol venant à Tadoussac.

Nul moyé de s'empecher de faire d'hommes.

Ledit Guerard escriuit vn mot de lettre audit du Pont, par laquelle il luy demandoit des castors, pour la moitié moins que l'on traittoit, pour les marchandises qu'il auoit, lu y en enuoyant le memoire. Voila ce que nous apprismes. De plus ils dirent qu'il venoit vn vaisseau espagnol audit Tadoussac de deux cens tonneaux, pour faire sa pesche de balaine, & dit que durant que les vaisseaux estoient à Tadoussac, qui estoit à l'Isle verte, & auoit veu partir ledit vaisseau de la Ralde de Tadoussac, & que presque routes les nuits, il venoit avec vne chaloupe au port, & oyoit la plus part des discours qui se disoyent au vaisseau dudit sieur de Caen, iusques à son depart.

De pouuoir y remedier il estoit impossible, pour n'auoir des matelots ny des hommes de main, afin de s'en seruir en telles affaires, car il eut fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation, & quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer vn ennemy, avec vne vingtaine d'hommes, qui sceussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense estre trop fort, & que personne ne seroit entreprendre en ces lieux, mais

la me
suiuar
remec
des ho
fort i
nition
pour p
nir que
L'o
cessaire
de de la
ctobre,
dant l'br
son indi
le pa
pour y se
au printe
sir, ceste
commoc
personne
hommes
qui ne se p
bien on re
& vigilan
dement,
chose, ma
moditez sa
nos peres y
que de prie
L'vn d
lue le 13. de

la meffiance est la mere de feureté, c'est pourquoy
 fuiuant les aduis que souuent ie donnois, l'on deuoit
 remedier à la conseruation du pays, & à l'assurance
 des hommes qui y demeurent, qui estoit d'acheuer le
 fort ia commencé, & y auoir de bonnes armes & mu-
 nitions, & garnison suffisante qui s'y entretiendroit
 pour peu de chose, autrement rien ne se peut mainte-
 nir que par la force.

Moyen
 d'estre as-
 suré à
 Québec est
 d'acheuer
 le fort.

L'on employa les ouuriers aux choses les plus ne-
 cessaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba mala-
 de de la goutte le 27. de Septembre, iusques au 23. d'O-
 ctobre, & l'incommodité qu'il en sentoit, fit que pen-
 dant l'hyuer il ne sortit point de l'habitation, pour
 son indisposition.

Ouuiers
 employez
 aux choses
 necessaires.

Maladie
 du sieur du
 Pont.

Le passay le temps à faire accommoder des jardins,
 pour y semer en l'Automne, & voir ce qui en reussiroit
 au printemps, ce que ie fis y prenant vn singulier plai-
 sir, ceste occupation n'estoit point inutile pour la
 commodité qu'en receuoit toute l'habitation, à quoy
 personne n'auoit fait d'espreue, car la plus part des
 hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce
 qui ne se peut, car l'on ne scauroit dire en ces lieux cō-
 bien on reçoit d'vtilité des jardinages: vn peu de soing
 & vigilance sert beaucoup à vn homme de comman-
 dement, car s'il n'a de l'affection qu'à de certaine
 chose, mal aisement peut il auoir beaucoup de com-
 moditez sans main mettre, ou commander de ce faire,
 nos peres y estoient assez vigilans n'ayant autre soing
 que de prier Dieu & jardiner.

L'Auteur
 fait accom-
 moder des
 jardins.

Vtilites
 qui se re-
 çoient des
 jardins de
 ce pays.

L'vn de nos peres appellé le pere Irenee, se reso-
 lue le 15. de Decembre d'aller hyuerner avec les sauua-

Le pere
 Irenee va
 hyuerner
 avec les
 sauua-

ges, pour apprendre leur langue, & profiter quelque chose s'il pouuoit pour l'amour de Dieu : mais le 22. dudit mois, il retourna à son habitatiō, pour ne se pouuoir accommoder à la vie de ces peuples : Ledit pere y retourna pour la seconde fois, mais ne pouuant supporter la fatigue il s'en reuint, & le pere Ioseph plus robuste & accoustumé à ceste vie, se delibera d'y aller passer trois mois de temps, qui estoit en bon tēps, d'autant que la chasse de l'eslan se faisoit en quantité, où l'on ne mäge que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou six lieues de nostre habitation, & partit le mesme iour qu'arrina ledit pere Irenée qui fut le 17. de Ianuier 1623.

Né se peut accommoder avec eux.

Le pere Ioseph y va.

1623.

Le fleur du Pont retombe malade.

Le 23. de Mars ledit du Pont retomba malade de ses gouttes ou il fut tres-mal avec de si grādes douleurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque remede que le Chirurgien luy peust apporter, & fut ainsi tourmenté iusques au septiesme de May qu'il sortit de sa chambre.

Tempete violente.

Le 19. de Mars il fit vn temps fort violent accompagné de vens, tonnerre, gresle & esclairs, bien qu'en ce temps l'air est encore froid, & le pays rempli de neiges & glaces.

Barque qui va à Tadoussac.

Le 19. d'Auril l'on commença à accommoder vne barque, pour aller à Tadoussac, ce qu'estant acheuée le premier de May, elle partit avec Desdames sous-commis & hommes, & ledit du Pont n'y peust aller, pour son indisposition. Le 16. d'Auril il y auoit vn pied de neige en quelques endroits, le semé toutes sortes de grains le 20. dudit mois derriere l'habitation, où les neiges estoier plus tost fonduës qu'ailleurs, pour estre au midy & à l'abry du vent de Nortouest, qui est fort d'angereux.

Le
du bo
honn
d'vn li
col, &
ment.

Le
à Tad
sauuag
auoit a
ce que i
de ce vo
des sauu
douffac
bec le 2
puë, &
pour n'e

Voy
point no
que acci
chaloupp
mes, & C
que, si les
& aller à
resteroier
pescheurs
ie fis pauc
parations

Le V
nostre, où
nous dit

Le Lundy 8. de May, nos ouuriers allant couper du bois pour scier, le mal-heur en voulut à vn ieune homme nommé Iean le Cocq, qu'vne buche roulant d'vn lieu à autre passa par dessus luy, qui luy rompit le col, & luy esclasa la teste, & ainsi mourut pauvrement.

Ieune homme eut le col rompu d'une buche.

Le 10. dudit mois le pere Irenée, se resolut d'aller à Tadoussac, pour essayer de faire quelque fruct aux sauuages de par delà, cela m'estonnoit, voyant qu'il auoit assez à faire, & dequoy s'employer par deçà, à ce que ie luy remonstré: mais ne le pouuant dissuader de ce voyage, il s'embarqua dans vne chaloupe avec des sauuages qui le deuoient mener: mais estant à Tadoussac il changea de resolution, & s'en reuint à Québec le 22. dudit mois, & ainsi son entreprise fut rompue, & ne pût demeurer à Tadoussac avec nos gens, pour n'estre accommodé comme il eust désiré.

Le pere Irenée veut aller à Tadoussac.

Il y va & s'en reuint à Québec.

Voyant que iusques au 14. de Iuin l'on n'auoit point nouvelle des vaisseaux, & craignant que quelque accident ne fut arriué, l'on delibera d'enuoyer vne chaloupe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hommes, & Oliuier Truchemét pour faire reuenir la barque, si les vaisseaux n'estoient arriuez, pour retourner & aller à Gaspé, recouurer des viures pour ceux qui resteroient à l'habitation, & rapasser das les vaisseaux pescheurs, partie des gens les moins viles. En ces temps ie fis pauer la cour de l'habitation, avec quelques reparations au logis.

L'Auheur fait pauer la cour de l'habitation.

Le Vendredy 16. arriva vne chaloupe avec la nostre, où estoit vn matelot appellé Iean Paul, qui nous dit l'arriué du sieur Deschênes à Tadoussac.

Nouvelle de l'arriué.

du sieur
Deschênes
à Tadoussac.

dans vne barque, & auoit laissé son vaisseau à Gaspey, pour faire pesche de poissons.

Arriue de
Desdames.

Le 28. arriua Desdames avec la Rçalle, & deux Religieux, l'vn appellé le pere Nicolas, & l'autre le frere Gabriel, qui nous dirent que ledit sieur de Caen, n'estoit point encore arriué, qui nous mettoit en peine.

D'Estiêac
Brulé.

Le 2 de Iuillet, arriua vn Canau où estoit Estienne Brulé truchement, avec Desmarets, qui nous apporta nouvelle qu'il estoit arriué; il n'arresta à Quebec qu'vne nuit passant plus outre, pour aduertir les sauvages, & aller au deuant d'eux pour les haster de venir.

De Loquin
commis.

Le 4. dudit mois arriua Loquin commis, dans vne barque pour aller en traite, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit sieur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui auoit esté avec vne chaloupe à la riuere des Yrocois, pour persuader les sauvages de descendre à Québec, ce qu'il assura audit Loquin, qui fit qu'ils rebrousserent chemin & s'en reuindrent audit Québec sur ceste esperance, que veritablement ce seroit vne bonne chose s'ils pouuoient descendre à ladite habitation, que cela releueroit de grandes peines & risques que l'on court. En ce tēps vn sauvage appellé la Foyriere, donna aduis que la plus grande partie des sauvages auoient delibéré de nous surprendre, en mesme tēps tant à Tadoussac qu'à Québec, & assommer tout, à la sollicitation du meurtrier, auquel aduis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier à desnié fort & ferme qu'il n'eust voulu faire ce mal, disant que l'autre

Aduis d'vn
sauuage de
la surprise
que vou-
loient faire
les autres
sur nous.

estoit
voyan
auoien
barque
& renco
les fit re
puis a pr
Le r
deux ba
possible
barque,
les renco
effect.

Le 16.
qu'il ne su
la barque
nous sism
marchand

estoit vn imposteur. Lesdits Deschesnes & Loquin voyant que les sauuages ne venoient point comme ils auoient promis audit du Pont, partirent avec deux barques le 9. de Iuillet, pour aller à mont ledit fleuue, & rencontrèrent seize canaux proche de Québec, qui les fit retourner pour traiter ce qu'ils auoient, pour puis apres suiure leur premiere deliberation.

Desches-
nes & du
Pont ren-
contrèrent
16. canaux
vers Qué-
bec.

Le 13. dudit mois arriua ledit sieur de Caen avec deux barques, où ie le receus au mieux qu'il me fut possible, estant arriué il se delibera d'enuoyer vne barque, pour essayer d'amener lesdits sauuages s'ils les rencontroient, & ledit Deschesnes partit pour cet effect.

Arriué du
sieur de
Caen.

Le 16. dudit mois, ledit de Caen ne tarda gueres qu'il ne suiuit ledit Deschesnes, ie m'embarquay en la barque qu'il me donna, & s'en vint en vne autre: nous fismes voile avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traitte.

Il suit le
sieur Des-
chesnes.

ARRIVEE DE L'AUTHEVR DEVANT
la riniere des Yrocois. Admis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S. Iean. Plaintes des Sauvages accordees. Le meurerrier est pardonné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauvages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouveaux edifices.

CHAPITRE VIII

Leur ar-
rivée dans
la riniere
des Yro-
cois.

LE 23. dudit mois, no' fusmes deuât la riniere des Yrocois, où treuuasmes ledit Deschesnes, qui dit auoir eu nouvelle qu'il deuoit arriuer quelques trois cens Hurons, où Estienne Brussé les auoit rencontréz, au fault de la chaudiere, 75. lieuës de ladite riniere des Yrocois.

Cedit iour, arriuerent quelques 60. Canaux de Hurons, & Algommequins, qui r'amenerent du Vernay, & autres hommes qu'on leur auoit donné pour hyuerner en leur pais, afin de tousiours les tenir en amitié, & les obliger à venir.

Arriués
du pilote
Doublet.

Admis qu'il
foune au
sieur de
Caen.

Ce iour là mesmes, arriua le pilote Doublet, luy sixiesme, dans vne double chaloupe, qui venoit de l'Isle S. Iean & Miscou, où estoit le sieur de la Ralde en pescherie, qui donnoit aduis au sieur de Caen, que des Basques s'estoient retirez à ladite isle S. Iean pour se mettre en desfence si on les alloit attaquer, ne voulant subir aux commissions de sa Majesté,

qu'ils
vn no
venu à
tenta
laissant
teverte
que doi
ordonn
courtoi
coup de
seuerité.
costes &
il dit que
impresia
ques'ils n
roient vn
fortune
sauages
à nos pere
ples, qui
quelque fr
fort aduan
Le 7.
renvne af
ques plaine
sages qui n
gommequi
buier de leur
dece, les dé
d'un grand
toutes ces p
qui

qu'ils s'estoient saisis d'un moyen vaisseau où estoit
vn nommé Guers, qui l'année d' auparauant estoit
venu à Tadoussac comme i'ay dit cy dessus: il le con-
tenta de luy prendre ses marchandises de traitee, le
laissant aller avec ses munitions, & canons de fon-
te verte: il meritoit qu'on luy fit ressentir le chastimēt
que doiuent receuoir ceux qui contreuiegnent aux
ordonnances & decrets de sa Maieité, il treuya de la
courtoisie à son aduantage, ce qu'il n'eut fait en beau-
coup de personnes, qui l'eussent traité avec plus de
seuerité. Le pilote fit avec ceste chaloupe le lōg des
costes & fleuve saint Laurēt, près de deux cens lieues:
il dit que ces Basques auoient donné de mauuaises
impressiōs de nous aux sauuages de ses costes, disant,
que s'ils nous treuuoient à leur aduantage, ils nous se-
roient vn mauuais party, & de fait il eut couru ceste
fortune sans vn pere Recollet, qui estoit parmy ces
sauuages il y auoit deux ans, lequel escriuit vne lettre
à nos peres, de l'estat auquel il estoit parmy ces peu-
ples, qui l'affectionnoient fort, & esperoit y faire
quelque fruiēt moyennant la grace de Dieu, estant
fort aduancé au langage du pais.

Le 7. dudit mois arriuerent des sauuages, qui fi-
rent vne assemblée entr'eux, où ils formèrent quel-
ques plaintes des vns & des autres, touchant les pas-
sages qui n'estoient pas libres aux Hurōs, que les Al-
gonnequins les traittent mal, leur faisant contri-
buer de leurs marchandises, & ne se contentant pas
de ce, les déroboient, qui leur donnoit encoire suieēt
d'un grand mescontentement: on les accorda sur
toutes ces plaintes, ils firent des presents de quelques

S'estoit
saisi d'un
vaisseau.

Les Bas-
ques auoient
donné de
mauuaises
impressiōs
des gens de
l'autheur
aux sauu-
ges.

Le pilote
couru ris-
que sans vn
pere Re-
collet.

Plaines
des sauua-
ges.

On les
accorda.

castors qui leurs furent payés plus qu'ils ne valoient.

Le 30. fut celebré la sainte Messe. Ce iour mesme l'on fit vn pourparler, pour l'accord du meurtrier, auquel ie ne pouuois entendre, pour la perfidie qu'il auoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Maesté & mondit seigneur luy remettoient la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassin feroit vne satisfaction deuant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidement & meschamment, il auoit tué nos compagnons, meritât la mort si on ne luy faisoit grace, ce qui fut accordé.

L'Authent.
le content.

Le lendemain fut deliberé de faire quelques presents à toutes les nations, pour les obliger à nous aimer, & traiter bien les Francois qui alloient en leur pais, pour les conseruer contre leurs ennemis, & ainsi leur donner courage de reuenir avec plus d'affection.

Cet accord ne se pouuoit faire que deuant toutes les nations afin qu'elles recogneussent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruautés, & afin que le meurtrier en receut plus de honte, les Indiens apres le pardon de nostre honte affectionné à nous aimer, comme il auoit esté nostre ennemy mortel; il nous fallut y ser de quelque ceremonie, car il faut y ser de demonstration, parmy ces peuples, avec les discours: la ceremonie fut telle qui s'en fait.

Ceremonie de l'accord & de pardon demandé par le meur-

Le dernier de juillet, tous trouuerent bon de suivre la volonté de sa Maesté, de pardonner au meurtrier qui auoit toujours esté en credit, & fait capitaine par

les saur
trier se
assem
meurt
du bier
mal rec
mêt il
mes, so
penser
le cœur
stre, que
bitation
pouoir
re mour
Ce p
ceux de
pau, no
estans co
pour ne
hommes
se faute, s
ment qu'i
lonté de
requeste d
ne retour
de la nati
tions de p
hommes
arinoir à
& trahison
mal; les s

les sauuages pour auoir tué nos hommes, ledit meurtrier se deuoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, & celuy qui l'auoit assisté en ce meurtre, & luy faire vn discours deuant tout le peuple, du bien qu'il auoit receu des François, qu'il auoit tres-mal recognu, comme meschamment & traistreusement il auoit assasiné nos hommes depourueus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust iamais peu penser ny auer de nostre habitation, qu'il eust eue le coeur si desloyal & perfide comme il l'auoit monstré, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'habitation, & autres du depuis n'auoient voulu y ser du pouuoir & droict que la iustice leur donnoit de le faire mourir, comme il le meritoit.

Ce pendant, l'affection que nous auions porté à ceux de sa nation, & comme estant allié des principaux, nous auoit empesché de le faire mourir, nous estans contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ny raffraichir la memoire de nos hommes massacrez. Es voyant qu'il auoit recogneu sa faute, s'estant mis en deuoir de receuoir le chastiment qu'il meritoit, qu'on luy pardonnoit par la volonté de nostre Roy, qui luy donnoit la vie; & à la requeste de tous les peuples; A la charge de iamais ne retourner, ny tombés en cette faute, ny aucuns de sa nation; estans personnes qui ne nous eoyent de presens, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient en ce iour; Et que s'il arriuoit à l'aduenir qu'ils commisissent les mesmes & trahisons, on seroit punir de mort les auteurs de mal; les tenans pour nos ennemis; Et nous ceux qui

voudroient empescher : & plusieurs autres discours sur ce sujet ; & quelques autres ceremonies qui furent faictes. Cela acheué, le meurtrier se leua, & son compaignon, me venant demander pardon, avec promesse à l'aduenir, de se comporter si fidellement avec les François, qu'il n'auroit autre volonté que reparer ceste faute par quelques bons seruices : & ainsi furent deliberez.

Protestation que
fit le meurtrier.

Mais quoy que s'en soit, ces peuples qui n'ont aucune consideration, si c'est par charité ou autrement ; ils croyent que le pardon a esté faict faute de courage, & pour n'auoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le meritoit, & cela nous mettoit en assez mauuaise estime parmy eux, de n'en auoir point eü de repentiment.

Malice de
ces peuples.

Toutes ces nations tres-aïses & satisfaits, ils nous remercierët, nous louans de ce que nous n'auions tesmoigné vn mauuais coeur, & accorderent de mener onze François pour la defence de leurs villages, cõtre leurs ennemis, dont il en demeureroit huiët en leurs villages, & trois qui reuiendroient avec eux au printemps en traitee. Ils emmenerët trois peres Recollets, sçauoir les peres Nicolas, Ioseph, & frere Gabriel, pour voir s'ils pourroyët profiter au pais, pour la gloire de Dieu, & apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algommequins, pour les maintenir en amitié, & inciter à venir en traitee : il leur fut fait vn grand festin selon leur coustume, qui fut l'accomplissement de la feste, & par ainsi s'en allerent grandement contents.

Accord
fait avec les
sauages.

François
qui leurs
seul don-
nez.

Le 2. d'Aoüst s'embarquerent tous nos François

avec l'
homme
march
cres, no
mes à t
l'on fit
les mat
de rego
par la se
permis e
ceux de
le tesm
Le 8.
avec six l
bitation
pour fair

Ledit
tourmen
fut trouu
ries qui l
nourritu

Ayan
stait mis e
mes pour
ce qui sy
treuve : pa
17. dudie n
qui descha
tion, la qu
tiers, pour
ser, il fut iu

avec les sauuages en leurs canaux, chacun avec son homme, & ce mesme iour l'on rechargea toutes les marchandises qui estoient en terre, se leuent les ancres, nous mismes voilles, & le quatriesme iour arriuasmes à Québec, où les barques estât toutes assemblées, l'on fit visiter, & treuua on quantité de castors parmy les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent de retour en France, pour les contenter, s'il se treuuoit par la societé que cela fut raisonnable, ne leur estant permis de traiter à leur preiudice, ce qui occasionna ceux des equipages d'estre mal contens, comme ils le tesmoignerent.

Arriuée
des Fran-
çois à Qué-
bec.

Le 8. dudit mois fut despesché ledit Deschesnes, avec six barques, pour aller querir les viures pour l'habitation, & luy des'en aller à Gaspey en son vaisseau, pour faire faire diligence de la pesche du poisson.

Le sieur
Deschesnes
despesché
pour aller
querir des
viures.

Ledit sieur de Caen & moy, fusmes au Cap de tourmente, pour voir celieu, où estant arriué & visité, fut trouué tres agreable, pour la scituation, & les prairies qui l'environnent estant vn lieu propre pour la nourriture du bestial.

L'Auteur
de ce sieur
de Caen
vint au Cap
de tourment.

Ayant veu particulièrement celieu, lequel s'il estoit mis en l'estat, que l'industrie & l'artifice des hommes pourroit y apporter, il seroit tres beau, car tout ce qui s'y peut desirer, pour vne belle rencontre s'y treuve: partant de ce lieu, retournasmes à Québec le 17. dudit mois, où vismes toutes les barques de retour, qui deschargeoient les commoditez de ladite habitation, laquelle fut visitée par des Maçons & Charpentiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister & durer, il fut jugé que l'on auroit plustot fait d'en edifier

Visite des
barques.

vne nouvelle, que reparer annuellement la vieille, qui estoit si caduque qu'elle attendoit l'heure de tomber, fors le magazin de pierre à chaux & à sable, (côme dit est,) auquel ie fis faire vne porte par dehors, qui alloit dans la caue, faisant condamner vne trappe qui estoit dans le magazin des marchandises, par où on alloit souuent boire nos boissons, sans aucune consideration.

Resolucio
de du Pont
de retour-
ner en Frá-
ce.

Ledit du Pont se resolut de s'en aller en France, à cause de l'incommodité qu'il auoit, & ne pouuant auoir les choses necessaires icy pour sa maladie, qui l'occasionna de partir avec ledit sieur de Caen de Québec, le 23. d'Aoult avec trois barques, pour s'en aller embarquer à Tadoussac, delà en France, & passer à Gaspey, pour scauoir nouvelle de ce qui s'estoit passé durant son absence, pour le sujet des Basques qui estoier à l'isle de saint Iean.

son de-
partement.

Arriue
du pilote
Doublet.

Le premier de Septembre, ledit pilote Doublet arriua avec vne chaloupe, & lettre dudit sieur de Caen, qui me prioit d'enuoyer le plus promptement que ie pourrois les ouriers, restât pour retourner, ce qu'ils firent en deux chaloupes, le trouuont à Gaspey, où il leur auoit donné le rendez vous.

Reconnoissant l'incommodité que nous auions eue par les années passées, de faire le soin si tard pour le bestial, i'en fis faire au Cap de courmente deux mille boites, dès le mois d'Aoult, & les enuoyay querir avec vne de nos barques.

Reconnoissant la decadence, en quoy s'alloit reduire nostre habitation, nous auions resolu d'en faire vne nouvelle : pour le plus abregé ie fis le plan d'un

nouu
gazin
gis de
de cha
coings
comm
& pon
bastir i
cer à ba
abbatre
teriaux
rie, & le
le diuert
huiet de
besongn
l'on rece
saint L
tit chemi
le 29. de
riuiere sa
puis le mo
le temps fu
froides, au
du iour ;
neiges, qui
hent: Aya
de differen
de l'hyuer,
en Aoult,
d'hyuer:
en vne anne

nouveau bastimēt, abbatant tout le vieux, fors le magazin, & en suite d'iceluy faire les autres corps de logis de dix-huict toyses, avec deux ailles de dix toyses de chaque costé, & quatre petites tours aux quatre coings du logement, & vn ravelin deuant l'habitation, commandant sur la riuiere, entouré le tout de fossez & pont-leuis. & pour ce faire ie iugé que premier que bastir il falloit assembler les materiaux pour commēcer à bastir au printemps, ie fis faire quantité de chaux, abatre du bois, tirer de la pierre, apprester to⁹ les materiaux necessaires pour la maçonnerie, charpenterie, & le chauffage, qui incōmodoit grandement pour le diuertissement des hommes, & n'y en eut que dix-huict de trauail à toutes ces choses, où l'on fit assez de besongne pour si peu qu'il y auoit. L'incōmodité que l'on receuoit à monter la montagne, pour aller au fort saint Louis, me fit entreprendre d'y faire faire vn petit chemin pour y monter avec facilité, ce qui fut fait le 29. de Nouembre, & sur la fin dudit mois la petite riuiere saint Charles fut presque prise de glace, & depuis le mois de Nouembre iusques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, & se passa en iournees assez froides, au matin avec gelee, bien qu'il fist beau le reste du iour; se faisoit quelques fois de la pluye, & des neiges, qui par fois se fondent à mesure qu'elles tombent: Ayant remarqué qu'il n'y a point quinze iours de differens, d'vne année à autre pour la temperature de l'hyuer, qui est depuis le 20. de Nouembre, iusques en Avril, que les neiges se fondent, & May est le printemps: quelques fois, les neiges sont plus grandes en vne année qu'en l'autre, qui sont de pied & demy;

Il fait le plan d'un nouveau bastiment.

Fait dire poster les materiaux.

Fait faire vn chemin pour aller au fort S. Louis.

Riuiere de saint Charles gelée.

Température de ces pais.

& trois & quatre pieds au plus, au plat pays : car aux montaignes du costé du Nord, elles sont de cinq à six pieds de haut.

Aussi nous auions vne autre incommodité, tant pour les hommes, que pour le bestial, le long de la riuiere S. Charles, à vne sapiniere qui estoit bruslee, & tous les bois renuersez, qui rendoient le chemin difficile, de sorte que l'on n'y pouuoit passer, qui fit que ie me fis faire vn chemin, où i'employay vn chacun, qui trauaillerent si bien, qu'il fut promptement fait.

Le 10. de Decébre, la grande riuiere fut chargée d'un grand nombre de glaces, de sorte qu'elle charioit, & le bordage pris, ne pouuoit plus permettre de naniger.

Je fis traîner le bois pour le fort sur les neges, comme le temps plus propre le permettoit : les sauuages nous donnerét vn peu d'eslan qui nous fit grand bien, d'autant qu'en hyuer l'on a aucun rafreschissement, n'ayant que les commoditez qui viennent de France, pour n'y en auoir au pais à suffisance, ce qu'avec le temps, l'on pourra estre releué de ceste peine, par le soing que l'on prendra à la nourriture du bestial, duquel y il auoit bon commencement, car le defaut de ces choses, est grandement preiudiciable à la santé de plusieurs, & principalement de ceux qui seroient malades ou blesez, qui n'ont que salures, & les farines.

Le 18. d'Auril, ie fis employer tout le bois qui auoit esté fait pour le fort, afin de le pouuoir mettre en deffence, autant qu'il me seroit possible. Je fis faire quelques reparations à l'habitation qui estoit en decadence, attendant que l'on en eust fait vne nouvelle.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui est

est en g
retirent
quinzie
les glaces
ron le 20

Le 2
la couuer
de crête p
trop hau
Hebert, q
ce petit in
aux autres
estat, de la
dis logeab
l'occasion.

Sur la f
François, Si
quoy ils so
ment lors qu
compagn
emis les Yr
rier de pai
les sauuag
e faire en so
sic qu'auoi
mandé le
onstrant le
ux de sa na
is prendroi
utorité de
eds au chan

Un grand nombre iusques à la fin de May, qu'ils se retirent pour faire leurs petits, & ne reuiennent qu'au quinzième de Septembre qui dure iusques à ce que les glaces se forment le long des riuages, qui est enui-
ron le 20. de Nouembre.

Temps auquel est la chasse au gibier.

Le 20. il fit vn grand coup de vent, qui enleua la couuerture du bastiment du fort saint Louis, plus de trée pas par dessus le rempart, par ce qu'elle estoit trop haulte esleuée, & le pignon de la maison de Hebert, qui estoit de pierre, que ie luy fis rebastir: ce petit inconuenient apporta vn peu de retardemēt aux autres affaires, car il falut remettre la maison en estat, de laquelle ie fis raser le second estage, & la rendis logeable au mieux qu'il me fut possible, attendāt l'occasion plus commode pour la mieux edifier.

Vent qui enleua la couuerture du fort S. Louis.

Sur la fin du mois, arriua vn sauuaage appellé des François, Simon; il luy parut auoir quelque fantaisie, auquoy ils sont ordinairement sujets, & principalement lors que contre la volonté de tous les capitaines & compagnons, ils veulent faire la guerre à leurs ennemis les Yrocois, avec lesquels ils estoient en pourparler de paix, il y auoit trois ou quatre iours: & de ces sauuaages m'en donnerent aduis, & me prierēt de faire en sorte de l'en épeschier, & leur oster la franchise qu'auoit cestuy cy: ie l'enuoyay querir, & luy demandé le sujet pourquoy il faisoit cela, luy monstrant le preiudice qui en pourroit arriuer à tous ceux de sa nation, & l'aduantage que les ennemis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de son autorité de leur chef: estans ainsi que des enfans espris au changement, & n'ayant aucune parole ar-

Sauuaages sont suicts à faire leur fantaisie & de faire tout de leur teste malgré la volonté de leurs chefs.

restée, & se deuoit traiter sans fin yrochoyané. Dople
 que tous les François ne seroient si mal contents de
 ceste forme de procédé, & que ce luy estoit durant vn
 traité de paix sans fin, estoit inexcusable & perni-
 cieuse, procedante plustost d'un meschant, & d'un
 homme lasche & sans courage, d'autant que ie sca-
 uois fort bien que le but de ceste guerre, n'estoit que
 d'aller surprendre quelques hommes, ou femmes à
 l'escart, & les trouuant incapables de se defendre,
 les assommer sans defence: à tout cela il me fit vne
 courtois responce, qui estoit qu'il scauoit bien qu'ils ne
 valloient rien, & qu'ils estoient pires que chiens, &
 s'estoit ainsi imaginé, qu'il ne seroit iamais content
 qu'il n'eust eü la teste d'un de leur ennemis, en sorte
 qu'il estoit resolu, luy quattiesme d'y aller. Comme
 ie le vis obstiné, & que nulle remonstrance ne le
 pouuoit esmouuoir, ie luy vsay de quelque menaces
 s'il le faisoit: & ainsi s'en alla tout pensif, à sa cabane.

Dessein
 qu'ils a-
 uoient en
 voulant fai-
 re la guer-
 re.

Responce
 de ce Sau-
 uage.

Les Chefs
 viennent
 trouuer
 l'Authcur.

Deux ou trois iours apres, les Chefs me vindrent
 trouuer, pour me dire qu'ils estoient bien aydes de
 ce que rauois parlé à luy, qu'il auoit changé de reso-
 lution de ne point y aller, me disant que ie leur ferois
 donner quelques choses pour festiner, comme est leur
 coutume, quand il est question de faire quelque ac-
 cord, ou autres choses semblables.

Ie leur fis donner vn peu de pois, & s'en allerent
 ainsi ioyeusement, pensant que ce sauvage oublieroit
 ce qu'il auoit promis. Cependant deux Charpentiers
 traualloient à se couvrir de les barques & ch-
 louppes, & deux autres à faire les fenestres, porte
 poutres, & autres choses de charpenterie, peü

bonne
 ches qu
 es cinq
 plus par
 comen
 re pour
 este rese

L'em
 avec la c
 faire du
 la terre p
 la pierre
 comme

Le 6.
 fondeme
 grauez le
 avec la da
 lieutenan

uelle Fran
 n'estre au
 l'aduenir,
 que le Roy
 endroits,

Le 8.
 espacouir
 dehors.

En de to
 tes fleur
 me ve re
 Le 9.
 & toutes lo

nouveau bastiment, de quelques ail cinq cens planches que i'auois fait seier pour couvrir le logis, & trente cinq poutres qui estoient toutes prestes, avec la pluspart du bois de charpenterie assemblé, pour la couverture. Le premier de May, ie fis creuser la terre pour faire les fondemens du bastiment, qui auoit esté resolu de faire.

L'employay trois hommes à aller querir du sable avec la chaloupe, pour le bastiment; les maçons à faire du mortier, attendant que quatre autres ostoient la terre pour les fondemens, & le reste à approcher la pierre pour bastir: ie fis tirer les allignemens pour commencer à bastir vn corps de logis.

Le 6. de May, l'on commença à maçonner les fondemens, sous lesquels ie mis vne pierre, où estoient grauez les armes du Roy, & celles de Monseigneur, avec la date du temps, & mon nom escrie, comme Lieutenant de mondit Seigneur, au pais de la Nouvelle France, qui estoit vne curiosité qui me sembla n'estre nullement hors de propos, pour vn iour à l'aduenir, si le temps y eschet, monstrier à postérité que le Roy en a prise, comme ie l'ay fait en quelques endroits, dans les terres que i'ay decouuertes.

Fondemens
iects, avec
les armes
du Roy.

Le 8. dudit mois, les cerifiers commencèrent à espanouir leur boutons, pour pousser leurs feuilles dehors.

En ce temps mesme, estoient de la terre de petits fleurs de gris d'ail, & blancs, qui sont des petits vers de terre, de couleur d'ail.

Le 27. les fraubois commencèrent à boutonner, & toutes les herbes à pousser hors de la terre.

Commencement du
Printemps
en la nou-
uelle Fran-
ce, où tous
les fruits
poussent.

Le 10. & 11. le sureau monstra ses feuilles.

Le 12. il y a des violettes blanche, qui se firent voir en fleur.

Le 15. les arbres furent boutonnez, & les cerisiers reuestus de feuillages, & le froment monté à vn ampan de hauteur.

Les framboisiers ietterent leurs feuilles : le cerfeuil estoit bon là à couper : dans les bois, l'oseille s'y void à deux pouces de hauteur.

Le 18. les bouleaux iettent leur feuilles : les autres arbres les suiuent de pres : le chesue a ses boutons formez ; & les pommiers de France que l'on y auoit transplantez, comme aussi les pruniers boutonnoient ; les cerisiers y ont la feuille assez grande : la vigne boutonnoit, & fleurissoit ; l'oseille estoit bonne à couper.

Le cerfeuil des bois paroissoit fort grand, les violettes blanches & iaunes estoient en fleur : le bled d'Inde se seme, le bled froment croissoit vn peu plus d'vn ampan de hauteur.

La plupart de toutes les plantes, & simples, estoient sortis de terre ; il y auoit des iouraces en ce mois, où il faisoit grande chaleur.

Le 21. de May, ie despechay vn Canau à Tadoussac avec trois hommes, pour attendre le sieur de Caen, avec les lettres que ie luy escriuois, & vne autre au premier vaisseau de sa flotte.

Le 29. dudit mois, les fraises commencerent à fleurir, & les chesnes à ietter leur feuilles assez grande en este.

Le 30. les fraises furent toutes en fleur, les pommiers commencerent à espanouir leur boutons, pour ietter leur feuilles : les chesnes auoient leur feuilles

d'enui
en fleur

D

le pren
quelqu

Le

Tadou

y auoit

sauage

me qui y

armé, &

loit, ny r

& ma cre

ne nous l

dit. L'o

avec eux,

ment qu'

deux, en

Le m

plus facile

occasion

leurs desfa

lances qui

quel'on en

cieux à me

rimenté pl

d'estime c'e

d'amitié, &

plus grands

ils auoient

d'autres vai

d'environ vn pouce de long, les pruniers & cerisiers en fleur, & le bled d'Inde commençoit à leuer.

Durant ce temps, ie fis assoir quelques poutres sur le premier estage de la nouvelle habitation, & poser quelques fenestres & portes à icelle.

Le premier du mois de Iuin arriua vn canau de Tadoussac, qui nous dit qu'aux environs du Bicq, il y auoit vn vaisseau Rochelois, qui traittoit avec les sauages, que dans ce vaisseau estoit vn puissant homme qui y commandoit, estant tousiours masqué, & armé, & les sauages ne scauoient comme il s'appelloit, ny moins le cognoissoient ils pour ne l'auoir veu, & ma creance fut telle, que quand il l'eussent cogneu, ils ne nous l'eussent voulu dire, tant il nous portent d'affection. L'on euesche les autres vaisseaux de venir traiter avec eux, encore que l'on leurs fit le meilleur traitement qu'il fut possible, & ainsi sommes nous aymez d'eux, en recompence du bien que nous leurs faisons.

Le meilleur remede que i'ay recognu pour iouir plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par occasion, & peu apres leur remonstrer hardiment leurs deffauts, & ne se soucier de mille sortes d'insultes qu'ils font le plus souuent: car comme ils voient que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus audacieux à medire & mal faire, ayant moy-mesme experimenté plusieurs fois, que lors que i'en faisois moins d'estime c'estoit à lors qu'ils me recherchoient le plus d'amitié, & diray plus que l'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauages, car ils disent que quand ils auroiēt tué des nostres, qu'ils ne laisseroient de venir d'autres vaisseaux qui en seroient bien aises, & qu'ils

*Nouvelle
de la descouuerture
d'un vaisseau
Rochelois.*

seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bon marché qu'ils auroiēt des marchandises qui leurs viennent des Rochelois, ou Basques : Entre ces sauvages, il n'y a que Montaignars qui tiennent tels discours.

Arrivée
de la cha-
louppo de
Galcoïn à
Tadoussac.

Le 2. iour de Iuin arriva vne chalouppo où estoit le pilote Galcoïn avec cinq ou six matelots, qui nous dit qu'il estoit arrivé au port de Tadoussac, avec vn vaisseau de soixante tonneaux, ayant quel que cent barils de pois, sept tonneaux de citre, vingt quatre baricques tant de biscuit que de galette, & que ledit sieur de Caen deuoit partir douze iours apres luy, que la prise de l'vn de ces vaisseaux, par les Flamans l'auoit fait retourner à Paris pour se plaindre au Roy, & à Monseigneur, du sujet qui occasionnoit le retardement, m'informant de luy, s'il n'auoit aucune lettre pour moy de sa part, il me dit que non, qu'il me faisoit ses recōmandations. le m'estonnay grandement qu'il ne m'auoit escrit vn mot d'aduis, de sa venuë en ce lieu, car cela va à telle consequence, que n'ayant aduis de ceux qui ont la conduite d'vne flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doiuent jamais permettre que leurs vaisseaux partent sans vn mot d'aduis, au gouverneur ou lieu de destination, les places esloignées, comme sont celles-cy, pour leur resmoyner qu'ils se peuvent fier en eux, leurs donnant entrée libre dās l'habitation ou fort, comme estant de la compagnie. Vne lettre que m'escriuoit le sieur le Gendre l'vn des associés, m'assura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

L'Ancheur
trouue e-
trange de
ce que le
sieur de
Caē ne luy
escriuoit.

Il y a
cux cha-
ouppes à

Le 4. dudit mois ie fit mettre deux barques à l'eau, qui partirent pour aller à Tadoussac, querir les com-

modi
ordre
tie des
doussa
nous n
dudit n
duire a
attenda

Le 12.
sons de
vne lett
granden
venoit, c
cidens pa
viures qu
qui luy re
pour ent
ment aue
ma volon

Le 24
preuoyan
arriver sur
voyant qu
voir nouu
chant bien
à pour uoir
viures nou
propos d'e
cou, quelq
dre la neces
ne nous see

moditez qu'auoit apporté ledit vaisseau, lequel auoit ^{Tadouffas} ordre de laisser vn commis nommé Halard, avec par- ^{pour auoir} tie des commoditez des viures, pour traiter audit Ta- ^{des viures.} douffac, ce qui nous fit vn grand plaisir, d'autant que nous n'auions des farines & citres, que iusques au dudit mois de Iuin; que sans cela il nous eust fallu reduire au Migan, avec quatre barique de bled d'Inde, attendant nouvelles de la venue des autres vaisseaux.

Le 12. arriua vne barque, qui apporta quelque portions de citre, galettes, pois & prunes, & m'apporta vne lettre de Halart, qui me mandoit qu'il s'ennuyoit grandement, que le vaisseau dudit sieur de Caen ne venoit, craignant qu'il ne luy fust arriué quelques accidens par la mer: que recognoissant la necessité des viures que nous pourrions auoir, il m'enuoyoit ce qui luy restoit de commoditez, s'en reseruant vn peu pour entretenir les sauuages, qui traictoit ordinairement avec les Rochelois, & que ie luy eusse à mander ma volonté de ce qu'il deuoit faire.

Le 24. dudit mois, la barque estant deschargée, preuoyant aux malheurs qui ordinairement peuuent arriuer sur la mer, pour les risques qui y sont grandes, voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans scauoir nouvelles de l'vn des deux qui deuoit arriuer, sachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extremitez à pouruoir en telles affaires, aussi que la necessité des viures nous pressoit, l'aduisay qu'il ne seroit hors de propos d'escrire audit de la Ralde, qui estoit à Miscou, quelques 35. lieues de Gaspey, & luy faire entendre la necessité en laquelle nous allions tomber, s'il ne nous secouroit, au cas qu'il fust arriué fortune au

Lettre qui
luy est
Halart

vaisseau; & auois donné charge au pilote Gascoin, d'attendre audit Tadoussac, iusques au 15. ou 16. de Juillet, & si en ce temps il n'oyoit aucune nouvelle, qu'il eust à aller trouuer ledit de la Ralde; & donnois ordre à Marfollet truchement, luy troisieme, de ne partir de Tadoussac, pour venir à Québec, que ce ne fust au 8. d'Aoust, qui estoit oster toutes sortes d'esperance, si les vaisseaux ne fussent venus en ce temps: Et esquipé la barque de tout ce qui leur estoit necessaire pour leur voyage: & partirent le 24. iour de S. Iean.

Descente
des Hurons
& Algome-
mequins, &
Bisserains.

Le 28. du mois, nous eusmes nouvelles de la descente des Hurons, Algommequins & Bisserains, qui furent bien faschez de n'auoir point de nouvelles des vaisseaux.

Arrivée de
du Vernay,
qui raporte
nouuelle de
la descente
des Sauua-
ges.

Le premier du mois de Juillet, du Vernay qui estoit allé aux Hurons, arriua dans vn canau, qui nous apporta nouvelles certaine de la descente des Sauuages, à la riuere des Yrocois; & de la mort d'vn François, qui auoit esté mon seruiteur: & que le pere Nicolas estoit resté avec neuf François, estant reüenu quatre de nos hommes, Le pere Ioseph, & le frere Gabriel, qui venoient querir quelques choses pour porter audit pere Nicolas. De plus ledit du Vernay me dit que le François auoit esté mal traité, parmy quelques Nations, faite que la pluspart, ne s'estoient pas bien comportez avec ces peuples.

Arrivée du
pilote Gas-
coin;

Ce iour arriua vne chaloupe, où estoit le pilote Gascoin, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau dudit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il auoit enuoyé vne chaloupe du Bic, avec ordre de ce qu'ils deuoient faire audit Tadoussac, qui estoit de depescher

cher
Québ
uoyer
ce me

En
allez d
traiter
estoit
receus
ne recep
en la co
mon, q
congé d
traître
l'assom
qu'il auo
en. furen
de la pei
my tels
toutes son
cune iusti

Le 10
proche de
Caen, au
Le iour en
sauuages:
me temps
mois la trai
partirent le
pays, & vn
Le 16. de

cher promptement vne chaloupe, pour enuoyer à Québec faire charger la barque qui y restoit, & enuoyer au deuant des Hurons, ce qui fut fait, & partit ce mesme iour.

En ce temps arriuerent les sauuages, qui estoient allez de la part des montagnars aux Yrocois, pour cō-
Arriuee
des Sauua-
ges.
 traicter amitié, & y auoit pres de six sepmaines qu'ils estoient partis d'aupres de Québec. Ils furent tres bien receus des Yrocois qui leurs firent tout plain de bonne reception, pour acheuer de faire cette paix. Mais en la compagnie de ces sauuages estoit vn appelé Simon, qui deuoit aller à la guerre. Apres qu'il eut pris congé desdits Yrocois s'en retournant, le meschant traître & perfide Simon, rencontrant vn Yrocois
Perfidie
du sauuage
Simon.
 l'assomma, pour la recompence du bon traitement qu'il auoit receu desdits Yrocois. Tous nos sauuages en furent grandement desplaisans, & eurent bien de la peine à reparer cette faute: car il ne faut parmy tels gens qu'un tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'auoir aucune iustice entr'eux.

Le 10. dudit mois les sauuages vindrēt cabaner
Arriuee
du fleur de
Céon.
 proche de l'habitation. Le lendemain arriua ledit de Caen, avec deux barques chargées de marchandises: Le iour en suiuant l'on commença la traite avec les sauuages: d'autres Canadiens arriuerent en ce mesme temps avec quelques chaloupes. Le 14. dudit mois la traite fut acheuée avec lesdits sauuages, & partirent le mesme iour pour s'en retourner en leurs
 pays, & vn François fut avec les Biffereins.

Le 16. le frere Gabriel arriua avec 7. canaux, qui

Arriue
du frere Ga-
briel.

nous resioit grandement, nous comptant tout ce qui s'estoit passé en son hyuernement, & la mauuaise vie que la pluspart des François auoient mené en ce pais des Hurons, & entr'autres: Le truchement Brussé à qui l'on donnoit cent pistolles par an, pour inciter les sauuages à venir à la traite, ce qui estoit de tres-mauuais exéple, d'enuoyer ainsi des personnes si mal-viuás, que l'on eust deub chastier seueremét, car l'on recognoissoit cet homme pour estre fort vicieux, & adonné aux femmes; mais que ne fait faire l'esperance du gain, qui passe par dessus toutes considerations.

Le 19. ledit de Caen partit pour aller aux trois riuieres avec les barques, pour traiter avec d'autres sauuages s'il en rencontroit.

Le sieur de
Caë va aux
trois rui-
ers.

Le 20. huit canaux des Hurons qu'auoit amené ledit Brussé, partirent de Québec. Ce iour mesmes, arriua ledit du Pont.

Barque ar-
riuee à
Québec.

Le 25. arriua aussi à Québec vne barque, qui nous dit, qu'il estoit venu six Yrocois, nonobstant la mort de celuy qui auoit esté tué, pour confirmer l'amitié avec tous les sauuages: ayant bien iugé, que le sauuage qui auoit tué leur cōpagnon, l'auoit fait de sa propre malice, & non du contentement de ses cōpagnons.

Arriuee
d'vne bar-
que du sieur
de Caen. a-
vec deux
soldats
pour estre
mis à la
chaisne.

Le lendemain, arriua vne barque, où il y auoit deux soldats, que le sieur de Caen enuoyoit en son vaisseau, pour les mettre à la chaisne, pour quelques legeretez qu'ils auoient commises. Nouuelles vindrent aussi, qu'il estoit arriué à l'entree de la riuere des Yrocois, trente canaux Hurons, avec quelques François.

Le sieur
de Caen ve-
nu à Qué-
bec.

Le premier d'Aoust, est arriué à Québec ledit sieur de Caen, & le 4. il fut au Cap de tourmente, qu

dit lu-
more
adjae

En c
ma fan
rât ce tē
chiffem
n'auion
l'eussent
& le deu
qui auo
leur bien
estre mal
estoit plu
ter à serui
mes qui c
uail à gar
de choses

Le fis e
l'habitari
pieds-de ha
que poutre
stes à mettr
pluspart d
la couuertu
& la pluspa
qu'à les app
cuite, de la
que sept où
taille ne fust
leurs materi

de luy auoir esté donné par monseigneur de Montmorency, avec l'Isle d'Orleans, & quelques autres isles adjacentes : & le 10. il retourna à Québec.

En ce temps ie me resolus de repasser en France avec ma famille, y ayant hyuerné pres de cinq ans, & où durât ce tēps; nous fumes assez mal secourus de rafraichissemens, & d'autres choses fort eschagement; nous n'auions de quoy remercier les associez en cela, car s'ils l'eussent scēu, ils y eussent donné ordre : la courtoisie & le deuoir les obligeoit d'auoir soing des personnes qui auoient esgard à la conseruation de la place & de leur bien, outre la charité pour ceux qui pouuoient estre malades, fussent morts faute de secours; & ainsi estoit plustost diminuer le courage, que de l'augmenter à seruir des personnes, qui ne font estat des hommes qui conseruent leur bien, & se tuent de soin & travail à garder ce qui leur appartient, au lieu que peu de choses contrainte tout vn peuple.

Resolution
de l'Auteur
de repasser
en France.

Le fis embarquer tout mon esquippage, & laissay l'habitation nouvelle bien aduancée, & esleuée de 14. pieds de haut, 26. toise de murailles faicte avec quelques poutres au premier estage, & toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couuerture, la pluspart du bois taillé & amassé pour la charpente de la couuerture du logement; toutes les fenestres faictes, & la pluspart des portes, de sorte qu'il n'y auoit plus qu'à les appliquer, se laissay deux fourneaux de chaux cuitte, de la pierre assemblée, & ne restoit plus en tout que sept ou huit pieds de hauteur, que toute la muraille ne fust esleuée, ce qui se pouuoit en quinze iours, leurs materiaux assembles, pour estre logeable, si l'on

y eust voulu apporter la diligence requise. Je les priay d'amaſſer des ſaſſines, & autres choſes, pour acheuer le fort, iugeant bien en moy meſme, que l'on n'en feroit rien, d'autant qu'ils n'auoient rien de plus deſagreable, bien que c'eſtoit la conſeruation, & la ſeu- reté du pays; ce qu'ils ne pouuoient, ou ne vouloient comprendre. Cet œuure ne ſ'auançoit que par inter- ualles, ſelon la commodité qui ſe preſentoit, lors que les ouuriers n'eſtoient employez à autres œuures.

Le ſieur de Caen, laiſſe ſon neveu pour principal Commis en l'abſence de l'Auteur.

Ledit ſieur de Caen laiſſa ſon neveu, le ſieur Eſme- ry, pour principal commis, & pour commander en mon abſence audit Québec, avec cinquante & vne perſonne, tant hommes que femmes, garçons, & en- fans.

Partement de l'Auteur pour venir à Tadouſſac.

Le Ieudy 15. iour d'Aouſt, partiſmes de Québec le 18. arriuaſmes à Tadouſſac, où nous euſmes nou- uelles de la mort de cinq hommes du vaiſſeau dudit Deſcheſnes, qui eſtoit à l'Acadie, leſquels hommes, auoient eſté tuez par les ſauuages du lieu, proche du ſieur de Biencour, qui eſtoit demeurant en ces lieux, il y auoit plus de 18. ans avecques les ſauuages.

Cinq hom- mes tuez par les Sau- uages.

Le 21. d'Aouſt 1624. nous leuaſmes l'ancre, & miſ- mes ſoubs voilles, pour retourner en France.

S'en re- tourne en France.

Le 25. fuſmes mouiller l'ancre deuant Gaſpey, & trouuaſmes de la Ralde qui eſtoit venu de Mitcou, faire ſa peſcherie de poiſſon.

Le premier de Septembre, vn vaiſſeau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller en France deuant porter des nouuelles.

Le 6. le vaiſſeau de du Pont acheua de faire ſa peſ- che de poiſſon audit Gaſpey.

La nuit venant au samedi, ledit sieur de Caen partit avec quatre vaisseaux, en l'un desquels estoit sa personne, & en l'autre ledit du Pont, au troisieme ledit de la Ralde, & vne patache de 45. à 50. tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Canané.

Le 19. l'on apperceut vn vaisseau de 60. tonneaux, quel'on iugeoit estre Rochelois, on fist chasse dessus, mais il s'euada, & ainsi se sauua à la faueur de la nuit.

Le 27. on treuua fond à la sonde, à 90. brasses. Ce jour la petite barque où commandoit Canané, se separa de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en auoit: Depuis nous sceusmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la coste de Bretagne, qui en menerent les hommes qu'ils y trouuerent, & les firent esclaves.

Le 29. nous recogneusmes en la coste d'Angleterre, le cap appellé Tourbery.

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'Octobre, entrausmes dans le haur de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ie seiournay quelques iours, de là, ie m'acheminay à Paris avec tout mon train, où estant, ie fus treuuer à saint Germain le Roy, & mon seigneur de Montmorency, qui me presenta à sa Majesté, auquel ie fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels i'auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fait, ie m'en retournay à Paris, où ie treuuy que les anciens & nouveaux officiers, eurent plusieurs contestations sur le mauuais desnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arrivee
de l'Au-
theur à
Dieppe.

Va à saint
Germain
trouuer le
Roy.
Fait rela-
tion de son
voyage.

porta plusieurs troubles, cela en partie donna sujet à mondit seigneur de Montmorency, de ce deffaire de sa charge de Viceroy, qui luy rompoit plus la teste, que ses affaires plus importantes, la remettant à Monseigneur le Duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce saint dessein, conuenant avec luy d'vn certain prix, tant pour la charge de Viceroy, que pour l'interest qu'il auoit en ladite Societé, le tout sous le bon plaisir de sa Majesté, laquelle commanda d'expedier les lettres patentes d'icelle commission, au mois de Mars 1625. au nom de mondit seigneur le Duc de Ventadour, n'estant poussé d'autres interrests que du zele & affection qu'il auoit de voir fleurir la gloire de Dieu, en ces pays barbares; & pour cest effect, y enuoyer des Religieux, iugeant n'en trouuer de plus capables, que les peres Iesuites, pour amener ces peuples à nostre foy: il en enuoya six, à ses propres cousts & despens, dès l'annee mesmes. Sçauoir estoit, les reuerend pere l'Almand, Principal du College de Paris, tres-denot & zelé Religieux, fils du feu sieur Almand, qui auoit esté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf, le pere Massé, frere François, & frere Gilbert, qui s'acheminèrent aussi rost avec vne grande affection, à Dieppe, lieu de l'embarquement.

Monseigneur de Montmorency se deffait de sa charge de Viceroy de la nouvelle France.

La mer enue les mails du Duc de Ventadour.



S.
D.

MONSIEUR
Viceroy
au sieur
dier. R
Fronble

C



année de d
des affaires
miennes au



LIVRE
S E C O N D
DES VOYAGES
D V SIEVR DE
C H A M P L A I N.

MONSIEVR LE DUC DE VENTADOUR
*Viceroi en la Nouvelle France, continué la Licutenance
au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expé-
dier. Retour du sieur de Cuën de la Nouvelle France.
Trouble qu'il eut avec les anciens associez.*

CHAPITRE PREMIER.



Lors mesme temps, mondit Seigneur
de Ventadour Viceroi en la Nou-
uelle France, me continua en l'hon-
neur de la Licutenance, que j'auois
eue de mondit seigneur de Mont-
rency, me promettant pour icelle
année de demeurer proche de luy, pour l'instruire
des affaires dudit pais, & donner ordre à quelques
autres que j'auois à Paris.

Sensuit la Commission de Monseigneur le Duc de Ventadour Pair de France, donnée à Monsieur de Champlain.

HENRY DE LEVY, Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Languedoc, Vice-Roy, & Lieutenant general au pays de la Nouvelle France, & terres circonvoisines. A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut: Sçavoir faisons, que pour la bonne & entiere confiance que nous avons du sieur Samuel de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine: & de ses sens, suffisance, pratiques, experiences au fait d'icelle, bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diverses navigations, voyages, frequentations qu'il y a faites, & en autres lieux circonvoisins d'iceluy: A iceluy sieur de Champlain, pour ces causes, & en vertu du pouvoir à nous donné par sa Majesté, conformément aux lettres de commissions par luy obtenues, tant du feu sieur Comte de Soissons, que Dieu absolve, de Monsieur le Prince de Condé; & depuis, de monsieur le Duc de Montmorency, nos precedes en ladite Lieutenances Generalle des quinze Océans, & vingtdouzième Novembre 1612. & le Mars 1620. & à la nomination de sa Majesté, par les articles ordonnez par arrest du Conseil du premier Avril 1612. AVONS commis, ordonné, député, commens, ordonnons, & députons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne, audit pays de la Nouvelle France: Et pour cet effect, luy avons ordonné d'aller loger avec tous ses gens, au lieu de Québec, estans dedans

seigneur
de Cham
lien, &
nifera b
forceress
servation
à son pou
& endro
auant qu
gnoistre la
en icelles,
ples de la
moyen de c
faire instru
service de L
que & Ron
ticelle, ma
l'obeyssance
esgard & v
vertu de nos
commestre e
Lieutenants
mettre des o
rien de la
à ce que par n
contracter à
bonne amitié
dits Peuple.
lement sur en
instruer les m
ux, pour ne
2. Par

seigneur saint Laurent, autrement appelé la grande rivière de Canada, audict pays de la Nouvelle France, & audict lieu, & autres endroits que ledit sieur de Champlain aduifera bon estre : faire construire & bastir tels forts & forteresses qu'il luy sera besoin & necessaire, pour la conservation de ses gens : Lequel fort, où forts, il nous gardera à son pouuoir, pour audict lieu de Québec, & autres lieux, & endroits, en l'estenduë de nostredict pouuoir, tant & si auant que faire se pourra : Establi, estendre, & faire congnostre le nom, puissance & auctorité de sa Majesté : & en icelles, assubjectir, soumettre, & faire obeyr tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle : & par le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmouoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la foy & religio Catholique, Apostolique & Romaine, là y establir, & en l'exercice & profession d'icelle, maintenir, garder & conseruer lesdits lieux, sous l'obeyssance & auctorité de sadite Majesté, & pour y auoir esgard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons, en vertu de nostredit pouuoir, permis audit sieur de Champlain, commettre & establir, & substituer tels Capitaines & Lieutenans pour nous, que besoin sera. Es pareillemens commettre des officiers pour la distribution de la Iustice, & entretien de la Police, Reglemens & Ordonnances, iniques à ce que par nous autrement en ayt esté pourueu. Traicter, contracter à mesme effect, paix, alliances, confederations, bonne amitié, correspondance & communication, avec lesdits Peuples, & leurs Princes, ou autres ayant commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances, dont il conuendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part : & à leur des-

faire leur faire guerre ouverte, pour les cōraindre & amener
 à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeissan-
 ce, & service de Dieu, & de l'establissement, manutention,
 & conseruation de l'authorité de sadite Maïesté parmy eux:
 du moins pour viure, hâter, & frequenter en toute assuran-
 ce, liberté, frequentation, & communication, y negocier &
 traffiquer amiablement & paisiblement, faire faire à ceste
 fin les descouuertes desdites terres, & notamment depuis
 ledit lieu de Québec, iusques & si auant qu'il se pourra esten-
 dre au dessus d'iceluy, dedans les terres & riuieres qui se
 deschargent dedans ledit fleuue. saint Laurent, pour essayer
 à treuuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais, au
 Royaume de la Chine, & Indes Orientales; ou autrement
 sans & si auant qu'il se pourra estêdre, le long des costes dudit
 pais, sans par mer, que par terre, & faire en ladite terre ser-
 me, soigneusement rechercher & recognoistre toutes sortes
 de Mines d'Or, d'Argens, Cuiure, & autres metaux &
 mineraux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour
 estre cōuertez, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript,
 par les Edits & Reiglemens de sadite Maïesté, & ainsi que
 par nous sera ordonné, & où ledit sieur de Champlain trou-
 uerois des François, ou autres traffiquans, negocians, &
 communiquans avec les sauuages & peuples, notamment de-
 puis le lieu de Gaspé, par la haulteur de quarante huit &
 & quarante neuf degrez de latitude, & iusques au cin-
 quante & deuiciefme degre, Nord & Sud dudit Gaspé, qui
 nous est reserué par sadite Maïesté, luy auons permis &
 permettons s'en saisir & les apprehender, ensemble leurs
 vaisseaux & marchandises & tout ce qui se trouuerra à eux
 appartenans, & iceux faire conduire & amener en France,
 es mains de la Iustice, pour estre procedé contr'eux selon la
 rigueur des ordonnâces Royaux, & ce qui nous a esté accordé

par sad
 par led
 de nostr
 cemens.
 bien, ser
 pouuoir
 estions e
 plus par
 de tous ce
 charge &
 pour ce,
 n'aurions
 remene po
 & subrog
 faire obje
 sachargee
 rappors, à
 ploicté, po
 Maïesté.
 tous Princi
 tenans gene
 ces, Chefse
 mer que par
 mes, Pores,
 cyde audis
 tion de ces
 main forte,
 moins de quo
 & à icelles,
 le 15. Feur
 & plus bas

par sadite Majesté, ce faisant gerer, negocier, & se cōporter
 par ledit sieur de Champlain, en la fonction de sadite charge
 de nostre lieutenant pour tous ce qu'il iugera estre en l'aduen-
 cemens desdites conquestes & peuplemens: le tous pour le
 bien, seruire, & auctorité de sadite Majesté, avec mesme
 pouuoir, puissance & auctorité que nous ferions, si nous y
 estions en personne, & comme si tous y estoit par expres &
 plus particulièrement specificé, & déclaré. Luy auons, &
 de tout ce que dessus, donné, & donnons par ces presences,
 charge & pouuoir, commission & mandement special: Es
 pour ce, & en tous nostre pouuoir esdits pays, à quoy nous
 n'aurions pourueu, & iusques à y estre par nous particulie-
 rement pourueu: Auons ledit sieur de Champlain substitué,
 & subrogé en nostre lieu & place, à la charge d'observer, &
 faire observer tout ce que dessus, & par ceux qui seront sous
 sa charge & commandement, & de nous faire bon & fidel
 rapport, à toutes occasions, de tout ce qu'il aura fait & ex-
 ploicté, pour en rendre par nous, prompte raison à sadite
 Majesté. **SIPRIONS ET REQUERONS,**
 tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, Les Lieu-
 tenants generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Prouin-
 ces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par
 mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts mariti-
 mes, Ports, Costes, Haures & Destroits, donner confort &
 ayde audit sieur de Champlain, pour l'ensuy effect & execu-
 tion de ces presences, tous supports, assistance, retraits, &
 main forte si besoin est, & en soient par luy requis: En tes-
 moin dequoy nous auons signé les presences de nostre main;
 & à icelles fait mettre nostre Seal. **DONNE** à Paris,
 le 15. Feurier, 1625. signé **VENTADOUR.**
 & plus bas par commandement de mondit Seigneur,
GIRARD.

Ledit sieur de Caen fit encore ce voyage, sous la commission de mondit seigneur de Ventadour, avec lesquels passerent nosdits Reuerends Peres, lesquels il traitta courtoisemēt au passage: Et vn pere Recollet appellé pere Ioseph de la Roche tres-bon Religieux, allié de la maison du Comte du Lude, qui auoit quitté les biens & honneurs temporels, pour suiure les spirituels.

Le sieur de Caen est trauersé des anciens associés.

Ledit sieur de Caen ayant fait son voyage, il vint à Paris, où il eust plusieurs trauerses des anciens Associés, qui les mit en vn procez au Conseil, pensant tomber d'accord à l'amiable les vns avec les autres: De plus que mondit seigneur auoit dû mescontentement dudit sieur de Caen, sur ce qu'on luy rapporta qu'il auoit fait faire les prieres de leur religion pretendue, publiquement dans le fleuve saint Laurent: desirant que les Catholiques y assistassent, chose qui luy auoit esté deffenduë par mondit seigneur, lesquelles accusations ledit sieur de Caen n'approuua, disant que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre luy, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit sieur de Caen, en donnant trente six pour cent d'interests, sur vn fond de soixante mil liures: qu'il seroit tenu d'executer tous les articles, dont la société estoit obligée enuers le Roy, & dans trois iours donneroit caution bourgeoise dans

Aquoy le sieur de Caen estoit obligé.

Paris, à mon
vaisseau
gré des
sufant
fait app
furent a
queste q
pour fai
cognois
tre les a
chere qu
cēt d'ac
passé e n
que ledit
caution
udit seig
vn chef c
fut ledit d
ne dudit d
toujours
choses qu
de Québec
faire part
ty de Paris
des sieurs D
mondit Sei
aufort, & l
Les reuer
& vn frere,
dité de faire

Paris, & nommeroit vn Chef catholique, agreable
 à monseigneur le Vice-Roy, pour la conduite des
 vaisseaux. Le temps venu il ne fournit cautions au
 gré des Associez, ny ne nomma ledit chef, ce que re-
 fusant les anciens Associez, ledit sieur de Caen les
 fait appeller deuant ieuge de l'Admirauté, de là ils
 furent audit Conseil de sa Maiesté, suiuant vne re-
 queste que lesdits anciens Associez auoiet presentée,
 pour faire interdiction au iuge de l'Admirauté d'en
 cognoistre, ils sont vn temps à contester les vns con-
 tre les autres, en fin le Conseil ordonna que l'en-
 chere qui auoit esté faite au Conseil, de quatre pour
 cent d'aduantage que les trente six, par le contract
 passé entreux à l'hostel du seigneur de Ventadour,
 que ledit de Caen auroit la preference, en donnant
 caution suffisante dans Paris; & que atté du l'absence
 dudit seigneur de Vétadour, ledit de Caen nomeroit
 vn chef catholique pour la conduite des Vaisseaux qui
 fut ledit de la Ralde qu'il nōma, & que pour la persō-
 ne dudit de Caé il ne feroit le voyage: lequel ne laissa
 tousiours d'appareiller & apprester les vaisseaux, des
 choses qu'il iugeoit estre necessaires pour l'habitation
 de Québec. Ayāt son arrest il s'en vint à Dieppe, pour
 faire partir les vaisseaux, où ie me trouuay, estant par-
 ty de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné
 des sieurs Destouche, & Boullé mon beau frere, lequel
 mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance
 au fort, & ledit Destouche de mon Enseigne.

Les reuerends Peres Noyrot Iesuite, & de la Nouë
 & vn frere, estoient à Dieppe, pour treuuer commo-
 dité de faire passer des viures pour vingt ouuriers,

Fait ap-
 peler les As-
 sociez.

Arrest du
 Conseil.

Le sieur
 de Caen ap-
 preste ce
 qui est ne-
 cessaire
 pour aller à
 Québec.

1626

1626
 qu'ils menoient audit pais pour eux, estant cōtrains de prédre vn vaisseau de quatre vingts tonneaux du sieur de Caen, qui leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail : moyennant le prix de trois mil cinq cens liures : voilà tout ce qui se passa iusqu'à l'embarquement qui fut le 15 d'Auril 1626. Je m'embarquay dans le vaisseau la Catherine, du port de 250 tonneaux, & aussi le pere Ioseph Caron Recollet, qui y auoit autrefois hyuerné: nous fumes à la rade iusques au vingtiesme dudit mois, que nous leuâmes l'ancre, & nous mismes sous voile à vn heure apres midy, faisant vn bort sur autre, attendant ledit sieur de Caen, qui desiroit donner quelque ordre. audit de la Ralde & Emery son nepueu, qui estoit en la Fleque pour vice-Admiral, qui deuoit aller faire sa pesche de poisson à l'Isle percée.

Sur les six heures du soir arriua ledit de Caen, qui fit prester le serment audit de la Ralde, & à ceux de son esquipage, & donna l'ordre qu'il desiroit que l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait il fit publiquement la lecture deuant tout son esquipage & autres, d'un petit liure, contenant plusieurs choses que l'on luy imputoit auoir faites. Je creus qu'il y en auoit qui n'estoient pas trop eontens de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie & s'en retourna à terre, & nous à nostre route au mieux que le temps le peust permettre, qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le Vendredy au soir que mismes sous voilles ayant leué l'ancre cinq vaisseaux de cōserue.

Embarquement de l'Auteur.

Le sieur de Caen fait lire vn liure des choses qu'on luy imputoit.

Le
 iugeo
 quelq
 que ne
 Le
 deux fe
 tonner
 le petit
 nous pe
 Le s
 tude, no
 cognoiss
 Cap des
 13. fuis
 l'Isle sain
 oyseaux.
 l'Isle de H
 mes arriu
 tez, comm
 les coups
 iours que
 moignage
 voillier, n
 transe ce
 Il me a sem
 bliciere, de l'Is
 am, & Golfe S.
 quelques en
 me sou en ce C

Le 27. nous apperceus vn vaisseau que l'on jugeoit estre forban, nous fismes chasse sur luy quelques trois heures, mais estant meilleur voillier que nous, mistes à l'autre bord.

L'Auteur
fait mettre
sous voilles

Le 23. de May eusmes vne tourmente, qui dura deux fois vingt quatre heures, avec orages de pluyes, tonnerres, esclairs, & bruines fort espesses, qui fit que le petit vaisseau des Peres Iesuites, nommé l'allouette, nous perdit de veü.

Le 5. de Iuin par 44. degrez & demy de latitude, nous eusmes fonde, sur lecore du Ban. Le 12. cognoissance de l'Isle de terre neufue, qui estoit le Cap des vierges, & le soir la veü du Cap de Raye. Le 13. fusmes recognoistre le Cap de saint Laurent & l'Isle saint Paul. Le 17. passasmes proche des Isles aux oyseaux. Le 20. nous fusmes mouiller l'ancre, entre l'Isle de Bonadventure & l'Isle percée, où trouuastmes arriuez tous les vaisseaux qui nous auoient quittez, comme l'allouette qui nous auoit perduë, durant les coups de vent qu'auions eüs: & y auoit quinze iours que ledit Emery de Caen estoit arriué, témoignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier, nous fusmes deux mois & six iours à cette trauesse contrariez de mauuais temps.

Illes qu'ils
reconoissent.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire vne description particuliere, de l'Isle de Terre neufue, & autres costes qui sont du Cap Breton, & Golfe S. Laurent, iusques à Québec, bien que j'en aye traité en quelques endroits, mais non si particulièrement, & de Suisse, comme j'en fais en ce Chapitre cy dessous.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE TERRE
Neufue, Isles aux Oyseaux. Ramees S. Jean, Entico-
sty, & de Gaspéy, Bonnaventure, Miscon, Baye de
Chalen, avec celle qui enuironne le Golfe S. Laurent,
avec les Costes, depuis Gaspéy, iusques à Tadoussac,
& de là à Québec, sur le grand fleuue S. Laurent.

CHAPITRE II.



LE Cap de Rase, attenant à l'Isle de Terre-
neufue, est la terre la plus proche de Fran-
ce, esloignée de 25. lieuës de Lecore, du
grand banc, où se fait la pesche du pois-
son vert, il est par la hauteur de 46. degrez & 35. mi-
nutes de latitude, & d'iceluy cap à celuy de sainte
Marie 22. lieuës, & de hauteur 46. degrez trois
quarts, & de ce lieu iusques aux Isles saint Pierre 23.
lieuës, du bout de celle qui est le plus Arrouest, & du-
dit cap de Rase aux Isles saint Pierre 45. lieuës, qui
sont de hauteur près de 46. & deux tiers, & 40. lieuës
iusques au cap de Raye, de hauteur 47. & demy, dans
toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue,
ya nombres de bõs ports, rades, & haures, entr'autres
Plaisance, la baye des Trespassez, celle de tous les
Saints, comme aussi ausdites Isles saint Pierre, où
plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Nordest & Surouest de ladite Isle de
terre neufue, & celle du Nort vn quart au Nordouest,
contient quelques 110. lieuës iusques au 52. degré, est
fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nõbre

de va
Franç
D
lieues
ouest,
de long
ché le
pesche
neufue
nombre
est presq
cedres, b
Il se desc
res & rui
che du fa
ritières, c
âpres, &
mois de l'a
icelle n'es
quelques f
qui font p
Du Cap
de latitude
les 46. deg
espace est l
Laurent, de
lieues qui s
quarts, se so
a telle qua
e peut dire
fait calme,
2. Par

DE CHAMPLAIN.

89

de vaisseaux, vont faire pescherie de moluë, tant François, Malouains, que Basques & Anglois.

De l'Isle, à la grande terre du Nort, il y a 8. à 10. lieues par endroits, la coste de l'Isle Nordest & Sur-ouest, qui regarde le golphe S. Laurens a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, si ce n'est proche le Cap de Raye où il y a quelque port où se fait pesche de poisson : Toute ceste dite Isle de terre-neufue tient de circuit plus de 300. lieues, où il y a nombre de bons ports (comme j'ay dit) le terroir est presque tout montueux, rempli de pins & sapins, cedres, bouleaux, & autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites rivières & ruisseaux qui viennent des montagnes. La pesche du saumon est fort abondante en la plus part de ces rivières, comme d'autres poissons. Les froidures y sont aspres, & les neiges grandes, qui y durent près de sept mois de l'an Il y a force eslans, lapins, & gelinotes, icelle n'est point habitée, les sauvages qui y vont quelques fois en Esté de la grãdtaire voir les vaisseaux qui font pescherie de moluë.

Circuit de l'Isle de terre-neufue.

Du Cap de Raye qui est par les 47. degrés & demy de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet espace est l'vne des emboucheures dudit golphe S. Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18. lieues qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois quarts, se sont deux rochers dans ledit golphe, où il y a telle quantité d'oyseaux appellez tangeux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, avec leur batteau vont à ces Isles, & tuent

Bonnes pesches en ces Isles.

2. Part.

M

de ces oyseaux à coups de batons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oyes, ils ont le bec fort dangereux, tous blâcs hormis le bout des ailles qui est noir, se font de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prennent & portent sur leurs Isles, pour manger au Su de ces Isles, & au Su & Surouest y en a d'autres qui s'appellent les Isles ramées-brion, au nombre de 6. ou 7. tant petites que grandes, & sont vne lieuë ou deux des Isles aux oyseaux.

Autres Isles.

En aucunes de ces Isles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couvertes de bois, comme pins, sapins & bouleaux, aucunes sont plates, autres vn peu esleuées comme est celle de Brion qui est la plus grande. La chasse des oyseaux y est à commandement en sa saison, comme est la pesche du poisson, des loups marins, & bestes à la grande dent qui vont sur lesdites Isles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12. ou 15. lieuës, qui est le Cap saint Laurent, attenant à l'Isle du Cap Breton.

Desdites Isles aux oyseaux iusques à Gaspey, il y a 45. lieuës qui est de hauteur 48. degrés deux tiers, & au Cap de Raye 70. lieuës.

Baye du lieu de Gaspey.

En ce lieu de Gaspey est vne baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieuës, qui fuit au Norrouest environ cinq lieuës, où au bout il y a vne riuere qui va assez auant dans les terres: les vaisseaux viennent en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est vn gallay où l'on fait la seicherie de moulus, & vn ruisseau d'eau douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouiller l'ancre à vne portée de mousquet

de ce li
rocher
terre d'
estroit
qui enu
boulea
dante r
homars
gibier s
ture, di
les deux
pescheri
que celle

Ladi
& vn tier
faut tra
la haute
descoupp
Isles, & ou
dites Isles,
lieu est de
herbés, &
tie de tra
chandises
quelques
qui ont hy
treuez po
les neges, n
che. A six li
phelins où
Ceste B

de ce lieu: & à vne lieuë du Cap de Gaspey, est vn petit rocher que l'on nomme le farillon, estoigné de la terre d'vn jet de pierre, ce dit cap est vne pointe fort estroitte, le terrouier en est assez haut, comme celuy qui enuironne ladite baye couuerte de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche est abondante tant en moluës, harans, saumons, macreaux, & homars. La chasse des lapins & perdrix, comme autre gibier se treuve aussi à l'Isle percée & de Bonadventure, distante de six à sept lieuës, plus au midy: entre les deux il y a la baye aux moluës, en laquelle se fait pescherie, les terres sont couuertes de mesmes bois que celle du susdit Gaspey.

Ladite Isle percée est par la hauteur de 48. degrés & vn tiers, elle est distante de 15. lieuës de Miscou, il faut trauerser la baye de Chaleu. Ledit Miscou est par la hauteur de 47. degrés 25. minutes, la terre est decouppée par plusieurs bras d'eauë qui forment des Isles, & où les vaisseaux se mettent, est entre deux dites Isles, qui font vn cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu est desgarny de bois, n'y ayant que des bruieres, herbës, & pois sauuages: l'on fait en ce lieu bonne partie de traite avec les habitans du pays. Pour des marchandises ils donnent en eschange des peaux d'ellan & quelques castors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyuë en ce lieu, & ne s'y sont pas trop bien treuvez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neges, neantmoins ce lieu est fort bon pour la pesche. A six lieuës delà au Norddest, est le ban des Or-

Baye de
Chaleu.

Ban des
Orphelins.

Cette Baye de Chaleu, entre quelques quinze ou

vingt lieües dans les terres, ayant dix ou douze lieües de large par endroits: en icelle se deschargent deux ou trois riuieres qui viennent de quelques quinze ou vingt lieües dans les terres, elles ne sont nauigeables que pour les canaux des sauuages.

Pays qui
enuironne
cette baye.

Tout le pays qui enuironne ladite baye, est partie montueux, autre plat & beau, couuert de bois de pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & dans lesdites riuieres y a des chesnes. La pesche de plusieurs poissons est abondante en ce lieu, & la chasse des oyseaux de riuiere ou tarde oyes, gruës, & de plusieurs autre sorte. Il se treuue en tous ces lieux force esclans, desquels les sauuages en tuent quantité l'hyuer.

Des Isles de Miscou à l'Isle saint lean, y a enuiron dix ou douze lieües au Suest, elle est par la hauteur de quarante six degrés deux tiers, le bout le plus Nort de ladite Isle, ayant enuiron vingt cinq lieües de longueur, & de ceste Isle à la terre du Sud, vne ou deux lieües; en laquelle sont de bons ports, & bonne pescherie de mouë, les Basques y vont assez souuent, elle est couuerte de bois comme les autres Isles.

De l'Isle de saint lean au petit passage de Conseau l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de quarante cinq degrés & deux tiers, & iusques aux Isles ramées enuiron trente lieues.

Toute la coste depuis Miscou iusques au passage de Conseau, est abondante en ports, & petites riuieres, qui se deschargent dans la mer: ontr'autres est la baye de Miaamichy, regate, le pays est agreable, quelque peu montueux: la pesche & la chasse du gibier y sont fort bonnes en la saison; il y a des esclans en ces terres,

Abondan-
ce de ports
& riuieres.

mais n
de Cha

Au
hauteu
ouest

elle gis
meridie

nauiga
de long

part des
falaises

L'ouest

il ne lais
elle est f

bararier

la mer, t

gnée que

le son bo

reux y ay

tures & d

vaisseaux,

Nort. Ces

sent y au

icelle est c

il fait gran

hyuer: les

allant à la

Il y a

nomme la

l'Isle de ter

Basques vo

mais non en telle quantité qu'aux contrées de la baye de Chaleu.

Au Norddest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de L'ouïest Nord-ouest de l'Isle, & celuy de Lest, Suest, 49. degrés elle gists, est Suest, & Ouest, Norrouest, selon le vray meridiem de ce lieu, & au compas de la plus part des navigateurs, Suest & Norrouest, elle a quarante lieues de long, & large de quatre à cinq par endroits. La plus part des costés sont hautes & blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe, il y a vn port au bout de L'ouest Surouest de l'Isle qui est du costé du Nort, il ne laisse d'y en auoir d'autres, qui ne sont pas cognus, elle est fort redoutée de ceux qui nauigent, pour estre barriere, & y sont quelques pointes qui auācent en la mer, toutesfois nous l'auōs rāgée, n'en estant esloignée que d'vne lieue & demie, & la treuūames fort saine selon bon à trente brasses: le costé du Nort est dangereux y ayant entre la terre du Nort & ceste Isle des Barres & d'autres Isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, & dix à douze lieues iusques à ladite terre du Nort. Ceste Isle n'est point habitée de sauuages, ils disent y auoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couuerte de bois de pins, sapins, & bouleaux. il fait grand froid, & s'y voycht quantité de neges en hyer: les sauuages de Gaspey y vont quelquesfois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort.

Il y a vn lieu dans le golphe saint Laurent, qu'on nomme la grande baye, proche du passage du Nort de l'Isle de terre neufue, à cinquante deux degrés, où les Basques vont faire la pesche des balaines.

Isle de
Enticosty.

Ours blancs
en ceste
Isle.

Grande
baye du
golphe de
S. Laurent.

Sauuages
de ces pays.

Font la
guerre aux
Malouains.

Les sauuages de la coste du Nort sont tres meschans, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des paraches, pour conseruer les chaloupes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peu faire de paix avec eux, & sont la plus part petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncez, meschans & traistres au possible: il se vestent de peaux de loups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, avec lesquels ils vont rodant & faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparauât leurs ont souuent rendu leur change au double, ceste guerre procede de ce que vn matelot Malouain par melgarde ou autrement, tua la femme d'vn capitaine de ceste nation.

Tout le pays est excessiuement froid en hyuer, & les neges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargée de nombre de pins, sapins & bouleaux, en plus de cent lieues des costes qui regardent le golphe saint Laurent. Il y a nombre de bons ports & illes, (ou la pescherie de molue & saumont est abondante,) & nombre de riuieres, qui ne sont neantmoins beaucoup nauigeables, que pour des chaloupes ou canaux, selon le rapport des sauuages.

Ce golphe a plus de quatre cens lieues de circuit, y ayât nombre infiny de ports, haures & illes, qui y sont enclos: c'est comme vne petite mer qui parfois est fort esmeue & agitée des vents impetueux qui viennent plus souuent du Norddest, & parfois y a de grandes bourasques de Norrouest. En ces lieux sont de grands courants de marée non reglez, les vns portent en vn

téps d
de for
estim
celieu
huiet i
auoir e

D

à tréte.
ué de s
droitur
tousiou
riue rare
res, de f
sa driue

les ebes
sept heu
plus de p
vents de
traires en

Ce c
de la gran
tant a mo
vers l'caue
quarante
dit Gaspe

Et co
au comm
lieues dud
vingt cinc
assez haut,
le voyet au

téps d'un costé autrefois en vn autre, & ainsi changent de fois à autre, ce qui apporte souuét du mescôte aux estimes des nauigeans, quand il fait des brunes, à quoy celieu est fort suiect, & qui durét quelquefois sept ou huit iours, il n'y a qu'une grande pratique qui peut en auoir quelque cognoissance.

Du cap de Gaspey à la terre du Nort y a vingt cinq à tréte lieues, c'est la largeur de l'éboucheure du fleuue de saint Laurent, les marées sont en tout temps droiturieres en ce lieu comme la riuere, & le vent tousiours de bout, soit à descendre ou monter, & arriueratement qu'on voye le vent par le trauers des terres, de façon qu'un vaisseau estant dans le courant fera sa driue hors du fleuue plustost que d'aller à la coste: les ebes sôt beaucoup plus fortes que les flots qui durét sept heures, & quelquefois plus: ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à descendre, joint que les vents de Norrouest sont les plus ordinaires & contraires en certaines saisons.

Ce cap de Gaspey (comme i'ay dit) est à l'entrée de la grande riuere du costé de la terre du midy, montant à mont l'on passe si l'on veut vne lieue ou deux vers l'caue du cap des Boutonnières, par la hauteur de quarante neuf degrés & vn quart, & à douze lieues dudit Gaspey.

Et costoyant tousiours la coste du Su, iusques au commencement des monts Nostre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnières, les monts en ont vingt cinq de longueur, à la fin est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort ecore: se voyét aussi des terres doubles au dessus qui quelque-

Distance
du cap de
Gaspey à la
terre du
Nort.

Sa situa-
tion.

fois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair & serain, si ce n'est que vous approchiez d'vne lieuë ou deux dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va iusqu'au trauers de la riuierede Mátane, où il y a douze à treize lieuës dás ceste riuierede plainemer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuuent entrer, c'est vn haure de bare de basse mer : estant en ladite riuierede assez d'eaue pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pescherie de saumon & truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps & saison. Ceste riuierede vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le trauers des terres, par le moyen des canaux des sauuages, en les portát vn peu par terre en la riuierede qui se delcharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des estans, où il y en a en grande quantité.

Lieu de Mantane fort commode.

L'Isle de saint Barnabé.

De Mantane l'on va à l'Isle de saint Barnabé à seize lieuës, elle est par la hauteur de quarante huit degrez trente-cinq minutes, & estant basse; au tour sont des pointes de rochers, elle cõtient quelquelieuë & demie de longueur, fort proche de la terre du Sud: il y a passage entre deux pour passet de petites barques, & ne faut laisser de prendre garde à soy, car elle est couuerte de bois de pins, sapins, & cedres.

De saint Barnabé au Bic, il y a quatre lieuës, c'est vne montagne fort haute & pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieuës, & elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sont proche d'elle.

De
ou Nor
Lesque
lieuës.
vn peti
degrat
mettre v
mer. Pre
en saum
comme
De l
nettes, q
anerage
lin Baudé
douffac, l
le moulin
montagne
Ayant
marées du
les deux tie
mettre à la
la sode à la
louppes pre
d'vn coup
vous porter
blé ladite p
ors des mar
insit en terre
du Nort, vn q
pour porter v
in dans le f
f. Par

Du Bic on trauerse la grande riuere au Norrouest
ou Nort, vn quart au Norrouest, & va on recognoistre
Lesquemain à la terre du Nort, y ayant sept à huit
lieuës. En ce lieu de Lesquemain proche de terre, est
vn petit islet de rocher derriere lequel se faisoit vn
degrat pour la pesche des balaines, & vne place pour
mettre vn vaisseau : mais ce lieu est asséchè de basse
mer. Proche de là est vne petite riuere fort abödante
en saumons; où les sauuages y font bonne pescherie,
comme en plusieurs autres.

Riuere
abödante
en saumés.

De Lesquemain l'on passe près des Bergeron-
nettes, qui en est à quatre ou cinq lieuës, le trauers y a
anrage demie lieuë vers l'eaü, puis l'on va au mou-
lin Baudé trois lieuës, qui est la rade du port de Ta-
doussac, le bon ancrage d'icelle est qu'il faut ouuir
le moulin Baudé, qui est vn saut d'eaue venant des
montagnes, & au trauers ietter l'ancre.

Ayant le vent bon à demy flot couru, à cause des
marées du Saguenay qui port hors, bien qu'il y aye
les deux tiers de plainc mer, l'on peut leuer l'ancre &
mettre à la voile, doubler la pointe aux vaches, avec
la soüe à la main, & tenir tousiours deux ou trois cha-
loupes prestes : que si le vent venoit à se calmer tout
d'vn coup comme il arriue assez souuent, la marée
vous porteroit au courat du Saguenay, & ayant dou-
blé ladite pointe aux vaches, vous faire tirer à terre
hors des marées dudit Saguenay s'il faisoit calme, &
s'insin en terre audit port de Tadoussac, mettant le Cap
du Nort, vn quart du Norrouest, estant dans le port il
faut porter vne bonne ancre à terre & enfoncer l'oy-
sin dans le sable le plus que l'on pourra, & mettre

vne boise par le trauers contre l'orain, & auoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus auant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chasse sur son ancre; d'autant que ce qui est le plus à craindre sont les vens de terre, qui viennent du Saguenay & sont fort impetueux & violents, & viennent par bourasques qui durent fort peu, car le vent du trauers de la riuere n'est point à craindre, d'autant qu'il y a bonne tenue du costé de vers l'eauë, car l'ancre ne chasse point le cable, ou l'ancre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nort depuis le trauers d'Enticosty sont fort baturieres pour la plus part; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont cognus, hormis Chisedec & le port neuf trente lieues de Tadoussac: aussi il y a nombre de petites riuieres où la pesche du saumon est grande, selon le rapport des sauuages & des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. J'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieues dans vne chaloupe, la terre est basse le long de la mer, mais dans les terres elle paroist fort haute, il n'en fait pas bon approcher que la sonde à la main. Là est vne nation de sauuages qui habitent ces pays, qui appellent Exquimaux, ceux de Tadoussac leur font la guerre.

Et depuis Gaspay iusques au Bic, se sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Nostre Dame, où les neges y sont iusques au 10. & 15 de Iuin. Le long de la coste il y a force anse & petites riuieres & ruyseaux, qui ne sont propres que pour de petites barques & chaloupes, mais il fa

Lieux
pres de Ta-
doussac.

que e
peut e
ge tou
ainsi q
staler
trop v
boulez
lóg de
uers de
autres p
Let
degrés
d'Isles,
dudie T
à la desfr
La gran
fac, s. à c
par la que
tant les c
& riuieres
Parta
il y a vne
demy lieu
cailloux c
& quantité
régent la g
nay, l'on p
anse qui s'a
trauers il y
del anse et
seruyseau

que ce soit de plaine mer, La coste est fort saine, & en peut on approcher d'une lieue ou deux, & y a ancrage tout le lóg d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'expérience le fait cognoistre: l'on peut estaler les marées pour monter à mont, si le vent n'est trop violent. Tout ce pays est remply de pins, sapins, bouleaux, cedres, & force pois, & persil sauvage, le lóg de la coste l'on pesche de la molue, iusqu'au trauers de Mantane, & force macreaux en sa saison, & autres poissons.

Ce pays
est plain
d'arbres.

Le trauers de Tadoussac, qui est par quarante huit degrés deux tiers, à deux lieues au Sud il y a nombre d'Isles, & est entr'autres l'Isle verte, à quelq; six lieues dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois venoient à la desrobée traiter de peleteries avec les sauvages. La grande riuere a de large le trauers dudit Tadoussac, 5. à 6. lieues. Iusqu'à la terre du Sud est vne riuere par laquelle l'on peut aller à celle de S. Iean, en portant les canaux partie par terre, & le reste par les lacs & riuieres, tous ces chemins nese font sans difficulté.

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes il y a vne petite lieuë, ceste pointe met hors plus de demylieue, elle asseche de basse mer. Il y a vn islet de cailloux couuert de persil, qui a la feuille fort large, & quantité de pois sauvage. Les barques de plaine mer régent la grand terre. Du Cap de la riuere du Saguenay, l'on passe proche d'vn islet qui est au fond d'vne anse qui s'appelle l'islet Brulé presque tout rocher. Le trauers il y a ancrage à vn cable vers l'eau, au fond de l'anse est vn ruisseau qui vient des montagnes de seruyseau rangelant la terre à demy icest de pierre, il

14e verte.

n'y a que sable iusques au Cap de la pointe des Alloüettes, sur iceluy est vne plaine comme vne prairie, contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le reste sont bois de pins, sapins, & bouleaux, où il y a force lapins & perdrix. Les barques (comme dit est) passent proche de ce Cap pour abreger chemin, à aller à Québec: car passant dehors la pointe de l'Islet de Cailloux vers l'eaue, il faudroit faire plus d'vne lieue & demie qui est le grand passage, où il y a de l'eaue assez pour quelque vaisseau que ce soit: il se faut donner garde de l'Isle Rouge, où les marées chargent, ayant le temps clair & sans bruines. Il n'y a point de danger en toute ceste pointe, & autre bans de sables qui y sont attenans, asséchés tout de basse mer où l'on treuve vne quantité de coquillages, comme bregos, coques, moules, hourfains, & force loches, qui sont sous les pierres en plusieurs endroits: cela va iusqu'à l'anse aux Basques, contenant près de trois à quatre lieues de circuit. Il s'y voit aussi vne infinité de gibier en sa saison, tant oyseaux de riuere, & sarcelles, que petites oyes, outardes, & entr'autres il y a vn si grand nombre d'alloüettes, courlicux, grives, begasses, beccasses, pluuiers & autres sortes de petits oyseaux, qu'il s'est veu des iours que trois à quatre Chasseurs en tuoiét plus de trois cens douzaines, qui sont très grasses & delicates à manger. Pour aller à ceste pointe aux Alloüettes, il faut trauerfer le Sauguenay, qui tient en son entrée vn quart de lieue de large: de ceste riuere i'en ay fait assez ample description, tant de ce que i'ay veu, que du rapport des nauages qui m'en a esté fait.

Isle Rouge.

Oyseaux
en abon-
dance.

D
vn qu
ques, e
de, car
roient
fond vi
& vers
est au fo
nent des
est vn isl
& quelq
iusqu'à la
à trois qu
vne bone
laquelle e
me de tru
cellent qu
nombre.

Du C
me route
lieues, & d
la coste du
chers qui e
ait islet pro
temps pou
deux petite
lieue & dem
Del'An
après d'vne
cette riuere
fleche de ba

De la pointe aux Alloüettes faisant le Surouest, vn quart au Su, l'on va au Cap de Chafaut aux Basques, en ce lieu il y a ancrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les ancres pourroient bien demeurer, si l'on ne reconnoist bien le fond vn peu plus vers l'eau, le mouillage est plus net & vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est vn islet de rocher, où il y a vn peu de terre dessus, & quelques arbres qui assèchent tout de basse mer jusqu'à la grãde terre, en laquelle est vne petite riuierẽ à trois quarts de lieue de la pointe aux Alloüettes, & vne bõne lieue & d'auantage du Chafaut aux Basques laquelle est abondante en poisson en son temps, comme de truittes & saumons, quantité d'Eplan tres-excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre.

Du Cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route jusqu'à la riuierẽ de l'Equille, il y a trois lieues, & de la pointe aux Alloüettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'Anse aux Rochers qui est baturiere. A l'entrée du port est vn petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beau temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites riuieres qui ne sont que ruisseaux, à vne lieue & demie du Cap aux Basques.

De l'Anse de Rocher à la riuierẽ de l'Equille, il y a après d'vne lieue & demie, vn Cap est entre deux: ceste riuierẽ de l'Equille vient des montagnes, & assèche de basse mer vn peu vers l'eau de l'entrée, il y

a mouillage pour barques. L'Isle au Liéure demeure au Suest trois lieues, la pointe aux Alloüettes, & ceste dite Isle est Nortnordest & Sufurouest: laquelle Isle est esloignée de la terre du Sud près de trois lieues, entre les deux il y a des Isles: ce costé n'est bien cognu, comme n'estant sur la route de Québec & Tadoussac. L'Isle aux Liéures ainsi nommée pour y en auoir, est couuerte de bois de pins, sapins & cedres, il y a des pointes de rochers assez dangereuses, elle a deux lieues & demie de longueur.

Isle aux
liéures.

Port aux
femmes.

Du port de l'Equille au port aux femmes, il y a vne bonne lieue: ce port aux femmes est vne partie sable & cailloux, proche de là est vn petit estag. Les sauuages se cabanent quelques fois en ce lieu, au dessus d'vne pointe de terre qui est plate & assez agreable: proche de ce lieu il y a ancrage, pour Barques en beau temps.

Du port aux femmes l'on va au port au Persil, distant près d'vne lieue qui est anse, derriere vn Cap, où il y a vne petite riuere qui asseche de Bassemer, elle vient des montagnes qui sont fort hautes, il y a ancrage proche, & à l'abry du vent du Su, venant à Ouest iusques au Nortnordest.

Du port au Persil l'on va tournant au tour d'vne montagne de rochers qui fait Cap: vne lieue après l'on vient au port aux saumons, qui est vne anse dans laquelle se deschargent deux ruisseaux, il y a vn islet en ce lieu où sont quantité de framboises, fraises, & blues, en leur saison: ceste anse asseche de Bassemer, vn peu vers l'cauë de l'islet il y a ancrage pour vaisseaux & barques, l'on est à l'abry du Norddest.

De
distant
d'vn qu
seaux:
vn quar
trois lie

Du C
lieues, c
Basseme
riuere, c
dans, qui
des sauua
difficulte

De la
sant le Sur
vn petit
comme d
Estant vn
uerne, yo
voulez, l
sable en la

Du C
deux lieue
sont rempl
la coste de
terres sont
greable, re
quelques an
de petites v

Du Cap
bon lieue, c

Du port aux Saumons à celuy de Malle Baye, est distant d'une lieue double, ce Cap rangeant la coste d'un quart, & demy lieue il y a ancrage pour des vaisseaux: cedit Cap & l'Isle aux Liéures sont Nord est, vn quart à l'Est & Surrouest, vn quart à l'Ouest pres trois lieues.

Du Cap de Male Baye iusqu'à la riuere Platte trois lieues, ceste riuere est dans vne anse qui asseche de Bassemmer, reserué vn petit cōprat d'eauë qui viët de la riuere, qui est assez spacieuse, il y a force rochers dedans, qui ne la rendët nauigeable que pour les canaux des sauuages qui seruent à surmonter toutes sortes de difficultez avec leurs bateaus d'escorse.

Cap de
Male baye.

De la riuere Platte au Cap de la riuere Platte, faisant le Surouest trois lieues & demie, entre les deux est vn petit ruisseau anse ou deuât iceluy il y a ancrage, comme deuant la riuere Platte pour des vaisseaux. Estant vn peu vers l'eauë de l'Anse la sonde vous gouuerne, vous prendrez tant & si peu d'eauë que vous voudrez, soit pour vaisseaux ou barques, le fond est sable en la plus part de ses endroits.

Du Cap de la riuere Platte au Surouest il y a deux lieues, vous passez plusieurs petites anses qui sont remplies de Rochers, comme est partie de toute la coste depuis Tadoussac iusqu'en ce lieu, toutes les terres sont fort hautes, & le pays fort sauuage & desagreable, remplis de pins, sapins, cedres, bouleaux & quelques autres arbres, si ce n'est quelque rencontre de petites valées qui sont agreables.

Du Cap aux oyseaux à l'Isle au Coudre, il y a vne bonne lieue, elle a vne lieue & demie de longueur, & plusieurs

par le milieu comme vn costeau, chargée d'arbres de pins, sapins, cedres, bouleaux, hestres & des coudriers par endroits. Au bout de ladite Isle du Surouest sont des prez, & vn petit ruisseau qui vient de ladite Isle, avec quantité de bonnes sources d'eaux tres excellétes, en icelle est nôbré de lapins, & quantité de gibier, qui y vient en saison: il se voit nôbre de pointes de rochers au tour d'icelle, & notamment vne qui avance beaucoup en la riuere du costé du Nort, de quoy il se faut d'ôner de garde, la marée y court avec beaucoup de violence, comme au milieu de Lachenal, elle est éloignée de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a ancrage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirât vn peu du courant du costé du Nort demy quart de lieue dudit Cap aux oyés. A vne lieue de ladite Isle au Nort, est vne grande anse qui asseche de bassemer, où il y a nombre de rochers espars çà & là, en ce lieu descend vne riuere qui n'est nauigeable que pour des canaux, y ayant nombre de sauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort hautes chargées de pins & sapins.

Au Sud de l'Isle au Coudre, il y a nombre de basses & rochers, qui sont sur le trauers de la riuere près d'vne lieue, tout cela couure de plaine mer, plus au midy est lachenal, où les vaisseaux peuuent aller, à quatre ou cinq brasses d'eau de bassemer, rangé quantité d'Isles, les vnes contenant vne à deux lieues, & autres moins, en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient vne telle quantité de gibier qu'il n'est pas croyable à ceux qui ne l'ont

veut

veut
pins,
& qu
dez la
d'eau
Ruos,
d'eau
leans.

D
sige ou
n'estre
ilime n
es lles
mer y a
fort bel
forêts,
font pre
abonde.

Ret

Coudre,
de à la m
tant du c

vous rang
me lieue
fort mon
& sapins,
des mont

Com

Cap sur le

et vous l

aux lieue

2. 1

DE CHAMPLAIN.

veüe: ces Isles sont chargées de grands arbres, comme pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, crables, & quelque peu de chesnes, en plusieurs. Si vous attendez la plaine mer vous treuuez sept à huit brasses d'eau, iusqu'à ce que l'on soit au trauers de l'Isle au Ruos, à lors l'on treuue dix, douze, & treize brasses d'eau, allans à Québec passant au Su de l'Isle d'Orleans.

Du costé du Su de ces Isles est encore vn autre passage où il n'y a pas moins de huit brasses d'eau: pour n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'estime ne grâde recherche, puisqu'on en a d'autres: De ces Isles à la terre du Su il ya environ deux lieues, la mer y alleche près d'vne lieue: en ce lieu est vne riuiere fort belle qui vient des hautes terres, toute chargée de forests, où sont quantité d'ellans & cariboux, qui sont presque aussi grands que cerfs, la chasse du gibier abonde sur les batures qui allechent de basse mer.

Retournons au Nort du passage de ladite Isle au Coadre, double la pointe de rochers tousiours la sonde à la main, pour suiure la Chenal & euter les basses, tant du costé que d'autre, mettant le Cap au Surrouest vous rangez sept lieues de costé iusqu'au Cap Brulé de mie lieue du Cap de Tourment, laquelle terre est fort montueuse, pleine de rochers, & couuerte de pins, & sapins, y ayant nombre de ruisseaux qui viennent des montagnes se descharger en la riuere.

Comme l'on est au Cap Brulé, il faut mettre le Cap sur le bout de l'Isle du Nord appellé des Ruos, car vous ferez de marque pour suiure la Chenal, il ya deux lieues de passage qui est le plus dangereux & dif-

ficile à passer depuis Tadoussac, à cause des batures & pointes de rochers qui sont en ce traject de chemin, neantmoins il ne laisse d'y avoir assez d'eau iusques à cinq brasses de bassemer, tousiours la fonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond iusqu'à ce que steuuez dix à douze brasses d'eau: alors l'on suit le fond costoyant l'Isle d'Orleans au Su, qui a six lieues de longueur & vne & demie de large, en des endroits chargée de quantité de bois, de routes les sortes que nous auons en France, elle est tres belle bordée de prairies du costé du Nort, qui innoñdent deux fois le iour. Il y a plusieurs petits ruisseaux & sources de Fontaines, & quãtité de vignes qui sont en plusieurs endroits. Au costé du Nort de l'Isle y a vn autre passage, bien que en la Chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eau, cependant l'on rencontre quantité de pointes, qui auancent en la riuere, tres dangereuses & peu de louiage, si ce n'est pour barques, & si faut faire les bordes courtes. Entre l'Isle & la terre du Nort il y a près de demie lieue de large, mais la Chenal est estroit, tout le pais du Nort est fort mœtueux. Le long de ces costes y a quãtité de petites riuieres qui la plus part assechent de bassemer, elle abonde en poisson de plusieurs sortes, & la chasse du gibier qui y est en nombre infiny, cõme à l'Isle & aux prairies de Cap de Tourmente, tres beau lieu & plaisant à voir pour la diuersité des arbres qui y sont, comme de plusieurs petits ruisseaux qui trauesent les prairies, ce lieu est grandement propre pour la nourriture du bestial.

Del'Isle d'Orleans à Québec y a vne bonne grande lieue, y ayant de l'eau assez pour quelque vaisseau que

se loit
son le
plus d
son te
seurete

Re
Québe
seaux q
tant da
Nous se
de leur
pelle C
vn petit
poudres
de la fur
traittere
percée,
ce, ledit
pour plu
fait & tra
dudit mo
ent de ce
& voir en
voit laisse
appellé lo
plus tard j
es les cho
des poude
chargé de

leur dit
on vaissea

seloit, de façon que qui voudroit venir de Tadoussac
 son le pourroit faire aisement avec des vaisseaux de
 plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien
 son temps & ses marées à propos pour y aller avec
 seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de
 Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vais-
 seaux quelque nôbre de barriques de galettes & pois,
 tant dans le vaisseau des Peres Iesuites, qu'au nostre:
 Nous sceusmes par des Basques qui s'estoient sauuez
 de leur nauire, lequel s'estoit brulé dans vn port ap-
 pelle Chiledec qui est au fleuve saint Laurent, par
 vn petit garçon qui malheureusement mit le feu aux
 poudres, y estant allez pour faire pesche de balaines,
 de là furent à Tadoussac avec leurs chalouppes où ils
 traitterent quelques peleteries, & s'en vinrent à l'Isle
 Percée, pour treuver passage pour retourner en Fran-
 ce, ledit de la Ralde se delibera de les mener à Miscou
 pour plus amplement s'informer de ce qu'ils auoient
 fait & traité, & premier que partir il vint à bord le 21.
 dudit mois, & delibera d'aller à Miscou pour recon-
 uir de certaines debtes que les sauuages luy deuoient,
 & voir en quel estat estoient les marchandises qu'il a-
 uoit laisses l'année d'aparauiant en garde à vn sauuage
 appellé Iouan chou, me promettant que dans vn mois
 plus tard il viendroît à Québec, nous apportant tou-
 tes les choses qui nous manquoient, principalement
 des poudres & des mousquets, comme il auoit esté
 chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquippe,
 leur disant que ne pouuant aller pour l'heure en
 son vaisseau, il y mettroit ledit Emery pour y com-

De la Ralde
 de se re-
 foud d'aller
 à Miscou.

Ce que de
Caen est
chargé de
dire aux
Matelots
Huguenots

mander, & que l'on luy obeit comme à sa propre per-
sonne, en le chargeant particulièrement de dire aux
matelots pretendus reformés, qu'il ne desiroit qu'ils
chantassent les Pseaumes dans le fleuve saint Lau-
rent, cela dit il se desembarqua.

Il mur-
murent.

Ce qu'ils
leurs fut ac-
cordé.

Et nous leuâmes l'ancre & mistes sous voil-
les avec vent favorable. Le soir ledit Emery fit assem-
bler son equippage, leur disant que Monseigneur le
Duc de Ventadour ne desiroit qu'ils chantassent les
Pseaumes dans la grande riuere comme ils auoient
fait à la mer, ils commencerent à murmurer & dire
qu'on ne leur deuoit oster ceste liberté: en fin fut ac-
cordé qu'ils ne chanteroient point les Pseaumes, mais
qu'ils s'assembleroient pour faire leurs prieres, car ils
estoyent presque les deux tiers de huguenots, & ainsi
d'vne mauuaise debte l'on en tire ce que l'on peut.

1626

Arrivée
de l'Au-
cheur près
Tadoussac.

Brume qui
les incom-
mode.

Le 25 de Juin nous mouillâmes l'ancre le trauers
du Bicq, quatorze lieues à l'Est de Tadoussac. Ledit
Emery despescha vne chaloupe à Québec pour ad-
uertir ledit du Pont de nostre venue. Sur le soir appa-
reillâmes pour aller à Tadoussac. La nuit s'esleua vne
si grande brume que le lendemain au matin pensâ-
mes aborder vn islet près de l'Esquemain terre du
Nort, ce qu'ayant esuite heureusement nous mistes
vers l'eauë, & la brume continuoit si fort que l'on ne
voyoit pas presque la longueur du vaisseau, l'on fit
mettre nostre bateau dehors entre la terre & nous, &
vn trompette, afin que quand ils verroient la terre ils
nous en aduertissent par le son d'icelle, car l'on n'eust
peü voir le bateau à cinquante pas de nous, & comme
il s'apperceut, en estre fort proche il nous donna

aduis
de plu
toncau
& qui
ce qu'a
le moy
respon
ils nous
de l'au
pour re
qui nou
voilier,
Ledit
de luy, p
stoit vers
les alla p
leurs cab
seau, me
& vne esc
en peu de
mettre à l'
suistes qui
armé il l'e
vaisseau, &
ceste maré
Dargeronn
fac, auque
suisseurs,
Le Sam
mouillier le
Cap des Ber

aduis que n'en deuions pas approcher de plus près: & de plus aduisa vn petit vaisseau d'environ cinquante tonneaux qui auoit mouillé l'ancre entre deux pointes, & qui traittoit avec les sauuages du Port de Tadoussac: & qui ayant apperceu il fait deuoir de venir à nous, par le moyen du son de la trompette & d'vn autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus ils nous dirent ces nouvelles: mais comme nous estiõs de l'auant du vaisseau & le vent & marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brume qui nous affligeoit fort, & nostre vaisseau mauuais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Aduis que Emery leur donna.

Vient vers l'Authour.

Ledit vaisseau ayant sçeu que nous estiõs proche de luy, par le moyen d'vn canau de Sauuages qui estoit vers l'eauë, lequel ayant apperceu nostre bateau, les alla promptement aduertir, & aussi tost couperet leurs cables sur l'escubier, laisserent leur ancre & bateau, mettent sous voiles, ce que nous apperceusmes, & vne esclercie, & estant meilleur voilier, il s'esloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des peres Iesuites qui auoit fait chasse sur luy, & s'il eust esté bien armé il l'eust emporté, car il fut iusqu'à parler audit vaisseau, & prit on le bateau du Rochellois: De ceste marée fusmes mouillier l'ancre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on enuoyä des Charpentiers & Galustreurs, pour accõmoder les barques qui y estoient.

Le Samedi 27. leuasmes l'ancre & nous vinsmes mouillier le trauers du moulin Baudé, à deux lieuës du Cap des Bergeronnes. Vn François qui estoit venu de

Vaisseau Rochellois pris.

Ce que luy dit vs

François
venu de
Québec.

Necessité
de viures.

Québec, nous dit que du Pont auoit esté fort malade, tant des gouttes que d'autre maladie; & qu'il en auoit pensé mourir: mais que pour lors il se portoit bien & tous les hyuernans, mais fort necessiteux de viures comme le mandoit ledit du Pont, lequel auoit despesché vne chaloupe pour enuoyer à Gaspey & à l'Isle Percée, pour sçauoir des nouvelles, & treuuer moyen d'auoir des viures s'il estoit possible, pour n'abandonner l'habitation, & pouuoir repasser en France la plus grande partie de ceux qui auoient hyuerné, craignans que nous ne fussions perdus, ou qu'il fust arriué quelque autre fortune pour estre si tard à venir, qu'ils n'auoient plus que deux poinçons de farines, qu'ils reseruoient pour les malades qui pourroient y auoir, estans reduits à manger du Migan comme les sauages.

Voilà les risques & fortunes que l'on court la plus part du temps, d'abandonner vne habitation & la rendre en telle necessité qu'ils mourroient de faim, si les vaisseaux venoient à se perdre, & si l'on ne munit ladite habitation de viures pour deux ans, avec des farines, huilles, & du vinaigre, & ceste aduance ne se fait que pour vne année, attendant que la terre soit cultivée en quantité pour nourrir tous ceux qui seroient au pays, qui seroit la chose à quoy l'on deuroit le plus traualier apres estre fortifié & à couuert de l'iniure du temps. Ce n'est pas que souuent ie n'en donnasse des aduis, & representé les inconueniens qui en pouuoient arriuer: mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie, & le trop grand mesnage empesche vn si bon œuure, & par ainsi le Roy est tres mal seruy, & le sera tousiours si l'on n'y apporte

Inconueniens que
l'Auteur a
souuent re-
presentez.

vn bon
Le
douffac
sauage
gée de v
pour la
Ieph Re

Le pr
où arriu
Pont, to
fanté: a
fait du de
le trouu
voyant q
bien emp
le fort este
qu'on y e
bien prom
dans qui n
chambre c
qu'on l'eut
d'attente, l
auois laiss
semblé, & c
remens, au
es, pour n
monstré.

Après au
temps pa
us beaux &
bestial de

vn bon reiglement, & estre certain qu'il s'excutera.

Le 29. dudit mois nous entraimes au port de Tadoussac où il y auoit quelque trente cinq cabanes de sauvages. Le dernier de Iuin vne barque partit chargée de viures pour l'habitation, & de marchandises pour la traite, le pere Noyrot Iesuiste & le pere Ioseph Recollet s'en allerent dedans.

Ilz entre-
rēt au port
de Tadoussac.

Le premier de Iuillet ie partis pour aller à Québec, où arriué le cinqiesme dudit mois, ie vis ledit du Pont, tous les Peres & autres de l'habitation en bõne santé: apres auoir visité l'habitation & ce qui s'estoit fait du depuis mon depart pour les logemens, ie ne le trouuay si aduancé comme ie m'estois promis, voyant que les hommes & ouuriers ne s'estoient pas bien employez comme ils eussent bien peu faire, & le fort estoit au mesme estat que ie l'auois laissé, sans qu'on y eust fait aucune chose, (ce que ie m'estois bien promis à mon depart,) ny au bastiment de dedans qui n'estoit que commencé, n'y ayant qu'une chambre où estoient quelques mesnages, attendant qu'on l'eust paracheuë, ie voyois assez de besongne d'attente, bien qu'à mon depart de deux ans & demy i'auois laissé nombre de materiaux prests, & bois assemblé, & dix-huict cens planches sciées pour les loyemens, ausquels les ouuriers firent de grandes fautes, pour n'auoir suiuý le dessein que i'auois fait & monstré.

Son arri-
uée à Qué-
bec.

Trouue
le logemēt
peu aduan-
cé.

Après auoir tout considéré, ie iugé combien par temps passé les ouuriers perdoient le temps aux plus beaux & longs iours de l'année, pour entretenir le bestial de foin, qu'il falloit aller querir au Cap de

Nombre
de person-
nes qui e-
stoient en
l'habitat^{is}

Tourmente à huit lieux de nostre habitation, tant à faucher & faner, qu'à l'apporter à Québec, en des barques qui sont de peu de port, où il failloit estre près de deux mois & demy, employant plus de la moitié de nos gens de travail, qui ne passoient pas vingt quatre, de cinquante cinq personnes qui estoient en ladite habitation, cela me fit resoudre de mettre en effect ce que long temps auparavant i'auois delibéré. L'ayant donné à entendre aux associez qui se que i'allay aux prairies dudit Cap de Tourmente, choisir vn lieu propre pour y faire vne habitation, à y loger quelques hommes pour la conseruation du bestial, & y faire vne estable pour les retirer, & par ce moyen estant vne fois là, l'on ne seroit plus en soucy de ce qui nous donnoit de l'incommodité, & les ouuriers si peu qu'il y en auoit, ne perdroient le temps comme au passé.

Lieu choisi
si pour faire
le fort agreable.

Je choisiss vn lieu où est vn petit ruyseau & de plaine mer, où les barques & chaloupes peuuent aborder, auquel ioignant y a vne prairie de demye lieuë de long & dauantage, de l'autre costé est vn bois qui va iusques au pied de la montagne dudit Cap de Tourmente demie lieuë de prairies, lequel est diuersifié de plusieurs sortes de bois, comme chesnes, ormes, fresnes, bouleaux, noyers, pommiers sauuages, & force lembouches de vignes, pins, cedres & sapins, le lieu de soy est fort agreable, où la chasse du gibier en sa saison est abondante: & là ie me resolu d'y faire bastir le plus promptement qu'il me seroit possible, bien qu'il estoit en huillet ie sus neantmoins employer la plus part des ouuriers à faire ce logement

l'estab

lestab
large,
huit p
de ceu
ayât de
bec, po
& tielme
cher p
sent
& tous
pour ve

l'e
fai faire
les habit
roient es
au Roy l
pour y b
pour peu
& que l'a
me fit rel
qu'au pie
quel i emp
sorte de f
il peust es
selon l'ass
demy bast
tagne, n'y
qui est dif
monter 18
de la dure

l'estable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huict pieds sur quinze, faits de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie, ayant donné ordre en ce lieu, ie m'en retournay à Québec, pour remedier aux autres choses, qui fut le huitiesme dudit mois, où estant i'enuoyay le sieur Foucher pour auoir esgard à ce que les ouuriers ne perdisent les outils, avec des viures pour leur nourriture, & tous les iours Et ious ie faisois vn voyage en ce lieu pour voir l'aduancement de leur traual.

Je consideré d'autre part que le fort que i'auois fait faire estoit bien petit, pour retirer à vne necessité les habitans du pays, avec les soldats qui vn iour y pourroient estre pour la deffense d'iceluy, quand il plairoit au Roy les enuoyer, & falloit qu'il eust de l'estendue pour y bastir, celuy qui y estoit auoit esté assez bon pour peu de personnes, selon l'oyseau il falloit la cage, & que l'agrandissant il seroit plus commode, qui me fit reloudre de l'abatre & l'agrandir, ce que ie fis iusqu'au pied, pour suiure mieux le dessein que i'auois, auquel i'employay quelques hommes qui y mirét toute sorte de soing pour y traualier, afin qu'au printemps il peust estre en deffence, cela s'executa, la figure est selon l'assiette du lieu que ie mesnagé avec deux petits demy bastions bien flanquez, & le reste est la montagne, n'y ayant que ceste aduenuë du costé de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18. à 20. toises, & hors de mine, à cause de la dureté du rocher, ne pouuant y faire de fosse

2. Part.

P

1626
Le plan de
la maison
du Cap de
Tourmen-
te.

Fait faire
des bastions
pour la deffense
du
lieu.

qu'avec vne extrême peine, la ruine du petit fort feruir en partie à refaire le plus grand qui estoit edifié de fascines, terres, gazons & bois, ainsi qu'autrefois j'auois veu pratiquer, qui estoient de tres bonnes terres, attendant vn iour qu'on la fit reuestir de pierres à chaux & à sable qui n'y manque point, commandant sur l'habitation, & sur le trauers de la riuere.

Ainsi ie donnè ordre à faire couvrir la moitié de l'habitation que j'auois fait commencer premier que partir, & quelques autres commoditez qui estoient necessaires. Voilà tous nos ouuriers employez au nombre de 20. bien qu'une partie du temps il y en auoit qui estoient empeschez à aller dans les barques, qui seruoient de rien à l'habitation.

Hommes
de travail
qu'amena
le pere
Noyrot.

Le pere Noyrot amena vingt hommes de travail que le reuerend Pere Allemand employa à se loger, & defricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilants & laborieux, qui marcheront tous d'une mesme volonté sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eù des terres pour se pouuoir nourrir & passer des commoditez de France, & pleust à Dieu que depuis 23. à 24. ans, les societez eussent esté aussi reünies & poussées du mesme desir que ces bons Peres: il y auoit maintenant plusieurs habitations & mesnages au pais, qui n'eussent esté dans les trances & apprehensions qu'ils se sont veüs.

Le 14. dudit mois arriva le pere de la Nouë de Tadoussac, qui nous dit que depuis que Emery estoit party dudit lieu que ceux de l'equipage ne s'estoient pas souciez des defences qu'il auoit faites à son

depart
de con
uoient
c'est le

Les
uerné a
d'aller a
la langu

roit elpe

stre foy

Ioseph

parauan

lein, &

ger les sa

Le m

loupes qu

dedans,

qui faiso

blant au

que ie luy

la, qu'à T

Le 22

de la part

uit qu'il n

auoit treu

peleteries,

vouloir sai

Emery de C

des peres le

ferendre ta

traittoient.

depart, de ne chanter des pseumes, ils ne laisserent de continuer, de sorte que tous les sauuages les pouuoient entendre de terre: cela n'importe à leur dire, c'est le grand zele de leur foy qui opere.

Les peres de la Nouë & Brebœuf, qui auoient hyuerné avec le reuerend Pere l'Allemand, se delibererent d'aller aux Hurons hyuerner, voir le pais, apprendre la langue, & cōsiderer qu'elle vtilité & bien l'on pourroit esperer pour l'acheminement de ces peuples à nostre foy: aussi il y eut vn pere Recollet appellé le pere Ioseph de la Roche qui y auoit hyuerné l'année d'au parauant desdits Peres Iesuistes, avec le mesme dessein, & quelques François qu'on enuoya pour obliger les sauuages à venir à la traite.

Le mesme iour arriuerent trois ou quatre chaloupes qui alloient à Tadoussac, & d'aucuns qui estoient dedans, dirent qu'il y auoit des pretendus reformez qui faisoient leurs prieres en quelques barques, s'assemblant au desceû dudit Emery de Caen, qui fut cause que ie luy en donnay aduis, afin qu'il y mit ordre, tant là, qu'à Tadoussac.

Arriua
de quatre
chaloupes
où estoient
des pretendus reformez.

Le 22. dudit mois arriua vne chaloupe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Miscou, lequel m'escriuit qu'il ne pouuoit venir ceste année, d'autant qu'il auoit treuue plusieurs vaisseaux qui auoient traité des peleteries, contre les defences du Roy, & pour ce, s'en vouloit saisir & les amener en France, escriuant audit Emery de Caen qu'il eust à enuoyer l'alouette vaisseau des peres Iesuistes & l'armer des choses necessaires pour serrendre tant plus fort & maistre desdits vaisseaux qui traittoient.

Chaloupe
des sieur
de la Ralde
venant à
Québec.

Vn canau arriuadela riuere des Yrocois, ce mef-
me iour, qui nous dit que cinq Flamands auoient esté
tuez par les sauuages Yrocois, qui par cy deuant a-
uoient esté leurs amis, qui ont maintenât guerre avec
les Mahiganathicoit, où font les Flamands au 40. de-
gré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois
habite.

1626
Le 25. iour d'Aoust ledit Emery partit de Qué-
bec. Et ledit du Pont se delibera de repasser en Frâce,
bien que ledit sieur de Caen luy mandoit que cela
seroit en son option de demeurer s'il vouloit, &
s'estant resolu des'en retourner, Cornaille de Yédre-
mur d'Euers demeura en sa place, pour auoir soing
de la traitte & des marchandises du magazin, avec vn
ieune homme appellé Oliuier le Tardif de Honne-
fleur, sous-commis qui seruoit de truchement. Tous
nos viures estans desembarez je les fis visiter, le
nombre qu'il y auoit estoit peu, qui estoit pour tom-
ber en des incouuenients d'vne mauuaise attente, com-
me i'ay dit cy dessus, si Dieu ne nous aydoit par le
prompt retour des vaisseaux.

Le 15. de Septembre i'enuoyay le bestial au Cap de
Tourmente, d'où il y a sept lieuës. Et le 21. ie fis por-
ter des viures & commoditez, pour six hommes, vne
femme & vne petite fille.

Le 24. s'en reuindrēt tous les ouuriers dudit Cap,
qui auoient paracheué le logement tant pour les hom-
mes que pour le bestial, lesquels hommes i'employay
à aller couper nombre de pieces de bois pour s'ier en
hyuer & faire la charpente necessaire à faire les lo-
gements.

L'Authour
-ennoyé le
bestial au
Cap de
Tourmen-
te.

Le
Tourm
trauers
mais le
pensaf
perdue
nous co

Le 3
de Nor
ment, n
remedi
estre tro
yn autre

Le m
lieux, ta
coups de
ie ne laiss
de pieces
sieur d'ais
qu'à l'acco
riuerie co
de Decem
des Peres

Le 17.
baptisa vn
iours, par
misticq, l
l'habitatio
Le 25.
occasionna
mille refide

Le 24. du mois d'Octobre ie fus audit Cap de Tourmente, & delà pensois aller aux isles, qui sont le trauers pour recognoistre quelques particularitez, mais le vent de Nordest s'esleua si fort que nous pensâmes perir; toutes nos commoditez furent perdues, nostre chaloupe grandemēt offensée, qui nous contraignit de relascher & retourner à Québec.

Voyage
de l'Au-
theur au
Cap Tour-
mente.

Le 30. dudit mois s'esleua vn si grand coup de vent de Nordest, que la mer croissant extraordinairement, nous brisa vne de nos barques sans y pouuoir remedier, laquelle estoit toute pourrie au fond pour estre trop vieille, Dieu permettant ce mal-heur pour vn autre plus grand bien.

Barque
brisée.

Le mois de Nouembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut & gele, avec quelques coups de vents aduancoueurs de l'hyuer, neâtmoins ie ne laissay durāt ce temps, de faire amasser quantité de pieces de bois pour employer les charpentiers & d'autres d'ais pendant l'hyuer, qui nous surprit plusieurs fois à l'accoustumée, qui fut le 22. dudit mois, la grāde ruiere commença à charier de petites glaces. Le 7. de Decembre mourut de la iaulniffe vn des ouriers des Peres, qui estoit assez aagé.

1626.

Le 17. dudit mois le reuerend pere l'Allemand baptisa vn petit sauuaige, qui n'auoit que dix à douze iours, par la permission de son pere appelé Caquémissicq, le lendemain fut enterré au cemetiere de l'habitation.

Sauuaige
baptisé.

Le 25. de Ianuier Hebert fit vne cheute qui luy occasionna la mort: ç'a esté le premier chef de famille resident au pais, qui viuoit de ce qu'il cultiuoit.

1627

Le 22. de Mars les sauuages me donnerent deux esclans mascle & femelle, le mascle mourut pour auoir trop couru & trauaillé, estât poursuiuy des sauuages, lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan: l'hyuer que i'y passay fut vn des plus longs que i'aye veu en cec lieu, qui fut depuis le 21. de Nouembre iusqu'à la fin d'Auril, il y auoit sur la terre quatre pieds & demy de neiges, & à Miscou huit, qui est dans le golphe saint Laurent, à 155. lieues de Québec, où ledit de la Ralde auoit laissé quelques François hyuerner, pour traiter quelque reste de marchandises qui luy restoit, & qu'il ne voulut rapporter en France: ils faillirent tous à mourir du mal de terre, i'enuoyay visiter ceux qui estoient au Cap de Tourmente, lesquels estoient fort bien portez, mais auoient vn peu mal mesnagé leurs viures, & leurs en fallut donner d'autres, aux despens des hyuernans de l'habitation, qui n'auoient pas assez de farines que quelques galettes, qui suppléerent au deffaut: sans cela nous eussions esté tres mal, comme de toutes autres choses, pour n'auoir pourueu en France de bonne heure aux commoditez nécessaires pour l'habitation.

L'hyuer
est fort long.

Les Fra
L'A



& cinq
passage,
pellée les
mal, & p
auoient l
rent des p
donner à
tres, afin
de retour
receuz de
les Algon
uer les Fla
semblée r
precedent
d'eux, & d
sauuages q
continuar
cause d'vn
nouvelles i

*Les François sont sollicitez de faire la guerre aux Yrocois.
L'Auteur enuoye son beau frere aux trois riuieres.*

CHAPITRE III.



1627
 Pendant l'hyuer quelques vns de nos
 sauuages furent aux habitations des
 Flamands, lesquels les sauuages dudit
 pays solliciterent les nostres de faire
 la guerre aux Yrocois, qui leurs auoient
 tue vingt quatre sauuages &
 & cinq Flamands qui ne leurs auoient voulu donner
 passage, pour aller faire la guerre à vne nation ap-
 pellée les Loups auxquels lesdits Yrocois vouloient du
 mal, & pour engager nos sauuages à ceste guerre, qui
 auoient la paix avec lesdits Yrocois, ils leurs donne-
 rent des presens de colliers de porcelaine, pour faire
 donner à quelques Chefs, comme au reconcilié & au-
 tres, afin de rompre ceste paix. Ces Messagers estans
 de retour donnerent les colliers aux Chefs, qui les ayât
 receuz delibererent des assembler bon nombre, avec
 les Algommequins & autres nations, & s'en aller trou-
 uer les Flamands & sauuages pour faire vne grande as-
 semblée ruiner les villages Yrocois, avec lesquels au
 precedent ils auoient paix, n'estans qu'à deux iournées
 d'eux, & douze de Québec. Il y auoit plusieurs de nos
 sauuages qui ne vouloient point ceste guerre, ains la
 continuation de la paix avec les Yrocois, & ce qui fut
 cause d'un grand trouble entre ces peuples, desquelles
 nouvelles ie n'auois encore rien sçeu que par vn Capi-

taine sauage des neiges, appelle Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust est moll aduis, ce que i' luy dis; il me discourut fort particulièrement de toute ceste affaire, iugeant ou cela pouoit aller, car l'importace n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois homme ennemis des Flamands, mais le tout estoit à plus grande consequence, que de passeray son silence.

Je dis audit Mahigan Aticq que ie luy scauois bon gré de m'auoir donné cet aduis, mais que ie treuuois fort mauuais, comme ledit reconcilié & autres auoient pris ces presens, & deliberé ceste guerre sans m'en aduertir, veu que s'estoit moy qui m'estois entremellé de faire la paix pour eux avec lesdits Yrocois, considérant le bien qui leur en arriuoit de voyager librement amont la grande riuere, & dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de iour en iour, de se voir massacrer & pris prisonniers, eux, leurs femmes & enfans, comme ils auoient esté par le passé: la où recommençant ceste guerre, s'estoit rentrer de fiéure en chault mal, & que pour moy ie ne pouuois consentir à vne meschanceté: qu'eux & moy leurs auions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné suiet, & que pour ceux qui entreprenoyent ceste affaire, touchant la guerre sans nous communiquer, ie ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils faisoient cela sans que suiet, ie ne les voulois point voir à Québec, ne neaumoins où ie treuuerois lesdits Yrocois ie les traiterois comme amis, contre les sauages proches des Flamands, qui estoient ennemis

Le sieur
l'Autheur
dira vn Ca-
pitaine des
sauages, &
ie plains
d'eux.

comme
aux Ma
tion qu
homme
sens, qu
amy, si
tenoit, c
ue vne c
corromp
penser d
pour fai
roient. E
me dit q
gence au
berer, &
vouloien
cois pour
vers les Fl
instamme
pouuoit p
ne me vou
dire de ta
& ce que r
Boullé me
main le rec
que vent q
ie luy fis fé
de luy tesm
qu'il ne sca
estois bien
doucement

comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autre fois aux Mahiganaticois, qui sont ceux de ceste mesme nation qui nous auoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le reconciliés'il auoit pris ces presens, que ie ne le uoulois plus voir ny tenir pour mon amy, s'il ne les renuoyoit, n'aller en guerre s'il les re-tenoit, que c'estoit estre de mauuaise foy, que promettre vne chose pour en faire vne autre, & que se laisser corrompre pour des presens, & ie ne pouuois que penser de telles personnes, & que si on leurs en donoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cet effect, il me dit que i'auois raison, & qu'il falloit aller en diligence aux trois Riuieres, au Conseil qui se deuoit delibérer, & que mesme il y en auoit quelque nombre qui uouloient aller faire vne course aux pays desdits Yrocois pour en attraper quelques-vns, premier qu'aller vers les Flamans, si ie n'y allois ou enuoyois, & me pria instamment d'y enuoyer puis que ma comodité ne le pouoit permettre d'y aller; d'autant, me dit-il, qu'ils ne me voudroient pas croire de ce que ie pourrois leur dire de ta part: mais y enuoyant ils verront la verité, & ce que tu desires. Sur cè ie me delibere d'y enuoyer Boullé mon beaufrere avec vn truchement, le lendemain le reconcilié me vint treuuer, qui auoit ouy quelque vent que ie scauois quelque chose de ceste affaire, ie luy fis fort froide receptio, & ne me peus empescher de luy tesmoigner le desplaisir que i'en auois: il me dit qu'il ne scauoit rien de ceste affaire, mais iugeant que i'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement sembarquer en vn Canot, va au trois

Riuieres premier que mon beau-frere & ledit Mahigân aticq y fussent, où il tesmoigna n'auoir agréable cette guerre, & se monstra aussi contraire comme il y auoit esté porté, mais quelques Algommequins estoient partis pour aller en leur pays, & de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauvages que pour nous, comme il sera dit cy apres.

Sauuages vont à la guerre sans nostre sceu.

L'Auteur enuoye son beau frere à leur assemblée.

Le Pere Joseph baptise vn petit Sauuage.

Canau arriue de France à l'Auteur.

Le 9. dudit mois de May renuoyay mon beau frere pour aller à cette assemblée 30. lieues de Québec amont ledit fleuue, où ils s'assemblerent tous pour prendre là resolution : la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix : il fut en fin resolu de ne rien faire iusques à ce que tous les vaisseaux fussent arriuez, & que les Sauvages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frere de reuenir le 21. dudit mois, & me dit ce qui auoit esté resolu. Le Pere Joseph Recollet baptisa vn petit Sauuage de l'age de 18. à 20. ans, qui fut nommé Louys, au nom du Roy, le 21. de May. Quelque téps apres il s'en retourna avec les Sauvages, comme fit vn autre qui auoit esté instruit en France, qui sçauoit bien lire, escrire, & passablement parler latin.

Le 7. de Iuin arriua vn Canau où il y auoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde & d'Emery de Caen, qui estoient arriuez à Tadoussac le dernier de May 1627.

Le 9. dudit mois de Iuin arriua ledit Emery, lequel ayant deschargé & pris ce qui luy estoit necessaire pour sa retraite, il s'en alla aux trois Riuieres, & apres luy auoir dit ce qui s'estoit passé de cette affaire

1627

cham
teroit
comb
ne sce
estoi
lez. n'e
sans qu
fance
riuier
du ils
trois Y
les pir
trois ri
uiere d
là com
niers en
arracha
les faire
Cabann
leur cou
ropuë de
leur Em
uis que
avec les
de parol
m'escrivi
nouuelle
ce qui fut
Canau ar
de Iuille
sonniers,

chant cette guerre, & l'utilité que la paix nous apporteroit de ce costé. là sion pouuoit la continuer : mais comme Emery fut arriué où estoient les Sauuages, il ne sceut tant faire, ny tous lesdits Sauuages qui estoient là, que neuf. ou dix ieunes hommes eceruelez. n'entreprinsent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les peust empescher, pour le peu d'obéissance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la riuiere des Yrocois, arriuant au lacq de Champelain, où ils rencontrerent vn Canau dans lequel estoit trois Yrocois, qui sous feinte d'estre encore amis, les prirent, vn se sauua, & amenerent les deux aux trois riuieres, de là ils retournerent deuant la riuiere des Yrocois, où se deuoit faire la traite, & là commencerent à mal traiter ces prisonniers en leur donnant plusieurs coups de batons & arrachant à l'vn les ongles des mains, & se delibérant les faire mourir, les faisant promener de Cabanne en Cabanne, & contraignant de chanter comme est leur coustume, voilà ce qui fut cause de l'esperance rompue de cette paix par cet accident. Cependat ledit sieur Emery faisoit ce qu'il pouuoit en suite de l'aduis que ie luy auois donné de maintenir cette paix avec les Yrocois, leur remonstrant le peu de foy & de parole, & ne pouuant rien faire avec eux, il m'escriuit vne lettre, me faisant entendre toutes les nouvelles : que ma presence y eust esté fort requise, ce qui fut cause qu'aussi-tost ie m'embarquay dans vn Canau avec Mahigan aticq qui fut le quatorzième de Iuillet, où arriuant au lieu où estoient lesdits prisonniers, ie sceu que le mesme iour le Recocilié auoit

Jeunes hommes vont à la guerre sans permission.

Prendent trois Yrocois & les contraignent.

Rupture de la paix.

rompé les cordes desquelles ils estoient liez, ne desirant pas qu'ils mourussent que premierement ils ne m'eussent veu, & tenu conseil sur ce qu'ils deuoient faire. Apres auoir sceu toutes ces nouuelles dudit Emery, nous fus à terre voir nos Sauvages & lesdits prisonniers qui se disoient freres, l'un aagé de vingt-huit ans, beau Sauvage, & tres-bien proportionné, & l'autre de dix-sept, qui me donnerent de la compassion de les voir, & bien aise de ce qu'ils auoient esté deliurez des tourments qu'on leur vouloit faire souffrir.

L'auteur
remonstre
la faute aux
seurs.

Le conseil fut assemblé sur ce que ie leurs dy qu'ils auoient fait vne grande faute de permettre à ces Sauvages d'auoir esté à la guerre, & grande lascheté à ceux qui y auoient esté d'auoir eu si peu de courage que les prendre sous ombre d'amitié, & de ne les ayant si mal traittez comme ils auoient fait, & qu'assurement cela leur pourroit estre vendu fort cher si l'on n'y trouuoit quelque remede, que les ennemis ne pourroient plus auoir subiect de se fier en leurs paroles, que cecy estoit la deuxiesme meschanceté qu'ils leurs auoient faicte, & l'autre estoit qu'allant traiter de paix avec lesdits Yroquois, qui les auoient bien receus, cependant en s'en retournant ils auoient assemblé vn des leurs, & que leur bonté leur auoit pardonné.

Leur re-
monstre la
paix.

Estés tous assemblez ie leur donay à entendre qu'ils considerassent combien de bien ils receuoient de la paix au prix de la guerre, qui n'apporte que plusieurs malheurs, qu'ils fauoient comme ils en auoient esté par le passé; que pour nous cela nous importoit fort

peu: m
misere
les affis
tre leur
guerre
comme
auoient
sentime
de, & au
toute la r
chasser n
dangers,
ment qui
errans par
dent auta
semblez e
que c'est c
rassent cor
pour ce sub
cours, que
tinuation c
traitter les
mal, & don
lages pour
la prise de c
mes, & rem
du consent
mais de jeu
cela, dont t
plaisir.
La plus pa

peu : mais que la compassion que nous auions de leur misere nous obligeroit, les aymant comme freres, de les assister de nostre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'auoient encore commencée si ce n'estoit les subiects qu'ils leurs en auoient donné, dont ils pourroient en auoir du ressentiment si nous ne taschions d'y apporter le remede, & aussi qu'ils sçauoient bien que la guerre estant, toute la riuere leur seroit interdite & n'y pourroient chasser ny pescher librement sans courir de grands dangers, crainte & apprehension, & eux principalement qui n'auoient point de demeure arrestée, viuans errans par petites troupes escartées, dont ils se rendent autant plus foibles, & que s'ils estoient tous assembles en vn lieu comme sont leurs ennemis, & que c'est ce qui les rend forts De plus qu'ils confiderassent combien ils pourroient endurer de necessitez pour ce subiect: Ainsi se tindrent plusieurs autres discours, que pour moy recognoissant l'vtilité de la continuation de cette paix il eust esté propos de bien traiter les deux prisonniers, les renvoyer sans aucun mal, & donner quelque presens aux chefs de leurs villages pour payer la faute qu'ils auoient commises en la prise de ces deux prisonniers, suiuant leurs coustumes, & remonstrant aussi qu'ils n'auoient pas esté pris du consentement des Capitaines ny des Anciens, mais de ieunes fols, & inconsideres qui auoient fait cela, dont tous en auoient conceu vn grand despit.

La plus part, & tous d'vn consentement, apres que

Conseil de
l'Auteur
fort à propos.

Resolution
de renvoyer
vn des pri-
sonniers
avec pre-
sens.

L'auteur
permet que
quelques
François
l'accompa-
gnent.

Arrivée de
du Pont à
Québec.

chaque Capitaine eut fait sa harangue, ils se resolu-
rent de renvoyer l'vn des prisonniers avec le Recôci-
lié qui s'y offrit, & deux autres Sauvages, accompa-
gnez de presens pour donner aux Capitaines des vil-
lages où ils alloient mener le prisonnier, laissant
l'autre en ostage iusques à leur retour: & pour faire
plus valoir leur Ambassade, ils nous demanderent vn
François avec eux: le leur disques'il y en auoit quel-
ques vns qui y vouldussent aller, que pour moy i'en
estois comptant: ils s'en treuua deux ou trois moyen-
nant qu'on leur donnast quelque gracieuseté pour
leur peine, & la risque qu'ils pouuoient courir en ce
voyage, l'vn d'eux appellé Pierre Magnan, qui avec
la volonté qu'il auoit, & la commodité qu'on luy
promit, il se delibera de faire le voyage avec le Recô-
cilié, deux Sauvages & l'Yrocois, lesquels s'accom-
moderent des choses les plus necessaires, & partirent
le 24. dudit mois, & moy le mesme iour m'en retour-
nay à Québec, où i'arriuy le lendemain, y trouuant
ledit du Pont, qui estoit arriué le 17. lequel me dist
que ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit poin-
embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la
pesche de Baleine, qu'il luy auoit escrit & prié que s'il
treuuoit moyen de passer en quelque vaisseau pour
s'en venir hyuerner en ce lieu qu'il luy feroit vn sin-
gulier plaisir, pour auoir l'administration des choses
qui dependoient de son seruice.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour
l'instance priere qu'il luy en auoit faicte, il s'estoit en-
barqué en vn vaisseau de Honnesleur pour venir
Gaspay & de là prit vne double chaloupe avec six

sept M
bec, où
modite
chacū,
qu'il n'e
semetri
auoit.

Ledit
ment fr
geappel
levoulu
adiouter
tant que
struire au
santé, m
tout à sa
l'assiste.

M O R
Pierre M
Reconcil
de Caen
en la No



quis estoit

sept Matelots & son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il auoit receu de grandes incommoditez de ses gouttes, ce qui en effect estonna vn chacun, & mesme ledit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust iamais creu que ledit du Pont eust voulu se mettre en vn tel risque ayant l'incommodité qu'il auoit.

Raison de
son voya-
ge.

Ledit Emery me manda que depuis mon departement frere Geruais Recolet auoit baptisé vn Sauuage appellé Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, & le demanda trois fois, ne voulant adiouster foy aux superstitions des Sauvages, promettant que si Dieu luy redonnoit la santé il se feroit instruire aussi tost apres son baptesme, il recouura la santé, mais il n'a pas suiuy ce qu'il auoit promis, le tout à sa plus grande condamnation, si Dieu ne l'assiste.

MORT ET ASSASSINAT DE
Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du Pere l'Allemand à Québec. Neceffitez en la Nouvelle France.

CHAPITRE IV.

 Le 25. d'Aouff vn Saurage nous apporta la nouvelle de la mort dudit Pierre Magnan, & du Reconcilié, & des autres deux Sauvages, qui nous dist qu'vn Algommequin qui s'estoit sauué dudit village des Yrocois leur auoit

1627.
Mort de
Pierre Magnan François.

fait entendre au vray comme les ennemis les auoient traittez cruellement, Comme nos Ambassadeurs furent arriuez audit village des Yrocois ils furent bien receus, l'on les mena pour tenir conseil sur le subiect de leur Ambassade: A mesme temps les villages circonuoisins en furent aduertis, & là les chefs se treuuerent pour le traité de paix: & par malheur pour les nostres, c'est que les Algommequins (comme j'ay dit cy-deuant) auoient esté à la guerre contre les Yrocois, & en auoient tué cinq, qui fut le subiect que des Sauvages appelez Ouentouoronons d'autre nation, amis desdits Yrocois, vindrent en diligence pour se venger sur ceux qui estoient allicz, & les tuerent à coups de haches sans que lesdits Yrocois les peussent empescher, leur disant, Pendat que vous venez pour moyennes la paix, vos compagnons tuent & assomment les nostres, ainsi perdirent la vie malheureusement. Pour le Reconcilié il meritoit bien cette mort, pour auoir massacré deux de nos hommes aussi malheureusement au Cap de Tourmente, & ledit Magnan natif d'un lieu proche de Lisieux, auoit tué vn autre à coups de bastons, dont il fut en peine, & auoit esté contraint de se retirer en la nouvelle France. Voila comme Dieu chastie quelque fois les hommes qui pensent esuiter sa justice par vne voye & sont attrapez par vne autre. Ces nouvelles nous apporterent vn grand desplaisir, tant pour nous voir hors d'esperance de cette paix, qui nous pouuoit apporter de la commodité pour auoir les passages plus libres à nos Sauvages, de pouuoir chasser & pescher. De plus qu'ayant fait mourir vn

Ce crime
des Algō-
mequins
a esté de la
rupture de
la paix.

Le Recon-
cilié fut
tué.

Subiects de
la mort de
Magnan.

de nos
sequen
estre te
& estre
si nous

Ces ne
parmy
eurent i
auoient

gles le b
souffrir
frent vn
de le faire

guerre co
rent le ga
à peu. Co
luy coupe

pales, &
coups de c
chacun en

Ledit E
bonnes (q
retourna à
à Tadoussa

Lez d'Od
en aller au
le Reuerend
fort affligé c

apporter les
es pour la n
bonnes qui c

de nos hommes de cette façon, cela alloit à telle conséquence que si nous ne nous en ressentions il falloit estre tenu de tous les peuples hommes sans courage, & estre aux risques de recevoir souuent tels affronts si nous ne mettions peine de nous en ressentir.

Ces nouvelles arriuées de la mort des Ambassadeurs parmy nos Sauvages, de rage & de desplaisir qu'ils eurent ils prindrent ce ieune garçon Yrocois qu'ils auoient retenu pour ostage; ils luy arrachent les ongles le bruslent à petit feu avec des tisons, luy faisant souffrir plusieurs tourments, & ainsi mal traitté en firent vn present à d'autres Sauvages pour l'acheuer de le faire mourir, & les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Yrocois, lesquels Sauvages prirent le garçon, le lierent à vn poteau le bruslant peu à peu. Comme il estoit en ces douleurs extrêmes ils luy couperent les mains, les bras, luy leuant les espaulles, & estant encore vis luy donnerent tant de coups de cousteaux qu'il mourut ainsi cruellement, & chacun en emporta sa piece qu'ils mangerent.

Les Ouen-
tours nous
prennent vn
ieune Yro-
cois qu'ils
traittent
cruellement.

Le tueur à
coups de
cousteaux.

Ledit Emery ayant fait la traite, qui fut l'une des bonnes (qui se fust faite il y auoit long temps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre & de là à Tadoussac porter ses pelteries.

Retour du
sieur de
Caen à
Québec.

Lez d'Octobre deux autres barques partirent pour s'en aller audit Tadoussac, en l'une desquelles rapassa le Reuerend pere l'Allemand, lequel s'en retournoit fort affligé de ce que leur vaisseau n'estoit venu leur apporter les commoditez qui leurs estoient necessaires pour la nourriture de vingt sept à vingt huit personnes qui estoient au pays, cela leur faisoit perdre

Retour du
Pere l'Alle-
mand.

beaucoup de temps, ne pensant à autre chose sinon que les vaisseaux où deuoit venir le Pere Noyrot (qui s'estoit équipée à Honnefleu) fut perdu & pris par les Anglois, qui fut le subiect que nous ne receûmes aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne sçachant comme toutes les affaires s'estoient passées en France, que ce que me mandoit ledit sieur de Caen qui estoit peu de chose, & ainsi pour n'auoir des viures & commoditez, ledit Pere l'Allemand fut contraint de faire passer tous ses ouuriers & autres, hormis les Peres Massé, Dénoué, vn frere, & cinq autres personnes pour n'abandonner leur maison, lesquels il accommoda au mieux qu'il peut, traittant quelques dix barriques de galette du magazin, au prix des Sauvages, à sept castors pour barriques de galette que ledit Pere auoit recouert des vns & des autres à vn escu comptant pour Castor, & ainsi achetoit chèrement ce que la necessité leur contraignoit, sans trouuer aucune courtoisie. Ledit de la Ralde qui estoit venu pour lors à Québec rapportant n'auoir eu aucun ordre en France de les assister ny mesme de passer aucun Religieux: Tout cecy ne monstroit que l'animosité qu'il auoit enuers lesdits Peres & le sieur de Caen qui auoit eu quelque chose à demesler avec ledit Pere Noyrot qui l'auoit desobligé, à ce qu'il me mandoit, mais tous les Peres qui estoient par delà n'en deuoient pâtir, n'estant cause de ce qui s'estoit passé en France. Ils commençoient à se bien establir, & auoient fort aduancé, tant en leurs bastiments qu'à desferter les terres: ce neantmoins ledit de la Ralde ne laissa de receuoir ledit Pere l'Allemand en son va-

Cherche
des viures.

seau &
toisie,
dudit l
de bon
la mes
le 2. de
Nou
apporte
Ralde e
ptembr
Hecque
Balcine.
L'on au
vaisseau
Balcine,
7. ou 8. q
Voila t
des vaiss
personne
compre
modez de
tren d'vne
me l'on n
en attribu
seau par le
me ledit si
en venoit
ce subiect
delà, il n'y
De ces c
dix huit c

seu & luy faire bonne chere, car à la verité la courtoisie, l'honnesteté, la bonne mine & conuersation dudit Pere l'obligeoit trop à luy rendre toute sorte de bon traitement qu'il treuua en sa personne: dans la mesme barque s'en alla ledit Destouches, qui fut le 2. de Septembre.

Le sieur de la Ralde traite fort bien le Pere l'Allemand.

Nous eusmes nouvelles par la derniere barque qui apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la Ralde estoit party dans la Catherine le septiesme Septembre & auoit laissé ledit Emery de Caen dans la Hecque iusques au 5. d'Octobre pour la pesche de la Baleine, & voir ce qui reüssiroit de cette entreprise. L'on auoit enuoyé quelque genisse d'vn an dans le vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de Baleine, & en fut porté par les barques 16. & quelque 7. ou 8. qui moururent par la mer, à ce que l'on nous dit.

Portement dudit sieur de la Ralde,

Voila tout ce qui se passa iusques au departement des vaisseaux: Nous demeurasmes cinquante cinq personnes, tant hommes que femmes & enfans, sans comprendre les habitans du pays, assez mal accommodés de toutes les choses necessaires pour le maintien d'vne habitation, dont ie m'estonnois fort comme l'on nous laissoit en des necessitez si grandes, & en attribuoit on les defauts à la prise d'vn petit vaisseau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, comme ledit sieur de Caen me le mandoit, ie ne sçay d'où en venoit la faute, plusieurs discours se disoient sur ce subiect, quoy que s'en soit il nous fallust passer par delà, il n'y auoit point de remede.

Cause du manquement de leurs necessitez.

De ces cinquante cinq personnes il n'y auoit que dix huit ouuriers, & en falloit plus de la moitié pour

accommoder l'habitation du Cap de Tourmente, faucher & faner le foing pour le bestial pendât l'Esté & l'Automne. Le paracheuement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me deuoit dōner dix hommes pour trauailler au fort de sa Maieité, bié que ledit sieur de Caen & tous les associez l'eussent souscript, & sa Maieité & le Viceroy le desirassent, neâtmoins l'on ne le veut permettre, & empesche on tant que l'on peut. On veut que tous les hommes trauaillent à l'habitation, il n'y a remede, pourueu que la traitte se face s'est assez, il n'y a personne qui osast entreprendre de nous enleuer, c'est en cecy où i'auois beaucoup de peine à faire gouster les raisons pourquoy le fort nous estoit necessaire, tant pour la conseruation de leur bien, que celles des habitans du pais : c'est ce qui donnoit du mescontentement à toutes les societés : neantmoins considerant l'importance & la necessité d'auoir vn lieu de conserue, ie ne laissois de faire ce qu'il m'estoit possible de temps à autre.

Voyant les ordres & commandemens dōnés au contraire de la volonté de mondit seigneur le Viceroy, ie iugeay bien deslors que la plus grande part des associez ne s'en soucioient beaucoup, pourueu qu'on leur donnast d'interest les quarante pour cent : i'en auois dit mon sentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autant qu'il auoit prescript ce qu'il deuoit faire, c'est en vn mot que ceux qui gouernent la bource font & desfont comme ils veulent.

Vn des deplaisirs que ie recognu en ceste affaire

que l'e
au des
celle, c
Caen e
tre, qu
pas ob
sa Mai
ouurier
faire po
le Vice
se passoi
qu'il iug
tant que
au fort,

Guerre d
ges. A
gois. R
amené,
avec le
tre.

L

sa, mais

que l'on estoit faché que ie faisois construire vn fort au dessus de l'habitation, pour la conseruation d'icelle, du pais & des habitans, & cela deplût audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en soucioit pourueu que sa Maiesté en fit la despense, en y enuoyant des ouriers pour cet effect: à tout cela ie ne peüs rien faire pour lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, & luy donner aduis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'il y apportast l'ordre qu'il iugeroit necessaire, & moy de ne laisser, en tant que ie pouuois, d'employer quelques hommes au fort, & le reste à traouiller à l'habitation.

Le fort que faisoit l'Autheur pour garder l'habitation despleu au seigneur de Caen.

Guerre declarée par les Yrocois. Assemblée des Sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Autheur d'ice crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrens pour estre alliez avec les François. L'Autheur veut venger ce meurtre.

CHAPITRE V.



LE 20. de Septembre les Sauvages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux & à nous: nous leurs dismes que nous en estions tres asés, mais que nous ne les croyons, & qu'ils n'auoient

Nouuelle de la guerre declarée par les Yrocois.

que la hardiessè d'assommer des gens endormis sans se deffendre.

Les communes des sauvages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assembloient tous en ce dit lieu au mois de Septembre & Octobre, pour faire la pesche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels ils font boucaner, & les reseruent pour en manger iusques au mois de Ianuier, que les neiges sont hautes, pour aller à la chasse de l'estan, dequoy ils viuent iusqu'au Printemps.

Assemblée
des communes
des Sauvages.

Dequoy
ils viuent le
long de
l'année.

L'Au. heur
va au Cap
de Tour-
mente.

Le 3. d'Octobre ie partis de Québec, pour aller au Cap de Tourmente, voir l'auancement qu'auoient fait nos ouuriers, & en ramener vne partie : deux hommes s'en retournerent par terre, conduire quelque bestial que l'on amenoit dudit Cap de Tourmète à Québec. Apres auoir mis ordre en ce lieu, ie m'en retournay le 6. dudit mois, où estant arriué i'appris que quelques sauvages auoient assassiné ces deux hommes endormis, qui conduisoient le bestial, à demie lieue de nostre habitation. Ccey m'affligea grandement : on fut querir les corps qu'ils auoient traînez au bas de l'eau afin que la mer les emmenast, estant apportez on les visita, ils auoient la teste escrasée de coups de haches, & plusieurs autres d'espée & cousteaux dans le corps.

Nous aduisâmes qu'il estoit à propos de conduire ceste affaire meuremêt, & descouurir les meurtriers au plustost pour les chastier, & voir comme nous procederions enuers ces canailles, qui n'ont point de iustice parmy eux : car de nous venger sur beaucoup qui n'en seroient coupables, il n'y auoit

pas au
uerte,
l'on eu
dre les
rer, au
de mun
conuen
sil'on fa
libera sm
sauuages
corps me
Le l'e
tation, o
du bien q
contre to
minables
tres, & que
que pour
quante de
leurs auoi
mes, mais
meurtriers
declara
que nous v
ceux qui au
fismes voir
Au com
des Yrocois
nous leurs fi
meurtre ne v
fellerent, ma
qui auoit fai

pas aussi de raison, ce seroit declarer vne guerre ouverte, & perdre pour vn temps le pais, iusqu'à ce que l'on eust exterminé ceste race, par mesme moyen perdre les traittes du pays, où pour le moins les bien alterer, aussi que nous estions en vn miserable estat, faute de munitions pour guerroyer, & plusieurs autres inconueniens furent considerz, qui pourroient arriuer si l'on faisoit les choses trop precipitement. Nous deliberasmes de faire assembler tous les capitaines des sauvages leur conter l'affaire, & leurs faire voir les corps meurtris des defuncts, ce qui fut executé.

Le lendemain tous les chefs vinrent à nostre habitation, où nous leurs fismes plusieurs remonstrances du bien qu'ils receuoient annuellement de nous, que contre tout droit & raison ils faisoient des actes abominables & detestables, de traistres & meschans meurtres, & que si nous auions l'ame aussi diabolique que eux, que pour ces deux hommes l'on en feroit mourir cinquante des leurs, & les exterminerions tous : qu'on leur auoit pardonné vn meurtre de deux autres hommes, mais que pour cetuy-cy nous voulions auoir les meurtriers, pour en faire la iustice, qu'ils nous les declarassent & missent entre les mains, s'ils vouloient que nous vecussions en paix, nous n'en voulions qu'à ceux qui auoient assassiné nos hommes que nous leurs fismes voir.

Au commencement ils vouloient dire que c'estoit des Yrocois, mais comme il n'y auoit nulle apparence, nous leurs fismes cognoistre le contraire, & que ce meurtre ne venoit que de leurs gens, en fin ils le confessèrent, mais ils dirent qu'ils ne scauoient pas celui qui auoit fait ce coup.

Remon-
strance aux
chefs de
l'habitation.

Nos gens soubçonnoient entr'autres vn certain sauuage que nous leurs dismes, & qu'ils le fissent venir, ce qu'ils promirét faire. Le lendemain ils l'ameneret, & fut interrogé sur quelques discours de menace, qu'il auoit fait à quelques vns de nos gens, ce qu'il nia, & que iamais il n'auoit pélé à vne si signalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il ayuoit comme luy mesme. De plus qu'il auoit sa femme & plusieurs enfans qui l'auoient empesché de faire ce meurtre, quand il auroit eu le dessein. Il luy fis dire que le meurtrier du precedent auoit bien femme & enfans, & qu'il ne laissa neantmoins d'en assassiner deux des nostres, outre que l'on le cherissoit plus qu'aucun des sauuages de son temps, & par cōséquent que ses excuses qu'il alleguoit ne pouuoient pas estre suffisantes pour se descharger du soubçon que l'on auoit sur luy : quoy que s'en loit plusieurs discours se passerent entre eux & nous, & nous resolumes d'arrester certuy cy, attendant qu'il nous donast trois ieunes garçons des principaux d'entre eux, l'un des montagnes, le lecond des trois riuieres, & le troisieme le fils du soubçonné, iusqu'à ce qu'ils nous iurassent le meurtrier qui auoit fait le coup: ils nous demanderent terme de trois iours, tant pour deliberer sur cette affaire, que pour essayer de pouuoir descouuoir le meurtrier, ce que nous leurs accordames.

Ils s'en retournerent en leurs Cabannes, & alors nous auions à nous tenir sur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant aduis aux peres Iesuites & au Cap de Tourmente que chacun eust à se bien garder, & ne permettre qu'aucun sauuage les accostast

sans

nos es
posées
dant se

Le tr
quant
ze à dix
de rech
auoient
sçauoir
ils nous
desplais
que pou
omme
nerent
stre pris
de Mahi
stre habi
Riuieres,
cun d'iceu
n'estoient
gens furent
reste ils nō
attendant
estant plus
que nous eu
nous laissoi
dit à son fil
François, a
urcray & se
grand despi
eu soubçon

Les plus forts : toutes choses estant bien disposées nostre Sauvage que nous auions retenu attendant son fils en sa place & les autres.

Le troisieme iour ils ne faillirent à venir, amenant quant & eux les trois ieunes garçons de l'aage de douze à dix huit ans nous disant qu'ils auoient fait grande recherche & perquisition pour scauoir ceux qui auoient tué nos hommes, & qu'ils ne l'auoient peu scauoir, qu'ils feroient en sorte qu'en peu de temps ils nous en donneroient aduis, & qu'ils estoient tres desplaisans du malheur qui nous estoit arriué, ^{Leurs excuses.} que pour eux ils estoient tous innocens, & que comme tels, ne se sentoient coupables. Ils amenèrent ces trois ieunes garçons, le fils de nostre prisonnier, & vn de Tadoussac, & l'autre de Mahigan atieq qui demeuroient proche de nostre habitation, & deschargerent ceux des trois Riuieres, disant que ce ne pouuoit auoir esté aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuit que nos gens furent tuez ils estoient tous à leurs maisons, au reste ils nous prierent que nous vescuissions en paix, attendant que les meurtriers fussent descouuerts, estant plus que raisonnable qu'ils mourussent, & que nous eussions à bien cōseruer ces Sauvages qu'ils nous laissoient, le pere que nous tenions prisonnier dit à son fils, prens garde à viure en paix avec les François, assure qu'en peu de temps ie te deliureray & scaura celuy qui a fait ce coup, & le plus grand desplaisir que j'ay eu c'est que les François ont eu soubçon sur moy, & les autres Sauvages assure-

rent aussi les deux autres, & qu'en peu de iours l'on
sçauoit ceux qui auoient fait ce meschant acte.

Ce que
l'auteur
dit à ses
Capitaines.

Nous dismes à tous ces Capitaines que le peu d'as-
surance qu'il y auoit pour nos hommes d'aller seuls
dans les bois & y dormir, ayant parmy eux de si mes-
chans traistres qu'à l'aduenir iusqu'à ce qu'on eust
descouuert les meurtriers & fait iustice d'eux,
i'enchargerois à tous nos hommes de n'aller plus
sans armes & que s'il y auoit aucun d'eux qui les
approchast sans leur consentement qu'ils les tire-
royent comme ennemis, & qu'ils eussent à se don-
ner de garde, & aduertir tous leurs compagnons,
d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschans qui
estoyent parmy eux, nous auions à nous donner
de garde, mais qu'eux n'auoient nul subiect d'en-
trer en desffiance de nous. Ils nous dirent que nous
auions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontroit
aucun qui ne voulussent se retirer qu'ad on leur diroit,
que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient,
& que pour les ieunes garçons qu'ils nous laissoient, on
leur fist bon traitement, que cependant de leur part
ils seroyent toute diligence de descourir les assassi-
nateurs, & ainsi se separerent chacun de leurs costez
pour aller au lieu où pendant l'hyuer ils pourroient
treuver de la chasse pour subuenir à leurs necessitez.

Ils se sepa-
rent & se
retirent
chacun
chez loy.

Sur la fin de l'auuiet quelques trente Sauuages tant
hommes que femmes & enfans pressez de la faim,
pour y auoir fort peu de neiges pour prendre de
l'Eslan & autres animaux, se resolurent de se retirer
vers nous pour en leurs extremes necessitez estre se-
courus de quelques viures, qu'à ce deffaut ils estoient

morts
tre en l
punitio
auoit a
ils pou
cours o
dont ils
Cette tr
timent
me ne tr
rant se i
que iam
desffian
de nous
& quinze
bon estre
de nostre
Le deu
estant pa
glaces, ta
les pressoi
mander
où ils nous
amené les
Après no
amitie qu'
& habiter
gubiffant
peu espere
loient, ils

morts: ie leur fis encore cognoistre combien le meurtre en la mort de nos hommes estoit detestable, & la punition que ce meurtre deuoit meriter celuy qui auoit assés de malices, & que pour ce meschance ils pouuoient mourir de faim sans le secours de nostre nation, la bonté des François, dont ils ne receuoient que toutes sortes de bien-faits. Cette trouppes affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils auoient en la mort de nos gens, & comme ne trempant aucunement en cette perfidie, desirant se joindre avec nous d'une amitié plus estroite que iamais ils n'auoient fait, & oster toute sorte de desffiance que pouuions auoir d'eux, ils se resolurent de nous donner trois filles de l'age de vnze à douze & quinze ans, pour en disposer ainsi qu'auiserions bon estre, & les faire instruire & tenir comme ceux de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit.

Le deuxiesme de Ianuier mil six cens vingt huit estant passez la riuere, qui charioit vn nombre de glaces, tant pour auoir de quoy assouuir la faim qui les pressoit, comme pour faire present de ces filles, demanderent à s'assembler & tenir conseil avec nous, où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant amené les trois filles avec eux.

Après nous auoir fait vn long discours de l'estroite amitié qu'ils vouloient auoir avec nous, & s'y joindre & habiter & deserter des terres proches du fort, recognoissant qu'ils seroient mieux qu'en lieu qu'ils eussent peu esperer: & pour assurance de tout ce qu'ils disoient, ils ne pouuoient faire offre de chose qu'ils

Sauuages
affamés se
retirent
vers les
Francois.

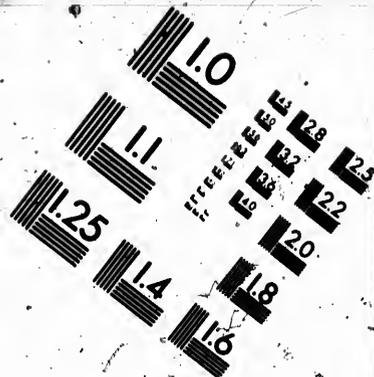
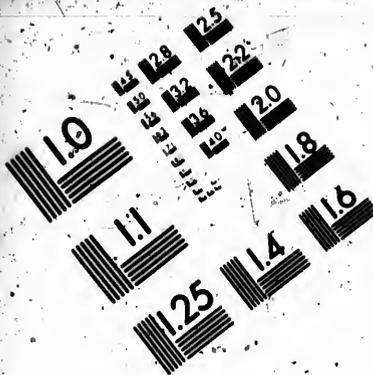
L'auteur
leur fait
cognoistre la
qualité de
meurtre.

1628

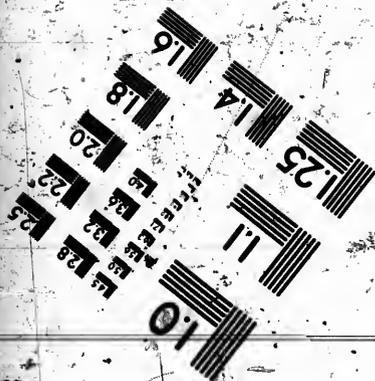
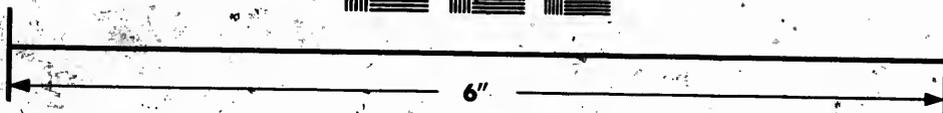
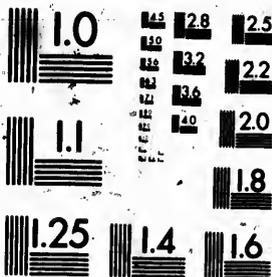
Font offes
de leurs fil-
les.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
23

01

eussent plus chere que ces trois ieunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient tres-contentes de demeurer avec nous.

Jamais les Sauvages n'auoient voulu donner leurs filles.

Après que ieus ouy tous leurs discours ie iugeay que pour plus grande feureté de ceux qui demeueroient audit pais, que pour plus estroite amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter cet offre, & de prendre ces filles, ce que iamais ils n'auoient offert, quel que present qu'on leur eust voulu donner pour auoir vne fille, & que mesme le Chirurgien quelque temps auparauant desirant en auoir vne ieune pour la faire instruire & se marier avec elle, ne peust avec tous les auuages auoir le credit d'en auoir vne, quelques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, & le zele qu'il auoit audit pays de retirer vne ame des enfers: à la verité ie m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que iamais, comme i'ay dit cy-dessus, l'on n'auoit peu obtenir.

L'auheur prend l'aduis de du Pont sur ses offres:

Sur ce iugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, & qu'ils nous pressoient, ie demanday audit du Pont son aduis, comme principal commis, & d'autant que les viures qui estoient pour traiter, comme pois, sebies & bled d'Inde, dont il y en auoit suffisamment & en quantité, desquelles choses l'on les nourrirait, car de ceux qui estoient pour les hyuernans il n'y en auoit que fort peu, & ne pouoit on leur en donner sans oster la pitance. Ledit du Pont dit que pour luy il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il reconnoissoit cette

On permet leur donner de quoy se nourrir.

affair
pren
loien
côme
arriu
l'em
driou
aussi
nous
aux m
pables
auoit
l'acco
qu'elle
quoy q
le me
modan
stre hal
& moy
l'espera
gigné
cela est
ques Sa
vns au
diay au
Tour
roient p
fissions
descou
le sçauo

affaire estre tres-bonne, mais que pour les vouloir prendre & nourrir, qu'il ne le desiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux: mais cōme en vn si long-temps qu'il y auoit iusques à leur arriuée, & que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauvages, ie creus que nous perdions ce que peut estre nous aurions mesprisé, cela aussi donneroit encore subiect ausdits Sauvages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coupables: & de plus que l'on dist aux Sauvages, qu'il n'y auoit que des pois, & que peut estre ils ne pourroient s'accommoder pour le present. A cela elles dirent qu'elles seroient tres-contentes & qu'on les prist, quoy que les Commis ne les voulussent receuoir.

Raisons de
l'Auteur.
Les si les
receués en
l'habitat.

Ie me résolus de les prendre toutes trois, les accommodant des choses necessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauvages furent tres-aises, & moy aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'esperance que ie voyois que c'estoient trois ames gagnées à Dieu, que tout ce qu'il y auoit à faire en cela estoit d'auoir le soing & prendre garde que quelques Sauvages ne les enleuassent, comme quelques vns auoient commencé, ausquelles choses ie remediay au mieux qu'il me fut possible.

Toutesfois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient pretendre aucun subiect d'empescher que ne fissions recherche & iustice du meurtrier s'il estoit descouuert, ains au contraire ils nous dirent que s'ils le scauoient qu'ils l'accuseroient, comme vn perfide

& desloyal, & assurement qu'en peu de iours cela seroit descouvert, en ayant entendu quelque chose de celui que nous soubçonnons.

Sauvage
malade de-
mande le
baptisme.

Vn Sauvage appellé Martin des François, qui auoit donné vne de ses trois filles tomba malade, & se voyant à l'extremite demanda le Baptisme, ce qu'entendant le Pere Ioseph Coron il s'achemine à sa cabanne, il fait entendre le sujet & la consequence de ce qu'il demandoit, & qu'en telle chose il n'y auoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé mais falloit qu'il promit que si Dieu luy rendoit sa santé, de ne retourner plus à faire la vie sauuage & brutalle qu'il auoit menée par le passé, ains viure en bon Chrestien & se faire instruire ce qu'il promit. Ce que voyant ledit Pere Ioseph, faisant œuure de charité & d'hospitalité il le fait porter en sa maison, le traite, l'accommode & tout ce qu'il peut & croit estre necessaire à sa santé, recognoissant (selon son iugement) qu'il ne deuoit point reschapper qu'il ne mourust en y iour ou deux au plus tard, il le baptisa le 6. Aueil, ce qu'ayant esté fait, il semble se treuuer au bout de 4. ou 5. iours mieux qu'il n'auoit fait: & entendant que quelques sauuages estoient venus en ces cabannes, dont il y en auoit vn qui se disoit de leurs Pilottouas, soit que ledit Martin creust auoir plustost du soulagement de son mal, par le moyen de ce nouueau medecin ou autrement: il desire s'en retourner en sa cabanne où il s'y fait porter: il demande à estre pensé, & medeciné par son medecin, pour recouurer entierement sa santé.

Le pere
Ioseph le
fait appor-
ter en la
maison.

Le bap-
tisme.

Le
mala
tant a
tama
ses io
receu
sain e
plus su
seruir
souuer
promi
passées
monstr
qu'il fa
plus au
ment e
estat, di
qu'on l
plique,
mentan
remede
me dud
diuers,
estre pre
vieil au
donné: e
stre Seig
Neantm
vie qu'il
soit perdi

Le Pilotoua se met en deuoir d'vser enuers le malade de ses remedes accoustumés, & chanterent tant aux aureilles du malade avec vn tel bruit & tintamarre, que tout cela estoit plus capable d'auancer ses iours que le guerir, car comment pouuoit il receuoir allegement en ce tintamarre, que le plus sain en eust eû la teste rompuë, il vfa de tous ses plus subtils medicaments qu'il peust, lesquels ne luy seruirent de rien, & cependant ledit Martin ne se resouenât plus du saint Baptesme & de ce qu'il auoit promis, retourne en la creance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui luy firent quelques remonstrances sur le peur d'esprit qu'il auoit, & le mal qu'il faisoit de la perdition de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour auoir abusé de ce saint Sacrement que s'il n'eust esté baptesmé, il n'en fait nul estat, disant, qu'il n'adioustoit point de foy en tout ce qu'on luy auoit fait, sans faire dauantage de re- plique, ainsi demeura en son mal, qui alla en augmentant iusques à la mort, sans qu'il peust treuuer de remede pour l'empescher, & mourut le dix-huictiesme dudit mois: les iugemens de cette mort furent diuers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut- estre premier que de rendre le dernier soupir de la vieil auroit eu vn repentir, & Dieu luy auroit pardonné: C'est pour reuenir à ce que nous enseigne nostre Seigneur, *Ne iugez point, de peur que ne soyez iugez.* Neantmoins il y auoit bien dequoy craindre en la vie qu'il a menée iusques à la fin, que cette ame ne soit perduë.

mort.
iugemens
diuers sur
icelle.

De puis 22. ans qu'on est allé pour habiter & defricher à Québec, suiuant l'intention de sa Maiefté, les societés n'auoient fait deserter vn arpent & demy de terre: par ainsi estoient toute esperance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le ioug pour labourer, iusqu'à ce qu'un habitant du pais recherchast les moyens de releuer de peine les hommes qui travailloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le Soc & les bœufs, le 27. d'Auril 1628. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut esperer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing.

Sur la fin dudit mois, il y eust quelques Sauuages qui nous apporterent nouvelle de la mort de Mahigan Athic, par mesme moyen nous voulurent persuader qu'à cent cinquante lieues amont le fleuue S. Laurent, estoient descendus certains Sauuages Algommequins qui auoient massacré nos hommes, s'estans retirez secrettement sans estre apperceus, mais comme ces discours estoient esloignez de la raison sans apparence, nous n'y adioustames foy, disant que le Sauuage que nous tenions pour suspect, estoit deuenu insensé courant par les bois comme desesperé, ne sçachant ce qu'il estoit deuenu.

Le 10. de May vn canau arriua de Tadoussac, où estoit la Fouriere capitaine des Sauuages dudit lieu, avec celuy que nous soubçonnions auoir fait le meurtre, lequel n'estoit en tel estat qu'on nous l'auoit représenté, qui venoit pour se iustifier, sur l'as-

securance

seura
enna
son fi
Est
qu'il r
souple
sur l'a
que ia
dit de
croyan
que de
nation
quins d
qu'il au
venus d
chose tr
que les p
faisoien
pagnon
avec aut
formez c
me de be
Le lu
les raison
ction, il r
cust tesm
de cent d
sans ce sec
trêmes ne
de nous le
par cy-de

seurance que luy auoit donné ledit la Fouriere, moyennant quelque present qu'il auoit receu, de retirer son fils d'entre nos mains.

Estât en terre il enuoya sçauoir si i'aurois agreable quil nous vint voir, ie le fais venir avec le meurtrier soupçonné, où ledit la Fouriere fit quelque discours sur l'affection que de tous temps il nous auoit portée, que ia mais il ne receut tel desplaisir que quand on luy dit de la façon que nos hommes auoient esté tuez, croyât que c'estoïent des Yrocois & non d'autres, mais que depuis peu il auoit sçeu par vn ieune homme de nation Yrocoise & eleué parmy eux, & les Algommequins d'où il venoit mescontât pour l'auoir mal traité quil auoit rapporté que trois d'icelle nation estoient venus de plus de cent cinquâtes lieües tuer de nos gens, chose tres certaine, avec autre discours sans raison: Et que les prestres qui prioiēt Dieu avec ceremonie qu'ils faisoient, estoit le sujet que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'auoit esté auparauant, avec autres paroles perduës, discours de quelques reformez qui leurs auoient mis cela en la fantaisie, comme de beaucoup d'autres choses de nostre croyance.

Le luy fis responce de poinct en poinct à toutes ses raisons foibles & debiles, que pour l'amitié & affection, il ne pouuoit aller au contraire qu'on ne luy eust tesmoigné d'année à autre, & sauüé la vie à plus de cent de ses compagnons, qui fussent morts de faim, sans ce secours qu'ils auoient receus de nous en ses extremes necessités, au contraire nous n'auons pas suiet de nous louer d'eux, comme ils auoient de nous, ayât parcy-deuant tué de nos hommes, qu'on auoit par-

donné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que ie n'estois plus resolu de temporiser ny souffrir qu'ils nous brauassent en tenant les bras croisez sans ressentiment, d'auoir encore depuis peu assassiné deux de nos hommes estés endormis, que le rapport qui auoit esté fait par ce ieune homme des Algommequins qui auoient tué les nostres, auxquels on n'auoit iamais meffait estoit chose controuuée, que quád il y auoit quelque verité, qu'ils eussent passé par plusieurs endroits sur leurs chemins où il y auoit des nostres, qu'ils eussent peu tuer sans prendre la peine de passer parmy eux, & non courir la risque d'estre descouverts pour aller en vn lieu du tout esloigné de chemin ny sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuit pour le matin s'en reuenir avec le bestial.

De plus que la nuit qu'ils furent massacrez, il y auoit des canaux proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant de sujets estoient suffisans de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, & de passer encore vne riuieré pour venir à l'effect de ceste execution, avec d'autres raisons si apparentes qu'il ny pouuoit répondre: De plus que tous les Capitaines Sauvages qui estoient icy concluerent que le meurtre auoit esté par vn des leurs, apres auoir visité les corps & les coups qu'ils auoient, promettant faire ce qu'ils pourroient pour descouuir les meurtriers, & nous les liurer ou en dōner aduis, estant raisonnable que ceux qui auoient fait le coup mourussent: que nous voulloir persuader par des raisons sans apparence, luy qui ne scauoit commela chose c'estoit passée ny estant, quil

n'auo
meur

Lu
m'ob
peine
ce qu
fait le
auions
auions
assuré
fassin
nir pri
bien au
tir, sin
uoit fai
son fils,
le plus i
fut esto
l'on fir
bouche
ne sçach
ne Sauu
ou à pro
dit ce qu
leur nat
ny mesm
de la rais
de risée q
que nous
ce faulx b
leur auoi

n'audir nulle raison de vouloir pallier & couvrir ce meurtre,

Luy remōstrant que s'il ne sçauoit autre chose pour m'obtenir le droit qu'il pretēdoit, qu'il auoit pris de la peine en vain, aussi que nous estions fort contans de ce qu'il auoit amené avec luy le soubçonné qui auoit fait le meurtre, outre le legitime suiet que nous auions eu de demander son fils en ostage. Nous auions des Sauvages qui durant l'hyuer nous auoient assuré qu'il n'y en auoit point d'autre qui eut fait l'assassinat que luy : pour cet effect nous le voulions retenir prisonnier, iusqu'à ce que les informations fussent bien auerées, que s'il meritoit la mort il deuoit mourir, sinon il seroit libre & ne deuoit craindre s'il n'auoit fait le coup, ce pendant il seroit traité comme son fils, lequel ie mis en liberté avec vn autre, reseruant le plus ieune des trois pour luy tenir compagnie : qui fut estonné ce fut le galand & ledit la Fouriere, à qui l'on fit gouster les raisons qu'il ne sçauoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contraint de se taire, ne sçachant autre chose que ce que luy auoit dit ce ieune Sauvage Yrocois, qui accusoit les Algommequins, où à propos entrerēt deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fouriere auoit dit, qui deffendirent leur nation, & n'auoir iamais fait vne telle perfidie, ny mesme songé, que ce qu'il disoit estoit si esloigné de la raison, que tels discours donnoient plustost suiet de risée que d'y adiouster foy : qu'il sçauoit tres-bien que nous n'auions ny n'aurions iamais la croyance de ce faulx bruit. De plus que le Sauvage qu'ils allegoient leur auoir apporté ses nouuelles estoit vn enfant, au-

quel l'on ne pouuoit adiouster foy, estant imposteur, menteur, resellant tousiours la nation d'où il estoit.

Tous ces discours finis, l'on arresta prisonnier nostre homme, r'enuoya-on son fils & le ieune Sauvage que nous auoit donné feu Mahigan Atic.

Ce iour partit quelques ieunes hommes pour aller à la guerre aux Yrocois, conduits par vn vieil homme peu experimété, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expedition.

Ledit la Fouriere voyant que son voyage ne luy auoit de rien seruy, qu'à nous auoir mis l'oysseau au piege, il s'en alla nous recommandant de traiter doucement le prisonnier, attendant sçauoir plus grande verité. Quelques iours apres le depart dudit la Fouriere, le frere du Reconcilié qui fut tué aux Yrocois, avec nostre homme tua à Tadoussac l'imposteur d'Yrocois qui auoit accusé les Algommequins d'auoir fait ce meurtre, pour s'estre resouenu que ce ieune homme estoit de nation Yrocoise, qui auoit fait mourir son frere, allant pour traiter de paix & d'amitié, & ainsi se vengent les brutales gens, sur ceux qui n'en sont causes.

Nos ieunes guerriers reuinrent comme ils auoient esté, sans auoir fait mal à personne, c'est ce que l'on esperoit de ceste troupe volage, qui ne s'engagea pas si auant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peussent bien faire leur retraite, sans apperceuoir ny estre apperceus de l'ennemy.

Le 14. dudit mois, arriua à Québec 7. canaux de Tadoussac, où il y auoit vingt & vii Sauvages robustes & dispos, qui s'en alloient à la guerre, pour essayer s'ils

feroient
mettoient
faire que
cette g

Le

traitter
tour ne
nier, ce
n'auoit
fussent

d'autant

à 5. poi

peu, &

sans aut

estoit te

peuue

plusieur

ce deffau

ne sçach

uoit au

nions au

pour no

ment d'a

trarieté

Le 2

naux duc

dirent le

fance, se

retardem

lietu d'alle

secourir

seroient quelque chose plus que les autres, ils se promettoient d'aller proche des villages des ennemis & y faire quelque effect, en vn mois qu'ils deuoient estre à ceste guerre.

Le 18. dudit mois, reuint ledit la Fouriere, pour traiter quelques viures & du petun: lequel à son retour ne se mit pas beaucoup en peine pour le prisonnier, comme il auoit fait auparauant. Il nous dit qu'il n'auoit encore receu nouvelle d'aucuns vaisseaux qui fussent arriuez à la coste, qui nous m'ettoit en peine, d'autant que tous nos viures estoient faillis, hormis 4. à 5. poinçons de gallettes assez mauuaises, qui estoit peu, & des pois & febues à quoy nous estions reduits sans autres commoditez, voilà la peine en laquelle on estoit tous les ans, sans iuger les inconueniens qui en peuuent arriuer, ie l'ay assez representé cy dessus en plusieurs endroits, des accidens qui en sont arriuez à ce deffaut, de iour en iour nous attendions nouvelles, ne sçachant que penser artédu la disette que l'on pouuoit auoir, en laquelle nous estions, & que nous deuions auoir des vaisseaux au plus tart à la fin de May pour nous secourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceste societé seroit arriué, ou contrariété de mauuais temps.

Le 29. dudit mois de Iuin arriuerent quelque canaux dudit Tadoussac, pour auoir des pois, où ils perdirent leur temps, n'en ayant pas pour nous en suffisance, si les vaisseaux ne nous secouroient, voyant le retardement, le temps qui se passoit, ne pouuant auoir lieu d'aller à Gaspey, 130. lieuës à val de Québec, pour recourir quelques commodités des nauires qui pour-

roient estre à la coste, & treuver passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient: Tout cecy nous fit deliberer de remedier à ce qui nous seroit le plus necessaire, pour n'auoir barque à Québec. Ledit de la Ralde les ayât laissées à Tadoussac au lieu d'en enuoyer vne pour subuenir aux inconueniens qui pourroient arriuer. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ny homme qui peult sçauoir ce que c'estoit de les accommoder & conduire: de bray, voiles & cordages nous n'en auons point, & peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi estions denuez de toutes commoditez, comme si l'on nous eut abandonnez, car la condition des viures que l'on nous auoit laissé avec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conseruée, l'utilité demeure aux associez & à nous le mal: c'est comme la Maïesté est seruie, aux desordres qui se commettoient en ces affaires, & l'ennemy qui faisoit profit de nostre desordre & nous succomber si l'on n'y prenoit garde: il ne manquè point de François perfides, indignes du nom, qui vont treuver l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit: qui pouuoient s'emparer de ces lieux, n'estans accommodez des choses necessaires pour se deffendre & s'opposer à leurs violences.

Ce pendant il nous faut aduiser de quel bois l'on fera fleche, pour nous garantir des inconueniens qui pouuoient arriuer, nous treuuasmes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, & sapinieres, suffisamment pour brayer vne barque

& chal
der la
plus fac
nes que
ner pass
s'en ret
fut telle
suffisam
vn boeu
bray, l'o
dage, ra
pouuoit
ceux qu
milles q
nourrir,
cartout
viures di
horsmis
l'vn bou
Or cor
plus treu
seultre
stois nec
du pays,
appelle
seultre
auquel
nous seco
que depui
compagn
en toutes

& chaloupe pour enuoyer à Tadoussac, accommoder la plus commode, & l'amener à Québec, pour plus facilement & commodement mettre les personnes que nous voulions renuoyer à Gaspey, pour treuuer passage aux vaisseaux qui estoient aux costes pour s'en retourner en France. La diligence d'vn chacun fut telle, qu'en moins de cinq à six iours nous en eusmes suffisamment, delà fusmes au Cap de Tourmente tuer vn bœuf pour en auoir le suif, pour mesler avec le bray, l'on fit faire aussitost de l'estoupe de vieux cordage, ramassant toutes choses au moins mal que l'on pouuoit pour nous accommoder, & au nombre de ceux qui deuoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'auoient pouce de terre pour ce pouuoir nourrir, estans entretenus des viures du magazin, car tout cela ne nous seruoit de rien, qu'à manger nos viures dix personne qu'ils estoient en ces deux familles, horsmis les deux hommes qui pourroient estre employez, lvn boulanger, & l'autre qui seruoit de matelot.

Or comme toutes choses furent prestes il ne failloit plus treuuer qu'vn homme qui fut entendu à calfeutrer la barque, & l'accommoder de ce qui luy estoit necessaire, nous nous adressasmes à vn habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a defriché au pays, appelle Couillart bon matelot, charpentier, & calfeutreur, qui ne pouuoit estre suiet qu'à la necessité, auquel nous mettions toute nostre assurance qu'il nous secoureroit de son traual & industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il auoit esté au service de la compagnie, il estoit tousiours monstré courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il auoit gagné l'ami-

tié d'un chacun, faisant ce que l'on pouuoit pour luy, & de moy ie ne m'y suis pas espargné en tout ce qu'il auoit à faire. En fin ie luy dis qu'il estoit necessaire, n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à Tadoussac accommoder ceste barque, il chercha toutes les excuses qu'il peust pour s'en exempter, assez mal à propos & sans raison, qui me fit luy tenir quelques propos fascheux. Bref pour toute conclusion dit quil auoit peur des Sauvages qu'ils ne l'assommaissent: pour le releuer de ceste apprehension, ie luy fis offre de luy donner vne chaloupe bien esquippee d'hommes & d'armes, & enuoyer mon beau-frere pour l'asseurer, tout cela ne seruit de rien, sinon que pour accommoder deux chaloupes qui estoient en nostre habitation, qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa peau, & ne vouloit abandonner sa femme, pour la conseruer, ie luy dis vous l'avez tant de fois laissée seule avec sa mere par le passé, allez luy dis- ie alors, vous perdez toutes les conditions que l'on pouuoit esperer d'un homme de bien, si ce n'estoit pour peu ie vous ferois mettre prisonnier, pour la desobeissance que vous faite en vne necessité, vous deseruez le Roy en tout cecy, neartmoins on aduisera à ce que l'on aura à faire. Le sieur du Pont & moy aduisasmes que se seruir d'un homme par force l'on n'en auroit iamais bonne issue, & falloit s'en passer, & qu'il nous calfeultrast deux chaloupes, n'en pouuant tirer autre seruice.

Le 9. de Iuillet deux de nos hommes vindrét à pied du Cap de Tourmente, apporter nouuelle de l'arriuee de six vaisseaux à Tadoussac selon le rapport d'un sauage, lequel ce mesme iour nous confirma son dire, qu'un

qu'un
chel
de Ca
estre
son va
peseh
refioui
vaissea
la trait
ceste fle
me pro
y auoit
extraor
gé parti
n autre
qui trait
aux Sauu
plus am
teune h
pourroit
recono
donnant
de la crea
uir en ce
nesteté, le
accomme
Ce pen
fontent i
s'auoi
qu'on fit
pour nou
estoit.

qu'un homme de Dieppe nommé le Capitaine Michel commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen: ce discours nous fit penser que se pouuoit estre celuy avec lequel ledit de Caen auoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairement à Gaspey faire pescherie de moluë, ces nouvelles aucunement nous resiouirent: d'autre part considerant qu'il y auoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traitte, que ce Capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y auoit pas d'apparence n'estant homme propre à telle conduite, qui nous fit croire qu'il y auoit plus ou moins en l'affaire, vn changement extraordinaire. De plus que le Sauvage estât interrogé particulièrement se treuuoit en plusieurs dire, en d'autre chose nous dit qu'ils auoient pris vn Basque qui traittoit à l'Isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauvages dudit Tadoussac: desirant en auoir vne plus ample verité, nous resolusmes de sçauoir d'un ieune homme truchement de nation greeque, s'il pourroit se deguïser en Sauvage & aller en vn canau recognoistre quels vaisseaux se pouuoïent estre, en luy donnant deux Sauvages avec luy, auxquels auions de la creance & fidelité, qui nous promettoient seruir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honnesteté, ledit Grec se resolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il luy estoit necessaire il partit. Ce pendant i'estois en mesfiance, craignant ce que souuent i'auois apprehendé, & les aduis que plusieurs fois i'auois donné, sçauoir que se ne fussent ennemis, qu'on ne fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de recouir l'ennemy si mal estoit.

Vollà qu'une heure apres le partement dudit Grec il s'en reuient avec deux canaux qui se sauuoient à nostre habitation, en l'un desquels estoit Foucher qui estoit demeurant audit Cap de Tourmente, pour auoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit qu'il s'estoit sauué des mains des Anglois qui l'auoient pris prisonnier, & trois de ses hommes, vne femme & vne petite fille qu'ils auoient amené à bord d'une barque qui estoit mouillée à l'ancre le trauers dudit Cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, & fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermerent, comme aussi deux petites maisons où se retiroit ledit Foucher & ses hommes, apres auoir rauagé tout ce qu'ils peurent iusqu'à des beguins de la petite fille: Ceste tuerie de bestial faite, ils s'en retournerent promptement & se rembarquerent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu'ils auoient qu'on ne les poursuiuast, ce que assurement eust esté fait si nous eussions eü certains aduis de leur arriüée par les sauages, qui le scauoient tous bien, comme perfides & traistres qu'ils sont, ce lerent cette meschante nouvelle, au contraire ils faisoient courrir le bruit que c'estoient des nostres & de nos amis, que nous ne nous deuions mettre en peine. Ceste barque estoit arriüée vne heure ou deux deuant le iour, & mouillerent l'ancre comme dit est, & aussitost mirent quinze à seize soldats dans vne ehaloupe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés: mais comme ils arriuerent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'oü ils estoient, qu'ils eus-

sent à
en laq
l'anné
de la R
cogno
nous v
& de R
nouue
ces dou
vns & l
estoit v
enuiro
furent l
traistre
quoy ne
Estan
tout le n
de l'hab
qui n'est
le parte
nous au
Hyuer
choses s
aux lieu
un cog
cessité du
Le le
pres mid
groit au
roient all
descente

sent à s'arrêter, vn des sens s'auançant à ceste troupe en laquelle d'abort ne paroissoit que François, qui l'année d'auaruant estoient venus avec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'année passée icy, nous venons de la part de Monseigneur le Cardinal, & de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouvelles, & en passant auions desir de vous voir. A ces douces paroles & honnestetés ils se saluerent les vns & les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit verité, mais ils furent bien estonnez qu'estans enuironnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis & pris comme i'ay dit cy dessus, car les maistres Sauvages leurs auoient rapporté l'estat en quoy nous estions.

Estant trop acertené de l'ennemy ie fais employer tout le monde à faire quelque retranchement au tour de l'habitatio, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient paracheuez, n'y ayant rien fait depuis le partemēt des vaisseaux, pour le peu d'ouuriers que nous auions, qui auoient esté assez empeschés tout l'Hyuer à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, ie disposay les homes aux lieux que ie iugeay estre à propos, afin que chacun cogneut son quartier, & y accourust selon la necessité du temps.

Le lendemain 10. du mois sur les trois heures après midy apperecusmes vne chaloupe, qui tesmoignoit auoir la manœuvre qu'ils faisoient, qu'ils desiroient aller dans la riuiere saint Charles pour faire descente ou mettre le feu dās les maisons des Peres,

ou bien ils ne sçauoient pas bien prendre la route pour venir droit à nostre habitation, iugeant aussi que ceste chaloupe ne pouuoit faire grand eschet, s'il n'en venoit d'autres, & que venir à l'estourdie de la façon il n'y auoit point d'apparence: car ils pouuoient se promettre d'y demeurer la plus grand part, qu'il falloit que quelque autre suiet les amenast, qui fit que neantmoins ie ne voulus negliger ce qui estoit à faire, enuoyât quelques Arquebusiers par dedés les bois, recognoistre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur descente pour les empescher & deffaires'il y auoit moyen: comme ils approchoiēt de la terre nos gens cogneurent les nostres, qui estoient dedans avec vne femme & la petite fille qui les assura, se monstrant quelques vns leurs disant qu'ils allassent descendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneusmes que s'estoiēt des Basques prisonniers des Anglois, qui l'auoient enuoyée pour rapporter nos gens, & vne lettre de la part du General, l'vn des Basques que ie fis venir qui auoit la lettre, me dit, Monsieur le commandement forcé que nous auons du General Anglois qui est à la radde de Tadoussac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceste lettre de sa part, laquelle verrez s'il vous plaist. vous prie de nous pardonner & excuser puisque la contraincte nous y'a obligé. Je pris la lettre & fis entrer les Basques qui estoient au nombre de six, ausquels ie fis faire bonne chere, attendant qu'on les eust depeesché, il estoit assez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournerent que le lendemain matin.

Le dit sieur du Pont & moy & quelques autres des

princi
pour f
pondr

M

honore
pais, sç
femmes p
selon l'or
la maison
de ceste c
fis à pre
ce les nar
elle Com
fraischiff
dans lequ
Tour esto
bord de
trouer, n
parache
bestial qui
vous ser
ment ce qu
empescher
qui a ce
pou
z fait
Dieu ayda
mais que co

principaux de nostre habitation, que ie fis assembler pour faire la lecture, pour aduifer à ce que nous respondrions, voicy la teneur cy dessous.

Messieurs ie vous aduise comme i'ay obtenu Commission du Roy de la grande Bretagne, mon tres-honoré Seigneur & Maître, de prendre possession de ces pais, sçauoir Canadas & l'Acadie, & pour cet effect nous sommes partis dix-huict nauires, dont chacun a pris sa route selon l'ordre de sa Maiesté, pour moy ie me suis desia saisy de la maison de Miscou, & de toutes les pinaces & chaloupes de ceste coste, comme aussi de celles d'icy de Tadoussac où ie suis à present à l'ancre, vous serez aussi aduertis comme entre les nauires que i'ay pris il y en a vn appartenant à la Nouvelle Compagnie, qui vous venoit treuuer avec viures & rafraichissements, & quelque marchandise pour la traite, dans lequel commandoit vn nommé Norot: le sieur de la Tour estoit aussi dedans, qui vous venoit treuuer, lequel i'ay abordé de mon nauire: ie m'estois preparé pour vous aller treuuer, mais i'ay treuue meilleur seulement d'enuoyer vne patache & deux chaloupes, pour destruire & se saisir du bestial qui est au Cap de Tourmente, car ie sçay que quand vous serez incommodé de viures, i'obtiendray plus facilement ce que ie desire, qui est d'auoir l'habitation: & pour empêcher que nul nauire ne viene ieresous de demeurer icy, jusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul nauire ne viene pour vous auictuailler: c'est pourquoy voyez ce que vous devrez faire, si me desirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydât tost au tard il faut que ie l'aye, ie desirerois pour vous que ce fut plustost de courtoisie que de force, à celle fin

d'esuiter le sang qui pourra estre respandu des deux costez, & la rendant de courtoisie vous vous pouuez asseurer de toute sorte de contentement, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la foy que ie pretend en Paradis ie conserueray comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminue la moindre partie du monde. Ces Basques que ie vous enuoye sont des hommes des nauires que i'ay pris, lesquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & mesme comme toutes les affaires se passent en France touchant la compagnie nouvelle de ces pays; mandez-moy ce que desirés faire, & si desirés traiter avec moy pour cette affaire, enuoyés moy vn homme pour cet effect, lequel ie vous asseure de cherir comme moy-mesme avec toute sorte de contentement, & d'octroyer toutes demandes raisonnables que desirerés, vous resoudant à me rendre l'habitation. Attendant vostre responce & vous resoudant ce faire ce que dessus ie demureray, Messieurs, & plus bas vostre affectionné seruiteur DAVID QVER, Du bord de la Vicaille ce 18. Inillet 1628. Stille vieux, ce 8. de Iuille stille nouveau. Et dessus la misine estoit escrit, à Monsieur Monsieur de Champlain, commendant à Québec.

La lecture faite nous concludmes sur son discours que s'il auoit enuie de nous voir de plus près il deuoit s'acheminer, & non menacer de si loing, qui nous fit resoudre à luy faire cette responce telle qu'il s'ensuit.

Monsieur, nous ne donnons point des commissions qu'auex obtenues du Roy de la grande Bretagne, les grands Princes sont tousiours eslection des braues & go-

neroux
sonne po
mise po
faueur
prise de
commod
de guerr
mais au
ordre y
grains, l
uist, don
auoient l
bien que
femmes r
hommes e
sibles, &
& les ho
est pour
courage e
forces, qu
vous est si
approches
ie m'assur
rez de si fa
entendre, n
qui ont esp
que si elle v
d'inquant
que si nous
si recom
imaginer.

neroux courages, au nombre desquels il a esleu vostre personne pour s'acquiter de la charge en laquelle il vous a commise pour executer ses commandemens, nous faisant ceste faueur que nous les particulariser, entre autre celle de la prise de Norot & du sieur de la Tour qui apportoit nos commoditez, la verité que plus il y a de viures en vne place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir avec la mediocrite quand l'ordre y est maintenue. C'est pourquoy ayant encore des grains, bleds d'Inde, pois, febues, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils auoient les meilleures farines du monde, & scachant tres bien que rendre vn fort & habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes deuant nostre Roy, que nous ne fusions reprehensibles, & meriter vn chastiment rigoureux deuant Dieu & les hommes, la mort combattant nous sera honorable, cest pourquoy que ie scay que vous estimerez plus nostre courage en attendant de pied ferme vostre personne avec vos forces, que si laschement nous abandonnions vne chose qui nous est si chere, sans premier voir l'essay de vos canons, approches, retranchement & batterie, contre vne place que m'asseure que la voyant & recognoissant vous ne la iugerez de si facile acces comme l'on vous auroit peu donner à entendre, ny des personnes lasches de courage à la maintenir, qui ont esprouue en plusieurs lieux les hazards de la fortune, que si elle vous est fauorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant, de nous departir les offres de vostre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'une chose qui nous est si recommandee par toute sorte de deuoir que l'on scauroit imaginer. Pour ce qui est de l'execution du Cap de Tour-

ostez, &
de toute
pour vos
ie conser-
soit dimi-
e vous en-
lesquels
& l'An-
se passent
ays; man-
r avec moy
cet effect,
mesme avec
s demandes
endre l'ha-
esoudant ce
& plus bas
Du bord
8. de l'uille
t, à Mon-
Quebec.

on discours
ésil deuoit
qui nous fit
il s'en suit.

commissions
de Bretagne,
braues & ge-

mente, bruslement du bestial, c'est vne petite chaumiere, avec quatre à cinq personnes qui estoient pour la garde d'iceluy, qui ont esté pris sans verd par le moyen des Sauvages, ce sont bestes mortes, qui ne diminuent en rien de ce qui est de nostre vie, que si vous fusiez venu vn iour plus tard il n'y auoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir, & empescher si nous pouuons les pretentions qu'auez eu sur ces lieux, hors desquels ie demureray Monsieur, & plus bas Vostre affectionné seruiteur CHAMPLAIN, & dessus, A Monsieur Monsieur le General QVER, des vaisseaux Anglois.

La responce faite ie la donay aux Basques, qui s'en retournerent & enuoyay vne chaloupe au Cap de Tourmente pour veoir le debris des Anglois, & s'il n'y auoit point quelque bestial qui se seroit sauue, il estoit resté quelques six vaches que les Sauvages tuerent, & vne qui fut sauuee qui s'estoit enfuyee dans les bois, qui fut ramenée.

Les Basques arriuant à Tadoussac donnerent ma lettre au general Quer que nous attendions de iour en iour. Apres s'estre informé des Basques il fit assembler tous ceux de ses vaisseaux, & notamment les Chefs ausquels il lut la lettre, ce qu'ayant fait ils delibererent ne perdre temps voyant ny auoir rien à faire, croyans que nous fussions mieux pourueus de viure & munitions de guerre que nous n'estions, chaque homme estans requit à sept onces de pois par iour, ayant pour lors que 50. liures de poudre à canon

peu d
s'ils e
nous
estio
fendu
roufic
n'atte
petis o
tes no
firent,
leuent
cherch
les frai

Que
auoit c
Desdan
apporte
à Gaspe
nous ap
quantit
biter &
mens n
de lettre
non, &
eu le loi
nay de ce
comme
chant la
de Caen
acquitré
ment le

peu de mèche & de toutes autres commoditez, que s'ils eussent suiuy leur pointé malaisément pouuions nous resister, attendu la misere en laquelle nous estions, car en ces occasions bonne mine n'est pas descendue: Cependant nous faisons bon guer, tenant tousiours mes compagnons en deuoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaisseaux, croyant qu'ils fussent peris ou pris des ennemis, se delibera de brusler toutes nos barques qui estoient à Tadoussac, ce qu'ils firent, horsmis la plus grande qu'ils emmenerent, leuent les ancrs, & mettent sous voiles pour aller chercher des vaisseaux le long des costes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de
munitions.

Ennemis
bruslét nos
barques.

Quelques iours apres arriua vne chaloupe où il y auoit dix Matelots, & vn ieune homme appellé Desdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouvelle de l'arriué du sieur de Roquemont à Gaspey, qui estoit general des vaisseaux François, & nous apportoit toutes commoditez necessaires, & quantité d'ouuriers & familles qui venoient pour habiter & defricher les terres, y bastir & faire les logemens necessaires, luy demandant s'il n'auoit point de lettres dudit sieur de Roquemont, il me dit que non, & qu'il estoit party si à la haste qu'il n'auoit pas eu le loisir de mettre la main à la plume. Je m'estonnay de ce qu'en vn téps soupconneux il ne m'escriuoit comme les affaires s'estoient passées en France touchant la Nouvelle societé, qui auoit depolé ledit sieur de Caen de ses pretensions, sur ce qu'il ne s'estoit pas acquitté de ce qu'il auoit promis à la Majesté, seulement le Reuerend Pere l'Allemand m'escriuoit vn

Arriué
d'vne cha-
loupe.

Et du sieur
de Roque-
mont.

La nouuelle
société de-
pose le
sieur de
Caen.

Le Pere
l'Allemand
escrie à
L'Auteur.

mot de lettre par lequel il me faisoit entendre qu'ils nous verroient en bref s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis eus cognoissance d'une cômmission que m'en-uoit sa Majesté, de la teneur qui suit.

Commissio
du Roy au
sieur de
Champlain

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nostre cher & bien amé le sieur de Champlain, commendant en la Nouvelle France, en l'absence de nostre tres-cher & bien-ame cousin le Cardinal de Richelieu, grand Maistre, Chef, Sur-intendant general de la navigation & commerce de France, Salut. Comme nous estimons estre obligez de veiller à la conservation de nos subiets, & que par nostre soin rien ne deperisse de ce qui leur peut appartenir, particulièrement en leur absence, & que nous voulons estre bien & deuëment informez de l'estat veritable du pays de la Nouvelle France sur l'establissement que nous auons fait depuis quelque temps d'une nouvelle Compagnie pour le commerce de ces lieux; A CES CAUSES, A plain confians de vostre soin & fidelité nous vous auons commis & depute, Commettons & deputons par ces presentes, signées de nostre main: Pour incontinent apres l'arrinée du premier vaisseau de ladite Nouvelle Compagnie faire inuentaire en la presence des Commis de Gaillem de Caen, cy-deuant adiudicatair de la traite dudit pays de toutes les pelleteries si aucune y a, à lay appartenantes & à ses associez esdits lieux: Ensemble de toutes les munitions de guerre, marchandises, victuailles, meubles, ustancilles, barques, canaux, agrez, & apparaux avec tous les bestiaux & toutes autres choses generallement quelconque estans esdits lieux appartenantes audits de Caen & ses associez, desquelles choses prisée & estimation sera faite en vostre presence par gens à ce cognoissans, que nommerex d'office, au cas que les commis audits de Caen sur ce interpellés, n'en conuissent dresser proces verbal & arpentage de toutes les terres labourables & iardines esdits lieux, depuis quel temps elles ont esté desfrichées, combien de familles ledit Caen a fait passer en ladite Nouvelle France conformément aux articles que nous lay auons cy-deuant accordés, & faire description & figure du fort de Québec & de toutes

les habi-
ries, de
& en pr
verbal,
les prese
par rais
& man
appellat
pour lesq
PLAIS
Regne le
grand se

Apr
donna
Anglo
stre app
leur cha
ennemi
pour pa
de Roqu
uoyer vi
nous esti
sent tous
donne à
distante
nau: Qu
de l'Isle
seroient
qu'ils ne
descharg
plus leger
glois, qu

les habitations & bauximens, sans pretendus par ledis de Caen, que autres, desquels prisée & estimation sera faicte par gens à ce cognoissans, & en presence, comme dis est, & de tous ce que dessus dresser procès verbal, pour iceluy veu & rapporté en nostre Conseil estre pourueu sur les pretendions dudit de Caen & ses associez, ainsi qu'il appartiendra par raison. De ce faire vous donnons pouuoir, authorité, commission & mandement special, & de passer outre nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, recusations, prise à partie pour lesquelles ne voulons estre differé. **CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR.** Donné à Paris le 27. iour d'Avril 1628. & de nostre Regne le 18. signé **L O V Y S,** & plus bas par le Roy, Potier, avec le grand sceau.

Après que Desdame m'eut dit ce qu'il scauoit il me donna à entendre qu'il auoit veu cinq ou six vaisseaux Anglois & nostre barque, estant contraint pour n'estre apperceue d'eschoüer aussi-tost, ils firent passer leur chaloupe par dessus vne chaussée de çaillois, les ennemis estans passez ils remirent leur batteau à l'eau pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur de Roquemont qu'estant à l'Isle Saint Barnabé d'envoyer vn canau à Québec pour scauoir l'estat auquel nous estions, s'il estoit vray que les Anglois nous eussent tous pris & tuez, comme les Sauvages leurs auoient donne à entendre, & luy deuoit demeurer à ladite Isle, distante de Tadoussac de 18. lieuës, attendant le canau: Que ledit sieur de Roquemont venant à la veüe de l'Isle il feroit de certains feux dans ses vaisseaux qui seroient faits semblablement sur terre pour signal qu'ils ne seroient point ennemis: que l'on auoit aussi deschargé nombre de farines à Gaspey pour estre plus legers & moins embarrassez à combattre les Anglois, qu'ils iroient chercher iusques à Tadoussac:

Rapport
que luy fit
Desdame.

Ordre pour
s'entrecognoistre.

Combat
des Anglois
avec les
nostres.

que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux Anglois auoient fait rencontre des nostres. Le luy dis qu'ayant entendu ces coups, ils deuoient retourner pour scauoir à qui demeureroit la victoire pour en estre certain; il dit qu'il n'auoit aucun ordre de ce faire: cependant ces vnze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez, mais il n'y auoit remède, ie leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

DE FAUTS OBSERVEZ PAR
L'Auteur au voyage du sieur de Roquemont. Sa prouoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sauvage Erouachy arrive à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yrocois.

CHAPITRE VI.

Defauts
obseruez
en ce voya-
ge.



Oicy quelques defauts qui se commirent en ce voyage. Tant que ledit sieur de Roquemont se vouloit consacrer, que l'embarquement n'estoit fait à autre dessein que pour aller secourir le fort & habitation qui manquoient de toutes commoditez, tant pour l'entrecien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemy pour le combattre (arriuant faute de luy) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en ruyné, & près de cent homes, femmes & enfans mourir de faim, qui seroient cōtraints d'aban-

donner
faute d'

Ledi
que l'A
en vaisse
pourroi
afin de t
costes q
& le faire
que le C
cogneut
Bonnaue
uoient a
Michel, r

Or le
bon port
bien equ
ce de l'en
fait à Qué
mis fuisse

donner a
lois sero
la voile, r
habitari

Ou bi
deliberé d
bon de que
voiles, lo
rinaigre, y
à la faue
er la riuier

donner le fort & l'habitation au premier ennemy, faite d'estre secourus, comme l'experience l'a fait voir.

Ledit de Roquemont estant à Gaspey, ayans appris que l'Anglois auoit monté la riuere, plus fort que luy en vaisseaux & munitiōs, les deuoit euitier le plus qu'il poutrait & pour ceste occasion assembler son Cōcil, afin de sçauoir des plus experimétez s'il y auoit en ces costes quelque port où l'on peust se mettre en seureté, & le faire; où l'ennemy ne le peult endōmager: car bié que le Capitaine I. Michel qui estoit avec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey & isle de Bonnauenture, il n'eut peu nuire aux nostres, qui sçauoient assez de retraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le cōbat.

Second
defaut.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port tres seur, l'on deuoit enuoyer vne chaloupe bien equippee, pour decourir & voir la contenance de l'ennemy, & quelle execution il pouuoit auoir fait à Québec, & attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussi tost aller donner aduis aux nostres: lesquels assurez que l'Anglois seroit passé, eussent sorty du port, pour mettre à la voile, monter la riuere, & donner secours au fort & habitation, ce qui eust esté facile.

Troisies-
me defaut.

Ou bien puis que ledit sieur de Roquemont estoit deliberé d'aller attaquer l'ennemy, prēdre le petit Flibot de quelques 80. à 100. tonneaux, auantageux de voiles, le charger de farines, poudres, huilles, & vinaigre, y mettant les Religieux, femmes, & enfans, & la faueur du combat, il pouuoit se sauuer, monter la riuere & nous dōner secours. De dire que dira-on

Quatries-
me defaut.

si ie ne voy l'ennemy: ie dis qu'en pareilles ou semblables affaires c'est estre prudent, qu'il vaut mieux faire vne honorable retraitte qu'attendre vne mauuaise issue. Le merite d'vn bon Capitaine n'est pas seulement au courage, mais il doit estre accôpagné de prudēce, qui est ce qui les fait estimer, cōme estat suiuy de ruses, stratagemes, & d'inuentiōs: plusieurs avec peu ont beaucoup fait, & se sont rēdus glorieux & redoutables.

Cependant que nous attendions des nouvelles de ce combat avec grāde impatience, nous mangions nos pois par compte, ce qui diminuoit beaucoup de nos forces, la pluspart de nos hommes deuenant foibles & debiles, & nous voyant denués de toutes choses, iusques au sel qui nous manquoit, ie me deliberauy de faire des mortiers de bois où l'on piloit des pois qui se reduisoient en farines, lesquels nous profitoiēt mieux qu'auparauant, mais à cause de ce traual on estoit long temps en cet estat, ie pensay que faire vn moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée & profitable, mais comme nous n'auions pas de meulle, qui estoit le principal instrument, ie m'informay à nostre ferrurier s'il pourroit treuuer de la pierre propre à en faire vne, il me donna de l'esperance, & pour ce subiect alla chercher de la pierre, & en ayant treuue il les taille, vn Menuisier entreprend de les monter. De sorte que certe necessité nous fit treuuer ce qu'en vingt ans l'on auoit ereu estre comme impossible. Ce moulin s'acheue avec diligence, ou chacun portoit sa semēce de pois que l'on mouloit & en receuoit on de bonne farine, qui augmentoit nostre bouillie, & nous fit vn tres-grand bien, qui nous remit vn peu

Le courage
doit estre
accompa-
gné de
prudēce.

Preuoyan-
ce de l'Au-
theur.

Fin & faire
vn moulin
à bras.

mieux

La

coup, n

en don

res, cha

le poiss

pour de

dix ang

à vn ch

Nous

dre, non

cueille

rance, m

qu'ils n

doulée d

sunt enu

chose à t

misere d

lin à bras

le plus so

cogneuss

donner si

re que no

lien que

en tell

part, sa

cée de l

ermis er

part com

plus leur

Il est vr

mieux que nous n'estions auparavant.

La pesche de l'anguille vint qui nous ayda beaucoup, mais les Sauvages habiles à ceste pesche ne nous en donnerent que fort peu, les nous vendât bien cheres, chacun donnans leurs habits & commoditez pour le poisson, il en fut traitté quelque 1200. du magasin pour des Castors neufs, n'en voulant point d'autres, dix anguilles pour Castor, lesquelles furent departies à vn chacun, mais c'estoit peu de chose.

Il traitte
des Anguil-
les pour
des Castors.

Nous esperions que le Champ de Heber & son gendre, nous pourroient soulager de quelque grains à la cueillette : de quoy ils nous donnoient bonne esperance, mais quand ce vint à les recueillir il se trouua qu'ils ne nous pouuoient assister que d'vne petite doucée d'orge, pois & bleds d'Inde par sepmaine, pesant enuiron 9. onces & demie, qui estoit fort peu de chose à tant de personnes, ainsi nous fallut passer la misere du temps. Les Peres Iesuites auoient vn moulin à bras où les mesnages alloiét moudre leurs grains le plus souuent. Heber ne faisoit rien que nous ne recongneussions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne donner sujet de plainte qu'il eust fait meilleure che- que nous, ce que ie ne faisois pas semblant de veoir, bien que ie patissois assez, mais c'est la coustume qu'en telles necessitez chacun tasche de faire magasin par part, sans en rien dire : ie m'estois fié à eux de faire la partie de leurs bleds, ce qu'autre que moy n'eust pas permis en telles necessitez, car en leur donnant leur part comme aux autres on en estoit quitte, & le surplus leur estoit payé, c'est de quoy il auoit peur.

Il est vray que ledit sieur de Caen auoit enuoyé des

Meules
que l'Au-
theur auoit
enuoyez à
Tadouffac.

meules à Tadouffac, mais par la negligence de ceux
qu'il enuoyoit au pays peu affectionnez, aymerent
mieux les laisser en ce lieu que les porter à Québec,
sçachant bien qu'on ne les pouuoit enleuer que par
leur moyé, c'estoit à ce que l'on dit, qu'il y en auoit en
la Nouvelle France, mais il cust autant vallu quelles
eussent esté à Dieppe qu'audit Tadouffac, où depuis
les Anglois les ont rompuës en plusieurs pieces.

Fait faire
vn moulin à
eau.

Voyant le soulagement que nous receuons de ce
moulin à bras, ie me delibery d'en faire faire vn à
eau, & pendant l'hyuer employer quelques Charpen-
tiers à appreller le bois qui seroit nécessaire pour cet
effect, comme pour le logemēt à le mettre à couuert,
& au Printemps faire railler les meules, & ainsi accom-
moder vn chacun de ceux qui auroient des grains
à faire moudre, & ne retôber plus aux peines où l'on
auoit esté par le passé, qu'à ce deffaut ceux qui auroient
volonté de defricher qu'ils le fissent pendāt que com-
modément ils feroient moudre leurs grains.

Trauil des
hommes
durant l'hy-
uer.

Tout l'hyuer nos hommes furent assez fatiguez à
couper du bois, & le traîner sur la neige de plus de
2000. pas pour le chauffage, c'estoit vn mal nécessaire
pour vn plus grand bien: quelques Sauvages nous ay-
derent de quelques Elans, bien que peu pour tant de
personnes, & celuy qui nous assista l'appelloit Cho-
mina qui veut dire le raisin, tres-bon Sauvage & so-
courable. l'enuoyay quelques-uns de nos gens à la
chasse essayer s'ils pourroient imiter les Sauvages en
la prise de quelques bestes, mais ils ne furent si hon-
nestes que ces peuples, car ayant pris vn Elan tres-
puissant ils s'amuserent à le deuorer. comme loup
rauisant

Sauvage
qui les assi-
ste.

rauis-
liures
leur g
ceau
me il
sestoit
y enu

L
uent à
riuer,
& les r
nir à n
n'auoi
mes no
reusse
nouvel
estoit
en vn c
monstr
attenda

Le p
seaux à
s'estoit
de secon
que ie p
ueur de
seres, ca

La se
aucuns v
parque
ssee à

rauisants, sans nous en faire part, que d'environ 20. L'Authent reproche leur glotonnerie. leur glotonnerie. liures, ce qui me fit à leur retour vers de reproches de leur glotonnerie, sur ce que ie n'auois pas vn morceau de viures que ie ne leurs en fisse part : mais comme ils estoient gens sans honneur & ciuilité, ausst estoient ils gouvernez de mesme, & depuis ie ne les y cnuoyay plus, les occupant à autres choses.

La longueur de l'hyuer nous donnoit assez souvent à penser aux inconueniens qui pouuoient arriuer, comme vne seconde prise de nos vaisseaux, & les moyens que nous pourrions auoir pour subuenir à nos necessitez, qui estoient plus grandes qu'elles n'auoient iamais esté, d'autant que toutes nos legumes nous defailloient en May, quelque mesnage que ieusse fait, qui estoit le temps que nous attendions nouvelles, ou bien pour le plus tard à la fin de May, & estoit meilleur patir doucement, que manger tout en vn coup, puis mourir de faim; c'est ce que ie remonstrois à tous nos gens, qu'ils prinssent patience attendant nostre secours.

Ie pris resolution que si nous n'auions des vaisseaux à la fin de Iuin, & que l'Anglois vint comme il estoit promis, nous voyant du tout hors d'esperance de secours, de rechercher la meilleure composition que ie pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait faueur de nous rapasser & auoir compassion de nos miseres, car autrement nous ne pouuions subsister.

La seconde resolution estoit en cas que n'eussions aucuns vaisseaux, de faire accommoder vne petite Resolution de l'Authent en deux d'accedent. barque du port de sept à huit tonneaux, qui estoit estée à Québec parce qu'elle ne valloit rié qu'à bru-

ler. Ceste necessité nous fit resoudre à luy donner vn radoub pour s'en pouuoir seruir, comme ie fis y commencer le premier de Mars, & dans icelle barque y mettre le plus de monde que l'on pourroit, y mettât quelque pelleterie & aller à Gaspey, Miscou & autres lieux vers le Nort, pour trouuer passage dans des vaisseaux qui viennent faire pesche de poisson, & payer leur passage en pelleterie, & ainsi la barque pourroit faire deux voyages par tant d'heure, ce qui deuoit estre pour le premier voyage le 10. de Iuillet, & ainsi descharger l'habitation d'vn nombre d'hommes, & en retenir suiuant la quantité des grains que l'on eust peu recueillir tant au desert d'Hebert comme celuy des peres qui deuoient estre ensemblez au printemps, qui auoyent reserué des grains & legumes pour cet effet. Mais tout le mal que ie preuooyis en ceste affaire estoit de pouuoir viure attendant le mois d'Aoust, pour faire la cueillette des grains: car il falloit auoir de quoy passer trois à quatre mois, ou mourir: nostre recours, bien que miserable, estoit d'aller chercher des herbes & racines, & vaquer à la pesche de poisson, attendant le temps de nous voir plus à nostre aise, & s'il eust esté impossible de redonner le radoub à la barque, eomme l'on pensoit au commencement c'estoit d'emmener avec moy, 50. à 60. personnes, & m'en aller à la guerre avec les Sauvages qui nous eussent guidés aux Yrocois, & forcer l'vn de leurs villages, ou mourir en la peine pour auoir des bleds, & là nous y fortifier en y passant le reste de l'Esté, de l'Automne, & l'Hyuer plustost que mourir de faim les vns pour

Autre remede.

État miserable des mores.

Resolution de l'Auteur.

les au
nouu
moye
estoit
stoire
rale, &
solutio
de seco
Le 19.
Erouac
pres de
nos hor
seuré qu
8. mois
ces pauu
excusoie
du mesm
marque,
la verité
ques à c
cherche
uages su
celuy qui
roit, si n
pourroit
bien, qu'e
sons foib
parence
retenu en
pour estre
rencontre

les autres à l'habitation, où nous eussions attendu nouvelle au printemps de ceux de Quebec par le moyen des Sauvages, & me promettoient que si tant estoit que Dieu nous fauorifast du bon heur de la victoire, que ce seroit le chemin de faire vne paix generale, & tenir le pais & les riuieres libres. Voila les resolutions que j'auois prises, si Dieu ne nous assistoit de secours plus fauorable.

Vn Sauvage
est arrive
aux noires

Le 19. du mois d'Auril arriua vn Sauvage appelé Erouachy, homme de commandement, il y auoit pres de deux ans qu'il estoit party de Quebec lors que nos hommes furent massacrés, lequel nous auoit asseuré qu'à son retour (qui ne deuoit estre que de 7. à 8. mois) il nous sçauroit à dire au vray le meurtrier de ces pauvres gens, mais cōme il auoit halené ceux qui excusoient celuy que nous tenions prisonnier, frappé du mesme coin, il nous voulut imprimer la mesme marque, se voyant vaincu de quelque particularités de la verité & de la raison qu'on auoit de le retenir, iusques à ce que l'on eust fait vne plus particuliere recherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sauvages fussent assemblés, s'assurant tellement que celuy qui auoit fait le coup viendrait, & nous le liureroit, si n'estoit qu'il fust aduertý, qu'en ce cas il ne le pourroit faire, neantmoins que si nous l'aymions bien, qu'on le laisseroit sortir; recognoissant ses raisons foibles, ie luy dis qu'il y auoit bien peu d'apparence qu'un homme eoulpable voyant vn autre retenu en sa place se vint ietter entre nos mains pour estre iustificé, pouuant esuiter vne si mauuaise rencontre: de plus la grande permission que l'on

Ce que
l'Auteur
dit sur les
demandes.

auoit fait depuis deux ans qui luy auoit donné plus de suieût de s'esloigner, que d'approcher, neantmoins s'il le faisoit, nous estions resolu de deliurer le prisonnier, & les accusateurs comme faux tesmoins seroient recognus pour tres-pernicieux & meschans à la louange & gloire de l'accusé. De plus qu'au parauant de venir à l'exécution, nous attendrions le retour de nos vaisseaux, & que tous les Sauvages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlerions plus clairement à toutes les nations qui iugeroient de la façon que nous nous gouvernions en telles affaires, & s'en trouuant vn autre coupable, comme ie luy auois dit, il seroit libre. Voyla qui sera bien, dit il, & pour s'insinuer en nostre amitié, craignant que les discours, qu'il nous auoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner aduis que nous eussions à nous donner de garde des Sauvages de Tadoussac qui estoient meschans traistres, & que nous sçauons bien desia, nous l'ayant assez tesmoigné à la venue de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chasse ou pèche de poisson pour coucher hors l'habitatiõ, qu'il ne leur conseilloit qu'au prealable il ne donnast vn de ses compagnons pour les assiste, & desirant viure en paix avec nous, & que le desplaisir qu'il auoit de voir perdre le pays, luy faisoit tenir ces discours.

Il nous fit entendre au vray la mort des Sauvages & du François appellé le Magnan, qui estoient allez aux Yrocois, pour traicter de paix, ne l'ayant sceu asseurer. Et comme il nous le conta, l'ayant appris des Yrocois du mesme village, qui auoient esté pris

Aduis qu'il
nous donne
de nous
garder des
sauuages.

prison
se (qui
re de p
de leur
sont ha
ginies,
de tout

Vn A
Quebec
du Fran
pellé Ch
deuoit f
portant
ou il auo
amateur
troubles
leur ven
iuster fo
noit n'est
embre de
dessein qu
coguen p
luy seul qu
la nation
auoit tué
on n'osoit
oreille tr
nant il ne
De là il s'e
pains, disa
qu'il auoit

prisonniers par vne natiõ appellée Mayganathicoise (qui veut dire nations des loups) qui auoient guer-
re depuis deux ans avec les Yrocois à deux iournées
de leur village, & trois à quatre des Flamans, qui
sont habitués au 40. degré, à la costte tirant aux Vir-
ginies, les prisonniers furent bruslez. Voicy le recit
de toute l'affaire.

Vn Algommequin de l'Isle qui est à 180. lieues de
Quebec, fut cause de la mort des Sauvages &
du François, lequel sçachant qu'un Sauvage ap-
pellé Cherououny, qui estoit en grande reputation,
deuoit faire ceste ambassade, luy voulant mal & luy
portant vne haine particuliere, s'en alla aux Yrocois,
où il auoit quelques parens: leur donne aduis comme
amateur de leur conseruation, ne desirant point de
troubles parmy les nations: & que si ledit Ambassa-
deur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à ad-
iouter foy en luy, pour ce que le voyage qu'il entrepre-
noit n'estoit que pour recognoistre leur pays, & sous
ombre de paix & d'amitié les trahir, n'ayant autre
dessein que de les faire mourir apres qu'il auroit re-
cogneu particulièrement leurs forces. Que c'estoit
luy seul qui estoit cause de tant de diuisions parmy
les nations, mesme qu'il y auoit plus de dix ans qu'il
auoit tué deux François, ce qui luy estant pardonné
on n'osoit le faire mourir. Les Yrocois luy presentent
l'oreille trop legerement, luy promettent que vé-
nant il nes'en retourneroit pas comme il estoit venu.
De là il s'en retourne aussi-tost vers les Algomme-
quins, disant qu'il auoit esté pourfury des ennemis,
qu'il auoient pensé assommer. Ceste nation se laisse

Artifice
d'un Al-
gomme-
quin pour
tromper &
perdre un
Sauvage &
un Fran-
çois.

Ce qu'il
leur dit.

174. LES VOYAGES DV SIEVR
aller à ses discours, & croit ce qu'il disoit, iusques à
ce que la verité eust esté recognüe. Peu de temps
apres le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour
luy, il esquivé & se va ranger du costé des Yrocois
pour mettre sa vie en seureté.

Se sauue
parmy les
Yrocois.

Les Pal-
seurs de
paix biere-
ceus d'eux.

Cherou-
ouny est
traicté de
chair hu-
maine.

Le font
mourir.

Brulent
le François.

Ces entremetteurs de la paix s'en allerent aux pre-
miers villages des Yrocois, qui sçachant leur venue
font mettre vne chaudiere pleine d'eau sur le feu
l'vne de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauua-
ges avec le François, à l'abord ils leur montrent bon
visage les prient de s'asseoir aupres du feu, leur de-
mandent s'ils n'auoient point de faim, ils dirent que
ouy, & qu'ils auoient assez cheminé ceste iournée
sans manger: alors ils dirent à Cherououny ou il est
bien raisonnable qu'on t'appreste de quoy festiner
pour le travail que tu as pris: l'vn de ces Yrocois
s'adressant audit Cherououny, tirant vn couteau
luy coupe de la chair de ses bras, la met en ceste
chaudiere, luy commande de chanter, ce qu'il fait,
il luy donne ainsi sa chair demy crüe, qu'il mange,
on luy demande s'il en veut dauantage, dit qu'il n'en a
pas assez, & ainsi luy en coupēt des morceaux des cui-
ses & autres parties du corps, iusques à ce qu'il eust
dit en auoir assez: & ainsi ce pauvre miserable finit
inhumainement & barbarement ses iours, le Fran-
çois fut brûlé avec des tisons & flambeaux d'escorce
de bouleau, où ils luy firent ressentir des douleurs in-
tolerables premier que mourir. Au troisieme qui
s'en vouloit faire, ils luy donnerent vn coup de ha-
che, & luy firent passer les douleurs en vn instant.
Le quatrieme estoit de nation Yroquoise qui auoit

este pri-
ny eux
rir, d'a
tourner
perant
l'amiti
tenant
miserab

Il se

qu'on n
ny à c
Cap de
donné c
firent se
Tongne
me à cou
& fut pu

Nean

nous resse
nostre en
pource qu
acquis ho
nous eusse
tions, pre
à desdain
ces nation
ences qu'i
traittes
ier, ils vie
er la gor
our coultu

esté pris petit garçon par nos Sauvages, & esleué parmy eux fut lié, les vns estoiet d'auius qu'on le fit mourir, d'autant que si on luy donnoit liberté il s'en retourneroit: en fin ils se resolurent de le garder esperant que le temps luy feroit perdre le souuenir & l'amitié qu'il auoit de nos Sauvages de Québec, le tenant comme prisonnier: Voila comme ces pauvres miserables finirent leur vie.

Lienr & gardent vs Yrocois.

Il semble en cecy que Dieu, iuste Iuge, voyant qu'on n'auoit fait le chastiment deu à ce Cherououeny, à cause de deux François qu'il auoit tuez au Cap de Tourmente allant à la chasse, luy ayant pardonné ceste faute, il fut puny par la cruauté que luy firent souffrir les Yrocois, & ledit Magnan de Tongne en Normandie qui auoit aussi tué vn homme à coups de bastons, pourquoy il estoit en fuite, & fut puny de mesme par le tourment du feu.

Dieu punit les homicides.

Neantmoins nous auions vn legitime suiect de nous ressentir de telles cruautés barbares, exercées en nostre endroit, & en la personne dudit Magnan, & pource que si nous ne l'eussions fait, iamais l'on n'eust acquis honneur ny gloire parmy les peuples, qui nous eussent mesprisez comme toutes les autres nations, prenant cette audace à l'aduenir de nous auoir en desdain & lasches de courage: car i'ay recognu en ces nations, que si vous n'avez du ressentimēt des offenses qu'il vous font, & que leurs preferies les biens & traittes aux vies des hommes sans vous en souler, ils viendront vn iour à entreprendre à vous couper la gorge, s'ils peuuent, par surprises comme est leur coustume.

Suie & aux François de se ressentir des Yrocois.

Ce que dit
le Sauvage
Erouachy.

Ce Sauvage Erouachy nous dit qu'il auoit passé quelque mois parmy vne natiõ de Sauvages qui sont comme au midy de nostre habitation enuiron de 7. à 8. iournées, appellés Obenaquiouoit, qui cultiuent les terres, lesquels desiroient faire vne estroite amitié avec nous, nous priant de les secourir contre les Yrocois, peruerse & meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pais, croyans que comme intéressés de la mort de nostre François, nous aurions agreable ceste guerre legitime, en destruisant ces peuples, & ferions que le pays & les riuieres seroient libres aux commerces: Les nations du pais sçachant nostre resolution par le dit Erouachy, leur feroit sçauoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils auroient à faire pour le sujet de ceste guerre, soit que nous y fusions ou que nous n'y fusions pas.

Conseille
à nos Fran-
çois de fai-
re la guerre
aux Yro-
cois.

Je consideray que ceste legation nous pouuoit estre profitable en nos extremes necessitez, qu'il nous en falloit tirer aduantage, ce qui me fit resoudre d'enuoyer vn homme tât pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté qu'il y auroit pour y paruenir, & le nombre des terres qu'ils cultiuoient, restant qu'à 8. iournées de nostre habitation: que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grains comme prendre partie de mes compagnons pour hiuerner avec eux, par ce moyen nous soulager, au cas que quelque accident fust arriué à nos vaisseaux soit par naufrage ou par combat sur la mer, ce que j'apprehendois grandement, les attendant à la fin de May au plus tard, pour estant secourus, ôster toutes les pretensions que les Anglois auoient de se faire

Ce que
nos gens
pouuoient
tirer d'vni
bit de ces
peuples.

Preten-
tion des
Anglois.

de tou-
cela le-
ter, ny
aucun
des pou-
nez au-
resister

Ce-
ceste a-
leurs gu-
mons fa-
ment in-
accessai-
nos vais-
serois d'
l'année
stantie le-
les accor-
saies. Su-
pour pro-
dont il fu-
attention
peuples i'
present pe-
ny disois
leur enu-
en leur pa-
vous de la
nations let-
ne si quel-
e leurs gra-

de tous ces lieux cōme ils s'estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayāt de quoy se substantier, ny monitions suffisantes pour se defendre & sans aucun secours. Voila cōme l'on nous auoit laissez despourueus de toutes commoditez, & abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouuoir resister.

Preten-
tion des
Anglois.

Cela arresté, ie dis audit Erouachy que pour ceste année ie ne pouuois assister ces peuples en leurs guerres, attendu la perte des vaisseaux qu'auons faite avec l'Anglois, qui nous auoient grandement incommodez des choses qui nous eussent esté necessaires en ceste guerre, que neantmoins arriuant nos vaisseaux, & y ayant des hommes assez, ie ne laisserois d'y faire tout mon pouuoir de les assister dès l'année mesme, & quoy qu'il arriuaist, l'autre ensuiuant ie les secourerois de cent hommes, si ie pouuois les accommoder des choses qui leur seroient necessaires. Sur ce ie luy fis veoir des moyens & inuentions pour promptemēt enleuer la forteresse des ennemis: dont il fut tres-aise de les voir, & les considera avec attention. De plus, que pour assseurer dauantage les peuples i'y voulois enuoyer vn homme avec quelque present pour estre tesmoin oculaire de tout ce que ie luy disois, & pour plus grande assurance ie m'offrois leur enuoyer de mes compagnons pour hyuerner en leur pays, & au printemps se treuuer au rendez-vous de la riuere des Yrocois, cōme à toutes les occasions leurs amis, qui les voudroient assister, aussi que si quelque année leur succedoit mal en la cueille de leurs grains, venāt vers nous nous les secourerions

Ce que
l'Auteur
dit à Erou-
achy.

Inuentions
que l'Au-
teur luy
monstra
pour enle-
uer la for-
teresse des
ennemis.

des nostres, comme nous esperions d'eux au semblable en les satisfaisant; le tout pour tenir à l'aduenir vne ferme amitié les vns avec les autres, & quoy que se fuisse, si nos vaisseaux ne venoient nous ne laisserions pas, d'aller à la guerre, y menant cinquante hommes avec moy, iugeant qu'il valloit mieux faire & executer ce dessein, pour descharger l'habitation que mourir de necessité les vns pour les autres, attendant secours de France, & ainsi i'allois cherchât des remedes au mieux, qu'il m'estoit possible. Tout ce discours pleut audit Erouachy, qui tesmoigna en estre grandement satisfait, comme chose qui le mettoit en credit avec ces nations.

Ce qu'estant treuué bon d'un chacun, j'eus desir d'enuoyer mon beau frere Boulay en ceste descouuerture, d'autât qu'il estoit questiõ que celuy qui iroit fust homme de iugement, & s'accommodast aux humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas propre, & reconnoistre exactement le chemin que l'on feroit avec les auteurs des lieux, & plusieurs particularitez qui se rencontrent & qui sont necessaires; à sçauoir à ceux qui vont descouurir. Mais d'autre part la necessité & confiance que j'auois de luy, si l'Anglois venoit, fist que ie ne luy peus permettre ce qu'il desiroit, ce qui me fit resoudre d'y enuoyer vn autre auquel ie promis quelque gratificatiõ pour la peine qu'il auroit en ce voyage, luy donnant des presens pour les Sauvages, de nostre part, come est la coustume en telles affaires, & furent aussi faits des presens aux Sauvages qui luy seruoient de guides & truchemët, & pour ce fait il partit le 16. de May 1629

L'Auther
enuoye re-
cognoistre
les lieux,
avec pre-
sens pour
les Sauua-
ges.

Ces
cois &
Ioseph
uage a
paraua
fut con
que d'e
lonnes
toüille
zele. Le
vaisseau
aduis, c
nant ch
pour co
leur auo
du Pont
pourroi
roit vou
traitter a
Majesté
ans; par
vouloier
on leur d
leur pour
chandise
le plaisir
sité, nous
les associ
pour le
repassant
leur prom
traicte lib

1629

Ceduiour i'enuoyay vn Canau avec deux François & vn Sauvage qui auoit esté baptisé par le Pere Joseph Caron Recollet, fils de Chomina, bon Sauvage aux François, mais le fils retourna comme auparavant avec les Sauvages, & par ainsi son fruit fut comme inutile (il y a bien à considerer premier que d'en venir au baptesme, & il y a en ceuy des personnes trop faciles pour ces choses, qui sont si chaouilleuses: mais le bon Pere fut emporté de zele. le les enuoyay à Tadoussac pour attendre nos vaisseaux, & pour aussi-tost nous en venir donner aduis, cōme aussi si c'estoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre iusques au dixiesme de Iuin pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. le leur auois donné lettres signées de moy & du sieur du Pont adressantes au premier vaisseau qu'ils pourroient descouurir, sujet de sa Majesté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la desrobée traiter avec les Sauvages contre les deffenses de sa Majesté, comme ordinairement il y en va tous les ans; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traiter des viures au prix des Sauvages, on leur donneroit de la pelletterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandises au mesme prix desdits Sauvages, & pour le plaisir qu'ils nous feroient en ceste extreme necessité, nous tascherions les gratifier enuers Messieurs les associez si leurs vaisseaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixiesme de Iuillet, quen repassant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur passage, & de plus la traite libre en la riuere, & ainsi nous ne laissions

Il enuoye à
Tadoussac
pour attendre
quelques
vaisseaux
Fran-
çois.

177

177

177

177

Va visiter
le Pere Ioseph pour
estre ayde
de quel-
ques grains

passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remedier en toutes choses, craignant vne plus rude secousse que l'année d' auparauant si nos vaisseaux ne venoyent point. le fus visiter le Pere Ioseph de la Roche, tres-bon Religieux, pour sçauoir si nous pourrions esperer du secours de leurs grains, s'ils en auoient de trop, & que si en eussions de France: Il me dist que pour ce qui estoit de luy il le feroit & y consentiroit, qu'il en falloit donner aduis au Pere Ioseph Caron Gardien, & qu'il luy en parleroit.

La crainte que nous auions qu'il ne fust arriué quelque accident à nos vaisseaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remedier à la famine extrême qui se preparoit, voyant estre bien auant en May, & n'auoir aucunes nouvelles, ce qui donnoit de l'apprehension à la pluspart des nostres, qu'ayant passé de grandes disettes avec sept onces de farine de pois par iour, qui estoit peu pour nous maintenir, venant à n'auoir rien du tout se seroit bien pis, ne nous restant des pois que pour la fin de May. Tout cela me donnoit bien à penser, bien que ie donnasse le plus de courage qu'il m'estoit possible à vn chacun, considerant que prest de 100. personnes malaisément pourroient ils subsister sans en mourir beaucoup, si Dieu n'auoit pitié de nous: diuers iugemens se faisoient sur le retardement des vaisseaux pour soulager vn chacun en leur donnant de bonnes esperances, afin de ne perdre le temps.

Il enuoye
vne chaloupe à
Galpay
chercher
des grains.

Nous delibera mes d'equiper vne chaloupe de six Matelots & Desdames commis de la nouvelle societé pour y commander, auquel donnions procu-

ration
qu'il de
dressoi
treuen
stes, pa
assistan
modite
pourroi
que nou
dames f
ras qu'il
de l'uille
comme e
de eome
La chose
aduis qu
noit, que
droient,
apparenc
armuast.
me, ce qu
elles perf
oient ces
rieule vol
consequen
qu'il fallo
mettre e
de leur esp
changea
sans h'yne
ion, avec
nous seruir

ration & lettres, avec vn memoire bien ample de ce
 qu'il deuoit faire pour aller à Gaspey: Les lettres ad-
 dressoient au premier Capitaine des vaisseaux qu'il
 treuueroit audit lieu ou autres ports & rades des co-
 stes, par lesquelles nous leur demandions secours &
 assistance de leurs viures, passages, & autres com-
 moditez selõ leur pouuoir, & pour les interests qu'ils
 pourroient pretendre du retardemēt de leur pesche,
 que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Des-
 dames feroit suiuant la procuration qu'il auoit, & au-
 ras qu'il ne nous arriuaſt aucun vaisseau au dixiesme
 de Iuliet, n'en pouuant plus esperer en ce temps,
 comme estant hors de saison, n'estant la coustume
 de cōmencer alors vn voyage pour y arriuer si tard.
 La chose estāt deliberée, ledit Desdames me donna
 aduis qu'un bruit courroit entre ceux qu'il emme-
 noit, que rencontrant quelque vaisseau ils ne reuen-
 droient, & que de retourner seul il n'y auoit nulle
 apparence, & que i'eusse à y remedier auant que cela
 arriuaſt. Ce que ſçachant, i'en desiray ſçauoir la ve-
 rité, ce que ie ne peus, me contentant leur dire que
 telles personnes ne meritoient que la corde, qui te-
 noient ces discours: car mettant en effect leur perni-
 cieuse volonte, ils ne consideroient la suite ny la
 consequence, ne desirant qu'ils fissent le voyage puis-
 qu'il falloit pâtir & endurer, ce seroit tous ensemble
 se mettre en peine, bien faschez de se veoir frustrer
 leur esperance, neantmoins pour remedier à cela
 je changeay l'equipage, y mettant la moitié des an-
 ciens hyuernants qui auoient leurs femmes à l'habita-
 tion, avec l'autre de Matelots, retenant le reste pour
 nous seruir en temps & lieu: ie les fis apprester de tout

Faux bruit
 qu'on fait
 courir par-
 my les siés.

Ordre que
l'Auteur
met pour
faire hyuer-
ner les gens.

ce qui leur estoit necessaire, ayant donné les despenses audit Desdames, & le memoire pour sa conduite, soit que par cas fortuit il rencentrast nos vaisseaux ou ceux des ennemis, & de plus le chargeasmes que s'il ne trouuoit aucuns vaisseaux sujets du Roy, il iroit trouuer vn Sauvage de credit & amy des François, le prier de nostre part de vouloir recevoir de nos compagnons avec luy pour hyuerner, si aucuns vaisseaux ne venoient, & qu'on luy doneroit le printemps venu, vne barrique de galette & deux robes de castor pour chaque hôme. Ils partirer le 17 dudit mois de may.

Ces choses expedies ie fis faire diligence de faire faire le radoub à nostre barque, enuoyant chercher du bray de toutes parts pour la brayer, car c'estoit ce qui nous mettoit le plus en peine, comme chose tres longue à amasser dans des bois, nous esperions avec cette petite barque mettre quelque 30. personnes pour aller à Gaspey ou autres lieux pour y treuuer des vaisseaux, & auoir moyen d'aller en France, suivant la charge qu'auions donné audit Desdames, & n'en trouuant aucun, laisser, comme dit est, partie de nos hommes avec ledit Iuan Chou Capitaine Sauvage, & s'ils treuuoient du sel en ces lieux-là faire pesche de moluë au lieu de Gaspey ou Isle de Bonauenture, que dans la barque il resteroit quelque 6. à 7. personnes qui nous apporteroient ce qu'ils auroient pesché de poisson, qui eust peu se monter à quelque quatre milliers, & ainsi nous ayder au mieux qu'il nous eust esté possible.

Resolution
de faire re-
passer en
France

La deploration la plus sensible en ces lieux en ce temps de disette estoit de voir quelques pauures menages chargez d'enfans qui crioient à la faim apres leurs père & mere, qui ne pouuoient fournir à leur

cherch
uoit-il
l'espai
ration,
quesfo
Les soc
cultiue
d'habit
y auoit
comme
comme
ditez, ca
necessite
eussent r
frichée
nées de
feu Hebe
sans y au
frichée,
choses qu
chaque an
ny traitte
certaine s
l'affectio
benefice
ils faire va
laisser fair
Tout cecy
le pays ne
aller habit
que l'on s'y
rademër c

chercher des racines, car malaisément chacun en pou-
 uoit-il treuuer pour manger à demy leur saoul dans
 l'espaisseur des bois, à quatre & cinq lieuës de l'habi-
 tation, avec l'incommodité des Mousquites, & quel-
 quesfois estre harassé & molesté du mauuais temps.
 Les societez ne leur ayant voulu donner moyen de
 cultiuer des terres, ostant par ce moyen tout sujet
 d'habiter le pais, néantmoins on faisoit entendre qu'il
 y auoit nombres de familles, il estoit vray qu'estant
 comme inutiles ils ne seruoient que de nombre, in-
 commodant plus qu'elles n'apportoient de commo-
 ditez, car l'on voyoit clairement qu'auenant quelque
 nécessité ou changement d'affaire, il eust fallu qu'elles
 eussent retourné en France pour n'auoir de la terre dé-
 frichée depuis 15. à 20. ans qu'elles y auoient esté me-
 nées de l'ancienne societé: il n'y auoit eu que celle de
 feu Hebert qui s'y est maintenuë, mais ce n'a pas esté
 sans y auoir de la peine, apres auoir vn peu de terre dé-
 frichée, le contraignant & obligeant à beaucoup de
 choses qui n'estoient licites pour les grains qu'il leuoit
 chaque année, l'obligeant de ne les pouoir vendre
 ny traiter à d'autres qu'à ceux de ladite societé pour
 certaine somme. Ce n'estoit le moyen de donner de
 l'affectiõ d'aller peupler vn pais, qui ne peut iouyr du
 bénéfice du pays à sa volõté, au moins leur deuoient-
 ils faire valoir les castors à vn prix raisonnable, & leur
 laisser faire de leurs grains ce qu'ils eussent desiré.
 Tout ceoy ne se faisoit à dessein que de tenir tousiours
 le pais necessiteux, & oster le courage à chacun d'y
 aller habiter pour auoir la domination entiere, sans
 que l'on s'y peust accroistre. Ce qui leur desplaisoit
 le plus ademét c'estoit de ce qu'ils voyoient que si ie faisois

Incommo-
 ditez gran-
 des qui se
 rencontrent
 en ces pays.

construire vn fort, n'y voulant contribuer de leur volonté, & blasmant vne telle chose, bien que ce fust pour la conseruation de leurs biens & sauue-garde de tout le pais, comme il se recogneut à la venuë de l'Anglois, que sans cela dès ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit necessaire, quoy qu'ils ne le pouuoient confesser auparauant, encores qu'ils le sceussent bien en leurs ames : mais ils estoient si complaisans qu'ils vouloient agréer à ceux qui auoient la bource. D'auantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes & enfans, il eust esté necessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espargné par ce mesnage, & autant de profit aux societez, pour le peu d'ouuiers qui estoient à entretenir : car d'environ 55. à 60. personnes qui estoient pour la Societé il n'y en auoit pas plus de 18. pour trauailler aux choses necessaires, tant du fort de l'habitation qu'au Cap de Tourmente, où la pluspart des ouuiers estoient empeschez à faucher le foin, le serrer, faner, & faire les reparatiôs des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouurage en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les viures & autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes & autres personnes consistoit en trois femmes, l'une desquelles le sieur de Caën auoit amenée pour auoir soin du bestial, qui estoit le plus necessaire, deux autres femmes chargées de huit enfans, quatre Peres Recolets, tous les autres officiers ou volontaires n'estoient pas gens de tranail.

T
D

Rapport
Des
de nos
ures.
uertir
cheur

les France
sieur de
les France
depuis



LIVRE
TROISIÈME
 DES VOYAGES
 DV SIEVR DE
 CHAMPLAIN.

Rapport du combat fait entre les François & les Anglois, Des François amenez prisonniers à Gaspey, Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Amateur l'entretient.

CHAPITRE PREMIER.

Le 20. de May vingt Sauvages forts & robustes venant de Tadoussac pour aller à la guerre aux Yrocois, nous eurent un combat qui auoit esté fait entre les Anglois & les François, qu'il y eut en des hommes tués, que leur de Roquemont auoit esté bien au pied, que les François auoient esté pris & emmenez à Gaspey, & depuis les auoient mis tous dans un vaisseau pour

Combat entre les François & Anglois.

1629

LES VOYAGES DV SIEVR

Ics Anglois venoyent les François prisonniers en France.

s'en retourner en France, & retindrent tous les Chefs en leurs vaisseaux & quelques cōpagnons, ils bruslent vne cache de bleds qui estoient aux Peres Iesuites à Gaspey, cela fait s'estoient mis sous vn voile pour s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que quelques iours apres le partement des Anglois vint vn vaisseau qui s'estoit sauué durant le combat auquel ils demandoient vne chaloupe pour nous venir aduerir qu'ils auoient des viures assez, mais qu'ils ne leur voulurent donner : Ils ne me peurent dire le nom du Capitaine qui commandoit dedans, ne me pouuant imaginer pour quel sujet ils estoient retournés audit Gaspey où il pouuoit rencontrer quelques vaisseaux de l'ennemy. H

N'ayant encores nouvelles de nos vaisseaux, i'enuoyay vn Canau pour aller à la chasse aux loups marins vers les Isles du Cap de Tourmente, afin d'auoir de l'huile d'iceux pour mesler parmy le bray que nous auions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport des gens de guerre François.

Le 30. du mois partie de nos guerriers reuindret de sans auoir fait aucune execution, nous apportant nouvelles qu'ils auoient rencontré 2. Canaux des Algommequins, avec vn prisonnier Yrocois, qu'ils emmenierent en son pais pour faire la paix ; emportant avec eux des presents pour leur donner, que ledits Yrocois & Automag passés auoient tuc vn Algommequin, & pris queques femmes & enfans qu'ils auoient rompus deuis par lesdits Algommequins, ce qui les auoit eues pour cause d'enuoyer ces deux Canaux avec ce prisonnier, & que la nation des Mahigan Anglois de souis traiter de paix avec ledits Yrocois. A

seu
estran
Flam
leur e
treux
Le
riers d
villag
plus d
leurs b
portan
te, ils
mence
nombr
L'vn
uoyé à
les de n
jet de c
quelque
voyant
salmes :
soub con
plus rien
n'estoient
autre au
à eux, &
comme
libre que
pour vne
ment de n
manifeste

seu aussi par quelques Sauvages que des vaisseaux estrangers estoient arriuez aux costes ou estoient les Flamens qui desiroient faire vne paix generale de leur costé avec les nations qui auoient guerre entre eux.

Le sixiesme de Juin arriuerent le reste des guerriers des trois riuieres, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant & ne pouuant faire plus d'effect que de tuer quelques femmes qui faisoient leurs bleds, ils en tuerent sept & vn homme, en apportant leurs testes, & faisant vne prompte retraite, ils donnerent l'alarme au village, qui du commencement pensoient qu'ils fussent en plus grand nombre qu'ils n'estoient pour les venir surprendre.

L'vnziesme dudit mois le Canau que i'auois enuoyé à Tadoussac reuint sans auoir aucunes nouvelles de nos vaisseaux, ce qui nous faisoit penser au sujet de ce retardement : car nos pois estans faillis, quelque mesnage que i'eusse peu apporter, & nous voyant si necessitez & desnuez de tout, nous pensasmes à ce que nous aurions à faire du prisonnier soubçonné d'auoir meurdry nos hommes, n'ayant plus rien pour luy donner à cause que nos vaisseaux n'estoient encore venus, & les attendions de iour en iour avec l'assemblée des Sauvages, pour parler à eux, & puis faire la iustice de ce Sauvage. Mais comme nous preuoyons que la mer n'estoit si libre que nos vaisseaux ne fussent pris ou perdus pour vne seconde fois : ie fis que l'on retardas le iugement de nostre prisonnier, & que venant aux preuues manifestes & le trouuant coupable il ne falloit point

Retardement des vaisseaux de France;

Iugement du Sauvage criminel retardé.

temporiser, mais l'exécuter sur l'heure, si on en venoit là, ce qui estoit trop vray, selon qu'un Sauvage appelle Choumita nous avoit dit, vray & fidelle amy aux François, aussi en avions nous eu quelque resmoignage. D'ailleurs nous considerions que si l'on venoit à l'exécution estant en la necessité, que cela pour lors nous eust apporté quelque dommage, car comme ces peuples n'ont aucune forme de justice, ils eussent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils eussent peu, & ne nous en pouvant passer, il fallut songer comme l'on le liureroit. Ledit Erouachy me vint trouver, me priant que puis que les vaisseaux n'estoient point venus, & que nous n'avions aucunes commoditez pour viure que nous eussions à delivrer le prisonnier si long temps detenu, qui s'en alloit mourant de jour en autre: le luy dis que si nous le relâschions que ce ne seroit point à cause de la necessité de viures, car bien que nos pois manquaissent, nous allions chercher des racines de quoy il se fust aussi bien, voire mieux passé que nous, luy qui estoit accoustumé d'avoir de telles necessitez: De plus, que si nous eussions voulu luy faire perdre la vie depuis un an qu'il estoit detenu, que nous l'aussions peu faire, mais que nous ne faisons aucune chose sans bonne & juste information. Il dit qu'il le reconnoissoit bien, que toutesfois si on le vouloit delivrer qu'il en respondroit, & s'obligeroit de le représenter, estant guery d'un mal de jambe dont il estoit entrepris, & de mal d'estomach, que si on n'y apportoit un prompt remede il mourroit en brief: le luy dis query à divers fois dans dix jours, qu'il

Erouachy
solicite la
delivrance
de ce Sau-
uage.

Ce que
l'Auteur
luy dist.

estoit
seaux.

l'adu-
seroit à
urant c
fitable
firion
bandon

Or c
nages n
deccou
toutes le
ges, au
vrayem
l'accusat
soubçon
me, mais
palemen

le man
et apres l
net de la
vers les F
prometta
vaisseaux
saine, qu
nous, qu
presens à l
entre tous
manger à
qu'aux Ca
son credit,

estoit pour dilayer, attendant tousiours nos vaisseaux.

L'aduisay ques'il estoit question qu'il sortist, que ce seroit à mon grand regret, & d'ailleurs qu'en le delirant cela nous pourroit en quelque façon estre profitable, & que toutesfois & quantes que nous le desirions auoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout le pais.

Or comme j'ay dit cy-dessus, entre tous les Sauvages nous n'auions pas cogneu vn plus fidelle amy & secourable que Chomina, qui nous aduertissoit de toutes les menées qui se passoient parmy les Sauvages, aussi ie l'entretenois fort bien le cognoissant vrayement loyal, il estoit, comme j'ay dit cy-dessus, l'accusateur & denonciateur de nostre meurtrier, soubçonné par ses camarades qui luy portoient envie, mais il y en auoit qui le fauorisoient, & principalement Brouachy, qui le portoit fort parmy eux.

Chomina, Sauvage aduertit les François des menées des autres.

Je mande Chomina qu'il me vint trouuer au Fort, & apres luy auoir longuement discoursu sur ce subiect de la bonne volonté qu'il auoit tousiours eue envers les François, qu'il eust à la continuer, en luy promettant de l'eslire Capitaine à l'arriuée de nos vaisseaux: que tous les chefs feroient estat de sa personne, qu'on le tiendroit comme François parmy nous, qu'il receuroit des gratifications & de beaux presents à l'aduenir, luy donnant credit & honneur entre tous ceux de sa nation, comme aussi de le faire manger à nostre table, honneur que ie ne faisois qu'aux Capitains d'entre eux, & que pour accroistre son credit, qu'aucun conseil ny affaire ne se passeroit

L'Auteur l'entretient de bel es promesses.

parmy eux qu'il n'y fust appellé, tenant le premier rang en sa nation: & pour dauantage le mettre en reputation & le mettre du tout hors de soupçon de ce qu'on l'accusoit qu'il estoit l'un des tesmoins de nostre meurtrier, qu'il luy vouloit du mal, le menaçant que s'il sortoit vne fois de nos mains qu'il se vangeroit de luy. Pour rabatre toutes ces mauuaises volontez, il falloit qu'il creust mon conseil, que s'il auoit bien faict par le passé, il falloit qu'il fist encore mieux à l'aduenir: ce qu'il promit faire avec grande demonstration d'allegresse, disant que ie m'asseurasse qu'il ne se passeroit rien entre les Sauvages au desaduantage des François qu'il ne nous en donnast aduis, qu'il sçauoit bien que la pluspart n'auoient le cœur bon, & qu'Erouachy (duquel nous pensions faire estat) estoit vn homme cauteleux, fin & menteur, nous donnant de bons discours, accordant facilement ce qu'on luy proposoit, & neantmoins en arriere il faisoit tout le contraire, parlant autrement; que pour luy il n'auoit rien tant en haine que ces cœurs doubles, mais qu'il falloit quelquesfois faire semblant d'adiouster foy en ses discours, & ne faire neantmoins que ce que l'on iugeroit deuoir estre fait par apparence. Il dit qu'il aimoit grandement les François, c'est le moins qu'il peut dire, les effects le feront assez cognoistre. Alors il me dist, le temps & la saison approchera pour ceux qui auront bon cœur enuers toy & tes compagnons, si vos vaisseaux ne viennent, tu es assuré de moy & de mon frere, lesquels ne feront que ce que tu voudras pour t'assister en ce que tu pourrois auoir affaire de

Erouachy
hôte cauteleux.

Ce que
Chomina
dit à l'Au-
teur.

hous, i
ques Sa
il y en a
ne dou
ne me
avec de
vous les
dis je)
nier de
credit :
tum'as
que ie t'a
cela se p
autres de
bon, iug
meurtrie
mais plo
nions q
Le pre
mit fils
m'assise
que le
des eux
super n
mon em
pou
3. Qu
ou don
ou four
ges &
ter du

nous, ie tascheray encore d'attirer avec moy quelques Sauvages de credit poussez de mesme volonte, il y en a que i'ay commence à y disposer, cela fait ie ne doute plus rien contre mes enuieux, desquels ie ne me soucie pas beaucoup: ils demeureront tels avec desplaisir, & moy contant de vostre amitié, en vous seruant de tout mon cœur. Voila bien dit (luy dis je) nous sommes deliberez de mettre le prisonnier dehors pour ton respect, & te faire entrer en credit: par ce moyen tu diras audit Erouachy que tu m'as prie pour le prisonnier afin de le mettre hors, que ie t'ay donne bone esperance, qu'en peu de iours cela se pourra faire, voyant ce qu'il dira & tous les autres Sauvages, que ie m'assure qu'ils le trouueront bon, iugeant bien que si e'estoit toy qui eust accuse le meurtrier que tu ne poursuiurois pas sa deliurance, mais plustost sa mort, & leur dire à tous les considerations que nous voulons, en cas qu'il sorte.

Le premier article, Que le prisonnier laisseroit son petit fils chez le Pere Ioseph Caron Recolet, qu'il nourrissoit, & seroit comme pour ostage & assurance, que le cas arriuant que les François (qui estoient aller aux Hurons) vinssent, & qu'ils n'y peussent retourner ny aller à la nation des Abenaquioicts, où il seroit enuoyé descourir, les despartir entr'eux iustement, attendant nos vaisseaux.

2. Que si lesdits Abenaquioicts auoient desir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traiter: qu'ils nous fourniroient de 8. Canaux avec quelques Sauvages & des François que nous y enuoyerions pour acheter dudit bled d'Inde.

Conditions
de la deli-
urance du
meurtrier.

3. Que luy & ledit Erouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui quee fust estant deliuré & guary.

4. Que le temps venu de la pesche des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que ie desirois qu'il fust recogneu pour Capitaine entre les Sauvages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les ceremonies & le faire recevoir, & qu'il auroit pour adjoind & pour son conseil apres luy Erouachy; Bastisquan chef des trois riuieres, & le Borgne, qui estoit vn bon Sauvage & homme d'esprit, avec vn autre de nostre cognoissance, pour resoudre & deliberer des affaires entre eux.

6. Que ledit Erouachy tiendra sa promesse, que s'il void celuy qu'il dit qui auoir tué nos hommes, qu'il s'en saisira ou nous le montrera, s'il vient en ces lieux, pour en faire iustice.

Voila les conditions que tu leur diras que ie desire, auxquelles ie ne voy point de difficulté, & ayant resoult ensemblement, vous me viendrez reuoir pour sçauoir ce que l'on fera sur ceste affaire, & s'ils seront deliberez d'accorder ce que ie te propose. Il me promet d'accomplir le tout, en leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, & iustice, & comme nous nous comportions en choses criminelles, & ne leur ressemblions, veu qu'aussi tost qu'ils de leurs hommes auoit esté tué, sans consideration aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontroient, fust ce la femme ou l'enfant

Sauages
cruels en
leur iustice.

enfa
s'exe
sçach
patie
Iuge
leur
par d
bles,
n'esto
neur d
l'auro
mesm
tenu c
aucun
qu'il n
funct,
les Sau
joint l
moit f
qu'à l'a
en nost
assister
en paix
de sujec
ans au c
d'eux ser
mal rec
homme
l'esme
veu q
de fugir
2.

enfant : mais parmy nous, au contraire la iustice ne
 s'exerçoit que contre celuy qui auoit tué, & ne le
 sçachant que par soubçon nous vîmes de grande
 patience attendant le temps que nostre Dieu, iuste
 iuge (qui ne souffre que les meschans prosperent en
 leur mal) permet à la fin qu'ils soient descouverts
 par des tesmoignages bien approuuez & irreprocha-
 bles, premier que les faire mourir, ou deliurer s'ils
 n'estoient coupables, ce que nous faisons avec hon-
 neur & loüange, & à la honte & infamie de ceux qui
 l'auroient meschamment accusé, deuant souffrir le
 mesme supplice que le criminel, que nous auions de-
 tenu ce prisonnier, & pour le 14. mois, sans luy faire
 aucun mal que de l'auoir retenu tant de temps, sur ce
 qu'il m'auoit dit & ouy dire à Martin, Sauvage de-
 funct, & pour le bruiet commun qui estoit entre tous
 les Sauvages, qu'il n'estoit pas prisonnier sans sujet,
 joint le discours que la femme dudit prisonnier
 auoit fait, & autres tesmoignages de nos gens, mais
 qu'à l'aduenir il falloit se comporter plus sagement
 en nostre endroit : qu'ils prissent courage de nous
 assister en tout ce que nous leur propositions, viuant
 en paix les vns avec les autres, qu'ils n'auoient point
 de sujet de se plaindre, ne leur ayât iamais m'effect
 au cōtraire en leurs extremes necessitez plusieurs
 d'eux seroient morts sans nostre secours, & ont tres-
 mal recogneu les bienfaits, nous ayant tué quatre
 hommes depuis que nous estions habituez à Québec.
 Il s'esmerueilloit comme nous auions tant de patien-
 ce, veu que nous pouuions perdre leur pais, & les ren-
 dre fugitifs en d'autres contrées où ils seroient tres-



mal au prix du leur, & ainsi sur ce subiect nous fismes plusieurs discours.

Chomina
va dire aux
Sauuages
ce que l'Au-
theur luy
auoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauuages ce que ie luy auois dit, Le lendemain il me reuint trouuer, me disant auoir fait recit à tous ses compagnons en conseil ce que ie luy auois proposé, que tous auoient receu vne grande resiouissance; que veritablement cette affaire le mettroit en credit & hors de toute mesfiance; que dans deux iours ils me viendroient trouuer après auoir resolu ce qu'ils auroient à res- pondre, en confirmant tout ce que nous desirions, avec promesse de nous assister en tout & par tout, quoy que nos vaisseaux ne vinssent, & viure en bonne intelligence à l'aduenir. Ce sont leurs discours ordi- naires qu'il faut croire par benefice d'inuentaire, & en tirer ce que l'on peut, comme d'une mauuaise debte, car la moindre mouche qui leur passe deuant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent sion leur refuse de quelque chose, prin- cipalement quand les demandes sont generales, au- trement non.

Chomina
& ces Sau-
uages le
viennent
trouuer.

Aubout de deux iours ledit Chomina, Erouachy, & tous les autres Sauuages me vindrent trouuer, Erouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a long temps que nous auons esté liez d'une estroite amitié, & notamment depuis prés de 30. ans que vous nous auez assisté en nos guerres & autres necessitez ex- tresmes, sans vous auoir eu que peu de ressentiment, nous iugeans veritablement incapables de vostre af- fection pour n'auoir fait ce que nous pouuions de- puis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour moy

tu se
dier
fées,
& Ca
testar
& des
comb
que sa
rables
tierem
me le
d'anci
& gou
ques à
mes, n
le gen
princi
luyas p
auoit f
taines p
l'autre
que tu f
gnage,
tenir, m
proteste
la mort
mourir
meurer
& de tou
d'un cou
le desiroi

tu sçais comme estant esloigné ie ne pouuon reme-
 dier par presence ny conseil, à toutes ces choses pas-
 sées, & de plus que tout le pais est desnudé de Chefs
 & Capitaines qui sont morts depuis deux ans, & ne
 restant que des hommes vieux sans commadement,
 & des ieunes sans esprit & conduite, qui ne iugeant
 combien vostre bien-vueillance nous est necessaire,
 que sans la continuacion d'icelle nous serions mise-
 rables, mais comme vostre cœur a tousiours esté en-
 tierement bon nous vous prions le continuer, com-
 me le pere à ses enfans. Nous ne recognoissons plus
 d'anciens amis que toy, qui sçache nos deportemens
 & gouuernemens trop affectionnez enuers nous ius-
 qu'à present. Il est vray que l'on a tué de vos hom-
 mes, mais ce sont des meschans particuliers, & non
 le general qui en a receu beaucoup de desplaisir,
 principalement ceux qui ont du iugement, à l'vn tu
 luyas pardonné, l'ayant reconnu pour meurtrier qui
 auoit fait le meurtre par le mauuais conseil de cer-
 taines personnes qui sont aussi bien morts que luy :
 l'autre aussi meschant que le premier, qui est celuy
 que tu soubçonne, & dis en auoir quelque tesmoi-
 gnage, ce qu'estant verifié nous ne le desirons main-
 tenir, mais qu'il meure. Il n'a iamais rien confessé, il
 proteste nel'auoir fait, & qu'il n'apprehende pastant
 la mort de ce qu'on l'accuse, que s'il les auoit fait
 mourir qu'il le diroit librement plustost que de dé-
 meurer dedans vne prison, souffrant plus d'ennuis
 & de tourments en ses maladies que s'il mouroit tout
 d'vn coup. Que tout ce que i'auois dit à Chomina ils
 le desiroient effectuer & faire pour les François tout

Ce qu'ils
 luy dirent.

ce qu'ils pourroient, & desirant qu'il fust Capitaine, dit qu'il en estoit tres content comme aussi tous les Sauvages, mais ce qu'il d. soit estoit au plus loin de de sa pensee, recognoissant assurement que deliurant le prisonnier à sa requeste & supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que luy
repliqua
l'Auteur.

le luy dis deuant tous que les affections de ceux qui promettoient beaucoup ne consistoient pas en paroles & caresses, qui n'estoient que les auant coureurs des effects en la pluspart du monde tant enuers eux qu'enuers nous : que pour luy nous l'auions treuue entre tous les Sauvages de parole effectiue, il auoit l'esprit, le iugement & la cognoissance tres-bonne, sans ingratitude, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour vn Chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que ie le pouuois assurer que luy & tous ceux qui tiendroient son party ie les maintiendrois de tout mon pouuoir contre ceux qui luy voudroient faire du desplaisir : que nous auons le naturel si bon que ceux qui nous auoient obligez pour peu que ce fust, nous n'en estios me cognoissans. Tu pourrois estre en peine de sçauoir qui nous a incité à luy vouloir tant de bien-vueillance. Je te diray que quand il a esté question d'enuoyer quelque Sauvage & faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous luy en parlissions, mais ausi tost avec son frere il s'est offert de nous seruir sans marchander ny esperer de recompense que nostre volonte, & promptement & d'vn cœur franc il nous a seruis avec fidelité, s'employant & s'offrant à toutes occasions, ce que n'ont fait les autres : en nos necessitez

it ne m
esté, r
kost m
que lq
que ne
humai
pour l
ne fais
venda
quand
tion
es de
voulu
nous pe
luy & l
leurs ar
desiré,
au con
fac, il
leur en
aux An
de nos g
de & iuy
vouloir
Il e
l'affecti
montré
absent :
de serui
ont con
chans Sa

if ne nous a iamais abandonné, ny en hyuer ny en
 esté, nous secourant de ce qu'il pouuoit, desirât plu-
 tost mourir avec nous que nous abandoner. Quand
 quelques vns de mes cōpagnons alloiēt en la maison
 que ne faisoit-il point pour les carresser & traicter
 humainement: leur dōnant souuent ce qu'il gardoit
 pour luy. Il prenoit compassion de nos necessitez &
 ne faisoit pas comme d'autres qui s'en rioient, nous
 vendant excessiuement vn peu de poisson ou viande
 quand on en desiroit auoir, sans autres infinies obli-
 gations que nous luy auons pour tant de tesmoigna-
 ges de sa fidelité: il s'est offert aussi en cas que l'on
 voulust se battre avec l'Anglois qu'il viendroit avec
 nous pour y viure & mourir: & se mettant en deuoir
 luy & son frere, se sont presentés en nostre fort avec
 leurs armes pour receuoir tel cōmandemēt que i'eusse
 desiré, ce que n'a iamais fait autre Sauvage que luy:
 au contraire comme ils virent les Anglois à Tadou-
 sac, il les conduirent iusques au Cap de Tourmente,
 leur en'eignant volontairement le chemin, aydant
 aux Anglois à tuer nostre bestial, & piller les maisons
 de nos gens comme s'ils eussent esté ennemis:regar-
 de & iuge quelle raison nous auons à hayr ceux-là, &
 vouloir du bien à ces hommes cy.

Il est vray que voilā de puissantes raisons pour
 l'affectionner, il s'est trouuē des occasions où il a
 montré quel estoit son cœur, mais pour moy i'estois
 absent: ie ne laisse pourtant d'auoir le mesme desir
 de seruir si l'occasion se presentoit. Pour ceux qui
 ont conduit les Anglois, ils sont de Tadou-
 sac Sauvages qui n'ont point d'amitié, estant assez

Secours
 que Cho-
 mina offre
 aux Fran-
 çois.

Sauvages
 de Tadou-
 sac mes-
 chans.

recogneus pour tels, qui parlent de bouche amiablement, mais le cœur n'en vaut rien, & ne font que du mal. Nous sommes tres-aises de ce que Chomina s'est si bien porté en vostre endroit, vous avez raison de l'aymer : neantmoins nous ne laissons tous de vous affectionner aussi bien que luy. Je ne doute point de sa fidelité, il a montré par effect ce qui nous occasionne à te vouloir du bien, en attendant les effects de nos promesses, assurez-vous que nous les effectuerons, & les vaisseaux venus l'on recuera ledit Chomina pour Capitaine. Tu sçais la façon de faire quand on ellist vn Chef, & qu'il change de nom, tu en as fait d'autres, c'est pourquoy tu feras encore cestuy cy que nous tiendrons pour tel attendant son election comme chef, chacun respondant d'une voix, ainsi serail,

Ce que voyant ie dis audit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenast le prisonnier, & qu'il luy remonstre d'estre sage à l'aduenir, que s'il a esté prisonnier tant de temps, que ce sont les discours des Sauvages, & non nous,

Ledit Chomina sortant avec tous les autres Sauvages, le va treuuer, luy ayant auparauant donné bonne esperance de sa deliurance qu'il moyenoit, apres auoir remonstré plusieurs choses, le prisonnier luy dit, Je sçay bien que les François n'ont point de tort de m'auoir retenu si long-temps; ils auoient iuste sujet de le faire, d'autant que les nostres leur auoient donné à entendre que c'estoit moy qui auoit fait le meurtre, quand ie seray guarý ie leur veux tesmoigner qu'un meschant homme ne voudroit faire ce que ie feray pour eux.

Ces
vne cou
uoit sea
bile: la
grande
supplic
tout d'v
contraig
jours est
ouestre
Sauage
nécessité
& de tou
nous on f
les bois,
nous exci

Arrinée d
diel affi
cours q
Anglais

uient d
huiet

Ces discours finis ils le prennent & le mettent en vne couuette, & l'emportant à quatre, car il ne pouuoit se soustenir sur les iambes estant fort desfait & debile: la verité est que ces gens qui ont accoustumé vne grande liberté, la prison de 14. mois leur est vn grief supplice, autant presque que s'ils receuoient la mort tout d'vn coup: ce fut où la necessité des viures nous contraignit, veu que sans ceste extremité il eut tousiours esté prisonnier: mais quoy, c'estoit chose forcée ou estre tousiours en trances & apprehension avec ces Sauvages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre necessité: car nous voyant foibles, desnuéz d'hommes & de tout secours, ils eussent peu entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, avec beaucoup d'autres considerations qui nous excitoient à cela,

Causes qui firent deliurer le meurtrier prisonnier.

Arrivée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. Quelques discours qu'eut l'Auteur avec luy, & ce que firent les Anglois.

CHAPITRE II.

LE 25. du mois d'Auril Desdames arriva avec la chouppe de Gaspey, qui dit n'auoir veu aucuns vaisseaux, ny les Sauvages, & n'en auoit sceu aucunes nouvelles, sinon que quelques vns qui venoient du costé d'Acadie, qui dirent y auoir quelques huiet vaisseaux Anglois, partie rodant les costes,

autres faisant pesche de poisson : que Iuan Chou Capitaine Sauvage des Canadiens leur auoit fait bonne reception selon leur pouuoir, s'offrant que si le sieur du Pont vouloit aller en leur pais, au cas que nos vaisseaux ne vinsent, qu'il ne manqueroit d'aucune chose de leur chasse, ce faisant faire vne petite maison en quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20. de nos compagnons, qui partiroient parmy les siens pour y passer l'hyuer, où ils n'auoient aucune faim, moyennant deux robes de castors pour chaque homme: Ce n'estoit pas peu de treuuer tant de courtoisie & de re-
 traite assuree parmy eux, beaucoup mieux qu'avec nos sauuages: ils nous apporterent vn baril & demy de sel, sans ce que ceux de la chaloupe ayderent aux peres religieux, lesquelles choses en ce temps là ils pri-
 soient plus que de l'or. Il nous confirma comme les Anglois auoient brullé tous les viures qui restoiét aux Peres Iesuites, qu'ils auoient donné quelques six barils de farine aux Sauuages moitié guerre moitié marchandise: qu'ils auoient vne grande auersion contre les ennemis, notamment contre les François renegats qui les auoient emmenés: Et tout ce que nous auions sçeu des Sauuages, il nous le confirma rouchant le combat, sçauoir qu'un petit vaisseau François arrivant sur ceste affaire, ne voulant estre de la partie, se sauua partie à la rame & à la voile, & cogneut-on qu'il estoit le Reuerend Pere Norot Iesuite, qui s'estoit separé depuis long temps d'avec ledit de Roquemont: s'ils eussent eu quelque homme de conduite & hafard, ils eussent enré facilement en la riuiero pour venir à Québec nous secourir, ce qui l'occasionna d'

Courtoisie
 du Capitaine
 de Canada aux
 François.

sen.
 terre
 uage
 Guer
 qu'ils
 de Bo
 uoit c
 passer
 femme
 tues
 desqu
 mode
 ste gue
 France
 lieux,
 Ré où
 Enter
 me hor
 qu'il n'e
 remedie
 auoir aff
 ledit du
 attendre
 ne tardat
 l'on trou
 sible par
 nos vais
 ou ladic
 ledit du
 de l'inco
 amonstr
 2.

s'en retourner en France, n'ayant emmené en Angleterre que les Capitaines & Principaux, & le petit Sauvage que l'on remmenoit en son pais: que le general Guer auoit esté dix iours à se raccommoder à Gaspey, qu'ils n'auoient bruslé les barques ny chaloupes à l'isle de Bonaventure, ny autres lieux, comme on nous auoit dit: que l'on auoit donné deux vaisseaux pour rapasser les François en France avec partie des maris, femmes & enfans, qui coururent depuis plusieurs fortunes & dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs, desquels naufrages ils s'estoient sauuez, fort incommodéz de toutes choses: voilà ce que les effects de cette guerre euserent au commencement en la Nouvelle France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces lieux; voyant qu'ils ne pouuoient rien faire en l'isle de Ré où tout leur auoit mal succédé.

Naufrage
& perte
que coururent les
Anglois.

Entendant de si tristes nouvelles nous voyant comme hors d'esperance de tout secours, nous iugéames qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de remedier de bonne heure à ce que nous pouuions auoir affaire; nostre petite barque estoit toute presté, ledit du Pont s'estoit resolu de s'en aller dedans sans attendre la chaloupe dauantage, craignant qu'elle ne tardast trop, & partant trop tard que malaisément l'on trouueroit des vaisseaux aux costes pour estre possible partis, qu'en chemin faisant pour le plus seur, si nos vaisseaux deuoient venir, ils les rencontreroient, sur la dite chaloupe qu'ils emmeneroient avec eux. Ledit du Pont auoit eu de la peine à se résoudre à cause de l'incommodité de ses gouttes; mais luy ayant bien remonstré qu'il auoit bien quitté sa maison pour

Ce que dit
l'Auteur
au sieur du
Pont.

s'embarquer en vn meschant petit vaisseau, & de plus
qu'il estoit venu à Gaspey parmy tous les dangers de
la guerre aussi malade qu'il estoit: dauantage qu'il
s'estoit mis dans vne chaloupe de Gaspey pour venir
à Québec avec de si grandes incommoditez qu'on ne
l'auroit creu, si on ne l'auoit veu, que ce n'estoit pas de
mesme en ceste occasion plus pressante, d'autant que
son âge & la reputation qu'il auoit entre les nauigeans
de ces costes, estoient cause qu'avec les Capitaines &
maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus
facilement il treuueroit passage, & pourroit plus as-
seurément contracter avec leldits chefs des vaisseaux
pour le passage; pour sa personne il n'alloit pas dans
vne chaloupe comme il estoit venu de Gaspey avec
de grandes douleurs & incommoditez, mais en vne
barque fort gentille & bien accommodée, y ayant sa
chambre où il seroit tres-bien, & avec des personnes
qui l'assisteroient, en luy portât toute sorte de respect,
pouuant recourir plus de rafraichissement le long
des costes, changeant d'vn iour à autre de lieu que non
pas à Québec où il n'y auoit rien: qu'il se trouuoit fort
peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habita-
tion sans viures. Que pour sa personne seule il falloit
empescher quelques fois quatre hommes à l'assister &
secourir, lesquels ne pourroient demeurer avec luy,
de sorte que force leur seroit de l'abandonner pour
aller chercher leur vie de iour à autre: Que de tenter la
fortune de repasser en France luy seroit chose meil-
leure que de souffrir de si grandes necessités, ne pou-
uant plus rien esperer de Québec, ayant le peu qu'il y
auoit esté conserué pour luy seul, ce que ie ne pensois

pas e
qu'il
s'en r
aussi
en ces
biens
stes p
fer, m
cogne
les co
droit
me i'a
laisser
empon
nir aux
Cela r
greabl
donné
charge
que lec
qu'il lu
portoit
tard, pa
pouoit
manden
pant sur
principa
se & con
ce, qu'en
noiet, à q
ne comm

pas qu'il peust faire, il me dist que pour le voyage qu'il auoit fait de France à Québec, il n'estoit pas à s'en repentir, mais trop tard, ie luy dis, Vous scauiez aussi bien que moy la façon comme l'on nous traite en ces lieux, où les necessitez ont plus regné que les biens-faits de ceux qui ont cette affaire, vous n'estes point nouice en cela, vn autre se-pourroit excuser, mais vous auez trop d'experience pour scauoir & cognoistre ce qui en est: car si à Québec vous auiez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit ie vous conseillerois d'y demeurer. En fin comme i'ay dit cy-dessus, il se resolut de s'embarquer & laisser le sieur de Marais, fils de sa fille en sa place, & emporter avec luy quelque 1000. castors pour subuenir aux frais de la despence, qui furent embarquez. Cela resolu, le lendemain il me dist si i'aurois agreable qu'il fit lire sa commission que luy auoit donnée le sieur de Caën, afin qu'vn chacun sceust la charge qu'il luy auoit donnée en ces lieux, craignant que ledit de Caën ne luy donnast ses gages, lors qu'il luy demanderoit, ie luy dis que cela ne m'importoit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, parce que ledit de Caën, outre le droit qui luy pouuoit appartenir, s'attribuoit des honneurs & commandemens qui ne luy appartenoyent pas, anticipant sur les charges de Vice-Roy, luy monstrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic & commerce de pelleterie il y auoit toute puissance, qu'en eela les articles de sa Majesté nous gouvernoient, à quoy il se falloit arrester: En outre i'auois bonne commission en forme, selon la volonté de sa Ma-

Le sieur de
Pont fait
voir sa
commission.

jesté, & de Monseigneur le Vice-Roy, & celle dudit sieur de Caën ne pouuoit estre de telle cōsideration.

Le lendemain, qui estoit le Dimanche, au sortir de la sainte Messe ie fais assembler tout le peuple, avec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de sa Majesté & la commission de Monseigneur le Vice-Roy; auquel venrablemēt ie fais entendre le pouuoir que pouuoit dōner ledit sieur de Caën à ses commis, differens d'avec celuy que i' auois selon les articles de sa Majesté, que ie fis lire, contenant aucuns poinets de la commission dudit du Pont, & en suite ma commission, qui estoit fort ample, disant à tous: le vous fais commandement de par le Roy & Monseigneur le Vice-Roy, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui touche le trafic & commerce des marchandises, suyuant les articles de sa Majesté que ie vous ay fait lire, & du reste de m'obeir en tout & par tout en ce que ie commanderay, & où il y aura de l'interest du Roy & de mondit Seigneur, en me reseruant dix hommes gagez dudit de Caën, suyuant les articles resolus de toute la societé, desquels ledit de Caën auoit esté porteur, & me les mit en main, par l'un desquels estoit porté & enchargé me donner dix hommes, avec toutes les commoditez necessaires pour les employer au Fort, ainsi que i' auiserois bon estre. I'ay creu que ledit sieur de Caën ne s'en ressouenoit plus, car il n'y auoit pas d'apparence qu'il eust voulu disputer vne chose où luy-mesme auoit signé, & le sieur Dolu, & autres associez. La chose la plus importante estoit de se fortifier le mieux que

Pouuoir
qu'il pou-
uoit don-
ner à ses
Commis,

Ce que
l'Auteur
en oigait à
tous.

l'on po-
te de c
qui per
du Po
comm
ce, & p
le v
reslez n
te l'aut
Roy, p
suyuant
tenir, c
La ch
venue d
du Pont
roit qu'
où il peu
mettre e
passage &
qui pou
Canseau
qui sont à
sembloit
établir le
Québec
tourner c
onté de c
est que d
la force
ention
in de s'e

lon pourroit pour la conseruation du pais, qu'à fau-
te de ce faire e'estoit le laisser en proye à vn ennemy
qui peut recognoistre nostre foiblesse, sans que ledit
du Pont ny autres puissent empescher l'effect du
commandement que i'ay, sur peine de desobeissan-
ce, & punition corporelle.

le voy bien (dist le sieur du Pont) que vous pro-
tellez ma commission de nullité. Ouy en ce qui heur-
te l'autorité du Roy & de Monseigneur le Vice-
Roy, pour ce qui est de vostre traité & commerce,
suivant les articles de sa Majesté, à quoy il se faut
tenir, c'est là se passa ainsi.

La chaloupe (comme i'ay dit cy-dessus) estoit
venue de Gaspey. qui interrompit le dessein dudit
du Pont des en aller, d'autant que son intention n'e-
stoit qu'au cas qu'il n'y eust aucun vaisseau à Gaspey

ou il peult s'en retourner, de reuenir à Québec sans se Dessin du
sieur du
Pont d'al-
ler à Qué-
bec.

mettre en peine de passer plus outre pour chercher
passage & aller en France dans les vaisseaux François,

qui pouuoient estre à l'isle de S. Iean du Cap Breton,

Canseau, Isles de S. Pierre, Plaisance ou autres ports,

qui sont à l'isle de Terre-neufue, où il y en auoit, &

sembloit qu'il ne voulust aller à Gaspey que pour

establir les François avec les Sauvages & s'en reuenir

à Québec: les matelots qui ne desiroient plus y re-

tourner craignant de mourir de faim, auoient vo-

lonté de courir le risque & de chercher passage plu-

lost que de demeurer avec les Sauvages, si ce n'estoit

à force. Ce qui me fit luy demander si c'estoit son

intention des embarquer en la barque, s'il auoit des-

sein de s'en retourner à Gaspey, il me dit qu'ouy.

Alors ie luy dis, que pensez-vous qui vous rameine, regardez ce qu'auetz à faire, car les matelots ne sont pas deliberez de reuenir, & ainsi vous vous trouuerez deceu si vous vous attendez à cela, vous voyez que l'on descharge l'habitation de plus d'hommes que l'on peut, ne faisant estat que d'y faire demeurer treize à quatorze personnes, & vous reuenant, vous en amenez vne douzaine, ce seroit pour mourir de faim les vns pour l'amour des autres, il n'y a pas beaucoup d'apparence: joint que quelques matelots sont resolus de demeurer avec les Sauvages, de par delà, & le reste d'aller chercher passage à quelque prix que ce soit, mesme que ne trouuant vaisseaux ils se veulent hazarder de passer la mer en ceste barque, & s'ils n'auent volenté de passer plus outre, ie vous cōseille plustost de demeurer icy: car aussi bien vostre voyage seroit inutile, estant contraint de demeurer avec les Sauvages ou courir le hazard avec les matelots.

Ce qu'entendant il desira plustost demeurer, que de se mettre au risque, apprehendant la peine qu'il pensoit auoir en ce voyage pour le mal des gouttes qui le tourmentoient de telle façon, qu'il estoit plus couché que debout, celà resolu il fit descharger de la barque 500. castors, de mil qu'il y auoit fait mettre.

Ie fis d'amples memoires de tous les deffauts que ie recognoissois, avec lettres adressantes à sa Majesté, à Monseigneur le Cardinal, & à Messieurs du Conseil, & aux Associez, mettant le tout entre les mains de mon beau-frere Boullay, lequel i'auois bien instruit de tout ce qui estoit nécessaire luy donnant vne commission suivant le pouuoir qu'

Remon-
France que
l'Auteur
fait au sieur
du Pont.

Il fait me-
moire de
tous les de-
fauts.

rauois
lots ch
nant cl
compa
demeu
emmen
uoient
deux ou
des raci
sent ren
qu'ayan
noir la v
desiroier
suiure m
qu'ils este
tr'autres
& le reste

Ayan
avec sa Ba
laquelle n
par leu
pois. L
commenc
aux, pou
moisson
sines pou
on allo
ande pei
notous
ient pou
& bain

l'auois : & luy commanday des'en aller avec les matelots chercher passage à quelque prix que ce fut, luy donnant charge de laisser à Gaspey avec Iuan Chou & ses compagnons sauuages, tous ceux qui y voudroient demeurer, & ceux qui le voudroient suiure qu'il les emmenast avec luy. l'ordonnay à tous ceux qui deuoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois jours au premier que partir pour chercher des racines pour leur prouision, attendant qu'ils peussent rencontrer la pelche de molué vers Mantane: Ce qu'ayant fait, ie les faits tous assembler, voulant sçauoir la volonté des vns & des autres, sçauoir ceux qui desiroient demeurer à Gaspey, & ceux qui vouloient suiure mon beau-frere, il s'en treuua vingt, de trente qu'ils estoient, qui desirerent demeurer à Gaspey, entre autres Foucher, Desdames, & deux autres Matelots, & le reste desiroit courir risque.

Faire assembler les matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frere partit avec sa Barque & tout son esquipage, le 26. de Iuin, laquelle n'auoit que des racines, si ce n'estoient aucuns qui par leur meynage auoient quelque peu de farine de pois. La barque partie chacun de ceux qui restoit commencerent à labourer la terre, & y semer des graines, pour nous suruenir durât l'hyuer: en attendant la moisson on estoit tous les iours à la recherche des racines pour viure, ce qui causoit de grandes fatigues, on alloit six à sept lieues les chercher, avec vne grande peine & patience, sans en trouuer en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouuoient pour prendre du poisson, & faute de filets, li-

Partement de son beau-frere.

Chacun travailloit à chercher de quoy viure.

la poudre pour la chasse nous estoit si chere que ie desirois mieux pâtir que d'vser si peu que nous en auos, qui n'estoit pas plus de 30. à 40. liures, & encore tres mauuaise.

Nous attendions de iour en iour les Hurons, & par mesme moyen 20. François qui estoiet allez avec eux pour nous soulager de nos pois: ceste surcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner s'ils n'apportoient de la farine avec eux, ou que lesdits Hurons ne les remmenassent, ou bien les mettre avec les Sauvages au tour de nous, comme ils nous auoient promis de les prendre, mais comme ils sont d'vne humeur assez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux trois riuieres avec tous les sauvages, qui deslogoient d'au pres de Québec, pour aller au deuant des Hurons traiter des farines s'ils en auoient: pour cet effect il demanda quelques cousteaux, & promet en traiter fidèlement, nous apportant aussi tost les farines: la creance que nous auions en luy, fit qu'on luy en donna, & vne arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la guerre, de quoy il ne fut refusé. Son frere Ouagabemat s'offrit d'aller à la coste des Etechemins, où estoient les Anglois pour y traiter de la poudre, il demanda qu'on luy donast vn François, lequel demouroit à deux iournées dás les terres de la coste, ce qui luy fut accordé, pour tascher de quelque façon que ce fut à nous maintenir. Pour ce sujet il partit le 8. de Iuliet, laissant la grande riuere, & ayant fait quelque chemin par celle qui va ausdits Etechemins; ils treuverent peu d'eau qu'ils furent contrains de s'en remenir de

Chomina promet faire venir des farines.

Voyage rompu.

dudit

Le

noyay

quoir

le mem

saults q

ficulté

de terre

ples & r

de viure

loient li

de nos

Phyuet

vaisseau

de ses pe

leur amis

de, estan

campagr

chées où

suffisamm

voisins, q

bonne qu

peu de bo

abondant

poissons e

bonne la c

quand les e

en six iours

omber en

de autrefo

ois de cour

2. Pa

audit mois, & par ainsi ce voyage fut rompu.

Le 15. de Iuillet arriua l'homme que i'auois en-
 uoyay à la decouuerte des Sauvages appellé Abena-
 quioit, qui me fit rapport de tout son voyage suiuant
 le memoire que ie luy auois donné, le nombre des
 faulx qui falloit passer premier que d'y arriuer, la dif-
 ficulté des chemins qui se rencontroient en ce traict
 de terre, iusqu'à la coste desdits Etechemins, les peu-
 ples & nations qui sont en ces contrées, leurs façons
 de viures, nous assurant que tous ces peuplés vou-
 loient lier vne estroite amitié avec nous, & prendre
 de nos hommes avec eux pour les nourrir durant
 l'hyuer, attendant que nous eussions secours de nos
 vaisseaux: qu'en peu de iours il deuoit venir vn chef
 de ses peuples avec quelques Canaux pour confirmer
 leur amitié, & mesme nous ayder de leurs bleds d'In-
 de, estant peuples qui ont de grands villages, & à la
 campagne de maisons, ayant nombre de terres, desfri-
 chées où ils sement force bleds d'Inde qui recueillent
 suffisamment pour leur nourriture, & en ayder leurs
 voisins, quand il mâque quelque année qui n'est pas si
 bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes & fort
 peu de bois où ils habitent, la pesche du poisson y est
 abondante de Bars, Saumons, Esturgeons & autres
 poissons en grande quantité: comme aussy est tres-
 bonne la chasse des animaux & du gibier, de sorte que
 quand les eauës sont vn peu grandes l'on y peut aller
 six iours avec diligence: il y a vne riuère qui va
 tomber en ceste coste des Etechemins, en laquelle i'ay
 esté autrefois du temps du sieur du Mont comme i'al-
 lois descouuir les ports, hautes, & riuieres. Ce voyage

Rapport
 de la de-
 couuerte
 des Sauu-
 ges.

Les villages
 de ces peu-
 ples sont
 grands.

Pays fort
 délicieux.

& descouverts me donna vn grand contentement pour l'esperance du fruit qu'vn iour nous en pourrions retirer durant nostre necessité, où ces peuples nous pouuoient bien seruir. Ce qui est de remarquable, c'est vn lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puisse empescher d'aller & venir librement.

Arrivée des
hommes des
Hurons.

Le 17. du mois de Iuillet arriuerent nos hommes des Hurons en douze Canaux qui n'apportèrent aucunes farines sinon quelques vns qui en auoient, ne la monstroient à la veüe, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fussent comme nous, & allassent chercher des racines pour viure. le me delibray les enuoyer à l'habitation des Abenaquois pour viure de leurs bléds d'Inde attendant le printemps, n'ayant plus d'esperance de voir aucuns amis ny ennemis, la saison estant passée selon les apparances humaines.

Retour du
Pere Bre-
beuf.

secret qu'il
eut de son
depart.

Le Reuerend Pere Brebeuf (selon ce que luy auois mandé le Reuerend Pere Massé Superieur) s'en reuint des Hurons, leur laissant vne extrême tristesse de son depart, luy disant. He quoy nous delaisse- tu ! il y a trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoistre ton Dieu, l'adorer & seruir, estant venu pour ce sujet, à ce que tu nous as tesmoigné, & maintenant que tu sçais plus parfaitement nostre langue qu'aucun qui soit iamais venu en ces lieux, tu nous delaisse & si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre fauce, mais bien la tienne, de nous laisser de telle façon, il le leur remonstroic que l'obeissance qu'il deuoir à ses Superieurs ne luy permettoient pour le present de demeurer, atten-

du au
deme
nant l
esqui
stre D
ce bon
qu'il a
d'autre
de le v
mettoi
Huron
valeur
lon me

Cett

apporta
nées à tr
colets tr
autre pa
ma puiss
de m' en
eux qui
que parm
ayant tou
des pèis.
Veuſue-
à sept
noir rec
luy assiste
qui fut p
culier, &
tant les p

du aussi les affaires qu'il auoit, & qui estoient grandement importantes, mais qu'il les asseuroit, moyennant la grace de Dieu, de les venir treuuer & amener ce qui seroit necessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu, & le seruir, & ainsi se departit. En effect ce bon Pere auoit vn don particulier des langues, qu'il apprit & comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt: nous fumes fort aises de le voir, comme estoient aussi les Peres qui se promettoient qu'il leur apporteroit des farines des Hurons, qui eust esté fort peu de chose, n'eust esté la valeur de quelque quatre ou cinq sacs, qui, à ce que l'on me dist, pesoyent enuiron chacun 50. liures.

Auoit le don des langues.

Cette arriuee de Canaux de Sauvages ne nous apporta aucun benefice, car ils n'auoient point de farines à traiter qu'enuiron deux sacs, que les Peres Recolets traitterent, & le sieur du Pont en fit traiter vn autre par le Sous-commissis: Pour moy il fut hors de ma puissance d'en pouuoir auoir, ny peu, ny prou, & ce m'en fut seulement offert vne esuellée, tant de ceux qui en pouuoient auoir, parmi les nostres, que parmi les autres: toutesfois ie prenois patience, ayant tousiours bon courage, attendant la recolte des pois, & des grains qui se feroit au desert de la Neufue-Hebert & son gendre, qui auoient quelque six à sept arpens de terres ensemencées, ne pouuant auoir recours ailleurs, & peux dire avec verité que i'ay assisté en chacun de tout ce qui m'a esté possible, & que i'ay pu neantmoins seoir pour reconnoistre enuiron par quartier, & ceux qui estoient avec moy au fort, & quant les plus mal pourueus de toutes choses.

L'Authour assiste vn chacun avec fort peu de reconnaissance.

Habitation
des Peres
Iesuites
fort agrea-
ble.

Pour ce qui estoit des Reuerends Peres Iesuites ils n'auoient que de la terre defrichée & ensemen-
cée pour eux & seruiteurs au nombre de douze
ne nous en pouuant ayder comme ie croy qu'ils
eussent fort desiré. le lieu où ils sont habituez est tres
agreable, estant sur le bord de la riuere S. Charles.

Charité des
Peres Re-
colets.

Les Peres Recolets auoient beaucoup plus de ter-
res defrichées & ensemenées & n'estoient que qua-
tre, promettaient qu'ils en auoient plus qui ne leur
faudroit en 4. à 5. arpens de terre ensemenée de
plusieurs sortes de grains, legumes, racines & herbes
potageres qu'ils nous en donneroient. L'année pre-
cedente chacun auoit si bien conserué ce qu'il auoit
qu'il s'estoit fait fort peu de liberalitez, sinon à quel-
ques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habi-
tation, & celle comme dit est, des Peres Iesuites qui
nous assisterent de quelques naueaux selon leur puis-
sance.

Nouvelle
de l'arriuee
des Anglois

Comme les Hurons se deliberent des'en retour-
ner avec si peu de marchadises qu'ils auoient appor-
tées, pensant treuuer dequoy traiter, nouvelles
nous vindrent de l'arriuee des Anglois par vn Sauua-
ge appellé la Nasse, qui auoit sa maison proche des
Peres Iesuites, lequel donnoit esperance & toute sa
famille de se faire instruire en nostre foy, & mesme
les Peres luy auoient donné de leur terre defrichée
pour le gagner à eux, ce fut luy qui nous donna ce
aduiz, ce qui m'estonna grandement, pource qu'à
lors ie n'attendois ny François ny Anglois qui eussent
entrepris ce voyage bien hazardeusement pour est-
venu tard, d'autant que si en France ils eussent fa-

equip
dre b
oster
dre,
iugea
traite
uant r
eussen
de po
où ils
estoit c
Angles
fait l'a
qui ay

Le sieur
glois
poser
appor
Infide
tation



tes filles
res du ma
bition, n

equiper de bonne heure comme en Mars, la moindre barque estoit suffisante de nous secourir & nous oster du danger d'estre pris, apportant farines, poudre, mousquets, avec vn peu de meche: l'ennemy iugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour eux sinon traicter quelque pelletterie à Tadoussac, & ne pouuant rien faire, à ce que i'ay sceu depuis, s'ils eussent esté contrainsts de retourner sans rien faire de porter tout ce qu'ils auoient au Cap Breton, où ils auoient vne habitation d'vn Escossois qui estoit de la compagnie du Cheuallier Alexandre en Angleterre & roder les costes comme ils auoient fait l'année precedente, pour prendre des vaisseaux qui ayderoient à payer les frais de leur embarquemēt.

Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux. Lettre qu'vn Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa responce. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec.

CHAPITRE III.

Mors que ces nouvelles vinrent i'estoit seul au fort, vne partie de mes compagnons estoient allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon seruiteur & les deux petites filles Sauuages y estoient aussi: sur les dix heures du matin vne partie se rendit au fort & à l'habitation, mon seruiteur arriuant avec quatre petis sacs

Orde
que l'An
theur
pour n'e
stre sur
pris.

de racines, me dit auoit vne habitation Anglois
à vne lieuë de nostre habitation, derrière le Cap de
Leury: ie ne laissay de mettre en ordre si tost que nous
auions, pour sçaiter la surprise tant au fort, qu'à l'ha-
bitation, les peres Iesuites & Recollets accoururent
aussi tost à ces nouuelles pour voir ce que l'on pour-
roit: ie fis assembler ceux que ie iugeay à propos
pour sçauoir ce que nous auions à faire en ces ex-
trémités: il fut arresté qu'attendu l'impuissance en
laquelle nous estions sans viures, poudre, ny mesche,
& sans secours, il estoit impossible de nous maintenir,
c'est pour quoy qu'il nous falloir chercher vne com-
position la plus auantageuse que nous pourrions, &
attendre ce que voudroit dire l'Anglois, resolu néan-
moins qu'au cas qu'ils ne nous voulussent faire com-
position, de faire sentir à la descente, que voulant
nous forcer on leur feroit perdre de leurs hommes, en
nous ostant l'esper de composition.

Chaloupe
que l'An-
glois ca-
uoie.

Sur le flot, l'Anglois enuoye vne chaloupe ayant
vn drapeau blanc, signal pour sçauoirs'il auroit assen-
surance de nous venir treuuer, pour nous sommer, &
sçauoir la resolution en laquelle nous estions, ie fis
mettre vn autre drapeau au fort, leur assurant qu'ils
pourroient approcher avec toute seureté: Estant ar-
riuez en nostre habitation, vn gentil-homme An-
glois mit pied à terre, lequel me vint treuuer, & cour-
toisement me donna vne lettre de la part des deux
res du General G... qui estoient à Tadoussac avec les
vaisseaux, l'vn s'appelloit le Capitaine Louis qui ve-
noit pour commander au fort, l'autre le Capitaine
Thomas Vice-Admiral de son frere, me mandant
qui s'enfuir.

Vn gentil-
homme
Anglois
vint
uer l'Au-
theur.

M
n'estam
mirie, c
tres bie
vous est
tation en
roise po
bonneste
tendant
affection
du Flibo

Cest
autres de
ponse, ce

M
1102
empesché l
nous ont o
uons fait l
nos presen
effectiuaus t
qu'il son ve
resolu, ce q
vaisseaux à
pid à terre
main. Ce
thonné j

Monsieur en suite de ce que mon frere vous manda l'année passée que tost ou tard il auroit Québec, n'estant secouru, il nous a chargé de vous assurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nostre, & sachant tres bien les necessitez extremes de toutes choses auxquelles vous estes, que vous ayez à luy remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisie pour vous & pour les vostres, cōme d'une composition bonne & raisonnable, telle que vous sçauriez desirer, attendant vostre response nous demeurons, Monsieur, vos tres affectionnez serveurs Louis & Thomas Guer. Du bord du Flibot ce 19. de Juillet 1629.

Lettre des
deux freres
du General
Guer. à
l'Authcur.

Ceste lettre leuë deuant le principal Commis & autres des principaux, il fut resolu de leur faire response, comme il s'ensuit.

Messieurs la verité est que les negligences ou contrarietez du mauvais temps, & les risques de la mer, ont empêché le secours que nous espererions en nos souffrances, & nous ont osté le pouuoir d'empescher vostre dessein, cōme nous fait l'année passée, sans vous donner lieu de faire reussir nos intentions, qui ne seront s'il vous plaist maintenāt qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'une cōposition, laquelle nous fera sçauoir en peu de temps apres nous y estre resolu, et qu'attendānt il vous plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon, ny entreprendre de mettre pied à terre que tout ne soit resolu entre nous, qui sera pour l'ain. Et qu'attendānt ie demeureray Adesieurs vostre honné seruiteur Champlain, ce 19. de Juillet 1629.

Response
qu'il leur
fit.

Ledit Capiraine Louis Guer r'enuoyá sur le soir
 sa chaloupe pour auoir ces articles de la cõposition,
 avec assurance de nous donner toutes sortes de cour-
 toisies, lesquelles articles enuoyasmes avec le plus
 d'auantage qu'il nous estoit possible.

qui seront
 Articles accordex par le sieur Guer commandant de present
 aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux
 sieurs de Champlain & du Pont, le
 19. de Iuillet 1629.

Que le sieur Guer nous fera voir la commission
 du Roy de la grande Bretagne, en vertu de quoy
 il se veut saisir de ceste place, si c'est en effect par vne
 guerre legitime que la France aye avec l'Angleterre,
 & s'il a procuracion du sieur Guer son frere General
 de la flotte Angloise, pour traicter avec nous, il la
 monstera.

Il nous sera donné vn vaisseau pour rapasser en
 France tous nos compaignons, & ceux qui ont esté
 pris par le sieur General, allant treuuer passage en Fra-
 ce, & aussi tous les Religieux, tant les Peres Iesuistes
 que Recollers, que deux Sauuages qui m'ont esté
 donnés il y a deux ans par les Sauuages, lesquelles ie
 pourray emmener sans qu'on me les puisse retenir, ny
 donner empeschement en quelque maniere que ce soit.

Que l'on nous permettra sortir avec armes & ba-
 gages, & toutes sortes d'autres commoditez de meu-
 bles que chacun peut auoir, tant Religieux qu'autres,
 ne permettant qu'il nous soit fait aucun empesche-
 ment en quelque maniere & façon que ce soit.

Qu
 nous re
 que pa
 pesche
 treuuer

Qu
 fauorab
 violenc
 tres de
 lieux, à
 beau-fr
 ceux de
 sage pou

Le y
 remis tre
 tes les ma
 vaisseau
 audit Ta
 ledit sieu
 epres de
 qu'ont es
 es lieux.

Ce qu
 par ledit
 armée A
 er, l'hab
 Guer
 Sig

Ces cho
 leur où est

2. P.

Que l'on nous donne de vivres à suffisance pour nous repasser en France, en change de peletement sans que par violence ou autre maniere que ce soit, on empesche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se treuvera entre les soldats & compagnons de ces lieux.

Que l'on vsera enuers nous de traitement le plus fauorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux Religieux & autres de nos compagnons, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont esté pris, entre lesquels est mon beau-frere Boullé, qui estoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'icy, pour aller treuuer passage pour repasser en France.

Le vaisseau où nous deurons passer, nous sera remis trois iours apres nostre arriuee à Tadoussac entre les mains, & d'icy nous sera donné vne barque ou vaisseau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que ledit sieur Guer nous donnera, pour repasser en France, & y mener avecques nous cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont esté pris, comme ceux qui sont de ces lieux.

Ce qu'estant accordé & signé d'vne part & d'autre par ledit sieur Guer qui est à Tadoussac General de l'armée Angloise & son Conseil, nous mettrons le tout, l'habitation, & maisons entre les mains dudit sieur Guer, ou autre qui aura pouuoir pour cet effect. Signé, Champlain, & du Pont.

Ces choses ainsi resolues furent enuoyées aux vaisseaux où estoient lesdits Louis & Thomas Guer, qui

LES VOYAGES DV SIEVR

à ce que nous demandions, & apres les auoir
cōsidererz ils se resolurēt d'y faire response le plustost
qu'ils pourroient, ce qu'ils firent, comme il s'ensuit.

*Articles accordez aux sieurs de Champlain
& du Pont.*

Pour le fait de la Commission de sa Maieſté de la
grande Bretagne le Roy mon Maistre, ie ne l'ay
point icy, mais mon frere la fera voir quand ils seront
à Tadouſſac.

I'ay tout pouuoir de traiter avec monsieur de
Champlain, comme ie vous le feray voir.

Pour le fait de donner vn vaisseau ie ne le puis fai-
re, mais vous vous pouuez assurez du passage en An-
glettre, & d'Anglettre en France, ce qui vous gar-
dera de retomber entre les mains des Anglois, auquel
danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauuagesſes, ie ne le puis accor-
der pour raisons que ie vous feray ſçauoir ſi i'ay l'hon-
neur de vous voir, que pour le fait de sortir armes &
bagages & peleteries, j'accorde que ces meſſieurs sor-
tiront avec leurs armes, habits & peleteries à eux ap-
partenans, & pour les ſoldats leurs habits chacun avec
vne robe de caſtor ſans autre choſe, & pour le fait des
Peres ils ſe contenteront de leurs robes & livres.

Ce que nous promettons faire ſatisfier par mon
frere General pour la flotte pour ſa Maieſté de la gran-
de Bretagne, ſigné l'Kerk, & plus bas Thomas
Kerk, & plus bas eſcrit

Les ſuſdits articles accordez avec les ſieurs de

Cham
Thom
qu'ils
douſſa
uid K

A
chalou
pour ſe
nous ac
dre ce q
pouuan
poſition
proches
decent r
port de
quelque
l'ancre

Louys, p
permettr
geſſes qu
enſeigné
travailler
en quoy e
teſte fort
de venir
Louis que
mettant le
ne fort r
le d

pour emp

Champlain & du Pont, tant par les freres Louis & Thomas Kerck, ie les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectuez de point en point, fait à Tadoussiac ce 19. d'Aoult, Stil neuf 1629. signé David Kerck, avec vn paraphe.

Ayant arresté les articles ils nous r'enuoyereut la chaloupe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçauoir si nous accepteriôs leurs articles, à quoy nous aduisâmes, nous estant assemblez pour resoudre ce que l'on pourroit faire en ces extremitez, & ne pouuant pas mieux, nous resoluâmes de prendre la cõposition. Le lendemain 20. dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçauoir le Flibot de pres de cent tõeaux avec dix canons, & deux pataches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, & quelques cent cinquante hommes, ayant mouillez l'ancre deuant Québec, ie fus treuuer le Capitaine Lôuys, pour sçauoir ce qui l'auoit empesché de ne me permettre d'emmener mes deux petites filles Sauuageses que i'auois depuis deux ans, & par lesquelles i'auois enseigné tout ce qui estoit de leur creance, & appris à travailler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoy elles trouuillent fort proprement, estant au reste fort civilisées & portées d'vn desir extrême de venir en France. Io fis tant avec ledit Capitaine Louis que ie le releuay des doutes qu'il auoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resiouies.

L'Authour
obtient d'
emener deux
Sauuageses

Je demanday des soldats audit Louis Quer pour empescher que l'on ne rauageast rien en la Cha-

Anglois
prennent
possession
de Québec.

pellony chez les Reuerends Peres Iesuites, Recol-
lets ny la maison de la veufue Heber & son gendre,
ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en
estoit de besoin, puis il fait descendre à terre enuiron
150 hommes armez, va prendre possession de l'habi-
tation où estant demanda les clefs au Sous-commis
Corneille, & à Oliuier qui traittoit avec les Sauua-
ges, comme experimenté & aux langues des Mon-
tagnais, Algomequins, comme de celle des Hu-
rons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa
charge en homme de bien, car ledit du Pont, prin-
cipal Cōmis, estoit au liēt malade des gouttes, & ne
pouuoit agir. Louys Quer ayant ces clefs les donna à
vn François appellé le Bailif natif d'Amiens qui
auoit pris pour Commis, s'estant volontairement
donné aux Anglois pour les seruir & ayder à nous
ruiner, comme perfide à son Roy & à sa patrie, avec
trois autres que i'auois autrefois mené en nos voya-
ges; il y auoit plus de quinze à seize ans, entre autres
l'vn appellé Estienne Brulé, de Champigny, truche-
ment des Hurons, le second Nicolas Marfolet de
Rouen, truchement des Montagnais, le troisieme
de Paris, appellé Pierre Raye, Charon de son
mestier, l'vn des plus perfides traistres & meschans
qui fust en la bande. Ledit Bailif estoit venu autre-
fois en ces lieux avec ledit de Caen, qui l'auoit fait vn
de ses Commis, payant chassé pour estre grande-
ment vicié. Ce luy qui yntre au magasin, se faisoit
de tout ce qui estoit dedans, & de trois mille cinq
cents à quatre mille castors, qui appartenoient à
sieur de Caen, comme de toutes les autres commo-
ditez qui estoient en l'habitation pour seruir à cell

Bailif François
perfi-
de.

Pille le ma-
gasin des
François.

Le
posse
il ne l
fait h
courte
day p
qu'il a
donne
qu'à l'
te d'aff

L'ay
Québec
tagne, n
appari
et qui se
avec leur
7. pierre
espoirs, e
dre à can
quer à C
2. autres
ques, 5. a
avec leur
de pistole
guerre es
vriers qu
le fleur de
de Richel
surro. F
Louys. K

Louys Quers'achemine au fort pour en prendre possession, voulant desloger de mon logis, iamais il ne le voulut permettre que ie ne m'en allasse tout à fait hors de Quebec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouuoit s'imaginer. le luy demanday permission de faire celebrer la sainte Messe, ce qu'il accorda à nos Peres : le le priay aussi de me donner vn certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

J'ay Louys Kerik commandant de present au Fort de Quebec en la nouvelle France pour le Roy de la grande Bretagne, mon Seigneur & Maistre, certifie à tous ceux qu'il apparriendra, que j'ay trouué tant au Fort qu'à l'habitation ce qui sensuit, 4. espoirs de fonte verte & vne moyenne avec leurs boettes, 2. breteuls de fer, de 800 livres chacun, 7. pierriers avec leur boiste double, 45 balles de fer pour les espoirs, & 6. balles pour lesdits breteuls, 40 liures de poudre à canon, 30. liures de meche, 14. mousquets, vn mousquet à Croc. 2. grandes arquebuzes à rouës de 6. à 7. pieds, 2. autres à meche de mesme longueur, 10. hallebardes, 12. piques, 5. à 6. milliers de plomb. 50. corcelets sans brasarts, avec leurs bragues, 2. armes de gens d'armes à l'espreuue de pistolet, deux petarts de fonte verte, vne vieille tente de guerre & plusieurs vstancilles de mesnage & outils des ouvriers qui estoient en cedit lieu de Quebec, où commandoit le sieur de Champlain en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu pour le seruice du Roy de France & de Navarre. Fait au Fort de Quebec ce 21. de Iuillet 1629. signé Louys Kerik.

Certificat
de tout
ce qui e-
stoit dans
Quebec
qu'il luy
donne.

Ne veulent
faire regi-
stre de ce
qui appar-
tenoit aux
Religieux.

Ils se firent aussi de plusieurs commoditez appartenant aux Reuerends Peres Iesuites & Recollets desquelles choses ne voulurent donner de memoire, disant, s'il faut rendre (ce que ie ne croy pas) il ne se perdrarien, cela ne vaut pas la peine de l'escrire ny en faire recherche. Pour les liures que nous trouuons il ne s'en gastera ny encre ny papier, dont nous n'en sommes pas fachez, vous ayant mieux assisté des nostres. Nous vous en remercions bien fort, luy dis je, il n'y a sinon que vous les faites payer bien cherement sans pouuoir auoir moyen de les disputer.

Le lendemain il fit planter l'enseigne Angloise sur vn des bastions, fist battre la queisse, assembler ses soldats, qu'il met en ordre sur les ramparts, faisant tirer le canon des vaisseaux, & quelques 5. espoirs de fonte qui estoient au fort, & deux petits breteuls qui estoient à l'habitation, & quelques bords de fer, apres il fit iouer toute l'escouperie de ses soldats, le tout en signe de resiouissance.

Le iour suiuant il fut à la maison des Peres Iesuites, lesquels luy monstrerent des liures & tableaux & quelques ornemens d'Eglise, en luy offrant s'il vouloit quelques vns de ces liures & tableaux. Il en prit ce qu'il voulut de ceux qui luy semblerent les plus beaux, comme trois à quatre tableaux, le Ministre Anglois eut aussi quelques liures qu'il demanda aux Peres, apres veu la maison & tout le desert qui estoit fort beau, il fut veu les Peres Recollets, & le lendemain retourna à l'habitation.

Vol dudit
le Baillif.

La nuit ensuiuant ledit Baillif prit audit Sous-

Comme
vne ta-
gabelle
soubz
d'argent
chose
quelqu
decesta
tout
tout pr
mais co
Catholi
loucioi
Samedy
contrain
autres ch
monstre
iour il re
pas beau
ne retou
qu'il pou
receuoit
mais de
pour ce c
maistie d
Depuis
Québec, l
ne donna
mettre, m
depart des
total qui y

Commis Corneille cent liures en or & argent, avec
 vne tasse d'argent, quelque bas de soye & autres ba-
 gatelles qui estoient dans sa caisse, ayant esté aussi
 soupçonné d'auoir pris dans la Chapelle vn Calice
 d'argent doré valant 100. liures & plus, de laquelle
 chose l'on fit plainte audit Louys Quer qui en fit
 quelque perquisition, mais nul n'auoua ce sacrilege
 detestable deuant Dieu & les hommes. Ce Baillif ac-
 coutumé à renier & blasphemer le nom de Dieu à
 tout propos en disoit assez pour se rendre innocent:
 mais comme il est sans foy ny loy, bien qu'il se dise
 Catholique comme sont les trois autres, qui ne se
 soucioient de manger de la chair ny Vendredy ny
 Samedy pour penser fauoriser les Anglois, qui au
 contraire les en blasmoient; & faisoient plusieurs
 autres choses licentieuses & blasrables, ie luy re-
 monstrois assez les deffauts & les reproches qu'vn
 iour il receuroit, desquelles choses il ne se soucioit
 pas beaucoup, pour l'esperance qu'il auoit de iamais
 ne retourner en France. Toutes les meschancetez
 qu'il pouuoit faire aux François il leur faisoit: On
 receuoit toute sorte de courtoisie des Anglois,
 mais de ce malheureux tout mal. Ie le laisseray
 pour ce qu'il vaut, attendant qu'vn iour Dieu le
 chastie de ses iurements, blasphemés & impietez.
 Depuis que les Anglois eurent pris possession de
 Québec, les iours me sembloient des mois, ce qui
 me donna subiect de prier ledit Louys Quer me per-
 mettre m'en aller à Tadoussac, où i'attendrois le
 depart des vaisseaux, passant mon temps avec le Ge-
 neral qui y estoit, & qu'il m'accorda, puis que ma-

Plaintes
 contre luy.

L'Auteur
 obtient c&
 géral er à
 Tadoussac.

24
 volonté n'estoit de demeurer dauantage. L'accommoday ledit Louys Quer de quelques commoditez d'emmeublement pour sa chambre qu'il me demanda: & pour le reste de mes commoditez, ie les embarquay avec ledit Thomas Quer dans le Flibot avec mes deux petites Sauvageses. Dupont demeura avec la pluspart de nos compagnons, comme firent aussi tous les Peres, attendant de s'en retourner au second voyage.

Lesdits Anglois s'estât ainsi saisis du pais, la veufue Hebert & son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en retourner, se saisissant de leurs maisons & de leurs terres qui estoient ensemencées, ayant apparence d'une tres belle recolte, comme aussi les terres desdits Peres, ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute assistance, que s'il vouloit demeurer en sa maison qu'il le pouuoit faire aussi librement comme il auoit fait avec les François, luy permettant de faire cueillette de tous ses grains, en disposant comme il auiseroit bon estre, que pour le surplus de ce qui luy resteroit de ses grains, qu'il le pourroit traiter avec les sauuages, & l'année suiuaute au temps que les vaisseaux retourneroient s'il ne se treuuoit bien, il seroit en son option de demeurer ou s'en retourner, luy faisant valloir chaque castor marchand, quatre liures, qui luy seroient liurés à Londre. Tout cecy luy estoit grand aduantage & plus qu'il ne pouuoit esperer: mais comme Louis Quer estoit courtois, tenant tousiours du naturel François, & d'aymer la nation, bien que fils d'un Escossois qui s'estoit marié à Dieppe, il desiroit obliger en tant qu'il pouuoit ces familles & autres François à demeu-

rer, &
 celle
 repu
 C
 leur c
 empla
 cher à
 fritoi
 femm
 diet le
 rable à
 trouu
 faire, d
 de la R
 mander
 opinion
 que ie l
 uantage
 leur don
 donner v
 leur rem
 de grand
 qu'ils ne
 tousiour
 Confessio
 mettre leu
 estoient a
 les Franco
 ce que ie m
 que pour
 cueillette
 2. P

rer, ayant mieux leur conuersation & entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroit Louys Ouel
ayme les
François,
repugner.

Ces pauures familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, apres auoir employé quinze à seize ans de leur trauail, pour rascher à s'oster de l'incōmodité & necessité qu'ils souffriroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & enfans, ils se verroient contrains de mandier leur pain, chose à la verité bien rude & considerable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouuoient-ils bien empesché de ce qu'ils deuoient faire, d'autant qu'ils se voyoient priuez de l'exercice de la Religion, n'y ayant plus de Prestres: ils m'en demanderent mon aduis, plus par bien-seance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suiure ce que ie leur eusse conseillé, neantmoins iugeant l'auantage que l'Anglois leur faisoit, & la liberté qu'il leur donoit de s'en retourner en France, ie pensay leur donner vn conseil qui ne leur eust point esté ruineux, leur remonstrant que la chose la plus charoüilleuse & de grand poix estoit l'exercice de nostre Religion, qu'ils ne pouuoient jamais esperer si les Anglois estoient tousiours en ces lieux, & par consequent priué de la Confession & des Saints Sacrements qui pouuoient mettre leurs ames en repos pour vn iamaiz, si ils leur estoient administrez, ce qu'ils ne pouuoit esperer si les François ne reprenoiēt la possession de ces lieux, ce que ie me promettois moyennant la grace de Dieu, que pour ceste année si j'estois en leur place ie ferois la cueillette de mes grains, & en traiter le plus qu'il me

seroit possible avec les Sauvages, & les vaisseaux François reuenant prendre possession, leur donner sa pelletterie & en tirer l'argent qu'il leur auoit promis, & leur abandonner vos terres, puis vous en reuenir en leurs vaisseaux, car il faut auoir plus de soyn de l'ame que du corps, & ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des necessitez. Il me remercient du conseil que ie leur donnay, qu'il le suiuroient, esperant neantmoins nous reuoir la prochainee annee avec l'aide de Dieu.

Combat des François avec les Anglois. L'auteur est pris en combattant. On le fait parler au sieur Emery. Voyage des François à Tadoussac. Le beau-frere de l'auteur luy compte son voyage. Emery raschoit regagner Québec.

CHAPITRE IV.

LE 24. dudit mois nous leuâmes les ancrs & mîmes à la voile, ce iour fûmes mouiller l'ancre au bord de l'Est Nordouest de l'isle d'Orleans, le lendemain mîmes sous voile & le trauers de la Melle-baye, 25. lieues de Québec on aperceut vn vaisseau du costé du Nort qui mettoit sous voile, lequel raschoit d'aller vers l'eau pour gagner le vent & faire retraite s'il pouuoit, il fut trouué appartenir audit sieur de Caen son cousin Emery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les restors qui y estoient, & traiter quelque marchandise qu'il auoit, & autres commoditez

à luy appartenant, d'autant que l'Anglois sçauoit
qu'il estoit en la riuere, comme il sera dit cy-apres.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus près
que l'on pourroit du vaisseau dudit Emery pour le
saluer de quelques canonades, qui luy furent aussi-
tost respondus par autres coups de meilleure amoni-
tion, s'entretirent quel que temps enuiron 30. coups,
l'vn qui fut tiré du vaisseau dudit Emery emporta la
tête d'vn des bons mariniers dudit Thomas Quer,
Emery fist quelque bordées pour tascher de gagner
le vent pour se sauuer, mais Thomas desirant en ve-
nir aux mains & l'aborder, me dist; Monsieur vous
sçavez l'ordre de la mer, quine permet à ceux d'vn
contraire party. estre libre sur le Tillac, c'est pour-
quoy vous ne treuuez estrage que vous & vos com-
pagnons descendiez sous le Tillac, où estant fist fer-
mer les panneaux & les cloier sur nous, faisant mettre
ses matelots & soldats en ordre pour combattre à
l'abordage qui fut faite assez mal à propos, entre le
mas de Van & le beau Pré dudit vaisseau d'Emery,
lequel de sô costé faisoit sôn deuoir de se tenir prest
pour se deffendre à l'abordage: chacun fait ce qu'il
peut pour vaincre & terracer sô ennemy: ce fut alors
qu'on vint aux coups de pierre & balles de canon, &
autres choses qu'ils pouuoient attrapper se iettant
d'vn bord à l'autre, car les vns ny les autres ne pou-
uoient entrer dedans leurs vaisseaux que par le beau-
pré du vaisseau dudit Thomas Quer, à cause que le
vaisseau (comme i'ay dit) auoit abordé debout, &
vne pate de l'ancre de celuy de Thomas Quer s'e-
loit attachée & cramponnée au vaisseau d'Emery.

Combat
des Fran-
cois avec
l'Anglois
à coups de
canons.

Ce que
Thomas
Quer dit à
l'Auteur.

On vint
aux coups
de pierre, &
balles de
canon.

en sorte qu'ils ne se pouuoient desaborder : & vn
 homme armé d'vn bord à autre pouuoit facilement
 empescher d'entrer : ce pendât que les gens de Tho-
 mas Quer estoient ainsi mal menez , vne partie se
 jetta au fond du vaisseau que ledit Capitaine faisoit
 monter à coups de plat d'espée, mais c'est vne mau-
 uaise chose quand la peur faist les courages, le Chef
 mesme ne scauoit pas bien où il en estoit, car peu
 l'accompagnoient au combat, il y eust quelque ru-
 meur en ce combat dâs le vaisseau d'Emery de Caen,
 qui par vn courage lasche cria assez hautement Car-
 tier, Cartier, ce qui fut entendu par Thomas Quer,
 qui aussi tost ne voulut perdre temps, & releua ceste
 parole, leur promettant toute courtoisie, autant
 dit il, qu'au sieur de Champlain que nous auons icy,
 & prenez garde de conseruer vos vies. Pendant tout
 ce combat les deux pataches approchoient qui eus-
 sent mal mené ledit Emery, qui ne pouuoit se des-
 aborder, voyant l'inconuenient qu'il pouuoit en-
 courir, ayant des gens en son bord qui nauoient eu-
 uie de bien faire, il demanda à me voir : pendant ce
 temps le combat cessa d'vne part & d'autre, & vint
 on aussi tost avec vne pinse à ouvrir les panneaux, l'on
 m'enleua promptemēt pour aller parler audit Emery
 de Caen : ledit Thomas Quer qui à son visage & con-
 tenance resmoignoit n'estre pas bien en seureté de sa
 personne, & disoit, Assurez vous (me dit il) que si
 l'on tire du vaisseau que vous mourez, dites leur
 qu'ils se rendent, ie leur feray pareil traitement qu'à
 vostre personne, autrement ils ne puenēt cūter leurs
 rayné, si les deux pataches arriuent plus tost que la

Prins de
 l'Auteur
 par l'An-
 glois.

On le fait
 parler au
 sieur Em-
 ry.

comp
 faire
 eile e
 d'hon
 vostre
 ne pui
 empe
 tenan
 deuez
 ayn p
 par co
 ie luy
 les asse
 ment s
 dit Em
 seau, le
 mas Qu
 tion qu
 deux p
 Thoma
 qui sans
 vaisseau
 l'aduan
 avec le
 les Ang
 les vaisse
 dre leur
 que d'au
 Caen, en
 qui vinre
 de Caen

composition soit faite: le luy dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que ie suis, il vous seroit tres facile estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en derogant à ce que m'avez promis, & vostre frere le Capitaine Louys Quer aussi; de plus ie ne puis commander à ces personnes là, & ne peux empescher qu'ils ne fassent leur deuoir, en se maintenant & defendant comme gens de bien, vous les deuez louer plustost que les blasmer, vous scauez qui avn prisonnier l'on luy fait dire ce que l'on veut, & par consequent ledit Emery ne doit s'arrester à ce que ie luy pourrois persuader: le vous prie d'oc dit-il, de les assurer qu'ils auront toute sorte de bon traitement s'ils se veulent rendre, ce que ie fis, parlant audit Emery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'auoit faite: Ils mettent les armes bas, les deux pataches arriuent aussi tost, auxquelles ledit Thomas Quer fait defences d'offencer les nostres, qui sans doute les eussent ruynez, & sans icelles le vaisseau Anglois eust esté enleué: ledit Emery ayant l'aduantage, se rendant maistre du vaisseau Anglois avec le sien, moy & autres François qui estoient dedas, les Anglois eussent apporté du renfort, & des messatres les vaisseaux du grapin qui y tenoit, l'on eust peu prendre leurs deux pataches. L'accord fait tant d'un costé que d'autre, Lepinay Lieutenant dudit Emery de Caen, entra dans le vaisseau, & apres ledit Emery, qui vinrent faire la reuerence à Thomas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il venoit pour me secourir, que

Ce qu'il
dit à Tho-
mas Quer.

Thomas
le prie de
dire aux
siens qu'ils
se rendent

Ce qu'Emery dit à l'Auteur.

son cousin de Caen luy auoit donné lettre pour m'apporter, par laquelle il mandoit qu'il m'enuoyoit des viures pour trois mois, attendant plus grand secours du sieur Cheuallier de Rasilly qui deuoit arriuer en bref, neantmoins il croyoit que la paix estoit faite entre la France & l'Angleterre.

Les François vont à Tadoussac.

L'execution faite, nous nous en allasmes à la rade de Tadoussac treuuer le General Kertk, où ledit Emery auparauât auoit péféré aller, perdre par vne disgrâce qui luy suruint le trauers de Tadoussac, cōme il sera dit en son lieu, estans arriuez à la rade du moulin Baudé, où estoient encore les Anglois, ledit

Sont bien receus du General Anglois

General nous fit bonne reception, bien aise de ceste prise: ausi y vismes nous ce bon traistre & rebelle Iacques Michel, qui auoit conduit les Anglois de la premiere & seconde fois: il estoit Contre-Admiral de ceste flotte, cōposée de cinq grands vaisseaux

Flotte Angloise de quoy composer.

de trois à quatre cens tōneaux, tres bien amunitionnez de canons, poudres, balles, & artifices à feu: à la verité, hors les Officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il y auoit en chacun pres de six vingts hommes, ausi i y vis mon beau-frere Boulé, qui auoit esté pris depuis qu'il estoit party de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son departement, qui fut tel qui s'ensuit.

Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage.

Il me dit que partant de Québec avec les incommoditez qu'ils auoient receuës allant à Gaspey, ils rencontrèrent Emery, estant fort resiouis d'une si heureuse rencontre, il leur donna de quoy se rafraischir, luy ayant dit que son cousin de Caen l'enuoyoit tāt pour querir les castors, qu'autres com-

modi
ures p
de Ra
tit de
fit de l
plust
pour le
qui le e
quelqu
de 70.
tre l'An
quelqu
Tuiller
mesme
la guerr
Daniel v
de Rasil
ques deu
Peres le s
lemand &
Peres à Q
estre dāns
dit Emer
qu'il y fut
ne non,
riuer des
nemēt ses
mandises
Daniel & l
qui es
Après

moditez s'il en restoit & apporter au Fort des vi-
 ures pour trois mois, attendant le secours de Monsieur
 de Rasilly qui estoit prest à faire voile, quand il par-
 tit de la Rochelle, & que sans l'arrest que Ioubert luy
 fit de la part de la compagnie, il eust arriué vn mois
 plustost à Québec, & n'auoit peu faire autrement
 pour le mauuais temps qui l'auoit contrarié à la mer,
 qui le contraignit relascher à la Rochelle, pour faire
 quelque radoub en son vaisseau qui estoit du port
 de 70. tonneaux: croyant que la paix estoit faite en-
 tre l'Angleterre & la France, d'autant qu'il auoit veu
 quelque lettre entre les mains de monsieur de la
 Tuillerie à la Rochelle, où on l'asseuroit d'icelle,
 mesme que l'on ne donnoit plus de congé pour faire
 la guerre à l'Anglois: joint aussi que le Capitaine
 Daniel venoit en la Compagnie du sieur Cheuallier
 de Rasilly, Ioubert deuoit venir deuant & quel-
 ques deux autres barques, l'vne appartenante aux
 Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres Al-
 lemand & Noyrot, qui venoient pour secourir leurs
 Peres à Québec, croyant que ces vaisseaux pourroient
 estre dans la riuere, s'ils auoient vent fauorable, le-
 dit Emery de Caen demanda s'il ne sçauoit point
 qu'il y fut entré des vaisseaux dans la riuere, il luy dit
 que non, ce qui donna courage audit Emery, pesant
 arriuer des premiers à Québec, pour emporter pro-
 temet ses peleteries, & traiter quelque peu de mar-
 chandises & viures, qui auoit, premier que ledit
 Daniel & Ioubert arriuerent, il prit les cinq cens ca-
 non qui estoient en la barque qu'il mit en la sienne.
 Apres tous ces discours, & que ie luy eu

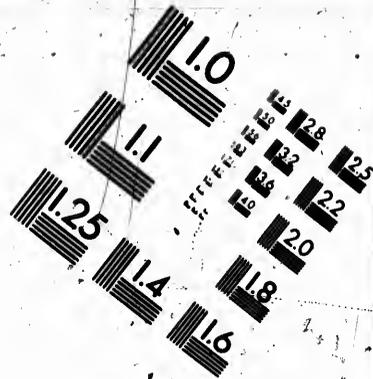
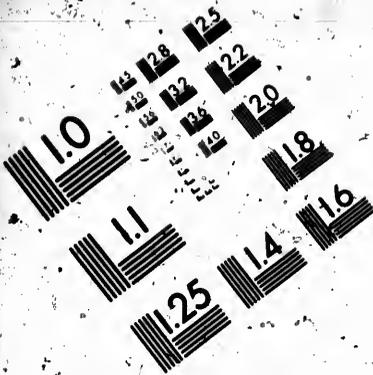
representé la necessité en laquelle nous auions esté
 laissez, il se delibera de monter au plustost : moy
 fort resiouy desirant estre des premiers à vous donner
 ce bon aduis de ce secours si fauorable en vne telle
 necessité, ie dis audit Emery qu'il estoit à propos que
 i'allasse deuant avec la chaloupe, pour afin que
 s'il y auoit du calme, au moins qu'il nous donneroit
 ce contêtement que de nous apporter les nouvelles,
 que pour cet effect il luy demanda de changer son
 esquipage de matelots pour faire diligence, d'autant
 que les siens estoient foibles & debiles, qu'ils ne pour-
 roient nager comme les siens qui estoient frais, &
 aussi donner quelque baril de poudre pour nous se-
 courir, ce qu'il refusa, disant, qu'il ne desiroit se de-
 faire de ses hommes ny de sa poudre, leur donnant
 seulement vn peu de biscuit : que pour la petite bar-
 que où il estoit allé, il l'auoit laissée à gouverner &
 commander à Desdames, lequel deuoit suivre ledit
 Emery de Caen : Je partis tout ainsi, avec la chaloup-
 pe & mes matelots harassés de necessité & travail :
 le desir que nous auions de vous donner des nouvel-
 les, nous donnoit de tant plus de courage. Au bout de
 quatre ou cinq iours apres auoir quitté ledit Emery
 nous appereusmes quelque vaisseau vers l'eau, desir-
 rant l'aller recognoistre, pensant que se fut celuy du
 dit Daniel, selon que l'on nous l'auoit representé
 mais comme nous eusmes recogneu que ce n'estoit
 point luy, ains vn vaisseau Anglois, nous resolumes
 de gagner la terre, pour nous sauuer, le vaisseau An-
 glois (où estoit ledit Thomas Quer.) appereua
 que nous faisons retraite nous tira vn coup de can-
 & au

& au
 ble es
 ce qu'
 l'esqu
 matel
 biles d
 qui no
 uions,
 reçoit
 le Gen
 mena
 comme
 ment q
 nes dig
 ticles, n
 plaisir,
 Québec
 ce qu'ils
 pris luy
 du seco
 gemét t
 lay dire
 duits. Ne
 l'ancre; d
 ches, pou
 auoient a
 esté l'ann
 il fut brus
 les condu
 chemin q
 pas, car il
 2. I

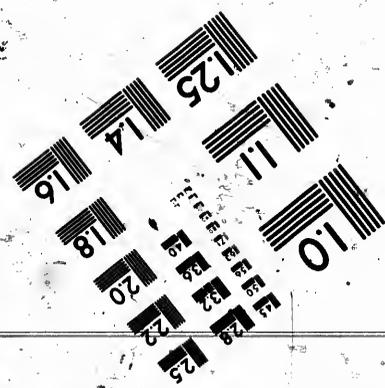
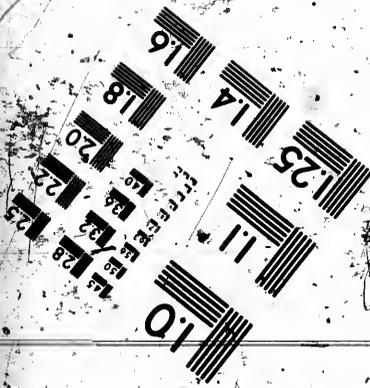
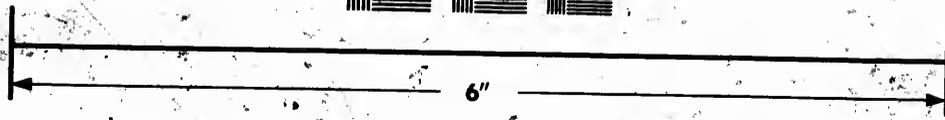
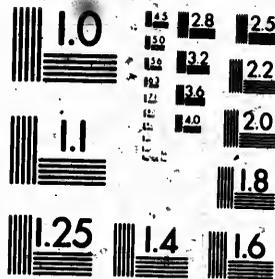
& aussi tost esquippe vne autre chaloupe avec dou-
 ble esquippage, pour aller les nostres qui faisoient
 ce qu'ils pouuoient pour auer: en ceste occasion
 l'esquippage françois n'y eust peu seruir, nos
 matelots n'en pouuoient pour estre foibles & de-
 biles du travail: nous estant attaints par les Anglois
 qui nous pillerent & ragerent tout ce que nous a-
 uions, on nous emmene audit Thomas Quer qui no-
 reçoit assez courtoisement, il me mena à son frere
 le General, qui me fait tres bonne reception & nous
 mena à Tadoussac avec luy, ie luy fis entendre
 comme ledit Emery de Caen luy auoit dit assure-
 ment que la paix estoit faite, l'ayant sceu de person-
 nes dignes de foy au partir de la Rochelle. A il les ar-
 ticles, me dit le general, Non, Ce sont contes faits à
 plaisir, il s'informe de l'estat auquel vous estiez à
 Québec, ie luy en disois bien plus qu'il n'y en auoit
 ce qu'ils pouuoient croire, mais quelques matelots
 pris luy disoient que vous estiez bien mal si n'auiez
 du secours, les Sauuages qui croyoient qu'à ce chan-
 gemēt tout leur seroit donné de la part des Anglois,
 luy dirent le miserable estat auquel vous estiez re-
 duits. Nous arriuōs au moulin Baudé où ils mouillēt
 l'ancre; & aussi tost ils arment le Flibot & deux pata-
 ches, pour promptement faire monter à Québec, ils
 auoient avec eux des hommes Anglois, qui auoient
 esté l'année precedente au Cap de Tourmente quand
 il fut brullé. Les Sauuages de Tadoussac s'offrant de
 les conduire, leur disant, qu'ils scauoient mieux le
 chemin que les François, à la verité qu'ils ne mentent
 pas, car il n'y a endroits ny roches qu'ils ne cognois-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

sent par experience, que nous n'auons si exacte, neât-
 moins ils ne laisserent d'emmener de nos matelots,
 puisque la fortune leur auoit esté si fauorable, leurs
 affaires ayant esté preuëes dès l'Angleterre par le
 Conseil, que ledit Jacques Michel leur auoit don-
 né, qui ne se pouuant assurer auoir en leur puissance
 des matelots qui estoient en la chaloupe qui prirét
 par cas fortuit: mais l'occasion se preséta de laquelle
 ils se seruirent, pour ayder à conduire leur Flibot &
 patache. C'est vne digression que ie fais sur ce que
 aucuns ne pensent reparer leur faute, quād les choses
 ne reussissent à leur souhait, & faut tousiours qu'il y
 aye vn si, ce qui n'estoit point en ceste affaire: sur ce
 qu'aucuns ont dit, que si l'Anglois n'eust pris la cha-
 louppe il n'eust monté à Québec si promptement
 qu'ils firent: ce sont contes faits à plaisir à des per-
 sonnes qui ne sçauent comme ceste affaire s'est pas-
 sée, & ne sçauent comment couvrir leur faute, sinon
 en blasmant autrui, chose de mauuaise grace, car ils
 auoient emmené le Flibot & les deux pataches, avec
 les hommes qui auoient esté audit Cap de Tourmē-
 te, comme i'ay dit cy dessus, à dessein qu'aussi tost ar-
 riuiez au moulin Baudé de les faire monter à Québec,
 craignant que si leur eust fallu monter des barques
 à Tadoussac, que pendant ce travail vne moyenne
 barque eut passé & donné secours à l'habitation, leur
 dessein par ce moyen rompu: & quand mesme, com-
 me dit est, qu'ils n'eussent eu que des Sauvages du
 pais pour pilotes, qui eussent aussi bien pilotez com-
 me ils l'auoient fait des l'année passée audit Cap de
 Tourmente, avec la plus grande barque que nous
 eussions à Tadoussac.

fut p
 voile
 aucun
 ledit
 barqu
 auoit
 quils
 Desda
 te, nea
 rer mi
 vaissea
 estant
 de brun
 Anglor
 la porté
 part ny
 tes, ils e
 Tadouss
 vne pipe
 nes abar
 ques cou
 & les alle
 ledit Jacq
 ce vaisse
 hommes
 vous en
 rien faire
 ils ne nou
 considera
 vaisseaux

Reuenons audit Emery, lequel apres que Boullé fut party avec sa chaloupe, il leue l'ancre & met sous voiles pour gagner Québec au plustost, sans sçauoir aucunes nouuelles de l'Anglois, celles que luy dirent lesdits Desdames & Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils auoient veu vn canau, où il y auoit des Sauvages avec de la marchandise Angloise, qu'ils auoient traitez avec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de cet aduis ledit Emery n'en fait compte, neantmoins cela luy deuoit faire penser & s'asseurer mieux qu'il ne fit, pour la consideration de son vaisseau, & ne tomber aux accidens comme il fit, car estant sur le trauers de Lefchemin il fut pris d'un téps de brunc que l'on voyoit fort peu, il passa deuant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moulin Baudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'une part ny d'autre: pésant doubler la pointe aux alloüettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le trauers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font une piperie pour se sauuer à terre, voicy que la brune s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de canons, pour leur demander secours, & les aller sauuer du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Jacques Michel dit au General, enuoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en aduertir, vous en aurez bon marché, le General n'en voulut rien faire, disant, Ils les faut laisser, & attendre vn peu ils ne nous pourrons fuir, Ils sont bien despourcus de consideration de venir passer à nostre veüe, ayant vaisseaux deuant & derriere eux: sans la brune il n'eut

Emery tait
che de gate
gner à Qué
bec.

Les Anglois
peu confi-
derez ca-
tecy.

esté si auant, & ainsi le laissa là, & donna grande faute
audit Quer de n'y enuoyer des chaloupes aussi tost
qu'ils ouyrent tirer leur canon, & n'eussent perdu
trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en se
battant avec ledit Emery, la marée commençant à
monter sous le vaisseau fit que peu à peu il vint à flotter
sans estre que fort peu endommagé, ils prirent cou-
rage & se rembarquent, laissent leur piperie, se met-
tent vers l'eau, vont mouiller l'ancre au pres du Cha-
faut au Basque, deux lieues de Tadoussac, où ils furent
quelquetemps: ils virent vne chaloupe Angloise qui
venoit de Québec, & alloit treuuer le General pour
luy porter nouvelle de la prise du fort, sur laquelle le-
dit Emery fit tirer vn coup de canon: voulant mouil-
ler l'ancre le pett met à la voile, & va mouiller proche
de la Malle baye, où il vint quelques canaux de Sau-
uages qui luy dirent que Québec estoit rendu, ce qu'il
ne voulust croire, & pour ce sujet enuoya vn canau de
Sauuages avec deux François pour en sçauoir la verité,
(qui n'estoit que trop vray,) qu'ils eussent à faire le
plus de diligence qu'ils pourroient, ils leur falloit faire
vingt lieues, & autant pour le retour, c'estoit perdre vn
vn grand temps, ayant peu éuiter la prise des Anglois.
Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroient,
Lvn appellé le Cocq Charpentier, & l'autre Froide-
mouche, qui auoient esté en la barque de Boullé: ces
deux personages estoient ignorans & mal propres
à telles affaires, veu que les plus discrets n'y sont pas
trop bons. Ces deux aduanturiers se mettent en che-
min, vont au Cap de Tourmente, s'amusent à chasser
(c'estoit bien le temps) la nuict arriuez à Québec il

ne voy
desia p
chent
Anglo
partis,
suffiso
ledit E
ils euss
contra
sentme
tirer, il
son get
venu fa
Emery
ils, que
vous pa
dre, que
estes ven
toute la
si ie me
pour vo
tout alle
land hor
rent, leq
fâcheul
Cepen
fuiuoit h
vne petit
deux iou
furent iu
chant au

ne voyoient point les vaisseaux Anglois, qui estoient desia partis pour retourner à Tadoussac, ils s'approchent des cabanes des sauuages, qui leur dirent que les Anglois estoient au fort & à l'habitation: les vaisseaux partis, & qu'ils estoient dedans. Toutes ces nouvelles suffisoient pour s'en retourner promptement treuuer ledit Emery, & quelque diligence qu'ils eussent fait ils eussent treuue le vaisseau pris des Anglois, mais au contraire ils vont passer contre le fort, entendent les sentinelles de l'ennemy, ils ne se contentent de se retirer, ils vont à la maison de la veufue Hebert ou de son gendre, les voyant leur demandant ce qu'ils estoient venu faire, Nous venons, dirent ils, de la part du sieur Emery voir si l'habitation estoit prise: helas, leur diront ils, que vous estes simples & peu aduisez, ne le voyez vous pas bien, falloit il venir icy pour vous faire prendre, que dira-on, sçachant par les Sauuagés que vous estes venus icy, & que ie ne le dise, il y va de ma vie & de toute la ruine de ma famille, il faut que par necessité si ie me veux conseruer, ie dise que vous estes venus pour voir si le sieur de Champlain estoit icy, & cōme tout alloit: allons treuuer le Capitaine Louis, il est grand homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils firent, lequel leur vfa de quelques paroles & menaces fascheuses, les retenans pour les faire traouiller.

Cependant la petite barque. où estoit Desdames fuiuoit ledit Emery de Caen, mais ils s'arrestèrent à vne petite riuere pour prendre de l'eau, où ils furent deux iours à cause du mauuais temps. Sortant de là ils furent iusques au Bic, quinze lieuës de Tadoussac, sçachant au vray par les Sauuages la prise de Québec, &c.

Sauuages
suffirent
Emery que
les Anglois
estoient à
Québec.

Ce que leur
dit le gendre
de la veufue
Hebert.

Son
nus
Capitain
Louis.

que ledit de Caen ne pouuoit éuiter qu'il ne fust pris pour s'estre trop hafardé, ils ne furent point incredulés, ils se delibererent de s'en retourner chercher passage le long des costes, où estant vers Gaspey rencontrerent Ioubert avec sa barque qui nous venoit secourir, mais trop tard, & leur dist, qu'il auoit esté pourfuiuy des Anglois proche de Milcou, il leur dist aussi que le Capitaine Daniel estoit party pour mesme effect, & vne autre barque pour les Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres l'Alleman & Norot.

Ioubert se
perd aux
costes de
Bretagne.

Il s'embarque avec ledit Ioubert, & s'en retourne en France sans faire plus grand progresz, sinon que s'aller perdre à la coste de Bretagne près Benodet proche de Quinpercorentin, qui pensant au commencement que ce fussent quelques pirates, furent detenus iusques à ce qu'ils sceurent la verité, & là ledit Ioubert despendit plus qu'il n'auoit sauué de son naufrage.

Voicy vn defaut en ce voyage, de ne partir suiuant l'ordre qui auoit esté donné par les sieurs Directeurs de Paris, de partir de droite route de Dieppe pour la Nouvelle France. Au lieu de ce faire, les vaisseaux vont attendre le sieur Cheualier de Rasilly, & ainsi laisserent perdre la saison, que s'ils fussent partis au 15. ou à la fin de Mars, & que ledit Capitaine Daniel partant de bonne heure, cōme dit est, il fust arriué à Québec le 20. ou à la fin de May pour le plus tard, près de deux mois premier que les Anglois, en nous secourant ils eussent iouy des traites, ce qui ne fut effectué pour le retardement.

Ces mal-
heurs ani-
merēt faute
de n'auoir
party de
saison.

Les Directeurs de Bordeaux manquerent aussi, & empescherent les paraches de partir si promptement

qu'ell
Rasilly
sicela
tion r
tre le F
d'effe
pour le
beauc
pertes
pensan
voyage
les Ang
dre Qu
malheu
Reto
Baudé, d
apres n
d'Aouft
ou aussi
re porter
monter v
deux qu
brulé tru
seruice de
monstra
Roy qu'à
pris par fo
es choses
ost esper
vous dites
quelque

qu'elles eussent peu faire, & ledit sieur Cheualier de Rasilly n'eust laissé d'aller combattre les Anglois, que si cela eust esté, l'ennemy eust esté vaincu, & l'habitation recouuerte. Mais le traité de paix qui se fist entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre empescha d'effectuer la commission qu'il auoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc où il fut, qui ne seruit pas beaucoup, & par ainsi ceste Societé receut de grandes pertes en la despense qu'ils firent encore ceste année, pensant que les vaisseaux du Roy deuoient faire le voyage, sur les nouvelles certaines que l'on auoit que les Anglois estoient partis de Londres pour aller prendre Québec. Voilà les effects de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fismes estant au moulin Baudé, dans les vaisseaux de Quer, deux ou trois iours apres nostre arriuée, qui fut enuiron le premier d'Aoult, nous entrâmes dans le port de Tadoussac, où aussi-tost le General fit charger le Flibot pour faire porter ce qui estoit de commoditez à Québec, fit monter vne barque à Tadoussac de quelques 25 tonneaux qu'il auoit portée en fagots, où ie vy Estienne Brulé truchement des Hurons, qui s'estoient mis au seruice de l'Anglois, & Marsolet, ausquels ie fis vne remonstrance touchant leur infidelité, tant enuers le Roy qu'à leur patrie, ils me dirent qu'ils auoient esté pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre vn homme par force se leuroit plus tost esperer de seruice qu'vne fidelité, leur disant, vous dites qu'il vous ont donné à chacun cét pistoles de quelque pratique, & leur ayant ainsi promis toute

L'Authour
reproche
l'infidelité
d'Estienne
Brulé & de
Marsolet.

fidelité vous demeurez sans religion, mangeant chair
 Vendredy & Samedy, vous licentiant en des desbau-
 ches & libertinages desordonnées, souuenez-vous
 que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a
 parent ny amy qui ne vous dise le mesme, ce sont ceux
 qui accourront plustost à faire faire vostre procez:
 que si vous sçauiez que ce que vous faites est desagre-
 able à Dieu & au monde, vous auriez horreur de vous
 mesme, encoro vous qui auez esté esleuez petits gar-
 çons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous
 ont mis le pain à la main: pensez vous estre prisez de
 ceste nation? non, assurez vous, car ils ne s'en seruent
 que pour la necessité, en veillant tousiours sur vos a-
 ctions, sçachant que quand vn autre vous offrira plus
 d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plu-
 stost que vostre nation, & ayant cognoissance du pais
 ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour vn
 temps, vous perdez vostre honneur, on vous mon-
 strera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que
 vous soyez: disant, Voilà ceux qui ont trahy leur Roy
 & vendu leur patrie, & vaudroit mieux pour vous
 mourir que viure de la façon au monde, car quelque
 chose qui arriue vous aurez tousiours vn ver qui vous
 rongera la conscience, & en suite plusieurs autres dis-
 cours à ce sujet: Ils me disoient, Nous sçauons tres bien
 que si l'on nous tenoit en France qu'on nous pédroit
 nous sommes bien faschez de cela, mais la chose est
 faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, &
 nous résoudre de iamais ne retourner en France: il
 ne laissera pas de viure, ô pauures excuséz, que si on
 vous attrappe vo^{us} qui estes suiets à voyager, vous cou-

Leur Res-
 ponse.

fez fu
 Je
 voien
 soit à
 soit au
 qu'il se
 qu'vn
 iamais
 uoyere
 ceux de
 il fit de
 France
 uec Juy

Voyages
 au sien
 Respo
 neral v
 les San

railleaux
 nous passa
 ble, atte
 amages l
 re

avez fortune d'estre pris & chastiez.

Je vis Louis le Sauvage que les peres Iesuistes auoient tant pris de peine à instruire, & qui commençoit à se licentier en la vie des Anglois, bien qu'il disoit auoir vne grande obligation ausdits Peres de ce qu'il sçauoit, estant en son cœur bon Catholique, & qu'un iour il esperoit le tesmoigner aux François si jamais il reuenoit en ces lieux: les Anglois le renuoyèrent en son pais avec son pere qui le vint voir, & ceux de sa nation qui en furent fort resiouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il auoit veu tant en France qu'en Angleterre, Bruslé truchement fut avec luy aux Hurons.

Louis le Sauvage se met au service des Anglois.

Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Manuais dessein de Marsoles. Responce de l'Auteur au General Quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvages par luy instruites en la Foy.

CHAPITRE V.

LE General Quer se deliberé d'aller voir Québec dans vne chaloupe qu'il fait equipper, & emmena Iacques Michel & quelques autres siens Capitaines de ses vaisseaux, & mon beau-frere: pendant son absence nous passâmes le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauvages les vns môstroient estre resiouis de ce châ-

Voyage du General à Québec.

gement, les autres non, selon la diuersité des humeurs qui étoient souuent que les choses nouvelles apportent plus grand bien, c'est où maintes fois le monde se trompe : comme ces peuples pensoient recevoir plus de courtoisie de ces nouveaux Estrangers que de nous, ils trouuerét en peu de téps toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regrettans.

De quelle
General di-
soit à l'Ab-
theur.

Le General fut quelque dix à douze iours à son voyage, a son retour fut salué de quelques canonnades, me disant qu'il estoit content de ce qu'il auoit veu, que si cela leur demeueroit ils feroient bien d'autres fruiets que ce qu'on y auoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments & commerees de ce qui se pourroit faire dans le pais, par le trauail & industrie de ceux que l'on y enuoyeroit.

Teloye à
Québec to-
les Capitai-
nes.

Montre
vne lettre
de Marfolet
à l'Antheur.

Quelques iours apres son arriüée il festoya tous les Capitaines, pour cet effect il fit dresser vne tante à terre enuironnée de verdure, sur la fin du disner il me donna à lire vne lettre qui luy auoit esté enuoyée de Québec, escrite de Marfolet truchemēt, (mescognoissant des biens qu'il auoit receus des Societez Françoises) où il y auoit escrit ce qui s'en suit.

„ Monsieur depuis nostre arriüée à Québec vn
„ canau de Sauvage est descendü des trois ri-
„ uieres, pour vous donner aduis qu'vn conseil s'est
„ tenu de tous les Chefs & principaux du pais assem-
„ blez, pour deliberer, sçauoir si Mōsieur de Cham-
„ plain doit emmener en France les deux petites fille
„ qu'il a, ils ont resolu que puisque les François ne
„ sont plus demeurans en ces lieux, de ne les laisser

aller
qu'ils
pesch
riue q
meur
riue m
ferez f
me vo
passen
quis'e
retour
dre co
humb

Aya
land au
filles, d
& autre
de ces fi
iours au
uoit sol
plusieur
elle n'y
s'en esto
Sçais tu
naise rep
menteur
Champl
elles, No
nous n'au
suet que

aller, & vous prient les retenir, & ne leur permettre
 qu'ils s'en retournent, d'autant que si vous ne l'em-
 peschez le pays se perdra, & est à craindre qu'il n'ar-
 rive quelque accident de mort aux hommes qui de-
 meurent en ces lieux, c'est pourquoy que s'il en ar-
 rive mal, ie me descharge de ce que ie dois, vous en-
 ferez selon vostre volonté: mais si me croyez com-
 me vostre seruiteur, vous ne permettrez qu'elles
 passent plus outre, en les r'enuoyant icy: c'est tout ce
 qui s'est passé depuis vostre partement, i'espère m'en
 retourner à Tadoussac pour auoir l'honneur de pré-
 dre congé de vous, comme estant Monsieur, Vostre
 humble & affectionné seruiteur. Marfolet.

Ayant leû ceste lettre, ieiugeay aussi tost que le ga-
 land auoit inuenté ceste malice pour faire retenir ces
 filles, desquelles il vouloit abuser, cōme l'on croyoit
 & autres mauvais François semblables à luy; l'vne
 de ces filles appellée Esperance, auoit dit quelques
 iours auparauant que Marfolet estant au vaisseau l'a-
 uoit sollicitée des en aller avec luy, luy promettant
 plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que iamais
 elle n'y auoit voulu condescendre, mesme qu'elle
 s'en estoit plainte à des sauvages qui luy auoient dit,
 Sçais tu pas bié qu'il ne vaut rien, & qu'il est en mau-
 uaise reputation avec tous les Sauvages pour estre vn
 menteur, ne l'escoute point, tu es bien, Monsieur de
 Champlain vous a yme comme ces filles, aussi dirent
 elles, Nous luy portons de l'affectiō; ce que n'estant
 nous n'aurions desir de le suivre en France, qui fut le
 sujet que i'en parlay au Général.

De l'ém de
 mal heu-
 reux. Mae-
 folet.

Ce qu'il
 dit à l'vne
 des deux
 filles Sau-
 uages
 pour les sa-
 uer.

Ce que
l'Auteur
dit au Ge-
neral.

Monsieur vous me faites faueur, que vostre cour-
toisie s'estende à me monstrer ceste lettre, que si
l'affaire est ainsi qu'il l'escriit, i'aurois tort de vous
" faire vne demande inciuille, en vous demandant
" permission d'emmener ces filles que i'ayme comme
" si elles estoient miennes, vous me permettrez que ie
" parle pour ces pauures innocentes qui m'ont esté dô-
" nées par les sauuages assemblez en Conseil, sans que
" ie les aye demandez, mais au contraire comme forcé
" avec le consentement des filles & des parens, à telle
" condition que i'en disposeroy à ma volonte, pour
" les instruire en nostre Foy, comme si c'estoiet mes en-
" fans, ce que i'ay fait depuis deux ans le tout pour l'a-
" mour de Dieu, où i'ay eu vn grand soing à les entre-
" tenir de tout ce qui leur estoit necessaire, les desirant
" retirer des mains du Diable, où elles retomberont si
" faut que les reteniez: ie vous supplie que vostre cha-
" rité soit telle enuers ces pauures filles de ne les vio-
" lenter, & souueuez vous que Dieu ne vous fera point
" ingrat si vous faites quelque chose pour luy, il a des
" recompenses grandes, tant pour le Ciel que pour la
" terre.

Ce qu'il
dit contre
Marsolet.

Au reste ie sçay tres assurement que Marsolet
a forgé en son esprit ce qu'il vous m'ade, n'ayant treu-
" ué autre moyen pour perdre ces filles, & iouir de sa
" desordonnée volonte s'il peut. Ie sçay assuremēt que
" les Sauuages estant au Conseil des trois riuieres, il ne
" fut parlé aucunement de ces filles, ny de ce que Mar-
" solet vous a escriit, mesme ie sçay que lors que estiez à
" Québec vo^s vous informastes si les Sauuages n'estoiet
" point faschez de ce qu'elles s'en alloient, que Gros-

Jean
des A
sent f
stoier
emme
pas. e
dit au
perfor
ques i
ment,
estoi
cecy e
iouster
qui veu
citées à
sens: P
pouuez
que tan
ie le laif
table to
gueres:
dant vn
cher les
ploys
Thomas
meura o
les, fure
boire &
ne donn
sible que
cher d'all

Jean de Dieppe qui s'est donné à vous, truchement
 des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils fus-
 sent faschez de ce que ie les emmenois, qu'ils en e-
 stoient bien contets, que s'il y auoit du danger de les
 emmener allant dans le pay^s cōme il alloit, il n'y eut
 pas esté pour beaucoup de choses, & Coullart vous
 dit aussi, Monsieur nous auons autant d'interest que
 personne, à cause de ma femme & de mes enfans,
 que s'il y auoit quelque risque ie vous le dirois libre-
 ment, au contraire les Sauvages m'ont dit qu'ils en
 estoient bien aise, qu'elles estoient bien données, tout
 cecy est vn tesmoignage suffisant, auquel deuez ad-
 iouster Foy, plus qu'à ce que vous mande Marfolet,
 qui veut abuser de ces filles, les ayant mesmes solli-
 citées à s'en aller avec luy, qu'il leur dōneroit des pre-
 sens: Payant ainsi dit aux Sauvages, vous vous en
 pouuez informer s'il vous plaist. Mais recognoissant
 que tant plus ie luy en parlois, & plus il se roidissoit,
 ie le laissay là sans parler d'aduantage, il se leue de
 table tout fasché comme il sembloit, ce qui ne dura
 gueres: nous ne laissasmes de passer le temps atten-
 dant vn iour plus propre à luy en parler, & recher-
 cher les moyens pour l'inciter à penser à cela, i'em-
 ployay à ma supplication ledit Jacques Michel &
 Thomas Quer son frere, qui luy en parlerent, il de-
 meura obstiné, ce que scachant ces deux pauvres fil-
 les, furent si tristes & faschées, qu'ils en perdoient le
 boire & le manger en pleurant amerement, ce qui
 ne donnoit de la cōpassion, en me disant, Est il pos-
 sible que ce mauuais Capitaine nous vueille empes-
 cher d'aller en France avec toy, que nous tenons

Ce que Joy
 dit aussi vn
 appelé
 Coullart.

Le General
 ne veut en-
 tendre à ce
 que l'Au-
 theur luy
 remontre
 pour ces
 deux filles

Ce qu'el-
les dirent à
l'Authcur.

comme nostre pere, & duquel nous auons receu tant de biens faits, iusqu'à oster ce qui estoit pour ta vie, »
 » durant les necessitez pour nous le donner, & nous »
 » entretenir iusqu'à present d'habits: nous auons vn tel »
 » desplaisir en nostre cœur que nous ne le pouuons »
 » dire, n'y auroit il point moyen de nous cacher dans »
 » le vaisseau, ou si nous pouuions te suiure avec vn ca- »
 nau nous le ferions, te priant de demander encore »
 vne fois à ce mauuais homme qu'il nous laisse aller »
 avec toy, ou nous mourrons de desplaisir, plustost »
 que de retourner avec nos Sauvages, & si tu ne peux »
 obtenir que nous allions en France, au moins faits en »
 sorte que nous demeurions avec la femme de Cou- »
 lart, nous la seruirons elle & tous ses enfans de tout »
 nostre pouuoir en ton absence, attendant l'année à »
 venir, & sçachant de tes nouvelles aussi tost nous »
 prédrons vn canau pour aller treuuer à Tadoussa, »
 ainsi me disoient leurs petits sentiments: le leur fis »
 faire à chacune vn habit de quelques robes de Cham- »
 bre & manteau que i'auois, pour ne les enuoyer mal »
 accomodées tant elles me faisoient de compassiō.

Je faisois ce qu'il m'estoit possible pour sauuer ces »
 deux, pauures ames, ie tasche de faire encore vn ef- »
 fort, puisquil n'y auoit qu'à contenter les Sauvages »
 par present, quand mesme il iroit de beaucoup, ie »
 fais dire par Thomas Quer à son frere le General, »
 qu'il y auoit vn moyen de rendre les Sauvages satis- »
 faits en leur faisant vn present, & leur dire que puis- »
 qu'ils auoient donné ces filles qu'ils deuoient tenir »
 leurs parolles, voyant qu'ils ne le faisoient pas, qu'ils »
 n'auroient suyes de se fier en eux, de ce qu'il leur pour-

roien
sent
telles
stoien
uoit
ie la m
preser
il me p
n'y vo
moy d
bonne
fortun
il me d
solet.

Les
ce truch
ie desir
que c'es
lon pou
heureux
mescha
aux Sau
effect: d
données
que de n
teur, d'a
n auoien
Il luy dit
filles d'es
qu'il en r
print gar

roient dire, que neantmoins il leur faisoit vn present de la valeur de Mill liures, en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son bord à moy appartenants, dont il m'auoit donné sa promesse payable à Londres, que ie la mettrois entre les mains de son frere, & seroit le present tel qu'il voudroit comme venant de sa part, il me promit luy dire, comme il fit, mais le General n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à moy de prendre patience. Vn iour que ie le vis en tres bonne humeur, & croyant que ie pourrois tenter la fortune de luy parler encore vne fois, ce que ie fis: il me donne quelque esperance sur le retour de Marslet.

Le General
ne veut
qu'on em-
mene ces
deux filles.

Les vaisseaux reuenans de Québec i'appris que ce truchement venoit, ie le fais aduertir de ce que ie desirois faire pour contenter les Sauvages, sçachant que c'estoit le moyen, & qu'en faisant des presents son pouuoit emmener ces filles: au contraire ce malheureux ennemy du progrès de Dieu, faisant voir sa meschanceté à descouuert, dit que si on en parloit aux Sauvages qu'ils refuseroient ce present pour cet effect: disant audit Quer que ces filles auoient esté données de la bonne volonté, sans esperance autre que de nostre amitié, ainsi eust esté cognû pourmenteur, d'auoir escrit au General des choses à quoy ils n'auoient iamais pensé, au lieu de pallier ceste affaire il luy dit que c'estoit mal fait à luy d'empescher ces filles d'estre baptisées, & auoir cognoissance de Dieu, qu'il en respondroit deuant la Iustice diuine, qu'il print garde qu'il auoit encore assez de remedes s'il

vouloit persuader au General de donner quelque
 present aux Sauvages comme i'offrois : que pour ce
 qui estoit de sa personne ie le recognoistrois en tout
 ce qu'il me seroit possible, que quelque iour il pour-
 roit auoir affaire de ses amis, estant en l'estat où il e-
 stoit, que s'il desiroit retourner en France, ie le
 seruirois en tout ce qu'il me seroit possible: tout
 ce qu'il me dit fut, qu'il ne pouuoit rien faire de
 cela, que s'il arriuoit quelque accident aux Anglois
 par les Sauvages, ils remettroient toute la faute sur
 luy, & le voyant ainsi obstiné ie le laissay là.

L'Authent
 ne peut ga-
 gner.

De là il va treuuer le General, luy remonstrant ce
 que ie luy auois dit & offert, & ouy dire que ie vou-
 lois faire des presents aux Sauvages, pour empescher
 ces filles d'estre retenues, que d'assembler ces peuples
 esloignez, il n'y auoit nulle apparence, & leur offrir
 des presents il n'estoit point conuenable, d'autant
 qu'ils croyroient que vous auriez peur de les irriter,
 & que cela leur donneroit plus d'assurance d'entre-
 prendre sur ses homes, qu'il failloit qu'il empeschast
 que ie n'emmenasse ces filles, qu'il luy auoit voué
 trop de seruiçes pour ne luy dire ce qu'il scauoit pour
 le bien du pays, & à son aduantage, qu'il print garde
 à ce qu'il feroit, s'en deschargeant, & que s'il arriuoit
 quelque disgrâce pendant son absence, qu'on ne s'en
 prist pas à luy, & qu'il valloit mieux tenir ces peup-
 les en paix, que d'estre en hazard de rōber en quel-
 ques mauuais accidens : Voilà ce qu'il dit au
 uoir representé au General, lequel se resolut de re-
 tenir ces filles, & ne me permettre les emmener.

Thomas Querme dit y auoit fait ce qu'il auoit

pes

pes,
 perer
 sentir
 tendu
 cher
 gnalé
 desch
 Sauua
 pounc
 rois far
 perte d
 vn iou
 tost ou
 n'ayan
 filles, e
 nasse, i
 vous, p
 maistre
 monstre
 seruir le
 de vous
 son, ius
 Ces
 remedes,
 ment, de
 quelle ne
 chien & v
 nous n'au
 il nous a d
 mais ie n

Vn fo

2,1

peù, le voyant fort esloigné de ce que ie pouuois esperer touchant les presens, à quoy il ne vouloit consentir; Marfolet l'en ayant desgousté, ce qu'ayant entendu ie n'en parlay plus: mais ie ne me peüs empêcher de parler à Marfolet & luy dire le desplaisir signalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'auoir innoué des choses toutes contraires à la verité, & fait dire aux Sauvages ce à quoy ils n'auoient iamais pensé, qu'il pouuoit m'obliger en ceste occasion, cōme ie pourrois faire pour luy en d'autres, estant ainsi cause de la perte de ces filles & de leurs ames, qu'il en respondroit vn iour deuant Dieu, qu'il ne permettroit point que tost ou tard il ne receut le chastiment qu'il meritoit, n'ayant eü autre dessein que de iouir de l'vne de ces filles, en recherchant les moyens que ie ne les emmenasse, il me dit, Monsieur vous en croirez ce qu'il vous, plaira ie n'ay dit que la verité, quand ie sers vn maistre ie luy dois estre fidele. Vous l'avez fort bien montré (luy dis- ie) en seruant l'ennemy, pour desferuir le Roy & ceux qui vous ont donné le moyen de vous éleuer en ces lieux depuis qu'estiez petit garçon, iusqu'à present qu'avez grandement decliné.

Ces pauures filles voyant qu'il n'y auoit plus de remedes, commencerent à s'attrister & pleurer amerement, de sorte que l'vne eut la fiéure, & fut long tēps quelle ne vouloit manger, appellant Marfolet vn chien & vn traistre, disant ainsi, Comme il a veu que nous n'auons pas voulu condescendre à ses volontez, il nous a donné vn tel desplaisir que sans mourir, mais ie n'en receus de semblable.

Vn soir comme le general donnoit à souper aux

2. Part.

li.

Ce qu'il
l'Auteur
dit à Mar-
folet.

Ce qu'une
des filles
sauuages
disoit de
Marfolet.

Capitaines des vaisseaux, Marfolet estant en la chambre, l'une des deux filles appelée Esperance y vint, qui auoit le cœur fort triste, & souspiroit, ce qu'entendant ie luy demanday ce qu'elle auoit, sur celle appelle sa compagne nommée Charité, disant l'ay vn tel desplaisir que ie n'auray point de repos que ie ne descharge mon cœur enuers Marfolet, duquel elle s'approche, & l'ayant enuissagé, luy dist, Il est impossible que ie puisse estre contente que ie ne parle à toy: Que veux-tu dire? luy dist-il, Ce n'est point en secret que ie veux parler, tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, & n'en prendront moins à l'aduenir s'ils ont de l'esprit, c'est vne chose assez cogneuë de tous les Sauvages que tu es vn parfait menteur, qui ne dis iamais ce que l'on te dit, mais tu inuentes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, & donne à entendre ce que l'on ne t'a pas dit, pense, que tu es mal voulu des Sauvages il y a long-temps & comme malicieux tu perseueres en tes mengeries, de donner à entendre à ton Capitaine des choses qui n'ont iamais esté dites par les Sauvages, mais meschant tu n'auois garde de dire le subiect qui t'a meu à inuenter de telles faussetez, c'estoit que ie n'ay pas voulu condescendre à tes sales voluptez, me priant d'aller avec toy, que ie ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouuerois tes coffres dans lesquels ie prendrois ce qui me seroit agreable; ce que ie refusay, tu me voulus faire des attouchemens deshonnestes, ie reiettay tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois dauantage ie m'en plaindrois: ce que voyant tu me baissas en repos, me disant que i'estois

Effronterie
de Marfo-
let.

vn
à la
ie f
ien
en
nou
à pr
de c
dre,
té c
app
lieu
mon
toy q
ta m
p
c
v
pou
a cau
que to
destru
sance
aux A
l'argen
de cela
d'appr
sera mo
cela ell
ter, Ma
son: O

vne opiniaſtre: aſſeure toy qu'on te fera bien ranger
 à la raiſon, tu ne ſeras paſtouiſours comme tu es, car
 ie ſçay bien que tu retourneras à Quebec; ie te dis que
 ie ne t'apprehendois en aucune façon, ie deſire aller
 en France avec Monsieur de Champlain, qui m'a
 nourrie & entretenue de toutes commoditez iuſques
 à preſent, me montrant à prier Dieu, & beaucoup
 de choſes vertueuſes, que ie ne me voulois point per-
 dre, que tout le païs auoit conſenty, & que ma volon-
 té eſtoit portée d'aller viure & mourir en France, & y
 apprendre à ſeruir Dieu; mais miſerable que tu es, au
 lieu d'auoir compaſſion de deux pauures filles, tu te
 monſtre en leur endroit pire qu'un chien, reſſouuiens
 toy que bien que ie ne ſois qu'une fille, ie procureray
 ta mort ſi ie puis, en tant qu'il me ſera poſſible, t'aſſeu-
 rant que ſi à l'aduenir tu m'approches ie te donneray
 un couſteau dans le ſein, quand ie deurois mourir
 de toi: Ah! perfide tu es cauſe de ma ruine, te
 pourray ie bien voir ſans plorer, voyant celuy qui
 a cauſé mon malheur, vn chien à le naturel meilleur
 que toy, il ſuit celuy qui luy donne ſa vie, mais toy tu
 deſtruis ceux qui t'ont donné la tienne, ſans recognoiſ-
 ſance de bon naturel enuers tes freres que tu as vendus
 aux Anglois; Penſe-tu que c'eſtoit bien fait pour de
 l'argent vendre ainſi ta nation? tu ne te contentes pas
 de cela en nous perdant auſſi, & nous empelchant
 d'apprendre à adorer le Dieu que tu meſcrois qui te
 fera mourir, ſ'il y a de la iuſtice pour les meſchans. Sur
 cela elle ſe mit à plorer ne pouuant preſque plus par-
 ler, Marſolet luy diſant, Tu as bien eſtudié cette le-
 çon: O meſchant, dit elle, tu m'as donné aſſez de



Ce que luy
dit la sœur
de fille.

sujet de t'en dire dauantage si mon cœur te le pouuoit exprimer. Le truchement se retournant à l'autre petite fille appelée Charité, luy dist, Et toy ne me diras tu rien? Tout ce que ie te scaurois dire, dit elle, ma compagne te l'a dit, & moy ie te dis dauantage, que si ie tenois ton cœur i'en mangerois plus facilement & de meilleur courage que des viandes qui sont sur cette table. Chacun estimoit le courage & le discours de ceste fille, qui ne parloit nullement en Sauuagesse.

Ce Mariolet demeura fort estonné de la verité des discours d'une fille de douze ans, mais tout cela ne peust émouuoir ny attendre le cœur dudit General Quer.

Le Capitaine Iaeques Michel me dist en secret, qu'au voyage qu'il auoit fait à Québec, il auoit resolu de retenir ces filles, & pour trouuer yne excuse legitime dist à Mariolet qu'il luy escriuist la lettre que j'ay dit cy-dessus, mais estant en Angleterre, & luy ayant dit, il protesta que cela estoit faux, & qu'il n'y auoit iamais pensé, que ie pouuois cognoistre son humeur, & qu'il n'estoit point homme à dissimuler & à chercher des inuentiōs pour les faire demeurer, que s'il eust eu la volonté il l'eust fait librement, sans employer personne, & rien autre chose que ce que Mariolet luy en auoit dit, & l'auoit fait resoudre à les faire demeurer à Québec.

L'Authour
les console.

Voilà la conclusion prise que ces filles demeureroient; ie ne laissay de faire pour elles tout ce que ie peux, & les assister de petites commoditez, leur donnant esperance de nostre retour, qu'elles prissent courage, & qu'elles fussent tousiours sages filles, con-

tinuar
E'vne
auoier
frere e
ner à l
jalouf
mettre
iusque
qu'il e
subieE
ment,
le reco
son, en
ce plai
bon co
tant q
moy, r
& disan
uerence
donner
ce de M
de la cō
esperōs
toit que
vers les S
& neant
moy d'y
on n
auoit ta
permis d
à tou

tinuant à dire les prieres que ie leur auois enseignées :
 E'vne me demâda vn chapelet, disant que les Anglois
 auoient pris le sien, ce que ie fis à l'vne, & mon beau-
 frere en donna vn à l'autre: car il ne falloit rien don-
 ner à l'vne que l'autre n'en eust autant pour oster la
 jalousie qui estoit entre elles, priant Coullart de les
 mettre avec sa femme tant qu'elles y voudroier estre,
 iusques à ce qu'ils eussent des vaisseaux François, &
 qu'il taschast de les conseruer, ne leur donnant aucun
 subiect de les perdre, mais qu'il les traittast douce-
 ment, que c'estoit vne grande charité pour Dieu, qui
 le recompenseroit: qu'elles luy seruiroient en sa mai-
 son, en mille petites choses necessaires, que me faisant
 ce plaisir, où i'aurois moyen de le seruir, ie le ferois de
 bon cœur: Assurez vous, Monsieur, me dist-il, que
 tant qu'elles auront la volonté de demeurer avec
 moy, i'en auray du soin comme si c'estoit mes enfans,
 & disant cela en leur presence, elles luy firent vne re-
 uerence, & en le remerciât luy dirent, Nous ne r'aban-
 donnerons point non plus que nostre pere en l'absen-
 ce de Monsieur de Champlain: ce qui nous donnera
 de la cōsolation, & nous fera patienter, c'est que nous
 esperōs le retour des François, & s'il eust fallu qu'aussi-
 tost que nous fumes arrinez à Québec, & eussions esté
 vers les Sauvages nous fussions mortes de desplaisir,
 & neantmoins nous estions resoluës ma compagne &
 moy d'y demeurer plustost qu'avec les Anglois.

On me dist que le General Quer estant à Québec,
 auoit tancé son frere Louys Quer, de ce qu'il auoit
 permis de celebrer la sainte Messe, ce qu'il fit deffen-
 dre à tous les Peres, & que les Peres Iesuites faisant em-

Les met
 avec la fe-
 me de Cou-
 llart.

Ce qu'elles
 dirent à
 Coullart.

Le General
veut auoir
le Calice
des Peres
Iehusos.

Ce qu'il
dist en iu-
rant aux
Peres.

barquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la presence de son frere, Louys Quer, commandant au fort & habitation, comme le reuerend Pere Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils aduiserent quelque chose, qui estoit enucloppé: Il demanda à le voir, le Pere le deueloppe, c'estoit vn Calice, que Louys Quer voulut prendre; Le Pere luy disant, Monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pas s'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour auoir sujet de le prendre, Quoy? dist-il en iurant, profaner, nous n'adioustrons point de foy en vos superstitions, ie n'apprehende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant: le fais cela pour le discours que vous m'avez fait, & aussi pour oster le subiect qui vous fait idolatrer, comme nous sommes obligez de rabatre, entant que nous pouués les superstitions, que si vous ne m'eussiez vsé de ces termes ie vous l'aurois laissé. Quoy que s'en soit, ledit Louys Quer s'estoit tousiours bien comporté iusques à ceste heure, ne luy en desplaise. Ceste action n'estoit bonne ny valable, c'estoit chercher vn maigre sujet pour prendre ces deux Calices, pour vn homme qui veut viure en honorable reputation deuant les hommes vertueux: cetté action ne sera iamais approuuée, & void-on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a enuoyé à ceux qui ont profané les vasciaux sacrez des Temples.

Le Ge
M
tre



mauoir
primen
sans sca
gle terre
certifica
chose sig
de cela,
amis, ie
tât de de
donné to
uec moy
d'Angler
roit com
de oblig
noiant le
aduoné p
sition qu
a vie, m
depuis la

Le General Quer demande à l'Autheur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General Quer.

CHAPITRE VI.



Edict General Quer me demâda le certificat des armes & munitions, & autres commoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frere Louis Quer m'auoit donné, auquel il auoit fait vne grande reprimende, disant qu'il ne sçauoit ce qu'il auoit fait, sans sçauoirs'il y auoit paix entre la France & l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point que l'on vit aucune chose signée de sa main, ne sçachant la consequence de cela, & le desplaisir que l'on pouuoit rendre à ses amis, ie luy dis Monsieur cela ne vous peut apporter tant de desplaisir que vous le dites, puisque vous auez donné tout pouuoir au Capitaine Louis de traiter avec moy, en vertu des Commissions qu'auetz du Roy d'Angleterre, ayant pour agreable tout ce qu'il feroit comme vostre personne, autrement ce seroit le desobliger, en ne tenant sa parole, & vous en desaduouant le pouuoir que luy auez donné: ie ne le desaduouë point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous à faite, ie la maintiendray au peril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, & par consequent il ne

*Ce que
l'Autheur
luy respon-
dit.*

vous pouuoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous esties encore maistre du fort, & par ainsi ie vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçauent l'estat de la place, & ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera vn s'il est iugé à propos, & toute autre sorte de courtoisie. Voyant qu'il se mettoit en colere; & que ie ne le pouuois retenir, ie luy donnay le certificat, luy disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colere pour si peu de sujet, que veritablement ie le desirois auoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit-il) assez, l'on sçait bien le miserable estat auquel vous estiez reduits, & le peu de commoditez qui sont en armes & munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois iours apres ledit Jacques Michel estant saisi d'un grand assoupissement, fut trentecinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame; laquelle si on peut iuger par les ceures & actions qu'il a faites, & qu'il fit le iour d'aparauant, & mourant en sa religion pretendue, ie ne doute point qu'elle ne soit aux enfers: car le iour precedent il auoit tellement iuré & blasphemé le nō de Dieu que i'en auois horreur, faisant mille sortes d'imprecations contre les bons Peres Iesuites, & des habitans de S. Malo: disāt, Qu'il se redroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu quelque signalé des-plaisir, deust il mourir miserablement. Je ne me peüst tenir de luy dire, Bon Dieu! comme pour vn reformé vous iurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est vray, dit-il, mais ie suis tellement outré de passion & de colere contre ces chiens

L'Auteur
se reprochoit
de ces blas-
phemes.

de Ma-

de M
despl
ce les
Gene

Ce
pas ta
pour
grand
cogne
tes.

Il se
de son
esté, e
ignor
naviger
veut fai
té à ceux
Seigneu
hommes
aucun co
il fit des
quitter le
pris sans
der, mais
nous l'ab
tez pas, ie
que vous,
vaisseau,
quoy il lei
mons l'ad
conseillan

2. F

de Malouins Espagnols, qui m'ont rendu de grands desplaisirs, & aussi serois-je content si rauois frappé ce Iesuite qui m'a donné vn desmenty deuant mon General.

Ce desplaisir qui luy estoit si sensible, n'estoit alors pas tant pour les Malouins & le Pere Iesuite comme pour le sujet des Anglois, desquels il se plaignoit grandement de l'auoir tres-mal traitté, & peu recogneu, contre les promesses qu'ils luy auoient faites.

Il se plaignoit aussi de l'arrogance insupportable de son General, pour vn marchand de vin qu'il auoit esté, estant à Bordeaux & à Coignac, & cogneu ignorant à la mer, qui ne sçait que c'est que de nauiger, n'ayant iamais fait que ces deux voyages, & veut faire de l'entendu par ses discours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoissent pas bien, il trenche du Seigneur, il ne sçait que c'est d'entretenir d'honnestes hommes, il veut que tout luy cede, & ne veut croire aucun conseil, qu'alors qu'il n'en peut plus, comme il fit dés l'année passée, en laquelle sans moy il vouloit quitter le vaisseau de Roquemont, & ne l'eust iamais pris sans l'ordre que ie luy donnay, il le vouloit aborder, mais ie ne voulus y consentir, luy disant, Si nous l'abordons nous sommes perdus, ne vous y froitez pas, ie cognois mieux les François en ces choses que vous, qui n'auetz que des gens mal faits en vostre vaisseau, hors les Canoniers & Officiers: c'est pourquoy il les faut battre à coups de canons, dont nous auons l'aduantage, les contraignant à se rendre, vous conseillant encore vne fois que si iamais vous rencon-

Plainé
contre le
General.

Venu de
bas lieu.

Son arroj
gance.

riez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits & courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoy il auoit raison; car il y estoit peu experimenté, comme il est encore, & son frere Thomas Quer, ils prennent des commademens desquels ils n'en sçauent pas les charges, il leur faudroit estre encore vingt ans pour l'apprendre, & auoir esté élevé & nourry ieune garçon pour sçauoir bien ce qui est necessaire à vn Capitaine de mer, autrement ils ferōt de lourdes fautes, mettant souuent la conduite entre les mains d'vn Maistre ou Pilote ignorant qui sera dans leur vaisseau. Quand il il fut arrivé à Londres, il se vantoit que c'estoit luy qui auoit tout fait, plusieurs honnestes hommes qui le cognoissoient bien & moy aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous auez fait: & de fait ils ont vsé enuers moy d'ingratitude; Car outre mes appointemens ils me deuoient donner recompense, ce qu'ils n'ont fait: m'ont refusé le commandement del'vn de leurs vaisseaux pour mon fils, ie les auois installé en cette affaire où ils ne cognoissoient rien & n'y fussent iamais venus sans moy, ils me traittent mecaniquement en mon vaisseau: & non, comme i'ay appris, allant à la mer, ils m'ont donné vn yurogne qui est fol pour mon Lieutenant, pour prendre garde sur mes actions: Ie le veux chasser de mon vaisseau, ou luy feray vn mauuais party, c'est vn coquin sans courage, s'il se presente quelque occasion de combattre ie le meneray comme il faut, ils auront encores recours à moy, ie le sçay bien, ils n'en sont pas

Les Anglois
vsent d'in-
gratitude
enuers les
autres Mi-
chels.

où il
l'ind
moy
d'aut
perfo
d'aut
trouu
faut p
plaisir
me far
ieluy
patrie
iamais
reur à t
la Fran
mais pr
cela, c'
que iam
vne fois
si l'on m
pas sans
le luy
desesper
à la mort
plus atter
raison de
tant de v
voudriez
vray, me
donnant
Maisté.

où ils pensent, tout ainsi que i'ay eu moyen de donner l'indultne d'instruire cette affaire, ie sçay aussi les moyens de les en faire sortir, & leur apprendre & à d'autres, qu'ils ne doiuent iamais mescontenter vne personne comme moy: Il y a des Flamans assez & d'autres nations, quand vn moyen me faudra, i'en trouueray d'autres, ils ont fait tout à leur plaisir, il faut patienter, il sçait bien que ie ressens vn grand des- plaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il me fait bon visage, mais il voudroit que ie fusse mort, ie luy suis maintenant à grand' charge, i'ay laissé ma ^{Diffimula- tion de ce General enuers luy} patrie, comme ils ont fait, pour seruir vn estrangeur, iamais ie n'auray l'ame bien contente, ie seray en hor- reur à tout le monde, sans esperance de retourner en la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit, mais puis que l'on me traite de toutes parts comme cela, c'est me mettre au desespoir, & faire plus de mal que iamais ie n'ay fait, ne pouuant que perdre la vie ^{Resolusion de Jacques Michel,} vne fois, mais ie la puis bien faire perdre à beaucoup si l'on me desespere, tous ces discours ne se passoient pas sans iurer.

le luy donnois courage, en luy disant, Ne vous desesperez point; il y a des remedes par tout, horsmis ^{Il l'encou- rageoit.} à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses plus atroces que ce que vous auez fait, vous auez raison de vous repentir de ce qui s'est passé, & croyant de vous, que si auiez a recómmencer, que vous ne le voudriez entreprendre, ains plustost mourir. Il est vray, me disoit-il: Nostre Roy est bon & iuste, par- tyuant à plusieurs qui ont grandement offensé sa Maiesté. Elle peut, luy dis-je, vous doner abolition en

vous amendat & recognoissant vos fautes, en le seruât fidelement à l'aduenir, vous serez en consideration tât pour vostre courage, que pour l'experience qu'auetz acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre quâd l'on remonstrera à sa Maiesté le seruice que vous luy pouuez rendre à la nauigation: changez vostre volonté, & vous resoudez de retourner en vostre patrie, pour moy où i'auray moyen de vous y seruir ie le feray de bon cœur: Il me dit qu'on luy auoit escrit de France qu'il auoit sa grace, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il ne s'y fieroit pas qu'il ne l'eust scellée, & outre que iamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, & qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit tres bien fait, luy dis-ic.

Ne vent se fier à la grace qu'on luy promet

Sujet de la melancolie,

le sçay que la maladie qu'il eust, n'estoit que cetermors de conscience qui le bourreloit, & vouloit tesmoigner aux Anglois qu'il auoit vn autre desplaisir, se courant du mescontentement qu'il auoit des Malouins, & du Pere Iesuiste, & de son fils, d'ôt il se plaignoit grandement, mais la verité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, & melancolique, de se voir mesprisé de sa patrie, abhorré du monde, retenu pour vn perfide & traistre François, qui meritoit vn chastiment rigoureux (& tous ceux qui font le semblable, ne peuent marcher la teste leuée) & monstré au doit d'vn chacun, mesme les Anglois entr'eux l'appelloient traistre, disant, Voyez cestuy là qui a vendu sa patrie, & autres qui l'ont reniée, pour vn peu de mescontentement qu'ils disent auoir eü en France. Il sçauoit tres-assurement que ces discours se tenoient,

aufsi
conf
chant
relée,
& fut
tres di
flet au
tu, ay
dans l
Le
leur di
da, po
auetz d
dit le P
de Die
gers &
Sauuag
Ouy, o
conuert
ptemen
la main
vous do
luy resp
vous de
de parle
propose
pour offe
donner,
donner v
le laif
re mourir

aussi est-ce vn puissant ennemy, que celuy qui a la conscience chargée de si vilaines, detestables meschantes trahisons: il auoit raison d'auoir l'ame bourrelée, & mourir de desplaisir, plustost que suruiure, & fut là le sujet de sa mort, & non ce que Quer & autres disoiēt, que c'estoit pour n'auoir donné vn soufflet au Pere Iesuite qui estoit la mesme sagesse & vertu, ayant bien tesmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terres.

Sujet de sa mort.

Le General Quer parlant aux Peres Iesuites, leur dit, Messieurs vous auez l'affaire de Canada, pour iouir de ce qu'auoit le sieur de Caen, lequel auez depossédé. Pardonnez moy Monsieur (luy dit le Pere) ce n'est que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous exposant à tous dangers & perils pour cet effect, & la conuersion des Sauvages de ces lieux: ledit Michel pressant dit, Ouy, ouy, cōuertir des Sauvages, mais plustost pour conuertir des castors, ledit Pere respond assez promptement & sans y songer, Celà est faux, l'autre leue la main, en luy disant, Sans le respect du General ie vous donnerois vn soufflet, de me desmentir, le Pere luy respond, Vous m'excuserez, ie n'entend point vous desmentir, i'en serois bien fâché, c'est vn terme de parler que nous auons en nos escoles, quand on propose vne question douteuse, ne tenant point cela pour offencer, c'est pourquoy ie vous prie me pardonner, & croire que ie nel'ay point dit pour vous donner du desplaisir.

Pourquoy Michel accusoit le Pere Biebois.

le laisse à penser si ce sujet estoit capable de le faire mourir, sans autre plus violent desplaisir, comme

Mort de
cc. Michel
sans repen-
tance.

l'ay dit cy dessus : aussi Dieu la puny ne luy faisant la
gracé de se recognoistre à l'heure de la mort, qui a
couppé la broche à tous ses desseins pernicieux &
& meschans.

Les An-
glois se re-
jouissent
plus de sa
mort qu'ils
ne le re-
grettent.

Le Gene-
ral luy fait
faire vne
pompe su-
perbe.

Estant mort il y eut plus de resiouissance entre les
Anglois que de regret, neantmoins le General Quer
qui voulut luy tesmoigner la derniere preuue de son
amitié qu'il disoit luy auoir porté de son viuant, luy
fit faire vne chässe où il fut mis, commanda son fre-
re Thomas Quer d'armer quelques 200. Hommes,
qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à qua-
tre, les maistres des vaisseaux prennent la chässe, &
la mettét dedás vne chaloupe, & arriuez sur le bord
du riuage, les officiers des vaisseaux prennent le corps
sur leurs espauls, & sur sa chässe auoient mis vne es-
pée nuë, deuant le corps marchoit vn homme armé
de toutes piéces, avec la rondache & le coustelas, l'au-
tre portoit vne demie picque noircie, les soldats
fourent en deux, par le milieu desquels passa le
corps avec tous les Capitaines & autres officiers des
vaisseaux, qui l'accôpaignoient marchant deuant, les
soldats qui le suiuent comme est la coustume en tel-
les funeraillies, il fut porté à la fosse, où estant mis de-
dans l'on rompit la demie picque en deux, & la mit
on dans la fosse, sur laquelle le Ministre fit des prie-
res s'agenouillant & se leuant plusieurs fois, respon-
dant aux Ministres: leurs prieres acheuées l'on cou-
ure le corps de terre, cela fait ils se firent deux esto-
peteries de mousquets, des soldats qui estoient rages
au tour de la fosse. A pres l'on fut tirer le canon de tou-
tes les vaisseaux, iusqu'à quelque 80. à 90. coups: cel

fait c
du co
à ce q
Capit
n en c
jouire
il auo
payé d
To
qu'il ne
cû, que
cûst do
Du
dit Qir
de mas
comme
estoit t
auoit pl
quelle il
gez de n
rages de
lanouue
ayant au
propres à
année à
chandise
leur trait
ques 5000
ent à l'ha
l'on ont e
pourcer le

fait chacun s'en retourne en son vaisseau, le pavillon du contre Admiral estoit à demy destendu, iusques à ce qu'il y en eust vn autre mis en la place, qui fut vn Capitaine Anglois appellé le dueil n'en dura gueres, au contraire iamais ils ne se resjouirent tant, & principalement en son vaisseau où il auoit quelques barils de vin d'Espagne: le voilà payé de tout ce qu'il auoit fait.

Tout ce que i'ay veu apres sa mort est, l'honneur qu'il ne meritoit pas, ne pouuant esperer, s'il eust vescu, que le chastimēt d'vn suplice, si sa Maieſté ne luy eust donné sa grace.

Durant le iour que nous fusmes à Tadoussac, le dit Querer employa ses hommes à couper quantité de mas de sapins, pour batteaux & chaloupes, comme du bois de bouleau pour brusler: ce meſnage estoit tousiours pour payer quelques auaries, & en auoit plus de besoin ceste année la que l'autre, en laquelle il prit 19. vaisseaux François & Basques chargez de mōluc, & outre ce qu'il traita avec les Sauvages des marchādises qui estoient aux vaisseaux de la nouvelle societé, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de viures & autres commoditez propres à vne habitation, qu'ils r'apporterent ceste année à Québec, & outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traite qu'ils ne firent: ils ne traiterent que quelques 5000. castors & quelques 3. à 4. mille qu'ils prirent à l'habitation, & le vaisseau d'Emery de Caen. ils ont eū autre chose qui est peu pour pouuoir rembourser les frais de leur embarquement, en rendant

Vaisseaux
François que
les Anglois
ont pris.

ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen & à ses associés au fort & à l'habitation de Québec, suyuant le traité de paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre.

Quer ne
veut per-
mettre aux
Catholi-
ques de
prier Dieu
publique-
ment.

Pendant ce temps que nous estions à Tadoussac, ledit Quer ne voulut permettre que les Catholiques priaissent Dieu publiquement à terre, où il auoit mis tous les François, horsmis deux qui estoient Huguenots, de l'esquipage dudit Emery de Caen, qui les faisoient rire pour auoir ceste preeminence par dessus les autres, moy & quelques autres passions le temps avec ledit General à la chasse du gibier, qui y est en ceste saison abondante, & principalement d'alloüettes, pluuiers, courlieux, becassines desquels il en fut tué plus de 20000. outre la pesche que les Sauvages faisoient du saulmon & truites qu'ils nous apportoient en assez bonne quantité, & de l'éplan que l'on prit en grand nombre avec des filets, & quelques autres poissons, le tout tres-excellent, iusqu'à nostre partement.

Les François

Parce

Qu

An

bass

terr

à D

nerc

riue



toyer, ga

tir vne

en aller

barquere

uons les a

pas sans l

lier de Ra

par quelq

vaisseaux

audit lieu

d'Enticost

percus: t

archendo

ebien bas

issent le d

2. Pa

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General Quer craint l'arrivée du sieur de Rasilly. Arrivée en Angleterre. L'Auteur y va trouver monsieur l'ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arrivée de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend Pere l'Allemand de la compagnie de Jesus. Arrivée de l'Auteur à Paris.

CHAPITRE VII.



Edit General ayant accommodé le fort & habitation de Québec de tout ce qu'il jugea estre necessaire, il fit donner caraine à ses vaisseaux assez legerement, nettoyer, gadoyer & suiuer, ce qu'estant fait, il fit partir vne petite barque de 25. à 30. tōneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui restoit, où s'embarquerent mes deux petites Sauvagesse, nous levons les ancrs & mettons sous voiles, ce qui n'estoit pas sans bien apprehender la rencontre du Chevalier de Rasilly, d'autant que nouvelles estoient venues par quelques Sauvages, qui asseuroient auoir veu dix vaisseaux à Gaspey, bien armez qui nous attendoient audit lieu : c'est pourquoy l'on passa fort proche d'Enticosty 14. lieues dudit Gaspey pour n'estre aperceus : toutesfois ledit Quer disoit qu'il ne les apprehendoit en aucune façon, & que c'estoit à faire de bien battre, & que si tant estoit que les François fussent le dessus, qu'il mettroit le feu dans leurs vais-

Les François levons les ancrs.

Nouvelles de l'arrivée du sieur de Rasilly.

seaux, en faisant mourir beaucoup premier qu'en venir là, & quelques autres discours. Nous fûmes contrariés de fort mauvais temps, avec des brunes iusques sur le grand Ban, qui estoit le 16. du mois d'Octobre, nous eûmes la fonde, & le 18. la cognoissance de Sorlingues : pendant la trauesse moururent onze hommes de la dysenterie, de l'esquippage de Quer.

Le 20. nous relaschâmes à Plemuc, où nous eûmes nouvelle de la paix, ce qui fâcha grandement ledit Quer. Le 25. sortîmes dudit port, rangeant la coste de deux lieues. Le 27. passâmes deuant Douure, où ledit Quer fit descendre tous nos hommes avec les peres Iesuites & Recollers, auxquels il donna passage, & à tous ceux qui voulurent aller en France: & moy i'escriuay de ce lieu à Monsieur de Lozon que ie m'en allois à Londres, treuuer Monsieur l'Ambassadeur, pour luy faire le recit de tout ce qui s'estoit passé en nostre voyage, afin qu'il luy pleust faire expedier quelques lettres de sa Maiesté audit sieur Ambassadeur, pour auoir ceste affaire pour recommandée, & y enuoyer vn homme expres pour cet effect, chose comme tres necessaire & importante pour le bien de la Societé. En continuant nous passâmes par les Dunes, où il y auoit nombre de vaisseaux, & vne remberge de six à sept tonneaux que l'on salua, qui rendit le reciproque de trois coups de canon. Entrant en la riuiere fûmes mouiller l'ancre deuant Graueline, où mîmes pied à terre laissant les vaisseaux, ledit Quer fréta vn batteau pour aller à Londres sur la riuiere de la Tamise, auquel lieu arriuasmes le 29. dudit mois.

L
fader
voya
estoi
guerr
cessit
dâs le
seize p
uoyé l
les Sau
arriuer

Ce
il se de
luy do
place, c
disés, l
Le do
cequis'
capitula
& vne ca
descouu
dit pays
glois, qu
smparez
gnalez, n
du Port
habituez
entremen
re tout d
sur impo
out pour

Le l'endemain ie fust treuuer monsieur l'Ambassadeur, auquel ie fis entendre tout le sujet de nostre voyage, ayant esté pris deux mois apres la paix, qui estoit le 20. Iuillet, faite de viures & munitions de guerre & de secours, ayant enduré beaucoup de necessitez vn an & demy, allant chercher des racines dás les bois pour viure, bien que ie n'eusse retenu que seize personnes au fort & à l'habitation, ayant enuoyé la plus grand part de mes compagnons parmy les Sauvages, pour éuiter aux grandes famines qui arriuent en ces extremitez.

L'Ambassadeur
fait rapport
à l'Ambas-
sadeur du
Roy de son
voyage.

Ce qu'ayant entendu ledit sieur Ambassadeur, il se delibera d'en parler au Roy d'Angleterre, qui luy donna toute bonne esperance de rendre la place, comme de toutes les peleteries & marchandises, lesquelles il fit arrester.

L'Ambassa-
deur tire
promesse de
restituer
tout ce que
l'Anglois
auoit pris
sur les Fran-
çois.

Ie donnay des memoires, & le procès verbal de ce qui s'estoit passé en ce voyage, & l'original de la capitulation que i'auois faite avec le General Quer, & vne carte du pays, pour faire voir aux Anglois les descouuertes & la possession qu'auions prise du dit pays de la Nouvelle France, premier que les Anglois, qui n'y auoient esté que sur nos brisées, s'estans imparez depuis dix à douze ans des lieux les plus signaléz, mesme enleué deux habitatiós, sçauoir celle du Port Royal où estoit Poitrincourt, où ils sont habitez de present, & celle de Pemete goit appellé autrement Norembegue; le tout saisi & enleué contre tout droit & raison, molestant les sujets du Roy, & leur imposant vn tribut sur la pesche du poisson: le tout pour les traouiller, & en fin leur faire quitter la

pesche, en se rendant maistre de toutes les costes peu à peu. De plus afin d'obliger les sujets de sa Majesté à aller prendre des congez en Angleterre, & ont imposé depuis deux ou trois ans des noms en ladite Nouvelle France, comme la nouvelle Angleterre & Nouvelle Escosse. Ils s'en sont aduisez bien tard, ils le deuoient faire avec raison, & non pas changer, ce qu'ils ne pourront jamais faire, on ne leur dispute pas les Virgines, ce qu'avec raison l'on pourroit faire, ayant esté les premiers François qui les ont descouvertes il y a plus de quatre vingts ans, par commandement de nos Roys, cela se iustifie par la relation des histoires tant Françoises qu'Estrangeres. Mais qui a causé qu'ils s'en sont emparez si facilement c'est que le Roy n'en auoit fait estat iusqu'à maintenant, que les iustes plaintes qui luy en ont esté faites, le fait resoudre à recourir ce que les Anglois ont anticipé, & le fera toutesfois & quantes que sa Majesté le voudra.

Je fus près de cinq sepmaines proche de mondit sieur l'Ambassadeur, attendant tousiours nouvelles de France, & voyant le peu de diligence que l'on faisoit d'y enuoyer, ou me donner aduis de ce que l'on desiroit faire, ie sçeus de mondit sieurs il n'auoit plus besoin de mon seruice, que ie desirois m'en retourner en France, il me le permit, me donnant lettre pour Monseigneur le Cardinal, m'assurant que le Roy d'Angleterre & son Conseil luy auoient promis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort vertueusement, esperant faire donner vn arrest au Conseil pour la reddition de l'habitation & com-

L'Auteur
obtient par
mission de
l'Ambassa-
deur de re-
tourner en
France.

modi
uer p
a 21. li
Caen
leterie
c'estoi
riuant
pour p
lelend
Le
uec son
Anglo
du Cap
disoit p
donna c
Surinter
de Mess
qu'ils m'e
ment de
celle de s
pour m'e
quelle C

Les Inter
France,
pagnie, Salu
sance du pays
ne vous y au
de vos sens, s
sodium & s
& presen
de nous en de

moditez qui y auoient esté prises.

Je partis de Londres le 30. pour aller à Larie trouver passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y a 21. lieues: sur le chemin ie rencontray ledit sieur de Caen, qui s'en alloit pour le recouurement de ses peleteries, auquel succinctement luy fis entendre ce qui c'estoit passé, & en quel estat estoient les affaires: arriuant à Larie ie fus quelques iours à attendre le vent pour passer, qui estant deuenu bon, ie m'embarquay le lendemain, & arriuay à Dieppe.

Le iour en suiuant arriua le Capitaine Daniel avec son vaisseau, qui auoit pris vne habitation des Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle du Cap Breton par vn Escossois appellé Stuart, qui se disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me donna quelques lettres tant de Monsieur de Lozon surintendant des affaires de la Nouvelle France, que de Messieurs les Directeurs, avec vne Commission qu'ils m'enuoyent, comme estans pressés du partement de l'embarquement, & ne pouuant si tost auoir celle de sa Maiesté, & de Monseigneur le Cardinal pour m'enuoyer, à cause de l'absence de sa Maiesté, laquelle Commission portoit ce qui s'ensuit.

Son arriode
à Dieppe.

Les Intendants & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France, Au sieur de Champlain l'un des Associez en ladite Compagnie, Salut. L'experience que vous vous estes acquise en la cognoissance du pays, & des Peuples de la Nouvelle France, pendant le sejour que vous y avez fait, joins la cognoissance particuliere que nous auons de vos sens, suffisance, generosité, prudence, zele à la gloire de Dieu, foy & fidelité au seruice du Roy, nous ayant portez à vous nommer & presenter à sa Maiesté, conformemens au pouuoir qu'il luy a plu nous en donner, pour en l'absence de Monseigneur le Cardinal

Commissé
donnée au
sieur de
Champlain.

de Richelieu Grand-maistre Chef & Surintendant general des Mers & Commercés de France : commander en toute l'estendue dudit pays, regir & gouverner sans les Naturels des lieux que les François qui y resident de present, & s'y habiueront cy apres : Nous ne pouuons douter que ladite nomination ne soit agréée, neantmoins ayans aduis que les vaisseaux que nous vous enuoyons, sous les charges & conduictes des sieurs Daniel & Iouber sont prests à faire voile, & craignant que les lettres de prouision de sa Majeste ne peussent estre arrivées à temps pour vous estre enuoyées par lesdites flottes, estant d'ailleurs necessaire & tres important de n'en point differer le partement. A ces causes Nous par forme de prouision seulement, & attendant l'urgence & pressante necessité de lachose, iugeans ne pouuoir faire meilleure eslection que de vostre persone, vous auons commis & deputé, commetiés & deputons par ces presentes, pour insqu'à ce qu'autrement sous le nom de la Compagnie y ayt esté pourueu, commander pour le seruice de sa Majeste, en l'absence de Monseigneur le Cardinal audit pays de la Nouvelle France, Fort & Habitation de Québec, & autres places & forts qui sont & seront cy apres construits, auxquels vous establirez tels Capitaines que bon vous semblera : regir & gouverner lesdits peuples ainsi que vous iugerez estre à faire, & generalement faire en icelle charge tout ce que vous estimerez & trouuerrez à la plus grande gloire de Dieu & de cet Estat, & utilité de ladite Compagnie. En foy de quoy nous signés ces presentes : A Paris le 21. iour de Mars 1629. & plus bas signés De Lozon, Robineau, Alix, Barthelemy Quatin, Bonneau, Quantin, Houel, Haquenier, Gastillon.

Ledit Daniel me fit le recit comme il s'estoit faisi du Fort du Milor Anglois, ainsi quil s'en-suit.



France,
André &
dement
Compagnie
Monseigneur
la Roche
sicutuail
qui estoit
la Nouue
Ché de B
ruec le R
journé au
ledit sieur
de partir,
voyage: S
sans plus a
adde dud
quatre vai
Compagnie
Grand B

RELATION DV VOYAGE FAIT
par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la
Nouvelle France, la presente
année 1629.



LE 22. iour d'Auril 1629. ie suis party de Dieppe, sous le congé de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Grâd Maistre, Chef & Surintendant General de la Nauigation & Commerce de France, conduisant les nauires nommez le Grand S. André & la Marguerite, pour (suiuant le commandement de Messieurs les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France) aller trouuer Monsieur le Commandeur de Rasilly en Brouage ou la Rochelle, & delà aller sous son escorte secourir & ayétuailier le sieur de Champlain, & les François qui estoient au fort & à l'habitation de Québec en la Nouvelle France: & estant arriué le 17. de May à Chéde Boys; le lendemain l'on publia la paix faite avec le Roy de la Grande Bretagne, & apres auoir séjourné audit lieu l'espace de 39. iours, en attendant ledit sieur de Rasilly, & voyant qu'il ne s'aduançoit de partir, & que la saison se passoit pour faire ledit voyage: Sur l'aduis de mesdits sieurs les Directeurs, & sans plus attendre ledit sieur de Rasilly, ie partis de la ville dudit Ché de Boys le 26. iour de Iuin, avec quatre vaisseaux & vne barque appartenans à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iusques sur Grand Ban, surpris que i'y fus de brunes & mauvais

temps, ie perdis la compagnie de mes autres vaisseaux,
 & fus contraint de poursuiure ma route seul, iusqu'à
 ce qu'estant enuiron à deux lieues proche de terre,
 i'apperceus vn nauire portant au grand Mas vn pa-
 uillon Anglois, lequel ne me voyant aucun canon
 m'approcha à la portée du pistolet, pensant que ie fus
 totalement desgarny, à lors ie commencé à faire ou-
 urir les sabots, & mettre seize pièce de canon en bat-
 terie, de quoy s'estant ledit Anglois apperceu il s'es-
 força de l'esuader, & moy de le poursuiure iusques à
 ce que l'ayant approché ie luy fis commandement de
 mettre son pavillon bas, comme estant sur les costes
 appartenantes au Roy de France, & de me monstret
 sa commission, pour sçauoir s'il n'estoit point quel-
 que forban, ce que m'ayant refusé ie fis tirer quel-
 ques coups de canon & l'aborday, ce fait ayant reco-
 gneu que sa commission estoit d'aller vers le Cap
 de Mallebarre trouuer quelques siens compatriotes,
 & qu'il y porroit des vaches & autres choses, ie l'as-
 seuray que la paix estoit faite entre les deux couron-
 nes, & qu'à ce suiet il ne deuoit rien craindre, & ainsi
 le laissay aller: & estât le 28. iour d'Aoust entré dans la
 ruiere nommée par les Sauuages grad Cibou, i'enuoyay
 le iour d'apres dans mon bateau dix de mes hommes
 le long de la coste, pour trouuer quelques Sauuages
 & apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de
 Québec, & arriuant mesdits hommes au Port aux Ba-
 laines; y trouuerent vn nauire de Bordeaux, le mai-
 stre duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que
 le sieur Jacques Stuart Millor Escossois estoit arriué
 audit lieu enuiron deux mois auparavant, avec deux

grand

gran
 trou
 qui fa
 ledit
 Dihor
 lez & c
 plus g
 chel D
 Royal
 Milor
 audit p
 les trois
 pour les
 crit sign
 permet
 res naua
 ges, qu'
 commi
 mettoit
 aufdits l
 tant rap
 pescher q
 pais, app
 sur ses su
 ter enar m
 chelles &
 calader le
 audit port
 e mis piec
 pres mid
 se que ie

2. P

grands nauires & vne patache Angloise, & qu'ayant
trouué audit lieu Michel Dihourse de S. Iean de Luz,
qui faisoit sa pescherie & secherie de moluë, s'estoit
ledit Milor Escossois saisi du nauire & moluë dudit
Dihourse, & auoit permis que ses hommes fussent pil-
lez & que ledit Milor auoit peu apres enuoyé les deux
plus grands de ses vaisseaux, avec le nauire dudit Mi-
chel Dihourse, & partie de ses hommes vers le port
Royal pour y faire habitation, comme aussi ledit
Milor depuis son arriué auoit fait construire vn fort
audit port aux Balaines, & luy auoit enleué de force
les trois piéces de canon qu'il auoit dans son nauire,
pour les mettre dans ledit fort, mesme donne yn es-
crit signé de sa main, par lequel il protestoit ne luy
permettre ny à aucun autre François, de pescher d'o-
resnauant en ladite coste, ny traiter avec les Sauua-
ges, qu'il ne luy fut payé le dixiesme de tout, & que sa
commission du Roy de la Grande Bretagne, luy per-
mettoit de confisquer tous les vaisseaux qui iroient
audits lieux sans son congé: Lesquelles choses m'e-
stant rapportées, iugeant estre de mon deuoir d'em-
pescher que ledit Milor ne continua l'vsurpation dui
pais, appartenant au Roy mon maistre, & n'exigea
sur ses sujets le tribut qu'il se promettoit. Je fis prepa-
rer enar mes 53. de mes hommes, & me pourueus d'es-
chelles & autres choses necessaires pour assiéger & es-
calader ledit fort, si qu'estant arriué le 18. Septembre
audit port aux Balaines, où estoit construit ledit fort,
je mis pied à terre, & fis aduancer sur les deux heures
pres midy mes hommes vers ledit fort, selon l'or-
dre que ie leur auois donné, & iceluy, attaquer par

1

2

3

diuers endroits, avec forces grenades, pots à feu & autres artifices, nonobstant la resistance & les mousquetades des ennemis, lesquels se voyant pressez prindrēt l'espouuente & se presenterent aussi tost sur leur rampart, avec vn drapeau blanc en la main, demandant la vie & le quartier à mon Lieutenant, ce pendant que ie faisois les approches vers les portes dudit fort, que ie fis promptement enfoncer, & aussi tost suiuy de mes hommes y entray dans ledit fort, & me faisis dudit Milor, que ie treuuay armé d'vn pistolet & d'vne espée qu'il tenoit en ses mains, & de tous les hommes, lesquels au nombre de quinze estoient armez de cuirasses, brassarts, cuiſarts & bourguignottes, ayās chacun vne harquebuse à fusil en main, & le reste armez de mousquets & picques seulement: Et ayant iceux fait desarmer ie fis oster les estendarts du Roy d'Angleterre, & fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon Maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y trouué vn François natif de Breit nommé René Cochoan, detenu prisonnier iusques à ce que son Capitaine (arriué deux iours auparauant en vn port distant de deux lieuës de celuy aux Balaines) eust apporté vne piece de canon qu'il auoit en son nauire, & payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, & le iour suiuant ie fis equiper vne caruelle Espagnolle que ie trouuay eschouée deuant ledit fort, & charger les viures & munitions qui estoient en iceluy, & apres l'auoir fait raser & desmolir, & le tout fait porter à ladite riuere du grand Cybour, ie fis avec toute diligence trauailler en ce lieu cinquante de mes hommes, & vingt des Anglois à la construction d'vn retranchement ou fort

sur l'
mis d
com
piece
de m
artific
chose
dans
ayāt fa
le Can
magat
natif c
& habi
du rest
les iou
femme
Falmuē
huiēt o
Milor,
gneur l
igné la
Decemb
Aāyc
à Rouē
comme
& Noyr
& me fit
lemand,
en la nou
Superieu
22 Nou

sur l'entrée de ladite riuere pour empescher les ennemis d'y entrer, dans lequel ie laissay quarante hommes, compris le R. P. Vimond & Vieupont Iesuites, huiet pieces de canon, dix-huiet cens de pouldre, six cens de meche, quarante mousquets, dix-huiet picques, artifices, balles à canon & mousquets, viures & autres choses nécessaires, avec tout ce qui auoit esté trouué dans ladite habitation & fort desdits Anglois, & ayât fait dresser les armes du Roy & de Monseigneur le Cardinal, fait faire vne maison, Chappelle & magasin, pris serment de fidelité du sieur Claude natif de Beauuais, laissé pour commander ledit fort & habitation pour le service du Roy, & pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu: Suis party le 5. iour de Nouembre, & ay amené lesdits Anglois, femmes & enfans, desquels en ay mis 42 à terre près Falmuë, port d'Angleterre, avec leurs hardes, & dix-huiet ou vingt que i'ay amenez en France avec ledit Milor, attendant le commandement de mondit Seigneur le Cardinal. Ce que ie certifie estre vray, & ay signé la presente Relation. A Paris ce douzième Decembre 1629.

Aÿt sejourné deux iours à Dieppe ie m'acheminay à Rouën, où ie m'arrestay deux autres iours, & appris comme le vaisseau des Reuerends Peres l'Allemand & Noyrots estoient perdus vers les Isles de Canseau, & me fit-on voir vne lettre dudit Reuerend Pere l'Allemand, Superieur de la Mission des Peres Iesuites en la nouvelle France, enuoyée de Bordeaux au R. P. Superieur du College des Iesuites à Paris, & dattée du 22. Nouembre 1629. comme il s'ensuit.

MON REVEREND PERE,

Pax Christi.



Gastigans castigauit me Dominus & mortuon tradidit me, Chastiment qui m'a esté d'autant plus sensible que le naufrage a esté accompagné de la mort du R. P. Noyrot & de nostre frere Louys, deux homes qui deuoient, ce me semble grandement seruir à nostre Seminaire. Or neantmoins puis que Dieu a disposé de la sorte, il nous sans chercher nos contentements dans ses saintes volonteés, hors desquelles il n'y eut iamais esprit solide ny content, & ie m'assure que l'experience aura fait voir à vostre reuerence que l'amertume de nos ressentiments détrempee dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel vne ame s'astache inseparablement, perd (ou le tout) ou la meilleure partie de son fiel; Si que s'il reste encore quelques soupirs pour les souffrances, ou passées ou presentes, ce n'est que pour aspirer dauantage vers le Ciel, & perfectionner avec merite ceste conformité dans laquelle l'ame a pris resolution de passer le reste de ses iours; De quatre des nostres que nous estions dans la barque, Dieu partageans à l'esgal, en a pris deux, & a laissé les deux autres. Ces deux bons Religieux tres-bien disposez, & resignez à la mort, seruiront de victime pour appaiser la colere de Dieu iustement iestée contre nous pour nos deffaus, & pour nous rendre desormais sa bonté favorable au succés du dessein entrepris.

Ce qui nous perdis fut un grand coup de vent de Suest, qui s'estena lors que nous estions à la riuée des terres, vint si impetuoux que quelque soin & diligence que peust apporter nostre Pilote avec ses Matelots, Quelques vœux & prieres que nous pensions faire pour detourner ce coup, iamais nous ne pensmes faire en sorte que nous n'allussions heurter contre les rochers: ce fut le 26. iour d'après nostre départ, iour de saint Barthelemy, enuiron sur les neuf heures du soir; De 24. que nous estions dans la barque, dix seulement eschappent, les autres furent estouffez dans les raux. Les deux nepeuz du Pere Noyrot tindrent compagnie à leur oncle, leurs corps ont esté enuoyez

Le 24. d'auant, & l'autre deuant de la France le 30. juillet. 1.

entre
nous n
ayons
auons
Dieu se
nidéce
appare
pris re
Louys
pouuoit
pelloit
affaire
P. Noy
dannée
de dem
mer esto
qui par
rot lors q
cristé sur
rot, de la
mas Do
quatre pi
tre la poi
croyis m
un autre
mon bon
dans la m
donnay po
me. Ne
gnois po
de nous, r
temps de l
de, regara
me d'effir
une ile, pu
soudes qui n
partisans n

entre autres celuy du P. Noyrot & de nostre frere, des sept autres nous n'en auons eu aucune nouvelle, quelque recherche que nous en ayons peu faire. De vous dire comment le Pere de Vieuxpons & moy auons eschappé du naufrage; il me seroit bien difficile, & croy que Dieu seul en a cognoissance, qui suiuanz les desseins de sa diuine providence nous a preseruez, car pour mon regard ne iugeant pas dans les apparences humaines qu'il me fust possible d'éuiser ce danger, i'auois pris resolution de me tenir dans la chambre du nauire avec nostre frere Louys, nous disposans tous deux à recevoir le coup de la mort, qui ne pouuoit tarder plus de trois Miserere, lors que i'entendis qu'on m'appelloit sur le haut du nauire, ie croyois que c'estoit quelqu'un qui auoit affaire de mon secours, ie montay en haut, & trouuay que c'estoit le P. Noyrot qui me demandoit derechef l'absolution: Apres luy auoir donnée, & chanté tous ensemble le Salue Regina, ie fus contrainct de demeurer en haut; car de descendre il n'y auoit plus de moyen, la mer estoit si haute, & le vent si furieux, qu'en moins de rien le costé qui panchoit sur le rocher fut mis en pieces, i'estois proche du P. Noyrot lors qu'un coup de mer vint si impetueusement donner contre le costé sur lequel nous estions qui rompit tout, & me separa du P. Noyrot, de la bouche duquel i'entendis ces dernieres paroles, In manus tuas Domine, &c. Pour moy de ce coup ie me trouuay engagé entre quatre pieces de bois, deux desquelles me donnerent si rudement contre la poitrine, & les deux autres me briserent si fort le dos que ie croyoy mourir auparauant que d'estre enuoloppé des flots, mais voicy un autre coup de mer qui me desengageant de ces bois m'enleua, & mon bonnet & mes pansoufles, & mist le reste du nauire tout à plus dans la mer: Je tombay heureusement sur une planche que ie n'abandonnay point, de rencontre elle estoit liée avec le reste du costé de ce nauire. Nous voilà doncques à la mercy des flots, qui ne nous esparagnoient point: ains s'estenans ie ne scay combien de coudées au dessus de nous, tomboiens par apres sur nos testes. Apres auoir flotté long temps de la sorte dans l'obscurité de la nuict, qui estoit desja commencée, regardant à l'enrou de moy ie m'apperceus que nous estions enfermez d'espines & sur tout enuironnez & prest du costé qui sembloit une isle, puis regardant un peu plus attentiuement ie contay six personnes qui n'estoient pas fort estoignées de moy, deux desquels m'apperceuant me excitèrent à faire tous mes efforts pour m'approcher, ce ne

fut pas sans peine, car les coups que j'auois receus dans le debris du
 vaisseau m'auoient fort affoiblis: Je fis tant neantmoins, qu'avec mes
 planches s'arriuay au lieu où ils estoient, & avec leur secours ie me trou-
 uay assis sur le grand mast, qui tenoit encore ferme avec une partie du
 vaisseau, ie n'y fus pas long temps car comme nous approchions plus
 près de cette isle, nos Matelors se lancrent bien-tost à terre, & avec
 leur assistance tous ceux qui estoient sur le costé du nauire y furent bien
 tost apres. Nous veilà donc sept de compagnie, ie n'auois bonnet ny
 souliers, ma soutane & habits estoient tous deschirez, & si mouls de
 coups que ie ne pouuois me soustenir, & de fait il fallut qu'on me
 soustint pour aller iusques dans le bois, aussy auois ie receu deux rudes
 coups aux deux jambes, mais sur tout à la dextre, dont ie me ressens
 encore, les mains fenduës avec quelque contusion, la hanche escorchée,
 la poitrine sur tout fort offencée, nous nous retirasmes donc tous sept
 dans le bois, maüillez comme ceux qui venoient d'estre trempex dans
 la mer: la premiere chose que nous fismes fut de remercier Dieu de ce
 qu'il nous auoit preseruez, & puis le prier pour ceux qui pourroiet estre
 morts. Cela fait pour nous eschanffer nous nous couchasmes les uns
 proches des autres, la terre & l'herbe qui auoient esté mouillez de la
 pluye du iour n'estoient encore propre pour nous seicher, nous passasmes
 ainsi le reste de la nuict, pendant laquelle le P. de Vieuxpont (qui gra-
 ces à Dieu n'estoit point offencé) dormis fort bien. Le lendemain si-
 tost qu'il fut iour nous allasmes recognoistre le lieu où nous estions, &
 trouuasmes que c'estoit une isle de laquelle nous pouuions passer à la
 terre ferme, sur le riuage nous trouuasmes force choses que la mer y
 auoit ietté, i'y trouuay deux pansonstes, un bonnet, un chapeau, une
 soutanne, & plusieurs autres choses necessaires. Sur tout Dieu nous y
 ennoya pour viures cinq bariques de vin, quelques dix-pieces de lard,
 de l'huile, du pain, des fromages, & une harquebuse, & de la pou-
 dre tous à propos pour faire du feu. Apres qu'on eut ainsi tous retiré, le
 25 iour de saint Lony nous s'employèrent à faire, le possible pour bastir
 une chaloupe du debris du vaisseau, avec laquelle nous irions ran-
 geant la coste chercher quelque nauire de peischeurs: On se mis doncques
 à travailler avec meschans ferremens que l'on trouua, elle estoit bien
 aduancée le quatriesme iour, lors que nous eusmes cognoissance d'une
 chaloupe qui estoit sous voile venant vers le lieu où nous estions, ils re-
 ceurent dedans un de nos matelors qui alla sans secul plus proche du lieu

où elle
 stre, a
 qua a
 passag
 conche
 pesche
 pour ai
 nous de
 mois de
 an Ma
 le surpr
 nous dis
 bastissou
 Cela me
 que ie lu
 estoit bi
 Pere voi
 sera bien
 stre. Rem
 meurer l
 uages, p
 Vmond
 fut extre
 s'embarq
 nous auo
 que s'esto
 si une an
 ceste le o
 nous n'au
 jors en tr
 second ma
 dit, ce qu
 laquelle ie
 moict en t
 schastien, a
 probe de B
 & par le q
 DIEV.

ad elle deuoit passer, ils le menerent dans leur vaisseau parler au Maître, auquel il racôta nostre disgrâce, le maître tout aussi-tost s'embarqua dans une chaloupe & nous vint trouver, nous offris à tout le passage: Nous voila en assurance, car le lendemain tous les hommes couchèrent dans son vaisseau: C'estoit un vaisseau Basque qui faisoit pesche à une lieue & demie du rocher, où nous fîmes naufrage, & pour ainsy qu'il restoit encores bien du temps pour acheuer leur pesche, nous demeurâmes avec eux ce qui restoit du mois d'Aoust, & tout le mois de Septembre. Le premier d'Octobre arriva un Sauvage qui dist au Maître que s'il ne s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le surprissent. Ceste nouvelle le disposa au depart: Le mesme Sauvage nous dist que le Capitaine Daniel estoit à vingt-cinq lieues de là qui bastissoit une maison, & y laissoit des François avec un de nos Peres: Cela me donna occasion de dire au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que ie luy accordasse de demeurer avec ce Sauvage dans ceste coste, qui estoit bien l'un des meilleurs Sauvages qui se puisse rencontrer, Mon Pere voycy le moyen de consentir vostre reuerence, le Pere Vimond sera bien aise d'auoir un compagnon. Ce Sauvage s'offre de mener vostre Reuerence iusques au lieu où est Monsieur Daniel, si elle veut demeurer là elle y demeurera, si elle veut aller quelque mois avec les Sauvages, pour apprendre la langue elle le pourra faire, & ainsi le R. Pere Vimond & vostre Reuerence auront leur consentement: le bon Pere fut extrêmement ioyeux de ceste occasion qui se presentoit, ainsi il s'embarque dans la chaloupe du Sauvage, ie luy lassy tout ce que nous auions sauué, horsmis le grand Tableau duquel le matelot Basque s'estoit saisi, mais s'auoit bien pensé au retour de luy faire rendre, si une autre disgrâce ne nous fut arrivée. Nous partîmes donc de la coste le 6. Octobre, & apres auoir enduré de si furieuses tempestes que nous n'auions encores expérimentées, le quarantiesme iour de nostre depart en trās dās un port proche de S. Sebastien, nous fîmes de rechef un second naufrage, le Nauire rompu en mille piéces, toute la moitié perdue, ce que ie peus faire ce fut de me sauuer dans une chaloupe, dans laquelle ie me serray avec des pansonstes aux pieds, & un bonnet de nuit en teste, & en ceste esquippage m'en aller trouuer nos Peres à S. Sebastien, d'où ie partis il y a huit iours, & suis arrivé à Bourdeaux le 20. de ce mois. Voilà le succés de nostre voyage, par lequel vostre Reuerence peut iuger des obligations que i'ay

30 Aoust

Aoust 1^{er}

Oct. 6.

Nov. 26.

six jours, en
l'attendant
d'aller au 25
Nov. et sur
des 24. 169.

Arriuée de
l'Auteur à
Paris.

De Rouen ie m'acheminay à Paris, où ie fus saluër
sa Majesté, Monseigneur le Cardinal, & Messieurs les
Associez, auquel ie fis entendre tout le sujet de mon
voyage, & ce qu'ils auoient à faire tant en Angleterre
qu'aux autres choses qui conuenoit pour le bien &
utilité de ladite nouvelle France, l'on despescha quel-
que temps apres mon arriuée à Paris, le sieur Daniel
le medecin pour aller à Londres treuuer mondit sieur
l'Ambassadeur, avec lettres de sa Majesté pour de-
mander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faire rendre
le Fort & Habitation de Québec, & autres ports &
haures qu'il auoit pris aux costes d'Acadie, apres la
paix faicte entre les deux Couronnes de France &
d'Angleterre : Ce que mondit sieur l'Ambassadeur
demandé au Roy & à son Conseil, qui ordonna que
le Fort & Habitation seroient remis entre les mains
de sa Majesté, ou ceux qui auroient pouuoir d'elle,
sans parler des costes d'Acadie.

Les asso-
ciez deman-
dent six
vaisseaux
au Roy.

Mondit sieur Ambassadeur renuoya Daniel porter
la responce, sçauoir si sa Majesté l'auroit pour agrea-
ble. Ce qu'attendant lesdits sieurs Directeurs ne laisse-
rent de supplier sa Majesté & Monseigneur le Cardi-
nal leur vouloir octroyer six de ses vaisseaux avec
quatre pataches qu'ils fourniroient pour aller au grad
fleuve S. Laurens reprendre possession du Fort & Ha-
bitation de Québec, suiuant l'accord qui en seroit
faict entre leurs Majestés, que si cas aduenant que l'on
ne voulust remettre la place entre les mains de ceux
qui auroient pouuoir de sa Majesté, ils seroient con-
traints par toutes les voyes iustes & raisonnables.
Ladite Societé fournissant seize mille liures pour l'in-
terest

terest
tre le
silly
quip
ce pe
d'Ital
terre,
la des
L
vaissea
sadeur
ce suje
traite
cé, qu
pour fa
terest d
noir, p
mes qu
troient
ste leur
qu'ils po
l'ambab
gne pro
pris dep
Mo
la Maie
ausquel
ouy l'on
est don
Québec
est. estat

terests de six vingts mille liures, qu'il failloit à mettre les vaisseaux hors. Monsieur le Cheualier de Rasilly fut esleu pour general de ceste flotte, on les equippe & appareille de tout ce qui estoit necessaire, ce pendant la Maiesté qui auoit à faire aux guerres d'Italie, ne peust rendre réponse au Roy d'Angleterre, & mondit sieur l'Ambassadeur qui attendoit la despesche de sa Maiesté.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ses vaisseaux, ils en font plainte à mondit sieur l'Ambassadeur, qui leur dit, qu'ils ne deuoient apprehéder sur ce sujet, d'autant que sa Maiesté n'auoit desir que de traiter à l'amiable, puisqu'ils auoient ainsi commencé, que les vaisseaux que l'on armoit n'estoient que pour faire escorte à ceux de la société, qui auoient interest de reprendre possession de ce qui leur appartenoit, portant ce qui leur estoit necessaire pour les homes qui deuoient demeurer en ces lieux. Puisqu'ils entroient en ombre, il seroit qu'à son retour la Maiesté leur donneroit cõtatement, en ostant le soubçon qu'ils pourroient auoir, en traitant de ceste affaire à l'amiable: sur ce de rechef le Roy de la grande Bretagne promet faire restituer ce que ses sujets auoient pris depuis la paix faite.

Mondit sieur l'Ambassadeur s'en reuiet trouver la Maiesté, & mondit Seigneur le Cardinal en Saouye, auxquels il fait entendre tout ce que dessus, ce que l'on contremande le commandement qui auoit esté donné pour les vaisseaux qui deuoient aller audit Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en cet estat, pour le diuèrsément que la Maiesté auoit

Les Anglois
s'alarmant
de nostre
armement

Monsieur
l'Ambassa-
deur va en
Saouye
trouuer le
Roy.

en Italie, & ne fit on response attendant la fin de ces guerres, ce pendant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaisseaux, avec viures & marchandises pour porter audir Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place: l'on ne traita rien de ces affaires pour les causes susdites.

D'autre part les sieurs Directeurs font esquipper deux vaisseaux pour le Cap Breton, & secourir ceux qui y estoient habituez, & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire vne habitation en l'Acadie, où estoit le fils de la Tour, qui auoit succédé en la place du feu sieur Jean Biencour. Nous laisserons voguer ces vaisseaux tant d'vn costé que d'autre, pour voir ce qui en reüssira à leur retour, & quelles nouvelles nous apprendrons du progres qui y aura esté fait, & comme les hyuernans tant du Cap Breton, que Anglois auront passé le temps à Québec. Le sieur Tufet fait faire l'esquipage de ceux de Bordeaux l'an 1630. chargez de comoditez necessaires, pour aller faire vne habitation à la coste d'Acadie, où il met des ouuriers & artisans avec trois Religieux de l'ordre des Peres Recollets, le tout sous la conduite du Capitaine Marot de sainct Jean de Lus, se mettent en mer pour avec la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant esté contrarié de mauuais temps à leur trauesse prés de trois mois, ils arriuent à vn lieu qui s'appelle le Cap de Sable, sous la hauteur de 44. degrez où ils treuuerent le fils de la Tour & quelques autres volontaires François qui estoient avec luy, auquel ledit Marot donna des lettres dudict sieur Tufet, par lesquelles l'on mandoit audir de la Tour, de se maintenir

Voyage du Capitaine Marot

l'on
con
me p
se ru
seru
s'esta
pour
seme
difier
mod
La T
pouu
porte
Anglo
cendr
qui do
le per
fils à le
Ay
le con
princi
qu'ils a
çois au
esté plu
c'est le S
promet
uerfion
long de
il'ay re
Lef
loit don

touſiours dans le ſervice du Roy, & de n'adhérer ny
 condeſcendre aux volontez de l'Anglois, com-
 me pluſieurs meſchans François auoient fait, lesquels
 ſe ruynoient d'honneur & de reputation d'auoir de-
 ſeruy ſa Maieſté, ce qui ne ſe pouuoit eſperer de luy,
 s'eſtant touſiours maintenu iuſqu'à preſent, & que
 pour cet eſſect il luy enuoyoit des viures, rafreſchiſ-
 ſement, armes, & hommes pour l'aſſiſter, & faire e-
 difier vne habitation au lieu qu'il iugeroit le plus cõ-
 mode, & pluſieurs autres diſcours tendant à ce ſuiet.
 La Tour tres-aieſe de voir naiſtre ce que à peine il
 pouuoit eſperer, qui neantmoins ne s'eſtoit laiſſe em-
 porter aux perſuaſions de ſon pere qui eſtoit avec les
 Anglois, ſouhaittant pluſtoſt la mort que de condeſ-
 cendre à vne telle meſchaceté que de trahir ſon Roy,
 qui donna du mécontentement aux Anglois, contre
 le pere de la Tour qui leur auoit aſſeuré de reünir ſon
 fils à leur rendre toute ſorte de ſervice.

Ayant leu ces lettres, & la reception faiëte avec
 le contentement qu'vn chacun pouuoit deſirer, &
 principalement les Peres Recollets de ſe voir au lieu
 qu'ils auoient ſouhaitté, tant pour remettre les Fran-
 çois au droit chemin de la crainte de Dieu, qui auoient
 eſté pluſieurs années ſans auoir eſté conſeſſez, ny re-
 çeu le S. Sacrement, que pour l'eſperance qu'ils ſe
 promettoient de faire quelque progres en uers la cõ-
 uerſion de ces pauures infideles, qui ſont errans le
 long des coſtes, menant vne vie miſerable, telle que
 ic'ay repreſentée cy deſſus.

Lesdits de la Tour & Marot aduiſerent qu'il fal-
 loit donner aduis à la Tour le pere, qui eſtoit au port

Co qui luy
 fut com-
 mandé.

Royal avec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire reuenir & laisser lesdits Anglois, ce qui fut executé, tant pour le remettre en s^{on} deuoir, comme pour sçauoir de luy l'estat des Anglois & leur dessein, pour en suite se gouverner selon qu'ils aduiseroient suyuant sa relation.

Ils enuoyerent vn nommé Lestan avec lettre dudict la Tour à son pere, qui l'ayant receüe & leuë ausi tost se mit en deuoir de venir trouuer son fils, ne pouuant ny esperant faire grande fortune avec les Anglois, qui auoient grandement diminié de l'opinion qu'ils en auoient eüe: Arriué qu'il fut audit Cap de Sable, il donna à entendre, ce que l'Anglois auoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoy ils auoient à se fortifier le mieuz qui leur seroit possible, pour empêcher l'Anglois de son dessein: sçauoir s'il disoit vray & pour se rendre necessaire, ie tiens qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparence que l'Anglois eust voulu remuer la Paix, estant & sçachant les plaintes que l'on en auoit faites au Roy de la grande Bretagne, qui offroit de rendre & restituer tout ce qui auoit esté pris depuis la Paix faicte: quoy que ce soit, il ne faut pas negliger de se loger fortement, ausi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidens qui peuuent auir, c'est ce que ie conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir on sureté.

Ledit pere de la Tour fit ausi rapport qu'il estoit mort trente Escoffois, de septante qu'ils estoient en cet hyuernement, qui auoient esté mal accommodés: fut resolu tant par le Conseil d'elux de la Tour pere

& fils
vne h
sons t
Roy
pour j
stois n
pour b

Pe
vaissea
des he
posera
temps
habita
derois,
cômod
fares: I
pour pa
legerem
des Per
Melsiet
fut vers
neura l
quelque

Ces
retour d
grand ce
epiteme
necessair
Car la
leurs incl
autres de

& fils, que Marot, & Peres Recollets, de faire encore vne habitation à la riuere S. Iean pour plusieurs raisons telles quelles, qui est à quatorze lieues du port Royal, plus au Nort dans la Baye Françoisé: que pour paruenir à l'execution de ceste entreprise, il estoit necessaire d'auoir des hommes & commoditez pour bastir & se fortifier en ladite riuere.

Pour ne perdre tēps il falloit dēpescher le moyen vaisseau audit sieur Tufet, & enuoyer promptement des hommes & autres choses necessaires, pour s'opposer aux forces de l'Anglois, qui ne taschoit que de temps en temps à vsurper tout le pais, & qu'en icelle habitation nouvelle le pere de la Tour y commanderoit, le fils au Cap de Sable, qui fit retenir toutes les cōmoditez des vaisseaux qu'il iugea luy estre necessaires: Le moyen vaisseau ne fit ny traite ny pesche pour payer les fraiz de son embarquement, & ainsi legerement s'en reuient à Bordeaux avec lettres tant des Peres Recollets que de la Tour, adressantes à Messieurs les Directeurs de la Nouvelle France, qui fut vers la fin du mois d'Octobre: ledit Marot demeura là avec le grand vaisseau, pour essayer à faire quelque chose pour payer le voyage.

Ceste nouvelle receuē dudit sieur Tufet, par le retour du moyen vaisseau si leger, ne luy peust dōner grand contentement. pour le reuoy estre trop precipitement & legerement fait, sans y auoir du sujet necessaire qui les peust auoir esmeuz à cela.

Car la resolution de ce Conseil qui auoiet plustost leurs inclinations au bien de leur contentement, & autres de leurs affaires particulieres, qu'à conseruer

Enuoy des
choses ne-
cessaires
pour s'op-
poser à
l'Anglois.

& employer le bien de ceuz qui les employent à leur proffit, pour supporter la despense qui se fait en cet embarquement, que si le menagement de ceuz qui sont employez n'est fait avec soing & vigilance, acôpagné de fidelité, les voyages se rendent inutiles, font perdre courage aux entrepreneurs, qui ne font les rencontres selon leurs volontez, & souuent de ceü de ce qu'ils s'estoiët peu imaginer en ces desseins.

Quelle raison auoit il d'enuoyer ce vaisseau uide pour demander du secours, lequel quand on l'eust voulu renuoyer à mesme temps, avec les choses necessaires pour cet effect, il se fut passé plus de quatre à cinq mois, qui n'eust peu estre que vers la fin de Feurier ou Mars, dás la rigueur de l'hyuer, où les neges sont de deux à trois pieds, & les traueses fort facheuses en ce temps, comme l'on voit assez par experience, qui est fatiguer tous ceuz d'un vaisseau, & quelques fois courir risque de se perdre, ou estre desmantez & relacher qui se voit assez souuent pour se haster trop tost, encore qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, & y arriuant en l'hyuer l'on ne laisse d'y auoir de grandes incommoditez, comme nous l'auons experimenté.

Que si l'Anglois eust eü volonté d'aller prendre la Tour, & se sentant plus fort comme le representoit le Pere, ils l'eussent emporté s'il n'eust esté bien fortifié & amunitionné, premier que le secours de France luy fut arriué.

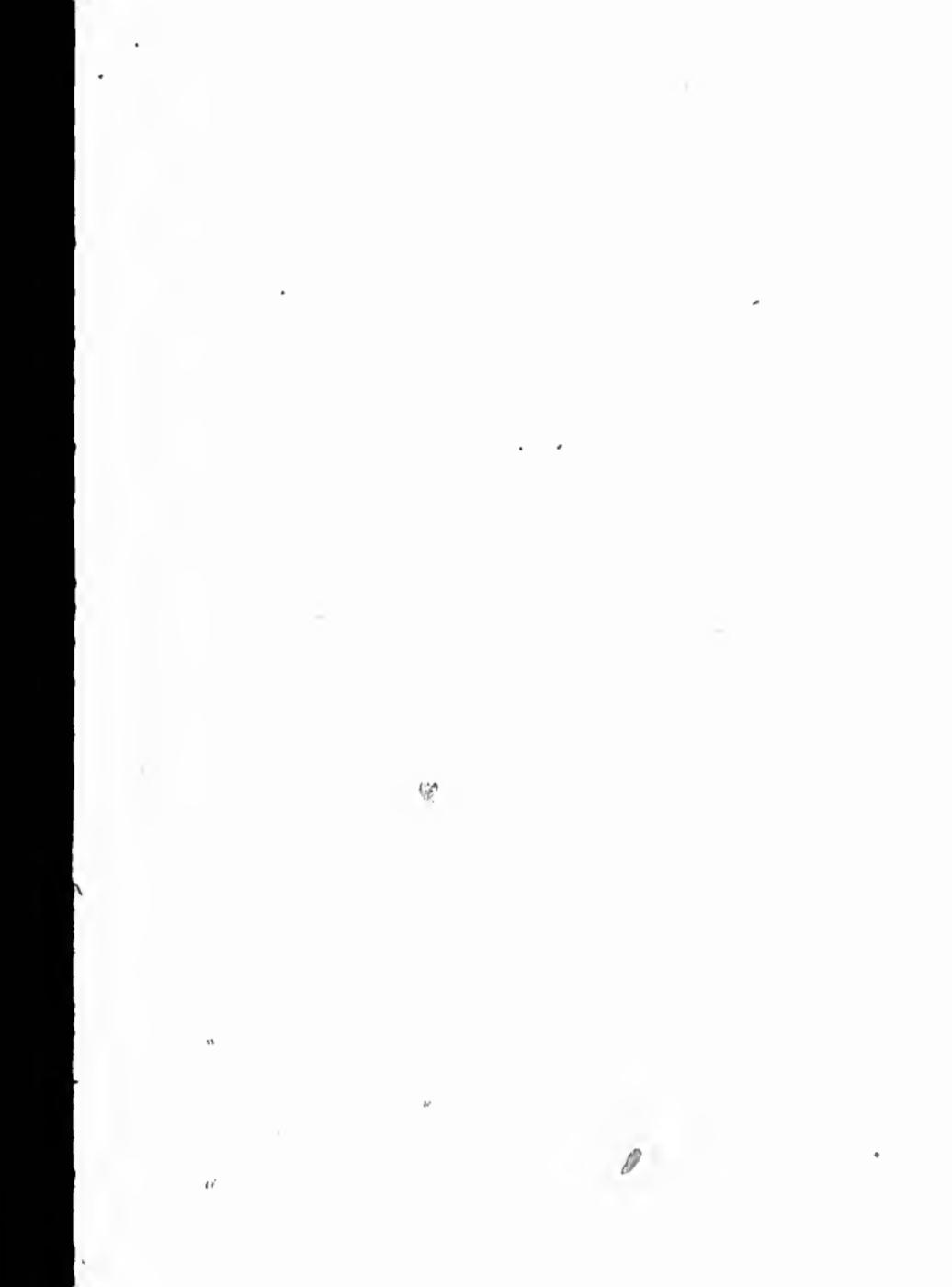
Mais ayant des hommes & commoditez que ledit Marot auoit porté, ils n'auoient que faire de craindre, estant vn peu fortifiéz comme ils eussent peu faire, &

laisse
seaux
go fai
eusta
voyag
ce qu
sans ri
l'on ne
vaine l
a fait p
de la se
che.

Pre
cheur t
uerend
lecoma
Reuere
bitation
estoit m
le secur
mie : Ce
voyages
n'auoir c
comme
le passé.
ages qu
es vaisse
et avec e
ny a
différent
ours au

laisser faire la pesche de poisson & traite aux vaisseaux, & ne le réuoyer vuide avec vne lettre: sa charge faite reuenant de compagnie avec ledit Mârot, il eust apporté de quoy (au moins en partie) payer son voyage, & les lettres fussent venues aussi à tēps pour ce qu'ils desiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouuoient s'imaginer que l'on ne renuoyeroit qu'au Printemps, par cōsequent vaine leur resolution inconsiderée & precipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, & des sieurs de la societé qui se fussent bien passés de telle depesche.

Presqu'en ce mesme temps arriva vn vaisseau pescheur du Cap Breton, dans lequel repassoit les Reuerends Peres Vimond & Vieux-pont lesuistes, par le commandement qui leur en auoit esté fait de leur Reuerend Pere Prouincial, qui dirent qu'à ladite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit Cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le securbut, & d'autres malades; le Printemps les remut: Ces maladies comme i'ay dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour auoir des viandes ou autres choses rafraichissantes, comme nous auons esprooué en nos habitations par le passé. Durant l'hyuernement ils virent peu de Sauvages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux François qui y peuuent estre pour traiter avec eux: ces endroits ne sont pas beaucoup plaisans ny agreables que pour la pesche de molue. Ils differrent les deux vaisseaux que Messieurs les Directeurs auoient enuoyez pour le secours d'icelle ha-



bitation, qui auoient traitté quelque nôbre de peaux d'estans, faisant leur pesche de poisson, comme plusieurs autres vaisseaux qui sont par toutes ces costes.

Vers le 10. Octobre arriuerent à Londres deux vaisseaux Anglois, l'vn du port de deux cens cinquante tonneaux, & l'autre de cent, qui reuenoient de Québec où ils auoient fait monter leur vaisseau de Tadoussac pour n'estre en la puissance de ceux qui eussent esté plus forts qu'eux, s'il en fut venu comme ils s'imaginoient, en l'vn commandoit le Capitaine Thomas Quer Vis-Admiral au voyage precedent, & le Capitaine Breton Anglois bon marinier, lequel auoit fait bon traitement en son vaisseau aux Peres Iesuites quand nous retournaſmes de Québec avec lesdits Anglois l'année d'auarauant, lesquels ramenerent deux François qu'ils auoient retenus par delà, l'vn charpentier & l'autre labourer, qui de Londres reuindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils auoient rapporté pour Trois cens mille liures de pelletterie, & estoit mort quatorze Anglois de nonante qu'ils estoient, de pauureté & misere durant l'hyuer, & autres qui auoient esté assez malades, n'ayant fait bastir ny defricher aucune terre depuis nostre departement, sinon en semencer ce qui estoit labouré tant la maison des Peres Iesuites que Peres Recollets, dás lesquelles maisons y auoit dix hommes pour les conseruer, qu'au fort ils auoient fait qu'vn parapet de planche sur le rampart, & rempli deux plates formes que j'auois fait commencer: de bastiment dedans il n'en auoiet fait aucun, horsmis vne de charpente contre le rampart, qu'en partie ils auoiet defait

du e
plac
le fo
espo
quel
stoyer
nerre
de la
trois
deux
s'en e
uoit a

D
este tro
Anglo
quel i'
ne Lou
quietez
année l
mision
faire de
que par
uelles q
tirés les
l'espera
ra rendr
uenir de
vouloir
ne leurs
uoit par
descouu

du costé de la pointe aux Diamants pour gagner de la place, & quelle n'estoit pas encore acheuée. Que dans le fort y auoit quatorze piéces de canon, avec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous auoient pris, & quelques pierriers, estant bien amunitionnées, & estoient restez quelques septâte Anglois. Que le tonnerre auoit tombé dans le fort & rompu vne porte de la chambre des soldats, entré en icelle, meurtry trois à quatre personnes, passé dessous vne table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, & s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en auoit abatu vne partie, & ainsi se perdit en l'air.

Dit que les mesnages François qui resterent ont esté tres mal traictez, de ceux qui se sont rendus aux Anglois, & principalement d'un appelé le Bailly, duquel i'ay parlé cy dessus. Pour ce qui est du Capitaine Louis & des Anglois ils n'en ont point esté inquietez: rapporte qu'ils s'attendoient bien que ceste année les vaisseaux du Roy y d'eussent aller avec commission du Roy de la grande Bretagne, pour les en faire desloger, ce qu'ils eussent fait non autrement que par force: Voilà ce que nous auons eû de nouvelles qu'iniustement ils tiennent ceste place, & en tirent les emoluments qui ne leur appartiennent, mais l'esperance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy avec douceur & non de force, conuenir des limites que chacun doit posséder, & non vouloir des Virgines embrasser toutes les costes qui ne leurs appartiennent, comme il se peut voir & scauoir par les relations de ceux qui ont premierement descouuert & possédé actuellement & reellement

LES VOYAGES. DV SIEVR
ces terres, au nom de nos Roys deuançiers iusqu'à
maintenant, sous LOVYS le IVSTE XIII. Roy
de France & de Nauarre, que Dieu veuille combler
de milles benedictions, & aceroistre son regne d'vne
heureuse & longue vie.

F I N.

ABREGE' DES DESCOVERTVRES
de la Nouvelle France, tant de ce que nous auons des-
couuert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines
iusqu'au Freton Davis; & de ce qu'eux & nous pou-
uons pretendre, suiuant le rapport des Historiens qui en
ont descrit, que ie rapporte cy deffous, qui seront iuger à
vn chacun du tout sans passion.



Les Anglois ne nous disputent point toute
la Nouvelle France, & ne peuuent desnier
ce que tout le monde a accordé, ains seu-
lement debattent des confins, nous re-
straignant iusqu'au Cap Breton, qui est par la hau-
teur de quarante cinq degres trois quarts de latitude,
ne nous permettant pas d'aller plus au midy, s'attri-
buant tout ce qui est de la Floride iusqu'audit Cap
Breton, & ces dernieres années ils ont voulu s'estendre
par vsurpation iusqu'au fleuue saint Laurent, com-
me ils ont fait.

Voicy le fondement de leur pretension, qui est
qu'environ l'an 1594. estant aux costes de la Floride
arriuerent en vn lieu que lesdits Anglois appelloient

Mo
leur
imp
trari
cont
ou tr
d'An
de la
Roy
qui
er
Fleu
sur tou
stendu
lettres
son re
ans. V
comm
Voicy
En
ils se fo
qu'il est
specifié
qu'au 4
possédé
lors de l
lement
qu'au qu
où depu
establis
sieur de

Mocosa, y ayant treuvé quelques riuieres & pais qui leur agrea, ils commencerent à y vouloir bastir, luy imposant le nom de Virgines: mais ayant esté contrariez par les Sauuages & autres accidens, ils furent contrains de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou trois ans: neantmoins depuis le feu Roy Iacques d'Angleterre venant à la couronne prit resolution de la recognoistre, habiter & cultiuer, à quoy ledit Roy fauorisant a baillé de grands priuileges à ceux qui entreprendroient ceste peuplade, & entr'autres le droit de leur retenuë dés le 33. degré de latitude iusqu'au 45. & 6. leur donnant pouuoir sur tous Estrangers qu'ils treueroient dans ceste estenduë de terre, & 50. mille auant en la mer. Ces lettres du Roy furent expedées l'an quatriesme de son regne, & de grace 1607. le 10. d'Auril, il y a 24. ans. Voilà tout ce qui se peut apprendre de leurs commissions & enseignements pour ces contrées. Voiey ce que nous leurs respondons.

En premier lieu, que leurs lettres royales sur quoy ils se fondent les dédisent de leur pretension, par ce qu'il est dit expressement dans icelles avec exception spécifiée, Nous leurs donnons toutes les terres iusqu'au 45. degré, lesquelles ne sont point actuellement possédées par aucun Prince Chrestien. Or est il que lors de la date de ces lettres, le Roy de France actuellement & réellement possédoit pour le moins iusqu'au quaratiésme degré de latitude desdites terres, où depuis quelques années les Holandois s'y sont établis, tout le monde le sçait par les voyages du sieur de Champlain imprimez, avec les cartes, ports,

& haures de toutes les costes qu'il fit, qui depuis cha-
eun s'en est feruy, & les ont adaptés sur les globes &
cartes vniuerselles, que l'on a corrigées de cet échâ-
tillon de terre, & voit on par lesdits voyages qu'en
l'an 1604. ils estoient à sainte Croix, & en l'an 1607.
au port Royal, auquel ledit Champlain donna le
nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit
par ses cartes, le tout habité par le feu sieur de Mons,
qui gouvernoit tout ce pais iusqu'au quarantiemes
degré, comme Lieutenant de sa Maiesté tres-Chre-
stienne,

Auparauant l'an precedent 1603. ledit Cham-
plain par commandement de sa Maiesté fit le voya-
ge de la Nouvelle France, en la grande riuere sainte
Laurent, & à son retour en fit rapport à sa Maiesté,
lequel rapport & description il fit imprimer deslors,
partit de Hondefleur en Normandie le 15. de Mars
auditan, en ce mesme temps le feu sieur Comman-
deur de Chaste gouverneur de Dieppe, estoit Lieu-
tenant general en ladite Nouvelle France, depuis le
40. degré iusqu'au 52. de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas
possédé les Virginés dés l'an 1603. 4. & 7. ains dés
l'an 1594. qu'ils treuuerent comme auons dit.

L'on respond que la riuere qu'ils commençoient
lors à posséder est au 36. & 37. degré, & que ceste leur
allegation à l'aduanture pourroit valloir, s'il n'estoit
question que de tenir ceste riuere, & 7. à 8. lieues de
l'un de l'autre costé d'icelle, car autant se peut porter
la veüe pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par
domination l'on s'estend de trête & six fois plus loing

que
plu
que

allez
du R
& ha
36. de
suyua

Plu
plusto
au 46.

y ont
aux Ar
Et

iesté tre
auant
les Bret
Ban & l
l'an 150
l'histoir
Douay.

Et d'a
dement
son des
dés le 33.
deux vo
y a 107.
Outr
de riuere
sur, & de

que l'on n'a recognu, c'est vouloir auoir les bras ou plustost la cognoissance bien monstrueuse. Posons que cela se puisse faire.

Il s'ensuiueroit que Ribaut & Laudonniere eust allez à la Floride en bon esquippage, par auctorité du Roy Charles I X. l'an 1564. 5. & 6. pour cultiuer & habiter le pais y estant edifié la Caroline au 35. ou 36. degré & par ainsi voilà l'Anglois hos des Virgines, suyuant leurs propres machines.

Pourquoy eux estant au 36. ou 37. auanceront plustost au 45. que nous, comme ils cōfessent, estant au 46. ne descendrons nous iusqu'au 37. quel droit y ont ils plus que nous, voilà ce que nous respondōs aux Anglois.

Et est tres certain & confessé de tous, que sa Majesté tres chrestienne, a prins possession de ces terres auant tout autre Prince Chrestien, & assure que les Bretons & Normans treuuerent premiers le grand Ban & les terres neufues, ces descouuertes faictes en l'an 1504. il y a 126. ans, ainsi qu'il se peut voir en l'histoire de Nislet & Anthoine Magin imprimé à Douay.

Et d'auantage tous confessent que par commandement du Roy François, Iean Verazan prit possession des dites terres au nom de France, commençant des le 33. degré de l'éléuation iusqu'au 47. ce fut par deux voyages desquels le dernier fut fait l'an 1523. il y a 107. ans.

Outre Jacques Cartier entra le premier en la grande riuere saint Laurent, par deux voyages qu'il y fut, & descourrit la plus grande part des costes de

Canadas, à son dernier voyage l'an 1535. il fut jusq'au Grand Sault saint Louis de ladite grande riuere.

Et en l'an 1541. il fit vn autre voyage cōme Lieutenant de Mésire Iean François de la Roche sieur de Robert-Val, qui estoit Lieutenant general audit pais, ce fut son troisieme voyage où il demeura, ne pouuât viure au pais avec les Sauvages qui estoient insupportables, & ne pouuoit descouurer que ce qu'il auoit fait: il se delibera de s'en retourner au Printemps, ce qu'il fit, en vn vaisseau qu'il auoit reserué, & estant le trauers de l'isle de terre neufue, il fit rencontre dudit sieur de Robert-Val qui venoit avec trois vaisseaux l'an 1542. il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orleans où ils firent vne habitation, & y estant demeuré quelque temps, l'on tient que sa Maiesté le manda pour quelques affaires importantes, & ceste entreprise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y auoir apporté la vigilance requise.

Presque en ce mesme temps Alfonso Xintogeois fut enuoyé vers la ~~Brador~~, par ledit sieur de Robert-Val, autres disent par sa Maiesté, lequel descouurit la coste du Nort de la grande Baye au golphe saint Laurent, & le passage de l'isle de terre neufue, à la grande terre du Nort, au 52. degré de latitude.

En suite le Marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598. fut en cesterres de la Nouvelle France, cōme Lieutenant de sa Maiesté, & en suite les sieurs Chauuin de Hondesleur en Normâdie, Cōmandeur de Chaste & de Mors cōme dit est, & le sieur de Poitrincourt, & Madame de Quereheuille, qui eut quelque departement à l'Acadie, y enuoya la Saulsaye,

avec
fure
dess
sieur
plusie
dans
dessus
1637.

Ve
Anglo
des pro
stion q
le fait c
curieux
n'ont o
moites
de ce q
auteur
des pais

Il es
sté du N
Dauis, c
le 56. de
par les v
gletorre
le peue
ont fait e
faudroit
ce que les
ble.

En p

avec lequel furent les Reuerends Peres Iesuites qui furent pris par les Anglois, (comme il a esté dit cy dessus) comme le port Royal, & depuis 28. ans ledit sieur de Châplain ayant descouvert & fait descourir plusieurs contrées, plus de quatre à cinq cens lieues dans les terres, comme il se voit par ses relations cy dessus imprimées depuis l'an 1603. iusqu'à present 1637.

Venons à ce qui se treuve descript des voyages des Anglois, ce n'est pas assez qu'ils se vantent d'estre des premiers qui ont descouvert ces terres, il est question quelles elles sont. Il est tres certain que quand il se fait quelque descouuerture nouvelle, l'on est assez curieux d'en descrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ny les autres nations, suyuant les memoires qui leurs sont enuoyez, ils n'oublient rien de ce qui se fait, mais nous ne treuons en aucuns auteurs que les Anglois aient iamais pris possession des pais de la Nouuelle France, qu'apres les François.

Il est vray que les Anglois ont descouvert du costé du Nort vers les terres de la Brador & Freton Dauis, des terres, isles, & quelques passages depuis le 56. degré vers le Pole Artique, comme il se voit par les voyages qui ont esté imprimez tant en Angleterre, qu'ailleurs, par lesquels il appert de quoy ils se peuuent preualloir sans vsurpation, comme ils ont fait en plusieurs lieux de la Nouuelle France: il faudroit estre au eugle, s'as cognoissâce, pour ne voir ce que les histoires nous font cognoistre de veritable.

En premier lieu, Schaftien Cabot, sous le com-

296 LES VOYAG. DV SIEVR DE CHAMPLAIN.
mandement du Roy Henry VII. d'Angleterre l'an
1499. fut pour descouurer quelques passages vers la
Brador & s'en reuint sans fruiet, & depuis es années
1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichet y fit trois
voyages, sept ans apres Honfroy Guillebert y fut,
en suite Jean Dauis descouurit vn destroit appelle
de son nom. Estienne Permenud fut à l'isle de terre
neucue à la coste du Nort de l'Est de l'isle, en l'an 1585.
Vn autre peu apres nomé Richard Vvitaabou N. fut
à la mesme coste, en suite vn appelle le Capitaine
George y fut en l'an 1590. vers le Nort, de plus frai-
che memoire l'an 1612. y fut vn Capitaine Anglois
au Nort, où il treuua vn passage par le 63. degré, cō-
me il se voit par la carte imprimée en Angleterre, &
y treuuant des difficultez pour treuuer le passage que
tant de navigateurs ont recherché, pour aller aux
Indes Orientales du costé de l'Ouest: & depuis 35.
ans ils se sont estendustant aux Virgines qu'aux ter-
res qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe.
& de despeindre la Nouvelle France, s'estendant au-
moins au 35. & 36. degrés de latitude, ainsi qu'il ap-
pert par les mapes mondes imprimées en Espagne,
Italie, Holande, Flandre, Allemagne & Angleterre,
mesme sinon depuis qu'ils se font emparez des costes
de la Nouvelle France, où est l'Acadie, Eteche-
mains, l'Almonchicois, & la grāde Riuiere de saint
Laurent, où ils ont imposé à leur fantaisie des noms
de Nouvelle Angletece, Esecosse, & autres, mais il est
mal-aisé de pououir effacer vne chose qui est cognue
de toute la Chrestienté.

F I N.

R



Laure
fait ch
rir le
Sable
munit
fence

A

Tour c
Fort, c
son rec
suyuan
dudit si
me les E
Port R
à autre,
bestiaux
que par l
dit cy de
Lesd
cessaire s
l'equipp
demier, a
rien de ce

PLAIN.

erre l'an
s vers la
s années
fit trois
ert y fut,
e appelle
de terre
l'an 18.
ux N. sur
Capitaine
plus frai-
Anglois
egre; cō-
terre, &
assage que
aller aux
depuis 35.
aux ter-

l'Europe
endant au
qu'il ap-
Espagne,
ngleterre,
des costes
, Eteche-
e de saint
des noms
mais il est
est cognūc

RELATION DE CE QUI S'EST
passé durant l'année 1631.



Essieurs les Associez de la Nouvelle Fran-
ce residens à Bordeaux firent équiper au
mois d'Auril de la presente année 1631.
vn vaisseau, commandé par vn nommé
Laurent Ferchaud, dans lequel vaisseau ils auroient
fait charger tout ce qui estoit necessaire pour secou-
rir le Fort & habitation saint Louys, scitué au Cap de
Sable coste d'Açadie, sur l'entrée d'vn bon hâuere, &
munitionné de tout ce qui luy est besoing pour la de-
fence d'iceluy.

Ayant fait sa nauigation, & donné au sieur de la
Tour commandement pour la Compagnie dans ledit
Fort, ce dont il estoit chargé par lesdits Associez, fit
son retour à Bordeaux à la fin du mois d'Aoult en-
suyuant, & repassa le sieur de Krainguille Lieutenant
dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouvelle co-
me les Escossois ne se resoudoient point à quitter le
Port Royal, mais qu'ils sy accommodoient de iour
à autre, & y auoient fait venir quelques mesnages &
bestiaux pour peupler ce lieu qui ne leur appartient
que par l'vsurpation qu'ils en ont faite, comme a esté
dit cy dessus.

Lesdits Associez recognoissant ce qui estoit ne-
cessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour,
l'équipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre
dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oubliēt
rien de ce qui est necessaire pour le peuplemēt & con-
P p

seruation de ces lieux, où ils ont enuoyé quantité d'artisans & des Religieux Recollets.

En ceste mesme année messieurs les Directeurs de Paris & Rouen firent équiper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation sainte Anne en l'isle du Cap Breton, que pour aller à Miscou & Tadoussac faire traite & la pesche de poisson. Le premier vaisseau comandé par Hubert. Anselme partit de Dieppe le 25. Mars, accommodé de tout ce qui luy estoit necessaire pour son voyage: apres quelques mauuais temps il fut iusques au trauers du Cap des Rosiers, à quelque dix ou douzes lieuës de Gaspey entrée du grand fleuve saint Laurent, où estant il apperçeut vers l'eau quelques vaisseaux qu'ils iugerent estre Anglois, qui leur fit changer de routte & aller à Miscou pour faire leur traite avec les habitans du Pais.

Le second vaisseau où commandoit le Capitaine Daniel partit le 26. d'Auril & fut à l'habitation sainte Anne chargé & accommodé de tout ce qui estoit necessaire pour cedit lieu, qui est en tres bonne scituation, sur l'entrée de l'vn des meilleurs ports de ces costes, les contrarietez de mauuais temps luy furent fascheuses & n'arriua sur l'escore du grand Ban que le 16. de Iuin, où il vit quantité de glaces: Le 18. terrirét au Cap de Raye, peu apres apperceurent vn vaisseau qu'ils iugerent estre Turc, lequel arriuant sur eux vent arriere, les fit appareiller & mettre en defence, mais le Turc ayant apperceu quantité d'hommes sur le tillac il se retira, & fit porter sur vn nauire Basque, auquel il tira quelques coups de canon & l'aborda: mais comme ils n'estoient pas bien saisis ils se separerent, & en

cel
rien
rien
cost
ne-
stoit
ua &
depo
niel
brun
se tre
& en
aussi
voir s
fait il
tez au
de la
ste A
desfor
qui co
nomm
Lieuten
Le
ceux de
Gaude
de ces fa
la bouc
de la Per
ensembl
Gaude d
le Fort o

ceste separation vn matelot Basque qui estoit sur l'ar-
 riere de son vaisseau prit l'enseigne qui estoit sur l'ar-
 riere de celuy du Turc, laquelle il attira à luy, & aussitost
 le vaisseau Basque commença à fuir, & en fuyant
 ne laissoient de tirer forces coups de canons qui estoient
 sur l'arriere dudit vaisseau, de façon qu'il se sauua
 & emporta ladite enseigne, dans laquelle estoient
 depeints trois croissans. Le vaisseau du Capitaine Daniel
 continuant sa route, fut tellement contrarié de
 brues & grand vent, que ne pouuant porter voilles
 se trouua en vne nuit obscure à huit brasses d'eau,
 & entendoit la lame qui battoit contre les rochers,
 aussitost il jette l'ancre attendant le lendemain, pour
 voir s'ils pourroient cognoistre la terre, ce qu'ayant
 fait ils recogneurent que les marées les auoient portez
 aux isles saint Pierre, où prenant cognoissance
 de la terre arriuerent au fort & habitation sainte
 Anne le 24. de Iuin, où ils trouuerent quelque
 desordre, causez par l'assassinat commis par Gaude
 qui commandoit audit Fort, en la personne d'vn
 nommé Martel de la ville de Dieppe, qui estoit son
 Lieutenant.

Le Capitaine Daniel voyant ce desordre, & que
 ceux de l'habitation auoient retenu prisonnier ledit
 Gaude leur Capitaine apres cet assassinat, s'informa
 de ce fait, tant des hommes de l'habitation que de
 la bouche dudit Gaude, & apprit que le lendemain
 de la Pentecoste ledit Gaude & Martel ayant souppé
 ensemble, l'heure d'entrer en garde estant venue
 Gaude donna le mot à Martel, & aussitost entra dans
 le Fort où il chargea vne carabine de trois balles quil

tira sur ledit Martel, par vne canoniere dudit Fort, ainsi qu'il jouoit aux quilles, & luy donna trois balles dans le corps dont l'vne luy perça le cœur.

Ceste action ainsi laschement commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoy qu'il soit vray que iamais ils ne se soient peu accorder ensemble, & que leurs humeurs estoient du tout incompatibles: Car si Gaude auoit enuie de chastier ledit Martel, il deuoit le faire prendre & le tenir prisonnier iusques à l'arrivée des vaisseaux, ou s'il doutoit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il deuoit s'armer de patience, & ce faisant il eust trouué que Messieurs les Directeurs de Paris y auoient donné ordre par leur preuoyance, car ils auoient entoint au Capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, & laisser ledit Gaude en sa charge, avec ceux qu'il choysiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouveaux quel'on luy enuoyoit dans le vaisseau dudit Capitaine Daniel, & ainsi il eut tiré vne honneste vengeance de son ennemy, sans se precipiter dans ceste déterminée resolution, qui ne luy peut apporter que du blâme & de la peine s'il est pris, & s'il n'eust trouué les moyens de s'eschapper dans le pais, il eust couru risque de sa vie.

Ce pendant il estoit necessaire que ledit Capitaine Daniel mit ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son deuoir: il enuoya son vaisseau à Miscon pour faire la pesche & la traire, & en donna la conduicte à Michel Gallois de Dieppe, & en mesme temps il despescha vne pinasse d'environ

ving
Cro
pou
arriu
de D
neau
où co
uoit e
dit G
Cardi
loient
ures de
routes
Galloi
d'adion
bons an
deux va
cômissi
ils les in
ports, le
pagnie
le maistr
bonne f
ers & de
Ce fa
rent que
saint les
pour lors
ainc ils d
gande de
respon

vingt tonneaux, qu'il donna à vn appellé Sainte Croix pour la commander, & l'enuoya à Tadoussac pour traiter avec les Sauvages; & estant ledit Gallois arriué à Miscou, trouua deux vaisseaux Basques, l'vn de Deux cens cinquante, & l'autre de Trois cens tonneaux, & vne barque d'environ Trente cinq tôneaux, où commandoit le Maistre du Capitaine du May, qui auoit esté equipé par le Maistre de Grace, lequel dit audit Gallois qu'il auoit commission de Monseigneur le Cardinal de faire la traite, visiter les vaisseaux qui alloient faire la pesche, & recognoistre les ports & hautes de ces lieux, pour luy en faire son rapport, sans routesfois luy monstrer sa commission: à quoy ledit Gallois monstra bien qu'il estoit de legere croyance, d'adiouster foy sur des paroles, & partant demeurerēt bons amis, & dōna du May aduis audit Gallois, que les deux vaisseaux Basques n'auoient aucun congé ny commission, & que s'il le vouloit assister en ceste affaire ils les iroient sommer de leur monstrer leurs passeports, ledit gallois luy ayant accordé, furent de compagnie a bord de l'vn des deux nauires Basques, ce que le maistre duquel leur monstra sa commission en tres bonne forme, en leurs offrant toutes sortes d'assistances & de faueurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaisseau, où il ne trouuerent que le Capitaine nommé Ioannis Armandel de saint Jean de Luz avec vn petit garçon, (les gens estās pour lors tous à terre & en pescherie,) auquel Capitaine ils demanderent à voir son congé, mais il n'auoit garde de leur monstrer, car il n'en auoit point: aussi la responce fut que les congés n'estoient necessaires

que pour auoir de l'argent à ceux qui les deliurent, & que pour luy il n'auoit point accoustumé d'en prendre, surquoy ledit du may luy fit responce que luy qui auoit coustume d'aller en mer, ne deuoit point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'Admiraulté qui declare pour pirates & voleurs, ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, & partant que le trouuant ainsi & ne le pouuant iuger autre que forbã, il arrestoit sa personne & son vaisseau pour l'amener en France, & iceluy le faire iuger de bonne prise, à quoy ledit Arnandel ne se pouuant opposer, supplia ledit du may de luy laisser acheuer sa pescherie & qu'il le retint prisonnier pour ostage: laquelle pescherie estant faicte il y auroit moins de dommages & interèsts si la prise estoit déclarée iniuste, & plus de profit si elle estoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du may, lequel aussi tost se saisit de toutes les armes & munitions dudit vaisseau, qu'il fit porter en son bord avec ledit Arnandel.

Ce qui estant fait du may & gallois retournent au vaisseau dudit Arnandel avec quelques vns de leurs gens, & comme ils furent entrez dedans, ils appellerent tous les gens de l'equipage de Arnandel qui estoient à terre, pour les aduertir de l'accord & conuention faicte entre leur Capitaine & eux, à quoy vn de ces Basques fit responce, Que la prise & detemption de leur Capitaine n'estoit pas grand chose, & qu'ils pouuoient faire vn autre Capitaine d'vn petit garçon de leur vaisseau, de quoy du may le voulant reprendre & remonstret le tort qu'il auoit de parler si desaduantageusement de son chef, ce Basque & tous ses com-

pag
la te
faisi
reste
& ca
cour
traig
qui f
emba
Et

se con
encor
son bo
lac le
les gen
voyan
vestu q
estoien
ennem
car esta
ler en C
ueur &
ilenuoy
vint fon
coups de
non seul
auoit pr
vaisseau
illoit les
ce fai
on qu'il
prend

pagnons se mettent tous en fougue, & comme ils ont la teste pres du bonnet, gagnent le bas du vaisseau, se saisissant de quelques picques & mousquets qui estoient restez, & qui n'auoient esté trouuez par ledit du May & Gallois, & avec ces armes se defendent & attaquent si courageusement ledit du May & ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques vns des siens qui furent blesez: lesquels il fit promptement embarquer avec luy dans la chaloupe.

Et come ces gens auoient desia la teste eschauffée, ne se contētans de ce qu'ils auoyent fait, poursuiuerent encores ledit du May, iusques à ce qu'estant retiré en son bord il fut contraint de faire monter sur son tillac le Capitaine Armandel, afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences: mais le Capitaine se voyant libre se ietta promptement en l'eau, & tout vestu qu'il estoit gagna à la nage vne chaloupe, où estoient quelques vns des siens, & ainsi se sauua de ses ennemys, desquels il eust tost apres vne bonne raison, car estant rentré dans son nauire, il commença à parler en Capitaine & non pas en prisonnier: & par la faveur & assistance d'un autre vaisseau Basque, duquel il enuoya emprunter de la poudre & des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, & luy tira deux ou trois coups de canon, & luy commanda de luy renvoyer non seulement toutes ses armes & munitions qu'il luy auoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, & de celui dudit Gallois, autrement qu'il s'en alloit les couler à fond: ce que voyant, furent contraints de ce faire n'ayant pas des forces pour resister, de façon qu'ils se trouuerent pris par celui qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites arriua de Tadoussac la pinasse où commandoit Saincte Croix, lequel auoit esté rencontré des Anglois, qui luy auoient osté ses peleteries, & luy en auoient donné vn mot descript de la qualité & quantité, ainsi de n'estre point obligez à en rendre d'aduantage, attendu le traité de paix d'entre les deux Couronnes, & Thomas Quer General de la Flotte Angloise, luy dist qu'il auoit charge du sieur Cheuallier Alexander de se saisir de toutes les peleteries qu'il trouueroit aux vaisseaux qui contrenuiendroient aux commissions du Roy de la grande Bretagne, à qui appertenoient ces lieux, orés qu'ils n'y eussent iamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en saisirent, contre le traité de paix, & ainsi ledit Saincte Croix fut contrainct de ceder à la force, esperant neantmoins que les Anglois luy payeroient tost ou tard ses peleteries, avec raison & iustice.

Arriuant, comme dit est, à Miscou le iour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque & le Capitaine du May, il se trouua encores pris du vaisseau Basque, lequel parlant audit Saincte Croix luy fit commandement de le venir trouver en son bord, ce qu'ayant fait, il enuoya querir routes les armes & munitions de ceste pinasse, avec ces voiles, disant que tout appartenoit à vn mesme maistre, & qu'il vouloit rassseurer d'eux, & les empeschet de le plus troubler ny faire aucun tort, & tout ce que peult faire ledit Saincte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despens, dommages & interrests, de ce qu'il le troublait ainsi en son trafic & sa traite, de quoy ledit Basque estant aucunement intimidé, luy

rendit

rendi
rir du
leque
le Cap
luy de
d'y de
ques
pours
Ce
sée par
suader
empoi
donno
facile
Franç
eux, ce
ste cha
dedans
yen eut
ges qui
par vn F
Françoi
cores de
avec le v
tation S
che qu'il
ne voul
biration
fit tost a
de partir
habitation

rendit incontinent ses voiles, & luy enjoignit de sortir du port de Miscou, ce que fit ledit Saincte Croix lequel s'en vint en l'habitation sainte Anne trouuer le Capitaine Daniel, où il arriua le 29. Aoust pour luy donner aduis de ceste procedure des Basques, afin d'y donner ordre, mais desia trop tard, car les Basques d'ordinaire sont presque prests en ce temps là pour s'en retourner.

Ceste disgrâce fut encores suyue d'une autre, causée par la malice de ces mesmes Basques, lesquels persuaderent aux Sauvages que les François les vouloient empoisonner par le moyen de l'eau de vie qu'ils leur donnoient à boire, & comme ces peuples sont d'assez facile croyance, ayans rencontré vne chaloupe de François qui estoit proche de terre pour traiter avec eux, ces peuples mutins & barbares le jetterent sur ceste chaloupe, la rauagerent, pillerent ce qui estoit dedans: comme les matelots se vouloient opposer il y en eut vn de tué d'un coup de fiesche, & deux Sauvages qui furent aussi pareillement tuez à coups d'espée, par vn François de ladite chaloupe: & ainsi voilà les François mal traitez des Anglois, des Basques, & encores des Sauvages, & contraincts de s'en reuenir tous avec le vaisseau du Capitaine Gallois au fort & habitation Saincte Anne, avec ce peu de traite & de pesche qu'ils auoient faite. Et pareillement ledit du May ne voulant s'arrester ny destourner pour voir l'habitation Saincte Anne s'en reuint en France, comme fit tost apres le Capitaine Daniel, ayant premier que de partir laissé son frere pour commander en ladite habitation avec tout ce qui estoit necessaire pour les

hommes qu'il y a laissez pour hyuerner.

Il ne se faut pas estonner s'il y a des Basques ainsi murins, & mesprisans toutes sortes de loix & d'ordonnances, ne se soucians de congiers ny passeports, non plus que faisoient cy deuant les Rochelois, n'ayans aucune apprehension de Iustice en leur pays, estans proche voisins de l'Espagnol: telles personnes meriteroient yn chastiment exemplaire, qui font plus tost le mestier de pirates que de marchands.

Peu de iours apres le partement du vaisseau dudit Capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouvelle France, partit celuy du sieur de Caen, lequel auoit obtenu vn congé de Monseigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traite icelle presente année seulement, pour le redimer en quelques sortes de pertes qu'il remonstreroit auoir souffertes, par la reuocquation faicte de la commission qu'il auoit auparauant de sa Maiesté pour la traite dudit pays, & ayant mis son nepueu Emery de Caen pour commander ledit vaisseau, luy donna ordre de monter iusques à Québec; & audeffus il pouuoit, pour faire la traite avec les Sauuages des Hurons: mais comme il fut dedans la riuierre saint Laurens, il fit rencontre des nauires d'Anglois, les Capitaines desquels luy demanderent ce qu'il alloit faire en ces lieux, auxquels il respondit qu'il y alloit traiter & negotier en toute seureté, conformement au traité de paix fait entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qu'ils ne l'en pouuoient iustement empescher, attendu qu'il estoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne auoit promis au Roy de faire restituer le fort & habitation de

Qué
Fran
I
roier
tiers
bien
mais
nesice
pays,
qu'ils
qu'ils
ment
descer
Québe
ventiè
lieu. E
Querà
neaux
de leur
Ma
Sauuag
grande
singulier
Caen, a
faire au
assez po
marchan
y laisser
traiter d
peust fai
des gard

Québec, & qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois luy respondirent que quand ils veroient la commission de leur Roy, que tres volontiers ils laisseroient ces lieux, & qu'ils scauoient tres bien que cest affaire se traitoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils iouyroient tousiours du benefice de la traite; puisqu'ils estoient possesseurs du pays, neantmoins qu'ils luy desiroient monstrer qu'ils ne luy vouloient point faire de preiudice, & qu'ils luy accorderoyent de faire sa traite concurremment avec eux: à quoy ledit Emery de Caen descendit, & fit monter son vaisseau iusques deuant Québec, où il demeura quelques iours, attendant la venue des Sauvages qui deuoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriua le Capitaine Thomas Querà Tadoussac avec vn vaisseau de trois cens tonneaux bien equippe, & deux qui estoient à Québec de leur part, vn grand & l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recogneurent le peu de Sauvages, & qu'il n'y auoit pas d'apparence de faire grande traite, leur profit particulier leur fut en plus singuliere recommandation, que celui d'Emery de Caen, auquel ils dirent qu'il deuoit se resoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouoit auoir assez pour eux, luy accordant de descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, & laisser vn commis ou deux pour les luy garder, & les traiter durant l'hyuer à son benefice, & afin qu'il ne peust faire aucune traite, les Anglois luy donnerent des gardes en son vaisseau, iusques à ce que la traite

fut faicte, & lors ils s'en retournent de compagnie
quelque tēps ensemble. Ledit Emery de Caen com-
me ayant son vaisseau plus aduantageux que ceux des
Anglois, il prit le deuant pour retourner à Dieppe,
ou il arriua a port de salut.

Les gens de ce vaisseau rapporterent que le Mi-
rabeauoit fait vneligue de la plus part des soldats
Anglois pour tuer leur Capitaine avec les François
reuoitez du seruice du Roy, cela estant descouvert
le Capitaine Louys en fit chastier quelques vns. Le
suy et de ceste rebellion estoit le mauuais traitement
qu'il faisoit a ses compagnons qui auoit causé ce des-
ordre, par le conseil de ces deux ou trois mauuais
François, auxquels il adiuustoit trop de foy.

Voila le succēz de tous ces voyages de la pre-
sente année, qui tesmoignent assez le peu d'apparece
qu'il y a de pouoir rien aduancer en la peuplade, ny
au commerce de ces lieux, tandis qu'ils seront posse-
dez par vne autre nation. Les François qui sont re-
stēz audit Québec sont encores tous viuans en bone
santé, reuiuis du contentement, par l'esperāce qu'ils
ont, d'y voir ceste année retourner leurs compatrio-
tes, ce qui est assez probable, puis que le Roy d'An-
gleterre sollicité par Monsieur de Fontenay Marueil
Ambassadeur de France, a promis de rechef de faire
rendre ce pays, & que pour l'asseurance de sa promesse
il a enuoyé en France Monsieur de Bourlamaky, pour
en assurez sa Maiesté, & deliurer les commissiōs
& toutes lettres necessaires, sous esperance que sa
Maiesté fera le semblable, pour quelques pretensiōs
qu'ont les Anglois sur quelques particuliers Fran-

çois
mo
s'en

d'A
habi
vsur
tre l
Caro
que M
enuo
mis e
bec p
prom
homi
luy e
de po
ceux
dans l
donne
chelic
A
le
requi
dent, s
croist
pays d
dart d
bon pl
dans
te

çois, & ainsi il y a grande esperance que cet accom-
modement se fera, auant que ledit sieur Bourlamaky
s'en retourne en Angleterre.

Depuis peu entre sa Majesté & l'ambassadeur
d'Angleterre a esté accordé la restitution du Fort &
habitation de Québec & autres lieux qui auoient esté
vsurpez par les Anglois, contre le traité de paix, en-
tre leurs Maiestez. A ce Printemps Monseigneur le
Cardinal sous le bon plaisir de sa Maiesté, ordonne
que Messieurs les Associez de la Nouvelle France, y
enuoyeront vn nombre d'hommes, lesquels seront
mis en possession dudit fort & habitation de Qué-
bec par le sieur de Caen, qui en consideration de ce
promet avec les vaisseaux du Roy, y passer lesdits
hommes. Tant pour ce sujet qu'autres consideratiōs,
luy est accordé pour ceste année seulement la traite
de peleterie ausdits lieux, apres laquelle escheuë
ceux qu'il aura mis de sa part repasseront en France
dans les vaisseaux de la societé, ainsi qu'il a esté or-
donné par mondit Seigneur le Cardinal Duc de Ri-
chelieu.

A ce Printemps sous la conduicte de Monsieur
le Commandeur de Rasilly, qui a toutes les qualitez
requises d'un bon & parfait Capitaine de mer, pru-
dent, sage & laborieux, poussé d'un saint desir d'ac-
croistre la gloire de Dieu, & porter son courage au
pays de la Nouvelle France, pour y arborer l'esten-
dard de Iesus Christ, & y faire florir les lys sous le
bon plaisir de sa Maiesté & de Monseigneur le Car-
dinal, soit à la Rochelle vn embarquement avec tou-
tes choses necessaires pour y establir vne colonie,

suivant le traité qu'il a fait avec Messieurs les Associez de la Nouvelle France, sous le bon plaisir de mondit Seigneur le Cardinal. Il n'y a point de doute que Dieu aydant il s'y peut faire de grands progresz à l'aduenir, les choses estant reiglées par des personnes telles qu'est ledit sieur Commandeur de Rasilly. Dieu y sera seruy & adoré, lequel ie prie luy faire prosperer ses bonnes & louables intentions, comme à celles de ceste Nouvelle Societé, encores que par les pertes passées elle ne perd courage, estât maintenus de sa Maiesté & de mondit Seigneur le Cardinal.

FIN.

Asso-
isir de
doute
ogrez à
sonnes
asilly.
y faire
, com-
res que
t main-
le Car-

P

A
B
C
D
E
F



Por
Co

G
H
I

Pa
Ile
Ile

K

Ile

L
M
N

Riu
Riu
Man

O
P

q
Port
C

Q

Iles

R

Lac

S

Baye

T

Ile d

V

Ile S

X

Lesqu

&

au

Y

Lap

tel

tre

Z

Ile au

con

i
TABLE
POVR COGNOISTRE
LES LIEVX REMARQVABLES
EN CESTE CARTE.

- A** Aye des Isles.
B Calefme.
C Baye des Trespassez.
D Cap de Leuy.
E Port du Cap de Raye, où il se fait pesche de moluë.
F Coste de Nordest & Sudouest de l'Isle de Terre Neufue, qui n'est bien recognuë.
G Passage du Nort au 52. degré.
H Isle saint Paul proche du Cap saint Laurent.
I Isle de Sasinou entre l'isle des Monts Deserts & les isles aux Corneilles.
K Isle de Mont-real au sault saint Louys qui contient quelque huit à neuf lieües de circuit.
L Riviere Jeannin.
M Riviere S. Anroine.
N Maniere d'eauë Salée qui se descharge en la mer, où il y a flus & reflux, force poisson & coquillages & des huistres qui ne sont de grande saueur en aucuns endroits.
P Port aux Coquilles, qui est vne isle à l'entrée de la riviere S. Croix. bonne pescherie.
Q Isles où il se fait pescherie de poisson.
R Lac de Soissons.
S Baye du Gouffre.
T Isle des Monts Deserts fort haute.
V Isle S. Barnabé en la grande riviere proche du Bic.
X Lesquemain où est vne petite riviere abondante en Saulmon & Truittes, à costé d'icelle est vn petit islet de rocher où autresfois y avoit vn degraft pour la pesche des Balaines.
Y La pointe aux Alloüettes, où au mois de Septembre il y en a telle quantité qu'on ne scauroit l'imaginer, comme d'autres sortes de gibier & coquillage.
Z Isle aux Lièvres, ainsi nommée pour y en avoir esté pris au commencement qu'elle fut descouverte.

- 2
- 2 Port à Lesquille qui asseche de basse mer, il y a deux ruisseaux qui viennent des montagnes.
 - 3 Port au Saulmon qui asseche de basse mer, il y a deux petits islets chargez en la saison de fraises, framboises & bluets, proche de ce lieu y a bonne rade pour les vaisseaux, & dans le port sont deux petits ruisseaux.
 - 4 Riviere plate venant des montagnes qui n'est nauigeable que pour canaux, ce lieu asseche fort loing vers l'eauë, & le traers ya bon ancrage pour vaisseaux.
 - 5 Isles aux Coudres qui a quelque lieuë & demie de long, où sont quantité de lapins & perdrix & autre gibier en saison. A la pointe du Sudouest sont des prairies & quantité de battures vers l'eauë, il y a ancrage pour vaisseaux entre ladite isle & la terre du Nort.
 - 6 Cap de Tourmente, à vne lieuë duquel le sieur de Champlain auoit fait bastir vne habitation qui fut bruslée des Anglois l'an 1628. proche de ce lieu est le Cap Bruslé, entre lequel & l'isle aux Coudres est vn chenal de 8. 10. & 12. bralles d'eauë, du costé du Sud sont vazes & rochers, & du Nort hautes terres, &c.
 - 7 Isle d'Orleans, de six lieuës de longueur tres belle & agreable pour la diuersité des bois, prairies & vignes qu'il y a en quelques endroits avec des noyers, le bour de laquelle isle du costé de l'Ouest s'appelle Cap de Condé.
 - 8 Le Sault de Montmorency, la cheure duquel est de 20 bralles de haut, prouient d'vne riviere venant des montagnes qui se descharge dans le fleuve sainct Laurent à vne lieuë & demie de Québec.
 - 9 Riviere S. Charles, qui vient du lac S. Ioseph, fort belle & agreable, où il y a des prairies de basse mer, les barques peuuent aller de pleine mer iusques au premier sault, sur icelle riviere sont basties les Eglises & habitation des R. P. Iesuistes & Recollets, la chasse du gibier y abonde au Printemps & en l'Automne.
 - 10 Riviere des Etechemins, par où les Sauvages vōt à Quinebec, traersant les terres avec difficulté pour y auoir des saults & peu d'eauë, le sieur de Champlain en 1628. fit faire ceste descouuerture, & fut trouué vne nation de Sauvage à 7. iournées de Québec qui cultiuent la terre appellée les Abenaquiuoit.
 - 11 Riviere de Champlain proche de celle de Batisquan au Nor-

21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34

I
I
R
L
R
I
La
Ri
Ri
Ri
Saul
t
Gra
v
l
Por
Bay
Cap
Riui
Chas
Cap
Petit
Riui
C
Sault

douest des Grondines. 3

- 12 Riuiere des Sauvages.
- 13 Isle verte à cinq ou six lieues de Tadoussac.
- 14 Isle de Chasse.
- 15 Riuiere de Batisquan fort agreable & poissonneuse.
- 16 Les Grondines & quelques isles qui sont proches, bon lieu de chasse & de pesche.
- 17 Riuiere des Esturgeons & Saulmons, où il y a vn fault d'eau de 15. à 20. pieds de hault, à deux lieues de Sainte Croix, qui tombe en vne forme de petit estang, qui se descharge en la grande riuiere saint Laurent.
- 18 Isle de saint Eloy, il y a passage entre ladite isle & la terre du Nort.
- 19 Lac S. Pierre tres-beau, y ayant trois à quatre brasses d'eau fort poissonneux enuironné de collines & terres vnies avec des prairies par endroits, & plusieurs petites riuieres & ruisseaux qui s'y deschargent.
- 20 Riuiere du Gast, fort plaisante, bien qu'il y aye peu d'eau.
- 21 Riuiere saint Antoine.
- 23 Riuiere des Yroquois tres-belle, où il y a plusieurs isles & prairies, elle vient du lac de CHAMPLAIN qui a cinq ou six iournées de longueur, abondante en poisson & gibier de plusieurs sortes : les vignes, noyers, pruniers & chataigniers y sont fort frequents en plusieurs endroits, comme aussi des prairies & belles isles qui sont dās ledit lac, il faut passer vn grand & vn petit fault pour y paruenir.
- 24 Sault de la riuiere du Saguenay à 50. lieues de Tadoussac, qui tombe de plus de dix ou douze brasses de hault.
- 25 Grand Sault, qui descend de quelque 15. pieds de hault entre vn grand nombre d'isles, il contient de longueur demy lieue, & de large trois lieues.
- 26 Port au Mouton.
- 27 Baye de Campseau.
- 28 Cap Batutier à l'isle de saint Jean.
- 29 Riuiere par où l'on va à la Baye Françoisé.
- 30 Chasse des Eslans.
- 31 Cap de Richelieu, à l'Est de l'isle d'Orleans.
- 32 Petit banc proche de l'isle du Cap Breton.
- 33 Riuiere des Puans, qui vient d'vn lac auquel il y a vne mine de Cuiure de rosette.
- 34 Sault de Gaston, contenant près de 2. lieues de large qui se

4
descharge dans la mer douce, venant d'un autre grandiffi-
me lac, lequel & la mer douce contiennent 30. iournées
de canaux selon le rapport des Sauvages.

Retournant au Golfe S. Laurent
& Coste. d'Acadie.

- 35 R. iuiere de Gaspey.
36 Riuiere de Chaleu.
37 Plusieurs Isles pres de Miscou, comme est le port de Miscou.
entré deux Isles.
38 Cap de l'Isle saint Iean.
39 Port au Rossignol.
40 Riuiere Platte.
41 Port du Cap Naigré. En ce lieu y a vne habitation de Fran-
çois en la baye dudit Cap, où commande le sieur de la
Tour, qu'ils ont nommé le Port la Tour, où sont habitez
les R. P. Recollers en l'an 1630.
42 Baye du Cap de Sable.
43 Baye Saine.
44 Baye Courante, où il y a nombre d'Isles abondantes en chasse
de gibier, bone pescherie & bons lieux pour les vaisseaux.
45 Port du Cap Fourchu assez agreable, mais il affecte pres-
que tout à fait de basse mer, proche de ce lieu il y a
tité d'Isles & force chasse.
47 Petit passage de l'Isle Longue, en ce lieu y a bonne pesche-
rie de moule.
48 Cap des deux Bayes.
49 Port des Mines ou de basse mer, se trouue le long de la coste
dans les rochers de petits morceaux de cuire tres pur.
50 Isle de Bacchus fort agreable, où il y a force vignes, noyers,
pruniers & autres arbres.
51 Isles proches de l'entrée de la riuiere de Chouatoer.
52 Isles assez hautes au nombre de 3. à 4. eloignées de la terre de
2. à 3. lieues à l'entrée de la Baye Longue.
53 Baye aux Isles, où il y a des lieux propres pour mettre de
vaisseaux, le pais est fort bon & peuplé de nombre de Sau-
uages qui cultiuent les ~~pres~~, en ces lieux il y a force
pres, vignes & noyers.
54 La souuënnése Isle pres d'ye lieue vers l'eau.
55 Baye Longue.

36 I
37 R

58 I
59 C
60 P
61 Im
62 Ch
63 Be
64 Be
65 Li

56 Pe
67 Bay
68 Ch
69 Bay
70 Les
71 Por

72 Les
73 Le
74 For
75 Isle
76 Ri

77 Saul
v
d
78 Lac
c
79 Vnz

- 56 Les sept Isles.
57 Riuere des Etechemins.

Les Virgines où sont habituez les Anglois depuis le 36. iusques au 37. degré de latitude. Il y a enuiron 36. ou 37. ans sur les costes attenans de la Floride, que les Capitaines Ribaut & Laudonniere auoient descouuertes & fait vne habitation.

- 58 **P**Lusieurs riuieres des Virgines qui se deschargent dans le Golfe.
59 Coste de fort belle terre habitée de Sauuages qui la cultiuent.
60 Point Comfort.
61 Imbestan.
62 Chesapeacq Bay.
63 Bedabedec le costé de l'Ouest de la riuere de Pemeteoer.
64 Belles Prairies.
65 Lieu dans le lac Champlain où les Yroquois furent deffaits par ledit sieur CHAMPLAIN l'an 1609.
66 Petit Lac par où l'on va aux Yroquois, apres auoir passé celui de CHAMPLAIN.
67 Baye des Trespassez à l'Isle de Terre Nefue.
68 Chapeau Rouge.
69 Baye du saint Esprit.
70 Les Vierges.
71 Port Breton, proche du Cap saint Laurent en l'Isle du Cap Breton.
72 Les Bergeronnettes, à trois lieues de Tadoussac.
73 Le Cap d'Espoir, proche de l'Isle Percee.
74 Forillon, à la poinete de Gaspey.
75 Isle de Mont-real, au fault S. Louys, au fleuue saint Laurent.
76 Riuere des Prairies qui vient d'un lac au fault S. Louys, où il y a deux Isles, dont celle de Mont-real en est vne; là on y a fait la traite plusieurs années avec les Sauuages.
77 Sault de la Chaudiere, sur la riuere des Algommequins, qui vient de quelque 18. pieds de hault, se descharge entre des rochers où il fait vn grand bruid.
78 Lac de Nibachis Capitaine Sauuage, qui y a sa demeure, & y cultiue quelque peu de terre où il sème du bled d'Inde.
79 Vnze lacs proche des vns des autres, contenans 1. 2. & 3. lieues

- abondans en poisson & gibier, les Sauvages prennent quelquesfois ce chemin, pour éviter le fault des Calumets fort dangereux: partie de ces lieux sont chargez de pins qui iettent quantité de resine.
- 80 Sault des Pierres à Calumet qui sont comme albaistre.
- 81 Isle de Tesouac, Capitaine Algommequin, où les Sauvages payent quelque tribut pour leur permettre le passage à venir à Québec.
- 82 La riviere de Tesouac; où il y a cinq faults à passer.
- 83 Riviere par où plusieurs Sauvages se vont rendre à la mer du Nord du Saguenay, & aux trois rivières faisant quelque chemin par terre.
- 84 Lacs par lesquels l'on passe pour aller à la mer du Nord.
- 85 Riviere qui va à la mer du Nord.
- 86 Contrée des Hurons, ainsi nommée par les Francois, où il y a nombre de peuples, & 17. villages fermez de trois pallisades de bois, avec des galleries tout au tour en forme de parapet pour se defendre de leurs ennemis: Ce pais est par les 44. degrés & demy de latitude, tres bon, & les terres cultivées des Sauvages.
- 87 Passage d'une lieue par terre, par où on porte les canots.
- 88 Riviere qui se va descharger à la mer douce.
- 89 Village renfermé de 4. pallisades où le sieur de CHAMPLAIN fut à la guerre, contre les Antouhonorons, où il fut pris plusieurs prisonniers Sauvages.
- 90 Sault d'eau au bout du fault saint Louis fort haut, où plusieurs sortes de poissons descendent s'estourdissent.
- 91 Petite riviere proche du sault de la Chaudiere, où il y a un sault d'eau, qui vient de pres de 20. brasses de haült, qui jette l'eau en telle quantité & de telle vitesse, qu'il se fait une arcade fort loüue, au dessous de laquelle les Sauvages passent par plaisir, sans estre mouillés, chose fort plaisante à voir.
- 92 Ceste riviere est fort belle, & passe par nombre de beaux lacs & prairies dont elle est bordée, quantité d'Isles de plusieurs longueurs & largeurs, abondantes en chasse de cerfs & autres animaux, tres bonne pescherie de poissons excellens, quantité de terres defrichées des honnes, qui ont esté abandonnées des Sauvages, au sujet de leurs guerres. Ceste riviere se descharge dās le lac S. Louys, & plusieurs nations vont en ces contrées faire leur chasse pour leur prouision d'hyuer.

93 B

94 M

95 Isl

8 La r

p

g

o

fa

Co

de la q

de gra

Ch

brayer

bes de p

aller à l

voyage

secherie

traffie a

change

ditez, a

rattachent

ils appliq

fort dro

leur visag

Lana

toutes les

- 93 Bois des Chastaigniers, où il y a forces chastaignes sur le bord du lac S. Louis, & quantité de prairies, vignes & noyers.
- 94 Maniere de lacs d'eau salée au fond de la Baye Françoisé, où va le flux & reflux de la mer: il y a des Isles où sont très-bons d'oiseaux, quantité de prairies en plusieurs lieux, petites riuieres qui se deschargent dans ces manieres de lacs, par lesquels on se va rendre dans le golfe S. Laurent proche de l'Isle S. Jean.

95 Isle Haute, d'une lieue de circuit, platte dessus, où il y a des eaux douces & quantité de bois, éloignée du Port aux Mines & du Cap des deux Bayes d'une lieue, elle est élevée de tous costez de plus de 40. toises, fors un endroit qui va en ralluds où il y a une pointe de cailloux faite en triangle, & au milieu y a un estang d'eau salée & forces oiseaux qui font leurs nids en ceste Isle.

8 La riuere des Algômequins depuis le fault S. Louis iusques proche du lac des Bifferens il y a plus de 80. faults tant grâds que petits, à passer, soit par terre ou à force de rames ou bien à tirer par terre avec cordés, dont aucuns desdits faults sont fort dangereux, principalement à descendre.

Gens de Petin, c'est vne nation qui cultiue ceste herbe de laquelle ils font grand trafic avec les autres nations, ils ont de grands villages fermés de bois, & sement du bled d'Inde.

Cheueux releuez, sont sauvages qui ne portent point de brayer & vont tout nus, sinon l'hyuer qu'ils se vestent de robes de peaux, lesquelz ils quittent sortant de la maison pour aller à la Campagne. Ils sont grands chasseurs, pescheurs & voyageurs, cultiuent la terre & sement du bled d'Inde, font secherie de bluets & framboises, dequoy ils font un grand trafic avec les autres peuples, desquels ils prennent en échange des peleteries, pourcelaines, filets & autres commoditez, aucuns de ces peuples se percent les nazeaux, où ils attachent des patenottes, se descouppent le corps par raye où ils appliquent du charbon & autres couleurs, ont les cheueux fort droitz, lesquels ils se graissent & peignent de rouge & leur visage aussi.

La nation Neutre, est vne nation qui se maintient contre toutes les autres, & n'ont aucune guerre, sinon contre les As-

fistaqueronons, elle est fort puissante ayant 40. villages fort peuplez.

Les Antouhonorons sont 15. villages bastis en forte affiette, ennemis de toutes les autres nations excepté de la Neutre, leur pais est beau & en tres bon climat proche la riuere S. Laurent, de laquelle ils empeschent le passage à toutes les autres nations, ce qui fait qu'elle en est moins frequentée, cultiuent & ensemencent leurs terres.

Les Yroquois auct les Antouhonorons font la guerre par enséble à toutes les autres nations, excepté à la nation Neutre.

Carantouanis, est vne nation qui s'est retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon pais, où ils sont forremēt logez, & sont amis de toutes les autres nations, fors desdits Antouhonorons, desquels ils ne font qu'à trois journées, ils ont autrefois pris prisonniers des Flamans, lesquels ils renuoyèrent sans leur mal faire, croyans que seussent des François.

Depuis le lac S. Louis iusques au fault S. Louis qui est le grand fleuve S. Laurent, il y a cinq faults, quantité de beaux lacs & belles Isles, le pais agreable & abondant en chasse & en pesche, propre pour habiter, si ce n'estoit les guerres que les Sauvages ont les vns contre les autres.

La Mer Douce, est vn grandissime lac où il y a nombre infiny d'Isles, il est fort profond & abondant en poisson de toutes sortes, & de monstrueuse grandeur, que l'on prend en diuers temps & saisons, comme en la grand' mer. La coste du Midy est beaucoup plus agreable que celle du Nort, où il y a quantité de rochers & force caribous.

Le lac des Bifferenis est fort beau, ayāt quelque 25. lieues de circuit, & quantité d'Isles chargées de bois & de prairies, où se cabāent les Sauvages pour pescher en la riuere l'esturgeon, brochets & carpes, de monstrueuse grandeur & tres excellents, qui s'y prennent en quantité, mesme la chasse y est abondante, quoy que le pais ne soit pas beaucoup agreable à cause des rochers en la plus part des endroits.

FIN.

C
D

Tra

Pa

A CHR
ochiend

ESCA

Sl
A
tio.

M. Sinen

D: Nihen c
carratar arri

haan, stat or

M. Tout a

arribou aienff

B. Nen axi

Allo' mienff

les Christ ha

Arribou aienff

Aouetrichae

Arondchae

DOCTRINE
CHRESTIENNE,
 DV R. P. LEDESME
 DE LA COMPAGNIE
 DE IESVS.

Traduïte en Langage Canadois, autre que celuy
 des Montagnars, pour la Conuersion
 des habitans dudit pays.

Par le R. P. Brebœuf de la mesme Compagnie.

ACHRISTERNON DV NOM CHRESTIEN,
 oohienda ché orrihouïenstécha. & de la doctrine Chrestienne.

ESCAT AIENSTACOÛA.

PREMIERE LEÇON.

Arrihouïenstéchaens.

Le Maistre.

E Sca Achristernon ché ont:
Arenstéchaens.

E Stes vous Chrestien.

Aau, daotan haatarrat Aa-
 tiô.

Le Disciple.
 Ouy, par la grace de Dieu.

M. Sinen Atoïas Achristernon?

M. Qui est celuy qu'on doit appeler Chrestien?

D. Nihen de hotozin, chiaché ho-
 caratat arrihouïenstécha Achrister-
 haan, stat onné atoïachonâ.

D. Celuy, lequel ayant esté bap-
 tizé croit, & fait profession de la
 Doctrine Chrestienne.

*M. Tokt aotan nondér Achristerhaan
 arrihouïenstécha.*

*M. Qu'est-ce que la Doctrine
 Chrestienne?*

D. Nen arrihouïenstéchonran, de
 Aïtoïensthandi Oïnaouïandio, Aïc-
 sus Christ stat ec' ihondhec, chiaché
 & Aïnaïensthan aot Frankhuouïatè
 Apouctrichaens, Apostreelhaan, ché
 Aïondchaan.

D. C'est celle que nostre Sei-
 gneur Iesus Christ nous a ensei-
 gnée, lors qu'il vint sur terre,
 & que la sainte Eglise Catholi-
 que, Apostolique & Romaine
 nous enseigne.

M. Tous chies, endoron darrihoi-
seré Achristhaan ecarrihoiienste-
charé?

D. Aau, endoron aché, det icouil-
atoncouandic atenguians.

Achristerronen Oseracata

Tendi Aienstacouen.

M. **T**Out eca ateracatoutan A-
chri Perronon oseracata?

D. Nen ateracatout d'Ecaot eca-
rontac, de te hanguiarront, acrhon
allongingiaendi Aiesus Christ stat
ahoiatandionti de to.

M. Tout ioti Især?

D. Condi iouaer, acronfesson-
khrach anontsiraé ché andochia-
entogé, che eneslaé fangouati oii-
ati, ehaché aienhoiiti onati, ché
Iouaen. On Ochienda Aistan, ché
Aen, ché dat aot Esken. Ca senti
ioti.

M. Tout Ec ioti condi især?

D. Ataabieraha tendi tearrihouac
noiatoincha de dat oiiatindor-
roncoui, Escat dat aot Achinca-
cha st ongen, on ochienda Aistan,
ché Aen, ché dat aot Esken. Din-
de scat, endi Onaouahdio honhe-
oncha ché ostaouiancha, de ahoi-
atonii aronac stat oioé ahoton.

M. Tont ioti assen ec især?

D. Acrhon ororontonc enstan
jesta allonimont Aiesus Christ Oii-
aouandio tonné stiori ionaeren.

M. Nabuie ec ierha.

D. Assoiarouid stat iedas, te-
rentre stat ietas, stat Aatio icenditi,
stat iech, stat icrha enstan, iesta,
ché stat iatonniontaiona, iake-
rons arra.

M. Est-il necessaire de sçavoir la
doctrine Chrestienne.

D. Ouy, si nous voulons estre
sauuez.

Du signe du Chrestien:

Leçon Seconde.

M. **Q**u'est le signe du Chrestien?

D. C'est le signe de la sainte
Croix, pour ce que nostre Sei-
gneur nous a rachetez en icelle.

M. Comment le faites vous?

D. Je le fais mettrant la main à la
teste & à l'estomach, & puis à l'es-
paule senestre, & dextre, disant:
Au nom du Pere, & du Fils, & du
saint Esprit. Ainsi soit-il.

M. Pourquoi le faites vous ainsi?

D. Premierement pour me met-
tre en memoire les deux princi-
paux mysteres de nostre foy: l'un
de la tressainte Trinite, en pro-
nonçant ces parolles, au nom du
Pere, & du Fils, & du S. Esprit: &
l'autre de la mort & Passion de no-
stre Sauueur, lequel s'estant fait
homme, est mort pour nous en
vne Croix.

M. Et pourquoy encore?

D. Pour ce que nostre Seigneur
donne beaucoup de biens & gra-
ces en vertu de ce signe.

M. Quand le faut il faire?

D. Le matin quand on se leue, le
soir quand on se couche, quand on
commence à prier Dieu, quand on
veut prendre sa refection, au com-
mencement de nos œuures, &

M. T

D. Nen
de arroca
chiaché
chahan d
dare aot

M. Tout e

daeraca. a

D. Nen o

tio, aond

M. Toi o

ronon, chi

sion Arosh

D. Dac,

tic, Atata

rencouasti

N

D

M. T

D. Aoietti

rouain ché

doie ne aot

sichaens,

rondechaan

ioiat aon n

M. lo chibo

D. 1. Iatouia

Andaourach

hiacEcaronh

2. Ché on A

hoer Oiiou

3. De ho kiac

gouas dat aot

3
quand on se trouue en quelq; dan-
ger, ou bien saisi de quelq; crainte.

De la fin de l'homme.

Leçon Troisième.

M. **P**our quelle fin auez vous esté
mis au monde?

D. Pour aimer & seruir Dieu en
cette vie, & par après estre à jamais
bien-heureux en Paradis.

M. En quoy gist ceste felicité que nous
esperons auoir en l'autre vie.

D. A voir Dieu face à face, &
iouis éternellement de luy.

M. Combien de choses sont necessaires
au Chrestien pour son salut, & par-
uenir à sa fin?

D. Quatre, Foy, Esperance, Cha-
rité, & bonnes œures.

De la Foy.

Leçon quatriesme.

M. **Q**ue croyez vous par la
Foy?

D. Tout ce que tient & croit
nostre Mere la saincte Eglise Ca-
tholique, Apostolique, & Ro-
maine, & nommément au Credo

M. Dites le Credo.

D. 1. Je croy en Dieu le Pere tout
puissant, Createur du Ciel & de
la terre.

2. Et en Iesus Christ son Fils ve-
niq; nostre Seigneur.

3. Qui a esté conçu du S. Esprit,
né de la Vierge Marie.

Angouia Nonod.

Achinc Aienstacouia.

M. **T**out ek ichiasahaouï onde-
schai.

D. Nen ondee de anonhouè ché
de arôca Aatio stat allon iondhé,
chiaché agniactanhaié Aonde-
chahan d'aescouandic to et attrin-
dare aot Attisken.

M. Tout ee' ogmianehoutan d'ouian-
daerara arambiaouï?

D. Nen ondee ouñe acacouia Aa-
tio, aondechahan aché.

M. To iona arichouïas Attichster-
ronon, chia esatinguïaens, che esat-
tion Arothiaè?

D. Dac, Atoüaincha, Andacra-
tic, Ataranonhouëcha, ché Ae-
tencouïasti.

Nen Atoüaincha.

Dac Aienstacouia.

M. **T**out ichiasouïaincha Atoü-
aincha?

D. aouïetti aché iatouïain de ho-
touïain ché hocarrat Nonen-
dote ne aot Ecâkhuconiatè aouïet-
tichaens, Apottrechan ché Ar-
rondechaan, ché anderaçti de
iouis aon ne Credo.

M. le chilon nè Credo.

D. 1. Iatouïain on Aatio aouïetti
Andaourachaens, de saoteendic-
hiaè Ecaronhiatè ché econde hatè.

2. Ché on Arefus Christ anhouïa
hoer Oñaiüendio.

3. De hokiachiahichien statihon-
gouïas dat aot E. ken, ché d'afao-
côieton Oñariechen Aouïitlinon-

haehen.

4. Onsa hotonnhonraioiari star a-
hoiian daerainen nehen d'aharfi-
nen Ponce Pilate, Ahoiatonri,
Aouenheon, ché ahótianonhkra-
hoiii.

5. Ondechon onsa hatesten, A-
chine couianté onsa hatonnhóti.

6. Aronhiat onsa haouécéti, hoien-
hoiiti ahiakrandeen Aatio ne Ai-
stan aouétti Andaoürachaens.

7. Totont ehendiontrandé enon-
dhechaens ché ondiheonchaens.

8. Iarouatin on dat aor Esken.

9 Ne aor Ecankhucoüabe aouéttie-
haan, artin deia noüe ondatanon-
hoiiecha.

10. Ne Pandionrhencha ootirihou-
anderacha

11. Ondiheonchaen ondatonnhó-
recoüi.

12. Eéannhoiata de ra recoüann-
honenitas.

Ca fen ti iotti.

4. A souffert sous Ponce Pilate, a
esté crucifié, mort & enseueüy.

5. Est descendu aux Enfers, le tiers
iour est resuscité de mort à vie.

6. Il est monté aux Cieux, est assis
à la dextre de Dieu le Pere tout
puissant.

7. De là viendra iuger les viuans
& les morts.

8. Il croy au saint Esprit

9. La sainte Eglise Catholique,
la Communion des Saints.

10. La remission des pechez.

11. La Resurrection de la chair.

12. La vie éternelle.

Ainsi soit-il.

Ouich: Aienstacons.

Leçon cinquième.

M. **I** Chison ca, Iohiatosiam on
Aatio, sont aoran nonde:

Aatio?

D. Nen haotan ondeé de horeen-
dichiaté Ecaronhia té ché reconde-
chaté, ché de aouétti ahonaoon-
diostli

M. Tandé ne aor Achincasna, sont
aoran nonde:

D. Ondée haotan, Aistan, Hoen,
ché né dat aor Esken, zchincia-
taé, ché sarat Aatio:

M. Tout ichien Aistan Aatio ibom:

D. Aau.

M. Haen Aatio tondi?

D. Aau.

M. Das aor Esken Aatio tonki?

M. **V**ous dites, que vous croyez
en Dieu, qu'est-ce que Dieu?

D. C'est le Createur du Ciel & de
la terre, & le Seigneur Vniuer-
sel de toutes choses.

M. Et la Sainte Trinité qu'est-ce?

D. C'est le Pere, le Fils, & le
Saint-Esprit, trois personnes &
un seul Dieu.

M. Le Pere est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Fils est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Saint Esprit est-il Dieu?

D. Aau.

M. Achincasna

D. Tasta

iatæ; oi

M. Tout

Oiiioikana

D. Iatou

Aistan ho

chaens d'

roüane,

d'oüoé ah

hoüec, o

nouhaeie

dée sti ioti

M. Tout a

D. Iatouia

ondechon

heoncha c

cha, hê aq

hoiata de t

M. Tout a

Aouettiehaa

D. Ondée

couiaté aou

attiatouainc

M. Sinon a

hucoüaté, s

D. Nen O

Christ, chia

Christ ihoth

M. Tout eri

hucoüate aou

D. Nen ecc

hucoüat, on

escankhuco

khucoua.

1. Tastan terf

3. Ondée ah

Esken, ché o

barrihouand

D. Auu.

M. Achinc ichien ihenon Atatio?

D. Tasthan, acrhon Achinc ihenon
iatac; oieicichien fatat ara Aatio.

M. Tout ichiatouain andaracti de je
Oiiioiandio Aiefus Christ?

D. Iatouain ca, ondec Aatio ne
Aistan hoen, chia rehindaouran-
chaens d'Aistan, chia rehindiont-
rouiane, chia rehindeia: ondec
d'ouioe ahoron endindé assouano
houec, outonraon aot Aouisi-
nouhaehen Oiiarriechen, ché on-
decé sti iori ihout dat atouain ouioe.

M. Tout aoran asson?

D. Iatouain ca, assouatontaoua
ondechon ortichlatorrecoia, ho-
heoncha ché hotonnhontaioia-
cha, hé assouennhouaouia ecann-
houatè de ta tecouannhouentas.

M. Tout aoran ondec Ankhucouia
Aietichaan?

D. Ondec Ankhucouit, ecankhu-
couiaté aouietti Attichristetonon
amatouainchaens.

M. Sinen ankhucouandiont Ecan-
hucouiaté, sinen Aouandiont?

D. Nen Oiiioiandio Aiefus
Christ, chia nè Pape, de Aiefus
Christ ihokhrihont cha ondechac.

M. Tout esicoiatarouain de ne ecan-
hucouiate aouiettichaen?

D. 1. Nen ecoiatarouain ca, Ecan-
hucouiat, ondecé aouaton, fatat ara
efcankhucouiat dat, atouain An-
khucouia.

1. Tasthan terseenguiacens ouatse.

3. Ondecé ahonditeouia dat
Esken, ché ondecé sti iori tasthan
barrihouanderach, teouaton.

D. Ouy.

M. Sont-ce trois Dieux?

D. Nenny, car encor bien que ce
soyent trois personnes toutesfois ne
sont qu'un seul Dieu.

M. Que croyez vous sommairement de
notre Seigneur Iesus Christ?

D. Je crois que c'est le Fils de Dieu
le Pere, aussi puissant, aussi sage,
aussi bon que le Pere: qu'il est fait
homme pour nous au ventre de la
glorieuse Vierge Marie, & par
ainsi qu'il est vray Dieu, & vray
homme.

M. Quoy plus?

D. Que par sa mort & passion il
nous a deliurez des peines d'Enfer,
& acquis la vie eternelle.

M. Qu'est-ce que l'Eglise Catholique?

D. C'est la congregation de tous les
fideles Chrestiens.

M. Qui en est le chef?

D. Notre Seigneur Iesus Christ, &
sous luy le Pape qui est son Viceire
en terre.

M. Que devons nous croire de l'Eglise?

D. 1. Qu'elle est vne, c'est à dire,
qu'il n'y a qu'une seule vraye Eglise.

2. Que hors d'icelle il n'y a point de
salut.

3. Qu'elle est gouvernée par le saint
Esprit, & partant qu'elle ne peut
se séparer.

Andaeratikoua.

Ouhia Aienstacoua.

M. I Aoueron nondé tendin, d'at-
tichouas Attichristerronon?

D. Nen ondée Andaeratikoua.

M. Tout ichien d'eraati cha Ecanda e
raticoua.

D. Nen Ecannhoiaté de ta tecou-
annhoijenras, de iaouianhhoiao-
uas Atchouiaé oienhoiao lata.

M. Tout eta arrivon an dak arri-
hoiata Attirhoia aouetti?

D. Ondée Pater nostet:

M. To atti?

D. Nen atti horrihouichiaé non-
dée Ouhia andio, anhouia aché,
ché iendare Arghoiaoué Ecari-
ché akhiaondi né aouetti de ia-
houias ché iaouiantiti Aatio.

To chion ne Pater nostet?

D. Ouhia stande Aronhiac istaré.

Salen rehoñachiendateré sachien-
daouian.

Ont' aioton fa cheouandiofsta en-
dindé.

Ont' aioton senchien sarasta, oho-
uient sooué aché toti ioti Aron-
hiaoué.

Ata dataia sen noñenda tara cha
Ecanatè aouiantchan.

Onta taouandionrhens, sen ato-
narrihouanderacoué, to chienné
ioti nendi onsa oïendionrhens de
oua onkirrihoujanderai.

Enon ché chaha arakhioindahas
d'oucaota.

Oñek ichien askiatonraouiahé
d'oucaota.

Ca sen ti ioti.

Sontarré Aienstacoua.

M. Tout ichien, aouenenditi aot
Attis'ent?

De L'Esperance.

Leçon sixiesme.

M. Quelle est la seconde chose né-
cessaire au Chrétien?

D. L'esperance.

M. Qu'attendez vous par l'esperance.

D. La vie éternelle, laquelle en-
tre autres moyens nous obtenons par
l'Oraison.

M. Quelle est la premiere & princi-
pale de toutes les Oraisons?

D. C'est le Pater nostet.

M. Pourquoi?

D. Pource que nostre Seigneur
mesme la feit, & qu'il contient en
soy tresparfaitement tout ce que
nous deuons demander à Dieu.

M. Dites le Pater nostet?

D. Nostre Peie qui es és Cicux,
Ton nom soit sanctifié.

Ton Royaume nous aduienne.

Ta volenté soit faite en la terre,
comme au Ciel.

Donne nous aujourd'huy nostre
pain quotidien.

Et nous pardonne nos offences,
comme nous pardonnons à ceux
qui nous ont offencez.

Et ne nous induis point en tenta-
tion.

Mais deliures nous du mal Ainfi
soit-il.

Leçon septiesme.

M. Faut il prier les Saints?

D. Au
nondée
daotan
M. Iach
dela Att
D. Ouhia
de ihaac
ioiaechi
M. To
ouit sinou
D. Ne
M. To ch
D. Couia
agnon ich
raouiatacc
uandio, (s
doras otr
iakrendio
ecochiarté
Aot Ouhia
ichien Ata
nendi d'ic
hoiade, ac
uacneond
Ca sen ti ic
M. Tout ic
Chosten?
D. Aou
iharas End
senchié cha
ché raacarra
Atter
M. To
ouia
chaehe?
D. Aou.
M. To atti
D. Ondée au
onratanon n
tarrirandeen
tihen.
M. Tandé aot
B. Etlenonro

D. Aau : Nen atti ihaonnonhoue nondée Aatio, chò haonngofa daotan

M. Iacueran das iscouaenda deta Attisten?

D. Oiaouandio, Oïarie, de ihaacarratar, chia chò eouiaouaechiendaetar Ochiendaouan.

M. Tout ichihoncoia Oïarie Aouitfinonh?

D. Ne Auè Maria.

M. Je chion Auè Maria

D. Couïay Oïarie onnontroncouagnon ichien de ichiendit d'anderaouïaracouïi, Illadè eradare d'Aouandio, sonhouïa dar hieffakbirè dotas ottindekien souïetti, Ahoïakrendotas eouïa chiouonrrac ecochiatè.

Aot Oïarie Aatio Ondoïe, Iochien Ataiher sarouïouandihè onendi d'icoïarrihouïanderai, on houïadè, aouïetti heouïa stat cecouaenheondè.

Ca sen ti ioti.

M. Tout ichihoncoia stichiendisi de Chisten?

D. Aot Aesken de ifkiacarratas, st iharas Endeia Aatio, taatharéta fenchiè cha ecantaraouïantehàn chò taacarratè chò raenditrouïa.

Auerie Aienstacouia.

M. Tout ichien aouïattindoroncoïas aot Attisten ottioïan chache?

D. Aau.

M. To attis?

D. Ondée atu dar Aot Esken ahaonratanon nondée, chò arachen etattirandeen ottindèiachaès Ottiken.

M. Tandè aot Attis en ottianchia?

D. Et lenonroncouïa gnonch tondi

D. Ouy, pour ce qu'estans amis de Dieu, ils nous peuuent beaucoup prieres.

entre autres priez vous,

à la Sainte Dame, mon Ange Gardien & le Sainct diuquel ie porte

Quelle Oraison dites vous à nostre Dame?

D. L'Au: Maria.

M. Dites l'Aue Maria?

D. Je vous saluè Marie pleine de grace. Le Seigneur est avec vous. Vous estes beniste entre toutes les femmes & benist est le fruit de vostre ventre I a s v s.

Saincte Marie Mercede Dieu, priez pour nous pauures pecheurs, maintenant & à l'heure de nostre mort. Ainsi soit il.

M. Quand vous priez vostre Ange Gardien, quelle Oraison dites vous?

D. Ange de Dieu, qui estes commis pour me garder, Illuminez moy, prefernez moy, & me gouuernez auourd huy.

Leçon sixiesme.

M. F Aut il honorer les reliques des Sainctis?

D. Ouy.

M. Pourquoi?

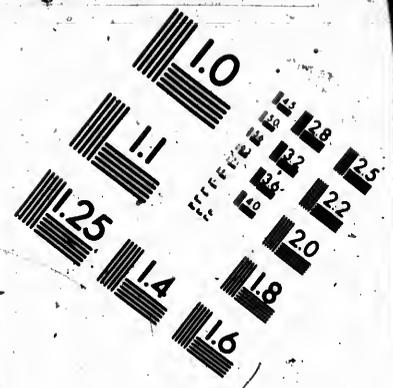
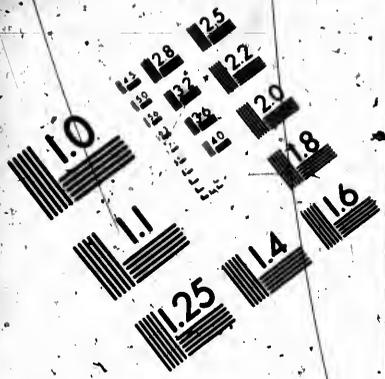
D. Pource queelles ont esté temples du saint Esprit. & qu illes doiuent vn iour estre reunies à leurs ames glorieuses.

M. Et leurs Image?

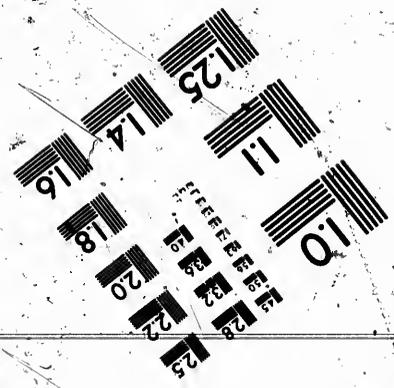
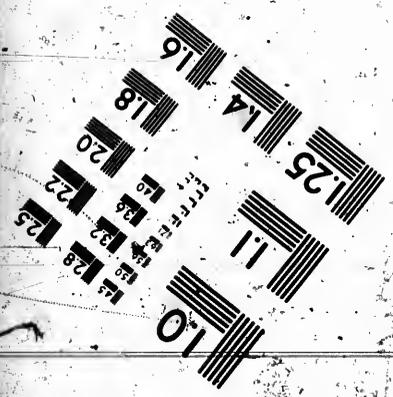
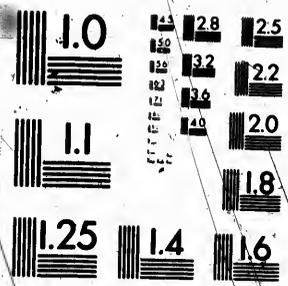
D. Il les faut aussi honorer, pource







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

decha, aerhon artienrata nondée
dè akichiendaen.

M. Sinan ichiehierabaft ichienditit

*D. Endi achè anderacti, chè atæ-
nonhonc, chè echa dè ihonnon-
hoüa, chè honrarrat, chè ankhu-
coüa aouietti Attichristerronon.*

*M. Stan teifechieras Attisen d'ondi-
boom*

*D. Taierhanto, Aerhon akiaton-
taoüas nondée d'achoiacoua, stat
laouanditi.*

M. Tout aotan Ahoüacoüa aatfi?

*D. Ondée echa et artiereiffen at-
tindeiaehen Attistken, ne anda-
enrocha d'ortirihouänderachac-
hen,*

Atatanonhoüecha.

Enkhon Aienstacoüa.

*M. T*out aotan achinc atont d'at-
siehoüas Attichristerronon?

D. Nè Atatanonhoüecha.

*M. Tout aotan iaohananhoüè Ata-
tanonhoüechaè?*

*D. Aatio achè anderacti, chia chè
atti ouä, titi ioti nendi onatanon-
hoüè.*

*M. Tout aotan ne ondée anonhoüè
anderacti Aatio?*

*D. Nen ondée stonnè oerron ia-
ouïanonhoüè noüaouïan, chè no-
nanohonc, chè nonennhoüa-
ouïan, Aatio dè arderacti.*

*M. Tout ec'ioti chia techiënanhoüè
d'ouä titi toti d'esonhoüa?*

*D. Nen ioti, stonnè iheras chè
iherha aotietti dè acanhoüa iaras
chè ierha endindè, Aatiochaan
chè endionrrachan.*

qu'elles representent ceux auxquels
nous deüons honneur & reuerence.

M. Pour qui priez vous?

*D. Je prie non seulement pour
moy, mais aussi pour mes parens
& amis, & bienfaiteurs & pour
toute l'Eglise.*

*M. Ne faut-il pas aussi prier pour les
ames des Trespassez?*

*D. Ouy, d'autant que par nos
prieres nous les deliurons des peines
de Purgatoire.*

M. Qu'est-ce que Purgatoire?

*D. C'est le lieu où les ames de ceux
qui meurent en la grace de Dieu,
acheuent de payer les peines deües
à leurs pechez.*

De la Charité.

Leçon neuuesieme.

*M. Q*uelle est la troisieme chose
recessaire au Chrestien?

D. La Charité.

M. Qu'aimons nous par la charité.

*D. Dieu sur toutes choses, & nostre
prochain comme nous mesmes.*

*M. Qu'est-ce aimer Dieu sur toutes
choses.*

*C'est l'aimer plus que nos biens, que
nos parens, que nostre vie.*

*M. En quelle façon aimez vous vostre
prochain comme vous mesme?*

*D. Luy desirant le mesme bien que
ie me desire selon Dieu & raison, &
luy procurant ce que ie ferois pour
moy mesme.*

M.

*D. N
onnè
stan o
cha, c
M. A*

*D. Oc
coüen*

M. Iou

*D. I. E
chiend
nondée*

2. Stan

Aatio

onhiad

3. Oüah

stan teo

tat.

4. Ehec

chè Sa

chiennh

5. Enon

tondi

fescoüa

9. Stan

toüain,

coüaon.

7. Stan

tondi

stan ienst

8. Stan

ondionbr

hougnah

9. Oouè

deration

10. Stan

ortioüan

M. Tout

efoncarrim

Attierencouïasti.

Assan arre Aienstacouïa.

M. I Xoiïeron tã dac atome de attie-
hoïias Attichristerronon?

D. Nen att Aerencouïasti, acrhon
onnè d'etstlan ahondionrichien,
stã onnè teerãta to ara Atoüain-
cha, dè ta tehakhra Aerencouïasti.
M. Anè ihattieron Attierencouïasti?

D. Ocoüendaenchaon Aatioato-
coüendachaen.

M. Iochihon Atocoüendaëcha Aatio.

D. 1. Escatitõ chien hara chechie-
chiendaen Aatio, eouïa chechè
nondès chesthonhouè dar aondi.

2. Stan endea tehechienguiatandè
Aatio Ochienda, ouïa arra ondi-
onhiaè.

3. Oüahia arta echientaouïa, chia
stan teechienguiantakè escouën-
tat.

4. Ehechiech endæn dè Hiaïstan
chè Sandoüe, detè chierhè a-
chiennhoïetstis.

5. Enon tehechio d'atoüain, stan
tondi teechiendionrraentons
sefcoüaon, aarrio.

6. Stan teechiakhroandè d'a-
toüain, stan tondi teessaens sef-
coüaon.

7. Stan teechiacouïanrracha, stan
tondi teechiakheroncouïandè en-
stã iensta.

8. Stan teechiatendoton d'aioi
ondionhiaè, stan heouïa teechi-
houghnãhè endea.

9. Oonè ro achaha d'andacouïan-
detaion stã onnè echienguiæ.

10. Stan teechiaroncouïan d'aioi
ottioüan dè ta tehiras.

*M. Tont atouï effoïastinonstã de
efmearriat cha Eoüendaenchaè.*

Des bonnes œuvres.

Leçon dixiesme.

M. Q Velle est la quatriesme chose
necessaire au Chrestien?

D. Les bonnes œuvres, car apres
que quelqu'un est paruenü à l'age
de discretion, la foy ne luy suffit
plus sans les bonnes œuvres.

*M. Où sont contenues les bonnes œuvres
qu'il nous faut faire?*

D. Aux commandemens de Dieu.

M. Dites les commandemens de Dieu.

D. 1. Vn seul Dieu tu adoreras, &
aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne iureras, ni
autre chose pareillement.

3. Les Dimanches tu garderas, en
seruant Dieu deuõrement.

4. Pere & mere honoreras, afin que
viues longuement.

5. Homicide point ne feras, de fait,
ne volontairement.

6. Luxurieux point ne feras, de
corps ne de consentement.

7. L'auoir d'autruy tu n'emblas,
ne retiendras à ton escient.

8. Faux tesmoignage ne diras, ne
mentiras aucunement.

9. L'œurre de chair nedesireras,
qu'en mariage seulement.

10. Les biens d'autruy ne conuoite-
ras, pour les auoir iniustement.

*M. Quelle recompense receuront
ceux, qui garderont les Commande-*

d' Aatio?

D. Nen effoatinnhoion Enn-
hoïouane ecannhoïatè, de ra re-
coïannhoïentas, chède ratcha-
oenterei aondi d'ochiatarre, chède
de hanoïatè akïouïacha aouïerti,
chède de aondechahan etannho-
ïaentaha.

M. Tandè de attinonconsan sont
ekhiottieren?

D. Ihaochienffeni nondée Aatio,
chiachède ondechon ihaorti.

Onditenrrenchaens Attierencoïasti.
Scat ichè Aienstacoïa.

M. Tandè Atenrencoïa, coïa
tondi endoron?

D. Taierhanto, stan ichien Achin-
sterronontè de rehakerhà nondée
Atenrenchaens acerencoïasti.

M. To atti ihenon Atenrencoïastè?

D. Nen atti ihenon soutarrè Eske-
nehaan, chiachède soutarrè tondi
Erroïnehaan.

M. To chihon d'Eskenèhaan.

D. 1. Aienstan de tehorrindiont.

2. Azeoïa de hottirrihoïaderach.

3. Andionhierrita de hottindion-
rachen.

4. Arrihouïaïenstan de hottiri-
hoïachotiïas.

5. Oonè to akhrihote endandi-
choncouagnon.

6. Endionrhens ne arrihouïande-
racoïa.

7. Enditi chède enonhdède, chède
de Aiheondè, chède Indè ne de
ha oïestata.

M. To chihon ne Erronhdèhaan?

D. 1. Andataïa ondacaotà d'on-
datonnicesta.

2. Aerrata de hindachiaten.

3. Aennon de hottirrihoïachon.

mens de Dieu?

D. La vie éternelle, qui est une vie
exempte de tous maux, & remplie
de tous biens, & qui doit durer à
jamais.

M. Quels maux encontre ceux qui
les transgressent?

D. L'ire de Dieu, & la damnation
éternelle.

Des œuvres de miséricorde.
Leçon onzième.

M. NE faut-il pas aussi exercer les
œuvres de miséricorde?

D. Ouy, & celui qui ne le fait, ne
merite pas le nom de Chrétien.

M. Combien y a-t-il d'œuvres de miséri-
cords?

D. Il y en a sept Spirituelles, & sept
corporelles.

M. Dites les Spirituelles?

D. 1. Enseigner les ignorans.

2. Corriger les défailans.

3. Donner bon conseil à ceux qui
en ont besoin.

4. Consoler les desolez.

5. Porter patiemment les iniures.

6. Pardonner les offenses.

7. Prier pour les vivans & trespas-
sez, & pour ceux qui nous perfec-
turerent.

M. Dites les corporelles.

D. Donner à manger aux pauvres
qui ont faim.

2. Donner à boire à ceux qui ont soif.

3. Vestir ceux qui sont nus.

4. A
scouïa
5. An
6. O
7. Am

T

M. C

nonboïa

D. Ne

ni chède

M. To

scouïata?

D. Ne

M. To

deracha

D. Ond

coïan,

ha, stat

M. To

bi

D. Tend

oïionho

M. To

tan, d'ich

D. Ond

hiïaron

ihochon

M. To

han arrik

D. Ond

rachouan

hoïandér

chède stat o

M. To

ai

rachac oïie

D. Tendi

arrioracoï

hoïande i

M. To

d'attichè?

4. Aatontaouâ, dè acoñattinda-
scoüaen.
5. Andatarè dè hiheons.
6. Ouat fechronon arata.
7. Anonkhra dè ondiheon.

Arrihoüanderacha.

Tendi tetchè Aienstacoüa.

M. O Nnè ichien haoüaen dè
ecoiakhier, sont aotan
nonboüa ecoüateienstanz?

D. Ne Oucaota dè ecoüachiensse-
ni chè ecoüateoüata.

M. Tout eca Oncaochontan d'ecoüa-
teoüata?

D. Ne Arrihoüanderacha.

M. Tout aotan nondé Arrihoüan-
deracha?

D. Ondée aat aouëtti, dè eaton-
coüan, chè dè isfeen-chè dè ier-
ha, stat tehâtas Aatio.

M. To hioüa ioüarrihoüanderachaen;
D. Tendi, Adaiëhaan, chè ne
oüionhoüaehaan.

M. Tout eca arrihoüanderachou-
tan, d'ichias, Adaiëhaan?

D. Ondée d'icouâhoüa stat tek-
hoüatondi, chè dè Achoüacha
ihochoüans.

M. Tout aotan nondée Oüionhoüa-
ehan arrihoüanderacha?

D. Ondée nondée arrihoüande-
rachoutan d'onionhoüa icouârri-
hoüanderach, bonne onëndiont
chè stat onatechiafâsta.

M. To atti hioüa ioüarrihoüande-
raché oüionhoüaehaan?

D. Tendi, scat arrihoüanderacha
arrioracouâ, chè scar ioüarri-
hoüande iassa.

M. To atti iarrihoüanderaché
d'attiëch?

4. Racheter les prisonniers.
5. Visiter les malades.
6. Loger les pèlerins.
7. Enicuelir les morts.

Des pechez.

Leçon douzième.

M. A Pres auoir ven le bien qui
nous faut faire, que reste-il
maintenant à sçavoir?

D. Le mal qu'il nous faut fuir.

M. Quel mal devons nous fuir?

D. Le peché.

M. Qu'est-ce que peché?

D. Tout ce qui se dit, qui se desirer,
ou qui se fait, contre la loy & vo-
lonté de Dieu.

M. Combien y a-t-il de sortes de pechez?

D. Deux, l'originel, & l'actuel.

M. Qu'est-ce que le peché originel?

D. C'est celui que nous apportons
avec nous, quand nous naissons, &
qui nous est pardonné par le Bap-
tesme.

M. Qu'est-ce que le peché actuel?

D. Celui que nous commettons
nous même apres l'usage de raison.

M. Combien y a-t-il de sortes de pechez
actuels?

D. Il y en a deux sortes, l'un est mor-
tel, & l'autre veniel.

M. Combien y a-t-il de pechez mortels?

11
D. Sontarrè, Anderaouiacha, A-
ouiachata, Akhiechencha, Anon-
stecha, Anguiataesta, Andacoua-
noïacha, Akienguracha.

M. *Tout aotan affoïandouïerhaan
cha ecarrihouanderachate d'ihoch?*

D. Nen affoïacouïas Aatio onde-
raouiatacouïa, chia ne achiendacn-
cha d'affoïastacouïandinén Aron-
hiaouè.

M. *Tout ec' ioti ec' ichias arriota-
couïat*

D. Ondée at d'affoïachiah No-
ïesken, aerhon affoïenahoua-
couïan ennhouatè d'Onderaoui-
tacoül, chiachè affoïatos anheon-
cha de ta teouïassach.

M. *Tandè iouïarrihouïandéïassa tout
aotan nondée affoïendouïerhaan?*

D. Taïtan atouïain teaffoïnacouïas
anderaouiatacouïa stan heouïa ta te-
affoïati Ondechon, onekichien
ihondandouïta Aatiode noïanon-
houïecha, chè ondéeïoti khioïit-
reouïata eca ondechæ, chè ondée
haoran affoïagnions artihouïande.
rachæon ecartihouïanderachate d'ihoch.

Aot Ondateracata.

Achinc ichè Aienstacouïa.

M. **T**OUT ichien, aouïaton atti
l'aouïatouïata ne arrihouï-
anderacha, chè l'aouïatorha cha ecar-
rihouïastat dat onïonhouïachon?

D. Stan aondi ta teouïandacouïa-
chè de ta teffoïingouïalcouïa Aatio
Onderaouiatacouïa.

M. *Tout aotan dat ecouïachier chia
ecouïanen Aatio ne Onderaouiatacouïa.*

D. Endéïa ecouïacratata aot Anku-
couïæ Atoteracata.

D. Sept, c'est assauois Orgueil,
Ire, Enuie, Auarice, Gourmandise,
Luxure, Paresse.

M. *Quel mal nous apporte le peché
mortel.*

D. Il nous fait perdre Dieu, la grace,
& la gloire qui nous estoit promise.

M. *Pourquoy s'appelle-il mortel?*

D. Pource qu'il ruë nostre ame, luy
faisant perdre la vie de la grace, &
aussi pour ce qu'il nous rend dignes
de la mort éternelle.

M. *Et le peché veniel; quel mal nous
fait-il?*

D. Il ne nous fait pas perdre la
grace, ny meriter l'Enfer, mais il
nous refroidit en l'amour de Dieu,
& merite des peines temporelles,
& si nous meïne au peché mortel.

Des Saints Sacremens.

Leçon treiziesme.

M. **P**ONNONS nous de nous mesme
suir le peché, & faire les bon-
nes œuvres que nous auons dites?

D. Nous ne les pouons faire sans
laide de la grace de Dieu.

M. *Par quels moyens entre autres ac-
querrons nous la grace de Dieu?*

D. Par le bon viage & digne recep-
tion des Saints Sacremens de l'E-
glise.

M.

couïa

D.

M.

D.

End

dakh

Anen

M. S

D. A

M. T

D. N

chiac

Noïe

Aiefu

hiatè

M. T

aaisi

D. Nen

rihouïan

stat tek

ti Aouïa

chè affo

affoïan

tacouïa.

M. T

D. Nen

teiatè, c

Arouïainc

ouï, stat

M. T

D. Ondée

ne arriho

M. To iouateracata on Anhu-
cowa?

D. Sourarrè.

M. Iouieron echa?

D. Achonacha, Ahetaroncoia,
Endionhencha, Aroicsta, On-
dakhichenfa Orenoncoia,
Ancraesta, Anguiaécha.

M. Sinen nondé. éca aberhant?

D. Aiesus Christ Onaouandio.

M. Tout atti nondé.

D. Nen atti atahaonenguiens,
chtachè ti ioti atrindeia ataionton
Noïesken, ché atahaoniontan
Aiesus Christ Ostaïouancha ato-
hiattè.

Dac iché Aienstacoia.

Achonacha.

M. **T**ont aotan assionerha endin-
de Ateracata d'Achonacha
aast?

D. Nen ihachonias Adañehaan ar-
rihouanderacha, de icouahouia
stat tekhionatondi, ché ondé ioti
Aouachristerronon aouaron,
ché assionastas Aatio, aerhon
assionantant Aatio Onderaouia-
tacoia.

Ahetaroncoia.

M. **T**Andé Ahetaroncoia?

D. Nen assionahetaron ataiouia-
teiate, ché ataiouarrihouiateha
Atoüaincha de khionatouaincha-
ouï, stat tekhionachouï.

Endionrhencha.

M. **T**Andé Endionrhencha tout
autan est nondé?

D. Ondé echa assionachonias cha-
ne arrihouanderacha d'icouarri-

13
M. Combien y a-t-il de Sacramens en
l'Eglise.

D. Sept.

M. Qui sont ils?

D. Baptesme, Confirmation, Peni-
tence, Eucharistie, Extreme On-
ction, Ordre, Mariage.

M. Qui les a instruez?

D. Iesus Christ nostre Seigneur.

M. Pourquoi?

D. Pour la guarison & sanctifica-
de nos ames, & pour nous apphquer
les fructs de sa Passion.

Leçon quatorziesme.

Baptesme.

M. **Q**ue fait en nous le Sacre-
ment de Baptesme?

D. Il efface le peché originel, avec
lequel nous naissons & nous fait
Chrestiens & enfans de Dieu, par
le moyen de la grace qu'il nous con-
fere.

Confirmation.

M. **E**t lo Sacrement de Confir-
mation?

D. Il nous donne force pour con-
fesser constamment la foy que nous
auons receuë au Baptesme.

Penitence.

M. **D**equoy nous sert le Sacre-
ment de Penitence?

D. Nous receuons par iceluy la re-
mission des pechez que nous auons

hoianterai stat onnè akhioia-¹⁴ commis apres le Baptesme.
chouii.

Atiñesta.

M. T Out ichierhè de ne aot
Atiñesta?

D. Ierhè ca, stonnè Aouiane aho-
hachendi, to tohañe Oniioüandio
Aielus Christ dat aouïain ihen-
khon caot. Endiscataè chè Air-
rataè.

M. Tandè stonnè ahoiachendi d'A-
ouiane, orast ihandatavont Endisca-
raè, che orast ihouchabonntan Air-
rataè?

D. Tastañ, aerhon stonnè ihaouï-
angnrakhia, d'Aouiane, rohañe
Ecandataratè aratendi, chè erronè
aouïaron d'Aielus Christ, chè E-
conchahendatè engon rondi d'A-
ielus Christ aouïaron.

M. Tandè ne Oniñesta tout aotan non-
dèe?

D. Ahierasta haotan nondèe, chè
iondhéchaens akhracoüa d'Aielus
Christ Nonnguiaenchaens On-
heoncha chè Ostaiouiancha : chia
chè affon haotan horriouran et
anhoüa Aielus Christ haretlaan-
couias de aondhedè, chè depiheon-
dè; ondèe echa stiorien do ton dat
eskenoüa to raouïakra icouïaouëttri.

Ondakhiachenta Orenoncoüa.

M. T Out aotan cest d'ondakhi-
achenta Orenoncoüa.

D. Affon arrihouïaderachouas d'a-
rast onarrihouïanderachotè, chè
affon akheroncouïasta ataiouïa-
houichegna chè nouïakhricho-
chens, chè nouïachiatorrec, chè
Ondakiondatoatocouïa.

M. Tous aotan affont.

D. Onaest ichien affon t'aouïate.

Enchrisitie.

M. Q Ve croyez vous du tressainct
Sacrament de l'Autel?

D. Je croy qu'apres la consecration
qu'a fait le Prestre. nostre Seigneur
Iesus Christ est reellement contenu
tant en la saincte Hostie qu'au
Calice.

M. Apres que le Prestre a consacré, ce
qui est en l'Hostie, est-ce du pain, & du
vin, ce qui est au Calice?

D. Nenny, d'autant qu'en vettu
des sacrées paroles que le Prestre
dit, le pain se change au corps de
nostre Seigneur, & le vin en son
sang.

M. Qu'est-ce que la Messè?

D. C'est vne memoire & viue re-
presentation de la mort & passion
de nostre Sauueur Iesus Christ, &
outrè cela vn Sacrifice, où il s'offre
soy mesme pour le salut des viuans,
& des morts, & par ainsi nous de-
uons tous y assister avec grande
reuerence.

Extreme Onction.

M. A Quoy sert le Sacrement
d'Extreme Onction?

D. Pour nettoyer des pechez que
nous pourrions auoir de reste, &
nous donner force pour resister aux
ennemis & douleurs de la maladie,
& aux tentations du diable.

M. A quoy plus?

D. Il nous sert d'auantage pour

enguaens oïerrotiedè de tetso-
raoïan nondée.

Anguiaecha.

M. T Ous aoran echa Anguia-
echa ihañsi?

D. Ateracata haotan nondée, ton-
nè Enguiahan ché Ondekien ak-
hiontatacôuân ché akhionrata-
khieratan Ankhucôïaoïè, d'A-
hoüatsiraendè ché de endè arri-
hoüaiensandè orihôüatsiraouâh,
ché de stan teakhroandè, ché stan
teandacôüandetaïondè oüatsè.

Anerraecha.

M. T Andè Anerraesta tous aor-
tan?

D. Aor Akhucôïadè Oteracataoüâ
nondée, de st ortien Attioüanens,
onnè rondi attindaouras ché ak-
hrendotandè ne aot orroïè Aïelus
Christ Qñenguienchaens, ché
arrihoüanderach orescaouïandè de
hoïendacarratâ, ché stan iesta
aerhadè aot Ankhucôïadè Tandè
det attindeïachas Ecoüarriouânés,
ont ahoïendarônca nondée.

obtenir la santé du corps, si c'est le
meilleur pour nous.

Mariage.

M. Q V'est-ce que Mariage?

D. C'est vn Sacrement auquel l'hom-
me & la femme se joignent en-
semble par la foy & promesse mu-
tuelle en la face de l'Eglise, pour
auoir lignée, la bien instruire & se
garder de fornication.

Ordre.

M. Q V'est-ce que l'Ordre?

D. C'est vn Sacrement mis en l'E-
glise, par lequel les Prestres re-
çoïuent la puïssance de consacrer le
precieux corps de nostre Sauueur;
absoudre ceux qui leur sont don-
nez en charge, & faire les autres
choses concernans la police de l'E-
glise. Encore il leur faut obeïr,
ores qu'ils s'issent de mauuaïse vic.

FIN.

A la plus grande gloire de Dieu.

essaint:

ration
igneur
ontenu
qu'au

sacré, ce
n, & du

h vertu
Prestre
corps de
en fon

viue re-
& passion
Christ, &
il s'offre
es viuans,
nous de-
c grande

Sacrement
tion?

pechez que
de reste. &
résister aux
la maladie,
able.

ntage pour

L'ORAISON DOMINICALE, TRADVITE EN LANGAGE DES MONTAGNARS DE CANADA,

Par le R. P. Massé de la Compagnie
de IESVS.



Notre Pere qui

NOVTAOVYNNAN - ca
es es Cieux

tayen Ouascoupetz.
Ton Nom soit en e-

1. Kit-ichenicassouin sakitaga-
time. Ainsi soit que nous soyons

niouïsit. 2. Pita ki-ouitapima
auec toy en ton Royaume.

cou agoué Kit-outénats.
Ainsi soit que ton commandement soit

3. Pita Kikitouïn touta-
fait en la Terre, comme au

ganouïsit. Assitz, ego Ou-
Ciel. Donne nous aujourd'huy

ascouptz. 4. Mirinan oucachi-
nostre nourriture, comme

gatz nimitchiminan, ouechté
tousiours. Et aye pitié de nous

teouch. 5. Gayez chouerimé-
si nous t'auons offensé,

ouinan ki maratirinisitá agoué,

ainsi que nous auons piré de ceux, qui
ouechté ni chouerimanager, ca
nous ont donné sujet de nous fascher.

kichiouahiamitz.

Aussi ne nous permetz

6. Gayeu ega pemitauouinan
t'offenser, lors que nous

machicaouintan, espich neki-
y serons induits. Mais

rakinaganiouiacou. 7. Miatau
conferue nous tousiours. Ainsi soit.

canouerimanan eapch. Pita

LA SALVTATION Angelique.

H Salut Marie, toute bon-
ô hô MARIÉ, missit ca-
té vous accompagne,

touatichouin kit-ouitchecou
Dieu est avec vous. Vous estes

Dieu kit-ouitapimuc: Ki-ca-

N

AGE

ie

de ceux, qui
anañer, ca
nous fachez.

ous permetz
nitaouinan
ors que nous
pich neki-
Mais

7. Miatau
ars. Ainsi soit.
ech. Pita.

ITION
e.

route bon-
, missit ca-
mpagne,
itchecou,
Vous estes
uc: Ki-ca-

la meilleure de tant qu'il y a
 touachichirion missit è tachi-
 de femmes, & est en grand
 rau Iscoueuet, Gayez sakita-
 estine le fils de
 ganiouou k'oucouchich kit.
 vostre centre Iesus.
 touascatanitz Iesus.
 O bonne Marie
 O ca catouachichien MARIU
 Mere de Dieu, priez le
 Oucaouymau DIEU, ahie mia.
 pour nous, qui sommes pecheurs
 ouinan, ca maratiriniouitsiatz
 maintenâr, & lors q; nous mourrôs. Ainsi f.
 anoch, mac espich nipiatz, Pita.

LE SYMBOLE
des Apostres.

N Je croy en Dieu
 NE-TAPOVINAOVAY DIEU
 le Pere, est tout
 Outaouymau, ca missit Nit-
 puissant, qui a fait le
 taouitat ca Kichitat, Ouaf-
 Ciel & la Terre.
 coupniouy, mac Assiriony.
 Aussi ie croy ca
 2. Gayez ne tapouitaouau,
 IESUS-CHRIST seu Fils
 IESUS-CHRIST Oucouchichi-
 vniue nostre Seigneur.
 mau, tipan N'okimaminan.
 qui (l'Esprit tres-

3. Ca (Irinissouymau catoua-

17 bon cooperant, s'est
 chichirion espich ouitchiat, Iri-
 fait homme au ventre de la
 nicassout ouascatanitz Iscoue-
 Vierge Marie, qui l'ensanta.
 thichay MARIU, ca ki penet.
 Il a souffert, durant le gouvernement
 4. Chibinat, espich okimaouitay
 de Ponce Pilate, a este eloué en un
 Ponce Pilate, ki kichtascoua-
 bois fait mourir,
 ganiouyou, ki-nipahaganiouyou,
 & enterré.
 mac ouaspitaganiouyou.
 Est descendu aux Enfers,

5. Couraseret adamiscamigoutz,
 & apres trois jours
 mac cabits nichtou kichiganitch
 repreuau son corps, a derechef vesçu.
 minahiauassout, caou iriniouit.
 Est monté es Cieux, & est
 6. Isparit Ouascoupetz, gayeu
 assis à la dextre de Dieu
 apit outisponesfinitanitz DIEU
 son pere, tout puissant.
 outaouyé, ca nitaouitat missit.
 Derechef il apparoitra au
 7. Caou ke nougoufist Ouaf-
 Ciel, és nuées, &
 couptz, kicheastametz, gayez
 là il receuera les hom-
 ecouta cata-opineouet Iriniti-
 mes, qui auront bien vesçu:
 cou, ca xi-catouachichitouau:
 aussi il precipitera les mes-

gayeu cata-ouebineouet ochista-

chans Es enfers
 ouistrouau adamiscamigoutz
 dans le feu le croy
 escouteoutz 8. NĪTAPŌVI-
 pareillement au tres-
 TOVA V ego, ca catouachichi-
 bon ESPAIR. Aussi
 riou IRINISSOVIMAV. 9. Gayez
 vne assemblée d'hommes, qui
 peiocout Ahiamitouin, ca ca-
 est bonne, en tout le monde bien
 touachichit, missimitz sakita-
 aymée, l'entresoulagemēt de
 ganiouyou, Outichiouin oui-
 ceux qui sont bons.
 rouau, ca catouachichitouau.
 La remission des pechez.
 10. Outicheouaticiniouin.
 Le retour au corps de nos
 11. Il Minahiauouin netchipa-
 mes. La vie, qui ne
 minanet. 12. Iriniouin, ca nama
 peut mourir jamais. Amen.
 nittanipin eapech. Pita.

LA CONFESSION
generale.

Je confesse à Dieu,
NE-OVITEMOVAV DIEV,
 qui est tout-puissant, à la tres-
 ca missit nitaouitar, Catoua-
 bonne Marie, toujours
 chichiriou M A R I E, teouch
 Vierge, Michel l'Ange,
 Iscouechichay, Michel Mani-

qui est bon, pareillement à
 tou, ca catouachichiat, ego Jean
 Jean Baptiste, Pierre, Paul, & à tous
 Baptiste, Pierre, Paul, gayeu mis-
 tant qu'ils sont, qui tout bons
 sit e tachirau, ca catouati chitou-
 au Ciel, aussi à mon Pere le
 au, Ouascouptz, gayez ô Nouta
 vous confesse que j'ay feché
 ki-ouytematin ne ki-maratiriniou.
 Je suis mechant, Le suis mechant,
 uitsin Machicaouian, Machicao-
 le d'ordinaire mechant. Pour ce ie
 uian Machicaouissian. Ouay net-
 prie la tres-bonne Ma-
 ahicmieu catouachichiriou M A-
 rie, toujours Vierge,
 R I E, teouch Iscouechichay,
 tous tant qu'il y a de bons
 missit e tachitau catouachichitau
 au Ciel, & vous ô mon Pere que
 Ouascouptz, gayez ô Nouta ki-
 vous priez pour moy Dieu, afin qu'il aye
 tahiemiaouinan Dieu, oua cho-
 pitie de moy. Ainsi soit
 uerimic. Pita.

LES COMMANDE-
ments de Dieu.

Vn seul Dieu tu
PEIOCOV tipan Dieu kigaa-
 prieras, & aymeras
 hiemiau, mac kigafakihiau,
 Son Nom tu ne pre-
 2. Outichenicassouin nama ki-

noné
 caou
 Tu
 3. Na
 de
 kitou
 lement
 conke
 aussi
 gayez
 au, ou
 Au
 5. Aou
 Tu
 6. Ega
 Tu
 7. Ega
 fetas M
 kirassien
 De ta femm
 9. Kioue
 desireras
 kigaouy
 D'au
 10. Aoul
 desireras
 kigaouy
 SOM
 Comma
 Virille
 SOVS
 tu aymen
 li-ga-fakih

nonceras sans dire la verité.
caouyau ega tapouien agoue.
Tu ne travailleras. (7 jours)

3. Nama ke-atofcaien kichigatz,
de commandement, mais seu-

kitoutaganiouytau, miatau mi-
lement tu prieras. Ton Pere,

couke ahiemicc. 4. K'outtaouy,
aussi à ta Mere tu croyas,

gavez Ouccaouy kiga tapouetou-
aïn que tu viues long temps.

au, ouay ke irinioniën kinouer.
Autruy tu ne iüras.

5. Aouhiez ega kiga-nipahau.
Tu ne seras Luxurieux.

6. Ega ke machouëssien.
Tu ne seras Larron. Tu ne

7. Ega ke kimoutissien. 8. Egake-
seras Menteur pour nuire, à autruy.

kirassien outamirouïen aouhiez.
De ta femme, vniqüe, seulement

9. Kioué, ca peïotout; ochitau
desireras cognoissance.

kigaouy maratchihau.
D'autruy les moyens tu ne

10. Aouhiez out aouyouïn ega
desireras sauïr. Ainsi soit-il.

kigaouy mamau. Pita.

SOMMAIRE DES
Commandemens de la Loy.

Virillement & de tout ton pouuoir,
SOVS TISSI gayeu epifehian,
tu aymeras Dieu.

ki-ga-lakihiau **DI V.**

Et autruy tu cheriras comme

2. Gayes aouhiez ki-ga-episteri-
toy-mesme.

mau ego ki-hiau.

SOMMAIRE DES
Commandemens de Nature.

N Tu ne seras chose à au-
truy **ANA** ketoute kecoué aou-
laquelle ne veuille au-

hiez ca ega meroueritamen aou-
truy te faire. Comme tu

hiez ketoutisc. 2. Ouechte ke
voudras. qu'on te face

meroueritamen kiga-toutagouïa
de mesme seras à autruy.

ego ketoutec aouhrez.

LE SIGNE DV CHRESTIEN.

N le croy au
NETAPOVITAOUAV Ou-
Pere, au Fils,

taouymau, Oucouchichimau,
& au tres bon Esprit,

mac catouachichiriou Irmissoüi-
qui sont vn seul

mau, ca peocouchouet tipari
Dieu. Ainsi soit qu'il aye pitié de moy.

DI V. Pita chouerimic agoué.

POVR SE RECOM-
mander à Dieu.

N Mon Seigneur entre vos mains le
NO KIMA varamitz kitichiet
Cij

vous donne mon ame: secourez
 ki miritin nitchipay: ouitchihi-
 moy vous auez terralé ce meschant
 me. Ki-ouebinau ou machica-
 Diable, qui me hayt.-
 ouen Manitou, ca ouitcherimic.

POVR DEMANDER
pardon de ses pechez.

Pucille auoit pitié de nous,
 ITA chouerimiecou agoue,
 ô Dieu tout puissant donne
 ô Dieu ca missit nitaouitat, miri-
 nous le pardon de nos pechez,
 cou n'outiche ouaticiniouinan,
 & nous teuré au Ciel, là où
 mac opinicou ouascoupt a ecouta
 nous viuions à iamais. Ainsi soit.
 iziniouiacou capech. Pita.

ORAISON A L'ANGE
gardien.

MEsprit qui estas bon,
 ANITOV ca catouatichi-
 ainsi que vous en ouët Dieu, mi-
 en, ouechté kitotife Dieu, ca-
 sericordieuz, aujourd'huy enfei-
 chiouatessit, ou cachigats kisho-
 gnez moy, secourez moy, & me
 hime, ouitchihime mac cano-
 conferrez. Ainsi soit il.
 uerime. Pita.

LABENEDICTION
de table.

Pere, Fils,
O VTA OVMAY, Oucouchi-
 & tres bon
 chimau, mac catouacli chiriou
 Esprit, seul Dieu, au-
 Irinissouimau, tipan DIEV, ouca-
 joutd'huy, misericordieux, donne
 chigatz, chiouatesiatz, achemi-
 nous nostre viure. Ainsi soit.
 nan ne-mitchiminan. Pita.

LES GRACES APRES
le repas.

O Dieu nous vous remercions, qui
 DIEV! kinascomitinan, ca
 poutez tout, qui nous auez
 nitaouitat en missit, ca ki-ki-mi-
 donné nostre aliment. ô Dieu
 rinan nemitchiminan. ô DIEV
 vucille auoir pitié des
 pita chouerimiecou agoue tchi-
 ames. de feu nos ancestres:
 payet Noutaouynaufebanit :
 & quand nous mourous des nostres.
 mac espich nipiäcou netchips-
 O Dieu! Ainsi soit aussi
 minanet. O Dieu! Pita gayeu
 que nous viuions, & soyons
 izimouiacou agoue, gayez oui-
 en paix à jamais. Ainsi soit.
 tassitouiacou capech. Pita.

ON

ouchi-

chiriou

ouca-
donne

achemi-
si soit.

ita.

MPRES

ercions, qui

irinan, ca

nous auez

ki-ki-mi-

ô Dieu

ô DIEU

des

oue tchi-

ôtres:

sebanit ..

des nostres.

netchipa-

insî soit aussi

ita gayeu

& soyons

ayez ouï-

Ainsi soit.

Pita.

TRAITTE' DE
LA MARINE
 ET DV DEVOIR
 D'VN BON MARINIER.

PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN.

AV LECTEUR.



MY Lecteur, Apres avoir passé trente huit ans de mon aage à faire plusieurs voyages sur mer & couru maints perils & hasards, (desquels Dieu m'a preserué) & ayant tousiours eu desir de voyager és lieux loingtains & estrangers, où ie me suis grandement pleü, principalement en ce qui despendoit de la navigation, apprenant tant par experience que par instruction que i'ay receü de plusieurs bons navigateurs, qu'au singulier plaisir que i'ay eü en la lecture des livres faits sur ce suiet: c'est ce qui m'a meü à la fin de mes descouuertüres de la nouvelle France Occidentale, pour mon contentement faire vn petit traitté intelligible, & praffitable à ceux qui s'en voudröt seruir, pour sçauoir ce qui est necessaire à vn bon & parfait navigateur, & notämēt ce qui est des estimes, & comme l'on doit proceder à faire des cartes marines selon la boussolle des mariniers, car pour le reste de la navigation plusieurs bons auteurs en ont escrit assez particulièrement, ce qui m'empesche de n'en dire dauantage, se suppliant d'auoir agreable ce petit traitté, & si l'n'est selon ton sentiment excuse celuy qui l'a fait, ce qu'il a iugé estre necessaire à ceux qui auront la curiosité de le sçauoir plus particulièrement, ce que ie n'ay veu descrit ailleurs; demeurant, amy Lecteur,

VOSTRE SERVITEUR.



L

F

L



vaisseau
pour que
voir souu
& matin c
si le nauig
mener au



TRAITTE DE
LA MARINE
ET DV DEVOIR
D'VN BON MARINIER.

DE LA NAVIGATION.



Nl m'a semblé n'estre hors de propos de faire vn petit traité de ce qui est necessaire pour vn bon & parfait nauigateur, & des conditions qu'il doit auoir : sur toute chose estre homme de bien, craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son saint Nom soit blasphemé, de peur que sa diuine Majesté, ne le chastie, pour se voir souuent dans les perils, & estre soigneux soir & matin de faire faire les prieres auant toute chose, & si le nauigateur peut auoir le moyen, ic luy cōseille de mener avec luy vn homme d'Eglise ou Religieux ha-

Pieté recommandable sur mer.

4. bile & capable, pour fair des exhortations de temps en temps aux soldats & mariniers, afin de les tenir tousiours en la crainte de Dieu, comme aussi les assister & confesser en leurs maladies, ou autrement les consoler durant les perils qui se rencontrent dans les hasards de la mer.

Ne doit estre delicat en son manger, ny en son boire, s'accōmodant selon les lieux où il se treuuera, s'il est delicat ou de petite complexion, changeât d'air & de nourriture, il est suiect à plusieurs maladies, & changeant des bons viures en de grossiers, tels que sont ceux qui se mangent sur mer; qui engendrent vn sang tout cōtraire à leur nature: & ces personnes là doiuent apprehender sur tout le Secubat plus que d'autres qui ne laissēt d'estre frappez en ces maladies de long cours, & doit on auoir prouision de remedes singuliers pour ceux qui en sont atteints.

Doit estre robuste, dispos, auoir le pied matin, infatigables aux peines & trauaux, afin que quelque accident qu'il arriue il se puisse presenter sur le tillac, & d'vne forte voix commander à chacun, ce qu'il doit faire. Quelques fois il ne doit mespriser de mettre luy mesme la main à l'œuure, pour rendre la vigilance des matelots plus prompte, & que le desordre ne s'en ensuiue: doit parler seul pour ce que la diuersité des commandemens, & principalement aux lieux douteux; ne face faire vne manœuure pour l'autre.

Doit estre laborieux & vigilant, commander seul.

Affable à sous.

Il doit estre doux & affable en sa cōuersation, absolu en ses commandemens, ne se communiquer trop facilement avec ses compagnons, si ce n'est avec

ce
san
pri
fai
à au
pri
uie
qui
& e
heu
uisi
bell

doi
son
sold
rien
del
mod
selon
s'il a
tient
& rep
met
cruau
coust
cela p
traire
tion,
luy po
Il

NAVIGATION.

ceux qui sont de commandement. Ce que ne faisant luy pourroit avec le temps engendrer vn mespris : aussi chastier seuerement les meschans, & faire estat des bons, les ayant & gratifiant de fois à autres de quelque careffe, loüant ceux là, & ne mespriser les autres, afin que cela ne luy cause de l'enueie, qui souuent fait naistre vne mauuaise affection, qui est comme vne gangrene qui peu à peu corrompt & emporte le corps, ny pour auoir preueu de bonne heure, apportant quelque fois à conspirations, diuisions ou ligue, qui souuent font perdre les plus belles entreprises.

S'il se fait quelques prises bonnes & iustes, il ne doit frustrer le droict de l'Admirale, ny de ceux qui sont avec luy, ny celuy de ses compagnons, tant soldats que matelots en quelque façõ que ce soit: que rien ne se disipe s'il peut, pour à son retour faire fidel rapport de tout. Il doit estre liberal selon ses commoditez, & courtois aux vaincus, en les fauorisant selon le droict de la guerre, sur tout tenir sa parolle, s'il a fait quelque composition: car celuy qui ne la tient est reputé lasche de courage, perd son honneur & reputation quelque vaillant qu'il soit, & iamais ne met on de confiance en luy. Il ne doit aussi vser de cruauté ny de vengeance, comme ceux qui sont accoustumez aux actes inhumains, se faisant voir par cela plustost barbares que Chrestiens, mais si au contraire il vse de la victoire avec courtoisie & moderation, il sera estimé de tous, des ennemis mesmes, qui luy porteront tout honneur & respect.

Il ne se doit laisser surprendre au vin, car quand

vn chef ou vn marinier est yurongne, il n'est pastrop bon de luy confier le commandement ny conduite, pour les accidents qui en peuuent arriuer, lors qu'il dort comme vn pourceau, & qu'il perd tout iugemēt & raison, demeurant insolent par son yurongnerie, à lors qu'il seroit necessaire de sortir du dāger, car s'il arriue qu'il se treuue en tel estat, il n'aura moyen de cognoistre sa route, ny reprendre ceux qui sont au gouuernail s'il y ont mal ou bien, qui luy fait perdre son estime. Il est aussi souuent cause de la perte du vaisseau, remettant son soing sur l'ignorance d'vn qu'il croira estre marinier, cōme plusieurs exemples l'ont fait voir.

Ne se fier
en son seul
iugement.

Le marinier sage & aduisé ne se doit tant fier en son esprit particulier, lors qu'il est principalement besoing d'entreprendre quelque chose de cōsequēce ou changer de route hasardeuse, qu'il prenne conseil de ceux qu'il cognoistra les plus aduisez, & notamment des anciens navigateurs qui ont esprouē le plus de fortunes à la mer, & sont sortis des dangers & perils, gouter les raisons qu'ils pourront alleguer, toute chose n'estant souuent dans la teste d'vn seul (car comme l'on dit) l'experiēce passe science.

Ne se retenir
& ne
trop hasarder.

Il doit estre craintif & retenu sans estre trop hasardeux, soit à la cognoissance d'vne terre, principalement en temps de brunes, mettre coste en trauers selon le lieu, ou mettre vn bort sur autre, d'autant qu'en ce temps de brune ou obscur il n'y a point de pilote: ne faire trop porter de voile pensant auancer chemin, qui souuent les fait

rompre, & de mater le vaisseau ou estant foible de coste, & n'estre bien leste comme il doit, met la guille en haut.

Doit faire du iour la nuit, & veiller la plus grãde part d'icelle, coucher tousiours vestu pour promptement accourir aux accidens qui peuuent arriuer, auoir vn compas particulier, y regarder souuent si la route se fait bien, & voir si chacun de ceux qui sont au quart est en son deuoir: doit faire vn roole particulier des matelots qui seront destinez pour le quart, & bien departir les hommes entendus en la navigation, qui ayent soin sur ceux qui gouvernent, afin qu'il face tousiours bonne route, & les matelots bon quart, s'il y a suffisamment des soldats, l vn sera en sentinelle sur le deuant, l'autre sur l'arriere, & le troisieme au grand mas avec vne lanterne pendue avec sa chandelle entre deux tillacs, pour voir & accourir aux choses qui quelques fois suruiennent à l'impouruê.

Doit tousiours veiller.

Ne doit ignorer, mais sçauoir tout ce qui depend des manœures, du moins tout ce qui est necessaire pour appareiller le vaisseau, & mettre en funain prest à faire voile, comme de toutes autres commoditez necessaires pour la conseruation dudit nauire.

Doit estre fort soigneux d'auoir de bons viures & boissons pour son voyage, & qu'ils soient de garde: auoir de bonnes soutes non humides pour la conseruation de la galette ou biscuit, & principalement en vn voyage de long cours, & en auoir plus que moins: car les voyages de merne se font que suiuant le bon

ou mauuais temps & cōtrarieté des vents, faut estre bon œconome en la distribution des viures donnant à chacun ce qui luy est necessaire avec raison, autrement cela engendre quelques fois des mescontentements entre les matelots & les soldats, que l'on traite mal, & qui en ce temps là sont capables de faire plus de mal que de bien: commettre à la distribution des victuailles vn bon & fidel despensier, qui ne soit point yurongne, ains bon mesnager; car vn homme modeste en cet office ne se peut trop priser.

Faut que
1^e despensier
soit fidel.

Ordre necessaire
en toutes choses.

Il doit estre grandement curieux que toutes choses soient bien ordonnées en son vaisseau, tant pour le fortifier que pour la pesanteur du cañon qu'il pourroit auoir, que pour l'embellir, à ce qu'il en aye du contentement en y entrant & sortant, & en donner à ceux qui le voyent sur son appareil, comme l'Architecte le plaist apres auoir decoré l'edifice d'vn superbe bastiment qu'il aura designé, & toutes choses doiuent estre grandement propres & nettes au vaisseau, à l'imitation des Flamans qui l'emportent pour le commun, par dessus toutes les nations qui nauigent sur mer.

Netteté
requisse
entre les
matelots &
soldats.

Doit estre grandement soigneux quand il y a des matelots & soldats, les faire tenir le plus nettement que faire se pourra, & apporter vn tel ordre que les soldats soient separez des matelots, que le vaisseau ne soit point embarrassé quand il est question de venir en telles affaires de temps en temps, & souuent faire nettoyer entre les tillacs les ordures qui s'y engendrent, qui occasionnēt maintefois vn mauuais air, & les

les maladies accompagnées de mortalitez, comme si c'estoit peste & contagion.

Premier ques' embarquer il est necessaire d'auoir tout ce qui est requis pour assister les hommes, avec vn ou deux bons Chirurgiens qui ne soient ignorants, comme sont la plus part de ceux qui vont en mer.

Auoir de bons Chirurgiens.

S'il se peut, faut qu'il cognoisse son vaisseau & l'auoir nauigé, ou l'apprendra, pour sçauoir l'assiette qu'il demande, & le sillage qu'il peut faire en vingt quatre heures, selon la violence des vents, & ce qu'il peut déchoir de sa route costé en trauers, ou à la cappe avec son papefis ou corps de voile pour le soutenir, afin qu'il ne se tourmente, & se soustienne plus au vent.

Faut cognoistre son vaisseau.

Apprehender de se voir és perils ordinaires, soit par cas fortuit, où quelques fois l'ignorance ou la temerité vous y engage, come tomber auau le vêt d'vne coste, s'oppiniastrer à doubler vn Cap, ou faire vne route hasardeuse de nuit parmy les bans, batures, escueils, isles, rochers & glaces: mais quand le malheur vous y porte, c'est où il faut monstrier vn courage mesle, se moquer de la mort bien qu'elle se presente, & faut d'vne voix assurée & d'vne resolution gaye, inciter vn chacun à prendre courage, faire ce que l'on pourra pour sortir du danger, & ainsi oster la timidité des cœurs les plus lasches: car quand on se voit en vn lieu douteux chacun iette l'œil sur celui que l'on iuge auoir de l'experience, car si on le voit blesmir, & commander d'vne voix tremblante & mal assurée, tout le reste perd courage, & souuent on a veu perdre des vaisseaux au lieu d'où ils eussent

Apprehender & couter les perils.

peû sortir, s'ils auoient veu leur chef courageux & resolu, vser d'vn commandement hardy & maie-
steux.

Sonder
les costes &
les fonds
des ports &
escueils.

Estre soigneux de faire sonder toutes costes, ra-
des, ports haures, escueils, bans, rochers & batures,
pour en cognoistre le fond, les dangers, ancrages si
besoin estoit, ou pour se sçauoir arouter si d'auen-
ture l'on n'auoit aucune hauteur ny cognoissance de
terre, dont on doit tenir conte sur son papier iournal.

Doit auoir bone memoire pour la cognoissance
des terres, caps, montagnes & gisement des costes,
transports des marées, leurs gisement où il aura esté.

Mouiller
l'ancre en
bon fond.

Ne mouiller l'ancre qu'en bon fond, s'il n'est cõ-
traint de soulager ses cables par tonnes, poinçons ou
autres inuentions, afin qu'il ne se coupe sur le fond de
rocher gallay ou gros coquillage par laps de tẽps, & se
tenir en celieu le moins que l'on pourra, si ce n'est par
force, & les faire garnir aux ecubiers, de peur qu'il ne
se coupe, d'autat que si le cable venoit à faillir on se-
roit en danger de perdre la vie: c'est sur quoy il faut
bien prendre garde à auoir de bons cables, ancras,
grapins, haussieres & sur tout dõner bonne toucẽe s'il
se peut, principalement durant le mauuais temps,
afin que le vaisseau soit soulagẽ, & ne soit trauaillẽ ou
chassẽ sur son ancre.

• Caller le
voile de
bonne heu-
re.

• N'estre paresseux de faire caller les voiles bas,
quand on apperçoit quelque grand vent qui se forme
sur l'horison.

Ce qu'il
doit faire
quand les
tempetes
suziment.

Prendre garde aussi quãd y ne tourmẽte arriue, &
que le vaisseau est costẽ en trauers, abaissẽ les mate-
reaux, les verques basses & bien saisies, cõme de toutes

autres manœuvres, demôter le canon si besoin est, & qu'au debat de la mer il ne trauaille & ne rompe ces manœuvres, ou autres choses, saisir bien les canons, si on ne les demonte. Il y a des vaisseaux lesquels s'ils n'ont le grand papefis hors, ils ne se tourmentet pas tant que quand il ne l'ont point, l'experience fait cognoistre ce qui est requis en cest affaire.

Sçauoir bien amarer son vaisseau quand il est dans le port, afin qu'il n'embarriue aucun dommage, aussi ne permettre que l'on porte du feu en iceluy qu'avec lanterne, sur tout où est le magazin des poudres: empescher de petuner entre deux tillacs, car il ne faut qu'une bluette de feu pour bruler tout, comme il arriue souuent par grand mal-heur.

Estre curieux d'auoir de bons canonniers, bien entendus aux artifices, & autres choses necessaires à vn combat, que toutes choses soient bien apprôpriées, accommodées & ordonnées en leurs châbres, & tout ce qui despend du canon.

Dolt auoir de bons canoniers.

Aussi ne doit rien ignorer s'il peut, de ce qui est necessaire pour bastir vn vaisseau non seulement, mais en sçauoir les mesures & proportions requises, en le voulant faire de tel port ou grandeur qu'il voudra, en vn mot n'en rien ignorer pour en sçauoir discourir pertinemment quand il en sera besoin.

Doit estre soigneux à faire estime du vaisseau, sçauoir d'où il part, où il veut aller, où il se treuue, où les terres luy demeurent, à quel rumb de vét, sçauoir ce qu'il deschet & ce qu'il fait à sa route: Il ne se doit point endormir en ceste exercice, qui est grandemêt suiet aux deffauts, c'est pourquoy à tous change-

Cognoistre d'où sort & où va le vaisseau.

ments de vents & route, il doit bien prendre garde d'approcher au plus pres de la certitude, car il le voit quelques fois de bons pilotes estre bien decheus en leurs estimes.

Sçauoir
l'astrolabe.

Doit estre bon hauturier, tant de l'arbalestrile que de l'astrolabe, sçauoir en quelle partie marche le Soleil, ce qu'il decline chaque iour, pour adouster ou diminuer.

Et l'eleua-
tion du po-
le,

Comme de l'arbalestrile prendre la hauteur de l'estoile polaire, mettre les gardes à rumb, y oster ou diminuer les degrés qui sont dessus ou dessous le pole, selon le lieu où l'on est.

La croi-
sade.

Sçauoir cognoistre la croisade, quand l'on est en la partie du sud, appliquer ou diminuer les degrés, cognoistre si pouuez quelques fois autres estoiles pour prendre la hauteur, perdant les autres, ou ne l'ayant peu prendre au Soleil, pour ne le voir précisément à midy.

Visiter les
instrumens.

Sçauoir si les instruments dont on se sert sont iustes & bien faits, & en vn besoin d'en sçauoir faire d'autres pour son vsage.

Bien poin-
ter la carte.

Doit estre expérimenté pointer la carte, cognoistre si elle est iustement faite selon le lieu de son meridiem, si l'y peut confier, combien l'on conte de lieues pour chaque rump de vêt pour esleuer vn degré: sçauoir les cours & marées, les gifements d'icelles pour entrer à propos aux haures, & autres lieux où il aura affaire, soit le iour ou la nuit: & si besoin est, estre muni de bons compas & routiers pour cet effect, & auoir des mariniers en son vaisseau qui les sçachent, si par aduventure il n'y auoit esté, car cela

quelquesfois sauue la vie à tout vne esquippage, quand on s'en sert en temps & lieu.

Doit tousiours estre munny de bons compas en nombre, principalement es voyages de l'og cours & auoir pour iceux des roses qui Nordestent & Norrouestët, & auters Nort & Sud, auoir quâtité d'orloges de sables, & autres commoditez seruant à cet effect.

Auoir de bons compas.

Faut qu'il sçache prendre les declinaisons de l'emant, pouts'en seruir en temps & lieu, cognoistre si les aiguilles sont bien touchées & bien posées sur le pjuot, la chape droite, le balensier libre, & si tout n'est bien l'accômoder, & pour cet effect doit auoir vnebonne pierre d'emant quoy qu'elle couste, oster tout le fer d'aupres les compas & boussoles, car cela est grandement nuisible.

Sçauoir les declinaisons de l'emant.

Qu'il sçache treuuer le pole de la pierre d'emant, non seulement avec les mesmes aiguilles des compas, si vous ne sçauëz qu'elles soient bien touchées: mais il y a d'autres moyens faciles, certains & sans erreur, car il y a des aiguilles, qui touchées Nordestent & Norrouestët, du pole de ladite pierre d'emât, deux & trois degres, qui quelques fois engendrent & causent de grands erreurs en la nauigation, & principalement en celles qui sont de long cours.

Treuuer le pole de la pierre d'emant.

N'oublier souuent, à apprendre les declinaisons de l'aguidemët en tous lieux, qui est de sçauoir combien elle decline du Meridien vers l'Est, & Ouest, ce qui peut seruir aux longitudes ayât ces obseruations, & retournant au mesme lieu d'ou vous les auriez prises, trouuant la mesme declinaison vous sçauriez où

vous seriez, soit en l'hémisphere de l'Asie ou du Perou, & de ce on ne doit estre negligent, aussi sert pour sçauoir le Meridien du lieu, & appliquer la rose des vêts, selon le lieu où vous nauigerez: sçauoir tous les noms des airs de vent ou rumb de la rose du compas à nauiger.

Sçauoir
faire des
cartes ma-
rines.

Sçauoir faire des cartes marines, pour exactement recognoistre les gifements des costes, entrées des ports, haures, rades, rochers, bans, escueils, isles, ancrages, caps, transports des marées, les anses, riuieres & ruisseaux, avec leurs hauteurs, profondeurs, les amarques, balises, qui sont sur les écores des bans, & descrire la bonté & fertilité des terres, à quoy elles sont propres & ce que l'on en peut esperer, quels sont aussi les habitans des lieux, leurs loix, coustumes, & despeindre les oyseaux, animaux & poissons, plantés, fruiçts, racines, arbres & tout ce que l'on voit de rare, en cecy vn peu de portraiture est tres necessaire, à laquelle l'on doit s'exercer.

Cognoi-
stre les
lieux & les
habitans.

Sçauoir la difference des longitudes d'vn lieu à l'autre, non seulement sur vn parallele, mais sur tous, & mesme de ceux qui different en degrés de latitude, cōme seroit de Rome au destroit de Gillebratard, & ainsi de tous autres lieux du monde.

La vicissi-
tude des an-
nées.

Sçauoir le nombre d'or, la concurrence, le cycle solaire, la lettre Dominicale pour chacune année, quand il est bissexté ou non, les iours de lune de sa conionction, en quel iour entre les mois, ce qu'ils contiennent de iours chacun, la difference le l'an lunaire & de l'an solaire, l'age de la lune, ce qu'elle fait chaque iour de degrés, quels signes entrent en chaque

ma
Su
& c
l'ho
nai
du

l'ho
Ctra
ritue
pole
les de
plane

Se
les, ci
qui s
tudes
le long
que s
croÿ q

Outr
rien ou
ou sou
geux, p
sain iug
pourra
sue, s'il
sçait cor
pour ab
ou des ar
nemy qu

mois, combien il faut de lieuës en vn degré Nort & Sud, ce que contiennent les iours sur chaque paralelle, & ce qu'ils diminueët où croissent chaque iour, sçauoir l'heure du coucher, & l'heure du Soleil, qu'elle declinaison il fait à chaque iour, soit à la partie du Nort ou du Sud, sçauoir en quel iour entrent les festes mobiles.

Sçauoir qu'est ce que la sphere, l'axe de la sphere, l'horison, meridiem, hauteur de degré, ligne equinoxiale, tropiques, zodiaque, paralelles, longitude, latitude, zenit, centre, les cercles artiques, antartiques, poles, partie du Nort, partie du Sud, & autres choses despendantes de la sphere, le nom des signes, des planetes, & leur mouuement.

Doit sçauoir la sphere.

Sçauoir quelque chose des regions, royaumes, villes, citez, terres, isles, mers, & autres telles singularitez qui sont sur la terre, partie de leurs hauteurs, longitudes, & declinaisons s'il se peut, & principalement le long des côstes où la nauigation se doit estendre, ce que sçachant tant par pratique que par science, ie croy qu'il se pourra tenir au rang des bõs navigateurs.

Outre ce que dessus, vn bon capitaine de mer ne doit rien oublier de ce qui est necessaire à vn cõbat de mer, où souuent l'on se peut rencontrer: doit estre courageux, preuoyant, prudent, accompagné d'vn bon & sain iugement, recherchant tous les auantages qu'il se pourra imaginer, soit pour l'offensue ou la deffensue, s'il peut se tenir au vent de l'ennemy: car chacun sçait combien cela sert pour auoir de l'auantage, soit pour aborder où non, la fumée des coups de canons, ou des artifices, offusquent quelques fois si bien l'ennemy qu'il se met en desordre, faisant perdre la co-

Ce qui est necessaire à vn combat de mer.

gnoissancè de ce qu'il doit faire, ce qui s'est souuent veu en des combats de mer.

Le Capitaine doit preuoir que tous les canons, pierriers, balles, artifices, poudres & autres armes necessaires à combattre ou à se conseruer soient en bon estat, maniées & conduittes par gens experimentez & entendus, pour eluiter aux inconueniens qui peuvent arriuer, & notamment des poudres & artifices: ne les commettre qu'à des hommes sages & cognoissans, qui sçachent les distribuer & en vser à propos: regarder d'y apporter vn tel reglement à toutes les affaires, que chacun suyue son ordre, soit pour le commandement des quartiers selon qu'ils seront ordonnés: comme aussi pour les manœures du vaisseau, que quand chacun sera en son quartier qu'il n'en parte, que ce ne soit par le commandement du Chef ou autre qu'il aura ordonné, que pour ce suiet tous les marelots & mariniers soient en estat & disposez pour auoir l'œil aux manœures & voiles, les bien saisir, tant par en bas que par en haut. Les pilotes doiuent estre aussi soigneux des choses qui dependent du gouuernail & de ceux qui y seront mis: Aussi que tous les charpentiers & calfasteurs avec leurs ferremens, soient preparez pour reparer le dommage que l'ennemy pourroit faire au combat: Le vaisseau ne doit estre embarassé, pour pouoir aller librement visiter en bas, & refaire le dommage que le canô pourroit faire sous l'eauë: L'on doit auoir des vaisseaux preparez, pleins d'eauë pour esteindre le feu, si par hasard il arriuoit quelque accident, soit pour le suiet des poudres, artifices, & autres choses.

Voir si les
couures sôt
propies au
combat.

Faire te-
nir prests
les mate-
lots.

Auoir

pter
gier
tous
des r
sier
quan
C
tante
deuo
fusio
dom
de m
tout
plus
cessai
fects
dre de
quer &
cogno

Q
des, po
chers, et
amarqu
lon les

Auoirefgard que les blessés soient secourus promptement par gens destinez à cela, & que les Chirurgiens & quelques aydes soient en estat, & fournis de tous les instruments, qui leurs sont necessaires, comme des medicaments & appareils, avec du feu en vn brasier de fer, soit pour cauteriser ou faire autre chose quand la necessité le requerra.

Que le chef soit tousiours à l'airte tãtoit en vn lieu tantost en vn autre, pour encourager vn chacun à son deuoir, donner vn tel ordre qu'il n'y aye aucune confusion, d'autant qu'en toutes choses cela apporte des dommages notables, principalement en vn combat de mer. Le sage & aduisé capitaine doit considerer tout ce qui est à son auantage, en demander aduis aux plus experimenterz, pour avec ce qu'il iugera estre necessaire & utile, l'executer: Aux rencontres & aux effects on ne doit estre nouice, mais experiméré en l'ordre des combats qui sont de plusieurs façons, d'attaquer & assaillir, & autres choses que l'experience fait cognoistre plus auantageuses les vns que les autres.

Que le
Chef soit
par tout.

Que les cartes pour la navigation sont necessaires.

Ln'y a rien si utile pour la navigation que la carte marine, d'autãt qu'elle desaigne toutes les parties du monde, avec les costes, rades, ports, riuieres caps, promôtoirs, anees, plages, rochers, escueils, isles, bans, batures, entrées des haures, les amarques & balisses, & leurs profondeurs, ancrages selon les lieux & dangers qui s'y peuuent rencontrer, les

2. P!

Carte marine sert beaucoup à la navigation.

hauteurs, distances, & rumb de vent par lesquels l'on navige. Par la mesme on despeinct aussi les ruisseaux, achenals & terres doubles, qui paroissent dans les terres & le long des costes, parquoy ie dis que les cartes qui sont exactement faites sans erreur, les reduisant pour les distances au mieux qu'il sera possible du rond au plat : encore qu'il y aye quelque difficulté, neanmoins l'on y peut paruenir pour s'en seruir & bien naviger : il faut que les rûbs de la rose des vents soient iustement & delicatement tracées, que tous les degres de l'esleuation soiét bien esgaulx, que l'eschelle des lieux corresponde aux degres de latitude, que tout soit bien en hauteur, & à cecy la portraiture est necessaire pour sçauoir exactement faire vne carte en laquelle quelquefois est necessaire de représenter beaucoup de particularités selon les contrées ou regions, comme figurer les montagnes, terres doubles qui paroissent, costoyant les costes; Aussi se peuuent despeindre les oyseaux, animaux, poissons, arbres, plantes, racines, simples, fruiets, habits des nations de toutes les contrées estrangeres, & tout ce que l'on peut voir & rencontrer de remarquable, & ainsi il est bien difficile sans carte marine de naviger, c'est pourquoy il est besoïn que tous mariniers en ayent de bonnes, avec tous les instruments & autres choses necessaires à la navigation, qu'ils soiēt iustes & bien graduez, comme aussi faut auoir de bonnes Boussoles selon les lieux où l'on voudra naviger.



si c'est
chem
qui lu
deré le
quelq
rieté d
appro
où il se
tenir b
de rou
mieux
veut sç
min, &
monté,
amené l
dra fair
calculée
dechû d
qu'il set

Comme l'on doit vser de la carte marine.



Quand il est question d'entreprendre voyage, il faut voir sur vostre carte le lieu de l'élevation d'où l'on part, & celuy où on veut aller, soit en longitude ou latitude, si c'est en la partie du Nord ou du Sud, & la distance du chemin, les rumbz par où il doit naviger, & les vents qui luy seront fauorables: Le tout estant bien considéré leuez les ancrs, mettez sous voiles, & ayât cinglé quelque espace de temps, s'il arriue quelque contrariété de temps l'on navigera par vn autre rumb le plus approchant de la route, & à lors faut considerer le lieu où il se treuve selon l'estime qui sera faite du chemin, tenir bon conte sur le papier journal du changement de route avec la hauteur s'il peut, ou d'estimer au mieux qu'il luy sera possible. Pointer la carte si l'on veut sçauoir le lieu où on est, conter les lieues du chemin, & ainsi l'on cognoistra où l'on sera descendu ou monté, & l'on regardera les rumbz de vent celuy qui a amené le vaisseau d'où il est party, pour quand on voudra faire l'estime: on doit auoir toutes choses bien calculées, pour sçauoir le chemin que l'on aura fait & dechû de la route, comme il sera montré cy apres lors qu'il sera question de pointer la carte marine.

*Comme les cartes sont necessaires à la navigation, pour tous
Mariniers qui peuuent sçauoir le moyen de les fabriquer
pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy
dessus dictes, & la façon comme l'on y doit proceder se-
lon la Bouffole des Mariniers.*



VR vn papier ou carton l'on tracera
vne rose, ou plusieurs selon l'estenduë de
la carte, avec les trète deux rumbz, lesquels
seront tirés le plus delicatement & nette-
ment que l'on pourra, sur lequel carton aux costes
marquerez la quantité des degrés que l'on voudra es-
tendre sur la carte, lesquels contiendront chacun dix-
sept lieuës & demie, & ferez l'eschelle de dix en dix
lieuës, qui conuiendra aux lieuës de degrez, ce que
ayant esté obserué, ayez aussi vostre Bouffole, qui soit
selon le lieu de la declinaison du lieu, autrement il y
pourroit auoir erreur, prenant vn meridiem pour vn
autre: si l'on desire tracer vne coste d'un Cap à l'autre,
avec les bayes, caps, ports, riuieres, isles, basses, rochers,
& autre chose qui peuuent seruir de marques pour la
navigation d'icelles contrées, avec les sondes, anera-
ges: le presupose qu'une coste aille d'un Cap à l'autre
selon que montre la Bouffole de l'Ouest à l'Est, & que
le Cap A, soit à quarante degrés & demy de latitude,
poserez vn poinct sur ledit carton, à la mesme hau-
teur de quarante degrés & demy au poinct A, comme
l'aurez treuuee sur l'astrolabe, prenez vostre compas,
mettant vne pointe sur le rumb de vent, qui va de
l'Ouest à l'Est, & l'autre que metterez au poinct A, &

Comme
il faut se-
courir les
distances
des lieux
où on se
trouue.

courez la pointe sur le rumb de vent de l'Ouest à l'Est, jusques au dernier cap vous y marquez vn point B, & tirez vne ligne de A, B, paralelle au rumb Est & Ouest, ce fait estimez combien il y a de lieuës du point A, à B, & vous verrez qu'il y a vingt lieuës, lesquelles l'on prendra sur l'eschelle, que rapporterez sur le point A, & l'autre point sur le rumb de vent tant qu'il se pourra estendre, de ces vingt lieuës y marquez B, qui sera l'estenduë d'icelle coste pretenduë.

On portera la Bouffole audit Cap B, lequel chemin se fait avec vn bateau, pour recognoistre exactement ce qui sera le long de la coste, où l'on pourra mettre pied à terre pour estre plus assure, auoir le gisement de la coste: estant au Cap B, regardez sur la Bouffole à quel rumb de vent fuit la coste, prenez qu'elle coure au Suest quinze lieuës, il faut proceder à ceste seconde scituation comme à la premiere: prenez le compas, mettez vne pointe au point B, & l'autre sur le rumb de vent qui est Suest & Norrouest, conforme à la coste qui est le gisement, & tirerez vne ligne paralelle au rumb de vent Suest & Norrouest l'on prendra quinze lieuës sur l'eschelle & rapporterez vne pointe au point B, & l'autre sur la ligne au point C, distant de quinze lieuës: ce qu'estant obserué, portez la Bouffole sur tous les Caps & autres lieux, y procedant comme au commencement, & s'il y auoit quelques isles, rochers, bans, ourbatures en mer, estant à l'vn des Caps regardez sur la Bouffole à quel rumb demeure l'isle, comme de B, à D, de B, à G, & F, tracez les rumb des vents esgaulx à ceux de la rose des vents, suiuant la forme cy dessus, & estant au Cap C, de rechef regardez

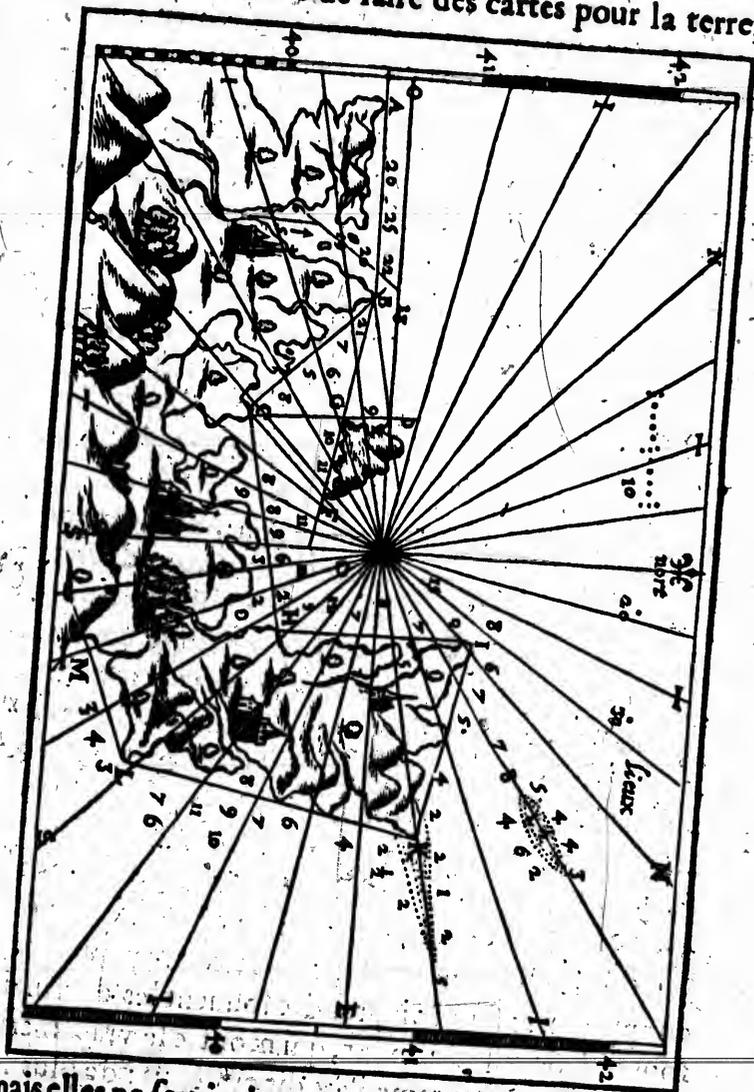
Moyen de faire des cartes marines.

avec la Bouffole à quels rumb de vent vous demeurēt
 lesdits caps de l'isle, c'est ce qu'il faut premierement
 obseruer: ce qu'ayant veu, vous les tracerez, & où ces
 rumb de vent entrecouperont les deux autres, là sera
 la scituation des Caps de l'isle D, G, F, & la distāce sera
 selon celle de la coste B, C, où il y a quinze lieues & de
 B, à D, onze & demie, & à G, autant, à F, dix-huict, &
 de C, à F, dix, & à G, huict à D, treize, & ainsi selon la
 distance des lieux qui serōt esloignés de la coste, vous
 obseruerez comme aussi tout ce qui se pourra remar-
 quer, faisant tousiours deux scituations, pour sçauoir
 combien les isles, ou rochers, bans, ou bâtures sont
 esloignées de la coste & par le moyen des intercessiōs
 qui entrecouppent aux rumb de vent, l'on sçaura la
 scituation des lieux soit près ou loing avec la distan-
 ce. Il ne faut oublier de sonder souuent, & cognoistre
 les ancrages qui sont marquées en la carte cy dessous,
 cōme est ceste marque ♂, faut mettre aussi le nombre
 des brasses en chiffres comme vous voyez audit car-
 ton. Reprenant le Cap C, & regardant la Bouffole à
 quel rumb de vent fuit la coste, recognoissant qu'elle
 va à l'Est vn quart du Nordest vingt & vne lieue &
 demie iusques au poinct H, du poinct H, regardez de
 rechef comme fuit la coste qui va au Nort au Cap I,
 près de dix-huict lieues du poinct I, faisant l'Est vn
 quart du Suest, iusques au Cap K, dix-huict lieues &
 demie, & faisant le Sud vn quart du Surrouest, iusques
 au Cap L, 28. lieues, & dudit Cap faisant l'Ouest Sur-
 rouest au Cap M, vnze lieues, & ainsi l'on procedera,
 cherchant les rumb de vent sur la rose qui est tracée
 sur le papier ou carton: de ceste façon ferez toutes

 fo
 d'

 mais elle
 tant que

sortes de cartes à naviger. le pourrois bien montrer
d'autres manieres de faire des cartes pour la terre,



mais elles ne seruiroient pas pour la navigation, d'au-
tant que l'on n'y applique les rumb de vent selon

les Bouffoles de la navigation, comme l'on fait à celle de quoy les mariniers se gouuernēt, qui doiuent estre selon la declinaison des lieux pour estre bien faites, autrement il y auroit de l'erreur si l'on prenoit vn autre meridien que celuy qui est audit lieu d'où l'on fait la carte, que l'on ne laisse d'observer sur la terre, mais d'autre façon que le long des costes propres à la navigation.

Des accidents qui arriuent à beaucoup de navigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.

ET d'autant que l'estime que l'on doit faire aux voyages de mer, est tres necessaire pour la navigation, bien qu'il n'y aye demonstration certaines, qui fait que beaucoup d'erreurs s'en ensuiuent, notamment à ceux qui n'ont beaucoup d'experience, ne cognoissant bien le cinglage du vaisseau où ils nauigent, ou prenant vn meridien au lieu d'vn autre, pour ne sçauoir observer la declinaison du lieu où il nauige, voulant prendre rumb pour vn autre qui sera contraire à la route, pour quelques fois y auoir de mauuais gouuerneurs, qui font dechoir le vaisseau à vau le vent. Tous ces deffauts en partie ne viennent que pour n'auoir cognoissance des longitudes comme des latitudes, & croy que pour en approcher faudroit prendre souuent les declinaisons de l'aiguille d'aimant, qui montre le vray meridien où l'on est comme i'ay dit cy dessus: de plus se voit des transports de marée que si l'on n'y prend garde

de font dechoir le vaisseau de sa route, outre la violence des tempestes, qui fait aller à vau le vent le vaisseau, prenant vn rumb pour vn autre, en fin vn nombre infiny d'autres accidents qui se rencontrent, empeschent de faire vne estime assuree en la navigation, qui cause la perte d'vne infinité de vaisseaux, sans la mort de plusieurs hommes, & le tout par l'opiniastreté de certains navigateurs, qui croyent se faire tort si on les tenoit fautifs en leur estime, ne desirant se communiquer à personne, de crainte qu'on apperçoie leur deffaut, voulant par là faire croire qu'ils ont quelque regle plus assuree que tous les autres, & tels navigateurs font souuent de mauvais voyages à leur ruine, & de ceux qui sont sous leur conduite.

Ce qui se doit observer en l'estime.

On ne doit oublier vne chose en l'estime, qui est se faire plus de l'auant que de l'arriere, comme si le vaisseau faisoit deux lieuës par chacune heure, luy en donner demy quart ou plus, conformément au chemin de l'estime qu'on fait selon la lōgueur des voyages, il vaut mieux estre vingt lieuës de l'arriere que trop tost de l'auant, où l'on se pourroit treuver sur la terre où en danger de se perdre, comme il arriue à plusieurs vaisseaux faute de ne se donner garde, qui pensant estre bien esloignez de terre, faisant porter en l'obscurité de la nuit, aux temps des brunes, où d'vn grand orage, où ils n'ont point de veüe, & se treuvent estonnez qu'ils se voient à terre, & s'il y a de quoy sonder au lieu où l'on va, que l'on sonde vn iour plustost que plus tard, & si l'on espere la treuver ayant iecté le plomb, continuez de quatre horloges en quatre, en la nuit ou temps de brune,

c'est le moyen d'eüter les perils, car l'on ne sçauroit trop apprehender ce que l'on ne voudroit voir, d'autant qu'il ne se fait iamais deux fautes en telles nauigations: aussi si auez à doubler quelque cap ou isle la nuit ou durant la brune, prenez tousiours vn demy quart de vent plus vers l'euë pour eüter la terre, ou si quelque marée portoit dessus, prenez plustost vn rumb entier: Le iugement du marinier doit auiser à cela plus ou moins selon la violence des marées, & si l'on nauigeoit dans les mers où il y a des glaces, & en doutant; prenez garde tout le iour, & ayez des matelots à la hune pour descourir, & si n'en voyez le iour ou la nuit allez à petit voile, & si la brune est ou qu'il face noir en lieu douteux, mettez à l'autre bort, ou amenez tout à bas, attendant quel'air soit clair & serain, & si vous en voyez, allez discrettement, & ne vo' y engagez mal à propos: La nuit ne faites porter pour eüter le danger, iusqu'à ce qu'en soyez hors, & que l'on ne s'opiniatre de le faire inconsiderement parmy les dangers, comme quelques fois ie me suis veu dix-sept iours en fermé dans les glaces, & sans l'assistance de Dieu nous nous fussions perdus, comme d'autres que nous vismes faire naufrage par leur temerité. C'est pourquoy le sage marinier doit craindre autant les inconueniens qui pëuët arriuer, comme ce qui est de l'estime, à laquelle les plus anciens nauigateurs sont les plus experts, pour ce suiët ie traitteray de la difference des estimes cy apres.

Pre

c

9

P

P

L

L

qui le
vaiffe
asseur
nul ne
d'auta
experi
tions.
Dieu a
donne
gneme
ser de l
courir l
prouid
teurs qu
polaire
du lieu
est: pou
rinier, m

Premier que rapporter les diuerses estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euiter les perils de la plus part des navigations qui se treuuent aux longitudes, puisquil n'y a point de reigle bien assuree, non plus qu'en l'estime du marinier.



DIEU tout sage, tout bon, tout puissant, preuoyant que les hommes qui cinglét par les mers de ce grand Océan, courroient mil perils & naufrages, il ne les assistoit de quelques enseignements, qui les peussent garantir de la mort, & perte de leurs vaisseaux : puisque l'homme n'auoit des certitudes assurees en ses navigations par les longitudes, & que nul ne se doit travailler en ceste vie pour ce suiection, d'autant que se feroit en vain, comme plusieurs l'ont experimenter de nostre tēps, il y a assez de demonstrations & escrits sans effects solides & arrestez. Or Dieu auteur de toutes choses, comme il ne luy a plu donner ceste cognoissance, il a donné vn autre enseignement, par lequel les mariniers se peuuent redresser de leur estime, euitant les perils qu'ils pourroient courir beaucoup plus qu'ils ne font, si ce n'estoit cette prouidence Diuine. C'est chose assuree que le haurteurs, que l'on prend tant par le soleil que par l'estoile polaire & autres, donne vne cognoissance certaine du lieu où l'on part, iusqu'à celuy où l'on va, & où l'on est: pour ce qui est des latitudes qui radressent le marinier, mais non l'espace du chemin qui ne se fait que

4

par estime horsmis du Nord au Sud, on estime estre vne chose dont on n'est pas bien certain de la distance qu'il y a d'un lieu à autre, ou de quelque nombre ou chose semblable: que si le navigateur estoit assuré de sa route, il ne l'estimeroit pas, ains diroit plustost le poinct de certitude où se treuve le vaisseau quand il voudroit poincter la carte.

On vsc encore d'une autre maniere de parler, qui est quand l'estime ne se treuve bonne, il faut l'amander, & n'ya de regle certaine non plus qu'en l'estime, c'est ce que ie n'ay peu sçaudir ny appredre d'aucuns mariniers, avec lesquels i'ay communiqué, sinon que tout se fait avec des regles de fantaisie, qui sont différentes, les vnes meilleures que les autres, dequoy il faut estre grandement soigneux en la navigation. Cest pourquoy les plus experts & anciens navigateurs, ont cognoissance plus parfaite aux estimates, & autres accidents qui arriuent à la mer, que les autres qui souuents en font plus à croire qu'ils ne sçauent. Or comme dit est, il y a des marques assurees à la navigation, qui sont oposées aux dangers que l'on pourroit encourir, & si certains que quand l'on les cognoist, le marinier se reioiust, & ceux qui sont avec luy, cōme s'ils estoient arriuez au port de salut, soulagé de tous les soins & estimates passées, recognoissant les fautes qu'il auoit peu faire, cōme s'il estoit trop de l'auant ou trop peu de l'arriere, & par ce moyen se gouverner & amander vne autrefois son estime, & à bien poincter sa carte: peu à peu on se forme, en pratiquant souuent l'on se rend plus certains en la navigation.

Voyons quelles sont ses amarrures & enseignements, commençons par ceux de la Nouvelle France Occidentale. Il y a entre elle & nous, un lieu qui s'appelle le grand ban, où nombre de vaisseaux tant François que Estrangers vont faire la pesche de moule, comme à la terre ferme & isle d'icelle, qui s'y prend en partie de ces lieux en toute saison, même qui ne se peut estimer tant pour la France qu'autres Royaumes & contrées, où il s'en fait de tres grands & notables trafics. Ce grand ban tient du quarante & vnième degré de latitude iusqu'au cinquante & vnième sont quatre vingts dix lieux, il est Nordest & Surrouest, suiuant le rapport des navigateurs par le moyen des sondes, ce qui ne se pouuoit faire autrement, & sa largeur en des endroits comme sur la hauteur de 44. à 46. degrez à 50. 60. & 70. lieux quelque peu plus ou moins, selon la hauteur : & de ceste largeur allant au Nort il va en diminuant peu à peu, & du 44. degré au 42. il se forme à peu près comme vne ouale, où au bout il y a vne pointe fort estroite, ainsi que le representēt tous les mariniers du passé, par le nombre infiny des sondes qu'ils y ont iettées, qui peu à peu en ont fait cognoistre la figure, tant de ce ban que d'autres, qui sont à Ouest & Ouest Norrouest d'iceluy comme le banc, auert, & les banquereaux & autres qui sont peu esloignez de l'isle de sable, premier que venir à ce grand ban de 25. & 30. lieux en mer. Il se voit de certains oyseaux par troupes qui s'appellent marmetes, qui donnent vne cognoissance au pilote qu'il n'est pas loing de l'escort du ban, qui sont les bords, alors l'on ap-

preste le plomb & la sonde pour sonder, iusqu'à ce que l'on paruienne à ceste escore, pour cognoistre quand l'on sera proche d'entrer sur le grand ban, ceste sonde se iette de 6. en 6. heures de 4. en 4. de 2. en 2. ainsi que le pilote en croit estre proche ou esloigné: or il cognoist quand il est à l'escore au fond où il y aura en des endroits 90. 80. 70. 65. 60. & 50. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins, selon la hauteur où il se treuerra, & estant sur ledit ban, il treuerra 45. 40. 30. & 35. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins selon la hauteur. A ce deffaut, la sonde aux experimétez qui donne cognoissance où il est, & est certain que premier que voir la terre, il doit passer sur ce ban, qui luy fait cognoistre la distance du chemin qu'il a à faire, & assure de ce qu'il a fait, bien que son estime fust fautive, lequel ban est esloigné de la plus prochaine terre de 25. lieuës, qui est le Cap de Rase, sur la hauteur de 46. degrés, & demy, tenant à l'isle de Terre Neufue, & entre le ban & la terre il y a grande profondeur, qui donne cognoissance que l'on est passé l'escore du ban de l'Ouest, Norrouest. De plus qu'estant sur ce grand ban, on y voit des marques certaines, par le nombre infiny d'oysaux, qui sont comme fauquests, maupoules, huans, mauues, taille vâ pinguins ou apois, & quelques autres qui la plus part suivent les vaisseaux pèscheurs qui prennent la moluc, pour manger les testes & entrailles du poisson que l'on jette à la mer: tout cecy se fait cognoistre cōme dit est, où l'on est, qui donne vn grand contentement à vn chacun: Le marinier ayant pris la hauteur, ce qu'il ne doit negliger en aucune façon, ou s'il n'a

bo
ser
fa
uig
qu
plu
con
que
cōn
trau
Neu
appo
gnor
reme
I
ban,
stre la
Cap
tres ca
quelq
au poi
pour
gnoist
de nuit
fant fa
uant le
coup y
illes de
ille de T
saint
entrer a
sire faire

bonne hauteur qui reuienne à son estime, se qu'il pensera auoir fait, ou s'il a cognoissance de la sonde il fera sa route pour gaigner le lieu où il desire aller: & le navigateur preuoiât par estime qu'il est proche de débâquer, il fait ietter la sonde iusqu'à ce qu'il ne treuve plus de fond, ou pour le moins grande profondeur, comme de 100. 130. ou 140. brasses d'eauë, faisant quelque chemin, comme 10. en 12. lieuës l'on rencontre le Ban Auert qui conduit la sonde, iusqu'au trauers des isles saint Pierre, separées de l'isle de Terre-Neufue 5. à 6. lieuës, oubien passerez par autres bans appelez les banquereaux, qui donnent parfaite cognoissance avec la hauteur où l'on est, & ainsi assurement l'on fait sa route depuis ledit grand Ban.

Mais si la hauteur n'est assurée que par estime du ban, l'on rasche le mieux que l'on peut d'aller cognoistre la terre pour s'arouter avec certitude, comme le Cap de Rasc, sainte Marie, isles saint Pierre, ou autres caps, attenants à ladite isle de Terre-Neufue, ou quelques batures qu'aucuns cognoissent à la sonde & au poisson qui s'y pesche, & ainsi cherche lieu certain pour s'adresser & assurer de la route, & allant recognoistre ces terres, que ce ne soit durant la brune ny de nuict: il y faut aller sagement & discrettement faisant faire bon quart, se donner garde des marées suivant le lieu où l'on est. Ceux qui partent du ban, beaucoup y en a qui avec bonne hauteur vont à la veüe des isles de saint Pierre ou cap de Rasc, tenant à ladite isle de Terre-Neufue, entre l'isle saint Paul ou Cap saint Laurent, tenant à l'isle du cap Breton, pour entrer au golphe saint Laurent, ainsi que chacun desire faire sa route.

Et si l'on desire aller à la coste d'Acadie, Souricois, Etechemins, & Allemouchicois, l'on peut aller recognoistre le Cap Breton ou les isles de Canseau, l'Isle Verte, Sefambre, la Heue, Cap de Sable, Menasne Isle Longue, & celle des Monts Deserts, ou le Capblan, proche de Mal Barre terre basse, à 20. & 25. lieues vers l'eau on a la sonde à 50. brasses fond attréat, venant à la terre, marque que Dieu a donnée aux navigateurs pour ne se perdre, pourueu qu'ils ne soient point paresseux ny negligents de sonder.

Toutes ces dites costes & caps, cy dessus nommez, ne sont esloignez dudit grand Ban iusqu'au cap Breton que de 100. ou de Canseau 120. lieues, entre deux est l'Isle de Sable, sur la hauteur de 43. degrés & demy de latitude 25. à 30. lieues du Cap Breton, Nort & Sud, fort dangereuse & baturiere, de laquelle l'on se doit donner garde: les marées portent sur icelle venant du Nort & Nornorrouest.

De façon que la navigation qui se fait en ces pais là est comme assurée sans courir beaucoup de risque, encores que les estimes ne soient bien certaines pour les cognoissances cy dessus dites, on sçait où l'on est, refaisant vne nouvelle, comme si on partoit d'un port, & l'ignorance d'un marinier qui a passé vne ou deux fois seroit bien grande, si en 125. lieues qu'il y a du grand Ban aux costes de la Nouvelle France, fit tant d'erreurs en son estime, qu'il ne sçeut se donner garde d'aborder la terre, où il iroit souuent sans la cognoissance dudit grand Ban, qui occasionne que tant de vaisseaux ne se perdent, comme ils feroient, si cela n'estoit, ce qui r'adresse le marinier de son estime.

Et

Fra
ter
en l
à 2
teu
l'on
l'on
teu
vne
sent
sabl
fond
d'au
renc
de br
qu'il
ce, A
cogn
ler en
mau
Nort
il est à
si le te
si peu
mau
rinier
la nau
de Die
pour s
De

Et pour les navigations qui se font de la Nouvelle France Occidentale, aux costes de France, Angleterre, & Irlande, il y a des marques & enseignements en la mer, de la sonde quel'on l'apporte de 55. & 30. à 25. lieuës en mer en des endroits, suivant la hauteur où l'on se treuve, donne à cognoistre le lieu où l'on est, le chemin que l'on a à faire & la route que l'on doit tenir, refaisant nouvelle estime, & si la hauteur n'est que par estime, les anciens navigateurs par vne longue pratique tant du passé que de l'heure presente reconnoissent le fond des sondes, si c'est rocher sable d'orloge, ou vaseux, argile, coquillage, autre fond à grain d'orge, pailleux, petits grauois, & ainsi d'autres noms qu'on donne pour cognoistre la difference des fonds, à ce ioincte la profondeur de tant de brasses, il cognoisse le lieu où ils sont, & la route qu'ils doiuent tenir, soit pour aller aux costes de France, Angleterre ou Escosse, & s'ils ne sont mariniers bië cognoissants à ces sondes, il arriue qu'au lieu d'aller en la manche, ils vont celle de sainct George tres-mauuaise, si l'on n'en a la cognoissance qui est au Nort de Sorlingues & costes d'Angleterre: d'ailleurs il est à craindre comme les costes de Bretagne, mais si le temps est beau, il n'y a rien à apprehender, & si en si peu de chemin de 55. 30. & 25. lieuës, on fait vne si mauuaise estime, pour aller aborder la terre, le marinier seroit bien neuf & ignorant en ce qui seroit de la navigation, & par ainsi se reconnoist la prouidëce de Dieu, & enseignements qu'il dõne aux mariniers, pour se conseruer & les soulager des estimes.

De plus, ce qui soulage grandement le marinier,

34
 est qu'és costes d'Espagne il y a grande profondeur
 d'eau, & la plus part des terres fort hautes qui se peu-
 uent voir de loing aux mariniers, qui fait que l'on
 n'en approche que selon que le navigateur desire il
 n'y a que la brune ou la nuit qui le pourroit endo-
 mager, & diray qu'en ce temps de brune on en ap-
 procherait de fort prés, pour estre la coste saine, & e-
 uiter le peril, & remettre à la mer, que l'on ne seroit
 si aysément à vne terre basse où l'on seroit dessus pre-
 mier que se pouuoit garantir, ce qui arriue par l'estime
 du pilote qui croyoit estre trop de l'arriere, au contra-
 ire il se faut tousiours faire plus de l'auât. Or quoy que
 s'en soit l'on a des enseignements, premier qu'arriuer
 à terre, soit par sondes, hostes, terres, oyseaux, her-
 biers, qui se rencontrent en d'aucunes mers, poissons,
 changement de temps, saisons, & plusieurs autres
 marques, desquelles les navigateurs ont cognoissâce,
 qui soulagent fort l'estime du pilote avec de grandes
 consolations: que si ces marques & enseignements
 n'estoient en la mer, la navigation seroit beaucoup
 plus perilleuse & suiet aux risques qu'elle n'est, car en
 vn bon vaisseau il n'y a à craindre que la terre & le feu,
 c'est pourquoy quand on est entre des terres & pro-
 che des costes, il faut estre grandement soigneux de
 dormir plus le iour que la nuit, prendre garde aux
 transports des marées pour euitier le lieu où elles vous
 pourroient porter, afin que quand vous arriueriez au
 port de salut, vous rendiez graces à Dieu.

Estimes
 des naviga-
 teurs tres
 necessaires
 au mari-
 nier.

Or voions les estimés des navigateurs tres neces-
 saires au marinier, si on ne les a prises si iustement, au
 moins en approcher à peu prés, à ce qu'il aye co-

gnouissance pour le pouuoir r'adresser, pour ce qui est des distances des longitudes, qui seroient tres assurees, s'il se rencontroit vn instrument si iuste qu'il peust enseigner la vraye esgalité de l'heure, continuât sans erreur (comme il sera dit cy après,) que nous aurons monstré comme selon mon sentiment l'on se deuroit gouverner à dresser les papiers iournaux, & celuy de l'estime.

Ayez deux liures iournaux, l'vn pour les estimes particulieres, & l'autre pour les discours des rencontres, & de ce qui se passera pendant les voyages, celuy des rencontres se fera en ceste maniere.

Le 20. de May, sommes partis d'vn tel lieu, par la hauteur de 49. degres de latitude, à quatre heures du matin, sur les deux heures après midy nous auons fait rencontre de quatre vaisseaux Holandois, qui nous dirent venir du destroit, ayant fait rencontre de deux autres de guerre à 20. lieues de Ourifant, & fait chasse sur eux, mais comme estant meilleurs voiliers s'estoiēt sauuez, croyant estre Turcs, & ainsi plusieurs autres choses, & qui se rencontrent de iour en iour.

Et le papier ou liure iournal des estimes doit estre particulier, commé il s'ensuit à la table cy dessous, qui n'apportera nulle confusion au navigateur, au contraire vn grand soulagement de voir tout par ordre, & pour promptement calculer son estime, pour les tracer sur sa carte ou carton, ainsi que bon luy semblera, l'on ne doit manquer de deux heures en deux heures, à arrester l'estime à ladite table cy dessous, du chemin que fait le vaisseau en premier lieu.

*Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour
au papier iournal.*



V dessus est le long de la premiere colomne, & le long d'icelle escriuerez le mois, le iour & l'heure, que sortira le vaisseau du port ou autre endroit, au premier quarré sont les heures de deux en deux iusques à douze, & recommencer deux iusques à autre douze qui feront 24. heures, d'un midy à autre, qu'assemblerz les lieuës de vostre estime, & pointer vostre carte pour sçauoir le lieu où sera le vaisseau, au deuxiesme est le rumb de vent sur lequel l'on nauige. Le troisieme sont les lieuës du chemin de l'estime. Au quatriesme le rumb de vent qui fait cingler le vaisseau. Au cinquiesme, la hauteur où se treuuerá le vaisseau : or notez que si partez à quatre heures du matin ou du soir, commencez à côter les lieuës de chemin. Au deuxiesme quarré où est marqué 4. heures, d'autant que de 4. à 6. il y a deux heures, afin de rencontrer le midy où la minuiet, pour se treuuer en l'ordre de douze heures, pour venir à 24. où finira l'estime. Ne faut oublier d'estre soigneux à routes les fois que l'on peut, de prendre la hauteur & pointer la carte d'un midy à l'autre d'autant que l'on ne sçauoit estre trop exact & diligent.

Comme si ie sortois du port par les 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, ie recognois que nauigeant à Ouest vn quart au Norrouest, estimant faire deux lieuës par heure, j'escrips deux lieuës en la colonne deuxiesme, & allant estimans iusqu'à douze

Le 10. de May sortines du Haure à 4. heures du matin.

lieues, lesquelles venues ie prens la hauteur s'il m'est possible, la prenant ie treuve 48. degrés & 50. minutes, que ie mets à la sixiesme colonne vis à vis de 12. heures, assemblant le chemin de l'estime que i'ay fait depuis 4. heures du matin iusqu'à midy, ie treuve qu'il y a 9. heures qu'il faut doubler & font 18. lieues de chemin, que marquerez sur la carte. Arrestez le point iusqu'au lendemain que ferez le semblable, chose facile si l'on desires s'en seruir, car ie n'ay point veu que fort peu d'estimés qui ne soient en quelque confusion au papier iournal des rencontres, meslant l'un avec l'autre, ce qui donne de la peine & plus de soing, qu'il faut éuiter en cela le plus qu'il est possible, en mettant le tout par ordre, comme il suit cy dessous en ceste table, qui n'est que pour 24. heures,

Le 10. de May fortinés du Hauteur 4. heures du matin.

Heures	Rumb pour la route.	Lieues	Rumb pour le vent.	Degrés
2				
4	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest.	2	Le vent Nort.	49. de.
6	A Ouest.	2	Le vent Nort.	
8	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{2}$	Le vent Nort $\frac{1}{4}$ au Nordest.	
10	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{4}$	Le vent Norrouest.	
12	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	2	Le vent Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort	48. 50. minutes.
2	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	1	Au Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort.	
4	Au Surrouest.	$\frac{1}{4}$	Le à Ouest Norrouest.	
6	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest.	2 $\frac{1}{2}$	Le Nort.	
8	A Ouest.	2 $\frac{1}{2}$	Le Norrouest.	
10	A Ouest.	3	Le Nordest.	
12	A Ouest.	3	Le Est Nordest.	

continuât la route de midy iusqu'à mi nuiët, ie treuue auoir fait 12. lieuës trois quarts qu'il faut doubler, & qui font 25. lieuës & demie qu'auetz faiët, & de mi nuiët l'on continuera iusqu'au l'endemain à midy, qu'arresterez l'estime & pointerz la carte, & ainsi tousiours continuerez l'ordre de ceste table cy dessus iusqu'à la fin du voyage.

S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.



I vn vaisseau sortoit d'un port qui fut sous la hauteur de 46. degrés de latitude, & nauigât par le rumb de l'Ouest Surouest, il faudroit sçauoir précisément l'heure qu'il sortiroit du port, & au prealable l'heure qu'il seroit quand il voudroit estimer le chemin qu'il auroit fait, & considerant le temps qu'il y a entre deux, par quelques bons instruments ou horloge la difference de ces deux lieux seroit la longitude, & ceste difference de temps reduitte en degrés de l'Esquinoctiale, qui seroit donner pour quatre minutes de teps vn degré, qui en vaut 15. par heure, & en contant les lieuës des degrés suiuant le paralelle ou se treuue le vaisseau, vous sçaurez s'il a déchû du rumb de vent del'Ouest Surouest, soit plus à l'Occident ou moins à l'Orient.

Par exemple vn vaisseau partant d'un port de 46. degrés de latitude à midy, & ayant nauigé à Ouest Surouest 91. lieuës, s'il a faiët chemin, il se treuuera deux degrés plus aual, posé le cas que l'on ayt estime

ce
gr
pa
fea
à l'
gar
& c
min
qui
peu
le pa
le va
Que
Suro
leil s
le va
il aur
à celu
heure
25. lie
par ce
certit
treuue
nes'al
tre de
temps
Q
gateur
la nau
aucun
comm

ce chemin, sçachant la hauteur certaine de 44. degrés, il se peut faire qu'il sera plus ou moins sur ledit parallèle, selonc le dechet que peut auoir fait le vaisseau. Le soleil est à son meridiem regardez aussi tost à l'instrument ou horloge, le midy de ce lieu, & regardez la differéce qu'il y a du midy où l'on est party, & celuy où l'on se treuve, qui fait la distance du chemin qui sera d'un tiers d'heure, qui font cinq degrés, qui reuient à 66. lieuës à 12. & demie, & quelque peu d'auantage par chaque degré de longitude, sur le parallèle de 44. degrés de l'éléuation où se treuve le vaisseau, il se voit qu'il a déché du rumb de vent Ouest Surouest, & a cinglé à vn autre, comme au Surouest vn quart d'Ouest, bien que selon la Boussolle il sembloit aller à Ouest Surouest, d'autant que si le vaisseau auoit nauigé ee que le pilote auoit estimé, il auoit treuvé la differéce du midy d'ou il est party, à celuy où il pensoit se treouer, qui eust esté demie heure, nes'estant treuvé qu'un tiers & se troueroit 25. lieuës de l'arriere, moins que ce qu'il auoit estimé: par ce moyen se cognoist le dechet du vaisseau, & la certitude du lieu où il se treuve, mais il est difficile de treouer des instruments iustes, ou des horloges qui nes'alterent peu ou beaucoup, ce qui feroit commettre de grandes fautes & erreurs par succession de temps.

Quoy que s'en soit il est tres necessaire au navigateur se seruir de l'estime pour le soulagement de la nauigation qui se fait en plusieurs manieres, mais aucun ne donne cognoissance de l'erreur que l'on y commet, mais bien comme l'on doit pointer la carte

cōme fait Medigne, que la pluspart des navigateurs suiuent, qui est bōne pour pointer, mais non comme l'on doit amander la faute de l'estime, laissant cela à la sagesse & discretion du marinier, comme il se voit cy dessous.

De pointer la carte.

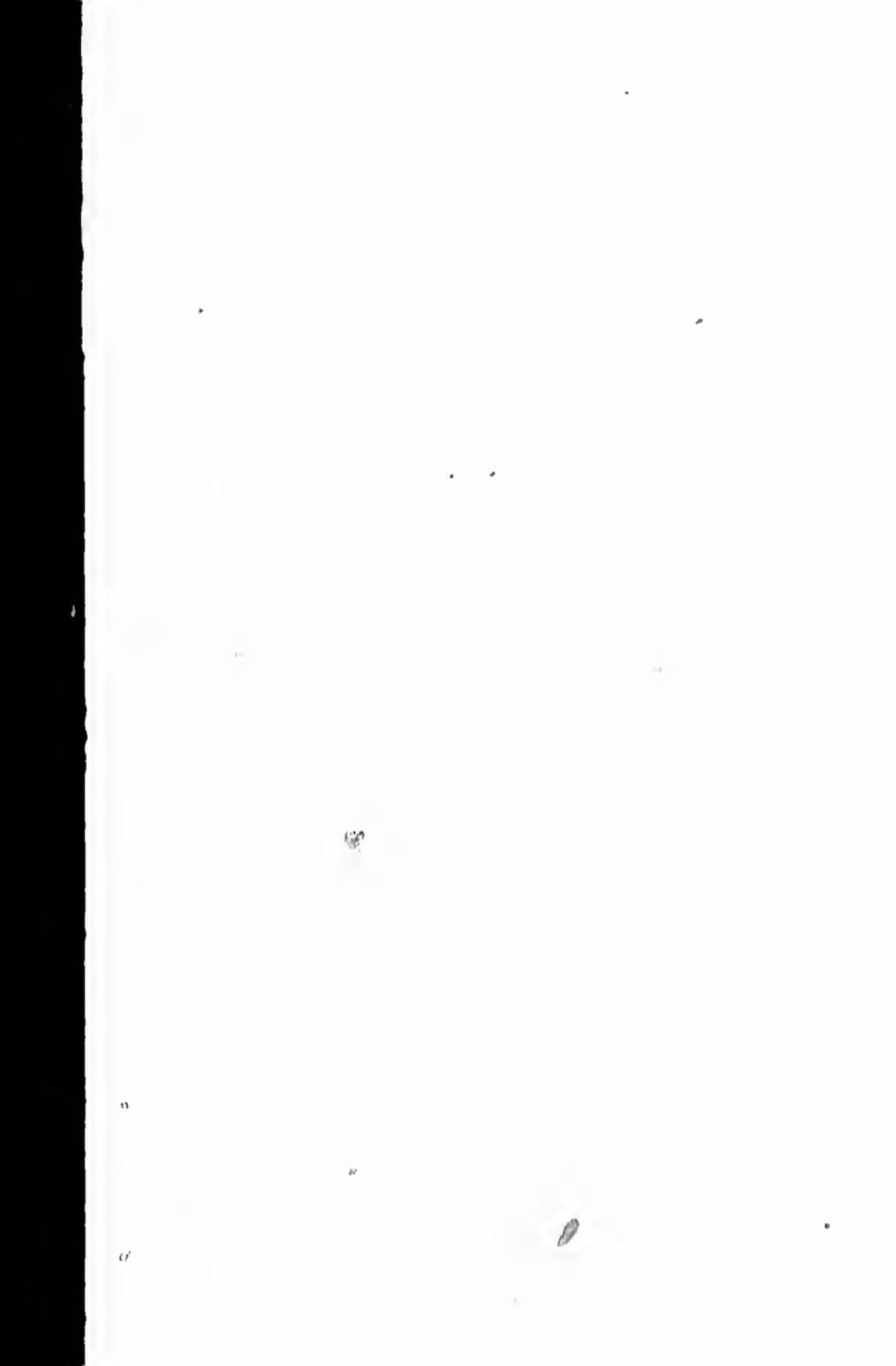


VE l'on regarde d'où est party le vaisseau, où il se treuve, que l'on prēne deux compas, mettant la pointe de l'un d'où est party le vaisseau, & l'autre sur le vent qui l'a amené, prenez l'autre compas, mettez vne pointe aux degres de la hauteur que l'on a treuue, & l'autre pointē sur le plus proche vent d'Est, & s'ils viennent à rencontrer les deux compas sans s'esgarer, les deux pointes qui viennent sur les vents, l'un qui amene le vaisseau, & l'autre sur l'Est, où les deux pointes de compas viennent à se joindre, à sçauoir celle qui fut mise d'où partit le vaisseau, & l'autre en la hauteur où il se treuve, considerant le poinct auquel il se rencontre, & mesurez cōbien de lieuēs l'on cōte par degres, & ayant veu combien de degres il aura monté ou descendu depuis le lieu d'où il est party, iusques où il se treuve, il contera les lieuēs que montent les degres, & si les lieuēs des degres correspondent aux lieuēs du chemin, l'estime sera bonne si on regarde d'où vient la faute.

Deux choses sont à presupposer, en premier lieu que le navigateur aye tousiours nauigé droictement sur le rumb de vēt qu'il a estimé sans s'esgarer, l'autre que

que l'estime conuienne à la hauteur qu'il trouuerra, cela estant assureé il y aura apparence que tout ira bien, si les lieues des degrez correspondent au chemin que l'on aura estimé sur ledit rumb, à tant de lieues pour eleuer vn degré, ce qui arriue peu souuét.

Posons le cas qu'un vaisseau cinglast par vn mesme rumb, il pourra arriuer que l'on l'estimera auoir fait 50. lieues, & considerant la hauteur suiuant le chemin, en contant tant de lieues pour eleuer vn degré, l'on croira estre à ce poinct, prenant la hauteur l'on trouuerra demy degré moins au Sud, & l'on cognoist par là que l'estime n'est bonne, comme si l'on trouuoit en 50. lieues de chemin, auoir descendu deux degrez par le rumb Surrouest, neantmoins par la hauteur que l'on treuue, il se voit vn tiers de differend, & si on recognoist qu'il a trop estimé l'on doit amander ceste faute, où il treuuoit vn tiers de degré plus que les deux degrez, l'on aura assez estimé, ce que recognoissant que l'on voye sur le Surrouest ce que vaut vn tiers, il fera 8. lieues & vn tiers, que l'on rabaterra de 50. qu'il auoit estimé, restera 41. lieues & deux tiers qu'il a fait, & vn degré & deux tiers qu'il aura descendu: si l'on treuue vn tiers plus au Sud que les deux degrez, il faudra adiouter à 50. lieues 8. & vn tiers, pour faire deux degrez & vn tiers, le vaisseau ayant nauigé 58. lieues & vn tiers, qui est 8. lieues & vn tiers qu'il a fait plus qu'il n'auoit estimé, il n'y a point de doute quand le marinier nauigera en assurance d'un rumb sans deschoir, en prenant vne assuree hauteur, conuenant à celle que l'on estime, il aura contentement en sa route, tant en la partie du Nord que du Sud.



Ceste difficulté ostée, il s'en presente vne autre plus pénible & difficile, où l'on se treuve bien em-pesché, pour apprendre quelque regle extraordinaire, qui seroit sçauoir cōbien de lieues on sera decheu d'un rumb, par lequel on nauige avec contrarieté de mauuais tēps, qui ne se peut iuger que par estime, comme si on nauigeoit à Ouest par le vent Nornorouest; l'on iugera le dechet selon la violence des vêts plus ou moins, c'est icy apres auoir fait plusieurs & longues bordées que l'on fait l'estime qu'on arreste sur la carte ou papier iournal, prenant vn rumb pour vn autre, le vent venant deuant comme à Ouest du tout contraire à la route, le vaisseau ne peut plus courir que bordés à autres. Au Sud Surrouest, & au Nornorouest, pour ne s'esgarer de sa route, tenant le mieux que l'on peut sa hauteur. Il ne laisse en ces cōtrarietez de dechoir soit du costé du Nort ou du Sud, & pourroit deriuier au Suest ou au Nordest si la violence des vents est si grande, au lieu d'auancer chemin reculer de sa route, & estre contrainct pour ne perdre chemin sous voile, d'amener tout bas, amarer la barre du gouuernail sous le vent, & bien saisir toutes les manoeures qui peuvent trauailler le vaisseau, comme amener bas les matereaux de hune, & saisir les vergues, roidir quelques fois les hauts bans quand ils sont trop lasches, comme le canon qu'il faut bien tenir en estat, pour euitier tout desordre.

Il y a des vaisseaux qui ne se peuuent soustenir, s'ils n'ont le grand corps de voile au vent, le marinier en cela cognoistra ce qui est necessaire pour son vaisseau, estant quelques iours, en cet estat fa-

cheux, agité du vent, de pluyes, brunes, & autres contrarietez ennuieufes à la navigation. Le vent venât à s'adoucir, la mer de furieuse & mauuaise qu'elle estoit se calme, l'air deuient clair, & nettoyé de nebulieuses & orages, le vaisseau se soulage, l'on met les voiles au vent, on reprend sa route, les voiles ne se rompent, & les manœuvres n'endurent, le vaisseau fait son cinglage doucement, avec fort peu de dechet, l'estime aisée à faire, l'on n'a soucy comme quand le vaisseau estoit agité, chacun se réiouit sans se resouuenir du passé. Le marinier doit rapporter sur sa carte toutes les routes dont il a desjà tenu conte exactement, côme de ce qu'il aura decheu d'un bord sur l'autre, & cela fait il doit pointer sa carte pour sçauoir le lieu où il est.

Or comme ces routes se rapportent par l'estime d'un navigateur grandement expérimenté, ne se trouuera en la même peine que d'autres qui font les entendus, quoy que peu expérimentez, qui pour discourir n'en voudroient ceder aux plus experts & anciens navigateurs, c'est pourquoy on doit bien regarder à qui l'on donne la conduite d'un vaisseau, pour les grands perils & dangers qu'il y a, qui s'euitēt plustost par les bons capitaines de mer ou pilotes, qui sçauent comme ils se doiuent gouverner & les routes qu'il faudroit tenir. Voicy vne manière de pointer la carte, qui m'a tousiours semblé bonne.

Faut bien regarder à qui on donne la conduite d'un vaisseau.

Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte.

Renez vn carton ou papier blanc, sur lequel tracerz au costé des degrés de latitude, suivant le voyage que l'on fera, chacun contenant 17. lieues & demie, & faire l'eschelle des lieux conforme à celle des degrés: au milieu du carton tracerz vne ou deux roses de compas, suivant la distance du chemin qu'aurez à faire, pour plus facilement compasser quand il en sera besoin. Les 32. rumbz de vents estans exactement tracés, ayez d'autre part vostre papier journal des estimes, sur lequel d'heure en heure & de iour en iour ferez conte du chemin qu'aurez fait, & n'oublier, comme dit est, de prendre hauteur tous les iours s'il vous est possible, ce qui sert de beaucoup, & de 24. en 24. heures pointer la carte, pour voir le lieu où vous serez, ce qui se fera en ceste maniere: Sur le carton où seront tracez les rumbz de vents & les degrés, considerez la hauteur d'où vous partez, comme celuy où vous devez aller, & le rumb de vent qui est nécessaire, avec celuy qui fait cingler le vaisseau, duquel devez cognoistre l'assiette si pouvez, ou l'experience vous l'apprendra. Cela fait allez à la grace de Dieu, & suiuez vostre route qui sera à Ouest, Norrouest partant du port qui sera par 46. degrés de hauteur, soit que l'on aye nauigé 91. lieues à ce rumb de vent, qui sont deux degrés que n'ay monté plus au Nort: me trouuant à 48. de latitude, il arriue que le vent vient à changer, contraire à ma route

ie che
de m
rouel
d'aut
celuy
fait n
riue
faut a
pour
autre
quar
de ch
45. li
haute
vent
le cap
que l
18. li
qui fa
meur
vent
soust
cap a
4. ior
qui m
degré
que l
où lo
où ie
au pa
l'on a

ie cherche en ma carte le rumb de vent, le plus proche de ma route pour y nauiger, ayant fait à Ouest Norrouest 91. lieues, ie trace ceste route sur le carton, & d'autant que ie ne puis nauiger par ce rumb, ie vay par celuy du Norrouest, & y fais sur le rumb 25. ce qui me fait monter vn degré de plus: quand de rechef il arriue du changement de temps. Et d'autant qu'il me faut aller par 50. degrés de latitude, & faire 180. lieues pour paruenir du lieu d'ou ie suis party, ie prend en vn autre rumb la terre ou ie veux aller, presque à Ouest vn quart au Norrouest, de hauteur 49. degrés & 65. lieues de chemin à faire, ie fais l'Ouest vn quart au Norrouest, 45. lieues qui m'esleue demy degré, & me treuve de hauteur 49. degrés & demy, reste 23. lieues à faire, le vent se leue du tout contraire, qui fait que ie mets le cap au Norrouest vn quart du Nort, qui ne me vaut que le Nort vn quart au Norrouest, ie cingle sur iceluy 18. lieues, qui fait que i'esleue demy degré plus que 50. qui fait 50 & demy, le lieu ou ie desire aller me demeure à Ouest Surrouest 19. lieues, delà vient que le vent se trouue si contraire & violent que ie ne puis soustenir qu'avec le grand corps des voiles mettant le cap au Sud, ne m'auallant que le Suest, ayant demeuré 4. iours en cet estat, ayant fait quelques 50. lieues, ce qui m'a reculé de la route, ie treuve selon l'estime 48. degrés & demy: on veut scauoir le lieu ou l'on est, & ce que le vaisseau a fait de chemin, & ou demeure la terre ou l'on desire aller, & quelle distance il y a, & du lieu ou ie suis party, sachez qu'à mesure que l'escriuerez au papier journal, l'on doit tracer toutes les routes que l'on aura faites suiuant l'estime.

Or du dernier point où est le vaisseau qui est 48. degrés & demy, tirez de ce centre ou lieu deux lignes, l'une d'où vous estes parry de 46. degrés, & l'autre où desirez aller à 50. voyez ces deux lignes, quels rumbz de vent ce sont, & combien l'on y conte de lieues pour eleuer vn degré, suiuant que serot lesdits deux rumbz, & si les lieues du chemin faites ou à faire, conuiennent iustement avec la hauteur des degrés l'estime sera bonne, ce que verrez sur le carton, & treuuez que l'on est esloigné du lieu où l'on se treuue, sçauoir que Ouest Norrouest est la route qu'on doit tenir à peu pres, pour aller au 50. degré & 60. lieues de chemin à faire, & la terre d'où vous estes parry, demeure à l'Est Suest de distâce qu'auz fait 12. lieues n'estant que cinq lieues plus au midy de la droite route que ie deuois tenir du port de 46. degrés, il faut que vous ayez pris la hauteur, d'autant que cela vous r'adressera si vous auez trop ou trop peu estimé pour amander le defaut s'il s'en treuue, & par ce petit carton vous verrez toutes vos routes, le chemin & dechet qu'auz fait en la nauigation, ceste demonstration est facile & bonne quand elle est bien entendue.

Autre maniere d'estimer que font beaucoup de navigateurs.



Les tracent sur vn papier ou carton vne rose de compas avec les 32. vents, & s'ils nauigent au Nort 20. lieues, ils marquent sur le rub de vét au carton qui est Nort, 20. lieues s'ils nauigent au Nortnorrouest 30. lieues, ils les mettent

sur o
tous
ter la
les r



qu'au
ce lie
confi
les lie
tant i
té, sui
rité,
prenn
aura e
quant
si aue
choir
l'on n
en ces
vaisse
ra le m
teur si
stimé,
treuue
le lieu

sur ce mesme rûb de vent, & ainsi consecutiuellement à tous les rûbs où ils nauigent, quand ils veulent pointer la carte ils rapportent ce qui est des lieues suiuant les rûbs de leur rose à ceux de la carte.

Autre maniere de pointer apres l'estime-faïcte.



Pres comme dit est, que vous aurez tracé sur le carton tous les degrés & rûb de vent que l'on aura nauigé, marquez le lieu où se trouue le vaisseau selon l'estime qu'aurez faite, & le degré auquel pensez estre, tirez de ce lieu vne ligne iusqu'à celuy d'où vous estes party, considerez à quel rûb de vent il conuient, tant les lieues qu'il faudra pour eleuer vn degré, se rapportant iustement aux degrés qu'aurez descédu ou monté, suiuant l'estime il y a quelque apparence de verité, il faut voir si l'estime est bonne, que l'on prenne hauteur, & si elle se rencontre à celle que l'on aura estimé: le chemin comme dit est conuenant à la quantité des degrés qu'auez monté, l'estime sera bõne si auez tousiours nauigé sur ledit air de vent sans dechoir, mais si la hauteur est de demy degré moins que l'on n'a estimé ou demy degré plus, l'on procedera en ceste maniere: du poinct où l'on a estimé estre le vaisseau, tirez vne ligne perpendiculaire qui marquera le meridien du lieu où l'on est: ayant pris la hauteur si treuuez demy degré moins que ce qu'auez estimé, tirez vne ligne paralelle du degré que auez treuue, & où elle coupera la perpendiculaire sera le lieu où vous deurez estre, tirant vne ligne de ce

lieu à celuy d'où vous estes party, fait cognoistre qu'auez nauigé par vn autre rumb plus au Nort que celuy qu'auiez estimé, & s'il se treuve demy degré dauantage tirant comme à la premiere fois vne paralelle, suiuant la hauteur que l'on aura treuue coupant la ligne diametrale, en ce lieu doit estre le vaisseau plus au midy que l'estime qui en sera faite, tirant vne ligne comme cy dessus est dit, vous verrez qu'auez nauigé par vn autre rumb que celuy qu'auiez estimé, laquelle par consequent se treuve fautive, c'est la où le defect se treuve qui ne se peut amander parfaictement, que par le moyen des instrumets ou horloges qui seroyent iustes comme i'ay dit cy dessus, ce qui se peut cognoistre quand l'on arriue sur l'ecore du Grád Ban, ou à la sonde des costes de France & d'Angleterre, & autres enseignements comme dit est, où le marinier se r'adressera pour refaire nouvelle estime, & amander les defects: quand on nauige le coute largue avec bon vent, les éstimes se rencontrent assez souuent meilleures que ceux qui ordinairement nauigent, à la boulline vn bort sur autre, avec contrarieté de mauuais temps qui fait faire maintes erreurs en la nauigation.

Autre

Autre
cu
au



heure
çant à
res au
Au se
bre de
me &
nauig
affin c
quelle
d'enui
charg
vn pet
celle a
autre
ruyau
se tien
la mer
palette
La
8. ou 10
venir a
ou mo

Autre maniere d'estimer, que i'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons navigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimés que l'on fait ordinairement.



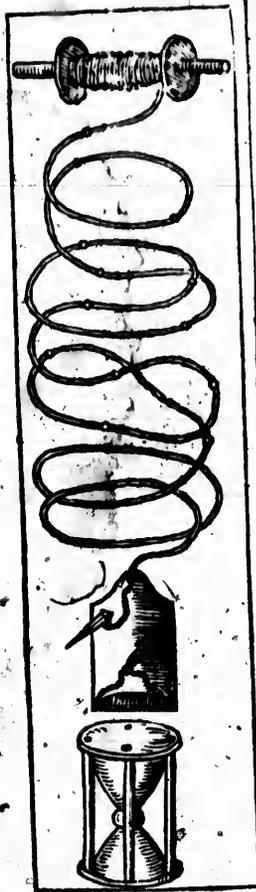
L faut auoir vne planchette de 3. pieds de hauteur sur 15. poulces de largeur, qui soit diuisée en 13. parties en sa longueur, & en cinq en sa largeur, au premier quarré les heures, & les quarrez suiuant iusques à 12. recommençant à 2. aller de rechef à 12. autres, qui feront 24. heures aux 12. quarrez comme voyez en la figure suiuaute. Au second quarré ensuiuant, seront marquez le nombre des nœuds, au troisiésme les brasses, & au quatriésme & cinquiesme les rumbs de vent sur lesquels on nauige. Il faut vne ligne qui ne soit pas trop grosse, affin qu'elle se file plus promptement, au bout de laquelle faut mettre vne petite palette de bois de chesne d'environ vn pied sur six poulces de large, qui soit chargée d'une petite bande de plomb sur l'arriere, avec vn petit tuyau de bois, qui sera attaché à vne petite ficelle au deux costés de l'extremité de la palette, & vn autre petit bois en façon de fausset qui entre audit tuyau assez doucement, c'est ce qui fait que la palette se tient tousiours droite derriere le vaisseau estant en la mer, & cela ne se defait que lors que l'on tire ladite palette de l'eau.

Autre
La ligne attachée à la palette doit auoir quelques 8. ou 10. brasses qui ne soient à rien conter, auant que venir au premier nœud qui pourra estre enuiron plus ou moins la hauteur du lieu où l'on l'a iettée, qui est

sur l'arriere du vaisseau iusqu'à ce qu'elle soit en la mer, & que veniez au premier nœud, vn homme doit tenir la ligne, vn autre vne petite horloge de sable, contenant le temps de demie minure, qui peut estre l'interualle de conter iusqu'à 80. vingts sans se haster, à mesme tēps que le premier nœud passe par les mains de celuy qui iette la ligne, la laissant librement couler selon la vistesse du vaisseau, faire en vostre presence tourner le petit horloge iusques à ce qu'il soit acheué de passer, à mesme temps l'on doit retenir la ligne & ne la laisser plus filer ou couler: la retirant, voir combien de brasses il y aura iusques au premier nœud de sa main en tirant ladite ligne, cōter apres tous les nœuds qui auront coulé en la mer pendant que l'orloge passoit. Notez qu'autant de nœuds & d'espace qu'il y a entre chacun l'on faiēt 2000. de chemin en deux heures, il y a 7. brasses entre chaque nœud, de deux en deux heures l'on doit ietter en la mer la palette tant le iour que la nuit, & n'oublier 24. heures passées de faire vostre estime, en adioustant vos nombres, pour scauoir combien on aura fait de mille reduits en lieues, fetont 3000. pour lieues.

Par exemple commel'on se doit comporter en ce conte, ie treuve qu'en 24. heures l'on a nauigé & ietté la ligne de deux en deux heures, & d'autant que le vaisseau va plus ou moins selon la violence des vents ou marées, s'il dechet aussi il y aura plus ou moins de nœuds coulez selon l'aire du vaisseau: desirāt supputer combien le vaisseau a fait de chemin, l'on adiouste tous les nombres des nœuds qui sont au 12. quarres de la tablette, & se voit qu'il y en a 44. nœuds, & de plus

trente six brasses & demie à 7. brasses par nœud y aura cinq brasses, adiouitez le tout sçauoir 44. nœuds & cinq font 49. nœuds, multipliez par deux feront 98. mille à 2000. pour nœuds, les reduisant en lieues se monteront à 32. lieues trois quarts & quelque peu dauantage, à 3000. pour lieue qui est ce que le vaisseau aura fait de chemin en 24. heures, l'on ne doit oublier de prendre hauteur à toutes occasions, pour r'adresser le chemin ou route, & tenir conte sur le papier iournal, par ce moyen on cognoist ce que le vaisseau fait de chemin, & le dechet, & où il se treuve, & où leur demeure, le lieu où il espere aller, & quelle route il faut prendre pour y paruenir, & diray que de 8. vaisseaux qui estoient de compagnie sur 500. lieues auoir dit à vne heure & demie pres que l'on auroit sondé, ce qui fut treuue veritable.



Heures.	Nœuds.	Brasses.	Routes. Rumbs.
2	3	2	Cap au Nort du Nordest.
4	2	4	Cap au Nort- nordest.
6	4	2	Cap au Nor- dest.
8	5	3	Cap au Nor- dest.
10	2	3 $\frac{1}{2}$	Cap au Nort $\frac{1}{2}$ du Nordest.
12	3	5	Cap au Nort- nordest.
2	2	3	Cap au Nordest $\frac{1}{2}$ de l'Est.
4	2	4	Cap au Nor- dest.
6	6	1	Cap au Nort.
8	6	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ du Nordest.
10	6	2	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	4	Cap au Nort- nordest.

Au
 cro
 poi
 dre
 rall
 nau
 vou
 de la
 & m
 l'aut
 droi
 l'aut
 sur le
 la po
 le po
 affeu
 autre

*Autre maniere de sçavoir le lieu ou se treuve vn vaisseau
cingleant par quelque vent que ce soit.*

Supposez qu'un vaisseau parte d'un port qui soit par les 44. degrés de latitude, & navigé sur le rumb de vent Surrouest, faites vostre estime accoustumée, & si vous croyez que le vent aye esté si favorable qu'il n'aye point fait de dechet, le plustost que l'on pourra prendre hauteur que l'on le fasse, ce fait tirez vne ligne parallele sur ceste hauteur qui se treuvera en la carte de nauiger, tirez aussi vne ligne meridienne du port d'ou vous estes party, qui coupe à angle droit la parallele de la hauteur qu'on aura prise: prenez vn compas & mettez vne pointe au port d'ou l'on est party, & l'autre sur la ligne meridienne, qui coupe à angles droits la parallele, ne bougeant ceste pointe & leuant l'autre du lieu d'ou vous estes party, la faisant courir sur les rumb de vent que croyriez auoir navigé, & où la pointe dudit compas coupera le rumb de vent, sera le point du lieu où doit estre le vaisseau: avec ceste assurance que le vaisseau n'aura fait aucun dechet, autrement n'auriez ce que desireriez que par estime.

Autre façon d'estimer par fantaisie.

Est qu'ayant pris la hauteur du lieu où l'on est, comme si l'on se treuuoit en la hauteur de 45. degrés de latitude, & ayant estimé auoir fait 45. lieues plus ou moins sur vn rumb de vent qu'on aura iugé estre necessaire à la route, & pour voir ce qui est veritable l'on prendra les 45. lieues sur l'eschelle de la carte, que mettrez sur le rumb de vent qu'on aura nauigé, & si les lieuës dudit rumb en faisant tant pour eleuer vn degré, respondent à celles qu'on aura estimé que peut auoir fait le vaisseau, l'on cognoistra l'estime estre bonne: mais si les lieuës de l'estime sont moins ou plus que celle du rumb, pour paruenir en la hauteur où l'on se treuve: il est tres certain & assure que le vaisseau a nauigé par vn autre rumb que l'on ne pensoit, & à ceste obseruation on met le poinct à sa fantaisie, pour lesquelles choses & toutes autres dependantes à la navigation, le grand soing & continuelle pratique fait beaucoup, tant pour la seureté du vaisseau que de ceux qui y nauigent: c'est pourquoy que les bons & vrais experimenterz nauigateurs & pilotes sont à rechercher & en faire estat en les maintenant, pour tant plus leur donner courage de bien faire en cet art de navigation, lequel est grandement à priser de toutes les nations du monde, pour les grands biens & aduantages qu'en recoiuent les Roÿaumes & contrées, pour proches ou esloignées qu'elles soient.

FIN.

à hon
uteur
mé a-
ur vn
rou-
les 45.
rumb
rumb
dent à
e vais-
s si les
du rûb,
il est
gé par
obserua-
quelles
gation,
aucoup,
ni y na-
experi-
ce & en
ur de
tion
ions du
qu'en re-
ches ou

me sur la
o. lieuës
ur : & de
uant peu
peu prés
te forte
iniers du
ils y ont
la figure,
& Ouest
t, & les
de l'isle
25. & 30.
aux par
lonnent
oing de
on ap.

